

CORRESPONDANCE

DU

CARDINAL DE GRANVELLE,

1565 — 1583.

PUBLIÉE PAR

M. CHARLES PIOT,

ARCHIVISTE GÉNÉRAL DU ROYAUME, MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES
ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE, MEMBRE DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

FAISANT SUITE AUX

PAPIERS D'ÉTAT DU CARDINAL DE GRANVELLE,

PUBLIÉS DANS LA COLLECTION DE

DOCUMENTS INÉDITS SUR L'HISTOIRE DE FRANCE.



BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES
ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE,

RUE DE LOUVAIN, 112.

—
1892

PRÉFACE.

I.

Ce neuvième volume était presque imprimé, lorsque nous avons été obligé d'y ajouter un premier supplément, composé de cinq lettres conservées au *British Museum*.

A peine ce premier supplément était-il achevé, nous reçûmes les copies de trente lettres recueillies par M. l'abbé Cauchie dans les archives Farnésiennes, à Naples. Ce nouveau contingent de documents exigeait un second supplément. Un nouvel envoi nous força d'en faire un troisième, formé d'une seule lettre de Granvelle, écrite probablement vers la fin de décembre 1581 ou au commencement du mois de janvier suivant. L'importance de cette missive ne nous a pas permis de la passer sous silence.

Afin de parer aux inconvénients de ces suppléments qui intervertissent l'ordre chronologique de la correspondance, nous avons eu soin de placer ces lettres à leurs dates respectives dans la table. De cette manière, le lecteur pourra mieux comprendre l'enchaînement des faits auxquels elles se rapportent.

Ce volume renferme trois cent trente-neuf lettres ou extraits de lettres, rapports, mémoires, etc., appartenant exclusivement à l'année 1582.

Ce nombre comprend : lettres de Granvelle au roi, une ; à Marguerite de Parme, vingt-six ; à Alexandre Farnèse, sept ; à Morillon, huit ; à Fonck,

vingt et une ; au prieur de Bellefontaine, quatre ; au président du parlement de Dole, quatre ; à Aldobrandino, une ; à Octave Farnèse, une ; à don Juan Idiaquez, quatre ; au cardinal de la Baume, six ; au conseiller d'Assonleville, sept ; à Maillot, une ; à Charton, seigneur de Chassey, cinq ; à de Montigny, une ; à de Hennin-Liétard, une ; à de Gougnies, une ; à Sterck, une ; à Robert de Melun, une ; au doyen d'Anvers, une ; à Richardot, deux ; à la duchesse de Brunswick, deux ; à Gaspard de Robles, une ; au lieutenant Froissart, une ; à Charles de Mansfeld, trois ; à Massi, une ; à d'Hauchain, une ; au baron de Pohl, une ; à de la Voipierre, une ; à Broissia, trois ; lettres du roi : à don Bernardino de Mendoza, une ; au comte d'Olivarès, une ; à Jean-Baptiste de Taxis, une ; lettres de Marguerite de Parme : à Granvelle, vingt-six ; à Philippe II, trois ; à Idiaquez, deux ; à Aldobrandino, sept ; à Samaniego, une ; lettres de Claude de Withem à la duchesse, trois ; lettres d'Alexandre Farnèse : au roi, une ; à Diane de France, une ; à sa mère, Marguerite de Parme, quatre ; une à : Samaniego ; à Louis de Berlaymont ; au magistrat d'Aix-la-Chapelle ; à Jean Vanderlinden, abbé de Sainte-Gertrude, à Louvain ; à son père Octave Farnèse ; au comte de Salm ; au capitaine de Kriekenbeck ; à l'évêque d'Ypres ; à Balthazar d'Ayala ; au comte Charles d'Artemberg, trois ; au conseiller de Hattstein, une ; aux conseils de Gueldre et d'Overysse, une ; au baron Sfondrato, une. Les lettres adressées au gouverneur général sont nombreuses, et émanent de : Lindanus ; de la femme de Philippe d'Egmont ; de Bucho Aytta ; de François de Halewyn ; d'Emmanuel de Lalaing ; du conseil de Gueldre ; de la Noue ; de Fernando Lopez de Villanova ; de Valentin Pardieu, seigneur de la Motte ; de Gilbert de la Barre ; Geylinck ; de Philippe, comte de Lalaing ; de Jean Garbouts ; de R. de Mellery ; des États de Lille, Douai et Orchies ; d'Hennin ; de Maximilien Vilain ; de Jacques de Bronkhorst ; d'Eustache de Croy ; des habitants de Gheel ; de Werner, comte de Salm ; de Philippe de Lieques ; de Van Candriesse ; de Guillaume de Joigny ; de Brias ; de Claude de Berlaymont ; de Jacques d'Achelen ; du magistrat d'Arras ; d'Henri III, roi

de France; de Didier van 'T Sestich; de Nicolas d'Aubremont; du comte Charles d'Aremberg; du seigneur de Warlusel, etc.

II.

Une des principales préoccupations de Marguerite et de son fils était de bien caser leurs parents, amis et connaissances. Jamais ils ne manquaient l'occasion de solliciter des faveurs en haut lieu. C'était alors, comme aujourd'hui, l'habitude traditionnelle du gouvernement de favoriser les candidats recommandés. L'esprit de parti, les recommandations spéciales l'emportent toujours sur les titres et les qualités des aspirants. La justice était un accessoire, les convenances du moment le principal.

Le cardinal Alexandre Farnèse, beau-frère de la duchesse et oncle du gouverneur général des Pays-Bas, avait élevé depuis longtemps des prétentions au Saint-Siège. Lors du décès de Pie V, il s'était mis, mais en vain, sur les rangs des candidats au trône pontifical¹. En dépit d'un premier échec, le cardinal n'en prétendit pas moins succéder à Grégoire XIII, lorsque celui-ci fut parvenu à un âge assez avancé. Marguerite se berçait aussi du trompeur espoir de voir un jour son beau-frère ceindre la tiare. Comptant sur la puissante intervention de Philippe II, elle l'obsédait de ses sollicitations, tandis que son fils Alexandre dénonçait au roi les détracteurs de son oncle. Selon Granvelle, le duc de Florence menait à la cour de France toutes les intrigues contre le cardinal Farnèse (p. 4). Rien de plus naturel : ce que l'Espagne voulait, la France devait le repousser, le combattre sans trêve ni merci. En engageant Granvelle à favoriser les intérêts de sa famille, Alexandre conseillait néanmoins d'agir avec prudence afin de ne pas exciter la bile de ses adversaires. Le cardinal s'y prêta

¹ Voyez PETRUCCELLI DE LA GATTINA, *Histoire diplomatique des conclaves*, t. II, pp. 17 et suivantes.

volontiers, disait-il (pp. 4, 5, 29), en surveillant les ennemis de la famille Farnèse (pp. 49, 52, 99, 116, 186, 221, 491, 499, 508, 558). Alexandre alla plus loin encore : il s'adressa directement au roi (p. 606).

Toujours préoccupée de son beau-frère, Marguerite en parla à Morillon, lorsque ce prélat fit à la princesse une longue visite à Namur, en octobre 1581. Pendant la conversation, elle lança quelques mots par lesquels elle sembla soupçonner Granvelle d'agir à Rome pour son propre compte. C'est du moins ce qui paraît résulter de la lettre dans laquelle Morillon rendit compte de cette visite à son ami le cardinal. Aux termes de cette lettre, Morillon aurait déclaré à Marguerite que si le pape venait à mourir, Granvelle ne se rendrait pas sur place pour poser sa candidature (p. 105). Selon le prévôt, il aurait affirmé ensuite que probablement l'affaire serait terminée avant l'arrivée en Espagne de la nouvelle du décès du pape. A son avis, Granvelle ne pouvait pas courir en poste et arriver à point donné à Rome, où le cardinal Farnèse était sur place et « aurait bonne part au gâteau ». La princesse ajoutait que, pendant sa maladie, le souverain pontife avait désigné six personnages « qui papisaient ».

De son côté Granvelle ne cessait de répéter, dans toutes ses lettres à Marguerite, qu'il travaillait en faveur de son beau-frère, et qu'il ne laissait se passer aucune occasion de l'appuyer (p. 116).

Les soupçons de Marguerite étaient-ils fondés? Nous ne croyons pas, il est vrai, que Granvelle ait eu l'intention de se porter candidat au Saint-Siège; mais nous n'avons pas la preuve bien évidente qu'il se soit intéressé très vivement à la réussite des démarches faites par le cardinal Farnèse, aidé par sa belle-sœur, pour arriver au trône pontifical.

Un rapport d'Aldobrandino, agent de Marguerite à la cour, constate que Granvelle et Jean Idiaquez lui avaient déconseillé d'en parler au roi (pp. 585, 586). Malgré ce conseil, cet agent s'adressa directement à Philippe qui fit des promesses (pp. 598, 606). Ces affirmations d'Aldobrandino sont en désaccord complet avec celles faites par Granvelle à Marguerite de

Parme. Elles ont donné probablement lieu aux soupçons de la princesse. Il n'en est pas moins vrai que la candidature du cardinal Farnèse ne réussit pas.

III.

Une autre affaire d'un caractère tout à fait privé pour Marguerite de Parme, revient souvent dans la correspondance que nous publions. C'est celle de l'octroi pour la vente des biens que le grand-duc de Toscane devait faire dans le royaume de Naples, afin de parfaire le douaire de la princesse (pp. 4, 48, 99). L'obtention de cet octroi, sur lequel nous avons donné des explications dans le volume précédent, préoccupait constamment Marguerite, les agents Biondi, Samaniego et Granvelle.

La réalisation de cette vente offrait de grandes difficultés. Si Philippe II ne se souciait pas beaucoup de la question du titre attaché à ces propriétés, il n'aimait pas de voir passer celles-ci à « des marchands et autres gens de basse sorte » qui veulent par ce moyen éclipser les personnes appartenant à d'anciennes maisons. Le roi s'en tenait encore à la vieille question des possessions territoriales dévolues exclusivement à la noblesse. Il voulait par conséquent connaître les acquéreurs et s'assurer de leurs qualités : et « comme les marchands, pour y parvenir, s'avancent souvent à donner plus grandes sommes, il y désirait mettre une bride, afin qu'il n'y eût de mécompte sur ce point » (p. 70). Cette théorie ancienne, en fait de transmission de la propriété immobilière, contre laquelle la bourgeoisie s'était élevée, à son profit bien entendu, dès le XIII^e siècle, était encore en pleine vigueur à la cour d'Espagne au XVI^e. Le duc de Florence se rallia enfin sur ce point à la manière de voir du roi (p. 99).

L'épisode de Claudio Landi, sur lequel nous avons donné des explications dans la préface du volume précédent (pp. xviiij et suivantes), est également une des préoccupations de Marguerite. Cette affaire ne marchait pas

au gré de la princesse (p. 49). Granvelle lui donnait cependant les assurances les plus positives à ce sujet. Elle était, dit-il, en bons termes (p. 4). Néanmoins rien n'y était changé (p. 49) par suite des relations que Landi était parvenu à se créer à la cour par l'intermédiaire de ses parents; ce qui faisait dire par Granvelle (p. 70) : Je ne crois pas que jusqu'ici rien ait été fait au préjudice du mari de Marguerite, qui n'aura droit à se plaindre (p. 70). Cependant Landi avait changé de tactique. Il soutenait, par l'intermédiaire de son agent, que les biens confisqués par le duc Octave appartenaient à ses enfants en vertu d'un fidéicomis ; par conséquent, le mari de Marguerite n'avait rien à y voir. Ordre a été donné de communiquer cette affaire à Biondi, pour qu'il en avertisse Son Altesse. Toutefois le cardinal promettait constamment de soutenir les prétentions d'Octave Farnèse (pp. 59, 116) qui étaient singulièrement contrariées par suite des menées de son ennemi à la cour de l'empereur d'Allemagne (pp. 186, 221).

Afin de combattre avec succès les influences de Landi, Granvelle faisait connaître à la duchesse qu'il voulait assister son mari « lequel, à ce que j'entends, a fait informer de même le pape, les potentats d'Italie et aussi l'empereur, vers lequel est, comme l'on dit, le comte Claudio Landi pour obtenir de ce monarque qui, le considérant comme feudataire de l'empire, lui a donné commissaires pour entendre à faire le procès, prétendant que ledit duc soit partie » (p. 585). Toutefois Granvelle a appris qu'Octave Farnèse agit également auprès de l'empereur (ibid.).

De son côté, Octave ne cessa d'appeler l'attention de la cour d'Espagne sur cette affaire. Il y envoya, muni d'un volumineux dossier de procédure, un agent spécial qui fut obligé d'attendre le roi jusqu'à ce qu'il fût de retour de Portugal « et, ajoute le cardinal, pour ce que ledit procès qu'il porte est grand, j'ai écrit à Sa Majesté pour savoir s'il lui plaît que je le prenne pour le faire voir, afin qu'à son arrivée l'on puisse lui en faire rapport. » Le gentilhomme chargé de la part d'Octave de remettre ces papiers, assurait que l'on avait découvert « une nouvelle conjure de

quarante chevaux, qui devaient attendre ledit seigneur en chemin entre Parme et Plaisance. » Pendant que Landi faisait des démarches à la cour impériale, Octave Farnèse ne cessait d'en faire autant, tandis que Granvelle agissait de son côté à Madrid (p. 596). En dépit de toutes ces assurances, Marguerite ne faisait faute de supplier le cardinal de protéger son mari et d'empêcher qu'on ne lui enlevât sa juridiction et l'autorité dont Landi voulait le dépouiller. Elle le priait, au nom du crédit dont il jouissait, de le protéger (pp. 484, 491, 499). Biondi ayant averti Octave que Landi faisait des démarches pour obtenir un juge, le duc invita le cardinal à s'employer pour qu'aucune décision ne fût prise à ce sujet, avant de l'avoir entendu lui-même. Il y allait non seulement de son honneur, mais aussi de sa sécurité. Dans le volume suivant, nous verrons la suite qui fut donnée à ces débats de famille.

IV.

George de Lalaing, comte de Rennebourg, si dévoué aux États, avait, en janvier 1580, abandonné ce parti pour embrasser celui de Philippe II¹. Au moment de ce revirement, il commandait à Groningue, ville qui fut immédiatement livrée aux catholiques; ils y dominaient exclusivement, et le pouvoir des nouveaux alliés du comte y fut établi d'une manière définitive par suite de la victoire que Verdugo emporta sur les insurgés en Frise, le 30 septembre 1581².

Granvelle se préoccupait nécessairement, dans sa correspondance, d'une situation semblable, appelée à exercer la plus grande influence sur les affaires des provinces septentrionales des Pays-Bas.

¹ Voyez à ce sujet notre tome VII, page 76, et les registres nos 588, 589 des Archives de l'audience, intitulés : Réconciliation de Rennebourg. M. Trosée publie en ce moment un travail très complet sur la réconciliation de Rennebourg.

² Voyez notre tome VIII, page 588.

Une députation de la ville de Groningue se rendit en Espagne dans le but d'obtenir du roi des fonds pour soutenir la cause de la cité catholique. Cette députation se rendit à Madrid, où le cardinal l'accueillit favorablement. Il l'interrogea sur la conduite de Billy ¹, toujours disposé à reprendre ses anciennes fonctions de gouverneur de Groningue. Les députés, à la tête desquels se trouvait le bourgmestre de la cité, n'osèrent pas se prononcer ouvertement à ce sujet, sous prétexte qu'ils n'avaient aucune commission sur ce point; ils désiraient s'en remettre, sous ce rapport, simplement au bon plaisir du roi (p. 7). Leur demande tendait à obtenir des secours d'argent afin de pouvoir soutenir le parti catholique. Granvelle leur donna le meilleur espoir, en affirmant qu'Alexandre Farnèse, gouverneur général des Pays-Bas, avait envoyé les fonds nécessaires à l'entretien des troupes commandées par Verdugo (p. 7). Quant aux autres détails, il les renvoya au roi.

En ce moment, Philippe II se trouvait à Lisbonne, où il s'occupait des affaires du royaume de Portugal, récemment soumis à son pouvoir (p. 175). Le meilleur accueil fut réservé aux députés de Groningue (p. 174), par suite des recommandations que Granvelle avait faites à Fonck. « Vous ferez bonne œuvre, disait-il au secrétaire du roi, en leur donnant raisonnable contentement pour non les perdre. L'on forcompse beaucoup le prince de Parme et l'on lui fait entendre que ceux de Groningue demandent pour gouverneur le seigneur de Billy, malgré leurs instructions contraires. On pourrait y employer utilement le seigneur d'Anholt, en divisant le gouvernement. De cette manière, il y aurait moyen d'employer plusieurs personnes à la gagner et faire gens, et avec les gens de guerre le colonel Verdugo aiderait beaucoup au fait des armes » (p. 215). Le reste s'arran-

¹ Par une lettre de Messines, 15 septembre 1582, Farnèse annonça « à ceux de Frise, de Twente, de Groningue, de Drente, de Lingen et d'Overyssel et au baron d'Anholt » que voulant redresser les affaires de par delà, il leur ordonnait, en attendant la résolution du roi, d'obéir au colonel Verdugo. Sinon les affaires allaient tomber en confusion. (Archives de l'audience, liasse 246.)

gerait par la clémence et la douceur, moyen qui, aux yeux de Granvelle, devait infailliblement aplanir toutes les difficultés.

De l'avis du cardinal, il fallait contenter avant tout Groningue, ville puissante qui, à ses propres dépens, se maintenait sous l'obéissance du roi. Comme il n'y avait ni citadelle, ni garnison, il fallait gagner les cœurs des bourgeois par la bienveillance pour qu'ils restassent attachés au gouvernement légal. A cet effet, il y avait lieu de leur accorder le privilège de l'entrepôt (estaple), sans avoir égard aux droits des voisins, toujours en contestation sur ce point avec les habitants de cette ville. Il y avait lieu, selon sa manière de voir, de favoriser ceux-ci à tous les points de vue, afin de maintenir chez eux la religion catholique et l'obéissance au roi, deux principes sur lesquels Philippe fondait toute sa politique aux Pays-Bas. Ces avantages devaient être concédés pendant l'espace de dix ans, au bout desquels il y aurait lieu d'examiner leur conduite. Si, par ce moyen, ils parviennent à s'enrichir, ils seront dévoués au gouvernement établi (pp. 226, 227). Billy devrait être chargé spécialement d'arranger toutes ces affaires et du soin de séparer le gouvernement civil des affaires militaires. Cette lettre fournit, au sujet de la position à créer à la ville de Groningue, les renseignements les plus circonstanciés. Fonck promet de s'occuper de cette situation et de la recommander au roi; il lui en parlerait dès que l'indisposition du monarque le permettrait (pp. 255, 257, 258, 291, 298). Ces promesses ne contentèrent pas Granvelle. Bien souvent, il les rappelait (pp. 247, 248, 552). Enfin les privilèges tant sollicités furent accordés (pp. 554, 545).

Néanmoins des craintes sérieuses au sujet de la conservation de cette ville commencèrent à se faire jour (p. 561). Arrivés à Lisbonne, les députés de Groningue faisaient entendre des réclamations au sujet des faveurs par trop excessives accordées aux provinces wallonnes réconciliées. Ces réclamations étaient soutenues par Fonck. Le prévôt reconnut que tout

l'argent envoyé d'Espagne aux Pays-Bas ne devait pas exclusivement profiter aux Wallons (p. 180).

Enfin les députés adressèrent à Farnèse une lettre dans laquelle ils exposèrent nettement cette situation, lettre que nous reproduisons ici en note ¹.

Lorsque cette ville semblait définitivement acquise au gouvernement espagnol, celui-ci songea, dès le mois d'avril 1582, à y réorganiser le culte catholique. Depuis longtemps le siège de l'évêché y était vacant. Personne n'avait plus été désigné pour l'occuper. Il n'y avait plus de chapitre, pas même un vicaire général. Le gouverneur général avait songé à charger du soin des affaires religieuses le docteur Elst, Lambert Grol, chanoine écolâtre à Leeuwarden, Gauthier de Kerkoven, prévôt du chapitre de

¹ « Nous avons entendu, venans ici, la résolution depuis nostre parlement prise par les provinces reconciliées sur le fait de guerre et redreshement des affaires pardelà, et que leur député, l'abbé de Saint-Vaast, estoit venu en post pour la déclarer de bouche à S. M. et poursuivre l'effect d'icelle, dont ne peult procéder que bien, moyennant que S. M. soit par tout obéy, et que ceulx qui veullent manier les affaires du païs ne regardent trop à leur particulier, comme du passé, à grandissime préjudice et dommaige des autres bons subjectz de S. M., qui ne désirent que obéir et estre assistez, comme de raison. Il semble que nostre alée en Espangne leur a donné quelque chaleur de se conformer plus prez à la raison et bonne volonté du roy, mesmes à leur bien propre, puis qu'on voit que les rebelles ne cessent journellement de demander toute assistences, voire des ennemis franchois, leurs voisins, par eydevant tant hays au Païs d'Embas. Il est certes plus que temps se bien résoudre si on ne veult du tout estre accablé. Ce que nous a constrainct de remonstrer à S. M., tant de bouche que par escript, les extrémitez et désolations en quoy vont tumbans noz affaires, ensamble le bon desir que V. A. a tousiours eu de nous assister, et dont est procédé la faulte que l'assistance n'a pas esté telle comme l'importance du fait l'a requis. A quoy espérons que S. M. donnera bon ordre, si tost que l'armade de Tercera sera party, puis que trouvons icelle, par la recommandation de V. A. et de Madame, fort affectionnée à nostre cause, laquelle prions que V. A. soit servie d'avoir tousiours en recommandation, affin que, à nostre retour, puissions recepvoir et joyr le fruit de tant de paines et travaux que, pour le service de Dieu et de S. M., jusques oires avons soustenuz. Le cardinal de Granvelle et le président Fonck se monstrent aussi bien affectionnez à nostre cause. L'abbé de Saint-Vaast est party hier d'ichi vers Bareelone. L'on diet que les Espagnolz et Italiens, qui sont en Lombardie, marchent en diligence vers le Païs d'Embas. »

Saint-Pierre à Utrecht, qui aurait été chargé de diriger les affaires du pays de Drenthe. Enfin la situation était telle que le postulat de l'évêché de Munster, qui avait la main haute à Groningue, ne s'en occupait plus.

Consulté sur cette situation, Jacques d'Achelen songea au docteur Elst, personnage très compromis par des prêches dans lesquels il s'était montré autrefois favorable aux doctrines nouvelles en fait de religion. Il avait, il est vrai, renoncé à ses erreurs; mais ce revirement ne donnait pas des garanties suffisantes : « de manière, dit d'Achelen, qu'il ne pourra si librement reprendre et châtier le même vice chez ceux qui en seront atteints » (p. 695). Tous ces faits engagèrent le rapporteur à proposer Henri de Louse, prélat de l'abbaye de Selwert, d'une vie exemplaire, de bonne doctrine, « lequel combien qu'est étranger, toutesfois pour avoir longuement demeuré et harté le pays, y est assez aimé et bien voulu ». Cet ecclésiastique avait, en outre, l'avantage d'avoir été désigné à la même position par don Juan d'Autriche, gouverneur général des Pays-Bas.

Telle était la situation de Groningue qui dura jusqu'en 1594, lorsque Maurice de Nassau s'empara de cette ville¹.

V.

A la députation des habitants de Groningue se rattache celle de l'abbé de Saint-Vaast.

Dans la préface du tome VII de notre publication, nous avons fait remarquer que, dès 1578 et immédiatement après la mort de don Juan, Farnèse tâcha d'amener les provinces wallonnes à se réconcilier avec le roi.

¹ Voyez WICHERS, *Verklaring van het tractaat van de reductie der stad Groningen aan de Unie van Utrecht*, t. II, p. 204 et suivantes. On peut encore consulter à propos des affaires religieuses de Groningue, BUCHERUS, *Geschiedenis der kerkhervorming in Groningen*, p. 249, et DIEST LORGION, *De Nederlandsche hervormde kerk in Friesland*.

C'était le vœu, c'était une des recommandations les plus pressantes de Granvelle. Des brochures furent imprimées dans le sens de la réaction ¹. Le nouveau gouverneur général s'adressa à cet effet à Mathieu Moulart, évêque d'Arras, et à Guillaume le Vasseur, receveur des aides de l'Artois, réfugiés en France. Rentrés dans leur pays, ces agents parvinrent à réaliser les vues du gouverneur général. Les États de Hainaut, de Lille, de Douai et Orchies se soumirent au roi; ceux de Tournai et Tournésis en firent autant. Tous ces faits, tous ces actes, toutes ces négociations sont reproduits dans l'*Histoire des troubles des Pays-Bas*, par Renon de France, tome II, pages 552 et suivantes de notre édition.

Dès le 4 juillet de l'année précitée, Farnèse adressa au grand bailli de Hainaut et au conseil de cette province des lettres de sauvegarde et de protection. Il en fit autant aux provinces d'Artois, de Hainaut, de Lille, Douai et Orchies, réconciliées avec le roi ².

¹ Au nombre de celles-ci il en est une intitulée : *Advertissement chrestien ou discours en rime françoise*, imprimé par Roger Velpius en 1582, et dû à la plume de François d'Oignies, seigneur de Willerval. L'auteur en fit don à Alexandre Farnèse et l'accompagna d'une lettre du 11 février 1582. (Archives de l'audience, liasse 209.)

² DE VILLERS, *Inventaire analytique des archives des États de Hainaut*, t. I, p. 70. Nous reproduisons un extrait de la lettre de Richardot adressée, au sujet de cette affaire, à de Mortensart, secrétaire du conseil privé :

• Vous aurez veu par ce que nous avons hier escript à S. A. comme il vad bien en ceste ville. Depuis j'ay seeu que l'évesque et chapitre ont envoyé à Tournay. Si c'est pour empescher l'entrée des gens de guerre, pour Dieu que S. A. les renvoye et leur face entendre n'avoir leur venue pour agréable, et au surplus que l'on se haste de faire venir la compagnie pendant que nous sommes en ceste dévotion; ne pouvant vous céler, affin qu'en advertissez S. A. de ma part, que le monde treuve fort estrange qu'on tarde tant à faire entrer celle de Douay. Et à la vérité l'on ne doit dormir, ny perdre ces occasions. S. A. a le jour d'hier escript à ceulx de la ville les advertenses qu'eile a des François. En quoy se commect incongruité, comme bien souvent à mander les nouvelles de sa part aux députez des Estatz, sans en escrire à ce conseil, à qui du passé toutes telles choses s'adressoient, pour les faire entendre par tout le païs. Et par là se maintenoit la réputation et auctorité dudiet conseil, qui depuis quelques années s'est beaucoup abbaissé. »

« Il y a icy, disait Morillon, quelque autre chose sur main qui les fera enrager quand ils le sauront : ce que l'on gagne la noblesse de tous côtés, et le sont déjà le marquis de Richebourg, Emmanuel de Lalaing, baron de Montigny, Philippe de Lalaing, sa femme, tous décidés à faire savoir au roi qu'il est libre de prendre à son service tels gens de guerre que bon lui semblera, sans exclure les Espagnols. » Richardot ¹, l'abbé de Saint-Vaast et le Vasseur ont agi avec adresse. et l'abbé de Sainte-Gertrude a tenu le même langage (pp. 10. 11; voyez aussi une lettre de Philippe de Lalaing du 8 mars). Sarrazin, abbé de Saint-Vaast à Saint-Omer, était intervenu d'une manière active dans cette réconciliation. Son action se rattachait en quelque sorte à celle des délégués de Groningue, dont nous venons de parler. Si ceux-ci voulaient le rétablissement du pouvoir royal dans les provinces septentrionales des Pays-Bas, Sarrazin, après avoir signé l'acte de réconciliation des provinces wallonnes, désirait aller au delà ².

Aux termes de ce traité ³, Philippe devait éloigner du pays « les gens de guerre espagnolz, italiens, albanais, bourguignons et aultres estrangiers non agréables aux États acceptans ce présent traicté. Ils sortiront hors de nos diets Pays-Bas, mesmement du ducé de Luxembourg, dix semaines ensui-

¹ Voyez sa lettre du 8 mars, Archives de l'audience, liasse n° 210.

² Voyez la notice de cet abbé dans HOYNEK VAN PAPENDRECHT, *Analectes*, t. II, 2^e part., p. 215.

³ Ce traité d'Arras, le 17 mai 1579, a été imprimé à Douai sous le titre de : *Traicté de reconciliation fait en la ville d'Arras, le 17 may 1579, avec S. M. pour les provinces d'Artois, Hainault, Lille, Douay et Orchies, juré et signé par Monseigneur le prince de Parme au camp de Muestricht. Drpuys esclairey, mis en forme d'édiet et placcart, et publié en la ville de Mons en Hainaut, le 15 de septembre 1579.* Il a été imprimé en langue flamande à Louvain en 1579, et dans les *Placards de Brabant*, t. I, p. 662. Hoynek van Papendrecht l'a reproduit en langue latine dans ses *Analectes*, t. II, 2^e part., p. 594. Voyez notre édition de RENON DE FRANCE, t. II, p. 564. Les ville et pays de Malines, les villes de Nivelles, Alost et la ville et châtellenie de Bourbourg y adhérèrent le 12 septembre suivant. (Voyez l'édition montoise du traité d'Arras du 17 mai.) Le lecteur pourra aussi consulter : LE BOUCC, *Histoire des troubles de Valenciennes*, p. 143, édition de Robaulx de Soumoy, notre édition de RENON DE FRANCE, t. II, pp. 594 et suivantes.

vant la publication de ceste, ou plus tost, si le corps d'armes cy après peult estre formé et mis sups, si tant est que ce qu'il convient pour leur déportement fust plus tost prest, et en tous cas sortiront endedens les dictes six sepmaines, considéré que lesdicts Estatz nous ont promis s'employer, à toute diligence, avecq noz commis, sans fraude, pour avoir ledict corps prest endedens le jour de la sortie desdicts estrangers, et endedens aultres six semaines ensuivantes hors de nostre dict comté de Bourgogne, sans qu'ilz puissent retourner en nosdicts Pays-Bas, ou y en estre renvoyez d'aultres, n'ayans nous guerre estrangère, et généralement n'en y aiant besoing et nécessité par ledicts Estatz bien cogneu et approuvé, comme aussy lesdicts Estatz feront sortir tous François, Écossois et aultres estrangers, sur lesquelz ils ont commandement et auctorité. »

Le gouvernement espagnol tint parole. Il renvoya les troupes étrangères, au grand étonnement du prince d'Orange.

Cette situation, contre laquelle Granvelle s'éleva, compliqua à la fois celle du gouvernement et des provinces réconciliées. Elle donna champ libre aux insurgés, tandis que les Wallons n'avaient aucune troupe suffisamment organisée pour résister en cas d'attaque.

L'abbé de Saint-Vaast le comprit. Il voulait annuler ces conditions si compromettantes pour le pouvoir royal et son parti. Nous avons fait ressortir toutes ces circonstances dans la préface de notre tome VIII (p. 2, IV). Il est inutile de répéter ici ce que nous en avons dit.

Parfaitement d'accord sur ce point avec Granvelle et le prince de Parme, François le Vasseur tâchait d'arranger cette affaire en s'associant à Sarrazin (p. 55). Celui-ci s'y prêta si volontiers et si bien, que Morillon dit à Granvelle « combien Sa Majesté était obligée de faire du bien audit abbé de Saint-Vaast » (p. 55). Tous ces arrangements sont très détaillés par Morillon dans sa lettre du 8 février (pp. 56, 57).

A cette époque, il fut question d'envoyer Sarrazin en Espagne (p. 58). Tout en reconnaissant les bons services rendus par cet ecclésiastique, Granvelle

ne comprit pas bien la nécessité de son voyage (pp. 81, 459). Cette observation était parfaitement fondée; mais la mission du prélat avait aussi un autre but : l'anoblissement de ses proches. Malgré la famille roturière à laquelle il appartenait, l'abbé s'appelait de Sarrazin. La particule de qui sentait plus ou moins la noblesse, il fallait l'exploiter en Espagne et appuyer les prétentions que le frère de l'abbé faisait valoir en Italie. Il avait, en outre, plusieurs autres demandes de faveurs à faire valoir auprès du roi.

Le prélat partit pour l'Espagne afin d'annoncer au roi la bonne nouvelle de l'admission des troupes royales dans les provinces réconciliées.

En janvier 1582, il entreprit ce voyage, non sans danger d'être surpris par les insurgés, malgré la bonne escorte qui l'accompagnait (p. 58).

Nous passons sous silence toutes les particularités relatives à ce voyage qui sont racontées dans la *Relation de l'ambassade en Espagne et en Portugal de R. P. en Dieu Don Jean Sarrazin*, par Philippe de Caverel, publication due aux soins de l'Académie d'Arras. Nous nous bornerons à parler des faits rapportés dans notre volume, concernant cette excursion.

Au commencement du mois de mars 1582, Sarrazin se rendit chez Marguerite de Parme, installée en ce moment à Namur. Alexandre Farnèse avait recommandé au prélat de rendre visite à la princesse et de lui baiser les mains. L'abbé était obligé spécialement de l'entretenir de sa mission auprès du roi. Il devait faire connaître à Sa Majesté la résolution des États des provinces réconciliées concernant leur désir de s'en remettre « au bon plaisir du roi pour l'achèvement de cette misérable guerre; ensemble lui déclarer les termes, stratagèmes et jets par lesquels le prince d'Orange a trompé les personnes et venu à entabler les affaires où elles se trouvent actuellement ». De plus, il fournirait des renseignements sur les prétentions des nobles, leurs tendances, et ferait connaître ceux qui étaient bien intentionnés ou non, l'état et la situation des villes catholiques et de celles qui ne l'étaient pas, la pénurie des fonds, les moyens à employer pour y porter remède, les mercèdes à accorder à ceux qui avaient cru devoir se dévouer

à la cause de leur souverain ; il devait insister sur la question des finances (p. 642). Telles étaient les instructions de Sarrazin dont il donnera part à la princesse « pour l'avancement du service de Sa Majesté ». Marguerite le recommanda spécialement au roi et à Granvelle (pp. 504-525).

Cette situation est parfaitement décrite dans le discours que Farnèse adressa aux États des provinces réconciliées pendant une séance du mois de mars 1581. Ce discours, dont M. le baron Kervyn de Lettenhove dit quelques mots d'après une traduction en langue française ¹, a été prononcé en italien par le gouverneur général, qui s'excusa de ne pouvoir s'exprimer en langue française ².

C'est à la fois une justification de la conduite du prince et un exposé de ses vues sur la situation désastreuse des Pays-Bas. Il y parle des moyens à mettre en action et des remèdes à y apporter. Il rappelle ce qu'il a fait et ce qui devrait être fait pour ramener dans le pays le respect de l'autorité royale, restaurer le prestige du culte et assurer le bien-être de chacun. Il a jugé nécessaire de convoquer les États réconciliés afin de les entretenir de ce qu'il convient de leur déclarer. Il espère qu'ils l'écouteront avec la sollicitude que de tout temps ils ont témoignée pour le service du roi, le maintien de la religion catholique et le bien général, y compris le leur.

Depuis que Sa Majesté l'a appelé au gouvernement des Pays-Bas, il s'est convaincu que le plus grand service à rendre au roi était de dévoiler à tous ses sujets des Pays-Bas les intrigues scélérates, impies et funestes du prince d'Orange; de leur montrer, en opposition avec cette politique perverse, les sentiments d'humanité et de miséricorde du souverain, toujours prêt à ouvrir les bras aux repentis. C'est le but que Farnèse a poursuivi, la tâche qu'il s'est imposée. Il se félicitait d'avoir réussi à faire partager sa conviction au pays et notamment aux provinces réconciliées. C'est grâce à

¹ *Les Huguenots et les Gueux*, t. VI, p. 40.

² Ce discours, dont nous avons une copie sous les yeux, est conservé dans les archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1686.

cet appui que le prince a vu ses efforts couronnés d'un commencement de succès par la réconciliation d'une partie du pays, la défaite et la capture de la Noue, les avantages remportés en Frise, la prise de Bouchain et de Nivelles, la récupération de Condé, le quasi-blocus de Cambrai, la mise en échec des troupes d'Alençon, arrêtées sur la frontière et même rejetées sur leurs cantonnements.

Le zèle du prince a suppléé au manque d'hommes et d'argent. A la vérité, si le roi n'a pas envoyé de plus fortes sommes aux Pays-Bas, c'est qu'il en a été empêché par la maladie et la mort de la reine, et aussi parce que l'expédition de Portugal a absorbé une grande partie de ses ressources. 500,000 écus sont attendus de Milan, et le prince a reçu l'avis que le monarque avait donné l'ordre de lui envoyer d'autres sommes montant à un million. Sa Majesté n'entend pas abandonner ce pays, qui est son patrimoine. L'abandon des Pays-Bas aurait le plus mauvais résultat pour ses autres États. Enfin l'intérêt de la religion n'est pas moins ici en cause que l'intérêt politique. Le roi cherche à résoudre ce double problème au moyen d'une paix générale. C'est à cet effet qu'il a envoyé le duc de Terranova à Cologne, pour solliciter l'intervention de l'empereur et des princes de l'empire. C'est guidé par le même motif qu'il a appelé aux Pays-Bas la duchesse de Parme, afin qu'il n'y eût plus de doute sur ses intentions pacifiques. Enfin c'est pour faire preuve de conciliation qu'il a renvoyé en Italie les Espagnols et autres soldats étrangers. C'est ce qu'on demandait avant tout, ce semble.

Puisque tous ces moyens n'ont pas abouti à ramener les provinces révoltées, aux yeux du prince, le meilleur moyen de réduire les rebelles à l'obéissance, c'est de recourir à la force des armes. Ce moyen n'est pas aussi difficile que d'aucuns se l'imaginaient et se l'imaginent. Mais il faut que Sa Majesté et les provinces réconciliées le veuillent énergiquement.

Il serait nécessaire de former à cet effet un corps d'armée nombreux, bien discipliné et bien composé. C'est aux États réconciliés à s'entendre

sur cette composition, c'est-à-dire sur la qualité et la nationalité des troupes à employer. Le roi et le prince, en son nom, entendent laisser aux États toute liberté dans le choix. L'infanterie actuelle, si brave qu'elle soit, est indisciplinée et manque d'armes, surtout de piques. Il n'y a rien à en espérer pour la défense des Pays-Bas. Au contraire, tous ces soldats ruinent le pays; ils commettent d'autant plus de désordres et d'exactions qu'ils se gênent moins, étant dans leurs foyers ¹.

Ensuite ces troupes ne sont nombreuses que sur le papier, sur les états de paiement ². Quand il s'agit de combattre, leur nombre décroît considérablement. Ainsi, de 51,000 Wallons soldés par le roi, on n'en trouve pas 5,000 à mettre en campagne. En y comprenant les garnisons des places fortes, c'est tout au plus s'il y en a 11,000. Du reste, il est impossible de remédier à cette situation, vu qu'on racole facilement autant de monde qu'on veut pour les revues ou montres de guerre.

La véritable et principale force d'une armée est dans les piques et les lances.

Le prince d'Orange a livré Cambrai aux Français pour les gagner à sa cause. Il faut donc former cette nouvelle armée, non seulement pour soumettre les rebelles, mais aussi pour arrêter les Français qui, tous les jours, envahissent de plus en plus le pays. Ils sont au reste aidés par l'Angleterre et l'Allemagne et renforcés par les troupes du prince d'Orange. Si toutes ces forces parviennent à opérer leur jonction, elles peuvent nous faire beaucoup de mal, à moins que de notre côté nous ne prenions les devants en augmentant les nôtres.

Il importe à la tranquillité des provinces réconciliées de reprendre Courtrai, Tournai et Menin, les bases d'opération des ennemis. Il faut

¹ Les troupes wallonnes se distinguaient surtout par leurs pillages et déprédations. Voyez les pp. 270, 678, 696 et 697.

² Voyez au sujet de ces déprédations et excès notre tome III, pages 126 et suivantes de l'*Histoire des troubles des Pays-Bas*, par RENON DE FRANCE.

éloigner ceux-ci de la frontière. A cet effet, le prince a envoyé un renfort au marquis de Roubaix, qui tient la citadelle de Cambrai. Les forces dont Farnèse dispose ne sont pas suffisantes pour reprendre Cambrai, ni encore moins pour tenter cette entreprise sous les yeux des Français.

Quand même le péril ne serait pas si imminent du côté des Français, encore le service du roi exige-t-il qu'on reprenne les villes susdites de Cambrai, de Tournai et de Menin pour se porter de là au cœur du pays ennemi. Mais Farnèse le répète, cela n'est pas possible sans former le corps d'armée dont il a parlé plus haut. Et ceci ne peut se faire sans une résolution des États réconciliés. Il les engage donc à se décider sur ce point le plus tôt possible, afin que Sa Majesté puisse prendre les mesures nécessaires et faire les provisions d'argent en conséquence. Dans ce cas, lui, lieutenant du roi, pourra s'arranger également du moment qu'il disposera des forces requises.

En arrivant aux Pays-Bas, il espérait qu'après les six mois stipulés dans le traité d'Arras, il aurait obtenu du roi la permission de se retirer. Cette permission, il l'attend toujours; le terme de six mois est expiré, et il ne sait pas encore à quoi s'en tenir sur les intentions du roi.

D'aucuns ont envoyé supplier Madame (la duchesse de Parme) de prendre en mains le gouvernement suivant le désir de Sa Majesté; mais la duchesse n'en veut entendre parler à aucun prix. Au contraire, elle prie son fils de rester en fonctions dans l'intérêt du roi et du pays ¹. Le conseil d'État, que le prince a consulté, a émis le même avis. Il restera donc, en attendant la résolution de Sa Majesté sur ce point. Il finit sa harangue en rappelant les services qu'il a rendus au roi et à tous, en protestant de son inaltérable dévouement au pays où sa mère est née et où il a été élevé depuis sa plus

¹ Ce fait est controvérsé. Marguerite s'était chargée du gouvernement du pays ensuite des instances très pressantes du roi et de Granvelle. L'opposition vint de la part de son fils, qui ne voulait pas admettre les combinaisons du cardinal. Voyez à ce sujet mon introduction du tome VIII, page 1x.

tendre enfance. Indépendamment de ce qu'il doit à son souverain, il s'offre à tous, au clergé pour le protéger et défendre la religion catholique, à la noblesse pour maintenir son autorité, ses privilèges, son honneur, aux villes pour leur assurer les mêmes avantages. S'il ne réussit pas à satisfaire tout le monde, ce ne sera pas de sa faute.

Ce discours impressionna vivement les États réconciliés. C'était pour l'abbé Sarrazin le meilleur passeport afin de se faire bien accueillir en Espagne. Muni des instructions dont nous avons parlé plus haut, Sarrazin se mit en route. Il arriva à Madrid, le 26 avril 1582 (pp. 128 à 157), y fut très bien choyé par Granvelle (p. 152) et se remit immédiatement en voyage afin de rejoindre le roi en Portugal. Le cardinal reconnaît en lui « un homme méritable », l'agent dévoué de la réconciliation des provinces wallonnes et « au consentement des États pour remettre à Sa Majesté de se servir de tels gens de guerre que bon lui semblera » (p. 157). De plus, on avait donné au cardinal l'assurance que l'abbé était très adroit à traiter avec les États; le prince de Parme l'avait en grande estime. Il s'est décidé, ajoute Granvelle dans une lettre à Fonck, à s'adresser entièrement à vous, comme il convient, et à se guider d'après vos conseils. Le roi devait lui faire le meilleur accueil et lui témoigner sa reconnaissance. « Il mène son frère avec lui, qui a toujours servi dans l'armée, et l'ai vu ci-devant à Naples, qui prétend jouir du privilège de noblesse, et porte attestation qu'à mon avis pourrait tenir pour lui accorder par Sa Majesté ce qu'il demande, sans qu'il y ait lieu de prendre mon avis ».

L'abbé ne devait pas s'en tenir à cette seule faveur : il était chargé d'en demander pour Payen, avocat fiscal d'Artois, également désireux d'obtenir des patentes de noblesse; il sollicitait aussi un *incommiêdo* destiné à François le Vasseur, et des faveurs pour d'autres personnages désignés dans la lettre de Granvelle (pp. 157 et 159). A la vérité, l'abbé était tant soit peu gêné d'appeler l'attention de la cour sur ses propres affaires; mais, dit le cardinal, je ne le prends pas de mauvaise part; j'en ai usé de même

lorsque j'étais employé; en tout cas, il serait convenable de le récompenser. Je sais bien qu'il désire passer au Conseil Privé. Je voudrais y voir entrer un prêtre, parce que les séculiers se montrent, en général, peu favorables aux affaires ecclésiastiques. Par malheur, Sarrazin n'a pas étudié les lois. Sa présence au Conseil Privé serait par conséquent inutile, tandis qu'il est très bien placé dans son abbaye. Toutefois, il y aurait quelque chose à faire en faveur de son frère (p. 171).

En rendant compte à Marguerite de Parme de la visite de Sarrazin, le cardinal répéta ce qu'il en avait dit à Fonck : c'était « un homme mectable, qui pourra rendre compte des affaires des Pays-Bas. J'ai prévenu en Cour, ajoute-t-il, afin qu'il y soit bien reçu et retourne content en son pays. Je m'assure qu'il sollicitera l'envoi de gens de guerre et de l'argent pour les payer, comme je l'ai déjà fait depuis plus de deux mois » (p. 152).

Arrivé en Portugal, l'abbé fut particulièrement bien accueilli par le roi, par don Juan Idiaquez et Fonck (p. 161). Aux termes d'une lettre qu'il adressa, le 24 mai 1582, à Alexandre Farnèse, il était enchanté de cet accueil (p. 161). A Assonleville, le cardinal disait : « M. de Saint-Vaast est déjà à Lisbonne, et aussi y sont les ambassadeurs de Frise et de Groningue. Sa Majesté fait cette faveur au seigneur de Saint-Vaast de l'appeler en chemin avant son arrivée à Almerin et lui a donné fort favorable audience. De là, Saint-Vaast passa à Lisbonne, où il a été bien reçu par Fonck. Ils ¹ y trouveront toutes les affaires déjà arrangées pour pouvoir leur donner bonne réponse au sujet de leur mission » (pp. 175, 174). Enchanté de ce bon accueil, l'abbé en écrivit à Granvelle, en l'assurant que les dépêches se faisaient pour qu'il pût les emporter au moment de son retour. « J'espère que le même sera de ceux de Groningue et de Frise » (p. 177). Granvelle annonça à Marguerite de Parme (10 juin 1582) que Sarrazin, après avoir été favorablement entendu, est déjà dépêché pour son retour. Il ne lui res-

¹ C'est-à-dire les députés de Groningue et l'abbé de Saint-Vaast.

tait plus qu'à baiser les mains de Sa Majesté et à le licencier. « Il emportera force dépêches pour donner le plus de contentement que l'on pourra à plusieurs » (pp. 183, 193, 196, 259, 286, 311).

Toujours humoristique, Morillon informa le cardinal (28 juin 1582) qu'au moment de partir pour l'Espagne, Farnèse avait conseillé à l'abbé de Saint-Vaast de s'adresser à Granvelle et de suivre ses conseils, sachant fort bien que cet abbé et Fonck n'étaient pas « bien ensemble; et l'on se rit maintenant qu'il a logé chez lui. par suite de l'avis du cardinal et d'Idiaquez, et qu'ils se sont grandement encarrassés et syncrétisés » (p. 198).

En écrivant à ses amis aux Pays-Bas, Sarrazin leur promit d'en dire long sur ce chapitre lors de son retour. Il se plaignait du peu de respect qu'on lui portait dans son pays, de l'intention de lui enlever la connaissance des affaires relatives aux confiscations. « Mais, ajoute Morillon, il a beau dire, le prince ne le permettra pas, car il lui veut trop grand mal l'appelant ingrat contre V. I. S., quoique je die n'en rien savoir à parler » (p. 198).

Au moment de son départ, il reçut 2,000 écus, et Granvelle lui exprima de nouveau le regret de ce qu'il quittait le pays. Il espérait aussi de le voir arriver au Conseil d'Artois, où il pourrait rendre des services dans les affaires relatives aux abbés et autres ecclésiastiques du pays. « Vous l'avez, dit-il à Fonck, fort bien gagné de votre côté et professe l'obligation qu'il vous doit et espère que, arrivant là-bas, il fera tout son office » (p. 212). Fonck apprit avec la plus vive satisfaction que Sarrazin était parti content de l'accueil qu'il lui avait fait (p. 214). Leurs anciennes querelles étaient ainsi entièrement aplanies.

Nous passons sous silence les détails donnés par Granvelle à propos du voyage de Sarrazin, détails connus par la publication de Caverel (pp. 221, 259, 286).

En remerciant Granvelle de la bienveillance qu'il lui avait montrée pendant son séjour en Espagne, Sarrazin crut devoir lui recommander Frédéric d'Yves, abbé de Maroilles, prélat qui avait rempli, pendant les troubles

des Pays-Bas, un rôle important dans l'opposition. En 1579, il écrivait encore à des Prunaux une lettre dans laquelle il déplorait la situation des provinces de Hainaut et d'Artois, qui opposaient les Espagnols au duc d'Anjou, et étaient aveuglées par le désir de la paix ¹. Quelques mois plus tard, il se déclara inopinément en faveur de Philippe, grâce aux promesses du duc de Terranova. Il demandait pour prix de sa conversion un siège au Conseil d'État. Sarrazin insistait auprès du cardinal pour qu'il acceptât les offres de l'abbé de Maroilles, dont il fit le plus grand éloge. A l'entendre, ce prélat était, à son avis, un homme d'un esprit supérieur, doué de grandes vertus, adroit à manier les affaires d'État (p. 551).

Finalement les États de Hainaut, enchantés du résultat des mesures prises par le gouverneur général, lui adressèrent des remerciements. Néanmoins, ils lui faisaient observer que les ennemis ne cessaient d'attaquer les provinces soumises dès que la cavalerie s'était retirée du plat pays. Cette lettre renferme des détails tels, que nous avons cru devoir la reproduire ici en note ².

¹ MULLER et DIEGERICK, *Documents concernant les relations entre le duc d'Anjou et les Pays-Bas*, t. III, p. 5.

² « Il est bien facile à considérer de quelle prudence V. A. a esté conduite, lorsqu'elle nous feist proposer, combien il estoit expédient, que ce pays fust conservé et défendu des incursions et invasions de l'ennemy par quelque nombre de cavallerie, disposée ès lieux convenables, et par ceste adresse le plat pays maintenu. Car depuis qu'elle en a esté retirée, s'est ouverte une telle porte à noz malvueillans, que ceulx qui par avant s'en estoient honnestement trouvé soulagez, sont contrains la regretter, ce pendant que ceulx qui ne désirent que nous ruiner, ne s'oublient d'en faire leur profit; chose à vray dire qui seroit aucunement suportable en une aultre saison que ceste cy, qui n'apporteroit si grans et manifestes intérestz. Mais à présent que l'on doit cueiller les fruietz de tous les labours de l'année, qui sont tant requis pour l'entretènement d'un chacun, aussy bien en général qu'en particulier, ne fault que V. A. se donne de merveil, si contre toute attente, il nous desplait de veoir moissonner et jouyr de noz despouilles ceulx, ausquelz n'avons jamais souhaité faveur ny avancement. Car nous entendons journellement combien sont avantageux noz ennemis, à se jeter en païs pour y faire leurs besognes, ou que ne craindans personne, vont avec ung tel sucez, qu'emmenans et retenans prisonniers tous ceulx qu'ilz rencontrent en campagne idoines

VI.

Notre volume renferme bon nombre de renseignements concernant François de la Noue, qui a rempli aux Pays-Bas un rôle important pendant les troubles du XVI^e siècle.

Sans vouloir abaisser ni la valeur, ni le courage, ni l'intrépidité du célèbre guerrier français, venu au secours des insurgés belges, nous croyons devoir rectifier, au moyen de la correspondance de Granvelle, quelques faits rapportés par ses biographes ¹.

pour avancer la collecte des grains, les font travailler continuellement, sans discrétion de sexe, ny d'age, afin qu'ilz aient le moyen d'emporter tout ce qui nous apertient, et se fortifier ainsy à nostre préjudice; tellement que si, de brief, voires tout à coup, n'y est remédié, il va sans doute que ne serons seulement frustrez du revenu de l'année présente; mais oultre la commodité qu'en tirera nostre adversaire, demeurerons encores fourceloz de l'espérance de celle à venir, comme estant plus que vraysemblable, que qui n'aura rien despoillé, c'est adventure s'il remet sus. Et combien que ces calamitez nous soient merueilleusement griefves et fascheuses, si est ce que recevons quelque bon allégement, quant nous considérons que V. A. n'a jamais cessé de nous procurer tout le bien et advancement qu'elle a peu adviser; qui nous donne occasion présentement de la supplier avec tant plus de confidence, que les compagnies destinées à la garde de ce pays y soient renuoiées, et si faire se peut quelque chose d'avantage mesmes si bastant, que ne soions plus occupez à garder le nostre seulement, mais passant oultre puissions eslargir noz frontières, par la reprise de quelques forteresses et chasteaux, qui nous causent tant de misères. Pour à quoy parvenir, comme de nostre part n'oublierons de requérir mons^r de Montigni, pour la provision duquel nous remercions bien humblement et très affectueusement V. A. Aussy est il sans doute qu'il ne faudra d'y seconder et semplier de bonne intention pour exécuter les louables conceptz d'icelle. Car oultre ce que la chose ne sera des plus difficiles, ny de longue traité, si en reviendra-il ung bénéfice singulier au pays, avec ung grandissime intérêt et damage de l'ennemy. Et davantage, qu'il plaise aussy à V. A. considérer de près les maux qu'endure le plat pays, par les mengeries des garnisons frontières et d'autres places se retrouvans en faulte de paiement, et partant comme dispenses de vivre à discrétion, et sur le tout asseoir une raissonnable provision. Parquoy en attendant quelque fructueuse résolution et favorable secours, etc. »

¹ Voyez AMIRALTY, *Vie de François de la Noue*. — BRANTOME, *Vies des grands capitaines*. — KERVYN DE VOLKAERSBEKE, *Correspondance de François de la Noue*. — VANDER AA, *Biographisch Woordenboek*.

Philippe, comte d'Egmont, fils de Lamoral, était tombé au pouvoir de la Noue lorsque celui-ci s'empara par surprise de la ville de Ninove, pendant la nuit du 9 au 10 mars 1580 (p. 15). Le prisonnier fut livré aux Gantois; il eut à souffrir dans sa prison d'horribles tortures (p. 57).

A son tour, la Noue subit à Ingelmunster, le 10 mai suivant, une défaite complète. Les troupes wallonnes, commandées par Robert de Melun, marquis de Roubaix, le firent prisonnier et le remirent à leur chef. Le marquis le fit conduire à Courtrai. « J'ai été pris, disait la Noue dans une lettre datée de cette ville, le 10 mai 1580, par l'infanterie wallonne. Après, M. le marquis a voulu m'avoir comme droit. Je lui appartiens et lui ai donné ma foi et m'a fait beaucoup de faveur et courtoisie, dont je lui suis redevable ¹ ». Cette conduite de Melun à l'égard de son prisonnier est loin de justifier les reproches de dureté que certains historiens lui adressent. Elle n'excuse pas les tortures infligées aux partisans des Espagnols détenus par les Gantois. Ceux-ci espéraient qu'en torturant leurs prisonniers ils obligeraient le gouvernement à mettre la Noue en liberté (p. 578). C'était, il faut le reconnaître, un singulier moyen inventé pour appeler la pitié sur l'état du général français.

Des efforts furent faits dans le but de lui procurer la liberté. Le roi de France intervint ouvertement en sa faveur. Ce monarque voulait l'échanger ainsi que Henri de la Tour contre Philippe d'Egmont ², échange qui ne pouvait réussir.

Le fils de la Noue emmena les prisonniers des Gantois à Rammekens, endroit malsain (p. 65); et Granvelle le disait très bien : « Le roi ne se prêtera pas à délivrer la Noue avant la fin de cette guerre » (p. 84). Le capitaine français adressa, il est vrai, à Champagney une lettre de condoléances à propos de sa situation si déplorable à tous les points de vue. Il insistait

¹ KERVYN DE VOLKAERSBEKE, *loc. cit.*, p. 192, et lettre de Morillon dans notre volume, p. 57.

² Voyez notre volume, p. 608, et *Correspondance de la Noue*, p. 250.

auprès des États de Flandre sur la nécessité de se décider à améliorer le sort de ce seigneur, pendant qu'il était lui-même détenu à Mons ¹. Farnèse n'avait pas toute la confiance voulue dans la Noue. Morillon avait recommandé au gouverneur général de traiter le général avec la même rigueur que les Gantois employaient à l'égard du comte Philippe d'Egmont et du seigneur de Champagny (p. 57). Le prince le fit enfermer au château de Limbourg, en le plaçant sous la surveillance de Gaspard de Robles, seigneur de Billy, un royaliste à toute épreuve. Le prince d'Orange fit en vain les plus grands efforts pour le délivrer.

S'il faut en croire les biographes, la Noue fut relégué au château de Limbourg, dans la partie supérieure d'une tour où l'air et la pluie pénétraient par une ouverture pratiquée au milieu du toit. Chaque jour on lui apportait dans cette triste et humide prison, cloaque infect où la vermine et les crapauds avaient élu leur domicile, une misérable nourriture qu'on lui faisait payer cher ². Si tous ces faits ne figurent pas dans la lettre que la Noue adressa, le 22 février 1582, à Alexandre Farnèse (p. 656), il n'insista pas moins sur la nécessité de lui donner quelque soulagement digne d'un gentilhomme, ou bien de faire mettre fin à ses langueurs, « fin qu'il lui sera plus doux de souffrir que licite de demander ». « Monseigneur, continue-t-il, je ne sçai quelle si grande offense j'ai faite que je dois être sujet à un si misérable traitement, étant dans un horrible lieu où je m'en vais consummé peu à peu de maladie et de tristesse. Et pour ne plus importuner Votre Seigneurie, je la supplirai très humblement de me faire sentir les effets de son humanité, comme déjà elle a fait par ci-devant; dont je lui en aurai obligation perpétuelle. »

Si le prisonnier avait eu à se plaindre des crapauds, il n'aurait pas manqué d'en faire mention dans cette lettre. Nous admettons très bien qu'à

¹ *Correspondance de la Noue*, pp. 215 et suivantes.

² *Ibid.*, p. 28.

cette époque les prisons ne ressemblaient nullement à nos maisons d'arrêt et pénitentiaires d'aujourd'hui, où l'art dispute la palme au confortable; mais la position de la Noue n'était pas aussi pénible que celle des prisonniers des Gantois. Quant aux péripéties du rachat de la Noue, elles sont développées dans la lettre de Morillon du 26 janvier 1582 (p. 57).

Finalement, le roi consentit à faire un échange du vicomte de Turenne contre la personne du comte d'Egmont. Loin de consentir à cet arrangement, la femme de la Noue crut devoir refuser toute transaction, spécialement celle en vertu de laquelle son mari cédât son action contre le comte d'Egmont. Ce refus obstiné n'était certainement pas appelé à adoucir la position de la Noue, qui avait été pris une première fois à Mons par le duc d'Albe, en 1572.

Le général français resta au château de Limbourg et recouvra la liberté plus tard, en vertu d'un acte signé le 28 juin 1583. S'il a été échangé contre le comte d'Egmont¹, ce fut par suite d'une convention de Philippe II, qui tenait à la mise en liberté de ce personnage.

Après avoir été au service de l'armée des États, le fils de Lamoral d'Egmont s'était jeté dans le parti espagnol. C'est ainsi, nous venons de le dire, qu'il fut fait prisonnier à Ninove par de la Noue, pendant la nuit du 9 au 10 mars 1580.

Avant cet événement, il avait été sollicité en vain par les Flamands de prendre leur parti. « Demeuré fort constant en la religion catholique, il a refusé leurs offres; si bien le seigneur de Champagney l'a instruit et confirmé » (pp. 57 et 65). A ce témoignage donné par Morillon, Philippe II ajoutait : « Nous avons entendu avec extrême contentement la constance du comte d'Egmont en la religion catholique romaine » (p. 609).

Après avoir été fait prisonnier de guerre, il fut conduit à Gand, nous venons de le dire, puis à Rammekens, où, selon Granvelle, il aurait été

¹ Voyez cet acte dans KERVYN DE VOLKAERSBEKE, p. 253.

placé dans une cage de fer, ainsi que le seigneur de Champagney (p. 94).

Renon de France constate ¹ que les prisonniers des Gantois furent fort mal traités, « ayant le dernier cinq gardes nuit et jour, qui le fâchent fort ».

Alexandre Farnèse fit savoir à Granvelle que, depuis la blessure du prince d'Orange, Champagney et le comte d'Egmont étaient mieux traités, et qu'il fera tout ce qui lui sera possible en leur faveur (p. 157).

Malgré toutes les démarches faites par le marquis de Roubaix, par Marie de Hornes, femme du comte Philippe d'Egmont, et par Diane de France, afin d'obtenir l'échange du comte contre de Turenne (pp. 608, 615, 686, 689, 755), rien n'y fit. Par suite de l'opposition de la femme de la Noue, la question de la mise en liberté des prisonniers détenus de part et d'autre ne fut pas résolue (pp. 689, 735). Le général français recouvra la sienne seulement en 1585, nous venons de le dire plus haut.

A l'incarcération de Philippe d'Egmont se rattache celle de Frédéric Perrenot, seigneur de Champagney, frère de Granvelle.

Arrêté par les Gantois à Bruxelles (18 août 1578), il fut conduit à Gand et enfermé, en compagnie d'autres prisonniers, dans l'hôtel Ryhove, puis à la cour du prince et dans le Graven Steen ².

Le prince d'Orange voyant qu'il ne pouvait définitivement attirer ce seigneur dans son parti, s'opposait constamment à sa mise en liberté. Dans une lettre du 14 janvier 1582 (p. 15), Morillon le déclare formellement : il est certain, dit-il, qu'il ne faut rien espérer en faveur de Champagney aussi longtemps que le Taciturne aura crédit. On dit que ce seigneur a quelque liberté. Il a été une fois mandé en la maison de ville de Gand ; mais il est maintenant en cage, comme le comte d'Egmont. Au dire

¹ Tome II, page 593. Voyez aussi HALEWYN, *Mémoires*, etc., p. 157.

² Voyez *Mémoires sur les troubles de Gand*, par FRANÇOIS HALEWYN, publiés par KERVYN DE VOLKALERSBEKE, p. 24, et *Mémoires de Frédéric Perrenot*, publiés par DE ROBAILLX DE SOUMY.

de Granvelle, cette cage était en fer. Morillon, écrivant au cardinal, ajoute encore que le comte d'Egmont « auquel on dit Sa Majesté avoir accordé le vicomte de Turenne, qui subit à Hesdin le même traitement comme du passé, tandis qu'on devait le serrer et la Noue aussi, comme je l'ai fait croire à Son Altesse qui semblait le goûter, et m'a dit qu'il ferait pour votre frère tout ce qu'il pourrait » (pp. 45, 57).

Les mauvais traitements dont d'Egmont et Champagny étaient les tristes victimes de la part des Gantois, engagèrent Morillon à insister auprès de Farnèse afin qu'il en fit autant à l'égard de la Noue et du vicomte de Turenne. Il pensait néanmoins que le marquis de Roubaix ne voudrait pas se prêter à ce moyen s'il n'avait ses 60,000 écus, soit de lui, soit du comte d'Egmont et du seigneur de Champagny, lesquels étaient mis chacun dans une cage, tandis que de Selles avait été amené à la Rochelle par le fils de la Noue (p. 37). La longue détention de Frédéric Perrenot s'explique très bien. En remerciant Fonck de la communication qu'il lui avait faite d'une lettre du roi adressée à Farnèse, Granvelle ajoute qu'il n'a jamais parlé à Philippe de son frère, ni fait écrire à ce sujet. Il n'a, dit-il, qu'à se justifier devant le roi de sa conduite, et tant qu'il ne l'aura fait, il n'entend pas le reconnaître à titre de frère (p. 56)¹. Telle était la réponse du cardinal à toutes les personnes qui s'intéressaient à Champagny. Serviteur dévoué de Philippe II, ennemi déclaré des États généraux, Granvelle ne pouvait approuver la conduite très peu conséquente de son frère qui, après avoir servi le roi, entra dans l'armée des États pour faire la guerre aux Espagnols. Trop souvent léger et inconséquent, il se brouillait avec Farnèse, qui disait un jour de lui à Philippe : « C'est un personnage disposé à jeter la confusion dans les affaires, au lieu d'y établir le calme et l'accord ». Tel n'est par l'avis de M. de Robaulx

¹ Voyez aussi GROEN VAN PRINSTERER, *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. VI, p. 405, t. VII, p. 558.

de Soumoy, lorsqu'il adresse de graves reproches au cardinal à propos de sa conduite à l'égard de son frère ¹.

Durant sa détention, Champagney publia un *Avis d'un bourgeois de Gand qui se ressent amèrement des calamitez de sa ville*, pamphlet auquel Sainte-Aldegonde répliqua par une : *Response d'un patriote et bourgeois de la ville de Gand au libelle fameux du seigneur de Champagney* (p. 58).

Lorsqu'il fut question de le faire sortir de Gand, le duc d'Anjou intervint, déclarant que les Espagnols ne voudraient jamais consentir à un échange raisonnable de prisonniers. C'est ce qui l'engagea à faire enlever Champagney et le comte d'Egmont pour les transporter ailleurs (p. 694). Par suite de cette décision, le prisonnier subit un martyre atroce. Le 21 juillet, des fers lui furent mis aux bras et aux jambes. Il resta ainsi enchaîné jusqu'au 25, reçut pour nourriture du pain et de l'eau avec du sel. Le supplice fut tel que, ne pouvant bouger les pieds, il fut contraint de garder le lit. Une fièvre violente ne lui permit pas de se bouger. Ces faits et d'autres encore sont racontés en détail dans la lettre que nous avons imprimée aux pages 726, 755. Afin de faire cesser ce martyre, Nicolas d'Aubermont, commandant à Audenarde, proposa au gouverneur général d'en faire subir autant à la Noue et au vicomte de Turenne, ou d'en écrire à d'Anjou (p. 754).

Quelles sont les causes de la longue détention de Champagney? C'est en premier lieu la haine que le Taciturne lui vouait, ensuite l'abandon dans lequel le laissait Granvelle, abandon dont nous venons de faire mention plus haut. Néanmoins, il disait à d'Assonleville que son frère n'était pas si coupable, en exprimant l'espoir qu'il pourrait se justifier vis-à-vis de son souverain (p. 68). L'évêque d'Ypres s'y intéressa également. En écrivant à ce sujet à ce prélat, le roi dit : Nous n'avons jamais eu d'autre opinion du seigneur de Champagney que ce que vous en dites, estimant bien grande-

¹ *Mémoires de Frédéric Perrenot*, introduction, p. LXXXIX.

ment les suffisants témoignages que vous en donnez (p. 609). De l'avis de Granvelle, il serait à souhaiter qu'on employât pour la mise en liberté de son frère 4,000 florins, quand même on serait obligé de les chercher sous terre; mais, ajoute-t-il, je ne vois rien qui nous en empêche: « Je tiens que M. le Prince a fait don libéralement au marquis de Roubaix du droit qu'il avait sur le vicomte de Turenne qu'il ne lâchera, s'il m'en croit, moins de 60,000 écus comme il dit (p. 84).

A différentes reprises, le cardinal exprime à son correspondant la crainte de voir transporter son frère et Philippe d'Egmont en Zélande (pp. 91. 139).

La situation de ces prisonniers n'est guère prise en considération par les biographes de la Noue. Ils passent sous silence les tortures infligées aux détenus des Gantois, afin d'éveiller uniquement la pitié en faveur de leur héros, sans se soucier des causes qui ont donné lieu à sa longue détention.

VII.

Le règne de Philippe II aux Pays-Bas offre trois périodes bien distinctes en ce qui concerne le gouvernement de ces provinces. Sous celui de Marguerite de Parme et grâce aux conseils de Granvelle, l'adresse et l'esprit de conciliation prédominaient dans la direction des affaires. Ces moyens ne marchaient pas au gré du roi. Selon sa manière de voir, il fallait étouffer l'opposition par la force et la violence, renverser le principe de l'oligarchie et s'en rapporter à la volonté du souverain. Le duc d'Albe reçut cette mission. Au lieu de calmer les esprits, le nouveau gouverneur général les irrita au nord comme dans le midi des Pays-Bas; au lieu de pacifier le pays, il provoqua partout la guerre et la destruction. Force fut à Philippe de rappeler le duc, ou du moins de lui faire comprendre la

nécessité de se retirer. Pendant le gouvernement éphémère de Medina Celi, doué des meilleurs sentiments à l'égard des habitants des Pays-Bas, il n'y eut ni paix, ni guerre bien décidées.

Sous le gouvernement de Requesens, qui le remplaça, tout marchait au hasard, sans aucune direction bien déterminée. S'amusant aux gambades de ses singes, préférant le *dolce farniente* à la vie active, il était complètement abandonné par Philippe II. Le roi ne s'en occupait plus. Au surplus, les affaires des Pays-Bas, dit Granvelle à juste titre, ont été toujours mal conduites. Les mauvais gouvernements, soit par ignorance, soit par haine, soit par suite d'un trop grand zèle, y ont mis les affaires dans une confusion telle que nous les voyons aujourd'hui. Pendant mon séjour à Rome, j'avais indiqué une route toute différente, mais je n'ai pas été cru, et feu Hopperus ne savait ce qu'il faisait. J'ai toujours recommandé de s'accommoder avec les imperfections des habitants, et ayant été le plus offensé, j'ai toujours préconisé le doux chemin pour ceux qui voudraient se soumettre. Tout cela n'a pas abouti, pendant que des milliards ont été dépensés au milieu des ruines du pays et que l'on faisait ainsi la guerre au roi lui-même (p. 122). Lorsque le grand commandeur, que l'ambassadeur impérial qualifiait d'idiot (*stultus*), fut remplacé par Don Juan d'Autriche, l'essai de conciliation préconisé par le roi, conformément à l'avis donné par Granvelle, avorta complètement par suite du défaut de tact, et de la légèreté du nouveau titulaire.

Le frère naturel de Philippe fut remplacé à son tour par Alexandre Farnèse. C'était le signal du renouvellement de la politique de Granvelle, celle de la conciliation et de l'emploi toujours modéré de la force en cas de besoin absolu. Farnèse avait aussi des talents remarquables. A la fois Italien par la naissance et Flamand par l'éducation, il réunissait toutes les qualités requises à un homme d'État, à un guerrier aux allures distinguées. Adroit, prévoyant, courageux, prudent, il appartenait à l'école de Granvelle et de sa mère Marguerite, sachant pardonner et agir avec vigueur en cas de néces-

sité. Il résumait dans sa personne toute la finesse de l'Italien et la persévérance de la race du nord. A ses yeux, l'absolu en matière politique n'existait pas. L'observation et l'expérience étaient ses guides les plus sûrs. S'il nous est permis d'en juger exclusivement par ses notes, il était plus pratique que penseur, conformément aux idées positives, celles qui appartiennent aux populations des Pays-Bas. Jamais le cardinal ne manquait de recommander la conciliation au fils de Marguerite; mais Farnèse ne lui inspirait pas autant de confiance que sa mère, princesse sage, positive, intelligente et prudente, tout à fait Flamande, que Philippe II avait eu le tort de répudier pour la remplacer, conformément aux idées méridionales, par un homme de guerre remarquable, sans doute, mais complètement étranger aux manières des affaires politiques et d'administration. Granvelle voulait, nous l'avons vu dans le volume précédent, faire rentrer Marguerite de Parme aux Pays-Bas à titre de gouvernante. A son avis, la princesse devait s'occuper des affaires politiques et d'administration, tandis que son fils dirigerait celles de la guerre.

Dans la préface du tome VIII, nous avons fait ressortir toutes ces circonstances, en précisant la lutte entre la mère et le fils au sujet de cette division du pouvoir. Farnèse l'emporta, malgré l'aversion que les provinces wallonnes réconciliées avaient manifestée à propos des gouverneurs généraux venus du midi. La centralisation du pouvoir entre les mains d'un seul personnage l'emporta. Le prévôt Fonck, ordinairement peu judicieux, a fait remarquer à ce sujet, que tous les désordres des Pays-Bas « auparavant merveilleusement policés » proviennent de ce point unique, celui de l'ignorance des gouverneurs généraux qui n'ont jamais compris le pays. « Car, dit-il, la monarchie, l'aristocratie et la démocratie y avaient leur part et portion, et étaient toutes trois si parfaitement proportionnées et mêlées, qu'on ne savait souhaiter davantage ». (p. 40). Cet état est celui que nous nommons aujourd'hui l'oligarchie. Quant à Marguerite, elle continua de résider à Namur sans s'occuper des affaires publiques, si ce n'est à propos

de quelques points très secondaires: elle demandait constamment, mais en vain, la permission de pouvoir rentrer dans ses domaines. Toutes ces circonstances sont détaillées dans les nombreuses lettres échangées entre la princesse et Granvelle.

Dès le 31 décembre 1581 ¹ le roi avait averti Marguerite et son fils de la résolution définitive de désigner celui-ci en qualité de gouverneur général, chargé de diriger à la fois les affaires politiques et militaires. Le monarque promit d'envoyer au prince de Parme les lettres patentes et les instructions nécessaires à cet effet ² (p. 652). Le 1^{er} janvier suivant, Aldobrandino, l'agent

¹ « Agora vista, dit le roi, que esta en otro estado y la instancia que vos patris y que es del mismo juorescer mi hermana, vuestra madre, he querido y tempo por bien de complaceros à entrambos, y asti se os envoi a la plenento y los despachos en frances que vorais del gobierno entero para que lo administris vos à solas remitiendo a vuestro paresier et publicar ó tener secretos los depachos como vieredes que mos conviene. »

² Nous donnons ici les titres de toutes les patentes que le roi remit au prince :

15 octobre 1578. — Commission de lieutenant général des Pays-Bas. (Audience registre 22.)

15 février 1580. — Commission de lieutenant gouverneur et capitaine général des Pays-Bas et de Bourgogne durant le terme de six mois conditionnés par le traité de réconciliation. (*Ibid.*, p. 48.)

1^{er} février 1580. — Ordonnance et instruction du conseil que la Majesté du roy notre sire, archiducq d'Autriche, duc de Bourgoigne, de Brabant, etc., comect vers le prince de Parme et de Plaisance pour les matières et affaires d'estat et importance concernant le principal gouvernement, seurté, deffence et bonne conduyte des Pays-Bas et conté de Bourgogne, demeurans soubz le gouvernement général et charge dudiet prince. (*Ibid.*, pp. 50, 74.)

15 février 1580. — Instruction particulière à vous nostre très chier et très amé nepveu le prince de Parme et Plaisance, etc., touchant la régence et gouvernement général que vous comectons de noz Pays d'Embas et conté de Bourgogne et subjectz en iceulx et pour tant mieulx les conduire, regir et gouverner avecq bon advis, assistance et service de noz consaulx d'Estat, privé et des finances respectivement, selon l'exigence et qualité des affaires. (P. 55 v^o.)

20 décembre 1581. — Instruction secrète à vous nostre très chier et très amé nepveux le prince de Parme et de Plaisance, comme vous aurez à conduire au faict de la régence, gouvernement et administration en laquelle vous avons présentement commis en et par tous noz Pays d'Embas et de Bourgogne. (*Ibid.*, p. 57 v^o.)

en titre de la duchesse auprès de la cour d'Espagne, lui donna l'assurance positive de l'envoi des patentes à son fils pour le gouvernement des Pays-Bas. Son Excellence s'en servira suivant son bon plaisir quand elle le jugera nécessaire au service du roi, sinon elle les gardera et utilisera les anciennes patentes dont elle est en possession et qu'on regarde comme périmées, vieilles et sans valeur. Mais on ne désespère pas, dans l'entourage du roi, de voir le pays rentrer sous l'obéissance du souverain, par suite de l'essai d'une politique de bienveillance. Philippe pria en conséquence la duchesse de se résigner à rester encore quelque temps aux Pays-Bas. Voulant conserver le secret, le monarque a défendu de communiquer quoi que ce soit de cette affaire aux agents de son fils. Il n'entend pas que la chose soit rendue publique en Espagne, ni aux Pays-Bas, avant la décision d'accepter les patentes qu'on lui expédie en ce moment (pp. 186, 590, 591, 626).

En dépit des assurances d'Aldobrandino, une lettre du roi adressée, le 6 avril à la duchesse, démontre que les affaires étaient très peu avancées pour lui permettre de rentrer en Italie : « *Lo que dezis, dit-il, a proposito de vuestra buelta a Italia es cosa de consideracion, y tambien las causas y*

20 décembre 1581. — Taxation des gages de Son Altesse. (P. 61.)

... 1581. — Commission absolue de lieutenant gouverneur et capitaine général des Pays-Bas et de Bourgogne pour S. A. S. (P. 61 v^o.)

1578. — Instruction secrète à vous nostre très cher et féal cousin Alexandre Farnèse, suivant laquelle vous aurez à vous conduire au faict de la régence et gouvernement général de nos Pays-Bas, auquel vous avons commis, continué par provision et jusques à ce que nous ayons nommé la personne qu'y devra aller pour gouverner, et afin de tant mieux vous gouverner en ce regard, avec bon advis et assistance de nos conseil d'Etat, privé et des finances respectivement selon l'exigence et qualité des affaires. (P. 65.)

1^{er} juillet 1579. — Acte du prince de Parme qui commet le conseil d'État pour gouverner durant son indisposition et après sa mort, si le cas advenait. (P. 75.)

20 décembre 1581. — Instruction particulière de S. M. C. pour le prince de Parme et de Plaisance, etc., touchant la régence et gouvernement général des Pays-Bas. (P. 78.)

20 décembre 1581. — Suit l'instruction secrète. (P. 82.)

razones por que yo os pedi differiessedes. lo que agora puedo deziros es que desseo vuestra salud (p. 729) ». Quelque temps auparavant, l'agent de la duchesse l'avertit qu'il avait rendu compte au président du conseil de Flandre et à Don Juan de Idiaquez de son entrevue avec le roi; et ils étaient d'accord de ne pas aller à l'encontre de sa décision de confier le gouvernement tout entier au prince de Parme, à condition que la duchesse restât encore quelque temps aux Pays-Bas (p. 605).

Enfin les Artésiens désiraient « beaucoup la venue de S. A. qui s'y incline beaucoup » (p. 58). Force fut donc à la princesse de rester, malgré ses nombreuses réclamations. Elle avait beau insister sur son renvoi en invoquant le mauvais état de sa santé, si singulièrement compromise par la goutte et les rhumatismes empirés dans un pays humide et malsain; elle eut beau invoquer les conseils de ses médecins, rien n'y fit. Le cardinal Granvelle promit constamment d'intervenir en sa faveur auprès du roi, sans rien obtenir. Les lenteurs, toujours les lenteurs, dont le cardinal et Aldobrandino se plaignaient amèrement, arrêtèrent toute décision.

Les inquiétudes de Granvelle au sujet de la vie de Farnèse (p. 275) avaient-elles aussi leur part dans l'irrésolution du monarque? Nous n'oserions pas l'affirmer. Toutefois : « je suis, dit-il au Sr de Chassey, en peine continuelle, quand j'entends que le prince se hasarde si singulièrement sa personne, nonobstant que Sa Majesté et autres ont écrit vouloir en ce avoir plus d'égards et considérer combien sa vie importe. Je supplie le Créateur de nous le garder; car je ne sais où trouver un autre qui puisse rétablir les affaires là-bas » (p. 278). Ces inquiétudes, ces appréhensions à propos de la vie de Farnèse arrêtaient-elles la permission du roi pour que la princesse pût se retirer des Pays-Bas? Rien ne le démontre; mais si le prince venait à manquer, elle était là pour le remplacer. Le 5 octobre elle sollicitait de nouveau, mais en vain, la permission de se retirer (p. 764). Elle restera aux Pays-Bas encore pendant une bonne partie de l'année suivante.

VIII.

Dans notre volume précédent ¹, nous avons fait ressortir ce qui s'est passé en 1581 à propos du projet de mariage d'Élisabeth, reine d'Angleterre, et de François d'Alençon, frère du roi de France. A ce propos, nous avons fait observer que jamais Granvelle n'avait cru à cette union; il maintint encore cette opinion en 1582. Dans sa lettre à Marguerite de Parme, il s'exprime d'une manière plus explicite encore sur ce point en disant: Je ne doute pas que don Bernardino de Mendoza, l'ambassadeur de Philippe II en Angleterre, n'ait fait connaître ce qui se passe dans ce pays au sujet du duc d'Alençon et que tout « est résolu en principe, comme je m'en doutais » (p. 6). Il ajoute: dans une lettre subséquente (p. 8). Le mariage du duc d'Alençon en Angleterre, c'est la vieille chanson: ils se chamaillent pour voir qui le mieux trompera son compagnon: « Les Français veulent argent, dont ils ont grand besoin. » Il aurait peut-être pu ajouter que ces deux puissances avaient un intérêt commun, celui de combattre l'Espagne, mais jusqu'à quel point? C'était la question difficile à résoudre de part et d'autre.

Selon Morillon, l'ambassadeur espagnol avait fait savoir, il est vrai, que les anneaux des fiançailles étaient échangés entre les deux amants. Depuis ce moment, le duc était retourné à Boulogne. Élisabeth aurait été en peine de ce départ. Ces faits avaient singulièrement ébranlé la foi du prévôt d'Aire dans les paroles de Granvelle. Il sera convenable, dit-il, de faire entendre à leur ambassadeur qu'on les comprend, et où ils en veulent venir, « et de se préparer entre temps de tous côtés et de leur river le clou » (p. 10).

Malgré ces faits, Granvelle persista dans sa manière de voir. En écrivant

¹ Tome VIII, Introduction, page XLIV.

au président du parlement de Dôle, il disait : « La nouvelle du mariage du duc avec la reine, fondée sur l'échange des anneaux, fait en présence « de tant de gens », lorsque Élisabeth disait que jamais elle n'aurait d'autre mari ¹, n'est pas fondée; elle redemanda l'anneau, qui lui fut restitué ², et conseilla au duc de renoncer à cette union peu assortie par suite de la différence d'âge. » Car, ajoute le cardinal, il y a quarante-sept ans que l'on a coupé la tête à sa mère, et Élisabeth était déjà née deux ou trois ans auparavant. Ce qui aurait engagé la fiancée de dire à son prétendant qu'il ne pourrait avoir d'enfants d'elle. « C'est toujours l'idée qu'il en serait de ce mariage ce que nous en voyons aujourd'hui. » D'autre part, il regrette que cette union n'avait pas eu lieu, « car en se faisant, je tiens que nous en eussions tiré autant de profit pour le moral que des festins et grandes dépenses que fait inutilement le roi de France » (p. 25). Dans une lettre adressée à Marguerite de Parme, il exprime encore les mêmes idées en disant : « Nous en tirons plus de profit que de dommage, et serions bien vengés du tort que nous a fait et continue à nous faire encore ledit d'Alençon » (p. 48).

A son avis, la reine jouait une farce, comme elle en avait déjà fait de semblables depuis vingt et un ans. A ce point de vue, le cardinal était parfaitement d'accord avec Aldegonde. Celui-ci se demandait à son tour si toutes ces démonstrations étaient sincères ou dissimulées. « Je me souviens, dit Granvelle au cardinal de la Baume, d'y avoir été pris moi-même à propos du mariage de l'archiduc Ferdinand. C'était probablement en 1560, sous le gouvernement de Marguerite de Parme, qui avait résolu d'entreprendre cette négociation. « Mais je savais bien qu'il n'en résulterait rien et que ladite reine (comme elle a fait depuis) ferait semblant de se marier avec étrangers, pour donner ombre et jalousie à aucuns de ses sujets et pour arranger ses affaires » (pp. 60, 61).

¹ Ce passage est en tous points conforme à celui reproduit par Nares, *Life of Burghley*, t. III, p. 185.

² Le fait de la restitution des anneaux est plus probable que celui relatif à la perte de l'anneau par le duc. Voyez Baron KERVYN DE LETTENHOVE, *Les Huguenots et les Gueux*, t. VI, p. 228.

Au surplus, Élisabeth n'aimerait pas de voir d'Alençon dominer en Hollande et Zélande. Elle préférerait y mettre le pied elle-même (pp. 174, 176, 183, 254).

Un jour, le cardinal annonçait au seigneur de Chassey que d'Alençon menaçait Élisabeth d'aller la trouver si elle ne lui donnait pas de l'argent, et il se pourrait très bien que, plutôt de consentir à ce voyage, elle lui en enverrait, attendu qu'elle fit ce qu'elle put pour adroitement s'en débarrasser et le faire sortir du royaume. « Plût à Dieu, ajoute-t-il méchamment, que le mariage eût lieu, nous n'aurions pas faute de passe-temps » (p. 548).

Granvelle se flattait, en présence de ces faits, de voir d'Alençon « complètement ébranlé et à demi désespéré », par suite de sa déconfiture en Angleterre, où l'on se moquait publiquement de lui (87). Le cardinal en était si enchanté, qu'il croyait à un changement complet dans les affaires du pays. Il allait si loin qu'il en faisait tout un roman arrangé à sa guise, par exemple : « les rebelles allaient probablement se décider à s'emparer à la fois du prince d'Orange et du duc d'Alençon pour en faire présent à Sa Majesté, et par ce moyen hâter la paix » (pp. 87, 155), rêve bien singulier en présence de ce qui se passait dans le pays. A Morillon, il écrivit que si d'Alençon va à Anvers sans être soutenu par des forces suffisantes, il pourrait s'en repentir. Granvelle y ajoutait encore d'autres considérations à propos de son voyage en Angleterre « si sottement arrêté » (p. 89). Il n'y avait pas d'illusion dont il ne se berçait, jusqu'à supposer qu'à Flessingue et à Middelbourg le duc avait été mal reçu, en dépit du bon accueil qu'on lui avait ménagé dans ces villes (pp. 91, 95).

Malgré les mauvais pronostics du cardinal, d'Alençon fut bien reçu à Anvers. Dans cette ville, où les protestants voulaient dominer exclusivement sans accorder la moindre tolérance aux catholiques, le duc désirait établir la liberté en fait de religion et empêcher l'oppression de ses coreligionnaires. A cet effet, il avait amené quatre chapelains et un aumônier, qui disaient la messe dans l'abbaye de Saint-Michel, où tout le monde pouvait se rendre.

L'affluence des catholiques était extraordinaire dans ce monastère, au grand regret des ministres protestants et des consistoriaux, qui tous étaient très étonnés de voir le prince d'Orange soutenir ce mouvement de concert avec Aldegonde et Junius. Rien de plus naturel. Le Taciturne se souciait peu de religion, fût-elle protestante ou catholique.

Aldegonde et Junius comprirent qu'il s'agissait de faire pièce à Philippe II par un prince français catholique, du moins de nom, sans l'être complètement de fait. En tout cas, il fallait attacher par quelques concessions la population catholique au mouvement politique en faveur d'Alençon.

Morillon, en rendant compte à Granvelle de toutes ces circonstances, croyait, non sans motifs plausibles, qu'il s'agissait d'un piège tendu aux catholiques afin de les amener à abjurer le roi et les attacher à d'Anjou. A son avis, la prétendue liberté de religion durera tant qu'il en plaira aux calvinistes. Ce qui était encore vrai. La tolérance en matière de religion était inconnue à tous, sauf à ceux qui ne se souciaient d'aucun culte. Selon Morillon, cette situation pourrait être un jour fatale au duc, en voulant se mettre bien avec tous les partis. Déjà il s'était mal servi de termes impérieux, en disant qu'il n'était pas venu pour être commandé, mais pour commander lui-même. « C'est, ajoute Morillon, commencer un peu tôt sa joyeuse entrée et briser avec son serment. » L'impatience du duc était très naturelle. Le Taciturne le tenait en quelque sorte sous tutelle ; nous le verrons dans le volume suivant par la lettre de Granvelle, du 5 avril 1583 : « Monsieur le prévôt a apporté peu d'argent et l'Angleterre ne lui en a procuré guères » (p. 110). Selon le correspondant de Granvelle, on aurait déjà crié : *Papau!* lors de son arrivée en Zélande, cri bien naturel chez les habitants d'une province qui avaient pour devise : *Liever Turcx dan pausch!* (Plutôt Turc que papiste) ¹.

¹ Nous copions littéralement la devise, telle qu'elle est inscrite sur les médailles.

Le duc adressa, le 13 juillet 1582, au magistrat d'Anvers, une lettre par laquelle il intervint en faveur des catholiques de cette ville (pp. 206, 708). Il en avait fait autant au magistrat de Bruxelles pour ceux de cette ville, mais il les révoqua le 14 juillet (p. 708), par crainte de voir les catholiques engager leurs coreligionnaires à ne pas abjurer le roi d'Espagne ¹, Gravelle vit avec plaisir les concessions faites par d'Alençon en faveur des catholiques. « Le prince a agi ainsi, dit-il, afin de couvrir son méfait et se mettre bien avec la cour de France; mais Dieu est juste, et il renversera ses projets » (p. 256).

Le cardinal n'était nullement étonné d'apprendre ce qui s'était passé en Zeelande et à Anvers, lors de la réception du duc. Il considérait celui-ci comme un personnage peu réfléchi : Il a fait tant de choses contraires au bon sens et à la raison, qu'il n'est nullement étonné de le voir commettre encore d'autres fautes. A son avis, les idées et le caractère des Belges ne leur permettront jamais de s'entendre avec les Français. La différence est trop grande, sous ce rapport, entre les deux peuples. Si les habitants des Pays-Bas ont, à tort ou à raison, mauvaise opinion des Espagnols, le cardinal pense qu'ils préféreront ceux-ci « à la tyrannie et à l'insolence des Français, dont nous souffrons par trop », selon la manière de voir de Marguerite de Parme. « Il y a longtemps, dit-il en s'adressant à la princesse, que Votre Altesse connaît ma manière de voir sur ce point; mais jusqu'à ce jour, je n'y vois pas de remède, et je ne sais quelle autre déclaration de guerre nous devons attendre, puisque la reine mère de France la nous fait ouvertement et la confesse, sous prétexte de posséder la couronne de Portugal. Son fils,

¹ Outre les lettres d'Anjou publiées par MM. MULLER et DIEGENICK, on peut encore consulter celles imprimées par M. GENARD dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, t. XVI, XVII, et 5^e série, t. IX de la *Correspondencia de Felipe II con sus embajadores en la Corte de Inglaterra*, 1558 à 1584 (t. V de la *Correspondance de Philippe II*), et donnant les textes des lettres de don Bernardino de Mendoza du 1^{er} mai 1581 au 30 janvier 1584, pendant son ambassade à Londres, dans le tome XCI des *Documentos inéditos para la Historia de España*.

le roi Henri, l'aide dans toutes les entreprises du duc en s'emparant de Cambrai. » De là il concluait que si Philippe suivait carrément le chemin de Charles-Quint, il obtiendrait un meilleur résultat. « J'ai dit souvent, ajoute-t-il, que je me souviens des termes dont feu l'empereur, de glorieuse mémoire, usait à l'égard de François 1^{er}, en le tenant en prison; et cependant celui-ci était bien plus puissant que le roi actuel; il en savait davantage et avait à sa disposition des forces plus considérables. Par où je tiens que si nous suivions le même chemin de feu Sa Majesté Impériale, nos affaires s'en porteraient mieux. J'en ai souvent déchargé ma conscience et avec ce me contenterai ce qu'en adviendra » (p. 115). Il répétait souvent ces mêmes faits (pp. 145, 285, etc.). En d'autres termes, il voulait la guerre avec la France, nous le verrons plus loin. Il ne comprenait pas comment il était possible de faire pis pour rompre la paix. « Ceux qui vont par la France à la suite des autres au secours d'Alençon, font tant de maux à ladite France, que les Français eux-mêmes le maudissent, selon que l'on m'écrivit de Lyon. S'ils font de même au pays des rebelles, j'espère que l'on ne les y souffrira longuement; et le bon seroit s'ils s'en ressentaient à bon escient contre la personne dudict Alençon; et c'est chose bonne que les gens dudict Alençon s'accoutument à fuir des nôtres et qu'ils ont jà reçu par deux fois dures atteintes » (p. 545). Selon Morillon, les soldats français se livraient, dans notre pays, à des excès. « Il n'est pas à croire, dit-il, les outrages qu'ils ont faits à Alost, tant de religieuses, filles et femmes violées, tant de gens de bien tués, le receveur et deux religieux d'Afflighem, le curé de la localité, l'abbé de Ninove avec ses religieux, prisonniers, et plusieurs moines d'Afflighem » (p. 208). Dans la Franche-Comté, les troupes qui allaient renforcer celles du duc n'y causaient pas moins de dommages (pp. 546, 616). En écrivant à Marguerite de Parme, il répétait à peu près les mêmes termes, disant que toute la France se plaignait de ses compatriotes qui allaient servir dans les rangs de Monsieur; tout le monde était d'accord pour dire que les Turcs ne sauraient faire pis. Morillon, en

parlant des ravages des Français, commis entre Amiens et Paris et de là jusque Saint-Quentin, dans l'Artois et le Hainaut, en fait la description la plus navrante (pp. 559, 560, 569).

Quant aux relations d'Alençon avec ses nouveaux sujets, il aura, suivant l'avis de Granvelle, de la peine à s'entendre avec eux et les gens de son conseil, qui ne comprennent rien au langage du pays ni aux habitudes des habitants. Jamais ils ne pourront se tirer d'affaire (pp. 159, 161, 168, 174). De plus, le prince se trouvera dans l'embarras par suite du défaut de fonds suffisants, et il lui en faudra pour manier des cohortes si hétéroclites et si diverses, ne connaissant ni leur caractère, ni leurs habitudes, pas même leur langage (p. 214). En faisant ces réflexions, il oubliait que Philippe II et ses Espagnols n'en savaient pas davantage des langues wallonne et néerlandaise usitées dans le pays. Morillon assurait néanmoins que la reine mère envoyait force gens de guerre à son fils et lui fournissait jusqu'à 50,000 livres par mois, et que sa cavalerie venue de Suisse était nombreuse (p. 506). Il accusait aussi d'Alençon d'avoir publié contre Philippe II un méchant livret, dont les gens de bien sont scandalisés (p. 507).

Granvelle n'était pas fâché d'avoir dit la vérité sur le compte de Catherine de Médicis et de son fils, dans une de ses lettres interceptées. « Elle ne sera pas contente, ajoute-t-il, de ce que je dis la vérité en faisant remarquer qu'elle et son fils Henri font faire à d'Anjou ce qu'il fait, et il y a longtemps que je dis haut et clair cette opinion qui est vraie, et si on m'avait cru, nos affaires marcheraient mieux » (p. 512).

C'était dans le but de favoriser l'expédition d'Alençon que Henri III s'était rendu à Lyon, sans être accompagné d'aucun conseiller ni secrétaire. Par suite de cette absence, le monarque donnait à sa mère, qui exerça une véritable régence, la facilité d'aider le duc son fils dans son expédition (p. 522). De cette manière, le maréchal de Biron, qui affichait du mécontentement, pouvait être employé à la formation d'un camp près des frontières de la Picardie, et la reine mère lui avait fait « des caresses en cour devant

son parlement » (p. 574). Le maréchal devait porter au duc 60,000 écus. C'était peu pour payer et empêcher cette soldatesque de commettre des excès (p. 587). En dépit de tous ces faits, la reine mère et Henri III niaient toute participation à l'entreprise de d'Alençon. « Ils nous payent, dit Granvelle, en disant que cette conduite leur déplaît et qu'il ne peuvent résister aux volontés dudit duc par la force, pour ne pas fomenteur une guerre intestine ». La lettre de Granvelle adressée au seigneur de Chassey renferme sur ce point d'importantes révélations (pp. 589, 597, 552).

Cette alliance des Français et des insurgés durera-t-elle longtemps? Le cardinal en doutait. La jalousie et l'insolence des premiers sont connues; et il est plus que nécessaire que l'on s'aide, non seulement des armes, mais des négociations (p. 172). En attendant, le prince promettait monts et merveilles, promesses qui donnaient à Fonck l'espoir de voir bientôt le peuple « se saouler de son hideux visage ». On dit, ajoute-t-il, qu'il a supprimé certains petits tribus, « disant qu'en cas de nécessité son frère ne manquera pas de faire voir que la France possède encore des sous au soleil; qu'il en aura pour le peuple, si celui-ci continue à se montrer favorable à la couronne de France; tandis que le prince de Parme travaille à installer de nouveau les Espagnols dans le pays et à se procurer, de cette manière, des avantages; qu'on a très bien connu son ayeul et la vie qu'a menée son père avec madame sa femme; de sorte que ces Fransquillons inventent toutes sortes de méchancetés; ils remplissent le pays des plus impérieux et orgueilleux huguenots de France, et non seulement le pays, mais aussi les principales villes voisines comme Cologne, Aix-la-Chapelle, Liège et les cités des pays de Clèves et de Juliers (pp. 216, 217). Tel était le langage que Fonck tenait sur le compte d'Alençon et ses adhérents.

Dans une longue et intéressante lettre adressée à Broisia par le cardinal, il entretient son correspondant des relations diplomatiques de la France et de l'Espagne. J'entends, dit-il, que les Français prennent un chemin différent de celui de leur ambassadeur à Madrid. Ils sollicitent sous main à

Rome pour que le pape envoie des légats, afin d'éviter la guerre; mais il faudrait qu'avant tout Sa Sainteté arrêtât les injustes agressions d'Alençon. Sans cette intervention, il est certain, on battra à froid quoi qu'en puisse advenir; et les raisons de notre côté sont si claires, que je ne sais de quelle manière on pourra les combattre. Nous en arrivons à une guerre ouverte, je tiens qu'ils l'auront plus long qu'ils ne le voudraient. Je me souviens fort bien en quels termes ils se trouvaient quand nous fîmes la paix de Cateau-Cambrésis, et si nous voulons tenir bon, je vois qu'ils ne sont en meilleurs état qu'à cette époque (p. 429).

Une des plus grandes fautes d'Alençon était celle de laisser prendre la ville d'Audenarde par Farnèse, en dépit des promesses qu'il avait faites de sauver cette place. Ce qui engageait Granvelle à dire « et aura perdu Alençon, comme j'espère, grand crédit pour n'avoir pu à temps secourir la place, après avoir tant bravé de le vouloir faire » (pp. 244, 247, 249).

IX.

Don Antonio, le prétendant à la couronne de Portugal, constamment désigné par Granvelle sous la qualification de Bastard, remplit dans ce volume un rôle plus important que précédemment. A la suite des victoires remportées par Philippe II sur lui pendant la conquête de Portugal, il s'était réfugié en France. Là, de concert avec Catherine de Médicis, toujours prête à conspirer contre son heureux rival en Portugal, il prépara une invasion dans les îles de Tercère (pp. 8, 115). Les deux alliés, la reine de France et Antonio, firent les armements d'une flotte, à la tête desquels étaient placés Philippe Strozzi, Louis de Saint-Gallais, seigneur de Lanzac, conseiller intime de la reine mère, et l'un des agents les plus actifs de cette expédition. Charles de Cossé, second fils du maréchal de Brissac, y aidait de tout

son pouvoir (pp. 52, 97). Henri III, roi de France, et sa mère s'y employèrent également et crevèrent d'envie, selon l'expression de Granvelle, en tâchant de contrarier la grandeur de son maître; mais, ajoute-t-il, ils viennent trop tard (pp. 89, 90, 154). Philippe était en effet maître du Portugal, et leurs armements marchaient lentement à défaut de ressources suffisantes (pp. 115, 116).

De son côté, le marquis de Sainte-Croix, l'amiral espagnol chargé par Philippe II de combattre la flotte franco-portugaise, fit des préparatifs auxquels il ne mit pas toute la célérité que Granvelle désirait. En dépit des fonds dont il disposait, l'armement ne marchait guère (pp. 92, 116, 155, 145).

Le projet d'Antonio tendant à gagner les côtes de Portugal, puis les îles de Tercère et les Indes (p. 145) contrariait vivement Granvelle. Il déplorait amèrement cette résolution qui pouvait devenir fatale à l'Espagne dans un moment donné. La reine mère, disait-il, s'est ouvertement jointe à Don Antonio pour nous faire la guerre. Il est bien clair que s'ils pouvaient nous faire pire, ils n'y manqueraient. Nous ne savons nous aider de nos forces, ni les connaître, ni nous rendre compte de celles qui nous inquiètent de tous côtés (p. 151). Notre flotte s'apprête lentement, et si, à défaut de fonds suffisants, celle du Bâtard et de la reine de France n'était retardée, celle-ci aurait déjà devancé la nôtre (p. 155). La première devait mettre à la voile le 15 mai, mais le défaut de fonds nécessaires et de marins arrêtait tout (p. 161). A la vérité, aucune attaque sur le Portugal n'était à redouter. L'ennemi se dirigera droit vers l'île de Tercère; il essaiera de prendre celles des Canaries. Cette expédition offrirait sans doute un grand danger pour les flottes des Indes. L'ennemi pourrait débarquer soit à Saint-Domingue, soit au Pérou, soit au Brésil, soit ailleurs. De leur côté, les Anglais ont déjà envoyé des navires à la rencontre de ceux attendus des Indes, et qui ont alléché le corsaire Drake. A la vérité, le roi a déjà envoyé des gens au détroit de Magellan, afin d'arrêter les assaillants; mais on a découvert que ce qu'on

regardait comme terre ferme n'était qu'une suite d'îles, et qu'en côtoyant celles-ci, on peut arriver en pleine mer, sans passer par le détroit (p. 161).

En apprenant que la flotte de Don Antonio n'était pas encore partie, Granvelle se consolait de ces mécomptes et de ces tergiversations, qu'il attribuait à l'inactivité habituelle des Espagnols. Il voyait aussi avec la plus vive satisfaction que des différends s'étaient élevés entre Strozzi et Lansac. Si celui-ci ne devait plus prendre part à l'expédition, il n'était pas moins vrai que les vaisseaux français étaient bien pourvus de vivres, tandis que le marquis de Sainte-Croix trainait constamment les armements en longueur. Ces retards empêchaient la flotte espagnole d'aller trouver celle de Don Antonio dans les ports français (pp. 177, 207, 222), attaque qui aurait été singulièrement favorisée en embarquant l'infanterie espagnole casernée à Lisbonne (p. 222).

Finalement, la flotte du prétendant cingla le 16 juin. Au grand désespoir de Granvelle, celle d'Espagne n'était pas encore prête (pp. 212, 213). Tant de retards, tant de tergiversations l'inquiétaient singulièrement. « J'en crains plus que je n'espère, dit-il, les Français ayant l'avantage de devancer les Espagnols ». Enfin, perdant tout espoir, il allait jusqu'à supposer que les chefs n'avaient pas envie de combattre. Si le Bâtard s'empare des flottes des Indes, dit-il, son crédit augmentera (p. 251). Dans une lettre du 28 juillet, il constatait, à son grand regret, que le bruit répandu au sujet de la perte des vaisseaux de Don Antonio était exagéré. Quatre de ces bâtiments seulement, par suite de tempêtes, étaient entrés au port de Lisbonne, les autres en Galice. Par suite de cet événement, le gouvernement espagnol avait pu prendre connaissance de leurs papiers et secrets (p. 255). Ensuite, un vaisseau anglais qui amenait des armes à Tercère avait été rencontré par Piescotti. Malgré tous ces avantages, le cardinal n'était pas moins inquiet de tous ces retards : il n'a pas tenu à moi, disait-il, ayant préadverti et sollicité ce que convenait plus de trois mois d'avance. Notre flotte a eu, depuis son départ, bon vent; elle ne trouvera peut-être pas celle de France : la mer

est large, et, comme le disait André Doria, c'est une forêt (p. 255). Néanmoins il se berçait de l'espoir d'obtenir un bon résultat (p. 267).

Le 26 juillet, les deux flottes se rencontrèrent. A la suite du combat auquel elles se livrèrent, le prévôt Fonck annonça (7 août) une bourde : cette nuit, disait-il, nous avons tenu le Bâtard prisonnier. Ce fut seulement le 20 suivant qu'il put faire connaître à son correspondant la nouvelle de la victoire remportée par les Espagnols (p. 289). Cette nouvelle avait été certifiée par les matelots d'un navire frison, qui, pour se venger des mauvais traitements qu'ils avaient essayés en France, ont amené dans leur vaisseau « 13 ou 14 Francillons blessés et bien frottés » (p. 289). Grande était la joie de Fonck lorsqu'il put annoncer définitivement (p. 296) la victoire remportée par « le boiteux marquis de Sainte-Croix; victoire laquelle nous a tellement réjoui qu'on ne le saurait bonnement expliquer, vu l'importance d'icelle et le peu d'espoir que quasi universellement on avait conçu du bon succès de nos affaires ». Il regrettait la mort de Strozzi et le supplice de plusieurs nobles français (p. 296), en se félicitant de voir les deux reines de France et d'Angleterre, frappées du résultat de la bataille. De l'avis de Fonck, c'était un événement heureux « pour offenser et rendre le pareil à ces turbulents et méconnaissants Français, ou même que par diverses patentes firmées de la propre main du roi de France et de sa mère, par moi vues et revues, l'on voit plus qu'évidemment ils ont été les principaux entrepreneurs de cette flotte, n'ayant Don Antonio le bastard, servi que d'instrument ou couverture » (p. 297). Fonck était tellement réjoui de cette victoire, qu'à son avis il fallait rompre à la fois avec la France et l'Angleterre, en excitant les catholiques contre les sectaires. Non seulement il voulait en venir aux mains avec ces puissances, il y avait lieu, à son avis, d'en faire autant aux rois de Danemark et de Suède, et aux villes maritimes de la Baltique (p. 297). Selon sa manière de voir, le temps était venu pour faire la guerre à tous les mécréants au projet de la religion catholique par l'Espagne, la puissance protectrice du Saint-Siège. La joie de Granvelle ne

fut pas moins grande. A Marguerite de Parme il annonça « cette œuvre de Dieu, qui de sa grâce favorise nostre maistre et nous aide largement, si nous nous savons et voulons y aider » (p. 301). Farnèse l'annonça avec emphase aux conseils de Gueldre, Overryssel et de Frise (p. 159). Des processions publiques et générales devaient célébrer la victoire.

Cette victoire est longuement racontée par de Thou (t. VIII, p. 578). A cette relation se rapporte celle du seigneur de Brissac (p. 758), relation d'autant plus précieuse que ce seigneur assista au combat et en fut témoin oculaire.

A propos de ces succès, les vaincus reprochèrent aux Espagnols une grande cruauté, des excès inouïs dans les annales des guerres. Tous les prisonniers furent impitoyablement mis à mort par les vainqueurs : les nobles furent décapités, les roturiers pendus. Ce reproche pesait à Granvelle, « à plusieurs, dit-il, ne plaira l'exécution faite après la victoire sur les prisonniers français. J'eusse trouvé meilleur les jeter à la chaulde en mer¹, si l'on voulait s'en faire quite, mesme en cette saison. Combien que outre la couleur que le marquis de Sainte-Croix a prise, on peut dire qu'il n'est pas permis aux Français d'aller aux Indes, et que combien qu'en toutes les capitulations de paix entre l'empereur et le roi de France, toujours les Français ont requis que comme les sujets des deux princes peuvent librement traiter et trafiquer aux pays l'un de l'autre, que de même il leur fut permis aux Indes. Ce qui leur a été toujours refusé à plat et avec grande cause. Et au temps de feu S. M. I. de glorieuse mémoire, tous ceux que l'on rencontrait, l'on les jetait à la mer, sans remission, comme pirates et écumeurs de mer; et ceux ici accompagnaient et favorisaient Don Antonio, condamné à mort pour crime de lèze Majesté; et en la même peine doivent tomber tous ceux qui lui accordent faveur et aide » (p. 502).

Comprenant combien ces arguments étaient faibles en ce qui concerne les

¹ Il répéta la même phrase dans la lettre à Fonck, p. 509.

devoirs du vainqueur à l'égard des vaincus, Granvelle ajoutait comme dernier argument : « ils allaient rober nostre flotte, et comme larrons l'on leur devait courir sus (ib.) ». Singulier argument dans la bouche d'une ecclésiastique qui doit avant tout aimer et pardonner. Quant à l'exécution faite de sang-froid des Français, j'en laisserai, dit-il, la charge au marquis de Sainte-Croix : pour ma part, j'aurais fait mieux en les jetant à la mer sans forme de procès : « car le procès était déjà fait et la sentence prononcée il y a quelques années contre ceux qui vont rober en la carrière des Indes. Ils ont tort de se plaindre d'être degollados (égorgés), puisque les Espagnols ne faisant point usage de l'épée, les eussent pu traiter d'une manière pire, et la mort de cette façon n'est pas plus pénible que celle de la corde, ni moins courte. « Et s'ils disent que ce supplice n'est pas en usage chez les chrétiens, ils méritent plus dure mot pour blazonner les Espagnols comme non chrétiens, attendu que c'est le supplice ordinaire en Espagne; de cette manière ont été exécutés le grand maître de Saint-Jacques et tant de nobles hommes, seigneurs et dames d'Espagne. » Finalement il est enchanté d'avoir appris qu'ils sont morts en chrétiens (p. 551).

Dans une de ses réponses à Fonck, le cardinal constatait que Catherine de Médicis était consternée du désastre arrivé à sa flotte. La reine était enragée. Afin d'atténuer dans l'opinion publique en France la portée de la victoire des Espagnols, elle insinua que le mal n'était pas si grand; que le navire de Strozzi et un autre ont seuls combattu, tandis que quarante navires qui ne voulaient pas prendre part à l'action prirent la route de Tercère, mais les bateaux arrivés à Séville, Setubal, O'Porto, Saint-Sébastien, outre ceux qui sont arrivés en France, reconnaissent leur fuite et que « ceulx de la cour de France qui disent le contraire, mentent » (p. 505). Morillon n'était pas moins enchanté d'apprendre le désastre de la flotte franco-portugaise. « Les Français en sont fort etonnés; à la cour il y a deuil. La bonne reine mère, avec Strozzi, que l'on dit y être demeuré et avoir poursuivi l'idée de cette entreprise depuis trois ans, en doit être bien

penée avec le nouveau duc de Brabant » (p. 305). Fonck, malgré la haine qu'il vouait à la France, n'était pas tout à fait du sentiment de Granvelle à l'égard des vaincus. Il comparait le massacre de ces malheureux à celui des habitants de Naarden, impitoyablement assassinés par les Espagnols après la reddition de cette ville. Car enfin, dit-il, il est nécessaire de *parcere victis et debellare superbos*. « Au moins je n'aurais pas fait difficulté de leur octroyer la mort par l'épée, au lieu de leur couper la gorge comme à des chiens; ce qu'ils supplièrent tous avec une instance bien grande, soutenant que ce n'était pas un supplice usité entre chrétiens de les écorcher et faire mourir si àprement, en considérant que quasi tous moururent en bons catholiques, et entre lesquels figurait un Bourguignon, parent du seigneur de Gastel, auquel on avait pardonné naguères aux Pays-Bas le rapt d'une jeune fille, si exécration et méchant que ne sçais si le même Lucifer aurait osé entreprendre autant » (p. 526).

Fonck n'était nullement enthousiaste de la manière d'agir du marquis de Sainte-Croix : on a, dit-il, à propos de navires d'Osterlings, si précipitamment condamné et si rudement traité les deux maîtres principaux, que non seulement eux, mais aussi tous les autres crient jusqu'au ciel et se plaignent de la notoire injustice et violence du marquis de Sainte-Croix, m'ayant apporté leurs respects fort ample et si bien arraisonnée, que si le cas se porte ainsi, comme ils l'établissent, je vous assure que le dit marquis n'est moins cruel et dangereux au fait de la justice, que devers nous a été le feu Vargas et autres, ses compagnons; ce qui a coûté si cher à ce bon roi et à nous tous (pp. 526, 527). Voilà, continue-t-il, le chemin que l'on a toujours suivi dans les Pays-Bas; et puis on s'étonne de voir tous les voisins et notamment les marins hollandais et zeelandais s'éloigner de notre parti (p. 527). Fonck n'était pas un esprit d'élite, il s'en faut; mais il a parfois fait preuve de tact et de jugement. Il était prêtre et chrétien avant tout. Granvelle fut d'autant plus enchanté de cette victoire, qu'il avait toujours prêché la guerre de Portugal, dans le but d'agrandir les possessions de son

maitre; mais lorsqu'il s'aperçut que Philippe II sacrifiait toutes les ressources financières, toutes les forces militaires pour la conservation de sa nouvelle conquête, le Cardinal s'en plaignit souvent à Marguerite de Parme. Il déplora amèrement l'abandon dans lequel le roi laissait nos provinces au moment de la réconciliation des Wallons. A ses yeux les Pays-Bas, qui devaient rendre son maitre souverain des mers, avaient une valeur autre que le Portugal, pays sur lequel il ne fallait pas trop compter. L'histoire le démontra plus tard.

X.

La guerre à la France, toujours la guerre à ce pays habité par une population constamment prête à assaillir ses voisins, était depuis longtemps un des rêves, un des désirs les plus ardents de Granvelle, Marguerite de Parme la souhaitait également. Morillon la demandait à grands cris. En entretenant la duchesse de la situation si grave du gouvernement français, le Cardinal lui disait : « Les affaires de France vont de la manière que V. A. voit. Je voudrais prendre un chemin différent de celui que nous suivons aujourd'hui. V. A. connaît ma manière de voir à ce sujet depuis longtemps » (p. 47). Quelle était cette manière de voir? Il la développera plus loin en disant : « Je me suis toujours conformé à la prudente opinion de V. A. que nous ne tenons envers les Français le chemin convenable, ni celui que feu S. M. I. aurait suivi si elle vivait encore. Nous avons trop patienté; ce qui les a rendus d'autant plus insolents; ils nous ont fait beaucoup de mal et contrarié nos affaires. V. A. sait comment, depuis longtemps, je suis de cette opinion; mais je lui dirai bien que S. M. ne s'arrête tant maintenant à leurs belles paroles au point de ne pas faire ses apprêts de tous côtés, comme il convient. Je voudrais que ce fût encore avec plus d'effet et d'exécution » (p. 291)¹.

¹ Imprimé en partie dans GROEN VAN PRINSTERER, *Archives de la maison d'Orange*, t. VIII, p. 56.

Il déplora l'apathie des Allemands, toujours contraires à une guerre ouverte avec la France par crainte de voir diminuer leur commerce avec ce pays (p. 580). A ses yeux, le roi de France et son frère avaient aussi le grand tort de publier des ordonnances concernant le commerce et d'entraver ainsi le négoce des Pays-Bas, entraves qui favorisaient celui de l'Allemagne (pp. 250, 254, 258).

Un des reproches les plus vifs qu'il adressait à nos voisins du midi, c'était celui d'occuper Cambrai. Il voulait à toute force faire intervenir à ce propos Don Guillaume de Saint-Clément, envoyé en Allemagne, afin d'engager l'empereur de dépêcher des lettres à d'Alençon pour l'obliger à quitter la citadelle de Cambrai, terre d'empire, qui n'appartenait ni à la France, ni aux Pays-Bas, mais de là le frère de Henri III menaçait les forces espagnoles. Sachant que cette démarche était inutile, elle démontrerait du moins que tous les torts étaient du côté de la France (pp. 45, 46). Philippe II n'aimait pas de faire une guerre ouverte à la France. Le souverain de ce pays était appelé, comme lui, à soutenir la religion catholique, et Rome considérait les rois de France et d'Espagne comme les véritables colonnes de la chrétienté, appelées à contre-balancer le protestantisme en Allemagne et en Angleterre. Si, préférant son intérêt particulier à celui de la généralité, la France a agi d'une manière différente, l'Espagne est toujours restée fidèle à son principe, à son programme, celui de se faire le champion du catholicisme. Philippe II voulait bien contrarier son voisin, en excitant les Huguenots, sans jamais lui faire une guerre ouverte. Bien souvent aussi le roi d'Espagne et Henri III se chamaillaient par une guerre clandestine, sans jamais l'entamer d'une manière ouverte. Malgré les conseils contraires Granvelle, son maître, n'a jamais voulu le suivre dans la voie contraire à la paix.

XI.

Jean de Borgia, ambassadeur de Philippe II à la cour impériale de Vienne, était chargé d'y représenter à la fois les intérêts des Pays-Bas et ceux de son souverain. Ce diplomate ne faisait pas grand cas du traité conclu par Charles-Quint à Augsbourg, le 15 mai 1548. Granvelle, au contraire, le regardait, non sans motifs plausibles, comme le pacte fondamental de nos relations avec l'Empire, et d'une importance majeure. Selon sa manière de voir, il fallait le faire observer et tâcher d'envoyer en Allemagne un agent capable de représenter le cercle de Bourgogne. Borgia avait aussi constaté que les formalités du relief des Pays-Bas n'avaient pas été remplies conformément aux clauses du traité, sous-prétexte que les papiers relatifs à ce relief étaient conservés à Malines, ville occupée par les insurgés. De plus, les contributions dues à l'Empire par le cercle n'avaient pas été soldées. Granvelle reconnut le bien-fondé de ces observations, mais il ne fallait pas oublier que les États d'Allemagne n'avaient pas fait jouir les Pays-Bas de la paix publique, ni fourni aucune aide contre d'Anjou. Philippe II avait été obligé aussi, pour la défense du pays, de dépenser l'aide ou contribution due par les électeurs, et bien au delà¹. Quant aux négociations à entamer à la diète concernant les affaires des Pays-Bas, il n'y avait pas lieu, selon sa manière de voir, de les commencer, attendu que l'empereur n'a pas indiqué au roi le but de la réunion. Guillelmas devrait faire connaître les efforts du roi tendant à apaiser les troubles, et ceux qu'il a essuyés pendant les négociations de Cologne; ceux-ci sont énumérés dans un livre imprimé à cet effet, livre dont nous donnons le titre, à propos de la même affaire, à la page 121 de notre volume. Si les États d'Allemagne

¹ Voyez, à ce sujet, le tome CI des *Documentos inéditos para la historia de España*, et formant le tome II de la *Correspondance de l'empereur d'Allemagne et des princes d'Autriche avec Philippe II*.

mettaient en avant toute autre affaire, ils devaient en avertir le roi, afin qu'il pût prendre avis sur ce point.

A ce propos, Granvelle insistait de nouveau chez Fonck sur cette question. Il faisait remarquer, à juste titre, en ce qui concerne la diète impériale, qu'il ne s'était pas trompé. Don Guillaume de Saint-Clément avait, dit-il, fait remarquer qu'avant le départ de l'empereur pour Augsbourg, il lui avait prédit tout ce qui arriverait : « Je suis vivement contrarié, ajoute-t-il, de ne pas voir les affaires dans un meilleur état pour la réputation de Sa Majesté Impériale. Il ne faut pas en vouloir à plusieurs princes allemands s'ils montrent du mauvais vouloir à l'égard des Pays-Bas. Ces souverains et les villes impériales doivent nécessairement désirer la fin des troubles de nos provinces; tous les commerçants allemands en souffrent et, par conséquent aussi les princes. Ceux-ci prenant en considération la position de leurs sujets, déplorent l'anéantissement du commerce des Pays-Bas. Mais, ajoute-t-il, ils ne peuvent s'entendre à faire chose importante, même où il faut argent. ou ne veulent pas se charger de faire lever des contributions, ni entamer la guerre avec la France, par suite de la crainte de l'anéantissement du négoce avec ce pays » (p. 580). Sigismond Cavalli, ambassadeur de Savoie en Espagne, avait déjà fait observer dès 1571 qu'en général les rapports ne peuvent être pis entre l'Allemagne et l'Espagne. Le roi ne négligeait cependant rien pour éviter une rupture ouverte, attendu qu'il tirait de ce pays des soldats et des chevaux, mais la France faisait tous ce qui lui était possible pour contrarier l'Espagne. (*Bulletins de la Commission d'histoire*, 5^e série, n^o 2, du t. VIII.)

A ce propos, Granvelle insistait plus que jamais auprès de Fonck sur l'importance de l'acte de 1548. Ce traité, dit-il, doit être observé pour que les affaires des Pays-Bas soient bien conduites et éviter de graves inconvénients. Il regrette que, dans ces provinces, personne ne l'entende ainsi. Ni d'Assonleville, qui ne connaît pas un mot d'Allemand, ni aucun autre personnage marquant ne se soucie de ce qu'il convient de faire à propos des

affaires de l'Empire. Le roi, pour complaire à l'impératrice, a envoyé en Allemagne des ambassadeurs espagnols, complètement étrangers aux langues allemande et latine. Ils n'avaient jamais quitté leur pays. Ni Requesens, ni Don Juan d'Autriche n'entendaient rien à ces affaires; seul le duc d'Albe y comprit quelque chose; mais haï par les Allemands, peu de personnes de cette nation s'entendaient avec lui¹. Dès lors, il n'y a pas lieu de s'étonner de la mauvaise situation de nos affaires dans l'Empire (p. 170).

¹ Nous devons reconnaître que le duc d'Albe avait une correspondance très suivie avec les princes d'Allemagne, comme le constate la nomenclature suivante, tirée des archives de la secrétairerie d'État allemande à Bruxelles. Ses correspondances sont de beaucoup plus nombreuses que celles de ses prédécesseurs et successeurs :

Correspondance du duc d'Albe avec :

- Brandebourg (maison de), 1567-1575;
- Brunswik (maison de), 1567-1575;
- Brunswik (Éric II de), 1567-1575;
- Schleswig-Holstein (ducs de), 1567-1575;
- Juliers (Guillaume, duc de), 1567, 1568 et 1575;
- Différents princes allemands, 1567-1570 et 1567-1575;
- Palatins (des comtes), 1567-1575;
- Saxe (ducs de), 1567-1575;
- Eherstein (comtes d'), 1567-1575;
- Holstein (Othon, comte de), 1567-1575;
- Divers personnages, 1569-1575 et 1568-1575;
- Cologne (l'électeur-archevêque de), 1567-1575;
- Osnabruck (l'évêque d'), 1567-1575;
- Trèves (l'électeur-archevêque de), 1567-1575;
- Des évêques et prélats, 1571-1575;
- Les cercles de Westphalie et de la Basse-Saxe, 1567-1575;
- La chambre de justice, 1568-1571;
- Le président du Conseil aulique, 1568-1572;
- Diverses villes allemandes, 1568-1575;
- Des hommes de guerre allemands, 1568-1575;
- Le magistrat de la ville de Trèves, 1568-1570;
- Le magistrat de la ville de Cologne, 1567-1575;
- Divers.

Dans une autre lettre adressée à Fonck, le cardinal constata que les Allemands se montraient, à Augsbourg, très peu sympathiques pour d'Alençon et les insurgés. « Mais je m'assure, ajoute-t-il, que ceux-ci enverront des gens sachant conduire leurs affaires et gagner des faveurs. » « Je ne sais, continue-t-il, si le comte d'Aremberg et Hattstein, conseiller au conseil de Luxembourg, sont capables de lutter contre nos adversaires et continuer leur action. Les chanceliers de Trèves et de Cologne, il est vrai, sont favorables à la cause du roi (p. 264), mais il en est d'autres qui ne le sont guère. »

Morillon, de son côté, n'avait pas aussi une grande confiance dans le comte d'Aremberg pour contre-miner l'action du duc d'Alençon sur la diète, et au sujet de laquelle nous renvoyons aux *Mémoire et Correspondance de Duplessis-Mornai* (p. 561).

En parlant de la diète, Marguerite de Parme constata que celle-ci avait été ouverte et que les délibérations y étaient menées avec une grande célérité. Beaucoup d'électeurs et princes de l'Empire sont désireux d'en finir, afin d'éviter les dépenses qu'ils doivent faire à Augsbourg. La princesse reconnut aussi qu'il y avait peu d'espoir de faire mettre au ban de l'Empire les insurgés des Pays-Bas. Le plus mince intérêt particulier y a plus de poids que n'importe quel intérêt public. Si l'on ne met pas bon ordre aux affaires d'Allemagne, Marguerite en prévoit les plus fâcheuses conséquences (p. 564). La situation de ce pays était telle, que l'empereur n'y avait rien à dire, et les recrutements en faveur des insurgés des Pays-Bas y étaient tolérés tout aussi bien que ceux de l'Espagne, malgré les représentations des agents diplomatiques de Philippe II. Marguerite fit aussi observer que le duc de Saxe et d'autres princes étaient déjà rentrés chez eux, tandis que le comte d'Aremberg n'avait pas encore paru à la réunion. Cette absence apportait de singuliers retards aux affaires (p. 840). Farnèse s'en plaignit

¹ Tome II, pages 455 et suivantes.

au comte d'Areberg et au conseiller Hattstein, qui devait l'accompagner (pp. 752, 755). Enfin le comte y étant arrivé au commencement du mois de septembre, accusa au gouverneur général la réception de plusieurs documents qu'il communiqua à l'ambassadeur don Guillaume de Saint-Clément, et constata que le duc d'Anjou faisait faire des démarches auprès de quelques princes et villes de l'Empire, dans le sens de celles qu'il avait entamées en Suisse. De son côté, le comte d'Areberg employait tous les moyens possibles afin de contre-balancer ces influences. Il en fera autant en ce qui concerne les affaires relatives au comte de Salm, du seigneur de Reifferscheit et du comte de Nieuwenaar, si elles étaient soulevées. Il agira de même quant aux soldats mutinés dans le Luxembourg et aux réclamations adressées à la diète par plusieurs chefs de guerre, qui demandaient en vain le paiement de leur solde aux Pays-Bas.

Cette lettre fournit aussi des renseignements sur les démarches de l'agent d'Anjou auprès du duc de Brunswick. Averti à temps de l'usurpation du titre de duc de Brabant par le prince français, le duc de Brunswick refusa d'entendre ce délégué. La longue lettre adressée par le comte d'Areberg à Farnèse (p. 745) donne sur cette affaire de nombreux détails. Dans une autre missive du 20 septembre, le comte explique longuement à Alexandre Farnèse ce qui s'est passé à la diète, et fait connaître le désir des princes d'en finir d'une réunion à peu près stérile (p. 755).

Ces lettres témoignent combien les appréhensions de Granvelle et de Morillon, en ce qui concerne les capacités de Charles d'Areberg, sont peu justifiées. Le comte suivit d'un air très attentif, très vigilant tout ce qui se passait en Allemagne à propos de notre pays, mais il se trouvait en face de la volonté bien expresse des membres de la diète de rentrer chez eux le plus tôt possible. Philibert Lovencito, secrétaire de la légation savoisienne, constata dans une lettre du 12 septembre 1582, que le comte n'aurait rien obtenu de tout ce qu'il demandait au nom du roi, à la diète, quoique ses demandes parussent raisonnables savoir : que l'empire devait empêcher,

pour le compte des Pays-Bas et de la Bourgogne, fiefs de l'empire, qu'aucun de ses sujets ne passât au service des rebelles et ennemis du dit roi, et qu'il ne leur fût donné aucune espèce d'assistance, sans encourir des peines sévères; la permission pour le roi de lever à son bon plaisir des troupes dans l'empire pour le service et la défense de ses états et que tous ses rebelles et leurs instigateurs fussent déclarés ennemis de l'empire et mis au ban impérial (*Bulletins de la Commission d'histoire*, 3^e série, t. II, p. 5).

« Touchant la diète impériale, dit Granvelle, je tiens que monseigneur le prince, d'après ce qu'on m'en écrit, y enverra personnages qui y assistent ordinairement pour le cercle de Bourgogne, comme à toutes les diètes précédentes l'on y a toujours envoyé. depuis le traité de 1548, des personnages d'autorité, pour empêcher ceux de l'Empire de donner des secours aux rebelles de Sa Majesté, et pour l'affaire d'Aix-la-Chapelle, et pour les pratiques qui se mènent dans les pays de Clèves et de Cologne; oires que les affaires de l'empire sont en confusion, et le peu d'autorité que l'empereur y a, je ne vois combien l'on en puisse espérer (pp. 187, 188).

Le comte d'AreMBERG devait surveiller toutes ces affaires et avoir l'œil sur ce qui se passait à Aix-la-Chapelle et à Cologne.

Dans ces villes, il y avait une agitation extraordinaire, excitée par les réformés et les Français (pp. 510, 554). Marguerite de Parme le constata formellement en reconnaissant que les affaires se gâtaient à Cologne. Elle se demandait ce que le pays deviendrait si d'Alençon et le prince d'Orange étaient les maîtres de cette ville (p. 564). Elle avertit le roi de toutes ces circonstances (p. 666). Ce qui faisait dire à Morillon : « Ceux d'Aix-la-Chapelle nous sont hostiles et ont occupé quelques châteaux; ils occupent Eupen et Cologne, et nous dormons » (p. 208). Fonck n'en débitait pas moins sur ce chapitre (pp. 216, 217).

Dès le mois de janvier, Farnèse avait déjà adressé une mercuriale très vive au magistrat d'Aix-la-Chapelle, au sujet de la manière d'agir des calvinistes qui, en repoussant et maltraitant les catholiques, les troublaient

dans l'exercice de l'ancienne religion, recevaient les bannis belges et les ennemis du roi (p. 621). A sa mère, il annonça l'envoi en cette ville d'un agent chargé de défendre la religion catholique afin de pas la laisser mettre en péril par les Français (p. 656). Cette situation est particulièrement bien dépeinte dans la lettre que nous avons imprimée page 668. Selon ce document, l'empereur devra intervenir ouvertement et déléguer les archevêques de Cologne et de Trèves, à l'effet de rétablir l'ordre dans cette ville.

Van Candrisse, conseiller au conseil de Brabant, fournit également des renseignements précis sur ce qui se passait, par suite de l'intervention de plusieurs princes et villes qui avaient autorisé le magistrat d'Aix-la-Chapelle d'y former une compagnie de deux cents chevaux et de deux cent cinquante piétons. Tous ces soldats se joignirent aux troupes ennemies qui incendièrent et détruisirent Eupen ou Néau pendant la même année (pp. 208, 700, 705).

Le 27 janvier, Farnèse écrivit au conseil de Brabant au sujet de la situation d'Aix-la-Chapelle. Selon cette lettre, le magistrat de cette ville offrait de chasser les bannis, les proscrits et fugitifs des Pays-Bas, soit pour le fait de religion, soit par suite des troubles. Le gouverneur ordonna en conséquence au conseil de dresser une liste de tous les bannis de Maastricht et autres lieux du ressort de Brabant et pays d'outre-Meuse. Cette liste devait être transmise au magistrat d'Aix-la-Chapelle, afin de prendre des informations sur les personnes réfugiées en cette ville ¹.

Aux faits qui se sont passés à Aix-la-Chapelle se rattachent ceux de Cologne.

Gebard Truchsess de Waldbourg ², archevêque de Cologne depuis 1577, s'éprit d'Agnès de Mansfeld, chanoinesse de Gerinchen. Leurs relations furent telles, que ses frères l'obligèrent à l'épouser. Le prélat ne demandait

¹ Archives de l'audience, liasse 208.

² M. Lossen, dans son travail intitulé : *Der kölnische Krieg*, fournit beaucoup de renseignements concernant ce personnage.

pas mieux, mais il était prêtre, et par conséquent obligé de renoncer à l'archevêché de Cologne. Embrasser le protestantisme, afin de pouvoir mieux assouvir sa passion, n'était pas une question bien difficile; mais le chapitre métropolitain s'y opposa. Dès lors, l'archevêque réfractaire engagea le parti protestant à demander au magistrat le libre exercice de la nouvelle religion. Le pape l'excommunia.

Granvelle voulait faire intervenir la diète à propos de ces débats (p. 188) et obliger le roi à agir. Conformément aux traditions d'indolence et de tergiversations de la cour de Madrid, rien ne se fit. Morillon le disait à juste titre : « Nous dormons » (p. 208). Fonck, de son côté, perdant patience, s'écriait : « Ces impétueux et orgueilleux huguenots de France veulent s'emparer non seulement des Pays-Bas, mais aussi des principales villes voisines, telles que Cologne, Aix-la-Chapelle, Liège, de Clèves et de Juliers, et grabouiller et intriguer tellement les affaires, qu'on ne saura jamais en venir à bout » (p. 217. Voyez aussi pp. 561, 570, 564, 669).

Ce n'était pas seulement la question d'énergie qui arrêtait le gouvernement espagnol; les fonds lui manquaient également pour agir d'une manière efficace. Fonck en savait long sur ce chapitre. Lorsqu'il avait été envoyé à Cologne à propos d'une autre affaire, le « bon prince de Parme » le traita d'une manière si parcimonieuse, qu'en allant en cette ville et après y avoir séjourné pendant onze mois et des semaines, il ne reçut ni sous ni maille, et, pour toute indemnité, il obtint uniquement des paroles très gracieuses (p. 527).

En attendant, la position de Cologne devint alarmante pour le parti espagnol. Gérard de Schore informa Farnèse qu'Adolphe de Nieuwenaar, comte de Meurs, personnage important dans les rangs des insurgés des Pays-Bas, avait amené un pasteur protestant près de Cologne. Environ six cents personnes, appartenant pour la plupart aux provinces révoltées, assistèrent au prêche. Le magistrat de Cologne prohiba ces réunions. De son côté, le chapitre métropolitain en fit autant, au nom de l'archevêque, en publiant un

placard que le magistrat fit arracher, sous prétexte d'abus de pouvoir. Malgré cette défense, les prêches continuèrent à Mecheren; ce qui força le magistrat de fermer les portes de la ville, sauf celle du Rhin, et de braquer un canon contre le lieu de la réunion. De Schore requit, en conséquence, le magistrat de s'entendre avec le roi d'Espagne. L'administration de Cologne s'y refusa énergiquement, en déclarant qu'elle devait rendre compte de sa conduite à l'Empire seulement.

Cette lettre si importante donne sur la situation de la ville de Cologne à cette époque des renseignements très précis (p. 714). Elle corrobore ce que Morillon en dit, page 271.

Dans une longue missive, Farnèse fournit au comte d'Aremberg des renseignements très précis sur les affaires de Cologne. Moyembroeck, bourgeois de cette ville, dévoué au roi d'Espagne, avait fait auprès de Philippe II et du chapitre des démarches tendant à prendre des mesures contre les manœuvres d'Anjou et du prince d'Orange, partisans très dévoués de Truchsess. Par suite de ces circonstances, le gouverneur général avait cru convenable de charger un personnage haut placé « pour donner cœur aux bons et arrêter les projets des ennemis ». Cet agent, qui devait leur offrir aide et assistance, était le comte Charles d'Aremberg, auquel il donna des instructions longuement développées dans une lettre du 29 novembre 1582 (pp. 776, 777).

L'archevêque Truchsess devait être enfin remplacé par un ecclésiastique dévoué à l'Église. Ernest de Bavière, prince-évêque de Liège, était désigné à cet effet. En apparence très dévoué à la religion catholique, Ernest se trouvait momentanément dans l'impossibilité d'agir efficacement, par suite des difficultés qu'il éprouvait lui-même à Liège. En ce moment, le clergé n'avait plus une aussi bonne opinion de ce prélat, le peuple liégeois même s'éloignait de lui. De l'avis de Morillon, il était nécessaire de lui faire comprendre que le roi n'entendait pas voir Liège ni les environs de la principauté convertis en réceptacles d'hérétiques. Le duc de Clèves avait, il est

vrai, démissionné un conseiller hérétique : ce n'était pas assez; il fallait aussi inviter ce prince à donner aide et secours à son cousin de Liège. Il est vrai, ajoute Morillon, les affaires vont un peu mieux en cette ville : les trente-deux métiers y ont désavoué la requête présentée en faveur de la liberté de religion, comme le prétendaient les orfèvres. L'auteur de cette requête avait été chassé (p. 409). « Dieu veuille, ajoute-t-il, que la plaie soit guerrie; mais je crains le contraire et qu'il y a du chancre, comme à Aix-la-Chapelle, si l'on n'y pourvoit bientôt. L'évêque de Liège eût mieux convenu à Munster, puisqu'il est tant grossier et peu ducet aux affaires. Il est haulain, n'écoute personne et s'affolera un jour, et son pays avec lui » (p. 405).

Granvelle n'avait pas meilleure opinion de lui. « Il est, dit-il, à Augsbourg, et y a présenté un mémoire qui n'a pas plu à tout le monde » (p. 514). Malgré les trois évêchés qu'il accupait, ceux de Freisingen, de Hildesheim et de Liège, il fut encore élu à Cologne. Il triompha complètement de Truchsess et put maintenir la religion catholique à Cologne, au grand contentement des Espagnols ¹.

XII.

Notre volume renferme, au sujet de la prétendue conspiration de Salzedo ou Salcedo contre le prince d'Orange et le duc d'Anjou, des renseignements précieux sur ce personnage, et peu en harmonie avec ceux fournis par les auteurs français ². Au mois de juillet 1582, d'Anjou et le Taciturne arrivèrent à Bruges en compagnie d'une nombreuse suite. Pendant leur séjour en cette ville ils furent, selon un bruit généralement répandu, sur le point

¹ DE THOU, tome IX, pages 125 et suivantes.

² Voyez DE THOU, *Histoire universelle*, t. VIII, pp. 622 et suivantes. Voyez aussi baron KERVYN DE LETTENHOVE, *Les Huguenots et les Gueux*, t. VI, pp. 552 et suivantes.

d'être victimes d'une conspiration ourdie contre leurs personnes par Salzedo et un Italien nommé Francisco Baza.

Nicolas, dit aussi Jean Salzedo, originaire d'Espagne, naquit en France. Au moment de son arrestation, il fit des révélations mensongères au sujet de cette prétendue conspiration. Poussé par des Pruneaux, de Lavergne et Chartier, il fabriqua une histoire qui donna lieu à des accusations lancées contre Alexandre Farnèse. Dans une lettre adressée par ce prince au baron Sfondrato, il a donné un démenti formel à ces insinuations (p. 761). En ce qui concerne cette affaire, dit-il, et en présence des inventions dont le duc de Savoie vous a fait part à propos du passage de Bellièvre à Bruges, je déclare que tout ce qui a été publié dans les libelles ou sous toute autre forme touchant sa personne, est d'une odieuse fausseté. Si Salzedo a, dit-on, été obligé de dire, le couteau sur la gorge et comme il lui a plu, tout ce que l'on a voulu le forcer de déclarer, ce n'est pas ma faute.

Dans une lettre adressée, le 16 septembre 1582, au roi, Alexandre Farnèse dit : « Je ne sais si V. M. aura esté advertie que, pendant le séjour des dits d'Anjou et d'Oranges en la ville de Bruges, ilz ont prins prisonniers ung nommé Salzedo aiant esté maryé en France, qui estoit allé là avecq ung Italien nommé Baza, comme suspects de vouloir empoisonner lesdits d'Anjou et Oranges, duquel faict ilz ont voulu quant et quant rendre complice Lamoral d'Egmont, frère second du conte, l'accusant de l'avoir procuré et sollicité les trois susdits à ce faire. Et de faict aians donné la question audit Italien, l'on tient qu'il est mort de la gehenne (torture) par tourmens. Toutesfois ont faict accroire qu'il s'estoit tué luy mesme de coups de cousteaulx dedans la prison. Et ainsi l'ont publié par le livret imprimé, sans déclarer aultrement ses confessions. Et ledict Salzedo est envoyé en France comme aussi coupable (comme ilz disent) d'avoir voulu empoisonner le roy de France. Et trouvent prisonnier le diet Lamoral d'Egmont. Voilà les fictions que ces bonnes gens savent controuver¹. »

¹ Registre n° 187 de l'audience, fol. 106.

Granvelle, de son côté, donnait aussi à « ces bourdes », comme il appelle ces bruits, les démentis les plus complets (p. 525). Au prévôt Fonck il annonça (p. 524) que Baza, au lieu de s'être suicidé dans sa prison, était mort pendant les tortures. Il avait subi le martyre parce qu'il n'a pas voulu « mentir à l'appetit des bourreaux ». Lorsque le prince de Parme reçut Salzedo et son complice, en présence de M. de Licques et de son fils, ces personnages furent simplement chargés d'épier ce qui se passait dans le camp français, rien de plus. Enfin, Salzedo a été amené en France et au bois de Vincennes, près de Paris, où il fut examiné par la reine mère, en présence des cardinaux de Bourbon et Birago, de deux secrétaires du roi et d'autres personnes. Il confessa qu'il fit à Bruges, en la signant, la déclaration qui lui fut exhibée. Il la reconnut et avoua qu'il avait pour complices les ducs de Guise, de Nevers et de Nemours, Montmorency et d'autres personnages. Ensuite il déclara devant l'assistance qu'ils rédigèrent la confession comme ils la voulaient, pleine de mensonges, et la lui firent signer par force, le poignard sur la gorge. « Telles sont, ajoute-t-il, les promesses d'Orange et de Sainte-Aldegonde pour abuser le monde » (pp. 524, 529).

A ces faits Fonck ajoutait sa narration à lui. Selon le prévôt, les ducs de Guise, de Nemours et autres accusés savaient bien se défendre et soutenir leur cause; le nombre de ces accusés était considérable, et Sainte-Aldegonde avait fait voir qu'il n'était pas aussi fin qu'on le dit (p. 538); mais toute cette affaire est une invention (p. 545).

Granvelle donnait à qui voulait l'entendre des démentis formels au sujet de cette prétendue conspiration de Salzedo que Morillon taxe de « fable de Bruges » (p. 561). Dans une lettre adressée à de la Voypierre, il s'explique longuement à ce sujet. Toutes ces accusations contre les Guise, les ducs de Nemours, de Nevers et d'autres seigneurs et officiers du roi, auxquels le duc d'Anjou en voulait, étaient fausses et inventées. Catherine de Médicis, les cardinaux de Bourbon et de Birago, qui accompagnaient la reine mère au bois de Vincennes, afin d'y examiner Salzedo, en savaient long sur ce

chapitre. Salzedo et son compagnon Bazan n'avaient d'autre mission que celle d'examiner les forces de l'ennemi près de Dunkerque (p. 401). Au prieur de Bellefontaine, Granvelle racontait les circonstances intimes suivantes : « par la sentence prononcée à Paris contre Salzedo, il a été décidé de brûler tous les papiers du procès qui touchent à certains seigneurs français », afin de les désobliger de répondre pour leur honneur, les ayant compris comme complices de ce que l'on a voulu faussement dire de la conspiration, qui ne fut oncques pensée. Et aussi signa, au moment de l'exécution. Salzedo un écrit, par lequel il déclara que l'on tient pour certain que les Français occulteront aussy, pour non faire connaitre au monde leur iniquité. Il est vrai, ils pourront dire que Salcedo méritoit la mort pour avoir voulu, à l'instance du prince de Parme, aller reconnaître avec un Italien le camp des Français près de Dunkerque, pour en donner nouvelles audit seigneur prince; c'est toute la charge que ledit prince lui donna, et ce en présence d'aucuns seigneurs qui en sont bien informés » (p. 441). Toutes ces circonstances engagèrent Marguerite de Parme à dire au cardinal : « la depositione di quel Salsedo hormai doverrà il mondo esser chiaro come è passata, et invero son cose di mala digestion » (p. 349). D'autre part, il n'est pas moins avéré aussi que la lettre de Granvelle, dont un extrait a été publié par le baron Kervyn de Lettenhove, prouve que Farnèse n'était pas si éloigné d'employer, en cas de besoin, le poison pour se débarrasser de d'Alençon ¹.

Le poison jouait à cette époque un rôle important dans les affaires publiques. Un personnage du nom de Saucier était conseiller du duc d'Alençon. A la fois pensionnaire de Philippe II, roi d'Espagne, et au service de la reine d'Angleterre ², il avait contracté la connaissance d'un capitaine français nommé Herman Bureau, seigneur de la Crépinière,

¹ KERVYN DE LETTENDOVE, *Les Huguenots et les Gueux*, t. VI, pp. 552 et 555.

² KERVYN DE LETTENDOVE. *Les Huguenots et les Gueux*, t. VI, p. 295.

et le chargea d'empoisonner le prince de Parme et le marquis de Roubaix. C'était Chavallon qui dirigeait toute cette affaire au nom du duc d'Alençon (pp. 582, 401). Au moment de son arrestation, Bureau fut conduit à Arras, où il subit un interrogatoire en règle de la part du marquis de Roubaix, du comte de Hennin et du président du conseil d'Artois. Le coupable avoua tout, en donnant sur sa conduite, ses accointances avec les agents d'Anjou les détails les plus intimes, les plus circonstanciés. C'était Chavalon qui avait tout arrangé, tout combiné au nom du duc. Cet interrogatoire, si bien circonstancié, est reproduit en entier aux pages 467 et suivantes.

XIII.

Guillaume Simple, Écossais au service des États, trahit ceux-ci en embrassant le parti de Philippe II. Témoin des nombreuses trahisons, ourdies à cette époque par les aventuriers étrangers, il livra aux Espagnols la ville de Lierre, le 2 août 1582, dans des circonstances qui sont longuement développées par Renon de France, Hooft, Bor et Bergmann. Morillon les rapporte à son tour dans une lettre adressée à Granvelle et imprimée à la page 269 de notre volume. Enchanté de ce résultat, le correspondant du cardinal lui annonça que Dieu a fait la grâce de mettre les Espagnols en possession de cette ville. Selon cette lettre, le prince d'Orange aurait enlevé ci-devant à Simple plusieurs compagnies de soldats, par suite du peu de confiance qu'il avait dans ce personnage. Claude de Berlaymont et Marguerite de Parme auraient contribué à cet heureux résultat. Morillon ajoute que la ville fut pillée par les Wallons, si bien façonnés, dit-il, à ce genre d'exploits. « Le capitaine Mahieu (Matheo Corvini), qui exécuta ledit fait avec l'Écossais, n'avait sous ses ordres que douze soldats, et si ceux de la ville avaient eu cœur ou courage, ils

auraient chassé nos gens. Sans ce pillage, il est probable, dit-il, que d'autres villes se seraient également rendues » (p. 270). A ces détails Granvelle en ajoute d'autres : « le prince de Parme, grâce aux intelligences qu'il a entretenues avec ce gentilhomme écossais, a fait secrètement rassembler les garnisons de Brabant en si bon nombre, qu'avec ladite intelligence nos gens sont entrés dans Lierre, lieu important (pp. 269, 270, 293, 529, 530, 552 à 558, 731, 740, 751).

Le document le plus intéressant concernant cette prise, est celui que nous publions page 751. C'est le rapport adressé au gouverneur général par Van Maelcote, conseiller au conseil de Brabant et chargé par Alexandre Farnèse d'examiner la situation de la ville récemment conquise. Ce magistrat constate que les dommages et rançons des pillages faits à Lierre par les Wallons montent à la somme d'environ cent mille florins plus ou moins; que le tiers des maisons sont complètement abandonnées. La ville, qui, ajoute-t-il, n'a jamais été bien riche ni opulente, est totalement déserte et apauvrie. Les quelques habitants qui s'y trouvent encore appartiennent à la religion catholique et aiment le roi. Le rapporteur exprime le désir de les exempter du paiement à faire aux soldats, sinon la ville ne pourra pas subsister, et d'accorder le pardon aux habitants, de conserver leurs lois, coutumes et privilèges, de confisquer les dettes qu'ils pourraient faire valoir à charge du roi, par suite d'avances faites à la garnison, et montant à environ vingt mille florins.

Van Maelcote, après avoir proposé différentes mesures administratives, affirme qu'il a organisé le culte catholique, obligé les sages-femmes à déclarer aux curés les enfants nouveau-nés, et admonesté les instituteurs. Cet épisode de la ville de Lierre caractérise une époque des plus douloureuses pour les localités de la Belgique pendant les troubles du XVI^e siècle.

XIV.

A propos de la position que Farnèse avait faite à sa mère lorsqu'elle fut appelée par le roi au gouvernement des Pays-Bas, nous avons dit qu'elle ne s'occupait guère des affaires du pays, si ce n'est des différends surgis à propos des limites de la Lorraine. Comprenant combien ces débats nuisaient à la bonne entente entre Philippe II et le duc de Lorraine. Marguerite de Parme désirait les terminer. C'était par ce duché que devaient passer les troupes italiennes et espagnoles envoyées aux Pays-Bas et destinées à soutenir les provinces réconciliées. Elle en écrivit au roi afin de lui faire comprendre cette position ¹. Nous avons recueilli à ce sujet d'autres documents, que l'abondance des matériaux ne nous a pas permis de publier en entier et que nous analysons ici d'une manière substantielle.

Dans une lettre de Farnèse adressée à sa mère, le 6 février 1582, il lui annonce qu'il a fait examiner en conseil les papiers concernant la négociation à propos des différends entre le roi et le duc de Lorraine : « Et combien, dit-il, que V. A., par ses lettres du 21 janvier dernier, a fait connaître ce qui peut servir de réponse aux plaintes du duc, il serait peu convenable de passer outre au partage des terres communes et du fief du comté de Ligny avant de décider les différends concernant la juridiction et la souveraineté tant pour les raisons touchées dans ses lettres, disant que le seigneur n'est pas tenu d'entrer en partage avec son vassal, avant de reconnaître que la souveraineté ou autre droit du seigneur soit reconnu, afin de décider que le débat puisse être terminé. De sorte que les commissaires puissent terminer leur besogne, et que ceux du duc ne puissent se prévaloir du défaut d'instructions. Et néanmoins, si pendant la négoc-

¹ Voyez notre tome VIII, pages 477, 527 et 584.

ciation les commissaires ne peuvent être suffisamment instruits, il serait convenable de prendre des instructions nouvelles ¹ ». A la suite de ces recommandations, Marguerite écrivit au duc de Lorraine, le 6 février, pour qu'il se hâte de réunir une conférence composée de délégués des deux parties. « Néanmoins, ajoute-t-elle, si les délégués demandent quelque délai pour leur meilleure information, il se pourra prendre quelque bon terme compétent de bonne foy et de mutuel accord, afin que ce puist tirer quelque bien et profit de cestui colloque et conférence amiable. A quoi, de ma part, je tiendrai toujours bonne main ». Ces débats se rapportaient à la moitié du fief de Ligny, des terres de Marville, Ancy et communes environantes ².

Tous ces débats sont consignés dans la pièce ci-annexée en note ³.

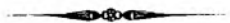
¹ Archives de l'audience, liasse 209.

² Archives de l'audience, liasse 209.

³ Sera respondu à Madame comme, par ces lettres du duc de Lorraine, on voit que le duc de Lorraine faict la mesme plainete qu'il a faict par ses précédentes, que les commissaires députez de la part de Son Altèze cherecent à fin propos des vielles querelles et débatz pour empescher le fruit qui s'espéroit de ceste communication, et signaament pour mettre en avant ces deux poinetz qu'il dit l'un concernant le fief de la conté de Ligny et l'autre de la chastellenie d'Amance, dont il voelt dire n'avoir onequez esté question, ny s'estre révoqué en doute; sur quoy S. A. poelt respondre audiet due le mesmes qu'elle a faict par ses précédentes à lui, le povant assurer qu'elle ne désire riens plus si non que soit bien et amiablement widé de tous différens, conformément à l'intention de Sa Majesté et finir plustost toutes querelles que en rechercher nouvelles; ayant jà escript ausdiets députez en ceste conformité, comme elle escript encoires présentement qu'ilz ayent à se rigler selon ce; leur mandant que s'ilz ne trovent que lesdiets fiefz desdiets Ligny et Amance ayent esté controvers cy-devant, ilz les leissent derrière et passent avant à l'examination et widense des autres poinetz différentieux, du moingz avecq clause et protestation que ce soit sans préjudice et de Sa Majesté et d'icelluy due sur lesdiets fiefz de Ligny et Amance, en cas qu'il se trouva parey-devant en avoir esté disput, et qu'elle ne fût widée; mandant en oultre Sadiete Altèze ausdiets députez d'user de diligence et accélération conveniente pour terminer et achever bien et fructucusement ladiete communication; requérant audiet S^r due de mander le mesme aux siens avec toute rondeur et sincérité comme entre bons parens, voisins et amis il convient; se povant assurer que tel est le désir de S. A.

Sera escript aux députez de Son Altèze estant à Marville et leur envoyée copie de ce que escript le

due de Lorraine et de la responce que S. A. lui a donné; mandant à iceulx de se rigler selon ce. Car combien que on ne vocult riens ceder ny quitter du droit de S. M., mais que le tout soit bien esclarey, liquidé et conservé; aussy ne voudroit-on pas rechercher nouvelles querelles non ouyes ou passé très loingz introuvables de temps déleissées derrière, afin que on ne puist injustement dire que, au lieu de terminer et finir les débats qui y sont, on en cherec de nouveaulx, assopiz et oubliéz. Et en tout événement ne sera mauvais de faire la proteste de demeurer en son enthier s'ilz trouvent ainsi convenir, et si ne sera aussi que bien qu'ils advertissent S. A. de l'emport de cesdicts deux siez et quelz enseignemens ou apparences il y poelt avoir en cela pour le droit de S. M. leur commandant d'user de toutes bonnes diligences requises pour au plustost y mettre une bonne fin conforme à leurs instructions.



CORRESPONDANCE

DU

CARDINAL DE GRANVELLE.

I.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A ALEXANDRE DE PARME ¹.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1756.)

Madrid, le 5 janvier 1582.

Con questa rispondero à quel che tocca a Monsignore Illustrissimo Cardinale Farnese. Vostra Eccellenza sa quali sono quelli che li fanno contra, mà io continuamente ho advertito Sua Maestà delli detti mali officii et fatto conoscere chiaramente la malignità d'alcuni, et l'avisai poco fa d'un particular con Fiorentino faceva nella Corte di Francia per far' venir di là l'ombra fin qui, dando ad intendere, che per li suoi negotii, s'aiutava et voleva dependere da Francesi : et si sono fatti li officii di maniera che Sua Maestà gli tiene ogni buona volontà, ne lo tiene, ne lo terrà per diffidente, o fara di modo, che cosi l'intenderà tutto 'l mondo, come tengo per certo, che

¹ Selon le déchiffrement annexé à l'original.

dal Conte di Olivares ¹, che già ha li suoi dispacci, et è in punto per passar sulle galere del carico di Don Gio ² di Cardona intendera S. S. Illustrissima questo medesimo; mà quel che importa, è che in nessuna maniera mostri S. S. Illustrissima esser di questo assicurato : perche, se lo credessero li contrarii fariano, come Vostra Eccellenza puo considerare, caldi offitii contra, essendo apparente, che s'addormentano di quello passo l'altra volta, et che s'immaginano, che vi debba essere, come allora, esclusione; e questo è quanto in questo passo oi posso dire à Vostra Eccellenza per adesso, et la supplico che cosi lo faccia intendere à Madama per sua sattisfatione. In questo uso io tutta la diligentia ch'io posso per intendere li mali offitii che si fanno, et per oppormi contra di essi, quanto io posso, et assicuro a Vostra Eccellenza che io trovo, che in questo mi fa il Signor Don Gio. d'Idiaquez ogni buona corrispondentia.

I.

TRADUCTION.

Je répondrai dans la présente à ce qui concerne Monseigneur l'Illustrissime cardinal Farnèse. Votre Excellence sait quels sont les adversaires de celui-ci. Mais, quant à moi, j'ai constamment averti Sa Majesté de leurs méchants offices et fait connaître clairement la malignité de quelques-uns d'entre eux. J'ai avisé notamment Sa Majesté, il n'y a pas longtemps, de l'intrigue menée par le Florentin à la Cour de France pour faire venir de là les soupçons jusqu'ici, en donnant à entendre que dans ses négociations il s'appuyait sur les Français et voulait dépendre d'eux. Et l'affaire a été conduite de manière à ce que Sa Majesté la suive avec bienveillance. Sa Majesté ne témoigne ni ne témoignera de défiance ou fera en sorte que tout le monde le considère ainsi. Au reste, je suis sûr que Son Illustrissime Seigneurie entendra la même chose du comte Olivares, qui a déjà reçu ses dépêches et est à la veille de s'embarquer sur les galères commandées par Don Juan de Cardona. Mais il importe que d'aucune façon Sa

¹ Henri de Guzman, comte d'Olivares. Voyez le tome VIII, p. 267 et suiv.

² Don Juan de Cardona, général des galères d'Espagne.

Seigneurie Illustrissime ne laisse voir qu'elle sait à quoi s'en tenir à cet égard. Car, si ses adversaires le présument, ils travailleraient énergiquement contre lui, alors qu'ils s'endorment apparemment sur ce qui s'est passé l'autre fois, s'imaginant sans doute qu'il doit y avoir exclusion comme alors. Voilà pour le moment tout ce que je puis dire à ce sujet à Votre Excellence. Je La supplie de bien vouloir le représenter ainsi à Madame pour la satisfaire. Je m'emploie en ceci avec toute la diligence possible pour surprendre les trames qui s'ourdissent et les empêcher de mon mieux. Je puis du reste assurer à Votre Excellence que dans cette affaire je rencontre chez le seigneur Don Juan Idiaquez une parfaite concordance de vues.

II.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1733.)

Madrid, le 6 janvier 1582.

Madame, Depuis mes dernières lettres, escriptes à Vostre Altèze, que furent du xxii du moys passé, j'ay receu celle qu'il luy ha pleu m'escripre du xviii de novembre, par la voye de Lyon, et tost après, par le gentil-homme que Monsigneur le Prince ha dépesché, celle du iii dudit moys passé, avec les bonnes nouvelles de l'heureux succès, qu'il ha pleu à Dieu donner à l'emprins de Tornay¹, en laquelle ledit Signeur Prince s'est pourté astant vallamment et prudentment, en tout que l'on eust sceu désirer; et en ont Sa Majesté et tous ceulx de la court, très grande satisfaction et contentement. Et je n'obmetz de faire, à tous coustels, tous bons offices pour le faire sonner, comme il convient, pource que plusieurs n'entendent pas l'importance de la place. Ledit Signeur Prince escript fort particulièrement comme le tout s'est passé, et donne compte des causes que l'ont meü de s'attacher à ladite place, comme aussi a il faict de tout ce

¹ Voyez à ce sujet la lettre d'Alexandre de Parme, adressée le 4 décembre 1581 au roi et imprimée dans le *Bulletin de la Commission d'histoire*, 5^e série, t. XIII, p. 78.

qu'est passé, dois la venue du Duc d'Alançon, et de sorte qu'il n'y ha chose dont l'on ne le doibge grandement louer.

Je rendz grâces à Dieu du bon succès, et des bonnes nouvelles que j'ay heu de la bonne santé de Vostredite Altèze, et dudit Seigneur Prince, qu'est spéciale grâce de sa Divine Bonté que, entre tant de travaulx, ladite santé n'aye receu nuysance : je luy supplie que nous les puissions tousiours avoir bonnes. Je m'assheure que Aldobrandino advertira Vostre Altèze, que jà pieçà est prinse résolution sur ce qu'il ha heu de charge, et je la puis assheurer que, de mon coustel, je y ay fait tout le devoir requis. Je fiz hier partyr les paquetz, que au mesme instant m'estoient venuz de la Court, pour Barcelone, que iront par mer, avec lettres miennes pour l'ambassadeur Don Pedro de Mendoca, pour l'encharger que arrivant iceulx, il dépesche courrier exprès en diligence pour les pourter à Monsigneur le Prince, que sont pour la résolution de ladite charge de Aldobrandino. Et l'on m'escript de la Court que le duplicat viendra de brief, pour l'encheminer par terre, outre ceulx que j'ay jà encheminé ces jours passés, ausquelz je me remetz, espérant que chacun aura contentement de ladite résolution, et que ledit Seigneur Prince continuera de guider les affaires, avec la mesme prudence et discrétion, qu'il ha fait jusques à oyres.

Ledit Seigneur Prince advertit, par ung dépesche venu despuis, qu'il avoit receu ceulx que devoient servir pour la provision des 400 mil escuz; et je suis après, comme j'ay escript à Vostredite Altèze, pour avoir nouvelle provision, et afin que l'on prengne résolution sur ce que se devra faire ceste année.

Vostredite Altèze aura jà entendu ce que s'est fait touchant l'*assenso*¹, et en l'affaire du Comte Claudio Landy², et pour Monsigneur le Cardinal Farnès; et maintenant j'escriptz de nouveaul, sur ces deux derniers pointz audit Seigneur Prince, ce que Vostredite Altèze entendra, laquelle je puis assheurer que, à mon advis, le tout est à présent en très bons termes, et que le Conte de Olivares (qu'est à Barcelone, et doibt partir avec Don Joan de Cardona, que retourne avec les galères de Naples, et laissera ung tertio

¹ Assenso, octroi ou consentement pour vendre des biens accordé au grand-duc de Toscane.

² Voyez au sujet de Claudio Landi ce que nous avons dit concernant ce personnage dans la Préface du tome VIII, pp. xviii et suiv.

d'Espagnolz en la rivière de Gennes, pour Milan, et donnera commodité audit Conte d'Olivares, pour se débarquer à Civitavechia, ou à Palo), donnera à son arrivée, audit Seigneur Cardinal, tout contentement, outre ce que par l'ordinaire, que part lundy, j'en escripvray audit Seigneur Cardinal le mesme. Et comme je l'ay escript à Vostredite Altèze par mes précédentes, il ne convient en faire bruyt; à laquelle je supplie qu'elle demeure assheurée que, de mon coustel, je continueray de faire tout ce que me sera possible, pour contreminer les practiques contraires.

Je tiens que l'Impératrix soit encoires pour le présent à Barcelone, ne se pouvant, en peu de temps, pourveoir de tant de coches, muletz et chevaux, qu'auront de besoing ceulx que viennent à sa suyte; et me doubte qu'il adviendra, ce que j'escripvis dernièrement, qu'il sera bien tout le moys de febvrier, avant qu'elle arrive icy.

Le Roy est encoires en Portugal, et se porte fort bien, grâces à Dieu, comme font tous ceulx du sang; mais jusques à oyres, je ne vois apparence de son retour pardeçà. L'on verra si s'approchant plus près l'Impératrix, il y prandra quelque résolution; et de ce que j'en pourray entendre, ne faudray d'en advertir Vostredite Altèze.

La bonne provision du gouvernement d'Aire et de la Mote-au-Boys¹ est de l'importance que Vostredite Altèze considère; et y a ledit Seigneur Prince, par ses lettres, recommandé le filz de Monsieur d'Helfault², ancien et bon serviteur, comme Vostredite Altèze sceit, et désireroit que le père fut mis au conseil d'Estat. Et certes l'ung et l'autre me sembleroit fort bien, comme je l'ay escript à Sa Majesté, et ramanteu combien il emporte que la provision de toutes charges se face en personnaiges souffisans et confidens, et encoires que l'on reparte les charges, pour emploier et contenter plus de gens, et non que l'on en donne plusieurs à une personne, qu'est ce que nous ha faict grand mal; tesmoing le Prince d'Oranges et aultres.

Vostredite Altèze aura jà entendu le retour de Diego Maldonado³ en France, et la responce que Sa Majesté ha faict. L'on verra ce que sur icelle,

¹ Ce gouvernement avait été confié à Jean de Moerbecque. Voyez le tome VIII, p. 444.

² Antoine de Helfault, chevalier, seigneur dudit lieu, obtint en 1582 une pension de 400 livres, en considération de ses bons et loyaux services. Il mourut le 21 septembre 1582. (*Registres aux gages*, fol. 259.)

³ Diego Maldonado, ambassadeur espagnol à Paris, après la mort de Vargas-Mexia.

P'on voudra dire de ce coustel là; mais les actions que continuent, ne montrent pas grande volonté de avec effect, vouloir correspondre aux paroles; et en fin ce sont les mesmes que Vostredite Altèze ha congneu de longue main. Et pource que je confie que Don Bernardino de Mendoça ' n'aura failly d'avertir de ce que passe en Angleterre quant au mariaige du Duc d'Alençon, et que tout est résolu en fumée, comme je me doubtoie, je ne travailleray Vostredite Altèze, en ce de redittes. Et n'ayant à présent aultre chose de nouveaulx pardeçà, que à mon advis, mérite advertissement, j'achèveray ceste.

III.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT FONCK.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXIII, fol. 14.)

Madrid, le 8 janvier 1582.

Monsieur, L'ordinaire dépesché le 27 du passé arriva icy tard, et pour rendre le devoir dehu à la feste et n'avoir peu obmectre d'aller aux Jésuytes à un exercice de leur jeunesse, où assista aussy le nonce, et dois là allâmes ensemble à leurs vespres solempnelles, de où nous sortimes à la nuyct, il n'y eust temps de respondre à voz lettres du 27, qu'estoient aussy en responce des miennes; et discourant fors prudemment sur le respect que doibvent les ministres au maistre, pour se charger souvent pour luy du malvais grey; et il est cler que se soubstenant la réputation et auctorité du maistre, se conservent les ministres que deppendent de luy, est ung point par trop dangereux quand les ministres perdent le respect au maistre; et avez faict vertueusement de remonstrer l'importance de ce faict à voz colleges des Pays-d'Embas.

Les ambassadeurs de Groninghe sont arrivez, le bourgmestre devant, et

¹ Ambassadeur en Angleterre. Voyez le tome VII, p. 73.

après le syndique que se porte bien ¹; je les ayde en ce que je puis, leur ayant ouffert toute assistance, et je n'ay oblyé de les interroguer sur ce que vous m'avez cy devant escript touchant Monsieur de Billy ². Il me semble qu'ilz en parlent avec craincte et enfin dient que aulcungz le désirent, aultres non, que craignent ses prétentions, et qu'il se tient pour offensé d'aulcungz de Groninghe, que ceulx qui sont expulsez de Frise, en petit nombre, démontrent le fort désirer; et enfin viennent à résoldre qu'ilz n'ont heu commission, ny de demander quelc'ung particulièrement, ny de contredire personne, mais de se remectre en tout au bon plaisir de Sa Majesté, pour obéyr et servir celluy duquel il playra à Sa Majesté faire choix. Une chose me dient-ilz que me contente fort, sur ce que je sollicite leur partement et qu'ilz ne se détiennent en leur voyaige pour éviter quelque inconvénient pour la dilation, et qu'ilz voulussent escrire, qu'est qu'ilz ont jà escript, et m'asseurent qu'il n'y a que craindre que leur ville ne tienne bon, porveu que Sa Majesté, suyvant l'assurance, les secoure d'argent; et que aulcungz sèment bruyct pour donner craincte d'eulx pour aultres desseingz et pour faire plustost résoldre à Sa Majesté à la provision du gouvernement telle qu'ilz vouldroient. Et je leur ay dict, ce qu'est véritable, que l'on m'a escript que Monseigneur le Prince y envoyoit notable somme, et gens au colonnel Verdugo pour servir là. L'ordinaire n'est pas encoires arrivé; je ne sçay si les malvais chemins et les rivières et journées courtes l'entretiennent, ou si les François l'ont surprins. Ledict Seigneur Prince escripvoit, il n'y ha pas longtems, que les François espioient à tous coustelz les lettres; et le Seigneur Jean-Baptista de Tassis ³ dict que ny de luy, ny d'aultres des Pays d'Embas, pour ceste mesme cause, ne luy venoient lettres; mais un bien y a que à mon advis nous debvons avoir bon espoir, pour estre apparent que, s'il y avoit malvaises nouvelles, les François les feroient sonner. Dieu les nous doint tost bonnes.

L'importance de se fortifier du coustel de Frize est telle que vous dictes, pour le respect de Hollande et Zeelande, et j'entends que ces deux pays

¹ Joachim Ubbens s'était rendu d'abord chez le prince de Parme, ensuite il partit pour l'Espagne. (Bon, liv. XVI, fol. 47.)

² Gaspard de Robles, seigneur de Billy, souvent cité.

³ Envoyé en France, souvent cité dans les volumes précédents.

sont fort esbranlez et qu'ilz craygnent et se lassent de Oranges et de tant de contributions. Il nous faut procurer des portz et nous fortifier par la mer, qu'est enfin le plus apparent chemin pour achever les misères de ces pauvres pays, et sans ce la feste nous coustera encoires cher.

Quant au bastard Don Antonio, il est en la Court de France, et là mieulx pour nous, à mon avis, que en la Tercera. Il perdra tost crédit en France, selon que l'on ha accoustumé traicter telles gens, et mesmes y estant allé sans argent, sans crédit et non fort bonne réputation. Au regard du mariage d'Alançon en Angleterre, c'est la vieille chanson : ilz contendent pour veoir qui mieulx trompera son compaignon ; les François vuillent argent, dont ilz ont grand faulte.

L'on nous assure pour chose toute résolue la briefve venue de Sa Majesté icy : que Dieu doint soit, et avec la santé de toute la compagnie, que me sera la très-bien venue et vous spécialement.

IV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU DUC D'URBIN.

(Archives d'Urbain, Cl. I, Div. G, filza CXXI.)

Madrid, le 14 janvier 1582.

Il Maschi, secretario di Vostra Eccellenza, m'ha dato hoggi la sua lettera delli 3 di decembre, et essendo la servitù ch' io le porto tanto sincera, non ha bisogno meco d'uffizii di lettere : mi basta per qualsivoglia via potero intendere in che la posso servire, assicurandola che in me trovarà sempre ogni prontezza, tenendo per certo che non manca il prefato Maschi di dar conto a Vostra Eccellenza di quel che passa et quanto dadovero desidero il servitio et contento di Vostra Eccellenza.

IV.

I. ÉSUMÉ.

Maschi, secrétaire du duc, a remis aujourd'hui au Cardinal la lettre de son maître, en date du 50 décembre dernier. Étant donné l'attachement sincère de Granvelle au duc, il n'était pas nécessaire qu'on lui écrivit pour stimuler son zèle. Il lui suffisait simplement de savoir en quoi il pouvait obliger Son Excellence; car il est toujours prêt à la servir en toute occasion. Au reste, Maschi, il n'en doute pas, rendra compte au duc de l'inaltérable dévouement du Cardinal, ainsi que de la situation des affaires à Madrid.

V.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de divers, t. IV, fol. 87 et 88.)

Tournai, le 14 janvier 1582.

Monseigneur, Votre Illustrissime et Révérendissime Seigneurie aura esté advertie par mes précédentes de la grâce que Dieu noz a faict de recouvrer la ville de Tournay, qu'est demorée en son entier par la prudence de Monseigneur le Prince de Parme, auquel j'en ay faict la congratulation, le merciant de vostre part l'assurance et renoz de laquelle jouyssons à Saint-Amand. Il at aultre emprinse en teste, désirant gaigner quelque port, si tost que la saison le permectra, et cela est du tout requiz, comme je luy ai dict, et il l'entend fort bien. Le Marquis de Robaix ¹ at esté quelque peu mal, mais non tant comme aucuns avoient escript. Si est ce qu'il at heu les fraises de sa chemise freslez par ung coup de mousquet, duquel il eschappa avec grand heur.

La victoire de Frise et le recouvrement d'Eyndove et de ceste ville de Tournay donnent de la peine largement à l'Orangier, que l'on dit estre sorty

¹ Robert de Melun, marquis de Roubaix, souvent cité dans les volumes précédents.

d'Anvers pour Hollande, ne s'osant plus trouver en Anvers, où il harengua aux Estatz le premier du passé, les accusant des fautes advenues par ce qu'ilz n'ont suivy son advis de lever 5,000 reytters et deux régiments de corpceletz allemandz pour faire teste à l'ennemy et seconder Monsieur d'Alençon, estant venu si gaillardement secourir la ville de Cambray; et que ceste faulte et nonchallance, qui leur imputoit clèrement. sera cause de grand mal, estant Tournay assiégée et sur le poinct de se perdre par faulte de secours, et qu'il la tenoit désià pour perdue, ce qu'il sçavoit bien en estant désià adverti par ses messagiers volantz. J'ay depuis recouvré copie de la harangue ¹.

Aussi ne plairont lesdictes victoires audit Alençon, qui n'at faict en Angleterre tout ce qu'il at voulu. Il y at advisement venant de nostre ambassadeur qu'ilz se sont entredonnez des anneauz en signe de fiançailles et mariaige. L'on dit qu'il est depuis retourné à Bologne, et que la Roynemère en at esté en peine. Il sera fort bien de faire entendre à leur ambassadeur que l'on les entend et où ilz prétendent, estant le vray se préparer ce pendant, pour estre prestz de tous costelz et leur river le cloud.

Il y at quelque aultre chose sur main par icy que les fera enraiger doibs qu'ils le sçauront, ce que l'on gaigne la noblesse de tous costelz, et le sont désià Rusbruch ², Montigny ³, Lalain ⁴, Madame de Lalain, estantz délibérez escrire au Roy qu'il se serve de telle nation qu'il luy plairat, sans exclure Espagne ou aultre, en ce que Richardot ⁵, Saint-Waast ⁶ et Vasseur ⁷, ont fort dextrement besoigné, et Sainte-Gertrud ⁸ at tenu le mesme langaige. Mais

¹ Cette harangue du prince d'Orange, datée du 1^{er} décembre 1581, a été publiée en langue française à Anvers, sous le titre de : *Remonstrance faict par Son Excellence en Anvers, ce 1^{er} jour de décembre à MM. des Estatz, 1581*. Bon, liv. XVI, p. 45 en publie le texte en flamand.

² Marquis de Richebourg.

³ Emmanuel de Lalaing, baron de Montigny.

⁴ Philippe de Lalaing.

⁵ Jean Grusset, dit Richardot.

⁶ Jean Sarrazin, né à Arras, le 20 juillet 1559, nommé abbé de Saint-Vaast, le 10 octobre 1578, mort le 5 mai 1598. Sa biographie est imprimée dans l'*Abbaye de Saint-Vaast*, par Cardevaque et Terninek. Ces auteurs y ont reproduit la harangue qu'il prononça au nom des États des provinces wallonnes réconciliées. La relation de sa mission à Madrid a été imprimée dans les mémoires de l'Académie d'Arras.

⁷ Guillaume Le Vasseur, seigneur de Valhuon.

⁸ Jean Vander Linden, abbé de Sainte-Gertrude, à Louvain.

l'on ne luy at rien voulu respondre pour la doubte que l'on at encores de luy. Il règne en son nid où il est allé, et n'en fault attendre bien.

Lorsque Son Altesse estoit à Namur, il y mandit le beau-frère que l'at suivy à Monts, et l'at advisé sur l'estat des affaires en ce quartier là, où il l'at renvoyé en diligence et avec bonne conduite pour aller à Bois-le-Duc, Breda et Eyndove; et ad ce que l'on me dict, Son Altesse s'est bien contentée de ses advis.

Il vad bien que Sa Majesté at envoié les 400^m escuz. Cela, et surtout ce que je dictz en l'article précédent, sera le remède de noz maulx et mectra fin à ceste triste et par trop misérable guerre.

Dieu doint que la bonne Impératrice puist arriver tost à Barcelone, espérant que ceulx que l'auront accompagné jusques là seront tost de retour et emploiez pour icy.

Fonch at beau se plaindre : le Prince de Parme n'en peult ouir parler, et traicterat avec luy le moings qu'il polrat, et je le veoidz peu aimé par icy, et que plusieurs s'en plaignent; aussi n'est Pamele ¹ en grâce, estant tenu pour ung ambitieux jésuyte, et s'entremect d'Assonleville plus que par avant pour le tenir bas, qui n'est pour le Conseil d'Estat.

Je remercie Vostre Illustrissime Seigneurie de ce qu'il luy at pleut me recommander à Madame, que me fait de grandes offres à mon parlement, selon qu'aurez veu par ce que j'en ay escript bien particulièrement à Vostre Illustrissime Seigneurie. Monseigneur le Prince at esté faire son Noël avec elle. Il ne peult digérer que le secrétaire Laloo ² envoie icy les dépesches sellez et bridez, que se devroient passer en finances, tant en ce des confiscations que aultres choses de grâce, ce qu'il commande estre icy reffaictz. Aussi trouve-il estrange que ledict Laloo escript et advertit les particuliers de leurs despesches.

Le 28 du passé le Sieur d'Inchy ³, revenant bien accompagné de Chasteau Cambresis, où il avoit faict pendre quelques soldatz, retourna bien rauste ⁴ (ainsy que son frère, gouverneur dudict lieu, l'avoit traicté) vers Cambray, et entendit qu'il y avoit 40 lances de Landrecie qui courroient. Luy qui en

¹ Guillaume de Pamele, président du conseil de Flandre.

² Le secrétaire Antoine de Laloo, souvent cité.

³ Baudouin de Gavre. Voyez les volumes précédents.

⁴ Pris de vin.

avoit bien 120 les poursuivit, et les aultres se véantz perduz, se voulurent bien vendre. Luy qui n'estoit armé, avec une grande furie, se meict devant tous, veillant fendre la teste de sa coutelache à ung maire de villaige, qui se véant en ce dangier, déchargea son harcquebouse avec laquelle il luy donna par les flancqz à travers du ventre ¹, de sorte que Inchy sentant le coup, diet incontinent qu'il estoit mort, et se fait ramener audit chasteau où il mourut lendemain, à demi désespéré, disant qu'il n'estoit possible d'estre saulvé pour les maulx qu'il avoit faict : et je tiens qu'il n'at esté administré, tant pour ce qu'il n'y at nulz prebstres audit Cambresiz, que aussi il at faict pendre inhumainement trois prebstres. Telle est la justice de Dieu. Il luy fust esté plus salulaire morir sur ung eschauffault avec bonne repentance. Il at voulu éviter les mains de son Roy, et est tombé en celles de Dieu. Le povre maire, qui avoit exécuté ung si brave acte, fut incontinent tué d'ung coup de lance. Dieu luy perdoit. Si ledit Inchy fust mort il y deux ans, noz affaires se porteroient mieulx; mais il vault mieulx tard que jamais. Son frère, le Sieur de Fresin ², demande la conffs-cation, en ce qu'il trouverat de la difficulté, pour ce que ce seroit chose de trop maulvais exemple. S'il obtenoit, je persisteroie en la prétension de recouvrer le prest que ledit Inchy at forcément extorcqué sur Havrincourt et de moy. L'Orangier aurat paour que quelc'ung voudrat gagner le taillon qu'est miz sur luy. L'on avoit estimé que c'estoit le paiement et récompense que les François faisoient audict Inchy, comme ilz heussent faict, ainsi que l'on dit, pour en estre quictes et retenir leur duché de Chastel-Thierry, et aultres choses à luy promises.

Son Altesse at avec bon droict licentié les reytters de Schenck ³, qui s'estoient rebellé, et ravaigé une grande partie du Haynault, prétendantz leur paiement par ce moïen, sans s'estre voulu trouver au siège de Tournay quoy qu'ilz en fussent requiz et semondz.

¹ Dans une autre lettre du 26 janvier, Morillon démentit cette version et en donne une autre. Voy. plus loin le n° XI.

² Charles de Gavre, Sr de Fresin, souvent cité.

³ Martin Schenck, seigneur d'Afferden et Blijenbeck, en Gueldre, habile officier qui servit tour à tour le prince d'Orange, le parti espagnol, les Etats et le prince de Parme. Voyez sa biographie dans VANDER AA, *Biographisch Woordenboek*, t. X, p. 95.

Monsieur le Marquis d'Havret ¹ est icy, et at, selon qu'il se dit, la commission du Roy pour estre du Conseil d'Etat. Il prétend quelque gouvernement et estre des finances. Aultres dient qu'il at la teste vers Lorraine : peult-estre que l'affronte qu'il at receu à Montz en est cause; car luy aiantz ceulx du magistrat promis l'ouverture d'une porte le matin à 4 heures, pour aller au service de sa belle-sœur la ducesse d'Arschot, et que luy estoit déjà là prest pour sortir avec ses gens, il en fust empesché par le menu peuple.

Il at tenu à peu que la ville d'Alost ne soit esté surprinse deux fois depuis Noël, et ce pour avoir les prisonniers que Son Altesse y at faict appréhender des principaulx bourgeois jusques à xv, et deux gentilzhommes qui avoient entendement avec l'Orangier ².

Le Marquis de Berghes at exécuté son emprinse sur sa ville ³, qu'estoit nostre si noz Wallons ne se fussent amusez au pillage au lieu de s'asseurer; ce que leur at cousté chier.

Le 19 du passé toutes noz forces qu'estoient en Flandres se trouvarent à ung instant près de ceste ville, et logearent une nuit près de Saint-Amand, pensantz passer outre pour attraper le Marquis et Sieur de Montigny, ce que les fait incontinent retourner.

Depuis la prise de ceste ville, Gand et Anvers se treuvent fort esbranlez et ont ceulx de Bruxelles demandé garnison nouvelle. L'Orangier at respondu qu'ilz paiassent premier l'ancienne. L'on luy refuse en Anvers l'assiète capitale tout plat. Si Sa Majesté, pour ce coulp, présente la paix avec l'une main et l'espée avec l'autre, mectant en soude telles nations qu'il voudrat, l'on aurat bon marchié toute ceste canaille, que pour grande partie se retire en Angleterre, Hollande et Zélande.

J'ay dit au Prince de Parme pourquoy j'avoie esté à Namur, et que

¹ Charles de Croy, marquis d'Havré, souvent cité.

² La relation de la prise de cette ville du 25 avril 1582, est publiée dans DE POTTER et BROECKAERT, *Geschiedenis der stad Aalst*, t. IV, p. 80, sous le titre de : *Waerachtich verhael van die getuckige victorie die Godt de Heer belieft heeft onsen volke te verleenen over die geweldijhe ende stercke stadt van Aelst, den 25 aprilis laest leden 1582*. Ces auteurs racontent en détail la surprise de cette ville.

³ Bergen-op-Zoom. Jean de Withem, seigneur de Bersele et marquis de Bergen-op-Zoom, sur l'ordre d'Alexandre de Parme, avait fait, le 5 décembre 1581, une tentative de s'emparer de cette ville, pendant la mutinerie des gens que le prince d'Orange y avait placés. Des Wallons étaient déjà parvenus à y entrer, mais ils furent repoussés. Voy. BOB, liv. XVI, fol. 44 v°.

Madame de Parme m'avoit enchargé de l'exhorter à repurger Montz et Valenchiennes; sur ce qu'il dit que c'estoit son intention, mais qu'il failloit encoires temporiser. Et venant S^{te}-Gertrude en taille, il dit qu'il ne l'avoit sceu tenir dadvantaige.

J'ay adverti par aultres la sortie de l'Archiduc Mathias, que l'on dit estre encores à Coloigne.

L'argent que Vostre Illustrissime Seigneurie at derechief procuré vient fort à propoz. Le mal est qu'il est désià despendu davant qu'il arrive; car le temps court tousiours. Si est il besoing ceste fois y mettre le verd et le secq pour en faire une fin, et je tiens qu'il n'y aurat guerre à faire pour faire demander par les Estats le chastoy de ceulx qui desrobent si deshontéement les payes. Aussi désirent-ils les estrangiers, et je tiens que la noblesse s'en est apperceu et rendu plus facile.

Vostre Illustrissime Seigneurie verrat par la copie la diversité des sermentz que se font en Hollande et en Geldres. Il n'est possible qu'ilz demeurent d'accord, estantz toutes villes mises en liberté, que serat leur confusion et ruyne. Aussi le renard Orangier l'apperceoit, selon qu'il le confesse par son harengue que j'ay recouvert de Monsieur de Rassenghien ¹, ce que je dictz pour ce que Monsieur de Zwoveghem ² la pensoit envoyer. Mais on m'escript qu'il n'y avoit plus d'exemplaires imprimez, pour ce que les Estatz les ont tous retirez. Ce n'est pas par là qu'ilz remédieront à leurs maulx ³.

Son Altèze ⁴ est advertie que ces malheureulx se véantz inférieurs par les armes, ont délibéré et arrêté en leurs consistoires se faire quietes de luy par poison, ensamble nos Seigneurs et tous aultres que leur polront nuire. Il sera bien que le Roy et Vostre Illustrissime Seigneurie soient sur leurs gardes; car ces meschantz n'espargnent personne.

Ce at esté le milleur ne faire pour maintenant cheangement au gouvernement, et est vray ce que dit Vostre Illustrissime Seigneurie que de deux cos-

¹ Maximilien Vilain, seigneur de Rassenghien, souvent cité.

² François de Hallewyn, seigneur de Zveveghem, souvent cité.

³ Morillon entend-il partir de l'écrit suivant : Première apologie pour Monseigneur et les Estats des Pays-Bas. Respondant entre autres choses aux ordinaires calomnies, mensonges et fausses nouvelles, que le prince de Parme et ses adhérents sèment et publient témérairement, et contre toute raison et vérité. S. l., 1882.

⁴ Le prince de Parme.

telz il y at telz qui regardent plus à leur particulier intérêt que au bien commun. Vostre Illustrissime Seigneurie verrat le billet que m'at escript Castillo; mais je tiens Madame plus saige.

Il est certain, et se veoid clèrement qu'il ne fault espérer mieulx de Monsieur de Champaigney tant que l'Orangier serat en crédit. L'on at dit qu'il avoit quelque liberté. Il at esté une fois mandé en la maison de la ville, mais il est maintenant en caige, comme le Conte ¹ auquel l'on dit Sa Majesté avoir accordé le Viconte de Tourraine ², qui at à Hesdin le mesme traictement comme du passé, au lieu que l'on le debvroit serrer, et Lanoue ³ aussi, comme je l'ay remonstré à Son Altesse qui le sembloit gouster, et m'at dit qu'il feroit pour vostre dit frère tout ce qu'il polroit. Je luy en parleray encores cependant.

Je parleray encores à Son Altesse de Monsieur de Champaigney. Cependant c'est raison que le mesme traictement se face à Bourlut ⁴, ce qu'entend aussi ledit Seigneur, nonobstant que sa femme et sa seur aient faict tout debvoir et esté en France vers Alançon pour avoir lettres de luy, affin que ledit Seigneur luy soit miz en mains et aussi ledict Bourlut pour les renvoyer chascun chez soy; ce que les Gantois ont mal prins. Il n'y at que fier aux François. Quant lesdites Dames ont présenté requeste à l'Orangier, il

¹ Philippe, comte d'Egmont, un des fils de Lamoral d'Egmont. Il était tombé au pouvoir de la Noue lors de la surprise de Ninove, dans la nuit du 9 au 10 mars 1580.

² En marge est écrit de la main de Morillon : « Le viconte de Tourraine polroit bien eschapper, comme ont faict Chamoy, François, Marquette et Suisser, des prisons de Montz, pour avoir estez mal gardez; que sont tous gens pour faire grand mal ». Henri de la Tour, viconte de Turenne, servait dans l'armée du duc d'Alençon et fut pris devant Cambrai à la fin d'août de l'année précédente par les troupes d'Alexandre de Parme et ne recouvra sa liberté qu'en 1584. Voy. notre tome VIII, p. 412.

³ François de la Noue était arrivé en Flandre avec un bon nombre d'officiers français à la fin de juin 1579, et les États l'avaient nommé général-prince de leurs troupes. Il fut pris par les Espagnols, que commandait le marquis de Richebourg, au combat d'Ingelmunster, le 10 mai 1580. Le seigneur de Marquette, son lieutenant, eut le même sort, mais trouva plus tard le moyen de s'échapper.

⁴ Gilles de Borluut appartenait à une des familles les plus distinguées de Gand. Dès 1559, il se jeta dans l'opposition et fut appelé à des charges importantes. Pendant la conspiration de Hembyze, il fut livré à la merci des conspirateurs. Ce qui ne l'empêcha de protester contre les actes du démagogue. Chargé par le prince d'Orange d'une mission, il fut pris par les Malcontents, qui le menèrent à Valenciennes, puis à Namur, au Quesnoy, à Saint-Loup, en Bourgogne, dans l'intention de l'échanger contre le seigneur de Champaigney, détenu à Gand, puis à Termonde. (DIEGERICK et KERVYN DE VOLKAERSBEKE, *Documents historiques*, t. II, p. 41.)

les at envoié à Matthias, et luy à ceulx de Gand, qui dient qu'il n'at esté prins par eulx. mais par ceulx de Brucelles, qui ont aussi déclaré qu'ilz ne luy sçavoient que demander. Cependant le povre Seigneur demeure là. Touttesfois il samble avoir quelque concept soubz main, et quoy qu'il en soit il y at de la discorde en Gand, et mesmes se plaignent les navieurs, et feroient dadvantaige si l'on heust dressé ung fort sur leur zas, que se pouvoit faire facilement.

J'ay bien voulu envoyer à Vostre Illustrissime Seigneurie la lettre que m'at escript Appelteren ¹, ne sçachant comprendre ce que veult dire le Prince de Parme. Je ne sçay s'il se ressent de la faulte que at fait l'oncle de l'abbé de Saint-Adrien ², en ce qu'il prétendoit que fust esté dommaige s'il heust adressé pour les raisons considérées par Vostre Illustrissime Seigneurie. Je tiens qu'ilz seront plus retenuz de prétendre ailleurs. Richardot s'en est meslé pour ce qu'ilz l'appellent parent de par sa femme. Il me sceut mauvais gré quand je luy dictz ce que passoit, disant que ce sont choses vieilles. Mais le temps polroit venir que l'on feroit vider le procès pour la conséquence que n'est tolérable.

VI.

LE PRÉVÔT FONCK AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXII, fol. 6 et 8.)

Lisbonne, le 15 janvier 1582.

J'ay veu ce que m'avez escript par voz quatre dernières, dont l'une m'ha fait rire, puis qu'en disant ne me pouvoir respondre, me respondes quasi sur tout le contenu de mes précédentes : ne sachant si mon compère vous aura envoyé la lettre contenant l'appoinctement par moy ordonné sur

¹ Appelterne, maître des comptes. Voy. le tome VII, p. 307.

² Simon III de Warluzel.

l'affaire du secretaire Aguilon ¹, bien suis-je mémoratif d'avoir, au mesme heure que me vinchent les vostres, ordonné ce que convenoit.

Touchant l'abbaye de Dunes, je n'ay veu rien ne ouy parler de la vacation d'icelle, vueillant croyre que mon titulé confrère le conseiller Assonleville y aura volu préoccuper la bénédiction boursière, persuadant à ce bon Prince Alexandre Farnèse d'en prendre la résolution par delà : vous assurant que, jusques à ce, il demeurera auprès la personne de Son Excellence en la maniance des affaires, la chose n'ira jamais bien. Quant à moy, j'ay faict escrire à Sa Majesté bien expressément de l'employ du Pamele ²; et comme ne puis ignorer qu'il fera supprimer les lettres d'icelle, j'ay aussy escript aultres miennes en langue italienne et en chiffre, vueillant à la fin espérer qu'il s'accommodera; et ce mesmes quand l'aultre sera envoyé vers Allemagne, pour délivrer les colliers de la Toison d'or à l'Empereur et aultres Princes du sang. Et quant à l'aultre de Saint-Pierre, il n'y a que répliquer, car doiz long temps on a pourveu à ce bon religieux du mesme cloistre, résident à Mont-Cassino, dont voz lettres en font mention.

Le procureur général de Malines ³ m'at aussy envoyé ung aultre duplicat de la requeste, contenant le mesme de ce qu'il at remonstré doiz plusieurs mois. Mais que puis-je faire, puis qu'on n'at sceu impétrer rien pour ce bon et vieu président, et moins pour les aultres. Ses confrères, n'ayant esté mieulx traicté que luy, la place de M. Richardot n'est pas aussy impétable, veu que sçavez qu'audict conseil oncques n'a esté nombre certain, tellement que demeurant le nombre assez grand il n'y a pourquoy l'augmenter d'avantaige, considéré mesmes la petitesse du terroir, où l'on commande présentement, estant le faict divers de celluy feu Bouttechou ⁴: car pour estre la place affecté à la nation, c'est plus que rayson y donner quelque successeur, lequel à mon jugement ne doibt estre celuy recommandé par le cardinale de la Baulme, mais bien ung certain Jacomet (si j'ay bonne souvenance de son nom), lequel aultreffois j'ay oy et veu à Dolen, estant aussy lors denommé par ceulx du parlement, quand on y avanchoit ledict feu Bottechou, l'ayant pour lors trouvé huomme de bonne

¹ Pierre d'Aguilon, secrétaire et chargé d'affaires du cardinal de Granvelle. Voy. le tome VII, p. 47.

² Guillaume de Pamele, président du conseil de Flandre.

³ Jean Du Bois.

⁴ Claude Boutechoux. Voy. le tome VII, p. 227.

présence, rassiz, bien parlant, et d'ung jugement sain et fort œquitable, ayant esté *in fractione panis* avec luy, au logis du Président pour y entendre, par charge de feu Don Jehan, l'estat d'ung notable procès entre Sa Majesté et les rentiers du Puy à Muyre, dont il me fit la relation sommaire de si bonne grâce, et avec si bon ordre, que ne me pouvois contenir d'escrire audict Don Jehan, qu'il me sembloit, sans comparaison estre plus qualifié et employable, que ledict Bottechou; et sans faulte on l'auroit pour lors préféré, en cas que mes lettres eussent peu arriver à temps, estant marry qu'avons perdu ce bon Bottechou, car il estoit ung huomme de bien, combien qu'assez moins doué de grâces que l'autre, m'estant l'advise d'en toucher quelque mot à Sa Majesté, afin qu'on escrieve au Prince de Parme qu'il surroge ledict Jaconnet ou Jacomar, et ce sans attendre ultérieure nomination ou brigue de ceulx du Parlement; car autrement ilz tireront ce fait en conséquence et prétendront aussy amplifier leur droict de nomination en cest endroit.

Je ne sçais que faire au regard du comte de Mansfelt et son filz qui prétendent, l'ung la contée de Vyanden, et l'autre Vyane et la succession de Bredenrode. Car quant à escrire lettres de compliments, me suys bien assure que toutes et quantefois qu'on at receu les siennes, on luy at respondu gratuitement; mais ce n'est pas cela qu'il désire: il veult lettres fourrées de *mercèdes* sur *mercèdes*, craindant que Sa Majesté y pensera plus que deux fois avant donner contées entières et mesmes celles appartenans à celuy d'Oranges. Peult estre qu'il se monstreroit plus inclin, en cas que ledict Oranges fust decédé de ce monde, et ce pour les raisons que pouvez considérer.

Et quant à ceulx d'Aix (Aix-la-Chapelle), il y a long temps qu'on at respondu et donné l'ordre au Prince de Parme de ce que convient y estre par delà fait, pour les ranger à la raison; voire on luy at enchargé de consulter avecq ceulx du conseil, s'il ne seroit bon suggérer au duc de Clèves de les contraindre par ce mesme chemin dont les vostres font mention; car si de nostre costel sera fait le semblable, sçavoir est si de tous costelz, tant de Juliers, Limbourg, Liège et aultres, ilz se trouveront forcloz du comerce, peult-estre que d'eulx mesmes s'en feront quictes des hérétiques, pour n'estre le nombre encoires si grand comme il croistra avecq le temps, en cas qu'on n'y pourvoye bien tost. Le mal est que

demeurant Assonleville avecq la maniance des affaires, il n'y aura personne qui s'en souciera de cestuy ou aultres quelzconques affaires, requérans la langue thyoise.

J'entens très bien ce que vous importe que la provision de Tournay fust aschevée en faveur de Monsieur vostre vicaire Morillon et pour tant je vous ay escript par ma dernière ce qu'avez peu veoir. n'ayant voulu laisser vous faire sçavoir l'envye que j'avois de procurer non moins la satisfaction que l'avancement de l'amy commun ¹. Bien résolu dans la première audience faire mon mieulx, combien que le Prince de Parme par ses dernières n'a fait aulcune mention du dict vicaire, envoyant seulement le mesme advis qu'il at naguaires receu de l'évesque d'Arras ²: estant esbahy que mon dict confrère (Assonleville) n'at pas voulu prendre la paine pour y adjouster quelque petit mot au prouffict de l'amy, et moins dire à quel fin il nous envoie le dict advis, s'estant voulu contenter l'avoir fourré parmy les aultres papiers et copies, ne plus, ne moins que s'il eust esté quelque petit affaire de trois deniers. Considérez, Monseigneur, la soucie et l'estime qu'on fait pardelà des affaires de l'Eglise. Il debveroit au moins avoir fait escrire à ce bon Prince, qu'il estoit maintenant temps de pourveoir à l'Eglise, et qu'il avoit examiné l'advis de l'évesque d'Arras et qu'à son jugement ung tel seroit plus à propoz. ou bien remectre le tout au maistre, comme il at sceu bien chaudement escrire en faveur de l'abbé de Saint-Andrien, nonobstant que les informations luy furent assez peu favorables, ne vous vueillant celer que ledict d'Arras ne fait aulcune mention de l'amy dénommant au maistre troys, dont du premier il dict tout ce qu'on peult dire d'ung personnage fort rare, si qualifié pour tel charge.

Prévoyant que demain, ou après demain Sa Majesté s'en résouldra, veu que, par son billet d'hier, il m'a escript, vouloir faire ainsy, faisant particulier mention dudict Tournay et Malines, cognoissant très bien le doyen de Saint-Guillehenchin, pour avoir aultreffois besongné avecq luy et ledict Monsieur Vicaire, quand Messieurs du Conseil privé m'envoyarent à Grantmont sur l'affaire de Saint-Adrien, et ne sçauroit-on nyer qu'il ne fust aultant qualifié pour la deue desserte dudict Malines que Monsieur le

¹ C'est-à-dire Morillon.

² Mathieu Moullart, abbé de Saint-Ghislain, promu à ce siège en 1577, mort en 1600.

Vicaire, puis que, par la vigueur de son eaige, il est plus actif et propre pour travagler, dont on aura bien à faire en ce commencement, attendu l'extrême confusion qu'il y a partout, et les oppositions des Étatz de Brabant au regard l'abbaye d'Afligem, qu'indubitablement seront grandes.

La responce qu'avez donné à Don Jehan d'Idiaques sur le faict de Gomicourt¹ m'at samblé bien pertinente; comme aussy touchant la forme du refus de la charge de l'artellerie, ne suis-je esté oncques d'aultre advis, si non qu'on y doit employer termes fort honestz; car ce que ma petite lettre contenoit, tendoit seulement pour vous faire cognoistre le jugement que faisois de l'impertinence de sa demande. Quant à la pension de mil florins sur les confiscations, on verra ce que Sa Majesté à la fin résouldra; vous laissant considérer, ce que diront Lalaing et Aremberg, voyans qu'on donne récompence à cestuy (qu'ilz abhorrissent assez) et point à eulx: estant la cause de leur abhorrissement pour ce que cestuy ne se sçauroit contenir de sindicquer, et faire vers les supérieurs telz rapportz de chascung qu'il treuve convenir pour son particulier avancement; et pour cela disois-je en ma précédente, qu'il sera tousiours mieulx hors la court que dedans, veu que par ses delations il empesche que le prince ne s'asseure jamais de personne, pour bonne qu'elle peult estre: tellement que ne parlois de ceste court, où je sçay très bien le peu de mal qu'il peult faire, mais j'entendois de la court de pardelà, où les gens de tel humeur que cestuy ne servent que pour nourrir et multiplier toutes les diffidences, soubçons et inimitiés.

Sa Majesté m'at hier envoyé certain billet exhibé par Aldobrandino, de la part du Prince, touchant le renvoy des Espagnolz, concluant qu'à tel fin on debveroit escrire lettres aux villes particulières, chose, à mon advis, très dangeureuse; car les nobles et chiefs des gens de guerre s'apperçoывans que cela soit traicté ou prattiqué à leur desceu, je vous laisse penser ce qu'ils diront et peult-estre feront, attendu que la semence des humeurs du feu d'Heeze² n'est encoires si bien estainct ou extirpé comme je voudrois bien.

Et au regard de la négociation commise au comte de Champlyte, vous

¹ Adrien de Gomicourt. Voy. le tome V, p. 67.

² Guillaume de Hornes, seigneur de Heze. Voy. la Préface du tome VIII, p. xxii.

dictes fort bien qu'il sera en paine pour bien entabler l'affaire, et pour cela a esté qu'en ma lettre particulière, je luy ay escript y vouloir employer la plume du président, et appeller à son assistance le baron de Villaneufve, puisqu'il a esté aussy présent en la précédente conférence tenue à Conflans, et jà il sçait le tout.

Et par fin, le mariage du feu nostre bon Bottechou lui a faict accélérer sa mort, l'ayant trouvé si mal advisé comme il faisoit, après les soissante ans, avoir choisy la vie de la court, ce que lors je luy disois bien, quand il venoit en ma compagnie de Bourgogne : toutesfois la convoitise de la fumée de la court fust si grande, qu'elle surpassoit son entendement.

Non obstant les tempêtes si horribles et continuelles, est hier venue ung batteau d'Amsterdam, disant le maronnier avoir laissé en arrière bien cinquante aultres, et qu'estoient pretz plusieurs aultres. Dieu doint, que puissons entendre quelques nouvelles, ne disant rien de ce qu'on dict des mines de Portugal, me persuadant que Don Jehan ¹, plus particulièrement informé, ne fauldra vous en faire part.

P. S. « Post oclusas gallicas tardius veniere ad manum inclusæ, quas opinor episcopum yprendens ² a carcere manumissum ad te dare, nec dubium quin ejusdem tenoris futuræ quales scripserit ad regem, non sine perhonorifica attestazione summæ probitatis et constantiæ Domini de Champagni, praesertim vero quoad ea quæ concernant religionem. Petens idem episcopus sibi in episcopatu coadjutorem dari. Proxima audientia periculum facturum quidnam responsurus rex ad ea quæ spectabunt ad fratrem; relatio (me hercle) talis futura qualis ab amicissimo expectanda. »

¹ Jean Idiaques.

² Martin Rithove, doyen de Saint-Pierre et chancelier de l'université de Louvain, puis premier évêque d'Ypres; prisonnier des Gantois, dès le mois d'octobre 1577, en même temps que Champagny, et quelques autres, il ne recouvra sa liberté qu'en novembre 1582. Mort à Saint-Omer, le 19 octobre de l'année suivante.

VII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉSIDENT DU PARLEMENT DE DÔLE.

(Archives de Simancas. — *Negociados de Estado*, layette 2535, fol. 4 v^o.)

Madrid, le 19 janvier 1582.

Monsieur le Président. Nous avons pieçà, comme vous dictes, sceu l'arrivée de l'imperatrice en Espagne, qui print terre à Colibry, et alla tenir le Noël à Parpignan. Depuis elle est venue à Barcelone d'où elle escript faire son compte de partir le xx^e de ce mois, et l'attendons icy pour la fin de febvrier ou commencement de mars.

Je n'ay veu les lettres que vous dites de Monsieur de la Villenefve, mais bien ay-je entendu le discours que plusieurs font, jugeants que la saison soit à propos pour le mescontentement qu'ont Messeigneurs des Liges¹ des François de faire à présent poursuite de l'ampliation et déclaration de la Ligue héréditaire, surquoy j'ay souvent escript ce qui m'en semble. Et ayant veu ce que la court de parlement et Monsieur le conte de Champlite en ont envoyé à Sa Majesté, j'ay aussi fait entendre celle part ce qui m'en senbloit et sollicité Monsieur le prévost Fonch afin que l'on y print résolution, laquelle peult estre l'on aura jà envoyé par dela; et convient s'arrester à ce que là se résoldra. Ce sera fort bon euvre de festoyer et traicter amiablement et honorablement les ambassadeurs des Seigneurs des Liges, que allans en France pour la cause que vous dictes, doibvent passer par nostre pays, et de leur persuader, si faire se peult, qu'ilz facent l'office que vous m'escripvez. Et je tiens pour certain que si, avec quelque sévérité, ilz démontrent qu'ilz auront desplesir si l'on nous offense, pour estre si bons voisins et leurs aliez, que les François y auront regard. Nous avons aussi pieçà sceu la renddition de Tornay avec extrême joye, et dont avec raison nous debvons rendre grâces au Créateur et avec regret de la perte du feu Seigneur de Vaulx, conte de Busquoy², que véritablement est grande et

¹ La Confédération suisse. Voyez le tome VIII.

² Longueval, seigneur de Vaux, comte de Buquoy, souvent cité.

laquelle toutes gens de bien et zélateurs du service de Sa Majesté regrettent. Dieu, par sa grâce, luy face mercy. Le bruict du mariage du duc d'Alençon avec la royne d'Angleterre fut pour l'aneaul, qu'en présence de tant de gens elle luy donna, disant qu'elle n'auroit jamais aultre mary; mais depuis elle redemanda l'aneaul que luy fut rendu, et conseilla audit duc de non plus prétendre audit mariage, pour ce que ce ne seroit ce qui luy conviendrait, à cause du hault eage de ladite Royne; car il y a quarante-sept ans que l'on coppa la teste à sa mère pour adultère, et la Royne moderne estoit jà née du moins deux ou trois ans devant, et pour tant luy disoit ladite Royne qui ne pourroit avoir enfans d'elle. J'ay tousiours heu opinion qu'il en seroit de ce mariage ce que nous en voyons. Et me desplaict qu'il ne soit fait. Car se faisant, je tiens que nous en eussions tiré austain de profit pour le moins, que des festins et grandes despenses que fait inutilement le roy de France, dont vous dites par voz lettres que les Suisses se ressentent. C'est ung grand bien que la court de parlement ayt procédé si vivement au chastoy des voleurs, des quelx l'on dit ordinairement en France que la guerre les fait et la paix les pend.

VIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT FONCK.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXII, fol. 9 et 10.)

Madrid, le 19 janvier 1582.

Monsieur, Il n'y eust pas temps pour respondre, par le dernier ordinaire, pour estre arrivé par trop tard celuy de court à voz lettres du 8 de ce mois. Je y satisffieray maintenant le plus brevement qu'il me sera possible pour vous moins travailler.

Je m'asseure que vous sçauvez donner bonne résolution aux objections de ceux que voudront traverser une si bonne œuvre comme est celle de

l'érection du collège des Jésuytes à Dole, et ne voids que un collège d'enfans d'adventaige en une université soit pour rendre la garde de la ville plus difficile, et mesme que la ville est délibéré d'obliger à plusieurs conditions les Pères Jésuytes, que serviront pour oster tout soupçon; et ceulx de la compagnie sont plus saiges et advisez que de se mesler de pratiques qui les feroit tomber en soupçon partout, pour estre déchassez à tous coustelz : et comme au duché de Bourgogne, en la Champagne et en Lorrenne, il y a collèges de Jésuytes, les François et Lorrains, que sont ceulx dont nous nous pouvons doubter, enverront là plustost les enfans qu'à Dole; et si les pères de la compagnie sont François, ils sont aussy christiens et amateurs de paix, et y en a aussy, aucuns de Bourgogne, et cy après à l'occasion de ce collège, y en y aura d'adventaige. Vous aurez prins, pour éviter calomnies et serrer la bouche à tous, le vray chemin de demander l'advis, et ceulx que sont venuz sont telz que sur iceulx se peult fort bien prendre fondement pour obtenir tost le consentement de Sa Majesté pour chose si sainte et raisonnable.

Ce que prétend le Comte de Champlite ¹ que l'on donne ordre aux fortifications des places fortes du comté de Bourgogne, est fondé en toute raison, si l'on y procède sincèrement, et que ceux qui sont alentour de luy n'ayent plustôt fin à y avoir maniance et faire leur prouffit que d'asseurer les places; mais avec tout ce soupçon, l'ouvrage est nécessaire. Pour ce faire, il fault argent; sur ce prend l'on la couleur pour assembler les Estatz; et l'autrefois quand l'on les assembla, jà disoit Monsieur le Comte le mesmes, qu'il n'y auroit dangier, et je le préadvertis dois Rome qu'il y avoit malvaises humeurs et contre luy-mesmes. Il ne me creut, et se debvroit souvenir de la peyne en laquelle il s'en est treuvé après; mais le désir du surgect, à couleur de récompenses qu'ilz manient, qu'ilz veuillent sans l'auctorité ny sceu du maistre à si grande et insupportable foule des pauvres subjectz, serre les yeulx pour non prévoir les inconveniens; et jusques l'on mette bryde aux insolens que troublent tout et que l'on restaure l'auctorité de la justice et des fiscaulx, je n'oserois conseiller, et moins en ceste saison, l'assemblée, et serois plustôt d'advis, à correction, que l'on escripvit à Monsieur le Comte qu'il envoya relation des ouvrages que promptement se por-

¹ François de Vergy, comte de Champlitte, gouverneur du comté de Bourgogne.

roient et debvroient faire ceste année, et l'estimation, afin que l'ayant veu Sa Majesté, elle résolvit clairement ce qu'elle voudroit s'en fait, depputant une somme qu'elle provoyeroit d'icy pour s'en rembourser du premier don gratuit; ou que l'on résolvit sur les expédiens mis en avant pour trouver deniers, et mesmes sur la vente des mainsmortes de la maison de Chalon, où il ne fault assembler Estatz; et de où que les deniers viennent, dire la somme précise que l'on voudra employer aux ouvraiges, pour non laisser à leur arbitrage la somme : car ilz eslargiroient la main. Et en ceste sorte s'en usoit au temps de feu l'Empereur de glorieuse mémoire; et conviendrait que ledict Comte advertit de ceulx qui luy sembleroit se debvoir comectre pour avoir la charge des ouvraiges tant à Dole que à Gray, si l'on n'en veult donner charge aux gouverneurs des places : car aultrement je me doute que, par brigues, l'on y employera personnes que n'en donneront pas bon compte. De cecy me faict craindre ce que j'ay veu du passé.

Je treuve bien bon ce que dict ledict Seigneur de Champlite, qu'il convient restaurer et asseurer pour cy après l'auctorité de Sa Majesté à Besançon; mais il convient qu'il die comme, et qu'il mette en avant le chemin qu'il y faudroit tenyr, et qu'il en envoie déclaration particulière à Sa Majesté, afin qu'il s'y face ce que vous résoldrez avec Sadicte Majesté, et non aultrement : car je ne voudrois que la passion qu'il a contre ceulx de Besançon nous meit en un labyrinthe, dont nous n'y puissions après bien sortir. Il a mis en avant, et aultres aussy, de faire une bonne citadelle en la montaigne Saint-Estienne, et ruyner les deux églises de Saint-Estienne et de Saint-Jean, et nous ruynons plus d'églises que nous n'en fondons du nostre; et si a mis en avant Watville, Suysse ¹, que l'on luy vendit le viel chasteau et ruyne de Chastillon-le-Duc, sur Besançon, avec pouvoir d'y employer 4,000 écus pour le fortiffier, et que l'on ne luy peut oster sans luy payer ce qu'il en desbourceroit, et pour la vente et pour la

¹ Gérard et Nicolas de Watteville, fils de Jean-Jacques de Watteville, avoyer de Berne, demeurés fidèles à la foi catholique, vinrent chercher un asile dans le comté de Bourgogne. Gérard, l'aîné des deux frères, devint seigneur de Leugnex, Belmont et Loray par son mariage avec Philiberte de Leugnex, et obtint, en 1539, de la bienveillance du roi Philippe II, le don de la seigneurie d'Usie, à charge de fief et de bon entretien. Il mourut en 1591. Voy. le tome V, p. 105, et le tome VI, pp. 256, 245, 277.

fortification ; et dois là tyranniser Besançon et tous les voisins comme il fait à Usye. Ces pratiques et la publication de telles choses ne servent que pour mettre en désespération ceux de Besançon, et leur faire faire quelque folie que nous attirera sus et l'Empire et les Suisses, et peut estre les François. Cецy vous ay-je voulu dire pour vous prévenir sur ce propos, et Dieu veuille que la garnison qu'est à Besançon ne soit un jour cause de plus de dommage que de prouffit.....

Au regard des nouvelles éveschez, pour mon avis, il les fault soubstenyr et rejecter la faulse opinion que le Prince d'Oranges et aultres hérétiques ont persuadé au peuple de l'inquisition d'Espagne. Elles ne se feirent de mon avis : car l'on se cacheoit de moy, jugeans que j'ayemerois mieulx estre l'ung de quatre ¹ que ung de xvij. Mais m'ayant dict Sa Majesté son intention, après les bulles dépeschées que Sonnius rapporta, je y ay aydé pour obéyr ; et si lors il estoit requis pour la religion, beaucoup plus maintenant, estant descheuth et plus corrompue, et afin que tant de prélatz puissent [défendre] l'auctorité de l'Eglise contre Oranges et aultres telz royteletz que veillent tyranniser l'Eglise, la moyenne noblesse et les villes ; et le Pape m'a dict souvent qu'il n'eust fait lesdictes Eglises, pour non donner occasion de plaincte à Raims, Cologne, Tresves, Liège, Cambray, Utrech et aultres ; mais que estant fait, ny il ne defferoit ce qu'est fait, ny il ne feroit d'avantaige. Je ne sçay s'il changera d'opinion.

Je vous mercie cordialement du respect que vous tenez pour ma considération à Nicolas Duchamp. J'espère qu'il servira bien ; et quant à Jean Desparpis vous vous en porrez souvenir, comme vous dictes, en aultres occasions desquelles il n'y aura faulte.

Le comte de Champlite aura pièce receu, comme j'espère, vostre premiers dépesche touchant l'Alemand, puisque le corrier que je dépescha promptement peult rattainedre l'ordinaire ; et le duplicat s'est encheminé par le sub-séquent ordinaire.

¹ Nombre ancien des évêchés auxquels les Pays-Bas appartenaient. La bulle d'érection des treize nouveaux remonte au 19 mai 1559. Elle est publiée dans les *Placards de Flandre*, t. II, p. 39, et dans *MIRÆUS, Diplomata*, t. I, p. 472. La bulle de l'évêché d'Anvers, *ibid.*, p. 476 ; celle concernant Ruremonde, *ibid.*, p. 482 ; celle de Deventer, *ibid.*, p. 790 ; celle de Haarlem, *ibid.*, p. 797 ; celle de Bruges, *ibid.*, t. II, p. 905 ; celle de Bois-le-Duc, *ibid.*, p. 915 ; celle de Gand, *ibid.*, p. 1066 ; celle d'Ypres, *ibid.*, p. 1077 ; celle de Namur, *ibid.*, p. 1085.

Il vient mal appoinct au compère du clerc qui l'a habandonné, et si l'autre l'eut laissé ainsy, ce fut esté tant pis : l'on verra si celluy qu'a envoyé Danneterie ¹ sçaura mieulx comporter l'humeur.

Paule est bonhomme, mais tel que vous dictes : certes il y a aujourd'huy de gens propres et ceulx que peuvent quelque chose ne veullent travailler et vous ay compassion de la peyne que cela vous peult donner.

Je crains le mesmes que vous dictes quant à vostre retour, et qu'icelluy tardera plus que l'on ne pense. Plusieurs sont en opinion que arrivant icy l'Impératrix, il y aura tost après grands changemens; l'on verra ce qu'en sera. Je ne l'actendz pas icy plustot qu'en mars; elle ne devoit partyr de Barcelonne que au xx^e et ne sçais encoires si elle tiendra le jour.

La nouvelle de Tornay est très bonne et en rends grâce à Dieu de tout mon cuer. L'abbaye de Saint-Amand a esté tout ruynée, et les bois tout gastez, les censes bruslées, qu'il faudra jeusner maintes années devant qu'elle retourne à estre prouffitable. Il en faudra faire le mieulx que l'on porra, et vous confesse que le prévost Morillon, s'il estoit proveu de Tornay, y ayderoit beaucoup, et tant plus désira-je sa provision là, et vous assure que le doyen que je vous ay nommé seroit fort propres à Malines, dont je vous prie tant que je puis me descharger ². Il seroit temps au bout de près de x ans que je le sollicite, ne faisant mon compte de jamais y résider, et le service du maistre y est intéressé et ma conscience; et sortant de la charge, je ne faudray d'ayder mon successeur en ce que me sera possible. Ce m'est un grand contentement que les reliquaires de Saint-Amand et les lectres se soient recouvretz Dieu en soit louhé auquel je prie, etc.

¹ Le secrétaire Dennetières, souvent cité dans les volumes précédents.

² Le doyen désigné par Granvelle est celui de Sainte-Gudule, à Bruxelles, nommé Jean Hauchin. Il naquit à Grammont en 1527. Après avoir reçu les ordres sacrés, il fit ses licences à Douai, devint chapelain du prince d'Orange et ensuite chanoine du chapitre de Sainte-Gudule, dont il fut nommé doyen en 1570. Consacré en qualité d'archevêque de Malines en 1583, il mourut le 5 janvier 1589.

IX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A LA DUCHESSE DE PARME.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXII, fol. 11 et 12.)

Madrid, le 20 janvier 1582.

Madame, J'ay receu maintenant, par la voye de Lyon, la lettre qu'il ha pleu à Vostre Altèze m'escripre de sa main, du second du passé, et les paquetz y jointz pour Aldobrandino, Samaniego et aultres, que se sont adressez, et ay jà respondu, par les précédentes miennes, à plusieurs poinctz d'icelle. Je louhe Dieu du tesmongnaige qu'elle me donne par icelle de sa bonne santé, en laquelle, je supplie le Créateur la conserver par longues années. La résolution des affaires, pour lesquelles a esté envoyé et renvoyé ledict Aldobrandino, touchant le gouvernement des Pays d'Embas, ha à la vérité tardé trop plus longuement qu'il ne convenoit, mais non à ma faulte; car je puis asseurer Vostredicte Altèze, que dois que Aldobrandino arriva dernièrement, j'en escripviz fort amplement à Sa Majesté; et depuis je n'ay laissé passer aulcung ordinaire, de ceulx que se dépeschent chascune septmaine, sans le ramantevoir. Ces irrésolutions et dilations nous ruynent; mais je ne vois ordre d'y espérer remède, pour ce que le maistre veult tout faire, et il y a tant d'affaires, que l'ung empesche l'aultre, et bien souvent, par ce moyen, rien ne se faict du tout. Enfin ladicte résolution est allée, et sont partiz les dépesches dupliques, par mer et par terre; je diz par mer, du coustel de Gènes, et ne peult estre que l'ung ou l'aultre, n'arrive tost; je désire que le tout soit au goust et satisfaction de Vostredicte Altèze; et s'il se fut faict à ma volonté, je l'asseure qu'il se fuct faict plustost, je diray encoires, et mieulx; mais faisant ce que je puis, j'espère que l'on se contentera de moy.

Maldonado est pieçà retourné en France, combien que jusques à oyres nous n'avons nouvelles de son arrivée, en la court de France, ny beaucoup moins comme sera esté prinse la responce qu'il ha porté; et me suis tousjours conformé à la prudente opinion de Vostre Altèze, que nous ne tenons

envers les François le chemin que conviendrait, ny tel que l'eust prins feu Sa Majesté Impériale de glorieuse mémoire, si elle fut en vie. Nous leur avons par trop comporté, et cela les ha faict tant plus insolens, que nous ha causé du mal beaucoup, et donné grandz empeschemens en noz affaires. Vostredicte Altèze sçait combien il y a que je suis de ceste opinion; mais bien luy diray-je, que Sa Majesté ne s'arreste tant maintenant à leur beaul dire, qu'elle ne face ses apprestes à tous coustelz, comme il convient : que je vouldroie fut encores avec plus d'effect et d'exécution.

Et pour advertir Vostre Altèze des nouvelles..., celles que nous avons plus fresches de Luchaly sont, qu'il estoit à Chio, et que tost il devoit entrer à Constantinople; en Alarchi il ne s'est riens faict. Il y a huict mois que j'escriviz à Lisbona, que pendant que le Xariffe avoit craincte de la venue dudict Luchaly, que nous fissions avec luy noz affaires; mais nostre dilation nous a faict perdre l'occasion, et avec ce, nous est allant entretenant avec fables.

Vostredite Altèze aura piéçà entendu par mes précédentes, et par ce que luy auront escript Aldobrandino, le cavallier Blondo et Samaniego, ce que s'est faict, quant à l'*assenço*, ayant heu Sa Majesté plusieurs mois la consulte de nostre conseil d'Italie, favorable, devant que d'y prendre résolution, quoyque certes, je l'ay continuellement sollicité, représentant combien la demande estoit juste, et le dommaige et inconvéniant que pouvoit survenir de la dilation, et plus grand du refus. Aussi aura Vostredite Altèze entendu, par le principal dépesche, en quelz termes sont les affaires de Monseigneur l'Illustrissime Cardinal Farnèse et les offices que je y ai faict, comme je devoie. Le recouvrement de Tournay, avec si grande peine, travail et péril de Monseigneur le Prince, est, comme Vostre Altèze dit, de très grande importance, et dont nous devons méritoirement rendre grâces à Dieu, lequel en plusieurs endroitz nous ayde miraculeusement; mais la perte de Monsieur de Vaulx ¹ a esté très grande, et merveilleusement regrettable, car il estoit affectionné réellement au service, et jà duyt aux affaires. Il n'y a pas faulte de prétendans à l'estat des finances, et aussi pour le Conseil d'estat; mais à la vérité, tous les prétendans ne sont pas propres à ce,

¹ Maximilien de Longueval, baron de Vaux, que le roi avait fait depuis peu comte de Buquoy. Il était du conseil d'État des Pays-Bas. Il est souvent cité dans les volumes précédents.

et il emporte, comme Vostredite Altèze touche fort bien, de plusost pourveoir aux charges, que aux personnes, en quoy j'apperçois, il y a en ceste court bien souvent mescompte : et si j'estois près de Vostre Altèze, je luy diroie la cause de tant de mauvaises élections. Quand je sçay ce que passe, et que l'on me demande advis, je n'obmetz de faire se que se doibt, et d'en dire franchement mon opinion, et après je laisse succéder ce qu'il plait au Maistre, me remectant, après avoir faict mon debvoir à sa volonté.

X.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MORILLON,

(Lettres de Morillon au Cardinal de Granvelle, t. VIII, fol. 194 v^o.)

Madrid, le 22 janvier 1582.

J'ay respondu à toutes voz lettres, et ne se sont encores arrivées celles que vous m'escrivistes avoir envoyé par la voye de Bourgogne. J'espéroie que l'ordinaire de la sepmaine passée me les apporteroit de Lyon; mais il ne vient rien. Peult-estre en aurons-nous quelque chose par celluy que nous attendons déans trois ou quatre jours, s'il plaict à Dieu. J'ay satisfait à ce que me sambloit requérir response, et je faictz ces deux mots seulement pour suyvre la bonne coustume, et à fin que vous sçachiez que, Dieu mercy, je me porte bien et attendz tousiours de vous avec désir nouvelles de vous samblables.

Les despaches pour le Gouvernement pour donner contentement jointement à Madame, à Monseigneur le Prince et à tout le pays sont en chemin par mer et par terre, afin que l'ung ou l'autre arrive tost.

Il n'y at encores résolution quant aux églises : j'ay faict partout les offices requis, et Foncq me donne bon espoir. Je ne sçay s'il me trompera; il dit que l'évêque d'Arras n'at faict mention de vous, mais qu'il loue grandement ung aultre, qu'il me nomme pour Tornay. Monseigneur le Prince

faict fort bon office, et sur ce ay-je fondé d'en escrire au Roy fort expressément pour vous. Au piz aller, j'espère que l'ung ou l'autre ne faudrat. J'aymeroye mieulx ce que plus vous désirez, et pour l'autre j'ay nommé Decat. Dieu la nous mande bonne.

Le Roy se porte fort bien, grâces à Dieu, et est encores en Portugal. Nous n'avons encores nulle résolution pour son retour icy. Je me doute que ce ne sera pas si tost.

L'Impératrice, à son compte, debvoit aujourd'huy partir de Barcelone. Il sera mars avant qu'elle arrive icy, à mon compte. Aujourd'huy viennent logier avec moy le Prince Jo. Andrea Doria et son beau-filz le Prince de Molfetta qui, après avoir faict icy quelque séjour, suyvront leur chemin vers la Court.

Le Marquiz de Saincte Croix ¹ continue l'appreste de l'armée pour recouvrer la Tercère ² et s'opposer à Don Antonio, François et Anglois qui l'aydent ³. Quatre navires bien équipées de Don Antonio et des François estoient sorties de la Tercera pour aller remuer mesnage au Brasil. Dieu y at pourveu de manière par une tourmente qui les at surprins, que l'ung est venu donner en travers en la coste de Galice, et s'est perdu avecq les gens et l'équipage; l'autre a esté jecté aux isles de Bayonne ⁴, frontière de Portugal, où noz gens l'ont prins ⁵. Le troisieme at esté forcé du vent et de la mer de prendre port à Lisbonne. L'on a examiné ceulx qu'estoient dedans, et ont, après quelque tergiversation, confessé leur emprinse, qu'ils n'ont peu enfin nier par les papiers que l'on a trouvé dedans, par où l'on congnoist leurs desseings, et si sont descouvertes beaucoup de choses qui leur fera mal à la teste. L'on ne sçait qu'est devenu le quatriesme; et avec ceste ira

¹ Alvarez de Bazan, marquis de Santa-Cruz, commandant de la flotte espagnole, et spécialement de celle dite l'*Invincible armada*. Il fut nommé grand-commandeur de Léon dans cette année même. Né en 1524, il mourut en 1588. Voy. *Documentos ineditos*, t. LXXII, p. 485.

² Ile principale des Açores. Voyez au sujet de cette expédition, De Thou, *Histoire universelle*, t. IX, pp. 96 et suiv.

³ Voyez les lettres interceptées du cardinal de Granvelle et autres. A Anvers, en l'imprimerie de Christophe Plantin, 1582. Ce recueil contient à la fin deux lettres en portugais, l'une du roi Philippe II, l'autre du gouverneur pour le roi Antonio, datée des îles Açores.

⁴ Trois petites îles du même nom, à l'entrée de la baie de Vigo.

⁵ « Sans industrie nostre, mais par pure volonté de Dieu », le Cardinal au prieur de Belle-Fontaine, le 31 janvier. (Lettres à Belle-Fontaine, t. I, n° 249.)

coppie d'ung billet qui me vient maintenant de la Court, par où vous verrez bonnes nouvelles de la Mine ¹ de Portugal.

Dieu soit loué de tout que à tous costelz besoigna pour nous. Nous n'avons nouvelles de Diego Maldonado, ny ne sçavons ce que les François voudront dire sur la response de nostre maistre. Il fault ouvrir les yeulx, sans nous lesser endormir de tant de belles paroles si différentes des œuvres.

L'on apperceoit en Lombardie trois coloneries ² d'Italiens, et au comté de Tyrol trois régimentz de haults Allemands. Les Suysses envoient ambassade en France ³ pour estre payez des grandes sommes que l'on leur doit, avec menace de rompre la lighe à faulte de ce. Les deniers sont mal prestz; aussi en sèment-ilz en trop de costelz, et Casimir prétend avoir aussi sa part, ou faire des siennes.

Don Antonio, Strossi ⁴, Lansac ⁵, Brissac ⁶ et aultres arment en la coste de Bretagne, Xaintonge et Guienne. L'on verra ce que se sera. Il y at de ce coustel bon couraige et aultant de moyens pour le moyngs, Dieu mercy, qu'ilz ont pardelà. Si je pouvoye parler de bouche, je vous diroye davantage. Le Conte d'Olivarez est à Barcelone, qui n'attend que vent propice pour aller à Rome. Il lessera ung terce d'Espaignolz en Lombardie. Le Duc d'Osbonne suyvra tost pour Naples, et veult estre le Duc de Medina-Sidonia pour Milan.

¹ La Mina d'ouro, en Guinée. « La Mine de Portugal tient pour Sa Majesté, et dit le gouverneur qu'il tient prestz pour le roy 200 mille escuz », le Cardinal au prieur de Belle-Fontaine, le 31 janvier. (Lettres à Belle-Fontaine, t. I, n° 249.)

² Coloneries, probablement des corps commandés par des colonels.

³ « Si leurs ambassadeurs ne sont bien entiers et résoluz au bénéfice publique de leur nation, les François ne faudront se procurer de les gaigner, non scullement de belles paroles, mais les corrompant aussi par argent... » Le cardinal au prieur de Belle-Fontaine, le 20 janvier. (Lettres à Belle-Fontaine, t. I, n° 247.)

⁴ Philippe Strossi, fils de Pierre, né en 1541, capitaine plus brave que prudent. Il commanda en chef la flotte française et périt au combat naval des Açores, en 1582.

⁵ Louis de Saint-Galais, seigneur de Lansac, né en 1515, mort en 1589. Il fut ambassadeur à Rome et au concile de Trente, puis conseiller intime de Catherine de Médicis, et conseilla à cette reine l'expédition des Açores.

⁶ Charles de Cossé, second fils du maréchal de Brissac, devint lui-même maréchal en 1594 et mourut en 1621.

XI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de divers, t. IV, fol. 93-94.)

—
Tournai, le 26 janvier 1582.

Monseigneur, Je respondray aux lettres de Vostre Illustrissime et Révérendissime Seigneurie que sont du 18^e du mois passé, espérant qu'elle aurt receu celles que je luy ay escript au mesme temps sur la victoire de Tournay, et ce que j'ay adverti depuis comme tous noz principaulx Seigneurs trouvent bon que Sa Majesté se scrve de toutes nations, veoir de l'espaignolle, dont Son Altèze mérite grande louange, aiant sceu mener ceste grande et principale négociation à si bonne fin, dont de sa grâce il m'at ceste après disnée compté les progrès, disant que Vostre Illustrissime Seigneurie l'at fort pressé d'emprendre ceste practique, et mesmes pour faire revenir les Espaignolz, s'il estoit possible ¹; que le secrétaire Vasseur ² luy en avoit faict ouverture et l'abbé de Saint-Wast par lettres, mais qu'il ne s'y osoit confier, craignant que ce fust une tentative; et partant il fait venir vers luy ledit abbé qui avoit désjà commencé la besoigne, donnant fort bonnes solutions aux difficultez que Son Alteze mectoit en avant, et que il concerta ce fait avec le Sieur de Lietre, maistre d'hostel du marquis de Robaix, et que icelluy se monstra prompt et fort ardent; que Son Altèze fait ouverture de cecy à Madame de Lallaing, que presta l'oreille et l'at fort gousté et le fait trouver bon au Conte son mari et à Monsieur de Montigni ³, qui l'ont approuvé fort volontiers; et je luy comptiz comment icelluy Conte m'en avoit parlé dimenche au matin que je l'estoie allé trouver pour empescher qu'il ne

¹ Aux termes du traité de réconciliation des provinces wallonnes, le roi devait éloigner du pays toutes les troupes espagnoles. Cette clause, contre laquelle Granvelle s'était élevé à différentes reprises, fut retirée, grâce à l'intervention du prince de Parme. Voy. BON, liv. XVI, p. 22.

² François le Vasseur, secrétaire d'État. Voy. HOYNOK VAN PAPENDRECHT, t. II, part. II, p. 206.

³ Emmanuel-Philibert de Lalaing, seigneur de Montigny, souvent cité. Voyez au sujet de la négociation pour faire rentrer les Espagnols, STRADA, t. II, p. 235.

vinst en mon logis, comme il avoit dit de faire, et que je le troviz fort allègre et content de ce qu'estoit passé sur cecy; qu'il aimoit mieulx que Vostre Illustrissime Seigneurie entendit par moy que par ses lettres, et que à cecy l'on povoit cognoistre comme il avoit esté disposé cy-devant, et que je luy avoie fort loué ce faict, puisque c'estoit l'unique remède pour noz faire quicte de ceste malheureuse guerre, laquelle, si elle duroit encores deux ans, il devoit estimer que toutes ses terres demeureroient en friche, d'autant que l'on ne trouverat gens pour les cultiver, s'adonnantz les paysantz à la guerre; et que pour ceste raison et aultres, feu de bonne mémoire l'Empereur, son ave, n'avoit jamais voulu armer ses anciens subjectz, mais bien les nouvellement acquis, comme Geldrois, Frisons, d'Overissel et d'Utrecht, se servant pour la garde des frontières d'Artois et d'Haynnault par ceulx du mesme pays, et que véantz les voisins et mesmes l'Orangier ung tel accord entre noz Seigneurs, que ce seroit rompre le col à luy et donner à penser aux aultres, et que c'estoit pour faire trembler les Gantois et Flamengz, et aussi ceulx d'Anvers et de Brabant; et que aiant ledict Conte advanché une telle œuvre, il acquerreroit grand gré et grâce vers Sa Majesté, de laquelle il se devoit promectre tout bien et assurance, combien que l'Orangier avoit voulu persuader le contraire, et qu'il se failloit faire quicte des estrangiers, desquelz toutefois luy mesme s'estoit servi, comme d'Anglois, Escossois, François, Allemandz et d'Espaignolz quant il en avoit sceu recouvrer; et qu'il se devoit confier de la bonté du Roy, et qu'il ne désiroit rien tant que de mectre ses pays en ung assuré repos, estant saige Roy, eaigé de LIIII ans, et qui sçavoit ce que luy cousteroit l'indiscrétion de ceulx qu'il avoit icy envoyé. Son Altèze adjoustoit et qui avoient estez trop rigoureux, et apprenva ce que j'avoie dit audit Comte, et me dit que je heusse de prier Vostre Illustrissime Seigneurie de tenir la main que Sa Majesté noz pourveoie tost de bonnes gens et d'argent, affin qu'il puist commencer à la fin de may que vient, estant son intention de jecter quelques x ou XII^m hommes aux environs de Geldre et Frise, que sera la ruyne de l'Orangier, et avec ung aultre corps d'armée invahir Flandre et Brabant. Et certes, il le prend bien, car n'estans icculx belliqueulx et fondez sur la négociation, ilz seront bien aises de venir à appointment. Il soubhaite que Sa Majesté, pour recouvrer Cambray, pregne quelque bonne ville aux François, et surtout désire-il que l'on renvoie les anciens Espaignolz que

ont servi pardeçà. Et ad ce que m'at dict Cosmo ¹, il s'entend que ce soit soubz chiefz de mesme nation, saulf que l'on ne demande poinct Don Hernando de Toledo, ny les aultres de mesme surnom; mais l'on veult bien que Mondragon ayt charge. Monsieur de Billy at sa patente pour retourner en Frise.

Son Altèze me dit que s'il n'heust heu à faire de Fresin, qu'il l'heut désabusé de sa prétension de laquelle j'ay escript à Vostre Illustrissime Seigneurie, et que Capres ² supparla la toison et estre des finances, mais qu'il luy avoit dict rond qu'il ne vouloit traicter avec conditions. Enfin il est merueilleusement content de ce bon exploict et avec raison, et dict que Sa Majesté est obligée de faire du bien audict abbé de Sainct-Wast, et que le Marquis d'Havret ³ s'est aussi confermé avec les aultres et part; content vers Lorraine, nonobstant que l'on luy ay retiré le seigneurie de Bauldou. Sadite Altèze at envoie le secrétaire Vasseur vers le Duc d'Arschot pour luy faire treuver le tout bon : et à cela ayderat Madame de Beauvoir avec laquelle il se marie, aiant envoie à Rome pour dispense d'ung compéraige, et qu'elle at heu espousé l'oncle de la feue Duchesse. Le président d'Artois at aussi fort boutté à la charette. Je suis seur que Vostre Illustrissime Seigneurie en recevrat ung singulier contentement, comme ferat Sa Majesté; mais il fault battre le fer cependant qu'il est chaud.

L'on tient qu'Inchy at esté tué de François embuchez derrière une haie, quoy qu'ilz ayent dit que c'estoit quelque maieur que fut tué sur la place pour mieulx encouvrir, et je le croy, car il convient estre dict ainsi.

Il se dit que Anjou, que l'on dit estre encoires en Angleterre, faict gens en Picardie, pour se jecter sur Bappalmes; et cependant le Roy et la Royne mère nous entreliegnent de baies, souffrantz que leurs gens font hostilité contre Haynnault, ne souffrantz que noz soient amenez vins, et dit-on qu'ilz ont pendu deux marchantz à Cambray pour ce qu'ilz en avoient faict venir quelque bonne quantité. Tout ce que Vostre Illustrissime Seigneurie dit du mariaige d'Angleterre se trouverat plus que véritable. L'on dit que le Prince d'Espino y est allé.

Les Estatz d'Artois se rassambent à Arras pour le 28^e, ceulx de Hayn-

¹ L'un des secrétaires du prince de Parme.

² Oudard de Bournonville, seigneur de Capres, comte de Henin-Liétard, souvent cité, mort en 1585.

³ Charles-Philippe de Croy, marquis d'Havré, souvent cité.

nault à Montz pour le 4^e du mois prochain, où l'on envoie Monsieur de Fresin. Le président d'Artois parte demain avec le Marquis vers Arras, et at fait aujourd'huy son serment.

Je m'esbahiz comme Vostre Illustrissime Seigneurie n'en at estée aultrement advertie, puisque Monsieur Fonch l'at fort pressé de l'accepter, disant que c'estoit l'intention de Sa Majesté. L'on n'at encoires mandé Monsieur Blasere qui est allé à Namur.

L'on escript de Calais que Monsieur de Gourdan ¹ y est retourné, aiant esté vers le Roy à Paris, où l'on estimoit qu'il seroit retenu.

Le Baron de Chevraux ² est décédé, lequel l'on regrette pour ce qu'il estoit vaillant de sa personne et fut venu icy avec charge. Dieu luy perdoit.

Les François se sont cuidé impatroniser de Vlissinghe; ce que aiant apperceu d'Oranges, il les at prévenu à couleur d'y préparer le logis de Anjou, qui sollicite en Angleterre pour y avoir argent que y est chier.

L'on dit que l'Archiduc Ferdinande faict x^m Allemandz et vi^m chevaux pour le Roy, et beaucoup d'Italiens, que seroit pour tenir en cervelle le François.

Ceulx de Bruges ont receu XXI enseignes de François, dont il se repentiront.

XII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de divers, t. IV, fol. 91, 92.)

Tournay, le 26 janvier 1582.

Monseigneur, Je sollicite, tant que je puis, vostre assignation....., mais il y a faulte de moiens; 6³ me dit en passant, lors que je lui en parlis, puis

¹ Gérard Moléon de Gourdan, gouverneur de Calais.

² Henri de Vienne, baron de Chevraux, d'une illustre et antique famille du comté de Bourgogne, souvent cité dans le tome VIII.

³ Chiffre inconnu.

que Vostre Illustrissime Seigneurie avoit gaiges pardeçà, aussi devoit-elle embrasser les affaires de pardeçà, sans les remectre à Fonch. J'ay faict entendre à Son Altèze le mauvais traictement que reçoivent des Gantois le Conte d'Egmont et Monsieur de Champaigney, affin qu'il face traicter de mesme La Noue ¹ et le viconte de Tourraine ². Ce que je pense le Marquiz ³ (qui le prétend estre sien) ne voudrat faire, et ne le veult lascher s'il n'at 60^m escuz, soit de luy, ou desdits Conte et Seigneur de Champaigney et de Monsieur de Selles ⁴, que seroit peu possible à eulx de furnir. Les deux premiers sont miz en une caige chascun, et le dernier est mené de Cambray, par le filz de La Noue ⁵, à la Rochelle, dont il sera mal possible le retirer. Sa povre femme en perd la pacience, et en doibt escrire à Vostre Illustrissime Seigneurie, m'ayant prié de aussi faire bon office vers icelle. Il luy samble que l'on auroit les trois Seigneurs pour La Noue, et que il n'y at que craindre de La Noue, puisqu'il faict si grandes offres, si comme de donner pour ses cautionnaires les Ducqz de Lorraine et de Guise, faire tenir son filz en prison en son lieu, et déposer 50^m escuz qu'il ne se meslera de rien tant que ceste guerre durerat. Mais je tiens qu'elle travaille en vain, et que le Roy ne voudrat relaxer La Noue, ny Son Altesse le solliciter de ce.

Ledit Egmont ⁶ demeure fort constant en la Religion Catholique et a rejecté tous les grandz offres que les Flammengz luy font, si bien l'at ledict Sieur de Champaigney instruit et confirmé, dont Son Altèze l'estime fort, et le voudroit avoir près de soi pour se prévaloir de son bon conseil, comme il m'at dit ceste après disnée. Je luy avoie demandé ung prisonnier pour luy, qu'il avoit fort désiré, et Son Altèze me l'accorda volontiers; mais il y at grande prétension sur luy, et ne l'aurions à moins de 111^m florins, et le faudroit nourrir, estantz ses biens confisqueez, et il est ancien, de sorte qu'il nous seroit inutile; et je n'ay délibéré y rien faire, si je n'ay expresse ordonnance par escript.

Les dangiers des chemins sont encores grandz, et viègnent ceulx de Cam-

¹ François de la Noue, souvent cité.

² Henri de la Tour, viconte de Turenne, souvent cité.

³ Robert de Melun, marquis de Roubaix, qui avait fait prisonnier le capitaine de la Noue.

⁴ Jean de Noirearmes, seigneur de Selles, souvent cité.

⁵ Odes de la Noue, seigneur de Feligny.

⁶ Philippe d'Egmont, fils de Lamoral.

bray jusques aux portes de Valenchiennes, et ont rembarré Monsieur de Lallaing, tué douze de ses gens et en prins trois. Entre Valenchiennes et Saint-Amand sont estez désvalisez les chevaulx de trois chariotz. Ung Jésuyte at esté prins entre cy et Lille, et n'est passé l'abbé de Saint-Wast sans dangier, quelque bien accompagné qu'il soit esté; et le chanoine Tsestich¹ est heureusement eschappé les mains de ceulx de Menin, que sont journellement devant les portes de ceste ville: qu'est cause que je yray tenir, si tost que les Estatz seront icy tenuz, à Saint-Amand, sans en sortir qu'il n'y ayt plus de seurté aux chemins, et n'yray sans estre bien accompagné, quoy qu'il couste; car la rançon cousteroit davantage.

Le Prince de Parme s'est fort fasché contre Pamele, pour ce qu'il monstroït une lettre de Fonch, l'adhortant de bien garder son rang et ses auctoritez, comme ont faict ses prédécesseurs, et de tout parafer; que luy samble escript à poste pour forclore Assonleville, qui en vault de mieulx, et at objecté le Prince audict Pamele, qu'il avoit le lieu au conseil d'Etat que devoit estre pour Richardot. Tout ce que faict Fonch luy puyt au nay.

Ce sont bonnes nouvelles que Sa Majesté et ceulx de son sang se portent bien et que l'impératrice soit arrivée à bon port; que le Turcs est empesché par le Persan qui lui taille de la besoingne. L'on peult congnoistre les bonnes intentions des François, puisqu'ilz recoivent et envoient ambassades de ce costel là. Mais j'espère que Dieu advanchera les bons desseingz de nostre Roy. Quant ad ce des églises, il n'y at haste: *Sat cito si sat bene*. Je tiens, si ce que Son Altéze at escrit le 17 du mois passé quant à Tournay pour moy à qui il desmonstre bien grande faveur et confiance, soit arrivé, que les affaires en yront de mieulx

¹ Jean van 'T Sestich, chanoine du chapitre de Saint-Pierre, à Louvain. Voy. MOLANUS, *Historiæ Lovaniensium*, p. 739.

XIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A POLLWEILER.

(Archivo general de Simancas. — *Negociados de Estado*, S. Prov., Leg^o 2555, fol 8.)

Madrid, le 28 janvier 1582.

Monsieur, J'ay reccu vostre lettre du xv^e de décembre, et je croidz vous avez apperceu du passé que, en ce que j'ay peu, je vous ay volontiers assisté en voz affaires; et ay encor la mesme volonté pour l'advenir en ce que pourra estre à mon pouvoir; mais aux affaires que vous avez à présent en ceste court, je n'y puis aultre que reccommander et signamment se treuvant Sa Majesté loing. Et n'ayant rien à desmêler avec ceulx de l'haziende d'Espagne, avec lesquels je n'ay aussi voulu prendre acointance, pour non entrer en nouvelle obligation; aussi n'ay-je chaisse des affaires des Pays d'Embas, mais bien Monsieur le prévost Fonch à cause de son office, auquel il a esté bien que vous ayez escript; et ne vous devez esbéyr, si vous n'avez responce. Car ceulx qui sont chargez de tant d'affaires ne peuvent tenir tant de correspondences, et d'icelles sont légitimement excusez. Je luy ay parlé quelquesfois de vous devant son allé en Portugal, et je n'ay apperceu qu'il ne vous soit affectionné. Vous aurez veu par mes précédentes l'arrivée de voz capitaines, et que je leur ay donnée lettres miennes pour reccommander leurs poursuyttes.

L'impératrice est piéça arrivée en Espagne, comme vous aurez entendu, et marche avec son trahin par terre à petites journées. De sorte que nous la pouvons attendre icy environ le commencement de mars. Le Duc d'Alençon a esté en Angletterre et y estoit encor le 17 du mois passé. Il est de son mariage ce que je vous ay si souvent escript. Et quoy que l'on l'ayt tenu pour faict et publiez en la court de France, et selon que l'on dict de la bouche propre de Roy de France, il n'en est rien, dont certes il m'a desplaict. Et s'il estoit ainsi, il seroit logé comm'il mérite. Les advertissements que l'on vous a donné contenez en voz lettres sont peu certaines. Il est vray que Don Antonio s'appreste pour troubler mesnage. Et le Roy nostre maistre

se prépare aussi pour faire teste à tous costelz à ceulx qui le voudront facher, et pour, s'il est de besoing, entreprendre.

—

XIV.

ANALYSE D'UNE LETTRE DU PRÉVÔT FONCK AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXII.)

—

Lisbonne, 29 janvier 1582.

Il a examiné « le vieux testament des écritures de Bourgogne; » les moyens d'appliquer le remède « aussi promptement que de besoin y sont » sobrement préparés et s'y trouvent des points qui sont à traiter avec les » voisins » comme la Ligue avec les Suisses, les censures ecclésiastiques, la gardienneté et l'augmentation de l'autorité royale dans Besançon. Ces quatre points sont déjà mis en délibération dans le conseil, mais il reste à pourvoir aux désordres « qui ne sont pas en petit nombre ni de petite considération; » ils touchent la justice, la police, l'administration des domaines et la sûreté du pays; ces matières importantes ne peuvent être convenablement résolues « sans consulter les collèges, » sinon on n'arrivera point au but. Foncq s'étonne que Madame de Parme « a voulu mettre la main aux » affaires de la province, » tout en négligeant ce préalable qui lui semble indispensable; car autrement il n'en résultera qu'un notable préjudice « pour ne pas dire vilipendance » de l'autorité du maître. Tous les désordres de Flandre « auparavant merveilleusement bien policée viennent de » ce point unique, de ce que les étrangers (gouverneurs généraux et particuliers) y ont voulu changer le vieux pied, avant de l'avoir connu et » su comprendre, » car la monarchie, l'aristocratie et la « démocratie y » avoient leur part et portion, et estoient tout trois si parfaitement proportionnées et mêlées l'un parmi l'autre, qu'on ne savoit souhaiter d'avantage. »

Revenant à l'objet principal de sa lettre, Foncq pense que tout ce qui concerne « le redressement de la justice » doit être renvoyé au conseil privé des Pays-Bas, avec adjonction de deux conseillers de la cour de Dole, « notamment le successeur de Boutechoux et le vieux Boisset » et celle des présidents Blaser et Richardot. Le travail terminé seroit soumis à l'approbation du Roi et publié ensuite solennellement; on puniroit avec sévérité « et sans respect des personnes, tous transgresseurs comme perturbateurs de l'État et du repos public. » C'est ainsi qu'on répareroit le préjudice fait à l'autorité royale par la dernière révocation des nouvelles ordonnances. Quant aux autres matières, on renverra les unes à l'avis de ceux des finances, et les autres au conseil d'État, selon la matière. Foncq partage l'opinion du cardinal, dont il déduit les motifs, pour ne point consentir à ce que la cour de Dole soit partagée en deux chambres. Il estime que le roi accueillera aussi les raisons pour lesquelles le prélat s'oppose à la convocation proposée des États de Franche-Comté; le monarque n'a point admis le projet d'une citadelle à construire à Besançon « pour y gagner dextrement quelque pouvoir et autorité plus grande sur la ville; on a choisi un chemin moins dangereux, pourvu que la négociation y puisse être bien entablée. » On devrait à cet effet y employer le président « homme doux et dextre, plutôt que de certains autres, tant accoutumés à braver et user de termes de maîtres qu'ils ne sauroient se contenir. » Il enverra prochainement l'acte consenti par le Roi et autorisant l'érection d'un collège de Jésuites à Dole.

 XV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT FONCK.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXII.)

 Madrid, 1^{er} février 1582.

Monsieur, Je vous advertis dernièrement par l'ordinaire de la réception de votre lettre du XXI^e du mois passé, et que, à faute de temps, je n'y pou-

vois pour lors respondre pour estre arrivée tard : je procureray d'y satisfaire avec ceste. Avec icelle je receuz le dépesche pour le Sieur de Grandcourt pour ce que, par grâce de Sa Majesté, il porra doiresenavant prendre en la grand saulinerie de Salins. Je luy ay faict faire une robbe neufve pour l'envoyer plus sheurement en Bourgongne; et avec ceste iront les xxxv escuz pour la taxe du seaal; mais je vous prie me faire ce plaisir que de me faire adverty de ce qu'il vous semblera de ce que, pour les peynes du compère et pour son perchemin, l'on luy porra oultre ce donner à compte; ledict Sieur de Grandcourt vous merciant très affectueusement la faveur que en vous m'avez faict de ce m'avoir addressé pour le faire tenir audict gentilhomme.

Vous avez faict une sainte œuvre d'achever en l'audience, que dernièrement vous a donné Sa Majesté, ce des Jésuytes de Dole, et le poinet de la gardienneté de Besançon; mais je ne sçay ce que en icelle se porra faire maintenant sans plus préparer les affaires, comme j'espère quelque jour vous dire de bouche quant aux limites et aultres différendz que ceulx de la cité ont avec ceux de la court de Parlement à Dole. Il est fort bien que ceulx de Besançon mectent en avant leur prétendu sur le tout, et la justification d'icelluy, pour le vous faire tenyr, et que Monseigneur l'Illustrissime Cardinal de la Baulme avec ceulx du chapitre donnent aussy note de leurs prétentions sur la jurisdiction ecclésiastique, et signamment touchant les excommuniemens, pour après avoir veu ce que ceulx de la court de parlement voudront dire sur tous les poinetz, y pouvoyr Sa Majesté prendre résolution comme vous dictes. Je voudrays que ledict Seigneur Cardinal n'eust heu recours à Rome; car je crains que quelque jour ne nous viene plaincte de ce costel, où il n'y a jà que trop de choses à respondre; et ce que j'avois dict de communiquer au Privé Conseil, estoit pour éviter toute murmuration; mais, sur ma foy, je suis scandalisé d'entendre ce que vous me dictes du peu de compte que l'on faict là de la jurisdiction ecclésiastique, auctorité et ordonnances du Pape: car ce contemnement ne peult apporter que tout mal. Je sçay fort bien que la plus grande guerre qu'ont heu les éveschez nouvelles procède en grande partye des conseillers de Brabant et des ollices qu'ilz ont faict soubz main et aultres de longue robbe séculière, et je crois que vous n'ignorez que le Duc d'Albe envoya le secrétaire del

Gadillo à Rome ¹ à la sollicitation des abbez de Brabant, que je tiens luy payèrent bien fort et chèrement le voyage; et nous ne nous debvons esbayr si les affaires de Sa Majesté procèdent de malvaïse sorte, si les ministres que debvroient favoriser son intention, sont ceulx qu'aydent à la traverser.

Je vous ay respondu clairement touchant la fortification de Dole et de Gray, à quoy je me remects; et quant à la convocation des États de Bourgogne, en quoy je demeure en mon opinion, et quoyque Monsieur le Comte de Champlite dise, je crains ce qu'en porroit provenir à son propre préjudice. Et puisque vous estes résolu de détermynier les affaires de Bourgogne, mesmes le remède de la justice, et que vous avez tous papiers à ce servans, je tiens qu'il seroit bien qu'il fut faict tost, et à la vérité toute dilation que entreviendra, accroistra le mal; vous priant avoir grand regard à ce que touche l'accreue des conseilliers, que pour moy je ne tiens pour nécessaire, mais plustôt pour dommageables, et que se seroit pour plus envelopper les affaires et fomenter les divisions, signamment si l'on veult que la court de parlement face nomination; et sans icelle, se faisant l'accreue, sera bien de besoing que l'on aye grande considération de faire le choix des personnes bon; je serois, quant à moy, en ce cas plus d'avis que se fut plustôt d'estrangers que de ceulx du pays, pour éviter toute partialité; vous priant que, si l'on prend de ceulx du pays, avoir souvenance du prieur de Vaulx que vous congnoissez mieulx que moy, de Messire Hierosme Colin ² qu'a longuement servy en l'administration de justice et bien, et des advocatz Prudent de Sainct-Mauris, et lieutenant de la gruyerie Froissard ³, que à la vérité sont les plus sçavans du pays; et je ne sçay si pour le lieu de la court ces deux derniers vouldront laisser leur entremise d'advocatz, en laquelle ilz proffitent grandement, et ne porra estre leur advancement que au préjudice des parties: mais ilz méritent cest honneur et se doibt à la considération de l'intérestz particulier préférer le publicque et le service du maistre. J'ay incontinent mis entre les mains du secrétaire Joan d'Idiaquez l'ordonnance pour dépescher le passeport que demande le Marquis

¹ Hernando del Gadillo, secrétaire du due d'Albe, fut envoyé à Rome, à l'effet d'y remplir une mission concernant les nouveaux évéchés. Voy. GACHARD, *Bibliothèque nationale, à Paris*, t. I, p. 500 et *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 40.

² Jérôme Colin, seigneur d'Arçon. Voy. GOLLET, *Histoire de la république téquanaise*, p. 1763.

³ Pierre Froissart, lieutenant de la gruerie. Voyez le tome VIII, p. 122, etc.

de Robaix ¹, pour tirer du royaume de Naples six chevaux, et procureray que le dépesche s'en face au plustost qu'il sera possible et qu'estant achevé il vous soit envoyé pour luy faire tenyr. Je me souviens fort bien que Sa Majesté treuva bon que l'on confisqua les biens du Prince d'Espinoÿ ², et qu'iceulx se donnassent audict Marquis de Robaix, son frère, afin que l'on voye que Sa Majesté n'est mesnée par intérestz particuliers, et pour favoriser ceulx que servent, et aussy que Monsieur le Prince de Parme disposa du bien en fut en faveur du frère de Montigny ³ et de la sœur du defunct; mais pour vous dire la particularité, n'ayant les papiers en main, je vous confesse que je n'oserois en ce me fyer de ma mémoire : peult-estre en sçaura quelque chose le Sieur de Idiaquez, si ayant recours à luy, il veult recevoir les lettres que se feirent lors et je tiens que le plus expédient seroit pour satisfiez. Je ne [conseillerois] sheurement audict Marquis de Robaix d'escripre audict Seigneur Prince de Parme que si suyvant la résolution qu'il a prins en suytte de celle de Sa Majesté, il a . . . quelque dépesche audict Marquis de Robaix, que pour en faire confirmation il envoie copie d'icelluy, afin que l'on ne tombe à faire différens dépesches.

L'on tirera du recouvrement de Tornay tout le fruit que vous dictes, et est ainsi que l'abbaye de Saint-Amand sera plus assuré et le serat plus si Cambrai se recouvroit; mais l'on l'a tant ruyné et les censes, terres et bois, qu'il faudra employer tout ce que l'on en tyra quelques années devant que l'on en tyra jamez le mesme . . . de vostre prébende, mais j'espère que Dieu multipliera et accroistra voz biens par aultres moyens, puisque si honorablement et vertueusement vous les employez à l'entretènement, éducation et bonne institution de voz nepveuz, que contiennent voz lettres, et que Dieu nous fera la grâce que de la prévostez de Saint-Bavon vous porrez jouyr de bref de quelque bonne somme au bien du prieurey de Saint-Nicolas, vous mertiant que enfin vous vous soyez condescendu d'en laisser la possession à ce pauvre home que maintenant le tient, lequel a beaucoup souffert, comme vous porrez avoir entendu, en l'abbaye de Saint-Amand : et il est entré au revenu au temps que ledict Sieur prieur de Vaulx

¹ Robert de Melun, marquis de Roubaix, souvent cité.

² Pierre de Melun, prince d'Épinoÿ, souvent cité.

³ Emmanuel de Lalaing, seigneur de Montigny, souvent cité.

ha déclaré estre vostre intention, dont très affectueusement de nouveau je vous remercie.

Vostre premier paquet pour Monsieur le Comte de Champlite a esté très bien adressé, et le duplicata a prins le mesme chemin. J'espère faire le mesme de celluy que vous m'envoyez maintenant, pour luy faire tenyr; et m'est grand plaisir d'entendre que ce que..... les affaires de Besançon voyent en icelluy, ny n'est besoing que vous cherchez aultre chemin pour adresser voz lettres; car dois que j'estois à Rome devant que d'aller à Naples, je m'accorda avec ledict Conte que, pour les dépesches que dois Bourgongne à Lyon s'enchemyneroient, et dois Lyon en Bourgongne. je payerois la moytié des chevaux de l'home que à cest effect le lieutenant Froissard dépesche xv jours et que ledict Sieur comte paye l'aultre moytié. A quoy j'ay tousiours satisfait depuis jusques à maintenant de mon coustel. Mais ledict Sieur Comte diffère d'y furnyr pour le vouloir mettre au compte du Roy ou du pays. Mais je y ay furnye du mien propre, comme je fais encoires et y veulx continuer, et j'espère que quant les Estats se tiendront, que ledict Sieur Comte fera récompenser ledict Froissard de la moytié des frais qu'il a soubstenu par charge dudict Comte. Par ce mesme moyen se sont dépeschez de grands paquetz du Roy, non seulement pour Bourgongne, mais aussy pour le Prince de Parme, et comme de Lyon en Bourgongne l'on ne paye pas les paquetz par once, mais se payent les journées de pyéton, que porta les paquetz, et n'y a en ce peu de chemin grandz intérestz, et vous sçavez que je n'ay accoustumé de mettre en compte à Sa Majesté beaucoup de menuz frais que je soubstiens pour son service, pour ce que je reconnois ce que je luy doibs et mon debvoir, vous priant de me faire en ce scrupule et de m'envoyer les lettres ou particulières lettres soit pour Bourgongne, les Pays d'Embas pour Paris ou pour tous voies, assurant que vous serez servy en ce comme au surplus avec toute bonne volonté.

Je ne voids difficulté quelconque que Sa Majesté ne puisse fort bien faire requérir par Don Guillain de Sainet-Clément, qu'est pour le Roy en Allemagne, l'Empereur à fin qu'il dépesche lettres au Duc d'Alançon. pour luy faire rendre la citadelle de Cambray en la formé que contient vostre lettre; et en ce cas je voudrois encore que Sa Majesté Impériale les envoya par un messagier exprès pour presser d'avoir responce, puisque en chose où l'on

deppend tant, une si petite despence d'adventaige ne se doibt considérer. Je croidz bien que, comme vous dictes, ny pour cela la rendra-il, mais il ne se perd riens d'essayer, si, contre l'esperoir, il porra prouffiter. Et enfin se sera pour tant plus luy charger le tort, selon que fort bien vous le considérez par vostre lettre... Le Sieur Joan-Baptiste de Tassis escript que près de Cambray l'on a tué le Sieur d'Hincy ¹ comme trahistre, qu'a mis lesdits François en Cambray et en la citadelle, et ne dict qui l'a faict ny comme, ny aultre chose. Et me recommandant, etc.

 XVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A LA DUCHESSE DE PARME.

(Memoires de Granvelle, t. XXXII.)

Madrid, 5 février 1582.

Madame, Après avoir respondu à toutes les lettres que j'ay précédemment receu de Vostre Altèze, me sont venues maintenant par ung extraordinaire de Lyon, celles qu'il a pleu à Vostredite Altèze m'escripre de sa main, du xx^e de décembre; et je tiens à grand' heur tous les soys que je puis avoir bonnes nouvelles de la santé de Vostredite Altèze, et n'est peu qu'elle soit telle en saison si diverse, et courans par le monde humeurs si fascheulx, et tant de négociations de si mauvaise digestion. Je prie le Créateur la luy conserver longuement, et que nous en puissions tousiours avoir bonnes nouvelles.

Vostre Altèze aura jà entendu par lettres de Aldobrandino, la résolution que Sa Majesté ha prins sur ce qu'il ha heu de charge et comme j'espère l'aura aussi entendu par lettres de Sa Majesté propre; je luy supplie bien humblement croire, que j'ay faict de mon coustel l'office que je luy doibz, la suppliant encoires qu'il luy plaise s'accomoder à tenir pour meilleur la

¹ Baudouin de Gavre, seigneur d'Inchy. Voy. plus haut, p. 12.

résolution que Sa Majesté ha prins, la pouvant assurer, que d'elle et de Monseigneur le Prince Sadict Majesté ha tout le contentement et satisfaction que l'on pourroit désirer, et leur reconnoit (comme à la vérité elle doit de toute raison) très grande obligation.

Je suis certain que Vostre Altèze, par sa bonté, accepte volontiers que je l'advertisse librement et franchement de ce que passe, et de ce que me semble convenir à son service et dudit Seigneur Prince; et je feroie, à mon advis, grand tort à moy-mesmes si, pour le dire, et pour l'humeur de Gomicourt ¹, je laissasse de faire à l'endroit de Vostredite Altèze à laquelle je me reconnois tant obligé, mon debvoir, ny dudit Gomicourt luy veulx dire aultre chose; me remettant à ce qu'elle en pourra entendre dudit Aldobrandino, qu'est sur le lieu, et moy loing; la suppliant croire, que je n'obliray jamais l'obligation que je luy doibz, que tous les jours s'accroit, de tant de grâces et faveurs que, par ses lettres et par ses œuvres, elle me fait et aux miens.

Et pour continuer la response ausdites lettres de Vostre Altèze par l'ordre d'icielles, je luy diray qu'elle entendra par les dépesches que présentement vont audict Seigneur Prince, la nouvelle provision que l'on luy envoie d'autres trois cens mil escuz, à condition qu'il contentera les marchans du dernier party qu'il ha fait estant meue à ce Sa Majesté pour les raisons qu'elle luy escript, combien que certes contre mon opinion; car, comme je l'ay dit hault et cler, je tiens les partiz et contractz que fait ledict Seigneur Prince trop plus avantageux, que ceulx que font les ministres de la *Hazienda*; mais ilz ne les goutent, pour ce que, par ceulx que eulx font, ilz savent fort bien accomoder leurs propres affaires et de leurs amys et adhérens; mais enfin, avec ceste provision ledict Seigneur Prince en tirera quelque partie, outre ce des marchans, et luy actend responce de quelques négociations que se traictent en Florence, pour veoir si l'on pourroit trouver moyen de fournir somme certaine chacun mois, que seroit bien le meilleur que l'on pourroit faire.

Les affaires de France vont de la manière que Vostre Altèze voit, et je voudroie que nous prinsions tout aultre chemin de celluy que nous tenons; Vostre Altèze sçait quelle ha esté, dois longtemps, en ce mon opinion. Je

¹ Adrien de Gomicourt. Voy. le tome V, p. 67.

ne me suis jamais persuadé que le mariage du Duc d'Alañon avec la Royne d'Angleterre se peult conclure, quelque démonstration que l'on en aye faict, oyres que le Roy de France mesmes dit tout ouvertement et publicquement qu'il estoit faict, lorsqu'il entendit les nouvelles des aneaulx que réciproquement s'estoient donnez les deux amoureux l'ung à l'autre; et pleut à Dieu qu'il fut faict : car je tiens, que enfin nous en tirerions plus de prouffit que de dommaige, et si serions bien vangés du sort, que nous ha faict et continue de faire ledict d'Alañon.

J'ay pressé et presse tout ce que je puis que l'on mecte fin aux affaires de Bourgongne. Monsieur le prévost Fonch m'escript, qu'il est d'advis que l'on assemble par-delà quelques conseillers, pour reveoir les ordonnances, tant de feu l'Empereur de glorieuse mémoire, que celles du Roy, que l'on a suspendu contre mon opinion, sur le faict de la justice, afin que les conseillers de la court de parlement et officiers des justices inférieures se remectent au chemin qu'ilz doibvent tenir : et sans ce, à la vérité, ne se peult faire chose bonne; mais qui m'eut creu, il y a plus de huit mois, que l'on y eust besogné; et pour réduire la police, ce du gouvernement, et ce de la chambre des comptes et des finances, il vouldra avoir, à l'accoustumé, l'advis de Monseigneur le Prince, du Conseil d'Estat et des Finances que à la vérité je ne trouve mauvais, pourveu que rapportant icy le tout, l'on le pèse et considère, jointement avec ce qu'il a plut à Vostre Altèze en escrire en deux langues par son très prudent advis. Et en cest estat sont les affaires de Bourgongne, pour le présent en Portugal, eslongnez encoires beaucoup de la finale résolution, la tardance de laquelle ne peult estre sinon dommageable, comme Vostredicte Altèze très-prudemment le considère.

Quant à M. d'Andelot, l'accord entre nous, par la faveur de Vostredicte Altèze, est passé entièrement, et y ay furny de mon coustel tout ainsi que l'on ha voulu, s'estant accomodé du sien à toute raison, et sumes rentrez en toute bonne volonté, amyté, et sincère intelligence; il est tel que Vostre Altèze dit, à laquelle je remercie de nouveau bien humblement, la grâce et faveur luy a pleu me faire, de m'impartir en ce son bon advis, y adjoustant sa faveur et assistance, qu'a esté le principal, pour accomoder le tout. L'*Assenso*, que Vostredicte Altèze désiroit, a esté accordé par Sa Majesté en la manière qu'elle aura entendu par Samaniego et le chevalier Blondo, beaucoup plus tard toutesfois que je n'eusse voulu; ny ne me sçay imaginer

fondement quelconque de la dilation, horsmis que, pour excuser le maistre, je m'aideray de l'excuse dont l'on use en toutes choses, par dire que les affaires de Portugal ne donnent lieu, ny temps pour dépescher aultres affaires. Et pleut à Dieu que iceulx fussent bien archevez; mais à tout ce que je puis appercevoir, nous en sumes encoires bien loing, et je me doubte que Sa Majesté y est très mal aydée, et que ceulx qu'il y employe ont plus de regard de contenter les Portugalois, pour leurs intéretz particuliers, pour estre de la nation ou y avoir leurs biens, que non à ce que convient au service du maistre; et est estrange que, estant conquestez par forces et armée, et non réduytz d'une franche volonté, l'on leur vuelle permectre que aultres que Portugalois n'ayent charge en Portugal; quoy faisant, je tiens pour certain qu'il n'y aura jamais justice, comme il n'y avoit du temps des Roys précédens; et l'on voit que, quelque faveur et mercèdes que le Roy leur aye faict, ils monstrent évidemment qu'ilz le reconnoissent à regret pour seigneur. Et puisque l'on a faict désià si longue preuve de ce chemin, il seroit temps, puisqu'il ne proffite, d'essayer l'aultre et d'y establir bonne justice, veullent ou non, et que icelle soit esgale, la faisant exercer par estrangiers, puisqu'il n'y a espoir quelconque que par ceulx du pays il se face; mais après en avoir dit et répété souvent ce que m'en semble, je laisse succéder ce que succède, présupposant que je ne l'entendz, et que ce que se fait, soit le meilleur.

J'ay respondu et satisfait en ce du Conte Claude Landy, et n'y a en ce, jusques oyres, changement quelconque.

Aussi j'ay respondu touchant Monseigneur l'Illustrissime Cardinal Farnèse ce que Vostre Altèze aura entendu, et je tiens que Aldobrandino luy en donnera plus particulier advis; l'on sera avec les yeulx ouvertz, pour découvrir et contreminer les mauvais offices, et ce que convient est de sans bruyt se contenter que l'affection de Sa Majesté à l'endroit dudict Seigneur est telle que convient. La provision du conseiller Blasen est, à la vérité bonne, comme dit Vostre Altèze, et l'on luy eust faict tort d'employer aultre, en la charge qu'il tient maintenant, comme l'on prétendoit le faire: la faveur de Vostre Altèze ne luy ha pas peu proffité. Les offices pour le Prince de Sulmone se sont faictz, comme Vostredicte Altèze désire, à laquelle je remercie bien humblement la bonne volonté qu'elle luy porte. J'ajouteray à tant de faveur et grâces qu'il plaît à Vostre Altèze me faire journal-

lement pour m'obliger de plus en plus, la bonne opinion qu'il luy plait avoir du prévost d'Aire, Morillon, et du bon recueil que, de sa grâce, elle luy a faict, dont il dit m'avoir escript amplement, et qu'il a envoyé ses lettres par la voye de Bourgogne, pensant que ce fut la plus sheure; mais jusque à oyres, icelles ne sont encoires arrivées; je le tiens pour homme de bien, et fort méritable et bien versé en affaires, et j'espère qu'en ce qu'il plaira à Vostre Altèze luy commander, elle le trouvera fidèle et prest à luy rendre très humble service.

Il est ainsi, comme dit Vostredicte Altèze, qu'il emporte beaucoup de bien penser devant que de résoudre à qui se pourvoiront les places que vacquent, par le trespas du feu Seigneur de Vaulx. Et pourra bien estre, que Sa Majesté différera quelque temps d'y prandre résolution; je présuppose que Monseigneur le Prince, que se sera trouvé près de Vostredite Altèze au Noël, aura conféré de ce, et d'autres choses avec Vostredite Altèze, et de ceulx qu'il nomme pour les charges d'Aire et de la Motte au Boys, à quoy je me remectray, n'ayant veu que ce qu'il en a escript en espagnol, et non les lettres en françois. Vanderée¹ est bien bon gentilhomme, et fidèle serviteur de Vostre Altèze, à qui je désire, pour ceste mesme considération, tout le bien qu'il pourroit souhaitter. Je ne faudray de faire pour luy en ceste occasion et aultres, tout le bon office que me sera possible; mais je crains que aultre ne nous aye prévenu, ne faisant qu'arriver ce qu'elle m'en a escript. Celles de Vostre Altèze, pour Sa Majesté, sont passées outres closes, et pour tant n'ay veu la commission qu'elle doit avoir donné à ceulx qu'elle ha envoié pour converser avec les ministres du Duc de Lorraine, touchant les lettres communes : bien m'asseuré-je qu'elle aura suyvy en tout l'intention et volonté de Sadicte Majesté.

L'Impératrix estoit le xxiii^e du mois passé à Montserrat; cela me faict penser qu'elle viendra icy au temps que j'ay escript, à sçavoir à la fin de ce mois, ou commencement de l'aultre. J'ay icy heu huict ou neuf jours le Prince Jo. Andrea Doria, avec son beau-filz le Prince de Molfette, lesquels partirent mardy dernier pour la Court. Ledict Prince Jo. Andrea désire se deffaire de ses galères, que je tiens seroit ce que conviendroit au service du Roy, et au prouffit particulier dudict Jo. Andrea, et mesmes si Sa Majesté

¹ Gerard Vander Aa. Voyez le tome IV, p. 407.

se vouloit résoudre à ce que je luy mis en avant dois Naples, de donner toutes ses galères à soude au party que aucuns m'ouffroient, et que personne n'en eust d'avantage que deux, trois ou quatre au plus; et jà avoie trouvé gens pour toutes celles de Naples, demeurans ces esquadres soubz leurs généraulx, et iceulx soubz le généralissimo de la mer. A ce compte, ayant ung bon veedor, et cassant tant de larrons, commissaires, pagadores, contadores et gens semblables, les galères luy cousteroient la moitié pour le moins, moins qu'elles ne font, et si seroient mieulx en ordre, et on seroit plus assheuré et mieux servy. Je voudrois que ce poinct des galères se réforma : il y a plus de xxv ans que l'on est après, et jamais ne se faict riens. Je m'asseure que ledict Seigneur Jo. Andrea pourroit ayder en cecy de son advis, et en tout ce que concerne la marine, pendant qu'il est en Espagne.

Le Marquis de Sainte-Croix ¹ appreste son armée pour aller à la Tercera, que passera de cinquante voiles. Il ne sera pas si tost prest, et coustera chier à Sa Majesté, ny ne peult autrement estre, quand les provisions se font de par Sa Majesté; car le nombre des officiers que y entendent est grand, que font, comme l'on dit, de cuyr d'aultruy larges courroyes, et tous veulent faire leur prouffit. Don Jo. de Cardona ² est encoires à Palamos. Il est saige marinniers et chemine sheurement; mais pour ce faire il est merueilleusement long. Il doibt passer en Italie le Comte d'Olivares, qu'est jà à Barcelone il y a plus de deux mois, et il seroit mieux à Rome. Vostre Altèze aura jà entendu ce des neuf mil Italiens que Sa Majesté faict appercevoir en Lombardie, et trois régimens de Hauts-Allemands au Comté de Tyrol pour tout ce que pourroit estre besoing. Sa Majesté se porte, grâce à Dieu, fort bien; je prie le Créateur qu'il luy plaise le nous garder bien longuement, et je supplie à Vostre Altèze, etc.

¹ Alvarez de Bazan, marquis de Santa-Cruz.

² Don Juan de Cardona. Voy. le tome VI, p. 73.

XVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A PIERRE ALDOBRANDINO.

(Archives Stroziana, à Naples, liasse 395, pièce 32.)

—
Madrid, le 5 février 1580.

Ho visto quanto me scrive nella soa di 29 del passato. Basta l'officio fatto per Mons^r Ill^{mo} Farnèse. Le cose vanno bene, come lei dice, et io ho fatto, fo, et farò quello che devo. Stia V. S. attento a si se fanno o faranno di novo mali officij, per riparar contro, come fo, et farò per la parte mia. Gomicourt è quale V. S. dice, et pur il S^r Principe scrive caldamente per luy, nelle litere spagnole, et li vorria dar il caricho de l'artilleria, et anchora si potesse metterlo in loco di Mon^r di Vaulx nelle finanze, et nel consiglio di Stato : tanto può la malignità et li artificiosi officij et il dare d'intendere. Di quello che li comunica li secreti, non so chi l'ha posto in questo officio, havendo stato torturato, come sa Mons^r Foncq, che li conosce ambedoi, et è poco contento de l'uno et de l'altro. Gomicourt viene di raza francese, et in Francia ha molti parenti, con il favore delli quali osò avventurare, come me dice, il passar per Francia. Spero che s'acomoderanno matre et figliolo a la resolutione presa da Sua Maestà in quello del Governo. Quanto al particular di V. S. ho fatto voluntieri tutto il bon officio che può desiderare. Ha rimandato qua la consulta Sua Maestà per volerse anchora informare di qualche particolare in quel officio, et s'è già preso resolutione in consiglio nostro, a lei favorevole.

—
XVII.RÉSUMÉ.
—

Granvelle a pris connaissance de la lettre qu'Aldobrandino lui a écrite (de Lisbonne) en date du 29 janvier dernier. Le cardinal Farnèse a fait le nécessaire. Tout va bien,

comme il le dit. Quant à lui, Granvelle, il a fait, fait et fera ce qu'il doit. Qu'Aldobrandino continue, comme lui, à veiller sur les menées des adversaires du cardinal Farnèse, pour les arrêter à l'occasion.

Gommicourt est bien l'homme que dépeint Aldobrandino. Et pourtant le prince (de Parme) le recommande chaudement dans sa correspondance espagnole. Il voudrait lui donner le commandement de l'artillerie et même, si c'était possible, la place du S^r de Vaux aux finances et dans le Conseil d'État. Telle est la puissance de l'intrigue et tant Gommicourt a l'art de s'insinuer. Quant à celui qui a révélé les secrets à Gommicourt, Granvelle ignore qui l'a mêlé à cette affaire. Le délateur a été mis à la torture, comme le sait Monseigneur Fonck, qui connaît Vaux et Gommicourt, et est peu satisfait de l'un et de l'autre. Gommicourt est d'origine française. Il a de nombreux parents en France, et c'est grâce à leur crédit qu'il ose s'aventurer dans ce pays.

Granvelle espère que la duchesse de Parme et son fils, le prince Alexandre Farnèse, déféreront à la résolution du Roi (d'Espagne) touchant le gouvernement des Pays-Bas.

Pour ce qui concerne l'affaire particulière d'Aldobrandino, Granvelle s'y est employé de tout cœur. Il l'a recommandée pour plus ample information à Sa Majesté, et il a déjà été pris en Conseil une décision favorable à Aldobrandino.

XVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT FONCK.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXII.)

Madrid, le 5 février 1582.

J'ay receu, oyres que tard, vostre lettre du xxix^e du mois passé fort prudente, distincte et bien arraisonnée touchant les affaires de Bourgogne. Les diligences que vous dictes qu'il convient faire devant que de prendre finale résolution sur les quatre poinctz, me semblent raisonnables et encoires nécessaires; et j'ay touché souvent par mes lettres ce poinct qu'il fallait veoir aux Pays d'Embas par gens à ce propres du Conseil Privé et aultres les ordonnances, tant celles que feit feu l'Empereur de glorieuse mémoire à Toledo, et les dernières que l'on a suspendu et les précédentes,

pour en dresser ung livre nouveau et les faire promptement et sans réplique observer; et que les fiscaulx procèdent sans respect contre ceulx qui ne les observeront et contre ceulx qui pour les empescher feront mauvais office. Je n'ay laict jamais mention d'y employer aucuns de la court de parlement, pour ce que pour abolir les ordonnances, les impugneurs se fondarent sur deulx pointz, disans que sans l'advis de la mesme court de parlement elles ne se pouvoient faire; l'autre qu'il falloit que les Estatz y consentissent: que sont tous deux faulx, et je le sçay pour avoir veu le contraire. Toutesfois les deux que vous nommez pour y besongner avec les deux présidens et les deux que vous dictes du Privé Conseil me semble bien; quant à la faulte de vostre prédécesseur, elle est inexcusable, et tant plus pour avoir esté par moy, et luy et le Roy suffissamment préadvertis; mais les mil escuz qu'il receut, selon les comptes des ambassadeurs et ce que de mesmes l'on donna à aultres, eust plus de force que la raison, avec les persuasions du conseiller Duchamp ¹, qu'estoit véhément, et en ce des ordonnances certes méritoit chastoy, comme je l'ay souvent escript. Je n'ay jamais veu la suspension; Dennetières la debvroit avoir, seullement sceu-je que l'on les avoit suspendu au grand préjudice de la justice et du service de Sa Majesté, et très-grand dommaige du pauvre pays. Vous ferez bonne œuvre avec Sa Majesté que la diligence que vous dictes se face, qu'est nécessaire, et me desplaict que l'on y ayt perdu tant de temps; car le dommaige vad avant.

De mesme sera il bien que en ung mesme temps et le Conseil d'Etat et les Finances besongnent sur les aultres pointz qui les concernent; et est ce que vous dictes que les Pays d'Embas sont esté fort bien pollitiez par les princes de la maison de Bourgongne prédécesseurs, et Madame a observé l'ancien ordre d'iceulx tout le temps que je fus par-delà. Je ne sçay ce que depuis fait le saige Armenteros ²; je dis *saige*, pour ce qu'il retorna en Italie chargé d'argent; mais Vargas et Roda, soubz l'auctorité de ceulx qu'ont gouverné depuis, et aultres que les ont suyvy, ont confondu le tout, pour non avoir sceu comprendre ledict bon ordre et bon gouvernement, que ne s'apprent pas en deulx jours par estrangiers ignorans les langues, et ne

¹ Nicolas Duchamp. Voyez le tome VII, p. 486.

² Pierre d'Armenteros. Voyez le tome VIII, p. 340.

congnoissans les personnes ny les humeurs des pays, ny ce que leur convient, et vouloient introduyre ce qu'ilz sçavoient et non pas ce qu'il convenoit; que nous ont mis les affaires en la confusion que l'on les void.

L'on porroit encharger aux mesmes que reverront les ordonnances, de débaptre sur le *pro et contra* de l'accreue des conseillers en la court de parlement, et qu'ilz dient ce que leur en semblera, considérans les diverses opinions; et que si contre mon advis se doit faire, qu'ilz dient de quelz personnaiges et comme, et si la court nommera ou non, et que les advis viennent arraisonnez: j'en ay dit ce que j'en entendz.

Il y a un poinct très important qu'est qu'il convient réparer le dommage que portent ces nouvelletez introduictes, tant du coustel des Estatz que en l'auctorité que les officiers, dois quelque temps, ont entrepris les ungz sur les aultres, que cause grande confusion, pour s'estre esloigné de l'ordre que les saiges prédécesseurs avoient donné en tout; cecy ne se peult rabiller que par ung seul moyen, qu'est que l'on face prendre information de comme les choses estoient il y a xx ans, et que tout se remecte punctuellement aux mesmes termes. ostant les abuz, et à qui qu'il puisse toucher l'on passe par là sans réplique; vous assurant que si l'on suyt l'ancien chemin, tout ira bien.

En ce des deux chambres que l'on met en avant, il s'en est faict cy-devant quelque chose, et l'essay aura peu monstrier s'il a esté bien ou mal; ce porroient aussy bien débaptre les mesmes conseillers, et donner leur advis; et aux pointz où ils treuveroient difficulté, en porroient conférer par lettres, secrètement je dis, sur aucuns pointz divers advocatz, officiers et pratticiens du pays; me remectant au surplus à ce que j'ay jà escript.

Touchant Besançon, vous avez prins le bon chemin. Dieu doint que l'on en tyre le fruict que l'on prétend.

Vous dictes la pure vérité des ambassadeurs Frisons de Polviller. Je m'assure que, si l'on veult prendre vostre advis, que tout ira mieulx que du passé; quant à l'argent, il les fault remectre, je dis ceulx de Polviller, à Delgado, l'aydant toutesfois pour luy ouvrir les yeulx, et le mettre en chemin. Si le droit de chascuns fut esté bien gardé, je suis bien assuré que l'on ne leur debvroit pas tant, et qui en temps eust payé cinquante mil escuz nous en eussions gagné cinq cens mil.

Je vous mercie très affectueusement de la copie que vous m'avez envoyé

de la lettre que Sa Majesté a escript à Monseigneur le Prince, pour les prisonniers, et la bonne part que vous avez donné à Monseigneur de Champagne, duquel je n'ay oncques parlé mot à Sa Majesté, ny fait parler ny escrire, attendant qu'il se justifie premier, et jusques lors ne le veulx tenir pour frère; et vous y avez fait tour d'amy, dont derechef je vous remercie, et de ce que touche en particulier M. de Celles.

Vous me ferez bien grand plaisir de me faire tenir, comme vous dictes, l'acte touchant l'errection du collège des Jésuytes, à Dole, que sera une sainte œuvre et de laquelle vous aurez mérité. C'est ce que en hastes je puis respondre à vostre bonne et certes très prudente lettre.

XIX.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de divers, t. IV, fol. 95 et 96)

Tournai, le 8 février 1582.

Monseigneur, je ne puis délessier d'advertir Vostre Illustrissime et Révérendissime Seigneurie de la bonne résolution que ont prins les Estatz d'Artois, qu'est qu'ilz se submettent entièrement au bon plaisir de Sa Majesté pour se servir de toutes nations, sans excepter aucune, dont les nouvelles vindrent hier au soir, que ont grandement resjouy Son Altéze, et tous ceulx de ceste court, et avec grande raison. Et ilz ont aussi accordé volontairement 100 mille florins pour estre employez en munitions, desquelz Son Altéze vad faisant grand apprest. Ceulx de la ville d'Arras avoient donné leur response incontinent après la proposition que leur feit Monseigneur le Président d'Artois ¹, que y at esté veu volontiers, pour la bonne mémoire de feu Monseigneur d'Arras, son oncle ². Il feit dire soubz main

¹ Jean Grusset, dit Richardot, président du conseil d'Artois.

² François Richardot, évêque d'Arras, nommé en 1564, mort le 26 juillet 1574.

aux plus notables du peuple qu'ilz avoient estez les premiers qui avoient faict justice contre les rebelles, et que en cecy ilz debvoient aussi gaigner la main, comme ilz ont faict. Vostre Illustrissime Seigneurie verrat ce qu'il m'en at escript. Je suis marri qu'il ne m'at encoires envoyé la copie de sa proposition que m'at samblé très bien faicte. Nous n'attendons moins de ceulx de Haynnault et de Montz, où le Sieur de Willerval faict tous offices. Le duc d'Arshot, ny son fils n'y sont point estez, en ce que l'on ne perd rien. Monsieur de Rassenghem ¹ parte ce jourd'huy pour Lille, où le tout yrat bien, si Dieu plaict, qui faict bien à louer de ceste grande et subite conversion que vient de sa main et non pas de celle des hommes. Il y at un demi an, voire deux mois que l'on n'en heut osé ouvrir la bouche. L'abbé de Saint Wast y at fort bien besoigné; aussi at le secrétaire de Moriensart avec son père, ausquelz l'on at voulu donner le chat aux jambes par cy-devant, de ce qu'ilz avoient présenté la carte blanche aux Provinces réconciliées, qu'estoit nécessaire ², estant le duc d'Anjou avec ses forces pardeçà, et que les mauvaises humeurs gouvernoient, que sont pour maintenant assopies ³, dumoings selon l'extérieur, faisantz ceulx que sont estez des pires fort bon samblant, que vond avec le visaige baissé en terre. Mais il ne s'y fault fier pour tant; le vray serat de s'en faire quictes, et de tous hérétiques et séditeux, qui la plus part se retireront d'eulx mesmes. Aussi les catholicques les hayssent par trop, aiantz estez fort mal traictez d'eulx, et sont en haine mortelle et irréconciliable l'ung contre l'autre; et je ne doute point que devant un an les Estatz demanderont que les édictz et placardz contre les hérétiques et sectaires soient remiz sus, s'estantz par trop faict cognoistre par leurs malheureuses et meschantes actions.

L'on ne parlerat plus de la pacification de Gand que at esté pernieuse, ny de la proclamation d'Artois que ne vault riens, estant l'auctorité du maistre réintégrée; et je tiens que Namur, Lucembourg et une partie de Brabant yront le mesme chemin, l'ayant l'abbé de Saint Gertrud miz en avant, selon que dit Son Altèze, que ne s'y osoit fier.

Entendant cecy l'Orangier, il ne sera guerre à son aise. Il y at du remue-

¹ Maximilien Vilain, seigneur de Rassenghien, souvent cité dans les volumes précédents.

² *Nego*, note marginale du Cardinal.

³ *Dieu le face!* autre note du même.

ment à Gand, où que se sèment des billetz et livretz contre luy et les rebelles, et y est le peuple las de la guerre et de tant de contributions, véantz ung désert à l'entour de leur ville, et dient clèrement qu'ilz y veullent la paix et ont mandé ledict Orangier de s'y trouver ¹, et remédier à leurs maulx, ou qu'ilz y pourvoiront par aultre voye, s'appoinctantz avec les ennemiz, car c'est ainsi qu'ilz nous appellent. Je ne pense point qu'il y viegne. Il y at quelque trame que mène Monsieur de Champaigney; bien en adviegne ². J'en suis en peine, craindant qu'il soit mal servi.

Ceux d'Artois désirent fort la venue de Son Altèze, que s'y incline assez, et l'on parle d'envoyer Monseigneur de Saint Wast en Espagne avec deux instructions. Le duc d'Arschot n'en faict cas, combien qu'il soit homme d'esprit; mais je suis seur que Vostre Illustrissime Seigneurie luy fera tout bon recueil, comme il mérite.

J'envoie le duplicat des lettres que Monseigneur le Révérendissime d'Ypres escript au Roy en descharge de Monsieur de Champaigney, aiant adjousté par dessus les premières le contenu du billet que y est attaché. La mesme opinion en at Son Altèze (qui) désire merveilleusement la délivrance de Monsieur de Champaigney pour l'employer. La longue prison et grandes lectures l'auront beaucoup meuri. Quant ad ce que s'adresse à Fonch, je ne sçay s'il serat expédient luy envoyer, car il luy at tousjours voulu grand mal, selon qu'il est fort estrange et traverse volontiers, dont Son Altèze se plainet fort qu'il faict à l'endroit de Gomicourt, saichant aussi bien maulvais gré à Aldobrandino qui auroit faict le mesme : ce nonobstant, Son Altèze continue le vouloir mettre aux finances, et at commandé à son secrétaire de me requérir de sa part d'en escrire à Vostre Illustrissime Seigneurie avec challeur, et ce pour aultant qu'il at tousjours tenu bon pour le maistre.

Le povre Seigneur de Selles at esté conduit par Dunkerke, et dit-on

¹ *Il n'y yra*, de la main du Cardinal. — Dans ses *Gendsche geschiednissen*, le P. DE JONGHE constate, t. II, p. 275, que les Gantois commencèrent à murmurer contre le prince d'Orange. L'auteur de la *Vlaemsche Kronyk* constate le même fait page 291.

² De sa prison, il publia vers ce temps un pamphlet intitulé : *Avis d'un bourgeois de la ville de Gand qui se ressent amèrement des calamitez de sa ville*, 1582. Il y fut répondu, probablement par Sainte-Aldegonde : *Response d'un bon patriot et bourgeois de la ville de Gand au libelle fameux du seigneur de Champaigney*, 1585.

que c'est pour le conduire à Rammeque. Je voudroie que passant par Gand, il y fust retenu, si tant est qu'ilz veuillent ouvrir les yeulx, comme j'espère ilz feront avec toute la reste du pays, et que Dieu donnera grâce que aussi subitement il se recouvrera comme il s'est perdu.

L'on at nouvelle que le Languedoc s'est converti, aiant de commun consentement reprint l'exercice de la Catholique Religion Romaine.

J'envoie aussi la lettre et requeste de Madame de Hoogstrate, que n'est selon mon advis, qui luy avoie conseillé de temporiser encoires quelque temps; mais comme elle est fort malade et débile, je tiens que cela l'esmeut à se haster.

Les François craignent que les Anglois ne retiègnent Alençon, auquel sont estez envoiez 60,000 escuz pour y tant mieulx broiller les cartes et dresser quelque ligue, selon qu'ilz ont grand faim noz faire une venue; mais ilz ont trop attendu, estantz icy pour telz qu'ilz sont. Si les Anglois estoient si saige que le retenir jusques ilz auroient Calais, ce seroit pour faire leur paix avec nostre Roy, et d'ung chemin noz faire rendre Cambray. Si ledit Alençon ne s'acquite tost de sa promesse vers Flammengz et rebelles, dont ilz commencent à despérer, il y aurat grand cheangement, estantz tous d'accord de dire mal de l'Orangier. Touttefois ceulx de Brucelles noz menasent, si faisons venir les Espaignolz, qu'ilz feront venir les François, qu'ilz ont désià, faisantz fondement sur ce qu'ilz sont en la Tercera. Il y at aussi grande altération audit Bruxelles, où ilz ont la paour au ventre, s'estonnantz des grandes apprestes que faict Son Altèze, que mande 4,000 pionniers de Bohème et des reyers, faisant belle provision de grains et de pouldres.

Je ne puis ceste fois, pour le subit et hastif despesche, respondre à celles de Vostre Illustrissime Seigneurie du dernier de décembre et 8 du passé, que se ferat par le premier, envoyant duplicat de ce que s'est passé avec madame de Parme, puisque les premières sont perdues. J'auray plus de temps à Saint-Amand, que icy, où je suis en apparence d'obtenir que nostre garnison en soit retiré de bref, qui n'estant que de trente-deux testes, tormente les Religieulx, bourgeois et tous les subjectz de la terre; de sorte que pour ne veoir les indignitez et ravagementz que y passent, je n'y ose aller, craignant de me troubler et courroucer. Mais ilz en sortiront devant trois jours, aiant Son Altèze le tout remiz à ma volonté, veoir d'estre sans garnison, ce

que ne seroit convenable. Vostre Illustrissime Seigneurie at grande occasion luy mercier tant de faveurs qu'il luy faict et aux siens, et à moy pour vostre respect. Les Religieux y sont tous et font fort bon debvoir quant à l'office divin; j'espère que y estant, l'ordre serat encores millieur.

Monsieur de Chassey ne dort quant à vostre assignation, que j'espère aurons par deux parties en Bourgoingne, pour huit ans du moins : et comme il y doibt aller, il procurera le bref paiement que se fera pour la moictié par le beaufilz du feu trésorier Bonnet, et sera bien que vous donnez charge à vos gens de recevoir.

Quant aux Esglises, je m'en remectz ad ce qu'il plairat à Dieu et au Roy en ordonner. Son Altèze est marri que l'on tarde tant en ce de Tournay, et me parle souvent sur ce que convient pour le bon ordre, disant en vouloir faire une recharge par le premier. Ce que le retarde tant me feroit penser que s'il venoit en rumpture avec Laloo, selon qu'il at la teste chaulde, que se retirant icy, prétendrat Tournay. Fouttesfois il auroit en ce cas les qualitez qu'il m'attribue plus propres pour Malines. *Sed haec joco.*

XX.

COPIE DE DEUX PARAGRAPHES D'UNE LETTRE DU CARDINAL DE GRANVELLE
AU CARDINAL DE LA BAUME.

(Archivo general de Simancas. — *Negociados de Estado*, S. Prov., Leg^o 2555, fol. 15 v^o.)

Madrid, le 11 février 1582.

.....
Le duc d'Alençon estoit encor en Angleterre le 15 du mois de janvier, et jusques à ores n'avons nous nouvelles de son partement. Et de son mariage c'est, comme vous dicts, une farce, laquelle j'ay veu jouer à la Roine d'Angleterre dès 21 ans en ça plussieurs fois. Et me souviens d'y avoir esté enveloppé moy mesme pour l'archiduc Ferdinande, comm'il me semble l'an

1560. Et je m'asseure que Madame de Parme, que lors gouvernoit, pourroit porter tesmoignaige que je luy disois que je faisois ce que l'on me commandoit; mais je sçavois bien qu'il n'en succéderoit nul effect et que la dicte Royne (comme elle a faict depuis) se servoit de faire semblant de se marier avec estrangiers, pour donner ombre et jalousie à aucungz de ses subjectz et pour aussurplus accommoder ses affaires. Aucungz ont voulu dire que l'on avoit arrecté en Angleterre le duc d'Alençon, que toutesfois je ne croidz, oires que ce soient traitz, dont de ce costel là, l'on a quelquefois usé.

J'ay bien entendu quelque vent du tumulte de Gand par lettres du premier de janvier, mais nous en avons du 16, qui n'en font mention. Par où je pense que la chose n'a esté si grande comme le bruict. Je présuppose que vous aviez entendu comme les nostres estoient entrez à Bergues et que par la mauvaïse conduite des soldats propres, qui vouloient saccager avant que de s'asseurer de la place, ilz en ont esté degottez. Aussi a prins le colonel Verdugo quelques places sur le Rin, près de Deventer, et mis en pièce bon nombre de rebelles. Le prince d'Oranges pert tous les jours beaucoup de son crédit, et à ce ayde grandement le recouvrement de Tournay.

—

XXI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Morillon au Cardinal de Granvelle, t. IV des Suppléments, fol. 97 et 98.)

—

Tournai, le 12 février 1582.

Monseigneur, Vostre Illustrissime Seigneurie entendrat par ce que luy escript Monseigneur le Président d'Artois ' l'heureux succès de la résolution des Estatz d'icelle Province, que s'est prinse unanimement, *nemine contradicente*, veoir que ceulx qui sont tousjours estes estimez les plus remuantz

¹ Jean Grusset, dit Richardot. Voy. plus haut, p. 10, note 4.

et répugnantz, sont estez ceste fois les plus ardantz pour advancher la besoingne, qu'est un vray miracle et œuvre de Dieu ; loué en soit-il ! Ceulx de Haynnault ont suivy, où il y en avoit assez de la noblesse qui heussent volontiers conditionné ; mais les villes, mesmes celle de Monts, ont poulsé gaillardement ; aussi ont les Prélats, et signamment l'Abbé de Hasnon ; le duc d'Arshot ne s'y est voulu treuver, et en partit le samedy, quant la proposition se fait le lundy suivant. Touttesfois Son Altesse l'avoit prévenu par Vasseur, et Villerval par l'audiencier, auquel il promict beaucoup de choses ; mais je suis seurement informé qu'il at soubz main voulu restraindre le nombre d'estrangers, et à ceste intention, quelque bonne mine que tiègne Lallaing, avoit-il envoie un sien confident vers Arras, veuillant que les deux pays ne feissent que ungne acte, ce qui heust consumé beaucoup de temps. *Tam difficile est assueta relinquere.*

Son Altèze m'at dit plus que l'on vouloit conditionner que Montigny ¹ commanderait l'infanterie estrangière, ce que luy at dit Monsieur de Robaix ², estimant que cela vient de Mansfeldt, Lallaing et de sa femme estudiantz à nuire audict Robaix ; ce que Son Altèze treuve mauvais, aiant offert à Montigny l'estat de l'artillerie et toute aultre faveur ; mais que la disposition de l'aultre deppendoit du Roy qui feroit bien le commectre à Sadite Altèze, que polroit prendre un lieutenant, et par là hosteroit les jalousies et contentions. Aussi vouloit-on avoir, avant que arrester le dit affaire, une assemblée des Estatz, que n'estoit que remectre les affaires en longueur et en grand hasard ; que l'on donneroit pour chiefs aux troupes estrangières les Seigneurs de pardeçà, et que aux places que se conquesteront, l'on ne polroit mectre pour gouverneurs et capitaines sinon naturelz de pardeçà, et tout cecy broilloit Monseigneur de Lallaing par l'enhort de sa femme et vouloit aller en Espagne, *tam parum eum pudet.*

J'ay depuis trois jours congratulé à Son Altèze ceste inespérée, incroyable et remarquable négociation, par laquelle il at restabli l'auctorité de Sa Majesté et ouvert le chemin du repos ad ce tant affligé pays ; ce qu'il print de bonne part, disant que sans ce, il y avoit apparence que tout se fust perdu, et qu'il estimoit sur tout que la confidence se regaignast. Il se con-

¹ Emmanuel de Lalaing, seigneur de Montigny, souvent cité dans les volumes précédents.

² Robert de Melun, marquis de Roubaix, souvent cité.

tente fort des ecclésiastiques qui ont tant advanché la besoigne, et luy plent me dire que j'avoie aussi fait ma part, comme il est vray, mesmes à Montz, Aire, Tournay, Arras, Lille et Douay.

Son Altèze me dit la grande provision qu'elle faict de pouldres et de grains pour nourrir l'armée huict mois, que serat grande en ceste ville et aultant à Namur, que causerat quelque chierté ; mais il n'y at remède. Il ne yrat en campagne avecq moings de quarante pièces de batterie, et n'est à croire combien ce bon prince est allègre et bien délibéré. Je prie Dieu le nous garder : car le perdant, noz perdrions tout. Il me dit qu'il crainct que les François brassent quelque chose pour l'envie qu'ilz portent à la grandeur de nostre Roy. Je luy dictz qu'ilz avoient trop attendu, et que cela se devoit faire devant que Sa Majesté s'investist de Portugal. Je luy dictz que ceulx de Brucelles, que sont estez cause de la rébellion, se retirent en aultres pays, ce que j'entendz par ceulx qui demeurent au quartier de Haulx et sont neutraux, lesquelz apportent souvent nouvelles à Monsieur le Doien de Brucelles et à moy, qui avons là noz intelligences fort secrètes, avec diverses personnes.

Le filz du duc d'Arschot perdrat le quartier de Chimay, en ce de la Religion. Il y soubstient des bannis de Liège et de Montz, dont j'ay adverty Son Altèze, qui me dit bien dadvantaige qu'il avoit quelque trafique avec Alençon, si ceste résolution ne fust survenue : c'est ung jeusne fol que ung jour se perdra et sa maison, si Dieu ne le garde ¹.

¹ Nous donnons ici la copie de la lettre que Philippe II adressa au duc d'Aerschot, au sujet de la conduite de son fils : « M'ayant adverty le prince de Parme etc., combien vertueusement vous êtes comporté pour prévenir à quelques desseingz de votre filz, mesmes que vous seriez tellement despouillé pour mon service de toute affection naturelle vers luy (laquelle toutesfois commande souvent les hommes plus que ne seroit raysonnable), que vous mesme seriez venu à faire sincèrement entendre ledict fait, afin d'y estre plus seurement pourveu de bonne heur, j'ay bien grand subject de vous dire le singulier contentement que je reçoÿ d'une part, voyant telz desseingz avoir esté descouvertz, avecq merciement que vous fay du grand soing que portez à mondiet service, et d'aultre de vous déclarer aussi le regret que j'ay d'entendre que vostrediet filz unieq s'est sy avant oublié de son devoir que, sans prendre garde au party que tenez, ny au lieu et trace qu'ont tenu ses prédécesseurs, il ait osé attenter chose sy peu convenable à vassal principal, qui doibt plus avoir son honneur pour recommandé, que je croy vous est aussi de grand marritement, mesmes en considération que sa femme y est aussi intervenue, et samble avoir eu bien peu de souvenance à quoy par moy ont esté eslevez ceulx dont elle at eu tant belle et opulente succession.

« Aussy ay-je veu ce que depuis avez remonstré à mondiet neveu, et treuve le faict de Chimay

Je tiens que Vostre Illustrissime Seigneurie auroit entendu que le Sieur de Gourdan, gouverneur de Calais, at esté à Paris devers le Roy, ce que l'on estimoit il n'heut osé faire, craindant d'y estre détenu. Il at au contraire si bien négocié qu'il at obtenu à son nepveu le gouvernement, luy décédant. Cela me faict craindre qu'il doibt avoir des secrettes menées contre noz. Le Sieur de la Mothe dit qu'il at heu emprinse sur Gravelinghe, s'entendant avec aulcuns de la garnison, ausquelz il at pardonné pour ce que ilz luy ont descouvert ce faict d'eulx-mesmes. Depuis que le duc d'Anjou s'est empatronné de Cambray, ledict Gourdan s'est démontré moins affectionné à nous que par avant.

Aubigny se complaindant de son traictement at quieté sa compagnie, et l'on l'at prins au mot; en ce qu'il n'y at rien de perdu.

Ceux que viègnent de Montz dient que Monsieur le Ducq¹ est fort amoureux de Madame de Beauvoir, et qu'il at envoieé à Rome ung qui doibt aller et venir en six sepmaines; que son filz, le prince de Chimay, est fort mal content, luy aiant escript, s'il le faict, qu'il ne le reconnoistra jamais pour père, et qu'il ferat le pire traictement à sa future belle-mère dont il se polrat adviser.

Il fault lesser faire Mr Fonch avec Laloo qui ne s'accorderont jamais, estant l'ung aussi fier que l'autre. Je ne sçay quelle mouche peult avoir picqué Bave d'avoir escript à Pamele que Vostre Illustrissime Seigneurie vient là fort à propoz, et qu'en son regard, il n'est que apprentif, ce que

tellement disposé, que pour plusieurs raysons importantes ne convient à vous mesme que la garde du chasteau, ny ausi de la ville, soit commise à aultre que celluy que mondiet bon nepveu plus à propos et confident à y estre institué pour l'entière assurance de la place, mesmes pour éviter ce que y pourroit pratiquer ultérieurement vostrediet filz, par intelligence, si avant qu'il fut désobéyssant à vos commandemens, que ne veulx croire. Car de mesme facilité qu'il avoit gagné le dernier gouverneur dudit Chimay, il attireroit tousiours à sa volonté aultres dépendans de sa mayson, oires que n'y intervint aultre chose que le respect qu'ilz luy porteront. Qui me faict espérer que aurez trouvé la response de mondiet nepveu bien discrète et fondée aux raysons, dont vous ay bien voulu toucher par la présente et vous tiens tant bien advisé et circunspect que en recepvrez contentement. A tant, etc. De Lisbonne, le 15 décembre 1582. » (*Archives de l'audience.*) — Le prince Charles de Croy était sous l'influence de sa femme Marie de Brimeu, qui était dévouée à la réforme. Ils se réfugièrent à Sedan, où ils embrassèrent publiquement la religion nouvelle. Voy. HAGEMANS, *Histoire du pays de Chimay*, p. 270.

¹ Philippe de Croy, duc d'Aerschot, épousa en effet, le 2 mai 1582, Jeanne de Blois, veuve de Philippe de Lannoy, seigneur de Beauvoir. Voy. à ce sujet notre tome VIII, p. 245, note.

m'at compté ledit Pamele, qui se repose fort sur Monsieur Fonch, *quia aemulus* d'Assonleville.

Son Altèze at esté en doute que le conte d'Egmont polroit recevoir mescontentement de ce qu'est passé à l'endroit des Estatz d'Artois et de Haynnault, à raison de l'estrangier, et que cela le polroit mouvoir d'accepter le grand parti que luy présentent les Gantois, me requerrant le faire entendre à Monsieur de Champaigney, affin qu'il le confirmit. Mais je l'ay remiz au maistre des comptes Appelteren, qui at là très bonne et seure correspondance. S'il est vray ce que l'on dit icy que le Sieur de Telligny, filz de La Noue, les at conduit à Rammeke, près de Monsieur de Selles, il polroit bien estre que ledit Conte, par vray désespoir, se lesseroit persuader de cheanger de robe, pour estre povre et sans aucun moien. Il at perdu sa seur, la contesse de Hauttekerke qu'est morte à la Haye, d'enfant ¹. L'on la tenoit pour saige Dame et Catholique.

Depuis que l'on at hosté à Lamotte les contributions de Flandres, il at voulu practiquer trois mille florins par mois sur le bailliaige de Saint-Omer; et comme il at esté contredit, ses gens y ont faict des grandz desgatz, dont estantz venu plainctes des marchandz Espagnolz de Calais et Saint-Omer pour les grandes impositions qu'il at miz sur laines et toutes marchandises, de sorte que les batteaux d'Espagne et de Hollande vond décharger en France, l'on l'at mandé icy, et pour ce qu'il se plaint que ses gens sont très mal paieez, et que l'on luy doibt cent-cinquante mille florins ou escuz, l'ont at apostillé sur sa requeste qu'il ayt à coucher par forme de compte tout ce qu'il at receu desdites contributions de Sa Majesté et par aultres manières, et que l'on luy donnera tout bon contentement.

Alençon est descendu à Middelbouch en Flandres, conduit de trois batteaux anglois, et d'aultres envoieez par les Flammengs et Hollandois ². La Royne l'at conduit quelques deux journées deçà Londres, et luy at faict beaucoup de caresses. Il fault bien dire qu'ilz ont dressé quelque ligue avec le François, l'Orangier et pays rebelles; mais je tiens qu'entendantz les

¹ Eléonore d'Egmont, l'ainé des enfants de Lamoral d'Egmont et de Sabine de Bavière, avait épousé Georges de Hornes, comte de Houtkerke, vicomte de Furnes, seigneur de Gacsbeek, Stavele, Braine-le-Château.

² Voyez au sujet de ce voyage, RENON DE FRANCE, *Mémoire sur les troubles des Pays-Bas*, t. III, pp. 1 et suivantes, où ce voyage est longuement raconté.

résolutions des Artésiens et Hennuyers, ilz seront plus doux. Ledit Alençon at la teste vers Vlissinghe et Anvers : je ne pense poinct que en l'ung ny en l'autre on le recevrat avec forces, et qu'il sera plus saige que d'y entrer sans icelles. Trop bien polrat-il entrer en Bruges, où il at six enseignes de François ; aulcuns parlent de vingt. Il fault compter ceste belle ville perdue, et ce à l'appétit des sectaires.

L'on dit que le Roy de France vad visiter ses frontières ; cela me faict craindre qu'il soit de la meslée ; mais il faudrat user d'ungne gentille diversion. Je doute qu'ilz veuillent machiner contre Artois, Haynnault, et raser le plat pays.

Ledict Appelteren n'at encores nouvelles du transport dudit Conte et Sieur de Champaigney, encores que le bruiet soit icy fort grand, que Dieu ne veuille estre ainsi.

Il samble que l'on at quelque entreprinse vers Menin, pour du moings y dresser ung fort pour réprimer les grandes courses qu'ilz font. C'est ung fort trou.

Les Députez de Frise seront là devant l'arrivée de ceste. La gellée at esté ceste année trop faible pour passer rivières. Verdugo ¹ dresse quelzques fortz d'importance du costel de Geldres sur les rivières.

Encoires ne se dit rien comme il vad du gouvernement entre Madame et son filz, qui est plus agréable. Il a dit à Madame, qui se soloit adresser à Billy, qu'elle ne parle à aultre que à luy mesme, et samblable langaige a-t-il tenu à Montigny, selon que ledit Prince me l'a compté.

C'est ung grand poinct que Vostre Illustrissime Seigneurie sollicite nouvelle provision, et tout est de besoing.

Le povre conte de Busquoy ² est avec grande raison regretté, et l'on y at beaucoup perdu ; car il sçavoit et traveilloit volontiers pour le service du maistre. Vostre Illustrissime Seigneurie faict œuvre louable de recommander à Sa Majesté sa vefve et enfantz.

La Noue se plaindrat tousjours. Il n'y auroit poinct de mal qu'il fust avec

¹ François Verdugo, alors gouverneur de Frise. Voy. ANTONIO RODRIGUEZ, *El Coronel Francisco Verdugo*, Madrid, 1890.

² Voyez au sujet de la mort de Maximilien de Longueval, seigneur de Buquoy, pendant le siège de Tournai, notre tome VIII, p. 449.

Inchy, qui at trouvé ce qu'il avoit cherché, comme il advient tousjours aux traictres.

Les Estatz ont renvoié l'Archiduc Matthias *in puris et nudis*, sans luy avoir donné ung solz, ny païé ses debtes : ce sont les stratagèmes de l'Orangier.

XXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A D'ASSONLEVILLE.

(Archivo general de Simancas. — *Negocios de Estado*, Leg^o 2333, fol. 22 et 23.)

Madrid, le 16 février 1582.

Monsieur le Conseillier, J'ay receu vostre lettre du 5 de janvier et j'ay pièçà sceu, tant par ycelle que par celles que Monseigneur le Prince escript et au Roy et à moy, la reddition de Tornay, et tout ce que jusques lors estoit passé. Je suis il y a bien long temps de vostre opinion qu'il ne convient joindre tant de charges en une seulle personne. Je le ditz pour le bailliaige, gouvernement et chasteleinye de Tornay. Et cela a esté une partie cause de noz maulx : qui n'eust baillié au Prince d'Oranges tant de gouvernemens, il n'eust eu le moyen de corrompre tant de gens pour du commencement luy faire assistance; que si nous repartons les charges, nous ferons des gens au lieu que, comme dirai, il semble que maintenant nous en ayons faulte.

J'ay veu les nouvelles d'Anvers que vous m'avez envoyé, que monstrent à la vérité apparence de changement. Je me suis jà plusieurs fois esbey que ceulx de Gand n'ayent usé de leurs toms accoustumez, payans de ceulx qui les ont mis en la folye; mais il y a encor comme l'on diet du drap en la pieze, et la taille de 25 mil escuz pourroit bien faire quelque effect, se joignant avec d'aultres pointz que peuvent rendre odieux ledit Prince d'Oranges, cause de tant de maulx et de misères que ce pauvre pays a supporté. Et enfin telles gens ne laissent de finalement venir au chasloy qu'ilz

méritent, y pourvoyant ordinairement la Providence divine. Ce que l'on a dict de Monseigneur de Champagny je le tiens pour fable, et par lettres du 16 il ne s'en faict mention; et peult estre l'aura semé quelc'ung pour procurer que l'on luy feit ung mauvest tour, dont je suis plus en craincte qu'en espoir de mieulx. Dieu luy soit en ayde, afin que de son vivant il puisse justifier au maistre ses actions pour non demeurer en l'opinion que ses malveillans luy ont procuré mauvaïse. Aussi n'ay-je rien entendu de certain quant à Venlhoo, sinon l'espoir que piéçà l'on avoit donné de la réduction. Le colonel Verdugo, à ce que j'entendz, a commencé bien besoigner sur la riviero, près Zutphen, que seroit à propos à la fin que vous avez tousiours prétendu et moy aussi d'oster aux rebelles le commerce, et par ce moyen la commodité de soubstenir la guerre; il y a long temps que je suis après, sollicitant que l'on oste ledit commerce; mais l'on a voulu encor essayer pour un temps si le bon traictement que l'on faict aux Hollandois à Lisboa pourra servir pour les réduire à leur debvoir; et sinon il faudra venir à leur oster absolument et à tous ceulx de par delà ledit commerce. Vray est que j'eusse bien voulu que nous eussions quelque port pour pouvoir accomoder dudit commerce ceulx que se sont reconciliez, pour éviter qu'eulx mesme à faulte d'icelluy ne se treuvent en nécessité. Et il convient gagner temps pour faire provision de vivres, puis que le plat pays estant ruiné et que l'on n'aura rien semé, vraysemblablement l'on s'en pourra trouver en grande faulte. Vous avez entendu des 500 mil escuz que l'on envoya dernièrement outre les 400 mil précédens. Vray est que des 300 mil derniers les marchans y auront part, à mon regret ne s'estant peu achever avec ceulx de l'Haciende aultre chose. Mais enfin cela servira pour maintenir le crédit que pourroit estre à propos pour une nécessité, et je continue de solliciter pour nouvelle provision. Et jà l'on traicte avec aucungs marchans pour grandes sommes, que sera pour faire perdre cueur aux adversaires. Et j'ay escript souvent qu'ilz se forcontent s'il pensent que Sa Majesté cessera jamais de faire la guerre jusques ce qu'il soit venu du tout en sa possession. Ilz verront si leur convient continuer de vivre perpétuellement en telle misère. Je n'ay encor veu ce que vous dictes avoir envoyé des mémoires par vous dresés des moyens apropos pour restaurer les affaires. Si l'on le me communicque, j'en diray mon advis. C'est un grand mal qu'ayant eu Bergues-sur-le-Zoom en noz mains, nous l'ayons ainsi malheu-

reusement perdu par faulte, et eust servy beaucoup pour tenir Anvers en bride; mais je ne perdz espoir, car quand ung estat a esté au plus hault et commence venir à déclination, tout peult servir pour achever de le mettre par terre. Et les divisions sont à propos pour nous: reste prier Dieu qui nous veuille assister comm'il a faict miraculeusement jusques à ores, pour parvenir au parfaict des bonnes euvres, dont je le supplie de tout mon cuer.

 XXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A LA DUCHESSE DE PARME.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXII, fol. 55^{bis} et 55^{ter}.)

Madrid, le 18 février 1582.

Madame, J'ay receu la lettre qu'il a pleu à Vostre Altèze m'escripre, du vi^e du mois passé, avec le duplicat de la précédente du xx de décembre, à laquelle j'ay jà respondu. Je louhe Dieu que je vois par la dicte lettre, que Vostredicte Altèze se trouvoit avec bonne santé, que je supplie à sa divine bonté la luy conserver entière longues années.

Ce luy sera esté grande consolation, d'avoir heu au Noel, près de soy, Monseigneur le Prince son filz, qui depuis son retour à Tournay, a escript à Sa Majesté lettres que luy debvront donner grand contentement, puisque par icelles elle vera avec quelle dextérité il ha guidé les affaires, pour persuader à ceulx desquelz l'on devoit plus craindre, que l'on se puisse servir d'estrangers ¹. Sa Majesté luy a envoyé nouvelle provision de 500^m escuz, comme jà Vostredicte Altèze en aura esté advertie; mais les marchans en mangeront une partie, et je sollicite tant que je puis de nouveau, pour bonne et continuelle provision.

¹ Strada a analysé ces lettres qui ne se trouvent point dans nos manuscrits. (*De Bello Belgico, decas secunda*, liv. IV.)

Vostredite Altèze aura jà receu, comme j'espère, lettres de Sa Majesté de la résolution qu'elle ha prins à ce que principalement elle ha enchargé à Aldobrandino, quant au gouvernement général, puisque pièçà sont partiz les paquetz; et je m'asseure que le dict Aldobrandino n'aura failly de faire entendre particulièrement par ses lettres à Vostre Altèze, comme le tout est passé, et à son retour luy en pourra après donner compte plus particulier, et sçaura aussi de luy qui aura faict bon ou mauvais office.

Quant à l'*assenso*¹, afin que M. le Duc puisse vendre en Naples les terres pour lesquelles l'on l'a demandé, Çameniego et le chevalier Blondo l'auront désià adverty de ce que passe. Je n'entendz pas que Sa Majesté, pour le tiltre, veulle prétendre quelque intérêt particulier sien; mais recognoissant la faulte, et très grande, que l'on a faict, de donner tiltres à marchans et aultres gens de basse sorte, que veullent, avec ce, précéder ceulx du sang d'ancienne maison, désire sçavoir qui sont ceulx à qui se vendront les biens; car s'ilz ne sont qualiffiez, ne leur voudra consentir les tiltres; et comme les marchans, pour y parvenir, s'advancent souvent à donner plus grandes sommes, y ha voulu mectre ceste bride, afin qu'en ce il n'y eust mescompte; et pleut à Dieu qu'il l'eut faict il y a quinze mois; car le vendage seroit jà pièçà faict, et ne nous eust cousté tant de peine.

J'ay jà par plusieurs fois adverty Vostredite Altèze, que l'on faict icy ce que convient pour soustenir l'auctorité et jurisdiction dudict Seigneur Duc, nonobstant les instances qu'a faict le Comte Claudio Landy, assisté de la faveur de ses parentz, et ne vois que, jusques à oyres, il y aye chose faicte au préjudice de Son Excellence, que je procureray tousjours à mon pouvoir qu'il ne s'y face chose dont, avec raison, il se puisse plaindre.

Quant aux privilèges, Sa Majesté accorda ce qu'il luy pleut, et désnia ce qu'il luy sembla non se debvoir concéder, et ce, devant mon arrivée en ceste court. Nous y avons l'autre jour donné ung peu d'esclarcissement, et donné advis favorable, pour la compréhension au privilège, des places que Vostredite Altèze ha depuis acquis; nous verrons ce que Sa Majesté en voudra dire, venant la signature. A l'exemple que Vostredite Altèze ha tousiours

¹ *Assenso* ou *assenso*, consentement, octroi. François-Marie de Médicis, grand-duc de Toscane, devait obtenir du roi l'autorisation de vendre des biens pour parfaire le douaire de Marguerite de Parme.

allégué des privilèges concédez à ceulx de la maison de San Severino, le conseil luy respond, que ceulx de la dicte maison capituloient avec des Roys de Naples, comme s'ilz les eussent tenuz prisonniers, et en faisoient ce qu'ilz vouloient : et que de consentir le mesme maintenant, ce seroit chose de mauvais exemple, et que l'on faict ce que l'on peult, pour peu à peu, leur oster les dictz privilèges, pour les avoir obtenu en ceste sorte Je dis ceulx qui sont exorbitans, et jà de beaucoup de poinctz en sont hors de possession. Le régent Moles est fort bien informé de tout, duquel elle pourra entendre qu'il ne convient beaucoup presser sur ce poinct, plus avant de ce qu'est la volonté de Sa Majesté : car il ne serat bien prins.

Je remercie très-humblement Vostredicte Altèze de la faveur qu'elle me faict par ses lettres, en ce qu'elle me dict du prévost d'Aire, Morillon. Je tiendrois, pour le service de Sa Majesté, l'esglise de Tournay mieulx pourveue en luy qu'en nul des aultres que l'on dénomme, et en ay escript à Sadicte Majesté bien freschement mon opinion; je me doubte que, soubz main, l'on luy faict mauvais office, et l'on veult prétendre pour ung théologien nouveau, non congneu, que sera mal propre pour traicter avec les Estatz d'Artois, d'Henault, Tournesiz, Lisle, Douhay et Orchies, envers lesquelz ledict prévost eust peu faire bon office. J'en actends la résolution de Sadicte Majesté, que souvent se laisse mener par gens qui soufflent aux aureilles beaucoup au dehors de ce que conviendroît à son service, et n'y sçaurois faire aultre chose.

Touchant Verdugo, Sadicte Majesté déclara pièçà son intention, que fut de le pourveoir seullement de cinq cens escuz de pension, et que pour avoir donné deux mémoriaulx en divers temps, et iceulx apostillez chacun à cinq cens escuz, il vouloit joindre les deux sommes pour parvenir à mil; mais Sa Majesté déclara que son intention ne s'estoit extendue plus avant que ausdict cinq cens escuz, à quoy ha demeuré la chose. Mais j'ay faict de nouveau plusieurs instances pour parvenir à l'accreue jusques au mil, dont j'ay espoir; mais je me doubte, que Sadicte Majesté le différera jusques à ce qu'elle voye plus avant les exploictz qu'il fera avec les genz de guerre que sont à sa charge.

De ce coustel, il n'y a pour maintenant aultres nouvelles plus de ce qu'elle aura entendu par mes précédentes, sinon la continuation de la bonne santé de Sa Majesté et des personnes du sang, et que Monseigneur

nostre prince, avec les frères et sœurs, seront lundy prochain conduictz au Pardo, pour y recevoir l'Impératrix, que prant son chemin droit par là, pour aller à St-Laurens-le-Royal, devant que de venir icy : et à son compte doibt arriver audict Pardo le xxiii^e de ce mois, et retournant dudict Saint-Laurens, elle fera son premier loughis en ceste ville au monastère de las Escalças : l'on tient que Sa Saincteté fera tous les offices qu'elle pourra, afin que le prieur de St-Gilles, qu'est nai soubz l'Eglise, aux terres d'Avignon, soit grand maistre de Malte ¹. Don Jo. de Cardona n'est pas encoires party avec ses galères, et demeure là le comte de Olivares, ny encoires sçavons-nous de certain que le duc d'Ossuna se soit mis en chemin pour aller vers Barcelone; et de celluy de Medina-Sidonia, l'on commence à doubter fort, qu'il n'yra à Milan : c'est certes chose honteuse et insupportable, ce que font ces seigneur de pardeçà, que poursuyvent les charges, et ne sçavent après partir pour les aller déservir; et ne perd peu de réputation Sa Majesté à le comporter; mais le monde est tel icy, où il y auroit beaucoup à remédier, mais je despère du remède, voyant quel y est le monde; et de cecy vouldroys-je parler plustost à Vostre Altèze, que en escripre.

XXIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT MORILLON.

(Lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, t. VIII, fol. 196 et 197.)

Madrid, le 18 février 1582.

Monsieur le Prévost, Il y at beaucoup de poincts en une lettre vostre du xii^e de janvier, mais il n'y a pourquoy respondre à tout, et suffira vous remercier la peine que vous avez prins pour si particulièrement m'informer

¹ Hugues de Loubens, de Verdalle, grand-commandeur de l'ordre de Malte, fut élu le 12 janvier 1582, et devint cardinal six ans après. Il mourut le 4 mai 1595.

de ce que passe, qui en plusieurs occasions peult servir de beaucoup. J'en toucheray toutesfois aucuns poincts, laissant le reste.

Il me samble que l'on prend maintenant le bon chemin pour se faire quicte de la guerre et de tant de maulx, dont chascun, de raison, debvroit jà estre las; et les affaires du Prince d'Oranges vont de sorte, que de luy, de sa nonnain ¹, et de ses enfans incestueulx il samble que Dieu nous offre le chemin pour nous en faire quictes.

L'harangue qu'il a faict à ses conjurez, qu'il appelle Estatz, monstre clair que ses affaires ne vont bien, et je sollicite ce que je puis affin que nous en embrassions vivvement l'occasion; et l'autre jour partit provision pour 300^m escuz, outre les 400^m précédents, et sommes après, practiquants pour plus grandes sommes, qu'est le nerf. Cela, et hostant le commerce d'Espagne et de Portugal, il y auroit tost des gens bien esbahis, et ne voudront ceulx auxquelz il reste quelque peu de sens se perdre pour ung tel malheureulx homme, que je tiens les habandonnera pour aller jouyr hors des payz de ce qu'il a compilé et desrobé, se mocquant de la compaignie, si ceulx de Gand ne l'arrestent. Et si la Royne d'Angleterre estoit si saige, comme elle pense, elle auroit bon moien de recouvrer Calais, Guines et Boloigne, se regeant de nostre coustel pour effacer les choses mal passées; et si elle ne le faict, et rabille les choses, elle s'en poroit bientost repentir, que seroit tard pour elle. Elle at plus de piesces taillées en son propre royaulme que elle et Alençon ensemble n'en polroient couldre... Je suis très aise que Son Altesse se soit contenté des adviz du beau frère, et qu'il l'employe aux endroitz que vous dictes, car c'est tout chemin pour son advancement et de ses enffantz; mais pour Dieu qu'il ne voyse nulle part que bien accompaigné, car l'on at l'œil sur luy. Fonecq s'est formalisé contre Gomicourt, qui à la vérité ne vault rien, et procure discorde entre mère et fils ². Aldobrandino est fort mal content de luy, et me dit par ses lettres que je luy lave la teste, se plaignant de Laloo que luy at revelé les secretz, et en ont embouché le Roy, qui m'en at escript, et j'ay respondu ce qu'il m'en samble, je le tiens pour pernicieux, et ³..... Je ne sçay qui l'a

¹ Le 12 juin 1573, le Taciturne épousa Charlotte de Bourbon, religieuse. Elle mourut le 3 mai 1582. Voy. notre tome V, p. 352, note 5.

² La duchesse de Parme et le prince Alexandre Farnèse.

³ Chiffre inconnu.

mis en service. L'on me dit qu'il fut torturé sur les affaires de feu son maistre. Fonch en dit tous les maux du monde. Il me desplaict que Pamele n'est en meilleure opinion. Je veoidz que ledit Foncq l'ayde tant qu'il peult, pour exclure Assonleville, et à ceste fin luy procure voyaige, que seroit pour, veuille ou non, faire retourner Richardot. Le prince de Parme tient maintenant pour Assonleville, et moi je temporise avec tous sans rien prétendre en ma faveur, de ce pour quoy ilz contendent, attendant de veoir quel sera le succès final. Il est temps que je sorte du jeu et que je sois spectateur de la farce, entendant ce que je peulx en mes affaires et à ce que je doibz au publicque; et faictz mon compte d'aller par le mesme chemin, et veoir si ceulx de maintenant se sçauront mieulx desveloper des envies que les passez. *Moderata durant.*

Le prince se plainct de ceulx que vous dites, et pour les causes que vous dites, adressant aucunes lettres sur ce aux mains propres du Roy, que j'ay encheminé, et pour Assonleville qu'a ses quintes; mais il peult servir si l'on le sçait employer et luy tenir bride; mais sa langue n'en a nulle et ne tient nul secret, qu'est mal pour telle entremise: Fonch m'at dict que sans luy Don Juan estoit résolu de le dépescher de sa propre main *á pugnaldas* ¹.

Je ne sçay qui a dit au frère du duc d'Arschot ² que Sa Majesté le nommoit pour le conseil d'Estat. Je sçay qu'il n'y pensa oncques; il ne vault ny pour cela, ny pour aultre chose, et est tenu par ceulx qui l'ont congneu pour ingrat, pernicieux, perdu en la religion et qu'il s'ayde de mensonges grandement. L'on le peult entretenir, mais non s'y fier. Je ne sçay sur quoy il fonde ses prétentions, ny quel beau faict il feit oncques. Je temporise avec luy, correspondant peu toutesfois et je fuis doucement son accoinctance; mais je le tiens en la mesme opinion, et avec grande cause: *Degenerat admodum a majoribus.*

Puisque les rebelles ont tant la dent sur Alost, il convient veiller très fort contre leurs desseins, estant l'assiette tant à propoz pour Gand et Bruxelles. Je sens très fort que ceulx de Berghes, que le marquis avoit si bien guidé, ayent par faulte et à la fin si mauvais succès. Les coupables

¹ Le poignarder.

² Le marquis d'Havré.

méritoient grand chastoy. Il samble que les soldatz ne prétendent plus à l'honneur, mais au prouffit, et à robber, et à la fin, comme le bien leur vient, ainsi s'en va. Nous en voyons tous les jours grands exemples.

Bave ne vault rien : mais, comme dit le Prince de Parme, il fault temporiser, *ne noceat magis*. Pleust à Dieu qu'il se voulust recognoistre sincèrement, et se contenir en son office. Il y a quelques practiques de nouveau guidées par luy, que si l'on en venoit au bout elles seroient de fruit et méritoient; mais je ne m'y oseroye fier : il at prins son pli, comme le camelot. Il offre de nouveau beaucoup contre le prince d'Oranges.

J'ay heu l'harangue de l'*Orangier* de trois coustelz; l'ungne de vous, eungne aultre de Mo. d'Oireberghen, la troisieme du secrétaire Vassetur.

Il est apparent que ces diables de consistoriaux s'ayderont de tout ce qu'ilz poront, et se serviront de poison et de pis s'ilz peuvent, comme ilz n'ont ny foy ny loy, ny croyent en Dieu non plus que Mahomet; mais il fault éviter les occasions, et à la reste se recommander à Dieu.

L'on debvroit plus estroictement resserrer les prisonniers françois, ou nos prisonniers que sont à Gand auront à souffrir. Je craindz que qui a publié que les bons à Gand se vouloient ayder de Mons^r de Champaigney, l'at faict pour luy faire ung mauvais tour et le faire hayneux ¹. Vous sçavez que j'ay dict tousjours le mesmes que, pendant que l'*Orangier* aura crédit, il empeschera sa délivrance. L'on ferat de Borlu ce que vous ordonnerez; il conviendroît rendre le change de vie ou mort, bon ou mauvais traitement.

J'ay veu ce que vous a escript Appelteren que je pense vous renvoyer. Laissez-le dire ce qu'il vouldra; je ne me suis pas encores repenti du chemin que jusques ores je y ay tenu. Je sçay mieulx qu'eulx ce que cecy emporte.

Quant à l'oncle de Brederode, je ne luy ay faict ny bien ny mal plus de ce que vous avez entendu. Tout s'est traicté et résolu à Lisbonne, et n'ay veu les despesches, combien que la provision sera bonne; qui y met la main n'est aucunement amy ny de Brederode ny de son oncle; et j'ay veu lettres picantes, que devant qu'il y heust question de cecy il at escript avec Brederode en espagnol et de sa main, adjoustant en françois ce qu'il luy

¹ Hair.

at samblé. Il la m'a montré luy mesme devant que partir d'icy. Je dy une coppie.

XXV.

JEAN SCHEDLER, AGENT DES FUGGERS, AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle. t. 1^{er}, fol. 106 et 107.)

Madrid, le 24 février 1582 ¹.

Illustrissimo Señor. Ha llegado a tanto estremo el aflicion en que los Fúcares, mis mayores, estan y veo tan propinquo el haver de perder su credito y reputacion, que no he podido escusarme de referir a Vuestra Señoria Illustrissima lo que dire en este. Ya he hecho mucha ynstançia con Su Magestad con memoriales que han ydo a sus reales manos, y por mi persona en el consejo de hacienda representando los muchos leales y ymportantes servicios que los dichos Fúcares han hecho al emperador de gloriosa memoria y a Su Magestad, su dichosisimo subçesor, assi en socorrer siempre con gruesas sumas en ocasiones de grandissima ymportançia, con tan mode-

¹ Voyez au même volume, fol. 105, le rapport du cardinal au roi, sur le contenu de cette lettre. Par apostille Philippe engage Schedler à prendre patience; il a recommandé sa demande à qui de droit; mais le manque d'argent ne permet pas de faire de suite ce que l'on voudrait. En voici l'analyse :

« Exposé des nombreux et importants services rendus par les Fuggers à l'empereur Charles-Quint et à Philippe II, soit en prêtant à ces deux monarques des sommes considérables à un intérêt très modéré, dans des circonstances fort critiques; soit en prenant à bail, pendant vingt ans, les *maestrazgos* ¹ pour 56 *cuentos* (millions) de plus par année que les fermiers précédents; soit en exploitant à grands frais (dont ils n'ont jamais été indemnisés), la mine de vif-argent d'Almaden, dont le roi a retiré pendant le temps de leur exploitation, près de cinq millions de produit net, tandis que précédemment, lorsque Sa Majesté l'exploitait par elle-même, le bénéfice ne pouvait suffire à couvrir la dépense.

¹ *Maestrazgos*, signifie maîtrises des ordres militaires, dont le roi était le chef. A Madrid, il y avait un conseil spécial des maîtrises ou ordres, *consejo de las ordenes*, que M. DANVILA Y COLLADO, dans son travail *El poder civil en Espana* (tome I, page 531) définit comme suit : « Al tratar de las ordenes militares se ha dado una idea general de lo que fueron éstas y de la necesidad que tuvieron los reyes católicos de pretender el Maestrazgos las mismas con el objeto de privar à la nobleza de esta fuerza militar.

rados yntereses que quasi de ordinario han pagado los dichos mis mayores mucho mas de lo que han llevado a Su Magestad, por via de asuntos, como en haver tomado los maestrzgos por veinte años en treinta y seis quentos mas cada año de lo que solian estar, y haver restaurado mediante su yndustria, a gran costa, perdida, y daño suyo, la mina del Almaden, con lo qual han dado á ganar a Su Magestad, en el tiempo que la han tenido, circa de cinco millones horros de costa (soliendo gastarse quando se administrava por Su Magestad mas que lo della se sacava) demas de los quintos de plata que por razon del dicho azogue se han augmentado en la Nueva Spaña, de donde de muchos años a esta parte no viene otra substançia para Su Magestad sino lo que proçede del dicho azogue y quintos de plata que con el se multiplican. Y atento lo susodicho y que los dichos Fucars no pueden substentar mas la gran carga que per razon de los devitos de Su Magestad tienen sobresi y los muchos yntereses que pagan dellos a otros, he pedido muchas vezes a Su Magestad fuesse servido de mandar dar buena y breve paga y satisfaçion de lo que tan justamente se les deve : y aunque Su Magestad lo ha mandado y a los seis del presente mes fuy llamado al consejo de hacienda para tractar deste negoçio, se me propusieron medios tan rigurosos que no solamente no son satisfactorios para los dichos Fucars, pero si uviesen de haver efecto seria acavar de perderse de todo punto, por que sin declarar la paga que ha de hazerse a los dichos Fucars de los devitos passados, piden de nuevo un millon de socorro, cossa que quando

Or, malgré de tels titres à la reconnaissance du roi, les Fuggers n'ont pu obtenir jusqu'à ce jour le remboursement des sommes qui leur sont dues. Le conseil des finances (*hacienda*) devant lequel Schedler a été mandé, bien loin de songer à faire droit à ses réclimations, exige de ces banquiers un nouveau prêt d'un million, chose impossible pour eux, même à supposer que les temps fussent infiniment meilleurs, leur proposant, en outre, de prendre à bail de nouveau les *maestrzgos* à un prix tellement excessif, qu'il entrainerait pour eux des pertes énormes. Schedler a offert, en leur nom, 600,000 ducats, à condition que l'on réglerait préalablement les comptes arriérés : mais cette proposition a échoué, grâce à l'opposition de certains membres du conseil, qui ne peuvent pardonner aux Fuggers d'avoir prêté leurs fonds à un taux par trop modéré, et sans exiger de sûretés pour l'emprunt et d'avoir, postérieurement au décret, fourni à Philippe un secours de deux millions à une époque où, en conséquence de ce même décret, il ne se trouvait personne qui voulût hasarder ses capitaux. Toutes ces choses ne peuvent qu'amener la ruine des Fuggers et, par contre-coup, celle du roi lui-même, qui, obligé de traiter avec d'autres, devra forcément accepter les conditions onéreuses qu'on ne manquera pas de lui proposer. Schedler termine en priant le cardinal d'interposer son crédit pour faire cesser une persécution pareille et pour que justice soit faite à qui de droit »

los tiempos corrieran muy prosperos y abundantes y mis mayores estuvieran muy descargados, no lo pudieran en ninguna manera hazer; y demas desto se me propuso que se darian a los dichos Fúcares los maestrazgos, significandome que ha de ser por preçio tan eccessivo que si uviesen de encargarse dellos por este orden perderian la mayor parte, como por lo passado lo han hecho. Todo lo qual ha causado mucha admiration a todo genero de gentes que tienen notiçia de los serviçios de los dichos Fúcares y saben la obligacion que ay para que de parte de Su Magestad se les haga buena paga de lo que seles deve; y puesto que el estado en que al presente se hallan mis mayores, es de mayor necesidad que nunca han tenido y que se han de poner en mayor peligro, trabajo, y riesgo, para que se entienda el çelo delos dichos Fúcares y con quanto amor, lealtad, y voluntad acuden a las cossas del serviçio de Su Magestad, como de ordinario lo han hecho. He ofrecido en el dicho consejo de socorrer por via de credito con otros 600 mil ducados dando ante todas cossas satisfacion justa y competente a mis mayores de todo el devito passado y consignando este nuevo socorro en buenas y breves consignaciones, de donde se pueda cobrar en este año y en el venidero; el qual ofrecimiento no solamente, no se ha admitido en el dicho consejo, pero çiertas personas, por hazer mal y daño a los dichos Fúcares, con quien tienen enemistad respecto de haver servido con mas moderados yntereses que ellos, sin pedir resguardos y adahalas en sus asientos, y haver despues del decreto socorrido a Su Magestad envezes con mas de dos millones, a tiempos que por razon del dicho decreto no se hallava por ninguna via quien diese letras, para donde Su Magestad queria ser servido; tractan aora afin que los dichos Fúcares no sean pagados, que socorran a Su Magestad: los quales continuando la costumbre que siempre tienen, piden grandes commodidades y otras cosas en notable daño y perjuicio de Su Magestad: lo qual no se hallara haver pedido jamas los dichos Fúcares ny contenerse en sus memoriales, sino tan solamente lo que de justicia y razon se deve: y negociar con otros en mas perjuicio de Su Magestad es demostracion clara que no se quiere corresponder a lo que se deve a los serviçios delos dichos Fúcares ni darles el gualardon y paga que merezen, pues no se les da satisfacion delo que seles deve sin nuevo socorro y el que ofrecen no se admite, antes las consignaciones que piden se dan a otros; en todo lo qual Su Magestad es muy desservido pues faltando los

dichos Fúcares quedara constrenido a tractar con otros, que su yntencion es destruir y menos cavar el credito de los Fúcares, para que las dichas personas y los demas de su opinion y secretos tractos, queden en pie, y Su Magestad necesitado á conçederles las exorbitançias que de ordinario piden a tanto daño y perjuicio dela Real hacienda, como la experiençia lo ha mostrado; pór manera que los dichos Fúcares no tienen de su parte otro favor sino la clemençia de Su Magestad y justificacion de sus negoçios y merecimiento de sus serviçios : y pues Vostra Senoria Illustrissima es tan çeloso del serviçio de Su Magestad y christianissimo que se condolera dela perdida de una cassa tan antigua como la de los dichos Fúcares. Y save y le son notorios los dichos servicios y otros muchos que por escusar prolixidad dexo de referir y que ha dado palabra en nombre de Su Magestad, quando Thomas Miller dio los ultimos creditos, que se les daria : por razon de aquel serviçio, satisfaçion y paga de lo que se les deve. Supplico a Vostra Senoria Illustrissima teniendo consideracion a todo lo susodicho, mande ynterceder con Su Magestad para que no permita que se haga agravio a los dichos Fúcares y que pues con tanta voluntad y amor en tiempo de tanta neçesidad se esfuerçan a le servir con el dicho socorro, que es mucho mas de lo que en esta ocasion pueden, se reciva y se les de satisfaçion y paga y haga lo demas que tienen supplicado : y en casso que ayan de tomar los maestrzgos, sea en preçio tan justo que ya que no aventuren á ganar no pierdan, como harian si se uviesen de encargar dellos como se ha propuesto y no es justo que los serviçios de los dichos Fúcares se pongan tan en olvido que para averles de satisfazer y pagar lo que se les deve se pretenda neçesitarlos a que se encarguen de cossa en que ayan de perder su crédito y hacienda, por que si de presente les fuera possible socorrer con mayor suma, ellos lo hiçieran como siempre ban hecho. Nuestro Señor la Illustrissima persona de Vuestra Señoria por muchos años guarde, y al summo pontificado asçienda, como lo desseamos sus ciertos servidores. Illustrissimo Señor beso a Vuestra Señoria Illustrissima las manos suas.

XXVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MORILLON, PRÉVÔT D'AIRE.

(Lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, t. VIII, fol. 197 v°.)

Madrid, le 26 février 1582.

Monsieur le Prévost, depuis mes dernières, que vont en l'ordinaire de Lyon, j'ay receu les vostres du xxvi^e du mois passé. Par celle *publicorum* vous me donnez compte particulier de ce qu'est passé en la négociation sur le point de se servir d'estrangers, et mesme d'Espaignolz. Je n'heusse osé espérer si avant : d'Italiens, Bourguignons et Allemans, si; mais je n'heusse pensé, attendu la perfié... ¹ si grande contre les Espaignolz, que aucuns y fussent condescendus, et mesmes, le chancelier de Brabant² et Lalaing³, qui n'ayment nostre nation, oyres que c'est à la vérité le meilleur chemin pour s'opposer aux François, ou pour faire fin à la guerre, la durée de laquelle ruyne tout. Mais ce qu'ilz demandent que l'on leur donne chiefz traictables et qui sçaichent et veillent rendre leur debitoir, et non dom Hernando de Toledo ⁴ et aultres telz, ny encores Sancho Davila ⁵; c'est plus que raisonnable. Car ceulx là sont tous pernicieux, et cause principale de noz maulx.

Ce m'est grand plaisir d'entendre que Monsieur le marquis de Roubaix ⁶,

¹ Lacune. Nom qui n'a pu être déchiffré.

² Didier van T'Sestich, fils de Jean, conseiller de l'empereur Charles-Quint, et d'Élisabeth Boisot, fut nommé avocat-assesseur du drossart de Brabant et devint, en 1567, conseiller extraordinaire du Conseil de Brabant, puis conseiller ordinaire en 1570. En 1578, il devint chef ou président de la partie du Conseil qui avait suivi Don Juan à Namur. Il obtint définitivement le titre de chancelier en 1580, et mourut le 9 mars 1585.

³ Philippe de Lalaing, souvent cité.

⁴ Hernando de Tolède, dit Bugnelo, avait été employé dans l'armée espagnole pendant la conquête de Portugal. Voy. le tome VIII, p. 182.

⁵ Voyez sur cet officier les volumes précédents et spécialement les tomes III et IV.

⁶ Robert de Melun. Voyez plus haut, p. 9, note 1.

Monseigneur de Lallain ¹, Madame sa compaigne ², et Monseigneur de Montigny ³ s'y soient montrés si volontaires et que Monseigneur de Saint-Wast ⁴ ayt si bien commencé. Monseigneur le Prince, par ce despesche et par le précédent, donne fort particulier compte de tout, et à la vérité très prudemment, et se loue grandement de tous ces Seigneurs. Je n'ay failli de incontinent escrire à Sa Majesté sur les lettres ce que m'a samblé convenir, pressant pour l'exécution et signamment afin que les chefs soient traictables et agréables et que l'on observe punctuellement les conditions, et que Sa Majesté reconnoisse ceulx que se monstrent affectionnez au service.

Les desseings dudit Seigneur Prince contre les François et les rebelles sont à la vérité fort bons. Je vouldroye jà voir icy la response des Estatz sur la proposition favorable. Ladite proposition n'est pas en si bons termes que j'heusse voulu. Je ne sçay à quoy servirat d'envoyer Monseigneur de Saint-Wast. Que d'empeschement : par France il passera avec dangier; s'il vient par Italie, il arrivera fort tard.

Il est vray ce que vous dites des Allemans qui se lèvent en Tyrol par Monseigneur l'Archiduc Ferdinand, et davantage l'on apperçoit neuf mille Italiens en Lombardie et six mille au Royaulme de Naples. Et, outre les quatre centz mille escuz de l'autre jour, sont allez les dépesches pour autres trois centz mille, et de nouveau je sollicite pour aultre provision, prétendant qu'elle soit ordinaire pour chascun mois; et en ce que je faictz de mon coustel, sans vouloir entreprendre sur la charge du prévost Fonch, je pense gagner mes gaiges aussi bien que aultre qui que ce soit du Conseil d'État de par delà.

Billy n'at pas encores commission du Gouvernement de Frize. Monsieur le Président d'Artois ⁵ fera, je m'asseure, avecq le marquis de Roubaix ⁶ tout bon effort envers les Estats d'Artois.

¹ Philippe de Lalaing, baron d'Escornaix, capitaine, gouverneur général et bailli de Hainaut, souvent cité dans les volumes précédents. Après avoir tenu le parti des États, il se rallia à celui des Malcontents.

² Philippe de Lalaing avait épousé Marguerite de Ligne, d'Arenberg.

³ Emmanuel de Lalaing, seigneur de Montigny, souvent cité.

⁴ Jean Sarrazin, abbé de Saint-Vaast à Arras. Voyez plus haut, p. 40.

⁵ Jean Richardot. Voy. plus haut, p. 40, note 4.

⁶ Robert de Melun, marquis de Roubaix, souvent cité.

Monseigneur le Prince feict fort bien de respondre plat au chancellier de Brabant Van T'sestich qu'il ne vouloit traicter avec condition. Il s'est fait, dois que je ne l'ay veu, ung peu insolent. Du mariaige d'Angleterre, il en est ce que j'ay tousjours dict, et espère qu'il serat aussi véritable, ce que je dis dois le commencement, que tant d'ambassades et entreveues pour traicter ligues et plus estroicte amitié, maniées d'ung coustel et d'aultre par gens à ce peu propres et mal practicquez, causeroient plustost inimitié que plus estroicte amitié, et j'espère que ainsi nous le verrons.

Tout ce que vous avez passé avecq Monsieur de Lallaing at esté fort à propoz, et at raison ledict seigneur Prince de s'en contenter.

 XXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MORILLON, PRÉVÔT D'AIRE.

(Lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, t. VIII, fol. 198 et 199.)

Madrid, le 28 février 1582.

L'une de voz lettres, que j'ay receu du xxvi^e du mois passé, est *variorum*. Je y respondray, et par le mesme ordre, avecq ceste.

Quant à l'intérinement des grâces des délictz commiz sur mon bailliaige de Luxeul, je tiens que Monsieur le secrétaire Boot, et feu son oncle se forcomptent, et il se verra par les registres; et mon bailliaige at esté érigé, quand l'on feict la composition sur la souveraineté, à l'exemple et semblable prééminence et authorité que les trois aultres d'Amont, d'Aval et de Dole, et ne nie que aulcune grâce de qualité des aultres bailliaiges ne se remecte pour les intériner en la court de parlement, *sed non passim*, mais avec quelque particulière considération. Et le mesme au bailliaige de Luxeul; mais Luxeul n'at nulle deppendance d'aulcung des aultres bailliaiges ny a que faire avec eulx, ny iceulx avec icelluy, et le traicté parle clair, et ne puis ny doibz comporter que l'on fasse tort à mon Église.

Vous me donnez une fort bonne nouvelle que mes religieux de Saint-Amand soient jà remiz en l'abbaye, et que vous avez espoir de trouver en la maison estoffe pour leur donner ung bon prieur et ung bon soubz-prieur.

Quant à mes gaiges, vous verrez ce que je vous ay respondu par mes précédentes. Si l'on peult obtenir assignation sur Monsieur de Chassey, j'espère qu'il trouvera moien d'accommoder le tout, selon l'offre qu'il m'en at faict. Je voudroye bien entendre ce que peult dire ...¹ plus clairement. Je ne suis obligé, pour estre du Conseil d'État de par delà avec gaiges, à cause de ce de douze centz florins, à faire l'office du prévost Fonch, qu'at trois mille escuz de gaiges, ny ceulx dudit Conseil qui résident là font l'office pour ce de Assonleville ou de Pamele²; et luy qu'at tant de traictementz du Roy pour celluy de conseiller d'État, faict-il plus audict Conseil que les aultres? Je pense que ma conscience seroit bien déchargée pour les gaiges si tard ou si mal payez, de donner mon advis aux affaires de par de là, en ce que l'on le me demande; mais je diray dadvantaige que dans Rome et Naples, j'ay plus servi aux affaires desditz payz que luy, et doibz que je vins à Saint-Laurens plus que luy, ny aultres quattres, quelz qu'ilz soient telz à luy, comme je luy diroye en barbe, s'il m'en parloit bec à bec; mais il voudroit que je fusse icy solliciteur de ses requestes et des siens, en quoy je le remectz audict Fonch, n'ayant cela rien de commun avec la charge de simple conseiller d'État, n'ayant quant à ce ny aultre charge ny aultres gaiges. Il voudroit aussi que je respondisse à ses longz et facheux discours escriptz de sa main, pour me faire parler et tirer de moy ce que passe. Il est bien loing de son compte, et peult estre le congnoistrat-il plus clair quelque jour. Je suis pour dire qu'il se mire dans sa folie, pensant estre saige... Aussi vous ay-je respondu bien particulièrement quant à la tapisserie de Thobias qu'il fault retirer de Madame de Bours, que j'espère serat faict devant que ceste arrive.

Je vous ay aussi respondu quant aux prisonniers de Gand, si pour ce viellard que vous dites l'on vouloit délivrer Mo. de Champaigney, je seroye bien d'advis que l'on y employast les iiii^m florins, oyres que l'on les deubst

¹ Nom propre en chiffre, s'appliquant avec vraisemblance au président Richardot.

² Guillaume de Pamele, président du Conseil de Flandre, souvent cité.

prendre soubz terre; mais si non, je ne voy pour quoy nous en empescher. Je tiens que Mons^r le Prince a faict don libéralement au marquis de Roubaix du droict qu'il avoit sur le viconte de Torenne que, s'il me croit, il ne laschera pour moings de 60^m escuz, comme il dit.

De la Noue vous verrez ce que je vous en ay escript. Je crains que Sa Majesté ne s'y fiera pour le délivrer devant la fin de la guerre, ny il y a pourquoy faire fondement sur la pleigerie du Duc de Lorraine, ny du Duc de Guyse, contre lesquelz il ne conviendrait à Sa Majesté prendre ressentement pour faulte de la nouvelle querelle. Vray est que vous dictes qu'il donnera aultres seuretez; mais le Roy de France s'est assez déclairé piéça, qu'il ne le verroit volontiers libre, et il scait pourquoy.

J'ay grande pitié de noz prisonniers, et s'il vous semble que de mectre Bourlu en caige et le mal traicter ne peult servir, il s'en fera ce que vous ordonnerez. L'on polroit accorder passeport à quelc'ung des siens pour aller parler avec Bourlu, afin que ses parentz entendent si les lettres qu'il escript estoient forcées.... Je voy combien il est encores dangereux de voyaiger, et pourtant vous repète-je si souvent de non vous mectre en route et en danger, et de tenir le soing de vostre personne, soit à Saint-Amand, soit ailleurs.

Si l'on se fasche de la lettre que l'on at escript à Pamele afin qu'il soubs-tienne son auctorité et de son office, certes, je luy en ay aultant escript sincèrement, et sans offencer personne. Les charges du Privé Conseil et des despesches du Conseil d'Etat, et de fermer les lettres, sont bien distinctes dois le temps de feu Mons^r de Saint-Mauris, mon oncle: et du temps de Madame, je dictoye toutes les lettres d'Etat à Van der Aa ¹, ny pour ce contendis jamais avec feu Mons^r Viglius, de parapher les dépesches, je n'en ay parlé; mais seulement que chascung fait ce que convient à son office.

Je congnois bien que Foncq n'ayme l'autre; mais je vous ay voulu dire ce que passe pour si l'on en parloit, afin que vous en puissiez dire la vérité.

Bien diray-je que Madame de Parme a mis la main par trop avant, et avec grand dommaige, soit pour interestz, ou pour non entendre, ou pour vouloir trop faire aux affaires de Bourgongne.

¹ Jean Vander Aa, secrétaire du Conseil d'État, souvent cité.

Je sollicite tant que je puis, comme jà pieçà j'ay faict, afin que Assonleville qu'a si longuement servi, soit honoré, respecté et récompensé; mais que chacun sçaiche ce qu'il a affaire, qu'est à mon advis chose facile à accommoder, si l'on veult m'en croire.

Le Roy et ceulx de son sang, grâces à Dieu, se portent bien, et vous ay jà escript du voyage de l'Impératrice.

J'ay sceu que de la court de France l'on envoie ung homme à Marseille, qui là prendra une *saëtie* ¹ pour passer à Constantinoble, pour procurer qu'il vienne une grosse armée du Turcq ceste année, et qu'elle hyverne à Tolon, afin que les Turcqz reconnoissent les enfantz que l'aultre fois ilz y forgèrent.

Encores ne sont venues voz lettres escriptes à Namur. Je plaincds vostre veine, s'il fault que vous en faictes doubles.

L'ordinaire d'Italie que devoit venir sambedy dernier, n'est encores arrivé, ny n'en avons nouvelles. Ce ne seroit merveille que les François le heussent destroussé. Si j'estoye creu, l'on rendroit le cheange. Vous verrez ce que j'ay aussi respondu des Églises. J'attendz la résolution, que Dieu doit qu'elle soit telle que je désire.

Je me contente de ce que vous avez fait de pourveoir Tsetich de la prébende de Saint-Jacques de Louvain ², dont, de sa grâce il ne m'at fait semblant, ny moy à luy : sur ce poinct il y auroit à dire.

XXVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1735.)

Madrid, le dernier de février 1582.

Madame, Passant par icy en cest instant Nicelly, premier escuyer de

¹ Mot espagnol : *Soatía*, saïque, espèce de bâtiment levantin, hors d'usage.

² Jean van T' Sestich. Voyez plus haut, p. 58, note 1.

Monsieur le Prince, que l'on me remet, afin que je l'enchemine par la voye que me semblera plus sheure, il me semble le mieulx qu'il voise à Barcelone; pour là prandre, par l'advis du duc de Terranova, ou le chemin de mer, ou si l'on le trouve sheur, celluy de Languedoc, vers Lyon. Je luy feroye tort de le charger de longues lettres, puisque, outre les dépesches qu'il porte de la court, que sont beaucoup, il pourra donner compte particulier de comme vont les choses, et assheurer Vostredite Altèze de la bonne santé du Roy, comme je la puis assheurer de celle de l'Impératrix, de Monsieur nostre Prince, et de mes dames les deux Infantes aînées, que sont tous troys allez à St-Laurenço accompagner l'Impératrix, que hier y devoit arriver, et en partir lundy prochain, pour son retour, pour prandre son premier lougis icy aux religieuses discalces. Et monstre grande résolution de vouloir vivre retirée. Je ne sçay si le Roy le luy permettra, et en fin je tiens qu'elle fera ce que voudra Sa Majesté, du retour de laquelle de Portugal, l'on ne sonne encoires mot, ny y vois jusques à oyres pour moy grande apparence. J'ay entendu, par lettres dudit Seigneur Prince, que la goutte ha travaillé depuis le Noël Vostre Altèze, que véritablement me donne peime, combien qu'il m'assheure, que jà les douleurs cessoient, et je désire, pour m'oster de peine, entendre tost qu'elle soit du tout refaict, et qu'il plaise à Vostre Altèze me commander, comme celluy qu'a plus d'obligation et affection pour la servir.

 XXIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1735.)

Madrid, le 4 mars 1582.

Madame, Les lettres venues maintenant de Monsieur le Prince, que nous ont apporté la bonne nouvelle tant désirée, de la bonne résolution qu'ont prins les Estatz, à la dextre et prudente négociation dudit Seigneur

Prince, que véritablement a besogné avec grande patience, dextérité et quasi miraculeusement, m'en ont apporté une aultre, que me donne très grande peime, qu'est, que Vostredite Altèze soit esté travaillée de la goutte, avec douleurs plus grandz que à l'accoustumé. Vray est qu'il adouloit la nouvelle, avec ce qu'il adjouste, que les douleurs avoient jà cessé, et qu'elle commençoit se refaire, espérant en brief entière convalescence. Ce que Dieu doint, et que nous en puissions avoir tost bonnes nouvelles. Vostredite Altèze peult penser la joye et contentement que Sa Majesté aura receu, d'entendre si bon succès de la négociation dudit Seigneur Prince, tant importante, puisque les Estatz accordent (selon que je vois par les lettres espagnoles), que Sa Majesté se serve, contre les François et les obstinez rebelles, de toutes telles gens de guerre qu'il luy plaira, et du pays, et d'estrangers, sans exclure les Espagnolz. Et à la vérité c'est l'unique remède, si nous voulons venir au bout de noz malheurs, et prandre l'occasion, dépendant en ung an, avec fruyt, ce que se dépendroit inutilement en six, nous consumans peu à peu, comme l'on ha faict jusques oyres, avec si grand dommaige de Sa Majesté, et ruyne des pays.

Dois que j'entendiz la négociation mise en si bons termes, et si bien encheminée, je commençay presser Sa Majesté, afin que l'on gaigne temps, et que dois lors, sans perdre ung moment, l'on enchemina les gens de guerre, avec l'espérance que j'ay, que seullement avec ceste résolution, et voyans les forces marcher, se trouvant les affaires du Prince d'Oranges en décadence, et Alançon fort esbranlé et à demy désespéré, ayant fort mal négocié en Angleterre, où publicquement l'on se mocque de luy, il pourroit facilement succéder que les rebelles se résolvissent à se saisir du Prince d'Oranges et d'Alançon s'il y estoit, pour en faire présent à Sa Majesté, et par ce moyen achapter leur paix. Et oyres que cecy ne succède, pour faire cesser les emprinses de France, et pouvoir venir au dessus des rebelles, il n'y ha aultre meilleur moyen que d'assheurer par ce bout noz affaires. Mais il y fault prompte résolution suyvre, et diligemment correspondre, et pourveoir, si nous en voulons veoir le fruyt tant nécessaire. Et si après tant de faultes que nous avons faict, nous n'embrassons vivement ceste occasion, je donne le tout pour perdu, et là et aultre part : du moins se peult assheurer Vostredite Altèze, que j'escriptz, diz, et sollicite tout ce que m'est possible; et par les responces, que Sa Majesté m'a faict, l'on m'a donné bon espoir.

L'impératrix est encoires à St-Laurens, de où elle doit partir demain, pour venir icy. Et pour avoir respondu à toutes les lettres de Vostredite Altèze, et que par mes dernières je diz de ce que passoit d'importance, tout ce que j'en sçay, et que Petro Francesco Nicelly, que j'ay faict prandre le chemin de Barcelone, pour le plus sheurt, arrivera s'il plait à Dieu tost, et donnera de bouche compte particulier de tout, je ne travailleray pour ce coup Vostredite Altèze de plus longue lettre, et mesmes, jusque j'entende bonnes nouvelles de son entière convalescence, que je prie à Dieu venir tost, et qu'il doint à Vostredite Altèze avec santé très bonne et longue vie.

 XXX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MORILLON, PRÉVÔT D'AIRE.

(Lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, t. VIII, fol. 199 et 200.)

Madrid, le 9 mars 1582.

Je receoiz maintenant deux lettres vostres, l'une du 12^e du mois passé, *publicorum* et une aultre *variorum* qu'est du 12^e, 14^e et 15^e.

Quant à la première, je vous remercie cordialement de l'advertissement que par icelle vous me donnez si particulier de ce que passe. Le succès de la négociation avec les Estatz se peult, comme vous dites, tenir pour miraculeux, et a esté fort bien et dextrement guidé, et tous ceulx que y ont aydé, et mesmes vous, méritent beaucoup.

Ceulx qui désiroient la différer et mectre conditions pour leurs desseing et fins particuliers, ont dressez à leurs intérestz, comme j'espère, quant ilz verront le fruict au bénéfice du publicque, où leur particulier est compris, et y ont bonne part, en fin s'en contenteront, puisque l'on prétend que leur faire bien, veillent ou non, les tirer de tant de misères, et réparer la tranquillité des pays.

Je vouldroye que le Duc d'Arschot fut plus saige et son filz aussi pour l'affection que je luy porte. M. et M^{me} de Lallaing ne vaillent pas beaulcoup

de bon argent; Dieu les veuille émender, et j'espère qu'ilz se reconnoistront.

Le Prince de Parme va fort bon chemin. Vous aurez veu ou verrez par aultres miennes, que sous espoir de bon succès, voyant les affaires bien entablées, j'ay faict, j'à dois xv ou xx jours grandes diligences afin que l'on ne perde temps, et donné les moyens pour avancer les exécutions; mais les tardives correspondences et irrésolutions me crèvent le cœur.

Monseign^r le Prince a jà les dépesches pour aultres 300^m escuz et je presse pour plus, et voudroye assurance pour somme certaine pour chascung mois. Je n'y ay pas tousjours ceulx de la *Haziende* de mon opinion.

Si je ne suis creu, le Prince aura la charge que vous dites de l'infanterie, pour exclure Vasseur et aultres; mais Vasseur ledict Prince le recommande pour l'aultre charge, que vous dictes, et si l'on m'at creu, le despesche sera jà en chemin, afin que ledict Sieur le luy donne quant bon luy semblera.

La provision de pouldre et de vivres estoit plus que nécessaire, et at esté fort bien fait faire venir les 4,000 pionniers bohémois, pour la faulte que l'on en a à présent par delà: et je ne sçay comme l'on conduyra les xxx pièces de batterie où il sera de besoing, si d'Allemaigne ne viennent les chevaulx d'artillerie, estans les paysans de par de là tant desnuez.

De mariaige ny de lighe avec Angleterre il n'y a encores rien. Si Alençon va en Anvers sans gens, il s'en polroit repentir. Il suffisoit d'estre allé et si longuement et sottement arresté en Angleterre; mais il n'est ancoires à seurété: car il est entre les mains des Anglois, moyennant les trois milords¹ qui l'accompaignent, et qu'il est aux batteaux d'Angleterre. Si l'exemple de l'archiduc Matthias ne le faict saige, qu'il demeure sot; *per me licet*.

Ne vous esbahissez du retour du sieur de Gordans à Calais, et de ce qu'il a obtenu. Le Roy de France ne peult faire aultre que ce que ceulx qu'ont les places en main veillent, pour non les perdre; et sa conduite est telle, qu'il fault qu'il souffre beaucoup. Alançon, quoy que l'on puisse dire, ne peult rien sans le frère et la mère, qui donnent conseil et payent la despence; mais il y a grande faulte d'argent. Que feroient-ilz s'ilz en avoient? Ilz aydent à Don Antonio ce qu'ilz peuvent et crèvent d'envie, et procurent de

¹ Robert Dudley, comte de Leicester, Ch. Howard, amiral d'Angleterre, et Hunsdon, du conseil de la reine, tous trois chevaliers de l'ordre de la Jarretièrre.

traverser la grandeur de nostre maistre; mais, comme vous dites, ilz viennent tard. Dieu nous ayde, comme l'on a veu des quatre batteaulx sortis de la Tercera pour le Brazil, qui vindrent icy en noz mains, *sine facto nostro*.

Les fortz que faict Verdugo sur la rivièere sont fort à propoz..... J'espère que Bruxelles se recognoistra, et est ung grand larron et très dangereux marchand, pour tel cogneu. Dieu le veuille emender, auquel je supplie qu'il ne permecte que le conte d'Aigmont et Mons^r de Champaigney soient conduitz en Zélande; ilz seroient en grand dangier. Ces malheureux tenteront ledit conte d'Aigmont par tous moyens. L'aisne de Fonch contre Assonville est irréconciliable, et aussi contre Laloo pour les causes que vous dites. Je vouldroye que Pamele empietast mieulx en crédict; l'on ne s'en contente, et il s'ayde mal. Je ne sçay ce qu'est venu en faitaisie audit Fonch d'escripre à Pamele plus de bien de moy qu'il n'y at, ny me puis imaginer à quel propoz : il les fault lesser faire...

L'on tient icy pour certain que le duc d'Arshot se mariera avec Madame de Beauvoir, et qu'il n'attend que la dispense. Bien en adviegne. Apelteren fera bonne œuvre de confirmer bien Aigmont par les moyens que vous dites.

Il ne s'entend encore rien icy que le Roy de France veuille visiter ses frontières. Si nous usons de diligence, on le gardera bien de nous donner une rase au plat payz d'Arthois ou d'Haynault.....

Je regrette très fort avec vous et pour les mesmes causes la perte du conte de Busquoy, et j'ayde en tout ce que je puis à la vefve et au filz; mais je suis icy loing du maistre qu'est à Lisbonne trop occupé.

Et me recommandant cordialement à vostre bonne souvenance, je prie le Créateur qu'il vous doint l'accomplissement de voz désirs.

J'espère que vous recepvrez les deux billetz de Monsieur Fonch, couvertz de tant de couvertes, et je sollicite que l'on fasse les despesches. Encores ne s'en parle icy, *et ego facio*.

XXXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A M. DE MAILLOT ¹.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2553, fol. 56.)

Madrid, le 13 mars 1582.

Mons^r mon nepveuz, Je respondray par ceste à trois lettres vostres que me sont venues en ung mesme temps. Elles sont des 16, 28 de janvier et 12 de febvrier. Je suis encor d'ung mesme advis qu'il convienne faire l'accree de Dole ordinaire. Quant au payement, il ne se pourroit mieulx ascever que sur l'haussement du sel, qu'est le moyen le plus convenable et de moindre fonte. Mais cela ne se peult faire sans le communiquer aux Estatz. Et cependant il est bien ainsi, comme vous dittes, qu'il se pourroit prendre sur les confiscations. Mais l'on ne peult à ce toucher, sinon avec la volonté de Monseigneur le Prince de Parme, à qui il fault remettre entièrement de choisir sur quoy ledit payement se debvra faire, attendant ledit haussement. Il n'est rien de ce que l'on avoit là semé de Mons^r de Champagny, et je craintz que quelq'ung ayt levé ce bruict malicieusement, pour luy faire ung mauvais tour. Je tiens que ceulx de Gand ont mis le conte d'Egmont et ledit Sieur de Champagny, chacun en une cage, et transporté le Sr de Selles à Rameguin en Zelande, qu'est ung très mauvais logis. Ceulx de Gand sont comme enragez, et ne se peult faire nul fondement assureé avec eulx. Monseigneur le Prince de Parme m'a escript qu'il faict ce qu'il peult pour les délivrer ou pour le moins pour les faire mieulx traicter. Sur quoy je ne délaisse de luy escrire ce qui me semble; je les craintz merveilleusement, si Dieu miraculeusement ne les ayde. Le duc d'Alençon a esté à Flessinghe et Medelbourg ²; et combien que le Prince d'Oranges se soit efforcé de luy faire faire tout bon recueil, si est-ce que les borgeois de

¹ Voyez le tome VIII, p. 272.

² Voyez au sujet de ce voyage RENON DE FRANCE, *Mémoire sur les troubles des Pays-Bas*, t. III, pp. 1 et suivantes.

l'une et l'autre des villes n'ont fait démonstration de le veoir si volontiers comm'il espéroit. Il estoit allé vers Anvers, mais l'on ne sçayt pas encor comm'il y aura esté receu; il se sert pour son voyage de bateaulx de la Roine d'Angleterre, et a trois millortz de la part d'icelle qui l'accompagnent, de manière qu'il se peult encor tenir comme prisonier d'Angleterre. Mais audict Angleterre fera-il après ses affaires conforme au jugement que feront les millortz de ce qu'il aura négocié ès pays d'Embas? Le bastard Don Antonio, avec l'assistance de ceulx que la Royne de France luy a donné, arme tousiours et aussi se prépare le marquis de Sainte-Croix avec son armée pour s'acheminer vers la Tercera, ou faire ce qu'il verra convenir. Ceulx des Pays d'Embas ont prins très-bonne résolution, remettant à Sa Majesté de se servir, pour achever la guerre desdicts pays, de telles gens de guerre que luy plaira, soit Espagnolz, Italiens ou aultres, que j'espère sera le vray chemin pour bien et tost achever les affaires. Quant aux nouvelles des assemblées des François pour envahir le comté de Bourgoigne, l'on donne si souvent de telles alarmes, que l'on n'en croid plus riens, et nous porroient ung jour couster chier. Car quand ce sera à bon escient, l'on ne le croira; et me desplaict du jugement que l'on fait de ceulx qui les forgent. Je vous mercye très affectueusement de la faveur que vous avez fait à Bordey ¹, demy frère de nostre cousin Seigr de Sanly ², pour le respect de ma recomandation, dont certe je vous demeure très-obligé, et non moins de tant de courtoises offres que vous me faictes et que vous accompagnez ordinairement des effectz. Touchant la chevalerye, il n'est pas temps maintenant; mais je ne fauldray en saison convenable de faire les diligences requises. L'Impératrice est ancor icy. Aucungz sont en opinion ou que le Roy viendra icy, ou qu'elle ira en Portugal pour pouvoir conférer ensemble. Car elle se monstre fort résolue de vouloir vivre retirée. Et toutesfois nous croyons tous que à la fin elle se laissera renger à ce que le Roy verra convenir au bien de ses affaires.

¹ L'écuyer Bordey. Voyez le tome VIII, p. 68.

² Ce nom est écrit ailleurs Saulcy. Voyez le tome VIII, p. 68.

XXXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A M. D'ASSONLEVILLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2555 fol. 54.)

—
Madrid, le 15 mars 1582.

Monsieur le Conseillier, J'ay receu voz lettres du 2^e de febvrier, et vous pouvez penser le contentement que j'ay de veoir à présent les affaires en si bonne apparence, pour la saincte et bonne résolution que les Estatz ont prins d'admettre et recevoir voluntiers les gens de guerre que Sa Majesté leur voudra envoyer, soit Espaignolz ou aultres. Il y a près d'ung mois que j'ay commencé faire les diligences et donné les moyens pour mettre le tout en practique, et afin que tost l'on fait marcher les Espaignolz et les Italiens tant de pied que de cheval. Et je regrette que quelque diligence que je face, nous procédons en noz affaires tousiours plus lentement de ce que je voudroye; et j'entend bien que si à ce cop nous n'embrassons vivement l'occasion, que tout se perdra, au lieu que y procédant, comme convient, nous pouvons dire que nous avons le jeux gagné. Et jà se commence Alençon appercevoir que en Zélande il n'a pas esté si voluntiers veu qu'il espéroit. Les Millortz Anglois, que la Royne d'Angleterre luy a donné pour l'accompagner, et ses bateaulx avec lesquelz il voyage, sont à mon advis une honeste prison pour se pouvoir résoldre en son endroit, selon qu'ilz verront iront ses affaires ès Pays d'Embas. Les paquetz françois adressez à Sa Majesté, je les ay fait passer cloz à l'accoustumé. Je présuppost que en iceulx vont les consentemens des Estatz, et que Mons^r Foncq en fera rapport à Sa Majesté. Véritablement Monseigneur le Prince s'est porté à conduire ceste négociation très-prudemment à son accoustumé, et avec très-grande pacience. Et y a fait à Sa Majesté ung service très-notable, et dont j'espère succédera ce que l'on devoit tant désirer, de restaurer la confidence. Je me remettray, à faulte de temps pour le surplus, à mes précédentes.

—

XXXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT FONCK.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXIII, fol. 45 à 45.)

—
Madrid, le 17 mars 1582.

Mons^r, J'ay veu vostre lettre du xii et celle que le Roy du Dannemarke a escript à Sa Majesté et ce que par vostre dicte lettre vous discourez sur celle de Dannemarke fort prudemment et particulièrement, pour la congnissance que vous avez des navigations septentrionales, considérant en tout le pour et contre comme il vient. Vous avez veu que, par mes précédentes, j'en ay touché quelque chose, mais non si amplement que vous, qu'estes mieulx instruict, et de que je doubtois que serrant le Zont, noz obéissans Estatz ne vissent à souffrir. Et je tiens pour certain ce que vous dictes, touché aussy par mes lettres, que Danzich, Lubecq et aultres villes maritimes ostrales, pour leur propre intérêt, ne comporteroient que l'on empescha la navigation de leurs grains. Et est, comme vous dictes, que l'Espagne et Portugal porroient souffrir grand et irréparable dommaige, si les Ostrelins n'apportoient leurs grains, mastes de navires et aultres bois dont l'on a tant à faire. Je tiens que vous avez fort bien diviné la cause de l'envoy de ceste lettre de Dannemarke, et qu'ils doivent craindre que l'on redemande ce que, contre les aultres traictez, ilz ont extorqué, puisque comme vous dictes et bien, ne sont les subjectz, mais les Roys, qu'ont faict les traictez. Vous avez fort bien faict et service au maistre de bien traicter le messagier, estans tel que vous dictes, norry au pays de Sa Majesté par le feu Comte d'Areberg, et qu'a veu, oyres que si jeusne, tant de pays; auquel, je m'asseure, vous aurez imprimé dévotion envers Sa Majesté, luy ayant persuadé la bonté, clémence et vertu d'icelle et désir de vivre avec ses voysins en bonne voysinance. Et tout considéré, je me conforme à vostre advis, que pour maintenant ne se déclarant plus avant ce Roy de Dannemarke par sa lettre, que la responce debvroit estre courte et générale, courtoise, ouffrant toute amyte et bonne voysinance, avec démonstration d'esperoir que les subjectz abusez retourneront à leur devoir et obéissance : et à la reste de bouche en propos familiers, avec l'accoutumance que vous

avez prins avec le messagier, luy dire que vous pensez que Sa Majesté luy porroit bien ung jour envoyer quelc'ung pour le visiter et traicter d'affaires. Cela ne nous obligera d'envoyer sinon quand bon nous semblera; et si nous demeurera ceste porte ouverte, pour en user quand bon nous semblera avec réputation.

Quant à la reste, les Hollandois et aultres que sont venuz à ce cop tant chargez de bledz, ont faict bon service et en temps à propos, comme vous sçavez. Je tiens que plusieurs seront jà partiz et bien traictez, et que l'on aura tenu telle discession ou pris de leur bled qu'ilz n'auront perdu, afin qu'ils ne perdent le désir de retourner; et me semble bien que à ce cop l'on ayt encoires tenu ceste voye doutée, jusques nous voyons ce que, ceste année, la clémence, la force avec la commodité que donnent par leur accord les Estatz, se porra faire avec les rebelles, tant Hollandois, Zélandois que aultres, et que si après ceste année ilz demeurent encoires obstinez, que rctornans les basteaulx de là en bon nombre, que l'on les arreste et les personnes. Et se fourcomptent, à mon advis, ceulx que pensent que la perte de 500 basteaulx se sentira peu en Hollande et Zélande; et facilement se void à quoy tend ceste opinion pour les choses passées. Ilz n'ont heu le commerce si libre que pour pouvoir maintenir tant de basteaulx que du passé, et cest arrest faict, que, comme vous dictes, se doibt tenir fort secret : qui porroit cependant achever de traicter avec le comté de l'Empden et armer là quelques basteaulx, les Hollandois et Zéelandois seroient en caige et lors se porroit veoir, selon que seroit la disposition des affaires, s'il conviendroit se servir de ceste ouverture, et envoyer devers le Roy de Dannemarke, après avoir considéré les moyens que vous mectez en avant. pour serrant aux Zéelandois et Hollandois la navigation, la tenir ouverte aux Osterlins, par la haulte mer septentrionale, pour les royaumes d'Espaigne et de Portugal; qu'est ce que en ceste haste je puis dire maintenant en ceste matière, à correction.

Je serois très-ingrat si je ne vous recongnoissois obligation très-grande, pour ce que vous avez si bien conduict et achevé, avec vostre dextérité, pour le prévost ¹ et le doyen ², que toute leur vie vous en debvront service,

¹ Le prévôt d'Aire, nommé à l'évêché de Tournai.

² Jean d'Hauchin, doyen de Sainte-Gudule, à Bruxelles, succéda au cardinal de Granvelle, démissionnaire du siège de Malines. Il meurt en 1589.

et en moy treuverez à jamais la reconnoissance de mon deivoir en vostre endroit. Je vous prie que les lettres pour le Prince de Parme voysent le plustot qu'il sera possible, et après les nominations et qu'il vous plaise m'en envoyer copie, mêmes de celles du doyen, afin que, selon ce, se puisse dépescher mes procures pour me faire descharger, et que l'aulture plustot puisse avoir ses dépesches. Et au regard de voz drois, je les desadvouherois d'estre mes amys s'ilz acceptoient vostre libéralité et que gratieusement et largement vous ouffrez, ilz ne les payassent; mais ilz n'achèveront jamais de satisfaire à l'obligation qu'ilz vous doivent reconnoistre du grand bien que, avec si bonne et prompte volonté et affection, vous leurs avez procurré.

L'accord des Estatz, quant à l'admission des estrangiers, a esté plus près et franc que je n'eusse osé espérer, et fondé sur ce que le traistre d'Oranges s'en sert luy mesme. Ce que l'on procure principalement est ce que vous désirez, que les chefs soient doux et traictables, et qu'il n'y voyse nul de ceulx qu'ont si mal gouverné, et sont odieux. Les prédécesseurs du Prince de Parme au gouvernement ont faict quasi profession d'ennemis déclairez des pays, et les lettres qu'ilz escripvoient à Sa Majesté estoient pour former diffidence, et animer chascung contre les pauvres pays. Mais je vous puis jurer tout le contrayre de celles que j'ay veu dudict Sr Prince, et qu'il ne scaurait monstrier envers iceulx plus amyable affection s'il estoit nayz au pays mesmes; qu'est ce que me donne meilleur espoir. Je ne puis nyer que fut vostre immédiat prédécesseur ¹ ne fut plus amy des idées platoniques, comme vous dictes, que bien duycet aux affaires d'Estat et moins de chancellerie, de laquelle il sçavoit bien peu, qu'estoit ce que le tenoit si irrésolu et long desmesurément, combien que à la reste je le tenois plus pour homme dévot et plus propres à composer livres que à manier si importans affaires comme ceulx que de son temps se sont ouffertz. Mais j'espère que vous réduyrez le tout au bon vielz chemin que, après tout pensé, se trouvera le meilleur; et me plaict fort que Sa Majesté ayt prins si bonne résolution comme vous dictes sur la plaincte de ceulx des finances, et sur les prétentions du confrère ², que j'ay congneu sortir souvent des termes de la vérité, qu'est un horrible vice pour ung que doibt informer un Prince; et n'est

¹ Le conseiller Hopperus.

² Assonleville.

de riens mieulx d'y joincre la faulte de secret, mesmes en affaires d'Estat.

Vous faictes bonne œuvre de faire besongner sur les affaires de Bourgogne; car, à ce que j'entends, toute dilation accroist le mal, et vous obligerez grandement le pays usant de diligence et y tenant le pied et chemin que vous m'avez cy devant escript. M. de Gastel est tel que vous dictes et mérite faveur, et vad bien qu'il ayt sa commission de Gray. Quant au sel, je luy dictes assez icy avant son partement le mesme, qu'il y avoit peu d'apparence en son prétendu, actendu l'estat de la saulnerie; par où je treuve qu'il prendra conseil de changer la requeste pour prétendre l'aultre chose. Certes il a bien servy et mérité et le vous recommande encoires tant que je puis.

Pour mon advis, l'on ne refusera à l'homme du Roy de Dannemarke la licence de tyrer deux coursiers de Naples, deux genetz d'Espagne et deux mulets; et si les choses alloient à ma volonté, Sa Majesté envoyroit les deux genetz d'Espagne bien enarchez et garniz de toutes choses. Nous ne voulons entendre la grand' usure que se gaigne par telz présens quand ilz sont faictz en saison; et je feray dresser la licence des deux coursiers de Naples, pour, s'il est possible, la vous envoyer avec ceste.

Il n'y a pourquoy excuser voz lettres pour la haste, estant si complete et amples et avec si prudentes considérations, que je ne sçay comme l'on porroit mieulx dire n'y plus copieusement.

Ung corrier extraordinaire vient à ceste heure avec lettres en ziffres du Sr Jo. Baptista de Tassis, que se deziffrent, et ne sçays encoires le contenu, sinon que la clef monstre que c'estoit sur ce que arme le bastard Don Antonio, et m'a envoyé le paquet que ira avec ceste pour le Roy, qu'il dict estre du Comte de Lalains ¹, qui la luy a fort recommandée : ce devra estre sur ses affaires et prétentions, etc.

¹ Philippe, comte de Lalaing. Voyez plus haut, page 81.

XXXIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1755.)

Madrid, le 19 mars 1582.

Madame, les lettres que me sont venues de Vostre Alteze dois mes dernières, sont celles qu'il luy ha pleu m'escripre de sa main du xxv de janvier, avec laquelle venoit le duplicat de celle du vi, à laquelle j'ay ja piéça respondu.

J'ai extrêmement sentu le travail que la goutte ha donné à Vostre dite Alteze; et puisque en la présente elle n'en faict mention, et que par une lettre plus fresche de Monsigneur le Prince, j'entendz que les douleurs avoient cessé, j'espère qu'elle se sera refaict. Ce que certes je désire singulièrement, et qu'il plaise au Créateur conserver Vostre Alteze en parfaite santé et prospérité, dont de tout mon cueur je le supplie.

Je m'assheure que, depuis Vostre dite Alteze aura heu la résolution de Sa Majesté sur la charge avec laquelle elle renvoia Aldobrandino, et que Vostre dite Alteze s'accomodera à ce que Sa Majesté désire, puisque icelle luy escript les causes que la meuvent à prandre la résolution qu'elle ha prins, Vostre dite Alteze se peult persuader que Sa Majesté ne pouvoit avoir meilleure nouvelle, que celle que luy est venue de la résolution prinse par les Estatz, avec la négociation, menée avec si grande patience et prudence par Monsigneur le Prince; et je confesse à Vostre dite Alteze que je n'eusse osé tant espérer. Et dois que j'entendiz, par les lettres dudit Signeur Prince, que le tout prenoit bon chemin, je ne failliz, de incontinant escripre, que l'on pensa à l'exécution, et de mettre en avant les moiens à ce convenables. Et je sçay que l'on ha ja escript en Italie; et icy l'on faict les diligences requises pour encheminer le tout. Dieu doint qu'il prouffite. Ce seroit le vray chemin, pour parvenir au repoz de ces pauvres pays, ja tant ruynez et désolez, meslant avec la clémence, la force requise contre les rebelles; et pleut à Dieu que l'on eust piéça tenu ce chemin,

avec la voulenté des Estatz, car l'on n'eust pas tant despendu, et se fut fait plus. Touchant Monsigneur Illustrissime Cardinal Farnèse, Vostre dite Alteze aura entendu, et par mes lettres, et par celles de Aldobrandino, comme le tout passe; et je n'oublie de faire mon debvoir. J'espère que les offices que Vostre dite Alteze aura fait en son endroit serviront.

Quant à l'assento, Monsieur le Duc ¹ escript lettres de remercyement, et me semble qu'il ne fait difficulté en la résolution que Sa Majesté ha prins, telle que Vostre dite Alteze aura entendu, par les lettres de leurs agents. Au regard du comte Claudio Landy, il commence faire maintenant nouvelle instance, par son agent, à couleur que les biens que Son Excellence ha confisqué, appartiennent aux enfans par fidéicomis, et par ceste couleur, prétend que l'on oste à Son Excellence la congnoissance. Je luy ay respondu, que en cecy il y avoit les mesmes difficultez, qu'en ce que précédemment il demandoit. L'on ha ordonné que la requeste se communique au cavalier Blondo, pour dire sur icelle ce que bon luy semblera; et je tiens qu'il ne faudra d'advertir du tout, et Vostre Alteze, et Son Excellence. Vostre dite Alteze, se peult assheurer, qu'en tout ce que je puis pour son service, je faiz le mieulx que je puis pour recongnoistre l'obligation que je y ay, et n'y ha pourquoy Vostre dite Alteze me doive remercier, chose que je face, pour rendre le debvoir que je luy doibz.

Le comte de Mansfeld se monstre avec les œuvres, en mon endroit, qu'il dit à Vostre Alteze, à laquelle je puis assheurer que, sans pescher d'ingratitude, je ne puis moins, que de luy correspondre, comme certes je faiz de bien bon cueur, ayant aydé à ses affaires tant qu'il m'a esté possible, dois ma venue en ceste court. Maintenant ilz sont entre les mains du prevost Foncq, auquel je n'ay failly de les reconmander, en toutes occasions, et à Sa Majesté propre, oyres que, à ce que me dit ledit Foncq, ses prétentions et demandes semblent ung peu haultes et préjudiciables au demaine, que tant plus se sent, pour estre icelluy à present si petit, et le principal encoires occupé des rebelles; et j'espère que le temps donnera moyen de pouvoir faire plus pour luy, avec moins d'intérestz du Roy. Je n'ay failly de mon coustel de respondre à ses lettres; et ledit Foncq m'assheure qu'il fait correspondre souvent à celles que le comte escript

¹ Le duc de Florence, François-Marie de Médicis. Voyez le tome VIII, pp. 422 et 459.

à Sa Majesté. Vray est qu'il n'est pas possible, ny encoires ne convient que le Roy responde tousiours à tout; et de ma part je procureray de faire de sorte, qu'il aura raison d'avoir de moy entier contentement.

La maison de Barlaimont, comme Vostre dite Alteze sceit, ha receu de l'Empereur et du Roy de grandz biens, en plusieurs manières, oyres que le père se plainnoit tousjours, comme Vostre Altesse sceit; mais à la verité les services des enffans et du père sont assez grandz, et est raison que Sa dite Majesté y aye considération.

J'ay particulièrement adverty Vostre dite Alteze de ce que passe, quant au colonel Verdugo, et j'espère que ses affaires se feront bien, tant plus, continuant de bien servir, conme il faict; et de mon coustel, je tiendray fort volentiers la main à ce que Sa Majesté y aye considération.

Je puis asseurer à Vostre Alteze, grâces à Dieu, des bonnes nouvelles de l'entière santé de Sa Majesté, de l'impératrix et de tous ceulx du sang; mais je luy diray aussi, et avec regret, le mesme que je luy ay escript aultres foys, que je ne vois jusques oyres les affaires de Portugal en termes que je puisse espérer que Sa Majesté les puisse eslongner, sans dangé; et combien que iceulx ne soient de ma charge, et qu'il y ha conseil particulier que les manie, sans riens participer à aultres, je ne laisse touteffoys d'advertir de ce qu'il me semble se debvoir faire; mais qui n'y procédera aultrement, je demeure arresté en l'opinion que je diz.

Sa Majesté à escript à l'impératrix l'aller trouver en Portugal, et qu'elle face son compte de partir d'icy à temps, pour aller tenir ses Pasques à Guadalope, et que dois là, elle suyve son chemin vers Portugal, comme je tiens elle fera; et est apparent qu'il la voudra laisser là, avec Monsigneur l'archiduc Cardinal; et avec tout cela, je ne pense pas que Sa Majesté sorte de là devant le moys d'octobre, selon que je puis conjecturer. Et prieray Dieu, qu'il donne si bon succès aux affaires dudit Portugal, que encoires lors il en puisse bien et sheurement partir.

Je n'ay failly de recommander très fort Lauro du Blioul ¹, et de donner à Sa Majesté particulier advisement de ses mérites. Et à la vérité l'on luy fera tort, si l'on donne à aultre la charge des sollicitations, dont Robuster estoit en charge. Ce sont choses de ces Royaulmes, et l'ung des

¹ Laurent de Blioul. Voyez le tome VIII, p. 594.

pointz remis au comte de Olivares ¹ pour, selon qu'il verra et congnoistra, les gens, y prendre résolution. Ledit comte de Olivares estoit encoires le XII de ce moys à Palamas embarqué, et retenu du malvais temps. Dieu le luy donne bon.

XXXV.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de divers, t. IV, fol. 176 et 178.)

Saint-Amand, le 21 mars 1582.

Monseigneur, J'abrégeray le contenu de ma lettre touchant ce que passa en mon voiage de Namur, de laquelle fut cause l'advertence que, suivant vostre charge, j'avoie faict à Son Altèze, que s'il y avoit quelque provision ecclésiastique ou séculière à laquelle il luy pleut advancher quelc'ung, que le faisant entendre de sa part à Vostre Illustrissime Seigneurie, icelle y tien-droit volontiers la main. Et depuis, le sieur Castillo ² ne cessa m'escripre que je feroie bien de faire ung tour jusques là, et que je y seroie veu volun-tiers; mais je m'excusoie sur le dangier du chemin que m'avoit empesché de luy aller baiser les mains, selon que Vostre Illustrissime Seigneurie me l'avoit piécà recommandé, que fut cause que Son Altèze propre et le sieur Nuccio ³ m'escripvirent de venir, m'envoiant xxxii soldatz pour ma seureté, que me conduirent le 5 d'octobre à Namur, où me vint incontinent trouver ledict Nuccio, à ung logis près de la court que l'on m'avoit réservé. Et len-demain il me conduict vers Son Altèze, que me fait fort bon et bénigne recueil, disant qu'elle m'avoit désiré parler, pour mieulx entendre ce que je luy avoie escript desdites provisions, et aussi pour me veoir. Et après

¹ Henri de Guzman, comte d'Olivares. Voyez le tome VIII, pp. 267, 277, etc.

² Alonso del Castillo. Voyez le tome VIII, pp. 594, 492.

³ Il faut sans doute lire Mutio Davanzatti, secrétaire de Marguerite de Parme. Voy. GACHARD, *Corres-pondance de Marguerite de Parme avec Philippe II*, t. I, Préface, pp. XLV et XLVI.

que je y avoie esté quasi une heure, elle me commanda de retourner après disner, et qu'elle vouloit que je l'allisse veoir chacun jour deux fois. Suivant ce je y fuz envers le soir l'espace de deux heures et demye, et me contraindit de m'asseoir, et me parla de beaucoup de choses advenuz durant son gouvernement et despuis, dont elle at fort fresche mémoire. Par tous ses propos, j'ay recogneu en elle ung grand zèle à redresser les affaires tant forcourruz ¹, et qu'elle est fort bien informé d'iceulx; et sambloit avoir contentement de ce que je luy en ditz, et fait fort honorable mention de Vostre Illustrissime Seigneurie, usant de ces motz : « Je le tiens pour mon bon Seigneur et frère; » et que c'est par vostre advis et conseil que elle at emprins ce voiage, démontrant grande affection en vostre endroit et des vostres, me commandant que si je sçavoie chose que leur fust à propoz, que je ne faillisse de l'advertir. Elle plainct grandement Mons^r de Champaigney, et l'at en fort bonne opinion et aussi Mons^r de Bellefontaine. Je luy touchiz qu'il estoit propre pour estre entremis du gouvernement de Bourgongne, ce qu'elle goustoit. Elle me parla des abbayes de Saint-Pierre de Gand et des Dunes, sur ce que je luy ditz ce que me sambloit convenir, et que ce temps requéroit plus que oncques que les églises et monastères fussent pourveu de bons pasteurs et prélatz. Elle cognoist fort bien l'abbé de Saint-Adrien ² et ne fait poinct grand cas de Billy ³, et me commanda d'escripre à Vostre Illustrissime Seigneurie pour la provision de Saint-Pierre. Et pour ce que les religieulx des Dunes sont discordantz ⁴, elle trouvit bon que je miz en avant que l'on choisit quelque part ung homme de bien du mesme ordre, et dit que quant à celluy que poursuivoit, que quant ores il n'y auroit aultre chose sinon qu'il avoit esté dénommé par les Estatz, que l'on devoit prendre ung aultre, n'estant affectionné au frère du pagador Samillan, pour estre *jeusne*; aussi sa con-

¹ Dévoyées, égarées, affaires qui ont fait fausse route.

² Simon de Warluzel.

³ Gaspard de Robles, seigneur de Billy, souvent cité. A titre de gouverneur du château de Limbourg, il avait la garde de la Noue, officier français au service des États.

⁴ L'abbaye des Dunes avait été en grande partie détruite pendant l'insurrection et les moines se dispersèrent. A la mort de l'abbé Robert Holman, les religieux ne purent se mettre d'accord sur le choix de son successeur; les uns voulaient élire Laurent vanden Berghé, coadjuteur, les autres Pasquier Verhel. De là des difficultés qui furent seulement résolues en 1585. Voyez *Gallia christiana*, t. V, col. 295.

duicte me plaicst peu. Aussi fait-elle mention de la présidence de Flandres; je luy parliz de Mons^r Blasere ¹ qu'elle at en bonne estime et recommandation pour ses bonnes qualitez, et sçait bien celles de Brucht; et passarent beaulcop d'autres propoz. Elle se porte gaillardement, non obstant son eaige, qu'elle dit approcher les 60 ans. Aussi est-elle de celluy de 1522.

Elle me parla de l'abbé de Saint-Gertrud ², qu'elle dit estre une dange-reuse pièce, et congnoist fort bien ses déportementz et de l'abbé de Marolles ³, disant avoir entendu de bon lieu qu'ilz se sont tous deux faict cathéchiser en la nouvelle religion, et at très mauvaïse opinion de l'ung et de l'autre. Aussi cognoist-elle ses façons de faire, sur ce que sont passé plusieurs propoz; et aussi du povre ordre qu'est en la milice et que l'argent du Roy est si mal employé, qu'il n'y at aucune compagnie pleine, et Mons^r le Prince, son filz, si peu servi et obéy, ne saichant à qui se fier, qu'est cause qu'il s'est exposé en tant de dangiers devant Saint-Ghislein, et crainct le mesme devant Tournay. Je luy remonstriz le dangier auquel se retreuve le povre Louvain, le luy recommandant. Elle le plainct et le doubte fort, car chascun s'en retire, estant pitié de veoir les povres meubles que l'on ammène de là pour les vendre à Namur, que à peine vailent la voiture, dont le mauvais mesnaige que y ont tenu Liques ⁴ et Billy ⁵ sont cause. Je luy ay supplié d'intercéder vers Sa Majesté pour une bonne aulmosne aux gens de religion *utriusque sexûs*, et prebstres séculiers deschassez et réfugiez aux villes wal-lonnes que meurent de faim. Et me dit depuis le Sieur Nuccio que l'on avoit escript au Roy pour avoir 12^m escuz. Dieu doint qu'il prouffite.

Je fuz arrière vers elle lendemain au matin pour luy dire le bon jour, environ demie-heure, mais après disner derechief deux heures et demie; lors elle me proposa trois pointz, à sçavoir comme se polroit redresser la religion, la justice et l'affection des subjectz vers le Roy. Et je pense bien luy auray donné bon contentement sur chascun desditz pointz, selon qu'elle le démonstroït. Elle me parla du faict de Cambray, demandant ce

¹ Le conseiller Jean de Blasere.

² Jean Vander Linden. Voyez plus haut, p. 10, note 7.

³ Frédéric d'Yve, abbé de Maroilles, élu en 1564, mort le 9 avril 1599. Après avoir embrassé le parti des États, il se jeta dans celui des Malcontents, et demanda ensuite la place de conseiller d'État.

⁴ Philippe de Recourt, seigneur de Licques. Voyez sa notice, tome IV, p. 557.

⁵ Gaspard de Robles, seigneur de Billy, souvent cité dans les volumes précédents.

que je y avoie veu et passé; ce que je luy comptiz sommairement. Elle porte bonne affection à Mons^r de Cambrai ¹ et à Mons^r de Berlaymont ², son frère, encores que son mariaige ne luy plaict, ny celluy de la petite fille de Hoogstrate avec le filz du connestable ³, estant faict l'ung et l'autre sans le demander au Roy. Elle me parla de la répurgation de Monts et Valenciennes, et que j'en parliz de sa part au Prince son filz, comme j'ay faict; mais il n'ose encores tant mouvoir. Elle demandit où l'on polroit mieulx mener l'armée; et comme je m'excusiz que ce n'estoit matière de bréviaire, elle me pressoit, je ditz que Tournay recouverte, le vray seroit d'aller en avant, s'attachant à Wilvorde ⁴, que seroit pour faire venir Brucelles à *jube*, luy hostant la vard ⁵, que seroit pour tenir en subjection Malines et Willebroeke, garandir Louvain, et recouvrer Diest avec peu de gens, et approcher Anvers, nourricière de la guerre, jectant nostre armée en terre d'ennemis; mais que Vostre Illustrissime Seigneurie n'estoit d'avis que l'on pillà Anvers et Brucelles, et elle est bien du mesme. Elle m'at commandé dire au Prince son filz qu'il feroit bien observer l'abbé de Saint-Gertrud et ceulx qui hantent avec luy.

Le 8, je y fuz après midi une heure et fut sur les dangiers et différentz que se suscitoient lors à Liège, avec doubte d'une révolte, d'aautant que l'évesque at perdu la bonne opinion qu'avoit de luy le clergié quant il l'at esleu, et la grâce du peuple qui en tient peu de compte. J'estoie d'avis que l'on y envoia quelc'un pour encoraiger ledict évesque, et luy présenter toutte adistance, disant cler que Sa Majesté ne veult des voisins hérétiques; que l'on envoia aussi vers le Duc de Clèves, le louant de ce qu'il at deschassé de sa court ung conseiller hérétique, le requerrant de faire espaulé à son nepveur de Liège; mais comme les choses se rappaisarent bientost, et que les 52 mestiers ont désadvoué la requeste présentée de leur part pour la liberté de religion, ce que procédoit principalement des orfèvres, il n'y at esté faict aultre chose, aiant esté déchassé le forgeur de la requeste, qu'estoit ung séditieux advocat hérétique. Dieu doint que la

¹ Louis de Berlaymont, archevêque de Cambrai, souvent cité.

² Claude de Berlaymont, mari d'Adrienne de Brimeu.

³ Anne de Lalaing, qui épousa Guillaume de Montmorency.

⁴ Vilvorde.

⁵ *La vard*, le canal.

plaie soit bien guerrie ¹. Je craindz bien que non, et qu'il y at du chancre, comme à Aix, si l'on n'y pourveoit tost. Je luy ditz que ledit évesque de Liège heust esté plus à propos pour Munster, puisqu'il est tant grossier et peu duict aux affaires; elle at bien la mesme opinion. Il est haultain, et ne tient compte de personne, et s'affollera ung jour et son pays avec luy.

Le 9^e et 10^e jour passarent touchant le siège de Tournay, les actions du Prince d'Espinois et de sa femme et de Robaix, *qui non placet*, ny mesmes qui fortiffie Hesdin, sur la conduite de Lallaing et de sa femme ² qu'elle sçait fort bien, et aussi de Villersval ³. L'après disnée elle tombat sur ce du papat, demandant s'il venoit à escheoir si Vostre Illustrissime Seigneurie ne se trouveroit sur le lieu prétendant pour soy. Je dictz que le coup en seroit peult-estre donné devant qu'on le sceust en Espagne, et que vous n'estiez pour courir en poste si long chemin, et que son beau frère ⁴, estoit sur le lieu, qui auroit bonne part au gatteau. Elle dit que le Pape, durant sa maladie, en avoit dénommé six qui papisent; me parla du Duc de Florence, des affaires de sa maison, des qualitez du Duc son mari qu'elle dit estre ung des bons cerveaux et miculx parlant des princes d'Italie. Elle démontre grande affection au prince, son filz, comme de raison. Aussi vint-il en taille de parler du conté de Bourgoingne, lequel elle estime grandement, considérant ce qu'il emporte, et est fort bien informé de ce que passe en icelluy. Avec ceste occasion luy parliz-je de Monsieur Froissard qu'elle at en très bonne opinion, disant que c'est ung grand esprit, et qui mérite succéder au président quant il viendrat à décéder; et le mesme dict le sieur Nuccio; me parla longuement le xi^e, trouvant estrange que les Estatz d'Artois et Haynnault ont escript à Sa Majesté que le prince gouverna et non Madame. Je luy répondiz qu'elle est très agréable; mais que lesdits Estatz pésent la guerre, et que, pour la conduite d'icelle, ilz jugent fort à propoz ledit Seigr prince, dont je touchiz depuis quelque mot, mais supperficielement à Son Altèze.

Le xii^e vindrent les nouvelles de la deffaicte qu'avoit le capitaine Ver-

¹ Quelques-unes des difficultés suscitées à Liège en 1582 sont exposées dans DAVIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XVI^e siècle*, pp. 464 et suivantes.

² Philippe de Lalaing et sa femme Marguerite de Ligne. Voyez plus haut, p. 81, note 3.

³ François d'Ongnyes, seigneur de Willerval, souvent cité dans les volumes précédents.

⁴ Le cardinal Farnèse, cité souvent dans le tome VIII.

dugo faict en Frise des gens de l'Orangier, dont Son Altèze fut fort allègre, et aussi de celles de l'arrivée des riches flotes d'Espagne et de Portugal, de la reprinse d'Eindoven et de l'appoinctement faict avec les Allemandz amutinez, dont les lettres vindrent quasi en ung mesme instant, que Son Altèze me fait mettre en mains. Et pour ce que je n'alloie tousjours, craignant de fascher par ung si long séjour que me faisoit faire le chanoine Briccii, elle me mandoit quérir, telle fois par ledict sieur Nuccio, que je treuve fort affectionné au service de Sa Majesté et au vostre, et qu'il est fort bien instruit de tout ce que passe, cognoissant les humeurs de la noblesse.

Son Altèze me parla souvent tant que ledict Briccii arriva, que fut au primes le xiiii^e, estant allé visiter l'archidiaconé de Hasbain le jour devant mon arrivée à Namur. Le mesme jour Madame m'appella, et y fuz deux heures sur ce du publicq, le bien duquel elle at en très grande recommandation, me parla du Ducq d'Arschot et de son frère ¹, et de beaucoup d'autres fort confidemment, et se desmonstroit fort satisfaicte que je luy parloie rondement et franchement pour le service de Sa Majesté et bien du pays. Elle me demanda fort curieusement comment Vostre Illustrissime Seigneurie estoit avec Foncq; aussi fait Nuccio. Je dictz que je ne sçavoie aultre que bien. Aussi demandoit-elle de vostre revenu. Je dictz que Afllegghem, Saint-Amand et le conté de Canticrode n'avoient vaillu ung patard depuis l'an 76. Depuis ce jour Son Altèze me donna congié d'achever ce que j'avoie à faire avec ledict Briccii, en ce que furent employez quatre jours et demi.

Le 19^e le soir, fuz-je vers Son Altèze une bonne heure, demandant mon congié, lequel elle me donna fort benignement et avec grandes offres, mesmes, si j'avoie jamais à faire en court de Rome, comme elle tenoit que j'auroie à faire quelque jour, qu'elle y avoit beaucoup d'amys; et que en toutte aultre chose que polroit survenir pour moy et les miens, je la trouveroie favorable, dont je la mercioie bien humblement.

De tout cecy ay-je bien voulu advertir Vostre Illustrissime Seigneurie si particulièrement, affin qu'elle saiche ce que j'ay passé durant mon séjour susdit. Le sieur Nuccio m'at traicté par deux fois, et me dit qu'il y avoit longtemps que Son Altèze avoit désiré me parler. Aussi m'at-elle honoré

¹ Philippe de Croy, duc d'Aerschot, et son frère Charles-Philippe, marquis d'Havré, souvent cités.

de son vin quand je suis esté disner avec Mons^r de Cambray et ailleurs ; et à mon partement m'envoia 4 flacons et une grande pièce de Parmesan et force saulcices. Certes l'acueil qu'elle m'at faict et tous ceulx de sa maison at esté grand, non pas pour l'amour de moy qui ne suis rien, mais pour le respect de Vostre Illustrissime Seigneurie, laquelle elle honore et estime grandement. Et commanda que l'on me donna bon convoy, que fut de 32 harcquebousiers et 10 chevaulx, que me coustarent avec les premiers 50 florins que je ne plaindz poinct : car l'on m'avoit aguetté, et fut rué sur un convoy par ceulx de Brucelles, estimantz que je fuz de la partie, et paierent le pensionnaire de Louvain ¹ qui at espousé la niepce de Mons^r Fonck, et le sieur de Bisselinghe, gouverneur ou lieutenant du chasteau de Tournay ², l'escot pour moy le xi^e du mois, et je retourniz par ung aultre chemin pour tromper les aguecteurs, et retourniz à Monts le 22, lorsqu'ilz furent entre icelle ville et Sore sur Sambre le 25^e, avec xl chevaulx et lx piedtons. Tant y at que ne suis délibéré reprendre samblable voiage et si long pour chose que ce soit, car quelque convoy que l'on ayt, la chose n'est sans dangier : car ilz ne tiendroient pied à boulle s'ilz véoient les ennemyz.

J'adjousteray encoires ung poinct, que je me suis apperceu que Madame ne favorise poinct les nouveaulx éveschez, et parla du dot ainsi que l'abbé de Saint-Gertrud.

De Monts, le 26 d'octobre 1581, et depuis rebastie ³ à Saint-Amand, le 21 de mars 1582.

XXXVI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de divers, t. IV, fol. 101 et 102.)

Tournai, le 24 mars 1582.

Monseigneur, Je lesse penser à Vostre Illustrissime et Révérendissime Seigneurie l'allégresse que ce at esté à tous bons Catholicques et gens de

¹ François Bollaerts, qui avait épousé Adrienne Fonck.

² Philippe de Recourt, baron de Licques, était gouverneur du château de Tournai.

³ Mise au net.

bien d'entendre le massacre du Prince d'Orange, advenu en Anvers le 17, aultres dient le 18 du présent, que l'on at seullement sceu icy le 20, que at esté valeureusement emprins par ung marchant espagnol qui est en ceste ville ¹, et plus hardiement exécuté par ung sien serviteur biscain ², eaigé de 22 ans, qui s'est desvoué à une mort mémorable et gloire éternelle par ung si glorieulx faict, qui, comme la vertueuse Judith, s'est miz en prières et jeusnes, donnant grandes aulmosnes, et bien jusques à 2,500 escuz hors de la lasse de son maistre, et s'estant confessé, et receu son Créateur, s'est constamment disposé à la mort, prévéant qu'il ne l'eschapperoit, exécutant son emprinse, qu'il at achevé avec ung pistolet, donnant une balle venimeuse à travers des joues et mâchoires du tyran, assiz à table, duquel cop l'on dit estre tué Lamoral d'Egmont ³ qui estoit assiz à table avec ledit Prince, que l'on dit avoir seullement survescu six heures en grandz douleurs et sospirs, mais sans sens et entendement. Si fut au mesme instant que le coup fust donné ledit Biscain taillé en pièces, et son corps incontinent escartelé. C'est une âme bien logée, car il ne l'at faict, ny son maistre, pour acquérir aulcun bien ou récompense, ny pour les 25 mille ducatz, mais pour le service de Dieu et de son Roy, délivrant ce povre payz d'ung si malheureux tyran.

La ville d'Anvers at esté quelques jours serré et celle de Gand, où ilz

¹ Gaspard Añastro.

² Jaureguy, compatriote d'Añastro et employé dans sa maison. Cet attentat eut lieu le 18 mars 1582. Voyez à ce sujet RENON DE FRANCE, *Mémoire sur les troubles des Pays-Bas*, t. III, pp. 25 et suiv.; BON, liv. XVII, fol. 15 v°; GROEN VAN PRINSTERER, *Archives de la maison d'Orange*, t. VIII, p. 76; *Cort verhael van het moordadig feyt, bedreven in den persoon van den prince van Orangien by Jan Jaureguy*, publiée en français et en flamand à Anvers en 1582; *Discours sur la blessure de Monseigneur le prince d'Orange en 1582*; *Verhael op de quetsure van Mynheer den prince van Orangien*, 1582. — Le projet de l'assassinat avait été combiné par Philippe II. Dans une lettre datée de Tournai, du 16 avril 1582, Alexandre de Parme dit au roi, à propos de cet attentat : « El casa de Oranges succedio per medio y por munos de quien V. M. save » (L'événement arrivé au prince d'Orange a été perpétré par celui que Votre Majesté connaît). Dans le camp royaliste tout le monde erut que le Taciturne était mort; il était simplement blessé. Voyez au sujet de l'attentat de Jaureguy et tous les détails qui s'y rattachent : GACHARD, *Correspondance du Taciturne*, t. V, pp. XLIX et suiv. Voyez aussi *Bref recueil de l'assassinat commis sur la personne du très illustre prince Monsieur le prince d'Orange, etc.*, par Jean Jaureguy, espagnol, Anvers, chez Plantin; BEAUCOURT DE NOORTVELDE, *Beschryving der Brugsche koophandel*, p. 126.

³ Le fait de la mort de Lamoral d'Egmont, fils de Lamoral, est inexact. Il décéda à Bruges en 1617.

sont en grandz troublez; et je tiens que le Duc d'Anjou, après ung monde de triumphes, que luy sont esté faitz en Anvers, où il at esté receu et intronisé comme Duc de Brabant, se sera treuvé bien empesché et estonné, véant les humeurs de ceulx de par deçà tant estranges. L'on verra ce que ceste mort proffitera; mais j'en attendz peu de succès, car les ministres et Calvinistes sont, avec leurs xviii ¹ et conseil de guerre, par tout les plus fortz, et les Catholicques n'osent lever la teste. Touttefois, Son Altèze me dit hier qu'elle vouloit escrire à ceulx d'Anvers, Brucelles, Gand, Bruges et Ipre pour leur offrir la grâce et miséricorde du Roy ², et qu'elle estoit joieuse de ma venue affin que je veidz son desseing, que me plait bien et servirat de justification devant tout le monde de Sa Majesté. Mais le vray remède, à mon advis, sera qu'elle haste avec toute diligence la venue de son armée, et que l'on présente aux rebelles avec l'une main l'espée et avec l'autre la paix, prévenantz ledit Duc d'Anjou, qui n'aurat ses forces prestes devant deux mois et demi, selon qu'escript l'ambassadeur de Taxis. Ledit Anjou at cuidé mettre de ses François dedans Anvers; mais l'on ne les at voulu recevoir. Trop bien en at-il miz sept enseignes dedans Dunkerke, dont ilz ne seront tost deslogez. Ceulx d'Ypre et de Gand n'en veuillent point, véantz comme ceulx de Bruges en sont traictez, que les François appellent traictres à leur Prince et Seigneur.

Aussi fault-il que Sa Majesté envoie seure provision pour chacun mois, ainsi que Vostre Illustrissime Seigneurie poursuit; ce que j'ay dit à Son Altesse et au Sieur Cosmo qui en sont fort joieulx. Une partie de noz Allemandz se sont amutinez, en ce qu'ilz sont plus usitez que de combattre, veuillantz estre païé de tout leur deubt. L'on leur portera demain cinq mois de l'argent que arriva hier de Namur. Qui polroit avoir des aultres? Le vray seroit de s'en faire quicte: car ilz sont cause que après la reprise du chasteau de Doulieu ³ l'on n'at peu faire aultre emprinse. Touttefois son Altèze en at une sur main. Les François en ont heu une sur Landrecies, que

¹ Magistrats des villes?

² Cette lettre datée de Tournai, le 25 mars 1582, est publiée dans BEAUCOURT DE NOORTVELDE, *Beschryving der Brugsche koophandel*, p. 161; KERYN DE VOLKAERSBEKE et DIEGERICK, *Documents historiques inédits*, t. II, p. 549, et GACHARD, *Correspondance du Taciturne*, t. VI, p. 78.

³ Commune du département du Nord.

leur est failli. Je craindz que l'on se repentira d'avoir retiré Abencourt ¹ pour complaire à Lalain et à s^{on} épouse, quant ilz ont consenti au retour des estrangiers, et je craindz qu'ilz noz perdront Valenchiennes, faute que l'on ne la pourveoit de bonne garnison, comme je le diray à Son Altèze devant partir.

Je retourneray sur le faict d'Anjou, qui at voulu que la *Religions vrede* fut remise en Anvers, aiant ammené avec soy quatre chappellains et ung aulmonier, disantz messe en l'abbaye de Sainct-Micheil, où tout le monde at peull venir, et at esté la confluence très grande, à l'extresme regret des ministres et consistoriaux, et surtout des colonnelz d'Anvers, que sont estes bien esbahiz, aiantz veu que l'Orangier le secondoit avec Aldegonde et Junius ². Aucuns estiment que ce at esté pour attrapper les Catholicques, pour après leur faire abjurer leur Roy, et faire serment audit Anjou, ce qu'ilz ont refusé de faire; ou que ce soit esté pour faire cheanger les provinces réconciliées d'opinion, aiantz consentu le retour de l'estrangier, puis qu'il y aurat partout libre exercice de la Catholicque Religion, laquelle durerat tant qu'il plairat à Messieurs les Calvinistes. Cependant ledit Anjou se polroit bien trouver mal voulu des ungs et des aultres, mesmes aiant usé de termes impérieux, disant qu'il n'estoit venu pour estre commandé, mais pour commander, qu'est bientost commencer après sa joieuse entrée, et le serment qu'il at fait; et diront Messieurs des Estatz de Brabant rebelles qu'ilz sçauront bien eslire ung aultre Duc. Nous verrons bien tost quel chemin les affaires prendront. Monsieur at apporté peu d'argent, et luy en at donné petite quantité l'Angloise, que répète les prestz qu'elle at fait à ceulx d'Anvers, peult-estre affin que l'on ne luy en demande point d'aultre; et les milordz d'Angleterre, qui l'ont acompaigné en Anvers, l'ont bientost habandonné, eulx estant miz de retour en Angleterre et aiantz blasmé la diversité des religions que sont en Anvers, et qu'ilz ne suyvent celle de leur Roy et chief.

¹ Le seigneur d'Abencourt avait été nommé gouverneur de Landrecies, lorsque le comte Philippe de Lalaing s'était emparé de cette place en octobre 1579. Voyez KERVYN DE VOLKAERSBEKE et DIEGENICK, *Documents historiques*, t. I, p. 438.

² Jean Junius ou de Jonge, bourgmestre d'Anvers, fut chargé par le prince d'Orange et les États-généraux de plusieurs missions en France et en Angleterre. Il signa le Compromis des nobles, prit part aussi aux négociations avec le duc d'Anjou. Voyez la biographie de ce personnage dans VANDER AA, *Biographisch Woordenboek*, t. VII, p. 76.

L'on n'at poinct fait grand cas dudit Anjou en Zélande, et les enffantz ont crié après luy *Papau*; ce que le magistrat défendit, vers lequel il n'at heu crédit de logier ses gens en villes fortes. Aussi ilz se gardent de leurs vantizes et insolences ¹.

Le Roy de France faict samblant en descouvert que les emprinses de Monsieur luy desplaissent, mais qu'il ne le peult empescher; touttefois c'est son vassal ². Si veoid-on bien que en couvert et soubz main il l'adsiste. Le milleur est qu'il n'at poinct grand moien; mais la Royne mère en at, si elle le veult employer. Peult-estre qu'elle le garde pour poursuivre sa prétention sur le roiaulme de Portugal par la cession du bastard Don Antonio, que aucuns estiment se vouloir ranger avec nostre Roy.

Ledit Anjou prétend droit sur Brabant par la cession du Duc de Nevers, qu'est ung de la maison de Gonzaga ³ qu'at espousé l'héritière dudit Nevers, et sont les justifications imprimées à Paris.

Il n'est à croire quelle tempeste de ventz qu'at esté partout le 7 du présent, mesmes en Anvers, où une tour du quartier où estoit logé Anjou, est tombée; et s'il ne se fut rompu une dicque, la ville heut receu grand dommage, comme ont fait plusieurs d'Hollande et Zélande, où sont périez bien 80 navires et quelques compagnies d'Anglois et François. Aussi at-on veu des estranges signes au ciel et à la lune ledit 7, et quelques aultres jours devant la mort dudit Prince. Leditz ventz ont aussi emporté deux granges de vos censes de Sainct-Amand, et faict grand dommage partout aux toitz de l'église et édifices.

Monseigneur, je suis icy arrivé hier, mandé des Estatz de Tournesiz avec bon convoy qu'ilz m'ont envoyé, requiz aussi par voz subjectz que se plaignent d'estre trop chargez, comme il est vray, et ad ce que j'espère pourveoir et en advertir Vostre Illustrissime Seigneurie, à laquelle j'avoie com-

¹ Voyez RENON DE FRANCE, *Mémoire sur les troubles des Pays-Bas*, t. III, pp. 1 et suiv., où l'arrivée de d'Alençon à Flessingue est racontée en détail.

² Busbec, l'ambassadeur de l'empereur en France, disait à Henri III que celui-ci agissait de concert avec le duc d'Alençon, pour l'expédition aux Pays-Bas, et lui fit comprendre que ni son maître, ni les électeurs ne pourraient souffrir une entreprise pareille, si contraire à leurs intérêts. (CIMBER et DANJOU, *Archives curieuses*, 1^{re} série, t. X, p. 56.)

³ Louis de Gonzague, l'un des fils puînés de Frédéric II, duc de Mantoue, marié à Henriette de Clèves, duchesse de Nevers, héritière en 1562 de son frère le duc François II.

mencé à faire response à ses lettres du 22 de janvier, que je u'ay sceu achever pour ce que l'on at despesché ce courrier à l'impourviste et avec grande haste. Et je n'ay voulu passer ceste occasion que je n'envoyisse les descharges pour le paiement de vostre pension et gaiges pour quatre ans, qu'il plairat à Vostre Illustrissime Seigneurie me renvoyer par le premier signé de sa main. Lors je les feray vérifier par Messieurs des finances; ce que je n'ay fait maintenant, affin d'éviter le dangier si elles estoient surprises; car il n'y at nul dangier encores que Vostre Illustrissime Seigneurie les ayt signé, puisque la signature de Messieurs des finances n'y est, sans laquelle nul paiement ne se fait. Monsieur de Chassey¹ y at fort bien travaillé, et aurons encoires tost cinq aultres années par ses mains en Bourgogne. Il plairat à Vostre Illustrissime Seigneurie le mercier par ses lettres selon qu'il mérite.

 XXXVII

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME

(Mémoires de Granvelle, t. XXXII, fol. 49 à 52.)

Madrid, le 30 mars 1582.

Madame, Matthis Belbain² m'a adressé le paquet de vostre Altèze auquel j'ay trouvé les lettres qu'il luy a pleu m'escire du xxij^e de febvrier, et ay fait passer à Lisbonne celles que venoient pour Sa Majesté, s'estant délivrez les paquetz que venoient aussy jointz pour les agentz de Vostre Altèze, laquelle je plains merveilleusement pour le travail, qui à ce coup luy ha donné, si aspre, la maldit goute, dont elle n'estoit encoires refaictie entièrement, nonobstant que les douleurs fussent passées. Et ne seray à mon aise, que je n'entende son entière convalescence, ne pouvant de nulle

¹ Benoit Charreton, seigneur de Chassey, receveur général des confiscations pour cause de troubles. Voyez *Bulletins de la Commission d'histoire*, 2^e série, t. I, p. 159.

² Il faut lire Mathieu ou Mateo Balhani. Voyez le tome VIII, pp. 129 et 268.

part recevoir nouvelles, que me donnent si grand contentement, comme celles que je puis avoir de la bonne santé de Vostre Altèze, que je prie à Dieu la luy donner parfaicte, avec très-heureuse et longue vie, comme de tout mon cueur je luy souhaite et désire. J'ay veu, par la copie que Vostre Altèze m'a faict faveur de m'envoyer, de ce qu'elle escript à Sa Majesté, acceptant pour maintenant la résolution qu'il luy a pleu prendre sur le faict du gouvernement et de la demeure par delà pour quelque temps de Vostre Altèze, l'instance qu'elle faict de nouveau pour retourner briefvement en Italie. Sur quoy aussy elle m'escript proluxement et avec véhémence; mais je la supplie considérer qu'il y a trop peu de temps que la résolution de Sa Majesté est prinse, telle qu'elle ha veu, pour requérir si tost changement, et mesmes ayant Sa Majesté déclaré à Vostre Altèze les causes pour lesquelles elle ha jugé le plus long séiour d'icelle par delà estre encoires nécessaire. Et combien que j'appërçois assez les causes que raisonnablement meuvent Vostre Altèze à désirer sa retraicte, et que je me souviens fort bien de tout ce que m'en a dict Pedro Aldobrandino, à correction, il convenoit différer ung petit de faire ceste nouvelle instance, quoy que je juge estre raisonnable non la détenir longuement en suspens, et que permeçant Sa Majesté son retour, avec raison icelluy débvroit estre accompagné de recongnissance de Sa Majesté, actendu les grands mérites d'icelle, et la peine qu'elle ha prins pour son service, avec si grande incommodité, pour se ranger si absolument à sa volonté. Je ne feray pour maintenant semblant de ceste nouvelle instance de Vostredite Altèze, mais actendray pour veoir, si Sa Majesté, sur le fondement de ce que Vostredite Altèze l'en luy a escript, icelle m'en touchera quelque mot, pour sur ce faire le meilleur office que me sera possible, pour seconder l'intention et désir de Vostredite Altèze, laquelle sçait l'obligation que je luy recongnois, et le désir que j'ay de, suyvant mon debvoir, luy faire en tout ce que je puis bien humble service.

Le succès de la réduction de Tournay a esté, comme Vostre Altèze dit, très important, et de raison nous en devons tous les jours rendre grâces à la Divine Bonté, que se doibt aussi à la dextre et prudente négociation, et avec si grande patience, de Monseigneur le Prince, dont est succédé le fruyt tant important de la résolution qu'ont prins les Estatz de demander à Sa Majesté gens de guerre de toutes nations qu'il luy plaira envoyer, sans

exclure les Espagnolz ¹; et jà se vad faisant ce que convient, pour le mectre en exécution, ny ne laisse office quelconque de sollicitation afin que l'on envoie provision nécessaire par delà, représentant l'inconvénient auquel l'on tomberoit à faulte d'icelle. Et combien que j'aye en ce contraires ceulx de la *hazienda*, que font pour ce à l'encontre de moy tous les mauvais offices qu'ilz prennent, et par toutes voyes, pour ce qu'ilz entendent que je diz les véritez, si ne laissé-je pourtant de poursuyvre, comme je doibs, adviene après ce que Dieu voudra; combien que je confesseray à Vostredite Altèze que souvent je me lasse et désespère de ce que j'apperçois, que congnoissant le Roy la faulte, il n'y donne remède, pour estre si irrésolu et long, et que à ceulx que font mal, non seulement il ne les chastie, mais comme il est si bon Prince, ne leur monstre encoires mauvais visaige; ce que véritablement porte grand préjudice à ses affaires: car où il n'y a chastoy ny rémunération balancée avec juste balance, les affaires n'ont accoustumé prandre bon chemin; et sur ce point aurois-je beaucoup à dire, si j'estois près de Vostre Altèze, comme je luy ay touché cy-devant par mes lettres; mais ce sont choses que ne se peuvent confier à aultre qui que ce soit.

L'allée d'Alençon en Zélande et Anvers ², avec tout ce qu'at l'a passé, à la vérité m'estonne peu, et j'espère que devant que le mois de may passe, il se repentira de son voyage, et tant plus s'il retourne en Angleterre, selon qu'est la commune opinion; et je me range entièrement à celle de Vostre Altèze, que ce n'est chose que luy convienne, et que pourtant ne se devoit croire; mais il ha faict tant d'aultres chose sans fondement de raison, que je ne m'esbayray d'aultres nouvelles faultes qu'il puisse faire. Les humeurs de ceulx de par delà se conformeront tousjours mal avec les François: car il y a trop de différence, et comme qu'il soit, avec toute sa mauvaise opinion qu'ilz ont conceu des Espagnols, soit à tort ou à droict, je

¹ « Ce seroit le vray chemin pour parvenir au repos de ces povres pays, jà tant ruynez et désolés; meslant avec la clémence la force requise contre les rebelles. Et pleut à Dieu que l'on eust piéçà tenu ce chemin avec la volonté des Estatz: car l'on n'eust pas tant despendu, et se fut faict plus. » Le même à la même, le 19 mars. (*Ibid.*, fol. 48.)

² « Lisfeld, chancelier de Brabant, a faict en Anvers les cérémonies, et hormiz les consistoriaux et ces meschantz ausquelz Oranges donne titre de Estatz généraulx, peu se sont trouvez au serment. » Le Cardinal à Morillon, du 28 mars 1582. (Lettres de Morillon, t. VIII, fol. 200 v°.)

tiens qu'ils aymeroient sans comparaison plus iceulx, que la tyrannie et l'insolence des François, ausquelz, comme Vostre Altèze dit, nous comportons trop; et y a longtems que Vostredite Altèze sçait mon opinion sur ce; mais jusques à présent je n'y vois remède; et si ne sçay quelle aultre déclaration de guerre nous debvons actendre, puisque la Royne de France mère la nous faict ouverte, et la confesse, à couleur de sa prétention vaine, fondée en l'air, et de si loing au royaume de Portugal, et que son filz publicquement l'aide, et que Alançon la nous faict aussi ouverte, courans tous les jours ses gens sur les pays de Sa Majesté, nous retenant Cambray, au renvitaillage de laquelle assistarent ceulx du camp du Roy son frère, comme il dit, pour non l'abandonner, et de non le laisser en dangier, estant frère. J'ay souvent dit que je me souviens des termes que feu l'Empereur de glorieuse mémoire usoit à l'endroit du feu Roy François premier, non luy comportant chose quelconque, et avec cela le tenoit en frain; et si estoit plus puissant beaucoup que le Roy moderne, et si sçavoit largement d'avantage, et avoit plus de valeur et meilleurs gens. Par où je tiens que si nous tenions le mesme chemin de feu Sa Majesté Impériale, noz affaires s'en porteroient mieulx. J'en ay souvent deschargé ma conscience, et avec ce me contenteray de ce qu'en adviendra. Ung bien y a, que pour toutes leurs emprinses il y a peu d'argent et guères plus de crédit. L'on a cherché à Gennes d'en recouvrer, sur gaiges de joyaulx, mais sans effect. Et dois le mois de septembre, l'évesque de Carcaçone, Rosselay ¹, sollicite à Venise pour recouvrer deus cens mil escuz sur semblables gaiges; mais jusques oyres il n'y a heu effect, ny n'ay encoires entendu que à Lyon l'on aye recouvert les 400 mille escuz qu'ilz devoient envoyer en Suisse; et si n'est le repos de la France tant assheuré, que avec peu de sollicitation que l'on pourroit faire soubz main, l'on ne leur résuscita la guerre intestine, et tant plus facilement donnant quelque ayde, ou de gens et d'argent à aucuns, que me donne espoir que noz affaires pour ceste année passeront mieulx, s'il plaict à Dieu, et mesmes que Sa Majesté s'arme à tous coustelz; et en Portugal ha plus de gens de guerre que je ne vouldroie, pour s'opposer aux emprinses de la Royne mère et de Don Antonio, l'exécution desquelles se diffèrent aussi à faulte d'argent, selon les nouvelles que l'on a de la coste

¹ Annibal de Rucellay.

de France. Et nostre armée de mer se vad nectant sur pied ¹ pour résister et faire exploit où l'on verra convenir, nonobstant que Germiny ² sollicite l'armée du Turq, et que par la voie de Marseille l'on a envoyé de nouveau homme exprès à la mesme sollicitation vers Constantinoble.

L'on a adverty Monseigneur le Prince de la responce donnée à Diego Maldonado ³. Selon que l'on m'a escript de la court, il n'apporte chose à quoy l'on se peut attacher, puisque au mesme temps qu'il vint proposer ce que le Roy de France et sa mère luy avoient enchargé, Alançon passa en Angleterre pour solliciter son mariage avec la Royne, que jà François et leur Roy mesme tenoient pour fait; par où l'on voit quel fondement l'on pouvoit faire sur leurs belles parolles... ⁴.

Quant à l'assenso, et ce du comte Claudio Landy, et de Monseigneur l'Illustrissime cardinal Farnèse, je y ay satisfait particulièrement : que Vostre Altèze soit certains que je n'obmetz riens, de ce que de mon coustel je puis faire.

Le choix des personnes pour la provision des charges et offices est, comme Vostredite Altèze dit, fort important; mais par deçà je vois que souvent l'on y fait si grandes faultes, que souvent je m'en estonne, et de la longueur des résolutions. Dois mon arrivée en ce lieu, je crie continuellement sur ce que Milan, Rome, la court de l'Empereur, l'Angleterre, la France, et Venise demeurent sans provision de ceulx que debvroient tenir les places en chief, et qu'elles sont seulement pourvus d'emprunt et sans tiltre, au très-grand préjudice des affaires, dont tout le monde murmure, et de noz irrésolutions, et non sans cause.

L'Impératrix partit lundy dernier pour aller en Portugal, où le Roy l'a appellé et l'actend; elle fera ses Pasques, comme je l'ay escript, à Guadelupe, et dois là suyvra son chemin vers Lisbona. Dieu doint que leur entre-

¹ « Oyres que plus lentement que je ne vouldroye. » Le Cardinal à Morillon, le 28 mars 1582. (Lettres de Morillon, t. VIII, fol. 200 v°.)

² Jacques de Germiny, ambassadeur de France à Constantinople, né à Châlons, en Champagne. Voyez sa notice dans CHARRIÈRE, *Négociations de la France dans le Levant*, t. III, p. 814.

³ Diégo Maldonado, secretaire, chargé de faire à Paris l'intérim de l'ambassade espagnole, après la mort de Vargas Mexia.

⁴ Le roi de France était si bien convaincu du futur mariage de son frère avec la reine d'Angleterre, qu'il n'entendait plus parler d'aucune autre union. Voyez CHARRIÈRE, *Négociations de la France dans le Levant*, t. IV, p. 96.

veue soit cause de quelque bonne résolution d'importance. Elle fait son compte de retourner icy pour se retirer au logis, où elle a esté icy lougée, joint au monastère des *Descalças* ; mais je ne pense pas que Sa Majesté le luy consentira, ayant grand besoing de son assistance, et tiens qu'elle demeurera en Portugal ¹, où toutesfois je ne pense pas qu'elle se trouvera bien, si l'on ne pourvoit aultrement à la justice et aux finances, y employant avec Portugalois estrangiers : car sans ce certainement il ne se fera riens ; et si l'on n'y pourvoit ² et à leur mectre frain, je me doute, que quoy que Sa Majesté désire retourner à Castille, nous ne l'aurons icy sitost qu'il voudroit, et que ladicté Impératrix prétend principalement faire en Portugal, est obtenir résolutions pour le mariage de l'Empereur.

Encoires n'est arrivé icy le Duc d'Ossuna, que nous actendons tous les jours, pour aller à Naples, ny ne sçavons si le Comte d'Olivares sera passé avec les galères de Naples ; et pour Milan l'on doute de nouveau si le Duc de Medina Sydonia y yra ou non.

XXXVIII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Morillon au Cardinal de Granvelle, t. IV des Suppléments, fol. 115.)

Saint-Amand, le 6 avril 1582.

Monseigneur, Je ne sçay par quel boult commencer pour rendre grâces à Vostre Illustrissime et Révérendissime Seigneurie du si grand bien et honneur qu'elle m'at obtenu de Sa Majesté, aiant voulu coroner d'ungne si honorable dignité tous les précédentz bienfaictz que j'ay reçu d'icelle tant

¹ • Avec Monsieur l'archiduc Cardinal. • Le même à la même, le 19 mars 1582. (*Ibid.*, fol. 49.)

² • Le roy y est mal servi et peu aydé, et sont plus longs en besoingne les Portugalois que les Castellains, que n'est pas peu dire. • Le Cardinal à Morillon, le 28 mars 1582. (Lettres de Morillon, t. VIII, fol. 201.)

accumulez de degré en degré depuis 36 ans en ch^a, que quant j'y pense, je ne la sçauroie jamais souffisamment remercier, confessant ingénument que c'est à elle seule que je doibz rapporter ce que je suis, et tout ce que j'ay receu en ce monde, et mesmes ceste dernière promotion qui surpasse toutes les autres, et qu'est une des premières et principales de ce Pays-Bas, de laquelle plusieurs Seigneurs de illustre et grande maison se sont contentez¹. Et j'ay veu avec quelle ardeur et sollicitude Vostre Illustrissime Seigneurie at embrassé ce faict et le poursuivi constamment jusques elle l'a conduit à la désirée fin. Je doibz beaucoup à Madame et à Monseigneur le Prince son filz, qui m'ont tant recommandé et advanché vers Sa Majesté qu'il n'estoit possible de plus; mais je me suis bien apperceu que si Vostre Illustrissime Seigneurie n'y heut si fort tenu la main y employant le Seigneur Idiaques, je heusse boullé court, et que l'on heust estimé faire assez pour moy me donnant Malines, que je recognois fut encores esté trop. Mais Vostre Illustrissime Seigneurie, comme mon vray patron et ancien Mécoenas, y at de sa grâce pourveu, dont je la mercie et mercieray tous les jours de ma vie très humblement; et elle se peult assurer qu'elle peult disposer de cest évesché, et de ma personne, comme de chose sienne propre, et que je me tiendray à jamais sa très humble créature, serviteur et esclave très obligé à luy faire tout humble et fidèle service, tant que Dieu me lessera en ce monde, et aussi à sa illustre maison, sans que je seray jamais trouvé ingrat; ce que j'ayme trop mieulx démonstrer par les œuvres que paroles, espérant qu'elle at bien ceste opinion de moy que je la désire de tout mon cœur servir, aymer et honorer comme je doitz et j'ay tousiours faict et feray, sans fleschir à mon principal Seigneur et bienfaicteur, Dieu aydant, que je prie me donner grâce de m'acquicter en ceste charge pour son saint service, l'édification de son Église et mon salut, et conserver Vostre Illustrissime et Révérendissime Seigneurie en très longue et heureuse vie.

Je ne feray samblant jusques Son Altesse me parle, et ne fauldray me conduire selon le concille pour le procès et profession de foy, merciant Vostre Illustrissime Seigneurie son bon advis pour obtenir grâce du dépesche à Rome.

¹ Il s'agit de la nomination de Morillon au siège épiscopal de Tournai. Philippe II présenta sa nomination au Pape le 15 mars 1582.

XL.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN IDIAQUEZ.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXII, fol. 35.)

Madrid, le 7 avril 1582.

De Vuestra Señoria confio como de mi miesmo, y por esso le descargo tan libremente mi pecho, y le doi infinitas gracias por el officio con Matheo Vezquez, y el tiento que ya hávia dado á Su Magestad, y lo que pensava hazer mas de propósito. En meiores manos, no podria essar mi negocio que en las de Vuestra Señoria. No sé isi Matheo Vasquez ¹ camina de buen pie, que deve saver que no me parece bien lo del thesaurero Spinosa, y los de la liga, si me colligára (lo que no quizá Su Magestad, ny á su servitio convenia) quien medrara más á Su Magestad ménos. Mucho me ha desengañado esta resolucion en mi rostro, y por quien, sino por Christoval de Mora ², que vino ayer, y se vino como se sabe, y teniendo yo tantos fundamentos para pretender, demas dela recompensa delo que me quitan, pro lo que he perdido por su servitio, y por lo servido, en que no cedo á ningun natural, con quanto tengan todos los que no nosciéron en estos Reynos por bastardos : no tengo edad por cevarme de esperanças vanas que me puede ya dar que repare el daño, yglesia no pretendo, la demas es miseria : mi resolution callaré fasta á su tiempo, pero mostrar de quedar contento no lo siendo, y sabiendo todos, y diziendomelo, que tengo causas por no serlo, no lo puedo mostrar, ny estar contento : y pues el servir con amor no aprovecha como ny el desservir daña, ántes lo contrario, lo meyor es no matarse y dexar cuydados á quien los quiziere y dar del pie al mundo.

¹ Matheo Vazquez de Leca, secrétaire de Philippe II. Voyez DANVILLA Y COLLADO, *El poder civil en España*, t. V, p. 695.

² Christoval de Mora. Il avait servi le roi en Portugal et obtenu en récompense la commanderie de Calamea, ordre d'Alcantara • nonobstant l'espoir que de ses douces réponses (celles du roi), j'avoye conceu qu'elle me demeureroit ». Le Cardinal à Morillon, le 28 mars 1582. (Lettres de Morillon, t. VIII, fol. 200.)

XXXIX.

R É S U M É .

Doléances amères au sujet d'un passe-droit, vaguement désigné, qui vient de lui être fait en faveur d'un homme, dont les services ne sont, sous aucun rapport, comparables aux siens : son âge ne lui permet plus de se repaître de vaines espérances, et demande quelque chose de positif. Granvelle termine en manifestant un grand dégoût des affaires politiques, du service de son maître surtout, et l'intention de quitter incessamment l'un et l'autre.

XL.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT FONCK ¹.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXII, fol. 57 et 58.)

Madrid, le 7 avril 1582.

J'ay receu vostre lettre du second de ce mois, et pour y respondre suyvray l'ordre d'icelle. Après vous avoir escript touchant la diette impériale, me vint treuver Don Jean de Borgia ², qu'a esté ambassadeur devers l'Empereur, par commandement de Sa Majesté pour communiquer sur ce mesme; et comme venant plus fraiz d'Alemaigne, me ramantu aucuns poincts sur lesquels nous fumes quelque temps en conférence; et j'adverty Don Jean

¹ La réponse du 25 avril est sans intérêt, à l'exception du passage suivant : « La confirmation de la mort de ce traistre d'Oranges tarde beaucoup : ce nonobstant avons cependant jouy de la joye ne plus ne moins que si l'effect fust esté bien assuré : eraindant que comme il n'est qu'un vrai serpent, qu'ainsi les pièces se rattacheront bientôt ... » (*Ibid.*, fol. 72.)

² Jean de Borgia était ambassadeur de Philippe II à la Cour impériale à Vienne. Son nom est souvent mentionné dans les volumes précédents, et spécialement dans le tome VIII.

d'Idiaquez ¹ au nom de tous deux de nostre advis Le dict de Borgia ne faisoit pas grand compte du traicté que feu l'Empereur, nostre maistre de glorieuse mémoire, faict avec l'Empire l'an 48 ². Et pour moy, je le tiens très-important, comme j'espère que vous faictes, l'ayant veu, et qu'il fault procurer de l'entretenir, et qu'il convient envoyer personnage qu'entrevienne pour le cercle de Bourgongne, et que y tienne son lieu et session. Il me dict aussy que l'on n'avoit reprins le fief pour les Pays d'Embas soubz une bannière conforme au traicté, ayant prins excuse sur ce que les papiers estoient occupez à Malines par les rebelles, et il me semble que l'on doibt demander nouvelle prorogation; aussy me dict-il que l'on n'avoit satisfait à la contribution. Je dis que l'excuse estoit bonne, puisque les Estatz ne nous avoient faict jouyr de la paix publicque, ny donné ayde contre Anjou, et que Sa Majesté, pour deffendre les pays, avoit despendu l'ayde ou contribution telle que donnent deux électeurs, et beaucoup d'adventaige; que quant à la négociation de la dyette ³ sur ce que les lettres de convocation parlent de traicter des affaires des Pays d'Embas, que n'ayant l'Empereur adverty Sa Majesté de ce qu'il y pense faire, qu'il me sembloit que ny Don Guillem ⁴, ny aultre de la part du Roy, doibt sur ce point entrer en aulcune négociation, que de justifier Sa Majesté et faire congnoistre à chacun combien Sa Majesté a travaillé pour appaiser les troubles, et les conditions élémentes ouffertes à Cologne pour recevoir en grâce les rebelles, et que le livre imprimé ⁵ de la négociation de Cologne donnoit justification et instruc-

¹ Don Juan de Idiaquez, secrétaire de Philippe II, souvent mentionné dans notre tome VIII.

² L'acte daté d'Augsbourg, le 15 mai 1548, est publié dans LUNIG, t. I, p. 780 et dans GALDAST, t. I, p. 318.

³ Elle était convoquée à Augsbourg pour le mois d'avril.

⁴ Il faut lire Guillamas. Francisco Guillamas, secrétaire, en langue espagnole. Voyez *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2^e série, t. I, p. 159. Des lettres de ce personnage adressées au prince de Parme ont été publiées dans les *Lettres interceptées du cardinal de Granvelle*, Anvers, 1582.

⁵ Plusieurs écrits ont été publiés au sujet des négociations de Cologne, tels sont : *Corte verloning ende bericht der articulen ende conditien nu onlangs tot Cuelen geproponiert*, 1579; *Les traictés faits à Cologne pour parvenir à une réconciliation générale des Pays-Bas avec Sa Majesté catholique*, Douai, 1579; *Relatio ad sacram Cæsaream Majestatem, eorum quæ per suæ Majestatis commissarios in negotio pacificationis Belgicæ, Colonia peracta sunt, anno M.D.LXXIX*, Cologne, 1579; *Recueil de la négociation de paix de Cologne entre Sa Majesté le roy catholique et l'archiduc Mathias et les États des Pais-Bas*, Anvers, 1580; *Acten en verhandel geschiet te Colen*, Leiden, 1581; LOSSEN, *Ayggäus Albada*.

tion suffisants; que si les Estatz mecloient en avant quelque aultre chose, qu'ilz s'enchargeassent d'advertir, sans entrer en aultre négociation, ny accepter ny refuser, afin qu'estant Sa Majesté advertie, elle peut penser et prendre advis de ce que voudra respondre.

Véritablement nous avons aux Pays d'Embas très-mal conduict les affaires; et les malvais gouvernemens, soit par ignorance ou par hayne, ou par avoir voulu trop bien servir sans bien entendre ce que convenoit, nous ont mis en la confussion en laquelle nous sumes; et vous sçavez assez dois Rome en ce mon advis, et les offices que je faisois pour procurer que l'on print aultre chemin : mais je ne suis esté creu, et feu Hopperus ne sçavoit ce qu'il faisoit. J'ay tousiours recommandé que l'on s'accommoda à l'imperfection des subjectz; et ayant esté le plus offensé, j'ay tousiours persuadé le doux chemin pour ceulx que se voudront réduyre, est que l'on remédia tost : que ne s'est fait, et se sont (consum)mez tant de miliardz inutilement et ruyné les pays, se faisant la guerre au Roy mesme. Les affaires prenent, à mon advis, meilleur chemin; et ne fais grand fondement sur ce que passe quant à Alançon, que me semble un jeux de farse, ny ne puis souffrir que aucuns imputent à la généralité des pays ce que ces malheureux gaignez d'Oranger font avec luy. Ce que me faict mieulx espérer est ce que je vous ay escript naguayres, que je congnois par les lettres du Prince de Parme au Roy, plusieurs escriptes de sa propre main, que sa volonté envers les pays est tout aultre que des prédécesseurs, et qu'il (tend) du tout à la pacification et clémence.

Je vous mercie de nouveau très affectueusement ce de Malines et de Tornay, et la diligence pour envoyer les dépesches que vous me dictes porte ce corrier, que je fais passer outre. J'ay veu les copies des dépesches que vous m'avez communiqué, dont aussy je vous remercie. Une chose fault-il que je vous advertisse, que me deschargeant de Malines vous m'avez chargé de l'église de Rome contre ma volonté; car vous dictes : *Antonius Perrenotus S. R. E. Episcopus Sabinensis*, au lieu que nous disons : *Antonius Episcopus Sabinensis. S. R. E. cardinalis Granvellanus nuncupatus*; mais cela importe peu. Je tiens pour certain que Sa Saincteté, ny en l'ung ny en l'aultre ne fera difficulté; et n'y aura mal que Sa Majesté, soit en latin ou en espagnol, en escripve un mot à l'ambassadeur, oyres que la nomination porroit suffire. Je pense, dois icy, par l'ordinaire, envoyer ma

procure sur le cardinal Gesualdo ¹ à mon auditeur, afin que, s'envoyant dois le Pays d'Embas la nomination et procès requis, ladicte procure se trouve là pour supplier Sa Sainteté qu'il luy plaise : *absolvere me a vinculo quo teneor Mechliniensi, et illi de pastore providere secundum regis nominationem*. Au dépesche gratis, il y aura comme vous sçavez difficulté; pour la vaincre, porroient ayder les lettres du Roy à l'ambassadeur et du Prince de Parme au cardinal Farnèse, pour du moins avoir bonne modération.

Si la prévosté d'Ayre est, comme il me semble, si je me souviens bien, de la nomination du Roy, à laquelle Morillon parvint par résignation de feu Monsieur de Cambray de Berghes, si la mémoire ne me fault, et par nomination du Roy, il est très-convenable que Monsieur le Prince nomme, et il sera fort bien que vostre nepveu soit comprins en la nomination dont j'escriptz ung mot; et s'il est nommé, estant d'age et graduel, Sa Majesté, à mon advis, vous feroit tort de ne la vous donner; et quand vous voudrez que j'y face d'avantage, je m'ouffre prompt comme je doibs.

Le prisonnier de Morbeck est encoires là; et sur l'office que vous avez fait, Sa Majesté en a escript au président, dont j'advertiray ceulx à quy il touche. L'on est après la femme du trespasé pour la contenter; elle est ayse d'être quicte de son mary, mais elle veult prouffiter de l'occasion, et l'on a fait tout debvoir pour descharger le jeune homme et preuver l'aggression.

Vous avez aussy fait fort bonne œuvre d'envoyer les affaires de Bourgogne, afin que l'on y mette la main, ayant si grand besoing de remède. Le mesme corrier portera le tout, puis qu'il est de confiance et congneu du Prince, ayant si bien et sheurement apporté le dépesche dudict Seigneur Prince, que tant emportoit; et par le premier allant à Lyon s'adressera vostre lettre au comte de Champlite, duquel vous aurez aucuns paquetz avec ceste, que hier arrivarent avec l'ordinaire.

Je vous mercie la faveur que vous faictes au filz du feu Sieur de Chassey; la souvenance des services du père, et ce que le jeune homme me semble de bon cueur, m'enclyne fort à le favoriser.

Je vous ay escript ce que passe quand à Don Francisco ², mon nepveur.

¹ Alfonse Gésualdo, napolitain, diacore, cardinal du titre de Sainte-Cécile, archevêque de Conza, puis de Naples, élu en 1561, mort en 1605.

² François Perrenot, comte de Cantecroy, etc., fils de Thomas, ambassadeur de Rodolphe II, à Venise, époux de Barbe de San Vitale, mort à Prague en 1607, sans postérité.

S'il fut esté plus saige, il eust heu mieulx, et fault tenir pour bon ce que plaict au maistre.

XLI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A N.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXII, fol. 56.)

Madrid, le 7 avril 1582.

Monseigneur, Les nouvelles qu'arrivent maintenant de la mort du jaidis Prince d'Oranges ne sont pas malvaises, et fussent esté meilleurs s'il fut mort vingt ans devant, ou que deux douzaines de meschantz que l'on porroit choisir, luy feyssent compagnie. Dieu soit louhé de tout! Monseigneur le Prince de Parme envoye à Sa Majesté une lettre d'ung qu'advertit du faict. Le pistolet que luy a esté tiré avoit deux bales; l'une donna audict jaidis Prince et l'autre à Lamoral d'Aigmont, filz du feu comte ¹, que disnoit avec luy et tomba mort. Ledict Prince malheureux survesquit six heures, comme l'on m'escript, à demy enragé: le jeune homme qui feit le cop et s'estoit confessé et receu le créateur devant, fut incontinent mis en pièces, Dieu luy pardoint. Ceulx d'Anvers furent d'opinion que Alançon l'avoit faict et fut en danger. Si noz gens marchent tost, et que l'on envoye argent il y aura du mesnaige, et s'il plaict à Dieu, grand changement en mieulx ².

¹ Voyez plus haut, p. 108, note 5.

² Ces nouvelles sont la répétition de celles contenues dans la lettre de Morillon du 24 mars précédent. Voyez plus haut, p. 107.

XLII.

FRAGMENT D'UNE LETTRE DU CARDINAL DE GRANVELLE A MONSIEUR DE CHASSEY.

(Archivo general de Simancas. — *Negociados de Estado*, S. Prov., Leg^o 2535, fol. 40.)

....., le 10 avril 1582.

Monseigneur de Chascey, Voz lettres du 22 de febvrier arrivent maintenant, avec celle que vous m'avez escript du 25 de mars, par laquelle vous me donnez advertisement de ce qu'est advenu trop tard du Prince d'Oranges, que, pleust à Dieu, il fut succédé il y a 20 ans : le publicque n'y eust rien perdu. Devant ce succès noz affaires ne me sembloient en mauvais termes par le moien de ce que l'on a obtenu des Estatz de se servir de gens de guerre plus que l'on verra convenir. Et j'ay sollicité et sollicite afin que l'on haste l'exécution, à quoy l'on besoigne en diligence. Et pour la provision d'argent, je ne faiz pas grand fondement sur les forces et mouvemens que se font à Alençon se vestant du Duc, et luy faisant autres braves; car l'on sçayt qui sont ceulx qui le font et que le général n'y consent, ny sa conduite ny des siens n'est pas pour durer. Il a peu de gens et faulte d'argent, et se faisant fort le Roy par delà, comme il désigne, fera penser le frère et la mère d'Alençon; et tant plus estant Oranges par terre et ne pourra Aldegonde oires que . . . avoir l'auctorité requise pour tel faict : et je voies par ce qu'escript Monseigneur le Prince au Roy ses desseings, bons, prudens et tres-importans. Si nous sumes maistres de la campagne, comme j'espère nous serons, tout se peult faire, et je tiens l'emprinse d'Anvers pour très-important et plus facile que celle de Menin; car ayant la campagne, luy copans de loing la rivière hault et bas, et que la chevalerye bapte la strade, ilz morroient de faim, et cesseroit le commerce que les feroit enraiger et perdroient le moyen de fornir aux frais, qu'est la batterie qui leur fault sans s'amuser aux murailles. Et qui auroit Villeborde¹, l'on estonneroit

¹ Vilvorde.

Bruxelles et Malines, et se copperoit par ce costel-là, la commodité à Anvers

XLIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A M. DE MONTIGNY ¹.

(Archivo general de Simancas. — *Negociados de Estado* S. Prov., Leg^o 2535, fol. 49 v^o. — Lettres interceptées du cardinal de Granvelle.)

Madrid, le 16 avril 1582.

Monsieur, Le Prélat de Saint-Vastz ² m'a donné vostre lettre du pénultième de febvrier. A la vérité voz mérites sont telz, vous estant si valereusement employé pour le service de Sa Majesté, que vous n'aviez besoing de le dire vous mesme, estant chose tant notoire, et dont Sadicte Majesté a très-bonne information; vous assurant que, oires il ne soit de besoing, je n'ay failly de luy ramentevoir en toutes occasions; et je voidz qu'il vous estime et tient compte de voz promesses ³, et de ce que si souvent vous vous estes employé valereusement aux occasions que se sont adonnées, employant en toutes honorablement et chevaleureusement vostre personne, par où je veulx espérer que Sadicte Majesté ne faudra de aux occasions vous faire cognoistre combien elle vous estime, avec la gratitude que se doit espérer de sa grandeur et libéralité. Quant à la charge de Flandres, jusques à ores je n'ay entendu que Sa Majesté traicte pour y prendre résolution. Aussi sçavez vous, Monsieur, en quelz termes sont encor les affaires de Flandres pour le présent; mais j'espère que si j'à vous ne l'avez entendu, vous sçavez tost de Monseigneur le Prince qu'Elle tient soing de vous employer honorablement. Et vous puis assurer que la volonté que j'ay cogneu en Sadicte

¹ Emmanuel de Lalaing, seigneur de Montigny.

² Jean Le Vasseur. Voyez plus haut, p. 10, note 6.

³ Le texte imprimé porte *prouesses*.

Majesté, en vostre endroit est telle que, à mon advis, vous ne la sçauriés désirer meilleure. Je me trouve icy, comme vous sçavez, esloigné d'icelle d'au moins douze journées, et n'y puis faire office que par lettres, que ne sçayvent pas tousiours espyer les occasions. Et ont bon besoing que ceulx qui sont présens donnent vie au contenu des lettres. Et j'espère que Monseigneur le prévost Foncq, que se treuve près d'icelle, et par les mains duquel passent les affaires des Pays d'Embas, qu'à mon advis vous est affectonné, ne défaut aussi de son costel de faire en ce que vous concerne tous les bons offices que luy sont possibles, comme je vous assure que de toute bonne et entière affection, de laquelle me recomande très affectueusement à vostre bonne grâce.

XLIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DE HENNIN-LIÉTART, SEIGNEUR DE CAPRES.

(Imprimé dans les lettres interceptées du cardinal de Granvelle.)

Madrid, le 16 avril 1582.

Monsieur le prélat de Saint-Vastz arrivé cejourd'huy avec bonne santé m'a donné grand plaisir de ce que j'ay entendu de luy particulièrement, oultre ce que j'en sçavoie là de bon debvoir que vous et autres Sieurs avez rendu pour le bien publicq des Pays, soubtennement de la religion et service de Sa Majesté. Par où, à la vérité, vous méritez beaucoup. Et je désire singulièrement que Sadicte Majesté monstre avec l'effect en toutes occasions combien elle l'estime. Il n'y aura faulte de mon costel que volontiers je ne le tesmoigne à Sa Majesté, et luy ramentevoye mesmes aux occasions aux désir que les offices que j'y feray, puissent estre quelque jour de fruit, tel que vous puisse donner entier contentement. En quoy me trouverez tousiours prest, et en tout ce que je pourray pour vous faire plaisir et service.

XLV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A M. DE GOUGNIES.

(Imprimé dans les lettres interceptées du cardinal de Granvelle.)

—
Madrid, le 16 avril 1582.

Le prélat de Saint-Vastz m'a donné vostre lettre du 21 de febvrier. Et non seulement ne m'est diminuée la bonne volonté et affection que je vous ay cy devant offert, mais s'accroist journellement, parceque j'entend du debvoir que vous rendez en tout ce que vous pouvez, que puisse servir au soubtènement de la religion et service de Sa Majesté, outre le compte que je tiens de l'affection que vous m'avez tousiours porté et m'offrez de nouveau. Je n'ay failly donner souvent tesmoignage de voz mérites. Et seray tousiours prompt pour, en toutes occasions, renouveler le mesme; et envoiray à Monsieur le prévost Foncq vostre requeste pour en faire rapport à Sadicte Majesté, entre les mains duquel doibt jà estre celle que vous aurez faict présenter, dont celle que me vient présentement est la copie; luy priant de ramentevoir à Sa Majesté les offices que l'ay faict cy devant, que je renfrechiray fort volontiers avec très grand désir qu'elle y preigne telle résolution que vous puisse donner entier contentement.

—
XLVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A M. STERCK, TRÉSORIER GÉNÉRAL DES FINANCES.

(Imprimé dans les lettres interceptées du cardinal de Granvelle.)

—
Madrid, le 16 avril 1582.

Le prélat de Saint-Vastz, que est aujourd'hui arrivé, m'a entre autres donné voz lettres du 15 de febvrier, par lesquelles j'ay volontiers entendu

que le despesche que s'est fait par Sa Majesté et signé de sa main pour vous confermer en vostre estat, soit esté fait de vostre contentement. Le tesmoignage de voz loyaulx services est deu aux œuvres, puisque vous vous y estes continuellement si bien employé. Et n'est grand plaisir d'entendre que vostre eage et disposition puisse comporter de vacquer si assiduellement aux affaires du maistre, qu'on bon besoing d'assistance selon les termes ausquels l'on se treuve.

Je vous mercye très affectueusement l'offre que vous me faictes d'assister à ma prétention du payement de mes gaiges et pensions deucs de tant d'années, sur l'instance qu'en a fait Monsieur le prévost d'Ayre. Et je voidz que vous connoissez qu'il y a de la raison grandement de mon costel; et que je me suis porté modestement de tout attendre sans importuner. Mais les pertes que j'ay receu à tout costelz et frais que j'ay soubtenu pour le service du maistre aux voyages que j'ay fait, et servant nettement et sans intérestz, me contraignent à faire l'instance. Et par la lettre dudit prévost d'Ayre j'entends que par vostre bonne assistance le tout se vad acheminant afin que du moins de quelque bonne partie je soye dressé, soit en Bourgoigne ou ailleurs. Dont je vous mercie très affectueusement, et encor de l'assurance que vous me donnez de vostre bonne volonté en mon endroict, et de Messieurs vos confrères; que m'oblige grandement à employer pour toute la compagnie, et pour vous singulièrement en tout ce que l'occasion m'en pourra donner le moyen.

La résolution des Estatz at esté grande et très importante, dont les pays recepvront fruict, s'estant Sa Majesté résolue d'accepter ceste bonne volonté, et d'envoyer secours pour asseurer lesdits pays contre les François, et procurer ausdits pays le repos et tranquillité qu'après tant de maux seroit à iceulx plus que nécessaire.

XLVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A ROBERT DE MELUN MARQUIS DE ROUBAIX.

(Archivo general de Simancas. — *Negociados de Estado*, S. Prov., Leg^o 2533, fol. 48 v^o. — Imprimé dans les lettres interceptées du cardinal de Granvelle.)

—
Madrid, le 16 avril 1582.

Monsieur, Le prélat de Saint-Vastz, qu'est arrivé aujourd'huy, m'a donné vostre lettre du 19 de febvrier. Jà, par plusieurs escriptes par Monseigneur le Prince à Sa Majesté, j'avoie entendu la sainte résolution prinse par les Estatz et qu'à vostre sollicitation et sur la proposition que vous leur aviés fait si prudentment avec les offices si dextrement accomodez que par vous, Monsieur, et par Monseigneur le Président¹ et aultres que vous y avez employé se sont fait, ceulx d'Arthois ont monstré le chemin aux aultres, dont peult provenir ung grand bien pour tous les pays pour les tirer une fois de tant de misères; et vous aurez jà entendu devant que ceste arrive, par lettres de Sa Majesté propre, le contentement qu'elle a de la susdicte résolution et de ceulx que s'y sont employez; vous asseurant que je n'ay failly ny ne délaisse de faire tous offices pour haster le secours et la provision d'argent. Et oultre les 400 mil escus, dont vostre lettre faict mention, les dépesches pour aultres 300 mil sont allées en suytte. J'ay bien faict tout le debvoir que j'ay peu pour solliciter que l'on establisse somme certaine pour chascun mois, et qu'il n'y eust faulte; mais il y a plus affaire à treuver les moyens que de souhayter qu'il se fasse. L'on est encor après, mais je n'en ose donner asseuré espoir que je ne voye la practique plus avant; du moins vous asseurè-je qu'à moy ne tient il, et que je puis dire que j'y faiz plus de ce que je puis. Quant aux soldatz, que se treuvent à la monstre et que défailent ordinairement à la suytte des enseignes et quand il fault venir aux mains, c'est maladie ordinaire et signamment de soldatz que sont

¹ Jean Grusset, dit Richardot, président du Conseil d'Artois, ensuite conseiller au Conseil privé, neveu de François Richardot, évêque d'Arras.

en leur propre pays. Je m'assure bien que la faute ne provient de vous, et qu'en ce que viendrait à votre cognoissance, vous y voudriés remédier, car outre le respect qu'en ce l'on doit au service du maistre, par ce moyen se met vostre personne et d'autres cheffz en grand hazard. Car pensant avoir le nombre des gens enrolez, à faulte d'icelles, l'on se treuve plus foible devant les ennemis et peult avec soy porter le danger que facilement se peult entendre. Je n'avoie jamais veu ledict prélat de Saint-Vastz, mais ayant conféré avec luy, outre le tesmoignage que jà donnoient ses euvres, il m'a samblé personnage fort notable. Il continuera son chemin pour aller trouver Sa Majesté et treuver une partie de ce qu'il a de charge jà en bon chemin par les diligences que se sont faictes. Reste vous mercier des courtoises offres que vous plaist me faire par voz lettres : et à correspondre à icelles de mon costel, me treuverez-vous tousiours prest et prompt pour vous faire en toutes occasions fort volontairement tout le service que me sera possible.

XLVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A LA DUCHESSE DE PARME.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXII, fol. 61, 62.)

Madrid, le 16 avril 1582.

Je n'ay nulles lettres de Vostre Altèze ausquelles je n'aye respondu, mais je me trouve en bien grande peine, pour avoir entendu, par les dernières de Monseigneur le Prince, que la goutte n'avoit du tout abandonné Vostredite Altèze; et comme ce sont douleurs et peines grandes, je ne puis sinon condouloir à Vostre Altèze, et en avoir regret, suppliant le Créateur, que bientost nous ayons nouvelles que Vostre Altèze en soit du tout délivré, et remise sur pied.

Nous avons heu une courte joye de la nouvelle de la mort du Prince d'Oranges; et si elle fut advenue si soudaine, comme l'on avoit heu la pre-

mière nouvelle, cela eust donné plus d'estonnement et fut esté tant mieulx ; mais j'ay veu lettres d'ung hérétique d'Anvers, escriptes en Anvers à ung amy sien le xxiii^e du mois passé, que sont six jours après le coup donné en la façon que Vostre Altèze aura entendu, lequel dit que le dict Oranges, tant blessé qu'il estoit, vivoit, et qu'il espéroit qu'il n'auroit que le mal ; mais il adjoustoit, s'il ne luy survenoit fiebvre, et actendu le lieu où est la playe, je mesbeyz très fort que la fiebvre ne fut jà venue. Si espère-je, qu'estant si bien attainct, il n'eschappera, mais vivant quelques jours, il ne faudra de chercher moyens, avec ses bons conseillers, pour embrouiller davantage les affaires. Le poinct principal est que nous nous hastions de ce coustel pour fortiffier Monseigneur le Prince de gens qui soient à propos et tost, et que l'on luy envoie bonne provision d'argent. A la sollicitation de l'ung et de l'autre, je faiz tout ce que je puis, mais l'on ne faict pas tout ce que je voudroie l'on fit ; si est-ce que l'on ha jà pieçà escript en Italie pour faire marcher les gens, et avoir argent pour les vivres, pour le passage de la Savoye, afin d'accomoder ledict passage. Mais les galères de Naples, sur lesquelles vad le tertio de Don Hernando de Toledo ¹, que doit servir pour là, oyres que j'espère non pas sa personne, estoient encoires le x de ce mois à Colibri, n'achevant Don Joan de Cardone ² de se résoudre à adventurer de passer le golfe de Narbonne, et est merveilleusement long en tous ses voyages, pour vouloir estre par trop assheuré maronnier ; et aussi à ceste cause se diffère l'arrivée du comte d'Olivares à Rome, qu'est embarqué sur les mesmes galères.

J'actendz icy aujourd'huy l'abbé de Saint-Vastz, auquel je feray la meilleur chère que je pourray. Il ha prins la poste dois Barcelonne et se trouve jà à Alcalá. Il ne tardera beaucoup d'arriver devers Sa Majesté, laquelle, grâces à Dieu, se porte fort bien, et tous ceulx du sang, horsmis Monseigneur nostre Prince, qu'a heu trois accès de fiebvre tierce, mais si légiers qu'à peine les ha-il sentu ; il croist et n'aura mauvaises forces ; il ha fort bon esprit et grande mémoire pour son eage, mais il seroit jà temps de le mectre hors de la norriture des femmes.

¹ Probablement Don Fernando de Tolède, qui fût successivement capitaine et maître de camp. Il appartenait à l'ancienne maison de Tolède. Voyez *Documentos inéditos*, t. LXXIV, p. 567.

² Voyez plus haut, p. 2, note 2 et p. 54, note 2.

Sa Majesté ha pourveu suffisantment Portugal contre tout ce que Don Antonio, avec l'ayde de la Royne mère du Roy de France, y voudroit intenter de force; mais en ce de la justice et de la *hazienda*, il ne s'est encoires faict chose que vaille. Nostre armée de mer pour la Tercera, s'appreste à l'accoustumé, lentement, et l'on commence à doubter si ladicte emprinse se fera ceste année; et puisque nous ne l'avons sceu prandre à temps, peult-estre seroit-ce le mieulx la différer, pourveu qu'au lieu de ce, l'on emploie l'armée en aultres choses, que je ne sçay si nous le ferons. Je me doute que ceulx qu'en ont la charge n'ont pas grande envie de combattre; et qui n'adventure, comme l'on dit, n'a cheval ny mule: vray est qu'il fault qu'il se face avec fondement de raison. J'actendz le Prince Joan Andrea Doria icy de brief, qu'est jà dépesché du Roy, pour retourner en Italie avec ses galères, desquelles il ha vendu les dix à Sa Majesté, mais il les retiendra avec son *assiento*¹, jusques pour tout le mois de septembre, avec espoir que l'on trouvera cependant gens à Gennes que les prandront, qui deux, qui trois en *assiento*. Il retient la capitaine et la patrona. Le Duc d'Ossuna passera avec luy pour aller servir sa charge à Naples. L'on tient que le Duc de Medina-Sidonia n'yra plus à Milan, mais l'on ne sçait pas, jusques à oyres, qui sera choisy en sa place, qu'a bien besoing d'homme que soit à propos, et je vois que nous nous trompons ordinairement beaucoup aux élections. Dieu sçait quand elle se fera, selon que nous sumes longs aux résolutions.

Sa Majesté doibt partir merquedy prochain de Lisbona pour aller à Setubal, et dois là à Almeria, pour y actendre l'impératrix, et l'archiduc cardinal l'yra rencontrer jusques aux limites de Castille. Ladicte dame doibt partir de Guadalupe le mesme merquedy, pour continuer son voyage. Le monde est en opinion que leur entreveue causera de grandes résolutions; l'on verra ce qu'en sera.

¹ *Assiento*, contrat, octroi, consentement.

XLIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU DOYEN D'ANVERS ¹.(Archivo general de Simancas. — *Negociados de Estado*, S. Prov., Leg^o 2555, fol. 50 v^o.)

Madrid, le 17 avril 1582.

Monsieur le Doyen, J'ay receu vostre lettre du 5^e de mars avec les deux escriptz, l'ung imprimé en flamand et l'aulture escript en main en langue françoise; vous aurez aussi leue une remonstrance que le Prince d'Oranges feit nagueres en Anvers; et tout ensemble monstre assez que ses affaires ne vont pas bien. Et vous aurez sceu qu'il a esté tiré en sa propre chambre au travers des portes d'ung pistolet par ung Viscayin, jeune homme de 22 ans, que, pour faire service à Dieu, s'estoit voulu exposer à mort certaine. Et aussi fut-il mis en pièces sur le champ. Sa Majesté faict les diligences requises pour pourveoir à tout, dont il y a bon besoing, estant assailly de tant de costelz : d'Alençon aux Pays d'embas, de Don Antonio le bastard en Portugal et aux Indes, le tout à l'assistance du Roy de France et de sa mère, et que l'on procure la venue de l'armée du Turcq; mais Dieu est par dessus tout que y peult remédier, quand il luy plaict. Sa Majesté à l'occasion de ces troubles est encor en Portugal, et ne l'ay veu il y a plus de deux ans. L'on nous doinct espoir de sa briefve venue, et lors ne faudray faire l'office que je vous ay escript; désirant qu'elle l'accepte, de sorte que ce soit avec fruict.

J'ay veu ce que vous m'escripvez touchant les bibles traduites par Isidoro, hérétique, que l'on voudroit semer en Espagne ². De ceulx que sont

¹ Jean-François de Tassis, né à Malines en 1515, devint doyen du Chapitre de Notre-Dame d'Anvers, le 6 mai 1543, et mourut le 14 mars 1595. Voy. DE RAM, *Synopsis actorum ecclesie antwerpensis*, p. 143.

² Dans les Pays-Bas furent introduits pendant le XVI^e siècle, bon nombre de livres défendus, provenant en grande partie de l'Allemagne. On lit à ce sujet : « Alsoo de hoocheyt van der hertoghinne van Parma ende van Plaisanceen, regente ende gouvernante, by bucren besloten brieven van den

noyez il n'y a plus que dire, sinon qu'ilz ont receu le chastoy qu'ilz méritoient. Et quant à l'homme de Plantin, que vous dictes avoir mis boutique à Laredo ¹, je feray tenir l'œil dessus. Et au regard de ce que vous escripvez dudict Plantin, je me doute que l'on vous aura mal informé et qu'il y aura de la calumpnie. Car en ce que je l'ay voulu employer contre les Calvinistes, je le tiens fort volontiers et secret, ny à mon advis luy doit estre imputé qu'il imprimat quelquesfois livretz et escriptz contre le Roy et en faveur des rebelles, pour estre contrainct à ce faire ². Et je voidz qu'il a grande intelligence et correspondance avec son beaul fil et sa fille à Paris ³; et si ay veu lettres escriptes à aucungz ses amis par luy, que donnent suffisant tesmoignaige du regret qu'il a de ce que se fait contre la religion et contre le service du Roy, duquel il a esté fort bien traicté; et vous sçavez l'opinion qu'a tousiours heu de luy le docteur Arias Montanus ⁴, ayans si longuement et si familièrement vescu et conversé ensemble; et n'est pas bien de croire légèrement à tous ceulx que, pour se montrer bons Catholicques, n'en donnent aultre preuve que de charger aucungz bien souvent à tort. Et vous prie que si vous pouvez descouvrir plus avant les moyens dont les hérétiques voudroient user pour semer livres pernicieux, que vous m'en doibgiés advertir

xii^e juny 1566, ende van mynen heere van Berlaymont oock, by zynen besloten brief, desen schoutet geadvertect hadden van zekere vyf tonnen met boekken die doer Namen gepassert waren nae de stadt van Antwerpen, ten eynde men de zelve ophouden ende aldaer arresteren zoude, soe zyn de selve tonnen (daerinne diversche quaede heretycke schandaleuse boeken waeren) als martirologen in duytsche, pasquillen ende andere met cenige cleerkens ende andere dingen van cleynder importancie gearresteert geweest. Ende nae dyen de persoonen de zelve tonnen, boekken ende andere dingen toe behoorende voortsgeroepen ende vereocht *. (*Compte de l'écoute de Anvers.*)

¹ Plantin avait plusieurs correspondants en Espagne, spécialement à Salamanque, à Madrid et à Séville. M. Rooses, dans son travail intitulé : *Christophe Plantin*, ne cite pas la *boutique* de Laredo.

² Granvelle a toujours été le grand protecteur de Plantin à partir de 1567.

³ Madeleine Plantin, fille de Christophe et de Jeanne Rivière, avait épousé Gilles Beys, qui dirigea, pour le compte de son beau-père, une librairie établie rue Saint-Jacques à Paris. Voyez notre tome VI, p. 9, note 5.

⁴ Souvent cité dans les volumes précédents.

L.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A RICHARDOT.

(Archivo general de Simancas. — *Negociados de Estado*, S. Prov., Leg^o 2555, fol. 52 v^o.)

Madrid, le 19 avril 1582.

Monsieur le Président, Monsieur de Saint-Vastz est icy arrivé, lequel je treuve tel que vous le m'avez peinct par voz lettres et l'ay veu fort volontiers. A la vérité si noz abbez de Brabant fussent esté telz, nous n'aurions pas la peine que nous avons; et son frère, que l'accompagne, me semble aussi tel que contiennent vozdictes lettres. Ce qu'il demande de joyr du privilège de noblesse ne semble pas, comme vous dictes, chose de grande importance, et que ne se doibge consentir; et mesme attendu l'attestation qu'il apporte, je ne faudray d'en escrire fort volontiers à Monsieur Foncq, et aussi sur la requeste de l'advocat fiscal Payen. Si je suis creu, Sa Majesté fera à l'endroit dudit abbé et de sondit frère quelque démonstration pour les raisons que vous dictes. Et quant aux dépesches principaulx et publiques à la briefve détermination desquelx vous dictes qu'il vad tant jà devant l'arrivé dudit prélat, les diligences estoient faictes. Ayant désià envoyé par devant la response de Sa Majesté aux Estatz, et très particulières de remerciement à plusieurs, vous asheurant que je n'obmectz rien de ce que je puis pour solliciter que les gens de guerre soyent tost envoyez par delà, et que l'on pourvoye à argent, remonstrant les inconveniens ausquelx l'on tumberoit, si envoyant les gens, l'argent n'y estoit pour les payer, se pouvant aysément considérer les désordres que de ce pourroient succéder; et ayant respondu à aultres lettres vostres venues par aultre voye, je ne vous feray ceste plus longue.

LI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT FONCK.

(Archivo general de Simancas. — *Negociados de Estado*, Leg^o 2555, fol. 53.)

Madrid, le 19 avril 1582.

Monsieur, Le prélat de Saint-Vastz est arrivé icy ¹, et est sur son parlement pour continuer son voyage par la poste. Vous le trouverez à mon advis homme mettable, et l'on m'escript de par delà que c'est luy principalement qui a guidé la réconciliation des provinces, et aussi le consentement des Estatz pour remettre à Sa Majesté de se servir de telles gens de guerre qui luy plaira; et me dient qu'il est fort adroit pour traicter avec lesdits Estatz. A ce que je voidz, par les lettres que m'escript Monseigneur le Prince de Parme, il le tient en bien grande opinion. Il vad en résolution de s'adresser entièrement à vous comm' il convient, et de guider ses affaires par vostre advis. Estant tel que je ditz, il emportera beaucoup que Sa Majesté luy face tout le bon recueil possible, et encor qu'en son endroit se face quelque démonstration de recognoissance. Il mène son frère avec soy. qu'a tousiours servy en guerre, et l'ay veu cy-devant à Naples, qui prétend jouyr du privilège de noblesse, et porte attestation qu'à mon advis pourroit servir pour luy accorder Sa Majesté ce qu'il demande, sans qu'il fût besoing le remettre à demander advis. Il présentera aussi requeste pour

¹ Le voyage de Jean Sarrazin, abbé de Saint-Vaast, avait pour but d'informer le roi de la résolution prise par les États réconciliés, au sujet de l'admission des troupes étrangères dans leurs provinces. Avant de se rendre en Espagne, le prélat devait aller à Namur et y conférer avec Marguerite au sujet de cette mission. L'abbé arriva en cette ville, le 5 mars 1582, et ayant obtenu audience de la duchesse « luy avons déclaré de bouche bien particulièrement nostre crédenoe, que par après elle nous a commandé lui bailler par escript. Ce qu'avons fait en la forme et manière que trouverez cy contre. Nous attendons ce qu'elle sera servie nous commander pour passer outre ». (Lettre de l'abbé à M. de Morensart, du 4 mars 1582.) Nous donnons ces instructions à l'Appendice. Il était à Lisbonne, le 30 avril suivant. Dans la lettre qu'il adressa, le 19 avril 1582, au baron de Rassenghien, il se félicite de l'accueil que le cardinal de Granvelle lui a fait à Madrid. Voyez cette missive dans les lettres interceptées.

l'advocat fiscal d'Arthois Payen, que demande aussi une nobilitation, que n'est pas si fondée que celle dudit frère de l'abbé; et me doute que vostre opinion sera de demander advis. Il prétend de mesme aultre requeste pour le secrétaire Vassene ¹, qui prétend *incommiende* à l'exemple de ce que s'est fait cy-devant avec Corteville ². Monseigneur le Prince de Parme monstre maintenant avoir fort grand contentement dudit secrétaire, et le recommande beucop, disant qu'en la négociation dernière avec lesdits Estatz, et luy et son père ont fait merveille. Si Sadicte Majesté voloit admettre la demande de l'*incommiende*, je le treuveroye bon pour descharger d'austant les Pays d'Embas, et si non vous verrez ce qu'il demande, que devra passer par voz mains. En quoy je masheure que vous ferez plaisir audict Seigneur Prince de l'ayder et aussi le Sieur de Vallugen ³ sondit père sur la prétension qu'il a de quelque bien advenu à Sa Majesté par la confiscation du capitaine Boms ⁴, que lontemps jà fut exécuté à Gand, comme traistre, servant d'espys aux François, et se aydant pour ce faire de la confidence et familiarité que fut Monsieur de Bure avoit avec luy; et sera bien que l'on regarde de loger ledit Sieur de Sainct-Vastz tost. Et j'entendz que son trahin suyt, n'ayant prins de ses gens avec soy, sinon trois ou quatre, dont sondict frère est l'ung.

¹ François le Vasseur, chevalier, seigneur de Moriensart, secrétaire du conseil d'État et du conseil privé, greffier de l'ordre de la Toison d'or, mort à Gand, le 16 mars 1603.

² Joseph de Courteville, seigneur de Polinkhove.

³ Il faut lire Valuhon. Guillaume le Vasseur, seigneur de Valuhon, était l'un des agents les plus actifs de la réconciliation des provinces wallonnes avec le roi. Voyez notre tome VIII, p. 90.

⁴ Ce nom a été mal orthographié. Il faut lire Bus. Nicolas le Borgne, dit Bus, appartenant à la maison de Florent d'Egmont, comte de Buren, avait formé le projet de livrer à François I^{er}, roi de France, Bouchain, Arras et Bapaume. Après avoir avoué ces trahisons et d'autres encore, il fut décapité à Gand, le 4 mars 1544. Voyez HENNE, *Histoire de Charles-Quint*, t. VIII, p. 170; *Les actes et dernier supplic de Nicolas le Borgne, dit Buz, traistre*, rédigés en rimes par JUSTE LAMBERT, tailleur de lettres et ROBERT DE LA VISSCHERYE; *Memorieboek der stad Ghent*, t. II, pp. 252 et suiv., et VANDERBAEGHEN, *Bibliographie gantoise*, t. II, p. 69. La biographie de Florent d'Egmont, mort en 1555, est imprimée dans le tome III de VANDER AA, *Biographisch Woordenboek*.

LII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MORILLON, PRÉVÔT D'AIRE.

(Archivo general de Simancas. — *Negociados de Estado*, S. Prov., Leg^o 2535, fol. 53 v^o; imprimé dans les lettres interceptées de Granvelle, p. 1.)

—
Madrid, le 19 avril 1582.

Monsieur le Prévost, Monsieur le prélat de Saint-Vastz m'a apporté voz lettres du 14 de febvrier, par lesquelles vous me donnez ample tesmoignaige des bonnes partz et qualitez dudit prélat, que pour le temps que je l'ay hanté icy, je treuve telles que vous me dictes. Je l'ay volontiers veu, et me suis esforcé de luy faire bonne chièr et ay escript en Court pour luy, pour procurer et luy faire faire quelque bon recueil. Il me déplaiet que par deçà l'on est ung peu sec, et que nous ne nous accomodons pas, comme nous debvrions, pour gagner crédit avec estrangiers; du moins feray-je mon mieulx pour le remonstrer. Aussi recommandè-je bien fort la requeste de son frère et celle du secrétaire le Vashene¹ et de son père, qu'est-ce que je puis de si loing. C'est moins de mal que Monseigneur le conte d'Egmont et Monseigneur de Champagny soyent encores à Gand, oires que si estroicement tenuz. Car si l'on les eust transporté en Zélande, je craintz que nous n'en eussions jamais heu bon compte. Si ce malheureux d'Oranger fut tumbé mort du cop, il y eust heu meilleur espoir de les recouvrer. Je suis toujours en la mesme craincte que du passé, que pendant que ledit d'Oranges pourra et aura crédit, difficilement se pourra obtenir la délivrance dudit Seigneur de Champagny. Sa Majesté en a escript fort expressément à Monseigneur le Prince de Parme; mais cela n'est de besoing, puis que nous voyons avec quelle faveur il nous y assiste de sa grâce. Dieu doint que nous en ayons tost quelques bonnes nouvelles

¹ Lisez : François le Vasseur.

LIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXII, fol. 67.)

Madrid, le 20 avril 1582.

He procurado de poner en razon quanto he podido el Maschi ¹ y valiendome de la capitulacion del padre y de lo que con el dicho Maschi he confenido, he hecho embono de mi mano, por el desseo que tiene por algunos respectos que se guarde gran secreto, de la forma de la capitulacion y quitado la del entretenimento quando sea empleado y sin hazerse mencion del toison, aun que le pretende y en el sera bien empleado, y sin poner nada de otras adahalas que tenia el padre demas de los 12^m ducados, haviendo por mi parte pretendido voler agora necessario por no augurar mal, en dos puntos quedamos diferentes: el uno que como exceptua el papa y la sede apostolica tambien la exceptiona por el respecto que universalmente a esto se deve: y por el feudo de Napoles, pero como no estavo en la capitulation precedente dize el Maschi que in ninguna manera lo puede consentir por lo que teme de los pontifices y para esto da exemplos frescos y quiza es este el punto que haze llano; quanta seguida de la otra capitulation, yo pretendi que quedasse la clausula con añadir salvo, si contra justitia y de hecho y con sin razon le quiziessen invadir: pero no ha arostrado a esto, diziendo que seria poner la cosa en disputa. Yo he puesto al principio del capitulo aquellas palabras y por quanto podria ser y acontecer qui a causa de haverse declarado el dicho Duque servidor de Su Magestad y amigo de sus amigos y enemigo de sus enemigos, le tuviessen algunos mala voluntad por sanear en alguna manera este punto; pues nos podriamos valer dello con los pontifices dizeen que por esto le invadiessen. Vuestra Señoria mirara si esto bastar a pues no veo que a notra cosa lo podemos atraher et otro punto que queda avierto es el dela pension que a erede he dexado assi por haza venir

¹ Come Massi? Voyez notre tome VIII, p. 595.

mas facilmente a los otros puntos, no le haviendo querido dezir que se contentava Su Magestad de dar los 13^m porque podra mas y quere se anadiesen 4 o 5^m y yo 9 o 10^m bastavan y ben en los 12^m tambien lo he dexado a creer alli por tener ocasion de embiar la capitulation para que ay la emienden antes que se otorque.

Sera menester breve resolution porque me escribe el cardinal de Gambara ¹ la indisposition de Sforze Palavesino, que si faltasse dize que veneciani le podrian al duque dar aquel lugar y que no seria razon perdiessse este quedando sinierto de lo que aqui por el se quiziesse hazer.

LIII.

R É S U M É .

Le Cardinal mande à Idiaquez qu'il vient de terminer la rédaction du traité avec le duc d'Urbain ; et en lui adressant cette pièce, il expose les motifs pour lesquels il a admis ou rejeté certaines stipulations, conformément aux désirs exprimés par ce prince.

LIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A LA DUCHESSE DE BRUNSWICK ².

(Archivo general de Simancas. — *Negociados de Estado*, S. Prov., Leg^o 2335, fol. 56 v^o.)

Madrid, le 21 avril 1582.

Madame, Je n'ay pas plus tost heu la lettre de Vostre Excellence escript le 20 de febvrier, que devanthier que lors me la donna Oviedo. Je rends

¹ Jean-François Gambara. Voyez sa notice dans notre tome VIII, p. 46, note 1.

² Dorothee de Lorraine, qui avait épousé Eric, dit le Jeune, fils d'Eric I^{er}, duc de Brunswick-Wolfenbützel.

grâces à Dieu de ce que je void par icelle si bonnes nouvelles de vostre santé, pour lors que je prie à Dieu avoir continué. Il est aussi, comme Vostre Excellence dict, que les mesues chargent et ne donnent pas temps pour faire ce que l'on voudroit, ny pour correspondre à tant de costelz. Monseigneur le Duc ¹ faict vertueusement de se treuvant en son pays, après si longue absence, s'occuper aux affaires siens et de ses subiectz, chose que le fera bien voulu; et me plaict fort qu'une cité comme vous dictes se soit mis nouvellement soubz sa protection. J'ay souvent ramentu son désir et le vostre pour l'occuper en gouvernemens; et n'y puis d'adventure, et mesme estant si loing de Sa Majesté que je n'ay veu il y a plus de deux ans. Bien sçay-je que Sadicte Majesté luy porte bien bonne affection; mais aussy sçay-je que les grandz Princes ne font pas tousiours ce qu'ilz veulent. et qu'il faut qu'ilz tiennent plusieurs divers respectz. Je ne pense pas qu'en ceste diette il se doibge traicter de faire Roy de Romains, estant négociation que se traicte en assemblée des seulz électeurs. Je tiens pour certain que ce seroit le bien de la Chrestienté, que l'élection tumba sur le Roy, nostre maistre, pourveu qu'il voulut faire comme fut son père de glorieuse mémoire d'aller où il conviendroit; mais d'estre Empereur pour demeurer tousiours en Espagne, pour moy je ne tiens que ce fut ce que convient, ny à son service, ny au bien publicque. Sa Majesté et l'Impératrice se trouveront ensemble, si plaict à Dieu, à Almerin, et nous ne sçavons encor quelle résolution s'y prendra ny si ladicte Impératrice acceptera le gouvernement de Portugal ou si elle continuera en la volonté qu'elle avoit de se venir retirer aux *Descalças* d'icy, je dictz¹ en la maison prochaine à icelles, pour avoir entrée au monastère. Quant aux affaires de Suève, je n'entand pas qu'il s'en traicte quelque chose; et ne sçachant se l'on en traicte ni si l'on en voudroit traicter, je ne sçauroye que dire à Vostre Excellence d'office qu'elle puisse faire en ce costel là que peust servir, m'offrant tousiours prest à luy faire service.

¹ Eric, dit le Jeune, qui, après avoir embrassé la religion catholique, passa au service de Charles-Quint, puis à celui de Philippe II, résida dans les Pays-Bas, puis en Portugal et en Italie. Il mourut en 1584 à Pavie.

LV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU CONSEILLER D'ASSONLEVILLE.

(Archivo general de Simancas. — *Negociados de Estado*, S. Prov., Leg^o 2555, fol. 62 v^o; imprimé dans les lettres interceptées de Granvelle.)

—
Madrid, le 25 avril 1582.

Monsieur le Conseillier, J'ay receu vostre lettre du 15 de febvrier, et ay fort voluntiers ouy Monseigneur le Prélat de Saint-Vastz, ayans par plusieurs fois communiqué ensemble. Il est passé oultre par la poste pour aller trouver le Roy en Portugal. Sa Majesté a heu très grand contentement de la résolution des Estatz reconciliez; et à mon advis l'on a fort bien prins le fondement du changement de dire que, ce qu'ilz avoient insisté d'estre quictes des estrangiers, estoit soubz l'espoir que donnoient les aultres de se renger à l'obéissance si iceulx sortoient, puisque la résolution prinse et le traicté finé estoit seul fondement de s'en faire quicte, et que les aultres avoient donné espoir, comme je dict, de sortant lesdicts estrangiers s'acomoder à eulx et retourner en l'obéissance, ce qu'ilz n'avoient fait; mais cependant porfoient en leur obstination. Le trespas du Prince d'Oranges feroit bien changer d'opinion à plusieurs, et n'ayant le Duc d'Alençon gens siens où il est, il se pourroit bien repentir d'estre venu si avant. Ce seroit le vray si ceulx d'Anvers, pour faire leur paix, puisque Monseigneur le Prince leur offre encor toute clémence s'ilz se veullent recognoistre, le retenoient prisionier pour le mettre entre les mains de Sa Majesté, afin de luy donner le payement qu'il mérite. Je faiz toute la poursuyte possible afin que tost l'on envoie gens et argent, comme j'espère l'on fera; et j'à s'acheminent les gens et la négociation de l'argent vad avant; et espère que Dieu nous aydera, non obstant tant de traverses que l'on nous procure: et il est par-dessus tout, et tant plus nous aydera-il si nous nous aydons, comme certes il convient qu'il se face pour sortir une fois de tant de misères.

Allant à vostre particulière, avec raison peult fort tesmoigner le secrétaire Lalloo que j'y ay fait l'office que vous scauriés dessirer le plus par lettres espagnoles de ma main à Sa Majesté. Dieu doint que, comme je le

désire, vous en recevez quelque fruit, et vous puis bien assurer que Monseigneur le Prince vous a recommandé astant affectueusement qu'il est possible.

— — —

LVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A GASPARD DE ROBLES, SEIGNEUR DE BILLY.

(Imprimé dans les lettres interceptées de Granvelle.)

—

Madrid, le 25 avril 1582.

Monsieur, J'ay receu voz lettres du dernier de févriér, et les m'a délivré Monsieur de Saint-Vastz à son arrivée en ce lieu, dont il est party pour suyvre son voyage. Je l'ay volontier veu, et avons souvent devisé ensemble. La résolution qu'il a apporté des Estaz mérite qu'il soit le très bien venu; et mesme s'estant employé si honorablement en icelle, et envoyé à la réconciliation des Estatz des provinces Walonnes. Il est, à la vérité, personnage mettable et me plait beaucoup, ce que je l'ay treuvé affectionné en vostre endroict. De vostre bonne volonté envers moy, je me tiens très assuré par les offres que et de bouche et par lettres vous m'en avez souvent fait. Et aussi pouvez vous estre certain que vers moy vous treuverez tousiours toute bonne correspondance, avec désir de m'employer en ce que vous concerne, comme certes je fait volontiers et favorablement en tout ce que je puis.

—

LVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Imprimé dans les lettres interceptées de Granvelle.)

—

Madrid, le 26 avril 1582.

A tutte le lettere de Vuestra Eccellenza ho risposto, ne dappo la ferita datta al Principe d'Oranges sono venuti qua dispacci suoi. Per via d'Inghiltterra si, è saputo particolarmente di tutt, il successo del mal suo, havendo il

corrispondenti di quella Regina in Anversa usato diligenza d'avisarla passo per passo di quello che nel mal suo passava; et secundo li è stato referito, visse dappo la ferita XIII giorni con grandissimi tormenti, così del dolore della piaga come dell' anotomia che li chirurgici fecero, tagliando come in carne morta per scuoprire male et voler vi dar rimedio, travagliandolo ancor con cauterij di fuoco per pensar stagnar la vena: ma che non vi era stato ordine, anzi che al 14^o stava in termine che li suoi non vi haveano speranza alcuna di vita. Del stato nel quale si trovano le cose d'Anversa in tutto questo tempo non dice niente, senon che Alanzone lo visitava spesso, et che fecece un breve testamento. È impossibile che questo accidente non porti mutationi grandi. Facci Iddio sia in bene; et confida Su Magestad che Vuestra Eccellenza non mancherà d'aiutarsi per tutti li modi che potrà per cavarne qualche bon costrutto, facendo li offitij ch'havea deliberato con Anversa et con le altre terre, offerendo loro non ostante quante male hanno fatto perdono e elementia, se vorranno riconescersi, senza perdere occasione di far qualche cosa con quelle poche forze che ha, se vedera oportunita. Non si manca di sollicitare che vada presto il soccorso et già di Sicilia, Napoli et Milano havemo nuova che le genti si mettevano in ordine, et la cavalleria ch'era in detta Napoli già deve marciare verso Milano. Il terzo di don Hernando di Toledo (che non andara con la gente, come scrissi, senon Pedro di Paz), era ancor in Colibre alli 20 di questo, per la tardanza smisurata di Don Gio. di Cardona, che vuol navegare tanto sicuro. Li ricapiti per li 40^m scudi che devono servire per le vettovaglie per la Savoya già erano in mano di Don Sancho di Padilia. Et per li sospetti dell' armata Turchesca si facevano 6^m Tedeschi per imbarcarli nella Spetie, che mancando questo sospetto potranno servire altrove: et a questo effecto si sono mandati 76^m scudi. Io sollicito tuttavia la provisione de i dinari, come già l'ho scritto, espero sara con frutto. Don Antonio, con l'aiuto che pubblicamente da la Regina madre, bravava di voler partire per venir alla costa di Portogallo et di là alla Terzera et all' Indie, per il principio di maggio. La nostra armata si prepara ancora prou lentamente di quel ch'io vorrei: lo ho scritto già doe volte à Su Magestad
.¹ et m'assicura che brevemente si

¹ Passage écrit en chiffres.

risponderia a Vuestra Eccellenza. Vorrei che già fosse fatto, per non tenerla in suspenso, et ho supplicata a Su Magestad ¹
 Confirma l'imbasciatore Gio. Battista ch' al xiiii^{to} restava Oranges senza speranza di vita : altri avisi che vengono permare lo danno per morto. Aggiunge il detto Gio. Battista ch' il Principe Delfino era ito alla corte di Francia a sollicitare ch' il fratello li mandasse soccorso, et cio con bravare, che non so perche : perche resto nella mia opinione che non fa Alanzone un passo senon come vogliono la madre et il fratello. Supplico a Vuestra Eccellenza, che per evitar la rovina del contato di Borgogna, faccia marciare verso Fiandra lo piu presto che potra la fanteria e cavalleria che si fa in quel paese, attrimente lo consumaranno tutto, et se venessero Francesi serviriano come soldati sogliono, in casa loro ; et pero sto tuttavia nella mia opinione, che per assicurar quel paese, 2^m Svissari sariano molt' approposito, intertenendoli fin che fosse passata la gente che ha d'andar da Italia, et allora licenciarli cortesamente, pagandoli ; con che li haveriamo sempre pronti ogni volta che fosse di bisogno : et computando il danno che facciano quelli del paese, questo si faria molto miglior mercato.

Non è ancor arrivato qua il Principe Gio. Andrea Doria, ma io l'aspetto fra 3, o 4, giorni al piu tarde Il Duca d'Ossuna stava ancor in Pegnafiel : basta che si puo dire ch'esta in camino, et verissimilmente, affrettara il passo, perche se tarda molto tengo per certo ch'el detto Principe Doria non l'aspettara : potria restar poi in Barcelona piu tempo che non vorria.

Su Magestad sta in Almerino dove deve arrivar la Serenissima Imperatrice al 1^o di maggio et forse prima ; vederasi che grandi cose usciranno dell'abboccamento di fratello et sorella. Et se io non m'inganno resta ancor assai a far in Portogallo prima che Su Magestad ne possa partire, se vuole lasciar le cose sicure, essendosi in vero fatto assai meno ch'io vorrei, cosi nella giustitia et politia come in quello che tocca a dar ricapito all' hazienda. Su Magestad ha concesso il subsidio par mantenimento delle galere. Et da Constantinopoli, sono lettere fresche che dicono haver ricevuto li Turchi nella frontiera di Persia di nuovo una mala stretta, et che in detta Constantinopoli ne stavano di mala voglia. Davano fretta alla festa della circoncisione del figliuolo, per haver dinari che mancavano, et mandava

¹ Passage écrit en chiffres.

il Turco di soccorso 4^m gianizari et 5^m spachis con far marciare doi sangiachis di piu con le genti loro, dubitando molti che quello si diceva di voler il Persiano la pace o la tregua sia pastura : et si spera che con quanto sollicitano Francesi, l'armata del Turco non vennera, o sara poca : pur in questo non vi è ancora cosa certa. Per altra via havera intenso Vuestra Eccellenza la pace conclusa per x anni tra il Polacco et il Moscovito. Et d'Ormuz per terra sono venute buone nuove d'haver li Portughesi in quelle parti disfatte molte genti che gli pensavano far danno, et che restavano obedienti a Su Magestad.

L'Abbate di Saint-Vast è stato qua no procurato d'accarezzarlo ; seguita il suo viaggio per la posta et m'ha parso huomo destro e di servietà ; io ho fatto tutte le prevenimenti che ho giudicato puoter servire accio che sia ben visto et accarezzato, et non ho mancato dirli quel che m'ha parso convenire accio che negociasse tanto meglio ; io tengo per certo che di piu delle lettere che Vuestra Eccellenza havera ricevuto di Don Guillen di Saint-Clemente, haverano ancor scritte da Portogallo sopra li negotij della dieta Imperiale, a che me rimetto havendovi sopra scritto largamente il parer mio. Iddio conservi et prosperi Vuestra Eccellenza con dar felice successo a tutti li suoi disegni et imprese.

 LVII.

 TRADUCTION.

J'ai répondu à toutes les lettres de Votre Excellence, mais je n'en ai plus reçu ici d'Elle depuis que le prince d'Orange a été blessé. Par la voie d'Angleterre il nous est parvenu des renseignements particuliers au sujet des suites de sa blessure, car les correspondants de cette Reine (la reine Élisabeth) à Anvers se sont empressés de l'instruire de la marche graduelle suivie par la maladie du Prince. A ce qu'Elle a appris, il a, depuis sa blessure, subi pendant quinze jours de grands tourments. Ils provenaient, non seulement de la souffrance causée par cette blessure, mais aussi des opérations auxquelles se sont livrés les chirurgiens, taillant comme dans de la chair

morte pour découvrir le siège du mal et guérir le malade, cautérisant la plaie avec un fer rouge pour panser l'artère et arrêter l'hémorragie. Mais ils n'y avaient pas réussi, et le quatorzième jour son état était tel que ses proches désespéraient de sa vie. De la situation des affaires à Anvers pendant tout ce temps, l'on ne dit rien si ce n'est que d'Alençon lui-même avait visité le Prince (d'Orange) et que celui-ci avait fait un testament sommaire. Il est impossible que cet accident n'amène de grands changements. Dieu fasse que ce soit en bien. Sa Majesté compte que Votre Excellence ne manquera pas de tirer tout le parti possible de cette circonstance pour suivre le plan qu'Elle s'est tracée à l'égard d'Anvers et des autres provinces. Malgré tout le mal que les rebelles ont fait, Votre Excellence leur offrira le pardon et usera de clémence envers eux, s'ils veulent s'amender. Le tout sans perdre une occasion d'entreprendre quelque chose avec le peu de forces dont Elle dispose, et pour autant qu'Elle le juge opportun. On ne laisse pas que de presser l'envoi des secours. Déjà l'on a reçu de la Sicile, de Naples et de Milan la nouvelle que les troupes se rassemblent. La cavalerie qui se trouve à Naples a reçu l'ordre de se rendre dans le Milanais. Le terce de don Fernand de Tolède (qui, je l'ai écrit, n'accompagnera pas ces troupes), était encore à Collioures le 20 de ce mois, par suite des tergiversations excessives de don Giovanni de Cardona, qui ne veut s'embarquer que par un temps sûr.

Les garanties pour les 40,000 écus destinés à assurer le ravitaillement des troupes à leur passage par la Savoie se trouvent déjà entre les mains de don Sanche de Padilla.

En prévision des armements de la Turquie on s'occupe de former (dans le Tyrol) un corps de 6,000 Allemands, qui doivent s'embarquer à la Spezzia. Si les appréhensions du côté des Turcs ne se justifient pas, ces Allemands pourront servir ailleurs. A cet effet l'on a envoyé 76,000 écus. Je sollicite néanmoins l'envoi (aux Pays-Bas) de la provision d'argent, comme je l'ai déjà écrit, et j'espère que mes sollicitations ne resteront pas sans effet.

Don Antonio (le prieur de Crato), grâce à l'appui que lui prête ouvertement la Reine mère (Catherine de Médicis) menace de quitter (la France) pour gagner les côtes du Portugal et se rendre de là aux îles Tercères et aux Indes, au commencement du mois de mai. Notre armée s'organise, mais plus lentement que je ne le voudrais. J'ai déjà écrit deux fois à Sa Majesté

.
 et Elle m'assure qu'Elle répondra sous peu à Votre Excellence; je désirerais que ce fût déjà fait, pour ne pas laisser Votre Excellence en suspens, et j'ai supplié Sa Majesté

.
 L'Ambassadeur Jean-Baptiste (de Tassis) confirme la nouvelle que depuis quinze jours d'Orange était dans un état désespéré. D'autres avis qui nous viennent par mer le don-

ment pour mort. Le dit Jean-Baptiste ajoute que le prince Dauphin (le Dauphin d'Auvergne) était allé à la cour de France pour presser le frère du duc d'Alençon d'envoyer du secours à celui-ci. Ses instances étaient accompagnées de menaces ; je ne sais pourquoi, car je reste convaincu que d'Alençon ne fait pas un pas sans la permission de sa mère et de son frère.

Je supplie Votre Excellence, si Elle veut éviter la ruine de la comté de Bourgogne, de faire passer en Flandre, le plus promptement possible, l'infanterie et la cavalerie qu'on a levées dans la dite comté. Sinon, les nouvelles levées indigènes épuiseront toutes les ressources de cette province. Si les Français envahissaient la comté, ces milices bourguignonnes ne voudraient plus servir hors de leurs foyers. Aussi je continue à me persuader que pour assurer la défense de ce pays, deux mille Suisses viendraient bien plus à propos. On les garderait jusqu'à l'arrivée des troupes qui doivent venir d'Italie. Alors on licencierait courtoisement les Suisses après les avoir payés.

De la sorte, nous les trouverions toujours disposés à nous servir quand nous en aurions besoin. Et, à calculer les dégâts que commettent les milices bourguignonnes, nous ferions un bien meilleur marché.

Le prince Jean-André Doria n'est pas encore arrivé ici, mais je l'attends dans trois à quatre jours au plus tard. Le duc d'Ossuna était encore à Peñafiel. C'est assez qu'on puisse dire qu'il est en route. Il se hâtera probablement parce que, s'il tarde trop, le prince Doria, j'en suis sûr, ne l'attendra pas. Il pourrait devoir rester à Barcelone plus longtemps qu'il ne le voudrait.

Sa Majesté est à Almerino, où doit la joindre la Sérénissime Impératrice (d'Allemagne), le 1^{er} mai et peut-être avant. Vous verrez que l'entrevue du frère et de la sœur aura de grands résultats. Si je ne me trompe, il reste encore beaucoup à faire en Portugal avant que Sa Majesté puisse quitter ce pays, si Elle y veut laisser les affaires en bon état. On a fait là bien moins que je ne l'aurais voulu, non seulement en matière de justice et de gouvernement, mais aussi sous le rapport de la bonne administration des finances.

Sa Sainteté a accordé le subside pour l'entretien des galères. Nous avons reçu récemment des lettres de Constantinople d'après lesquelles le Turc a essuyé de nouveau une grande défaite sur les frontières de la Perse. On disait aussi qu'il y avait du mécontentement à Constantinople. On s'y hâtait de célébrer la fête de la circoncision pour se procurer l'argent qui manquait. Le Turc envoyait au secours de son armée de Perse quatre mille janissaires et trois mille spahis. Il avait ordonné à deux sangiaks (gouverneurs) de marcher avec leurs troupes. D'ailleurs beaucoup considèrent comme un leurre l'intention prêtée aux Persans de vouloir la paix ou une trêve. On espère donc ici que l'intervention armée de la Turquie sollicitée par la France n'aura pas lieu ou sera insignifiante. Au reste, il n'y a encore rien de certain à cet égard.

D'autre part Votre Excellence aura reçu avis du traité de paix conclu pour dix ans entre le Polonais et le Moscovite.

D'Ormuz il nous est arrivé par la voie de terre la bonne nouvelle que les Portugais ont mis en déroute un grand nombre de malintentionnés et qu'ils restent fidèles à Sa Majesté.

L'abbé de Saint-Vaast est venu ici, et j'ai cherché à le gagner à mes vues. Il a continué son voyage en poste. Il m'a paru un homme habile et qu'on peut employer. J'ai pris les devants pour qu'il soit bien accueilli (par le roi d'Espagne alors en Portugal, à Almerino), et je n'ai pas laissé de lui exposer les moyens que j'ai jugés les plus propres à aider au succès de ses négociations.

Je suis sûr qu'indépendamment des lettres de Don Guilhem de Saint-Clément, Votre Excellence en aura reçu aussi du Portugal au sujet des affaires traitées dans la Diète de l'Empire. Je m'en réfère à ces lettres (à ces communications du Portugal), ayant adressé là-bas longuement mon avis.

LVIII.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DU CARDINAL DE GRANVELLE A MORILLON.

(Lettres interceptées du cardinal de Granvelle et autres.)

Madrid, le 27 avril 1582.

A ce que l'on escript de France, le Prince d'Orange demeure sur pied, nonobstant la blessure que luy a faict un jeune Biscain qu'a perdu la vie de ce monde en l'emprinse. Dieu le garde peult estre pour ung aultre des-seing. Alançon triumphe; mais ce sera la non curasse de fer; *non durabit*, comme j'espère, ancoires n'est le mois de may passé ¹...

¹ Le Cardinal crut que les troupes étrangères arriveraient au mois de mai. (Voyez plus loin sa lettre au prieur de Belle-Fontaine, du 17 juillet suivant.)

LIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE, DUCHESSE DE PARME.

(Lettres interceptées et Mémoires de Granvelle, t. XXXII, fol. 74 et 76.)

—
Madrid, le 27 avril 1582.

Madame, J'ay respondu à toutes les lettres de Vostre Altèze venues en mes mains, et j'en attendz avec désir de par-delà, pour avoir nouvelles de vostre entière convalescence....

Les lettres que nous avons d'Angleterre, fresches, nous font espérer que l'on soit quicte du Prince d'Oranges, puisque le 14^e de sa blessure, selon que dois là ilz escripvent, il estoit si bas qu'il n'y avoit plus espoir de vie; et la Royne d'Angleterre a esté advertie diligentment et de moment à aultre de l'estat de la blessure. L'on adjouste qu'il a esté fort tourmenté des douleurs, tant du mal de la playe que de celuy que luy ont faict les chirurgiens tant par incisions pour descouvrir le mal, que par cauthères de feug pour estancher le sang; à quoy ilz n'ont peu parvenir. C'est dommaige qu'il ne soit mort dois longtemps, et avec luy bon nombre de ceulx de sa suite, et mesmes Saint-Aldegonde.

Sa mort causera de grands changements, selon qu'il est vraysamblable, et nous attendons nouvelles de ce que sera succédé depuis, et du chemin que auront prins les affaires.

Nous entendons que le Duc d'Anjou aye envoyé le Prince Daufin ¹ vers le Roy de France, pour avoir secours. L'on verra ce qu'en sera; mais je ne sçay quelle rupture de guerre nous attendons, faisant le Duc d'Anjou ce qu'il faict du sceu et consentement de son dit frère, et avec son assistance, comme aussy il ayde à la Royne sa mère, que ouvertement s'est jointe pour nous faire la guerre avec Don Antonio. Il est bien clair que s'ilz pouvoient faire dadvantage, ilz le feroient; mais nous ne sçavons ayder de nos forces ny les cognoistre, ny considérer en quel estat sont ceulx que nous inquiettent à tous coustelz, jusques à procurer la descente de l'armée du

¹ Le prince dauphin d'Auvergne, c'est-à-dire François de Bourbon.

Turcq, que je tiens certainement viendroit, si la guerre de Perse que continue encoires ne donnoit empeschement, ayant nouvellement ledit Turcq receu en ce coustel une nouvelle défaicte de ses gens, dont, par les derniers avis, Constantinoble estoit troublée, et envoyoit ledit Turcq nouveaul secours aux frontières de deux Sangiacques ¹, et quatre mille Genitzères ², et trois mille Spachiz ³, combien qu'ilz font courir le bruiet qu'ilz attendent ambassadeurs de Perse qui debvroient apporter conditions de paix, que, j'espère, serat pour le tant plus abuser, qu'il ha à faire à gens que combattent en fuyant.

Monseigneur de Saint-Wast est passé par icy et a continué son chemin pour aller trouver le Roy, qui est maintenant à Almerin, estant allé là pour rencontrer l'Impératrice; et Monsieur l'Archiduc Cardinal l'est allé recevoir jusques à l'entrée du royaume.

Ledit abbé de Saint-Wast m'at semblé homme mectable, et qui sçaura donner compte de comme vad le tout aux Pays d'Embas. J'ay prévenu en Court afin que l'on use de sorte en son endroit qu'il retourne content. Je m'assure que, pour sa part, il sollicitera l'envoy des gens de guerre et de l'argent pour furnir à la soule, et il y a jà plus de deux mois que je suis après le sollicitant tant que je puis. Et nous avons nouvelles de Sicile et de Naples que tost s'enchemineroient ceulx que doibvent venir de là pour se joindre avec le *tercio* de Don Hernando de Toledo, qu'est encoires sur les galères de Naples à Colibry ⁴, attendant Don Jean de Cardone le temps que luy soit à propoz pour passer le golphe; et il est à la vérité merveilleusement tardif. Et à ceste cause n'est encoires arrivé à Rome le Comte d'Olivarez, qui est sur les mesmes galères, au grand préjudice des affaires : combien que Sa Majesté aye jà accordé le subside duquel elle avoit fait refus plus de trois ans entiers, à couleur de la suspension d'armes que Jean de Marlano ⁵ at traicté avec le Turcq.

¹ Sangiacques, gouverneurs d'une sangiac ou province de l'empire Ottoman.

² Genitzères, Janissaires, fantassins qui servaient de garde au Sultan.

³ Spachiz, Spahi, cavaliers, payés par le Grand Seigneur, mais ne possédant aucun fonds de terre.

⁴ Collioures.

⁵ Jean de Marigliano, milanais, avait été chargé par Philippe II de négocier avec la Turquie, soit la paix, soit une trêve, et même une neutralité. Cet habile négociateur parvint facilement à son but, par suite de la mésintelligence qui régnait entre l'abbé de Lisle, d'une part, et le Grand Turc et ses ministres, d'autre part. (CHARRIÈRE, *Négociations de la France dans le Levant*, t. III, p. 689.)

J'actendz céans dans deux jours le Prince Jean André Doria, que retourne vers l'Italie avecq ses galères, et passera avec luy le Duc d'Ossuna que, comme Vostre Altesse aurat entendu, vad pour viceroy à Naples.

Sa Majesté et tous ceulx du sang, grâces à Dieu, se portent bien; et l'on attend quelles seront les résolutions que se prendront aprez que Leurs Majestez auront estez ensamble, que doibz Almerin debvront retourner à Lisbona, où, si je ne me forcompte, le Roy hat encoires assez à faire. Car, quant à la justice, police, ordre des finances et aultres choses concernantz la seureté, je ne veoidz que il se soit encoires faict chose qui me contente, et sans ce, je ne sçay comme Sa Majesté pourra sans dangier esloigner le royaulme de Portugal.

Nostre armée de mer s'appreste, mais lentement, à l'accoustumé; et si faulte d'argent n'eust empesché celle de Don Antonio et de la Royne de France mère, ilz auroyent jà gaigné le devant. La doubte de l'armée du Turcq est cause que l'on vad levant six mille Alemans en Tyrol, que se doibvent embarquer à la Spetie¹; et si l'armée du Turcq ne vient, il n'y aura faulte où les employer, qui me croira.

L'on doubte si l'emprinse de la Tercera se fera ceste année, ou si l'on prendra aultre résolution. Dieu inspire à Sa Majesté ce que sera pour le mieulx!

L'on continue que la diette impérialle se fera à Auspurg; mais je ne pense pas qu'elle se soit commencée dimanche passé, quoy que dient les lettres de la convocation. Je tiens que Monseigneur le Prince y aura envoyé quelc'un de la part des Payz d'Embas, pour y tenir le lieu du cercle de Bourgongne; du moings il y a longtempz que j'ay préadverty en Court, afin que sur ce poinct l'on luy escripvist ce que convient.

Vostre Altéze aura jà entendu comme il at pleu à Sa Majesté de nommer pour l'évesché de Tournay le prévost d'Aire, Morillon, et me consentir que je me descharge de l'archevesché de Malines, n'y pouvant résider, nommant pour icelluy Messire Jehan Auchin, doyen de Sainte-Goule², qui me servoit d'official, et lequel sous ledit prévost Morillon a gouverné ledit

¹ Spetzia, en Italie, dans le golfe de ce nom.

² Voy. plus haut, p. 27, note 2. Sa biographie est publiée dans CLAESSENS, *Histoire des archevêques de Malines*, t. I, p. 178.

arschevesché plusieurs années. La faveur qu'il a pleut à Vostre Alteze faire audit prévost Morillon, donnant si bon tesmoignaige de luy à Sa Majesté, dont bien humblement et très affectueusement je la remercie, y at beaucoup aydé, et la recommandation de mondiet Seigneur le Prince; et certes j'espère que du choix que Sa Majesté a fait de ces deux personnaiges, elle sera fort bien servie, et que quand Vostredicte Altesse aura congneu le doyen, je m'asseure qu'elle en aurat la mesme opinion. Il y a plus de quinze ans que j'ay sollicité Sa Majesté pour estre deschargé de ladite église de Malines, que comme Vostredite Altèze sçait j'acceptay fort mal volontiers : car je prévoyeois assez ce qu'en adviendroit, et par mon absence l'on ne consuyvoit le fruit que Sa Majesté prétendoit par l'union des abbayes auxdites éveschez, qu'estoit afin que les évesques entrevinsent en la négociation des Estatz de Brabant pour s'opposer au Prince d'Oranges et aultres de sa suyte que troubloient les affaires, et pour encheminer mieulx les abbez, lesquelz abusez dudict Prince luy ont donné la commodité de mal faire à eulx-mesmes et à la reste.

 LX.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXII, fol. 81)

Salvatierra, le 50 avril 1582.

Dixe a Su Magestad lo que Vuestra Señoria Illustrissima me scrivio que lo del conde de Bura y lo del emparentar el y otros, si se pudiesse, como Vuestra Señoria Illustrissima dize y parescio le harto bien, aunque no sabe quan facil seria, quando Vuestra Señoria Illustrissima me scrivio que esto teniase por sano el de Orange y no peligroso de la herida; aora que se tiene por cierto que deve ser acabado, assi como si el padre viviera, quedavan en pie los mismas causas, por que se pusso el hijo en prission, assi parece

que si es muerto Orange avra mas que ver en hazer alguna demostracion con el hijo de la libertad, sin aventurar la persona, sino asegurandose della; pero quando a lo del trocar los estados que hereda el Conde por otros de aca, holgara Su Magestad de saber si Vuestra Señoria Illustrissima entiende por el de Bura o por otros del padre, y si cree que siendo el muerto se sutentará del Principado de Oranges y de lo que tenia en Borgoña y lo que convendria hazer para que Franceses, o otros, no se mesclen que estan hazendas y assi si sale cierta la muerte, dize Sua Magestad que Vuestra Señoria Illustrissima lo avise distincto y particularmente lo que le paresce se haga, etc. Nostro Señor de a Vuestra Señoria Illustrissima, etc.

De Salvatierra a 30 abril.

LX.

RÉSUMÉ.

Le roi désire connaître le sentiment du Cardinal sur la conduite à tenir à l'égard du comte de Buren, fils du prince d'Orange, aujourd'hui que la mort de son père doit de nécessité apporter quelque modification dans le traitement qu'il a subi jusqu'à ce jour ¹. Quel parti prendre aussi par rapport aux possessions dont il a hérité? Convient-il de faire avec lui des échanges, et comment faire pour empêcher les Français de se jeter à la traverse?

¹ Philippe-Guillaume, fils du premier mariage du prince d'Orange avec Anne d'Egmont, né le 19 décembre 1554, était prisonnier en Espagne dès l'année 1567. Il ne fut délivré qu'en 1595, se maria à l'âge de 52 ans avec Éléonore de Bourbon, fille de Henri 1^{er}, prince de Condé, et mourut sans postérité en 1618.

LXI.

LE PRÉVÔT FONCK AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXII, fol. 85 et 84.)

Lisbonne, le 30 avril 1582.

Il a été écrit au Comte de Champlitte, touchant les mariages des Français en Franche-Comté, « et leurs débauchements qu'y font à la Franchoyse. » Sur ce que le prélat lui avoit mandé qu'une levée de 2,000 Suisses pour la protection de la province « feroit plus d'effect que plusieurs milliers des naturels, » Foncq lui répond « que le mal est que ceux de la noblesse ne l'entendent pas ainsy, soustenant qu'on feroit grand tort à leur fidélité, employant plustost les voysins qu'eulx : que Dieu leur a donné les mains, le cœur et tous aultres moyens pour, en temps de péril, défendre leur patrie. » On a beau leur objecter que la mesure est d'accord avec l'intérêt public, le service du Roi, ces gentilshommes répondent « que le véritable honneur du monarque et l'assurance du pays exigent que la noblesse soit riche, ayant le moyen d'entretenir beaucoup de chevaux, grand train et suite de gens expérimentés en guerre; que qui l'entend aultrement ne peut estre que mal affectionné au Roi, voire ennemy du peuple lequel ne peut estre bien défendu que par les nobles, ses patriotes et amis. »

« Le meschant d'Oranges n'achève de mourir. » Foncq appréhende « que ressuscité il ne fasse le pis qu'il pourra pour installer le duc d'Anjou ès villes de Vlissingue, Enckuysen, Briele et Ziricxee, » non par amour pour ce dernier, mais en haine du nom espagnol. Les dernières nouvelles venant d'Amsterdam et apportées par un marinier hollandois, annoncent que ce Prince est mort le 29 de mars. « Dieu doint que soit ainsi! »

LXII

LE CARDINAL DE GRANVELLE A M. DE BELLE-FONTAINE.

(Archivo general de Simancas. — *Negociados de Estado*, S. Prov., Leg^o 2535, fol. 63.)—
Madrid, le 5 mai 1582.

Monseigneur mon Cousin, La mort du Prince d'Oranges se peult tenir pour certaine et qu'il fut tué par un que l'on dict estre viscayn, dans sa propre chambre, s'estant ce jeune homme résolu de se vouher à mort certaine pour délivrer le monde d'ung homme si pernicieux qu'a esté ledit d'Oranges, qu'a vescu depuis la blessure 14 jours en grand peyne et torment. Si Dieu luy eust fait la grâce d'avec ce se reconnoistre, il fut party de ce monde avec plus d'apparence de bon espoir pour luy pour cy après. Le Duc d'Alançon, par les derniers advis, estoit encores en Anvers; il est impossible que cecy ne cause de grandz changemens; Dieu doint que ce soit en mieulx. Et Monseigneur le Prince de Parme m'escript que depuis ladicte blessure, Monseigneur le Conte d'Egmont et Monsieur de Champagne sont mieulx traictez que paravant, et qu'il fera pour l'ung et pour l'autre ce que luy sera possible.

—
LXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT FONCK.

(Archivo general de Simancas. — *Negociados de Estado*, S. Prov., Leg^o 2535, fol. 63 v^o.)—
Madrid, le 5 mai 1582.

Monseigneur, vous aurez à quoy passer vostre temps avec tant de dépesches que viennent des Pays d'Embas. L'on nous donne fort grand espoir du trespas du Prince d'Oranges, et de sorte que je le tiene pour assuré, comme à

la vérité je tenois qu'ainsi fut, ayant veu ce que d'Angleterre escript Don Bernardino de Mendoza; car je voids par ses lettres que la Royne d'Angleterre a esté fort bien et particulièrement advertie et de jour à aultre du succès de la blessure; et afferment les advis d'Angleterre que, le quatorzième jour de la blessure, ledict d'Oranges estoit sans aucung espoir de vie; et je tiens que par mer vous aurez advisement que vous auront donné la nouvelle certaine; maintenant serons nous désireux d'entendre quel chemin prendront les affaires. Il me desplaict que j'entends que aucungs François sont entrez en aulcunes villes, mais non les plus fortes. J'espère que cela porra donner quelque occasion de trouble que porroit au Duc d'Alençon coster cher. A ce que je voids le Prince de Parme continue d'aller le bon chemin. Il a recouvré Lans¹, a donné provision à beaucoup de choses et escript en Italie pour acheminer le secours des Espaignolz et Italiens comme convient, et faict venir des Bohémois pour pyoniers, que je me doute auront affaire de passer, et que le Palatin y donnera tout l'empeschement qu'il porra soubz couleur que se soit, comme il faict courir le bruict faulsement toutesfois, contre Aquisgrane²...

 LXIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A M. LE PRÉSIDENT DE BOURGOGNE.

(Archivo general de Simancas. — *Negociados de Estado*, S. Prov., Leg^o 2555, fol. 74.)

Madrid, le 5 mai 1582.

Ce qu'est passé en Anvers et ailleurs allendroit du Duc d'Alençon me semble une momerie et farce que durera comme j'espère peu; car il n'a ny

¹ La ville de Lens avait été prise par les Français, le 25 mars 1582. Les échevins de Douai en firent part à Alexandre Farnèse par une lettre de ce jour, conçue dans les termes suivants : « Nous avons à cest instant esté advertys que les Franchois, venans du costé de Cambray, ont ce jourdhuy matin surprins la ville de Lens en Arthois, que tournera à très grand préjudice à ceste ville pour l'empeschement des vivres que par là et de plus hault venoient au secours d'icelle. A quoy convient remédier et bien tost. Cause pourquoy prions très humblement Vostre Altèse de y donné l'ordre requise et fault doubter que ne viengnent à plus grand forche ».

² Aix-la-Chapelle.

le cerveau, ny les moyens pour conduire telle besoingne; et luy deffailant, le Prince d'Oranges tant mieulx achevé qu'il ne méritoit, il aura perdu le droit, et vraysemblablement succéderont grandz changemens, et mesmes si Sa Majesté se sert de l'occasion pour envoyer secours de gens et d'argent audict Seigneur Prince, en quoy l'on besongne en toute diligence et en sont venuz faire les poursuytes Monseigneur de Saint-Vastz de la part de la généralité des Estatz et les ambassadeurs de Groeninghen et ceulx de Frise, estans jà arrivez ceulx de Frise et ledict Seigneur de Saint-Vastz à Lisbonne et ceulx de Groeninghen partyz d'icy pour suyvre leur voyaige.

LXV.**LE CARDINAL DE GRANVELLE AU LIEUTENANT FROISSART.**

(Archivo general de Simancas. — *Negociados de Estado*, S. Prov., Leg^o 2355, fol. 79 v^o.)

Madrid, le 7 mai 1582.

Nous tenons pour tout certain que le Prince d'Oranges soit mort. C'est dommage qu'il ayt tant duré. Il méritoit à la vérité pire, attendu ce qu'il a esté occasion de tant de maux; et s'il fut mort soubdain du cop, ce fut esté tant mieulx. Car je tiens que les François qu'estoient en Anvers se fussent treuvez en peine. Et de semer le bruict que se fussent esté François qu'eussent faict faire le cop, il n'eust servy de rien, puis que le corps du jeune homme, que si valereusement a besoigné en cecy, fut incontinent lavé et recogneu; et en une chose ainsi inopinée ne se peult donner ordre; et mesme que les portes d'Anvers furent incontinent serrées. Avec tout cela je tiens que le Duc d'Alenzon aura beaucoup affaire de se sçavoir accomoder et luy et ceulx de son conseil à manier tant de gens différens de langue et d'humeur; et quelque fin que soit Aldegonde, il s'apercevra bientost d'avoir beaucoup perdu à la mort du deffunct, duquel il dispoit absolument à sa volonté. Et la Royne d'Angleterre commence à jà démonstrer la

jalousie et diffidence qu'elle a des François, faisant office soubz main afin qu'ilz ne puissent estre les plus fortz en Hollande et Zélande, où elle ne les voudroit avoir si voysins. Noz gens ont recouvrée Lans en Arthois et désarmé les François et la garnison de Cambray qu'estoient entrez dedans, mesmes y sont demeurez deux cens chevaulx et les armes dont ilz auront faulte. Ainsi ont fait noz gens quelque exemple désjà sur la garnison d'Audenarde, qu'estoit sortye pour facher noz gens. Et l'on tient que Monseigneur le Prince avec ceste occasion se sera mis en campagne pour veoir si estant la ville desporveue de gens, il en pourroit venir au dessus. Mais pour non sçavoir comme elle est fortifiée de quelque temps. je ne sçay qu'espoir nous puissions avoir assuré du succès. Dieu par sa grâce le nous doint bon!

—

LXVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MORILLON, PRÉVÔT D'AIRE.

(Lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, t. VIII, fol. 201 et 202.)

—

Madrid, le 10 mai 1582.

Monsieur le Prévost, Il nous est venu un paquet de Monseigneur le Prince, mais je n'y ay trouvé aucune lettre vostre. Je tiens que vous n'avez esté adverti du dépesche.

Encores ne sçavoit de certain le Seigneur Prince le tréspas du Prince d'Oranges; mais nous tenons qu'il soit advenu le XIII^e jour de la blessure, selon les advis du costel d'Angleterre, où la Royne a esté advertie de moment à aultre du succès. Et nous dit-on que depuis elle fait quelque diligence soubz main envers ceulx de Hollande et Zélande, afin qu'ilz ne se fient des François.

Je tiens que aussi ne verroit volontiers le Roy de France le Duc d'Anjou si grand qu'il le deust craindre, puis qu'il n'a du tout perdu l'espoir d'avoir des enfans de sa femme ou d'une aultre que luy poroit succéder. Ledit

d'Alançon, et les François qu'il a à l'entour de soy, auront bien à faire de gouverner humeurs si différens que sont ceulx des provinces que demeurent rebelles, ne sçaichans aussi leur langue, et ne voudront obéyr au sieur Saint-Aldegonde.

Il ne polra tarder que l'on ne voye quel pied prendront les affaires. Nous avons entendu le recouvrement de Lentz, à quoy aucuns adjoustent la défaicte de la garnison de Odenarde, qu'estoit sortie pour faire quelque exploit, et que l'on pensoit se servir de l'occasion pour serrer la ville, et procurer de la réduire; mais les lettres dudit Seigneur Prince n'en font mention.

Les nouvelles de Levant continuent de la défaicte que les Turcs ont receu en la frontière de Perse, et que lesditz Turcs en estoient estonnez; que l'on y envoyoit nouveau secours, avec peu d'espoir d'accord, sans lequel je tiens que les François n'obtiendront la venue de l'armée de mer, dont ilz font fort grande instance. La nostre contre Don Antonio le bastard et la Royne mère du Roy de France s'appreste plus lentement que je ne voudroye, oyres que on nous dit qu'elle sera tost preste. La leur devoit sortir au xv^e de ce mois; on verra ce qu'en sera. La faulte d'argent leur estoit de grand empeschement, et qui me croiroit, se feroit quelque chose.

Monsieur de Saint-Vaast a veu le Roy de chemin ' devant qu'il arrivast à Almerin, et at esté fort bien receu de Sa Majesté et du Seigneur Don Jo. de Idiaquez; depuis est passé à Lisbonne. Monsieur le prévost Fonch le traicte fort courtoisement. Je l'ay icy eu pour hoste trois ou quatre jours,

' Dans une lettre adressée par l'abbé de Saint-Vaast, de Lisbonne, le 24 mai 1582, à Alexandre Farnèse, il dit : « Ayants eu l'heure de rencontrer S. M. en chemin et le sieur Dom Juan de Idiaquez et de ce qu'avions eu de réponse de l'un et de l'autre, et que par ordonnance de Sa Majesté; nous nous estions retiré en ce lieu (Lisbonne) chez Monsieur Foncq, vers lequel a esté bon nous dresser pour dresser les affaires; ce qu'il a faict et faict encoires très volontiers. Et peut Votre Altesse tenir pour certain que, de son costé, il faict tout ce qu'il luy est possible, comme aussy faict bien Monseigneur le Cardinal pour l'envie qu'ils ont tout deux de vous gratifier et servir. De manière que j'espère remporter bon dépêche, estant jà toutes choses acheminées bien avant. Et n'oublions de nostre part à nous servir des occasions quy de temps à autre se représentent pour ponctuellement faire entendre à Sa Majesté et les principaux ministres, ce quy compte pour son service et bénéfice de ses subjects. Sa Majesté retourna hyer soir accompagné de l'impératrice, sa sœur, de manière que demain ou après j'espère avoir une nouvelle audience. » (*Archives de l'audience.*)

et depuis ay eu le Prince Doria ¹. Pour le loger, fis desloger mes gens, n'estans les maisons icy si grandes que pour y pouvoir logier tant de gens ². J'espère que ledit Sieur de Saint-Waast ferat bon rapport, car il verra que l'on sollicite ce que l'on peult et le secours des gens et la provision d'argent. Il nous vient fort mal à propoz que Don Jean de Cardone est si tardif en ses navigations, car si le tercio qu'il porte fust tost arrivé, vous l'eussiez eu pièçà par de là, et les soldatz souffrent beaucoup par si longue embarcation. Il estoit encores le second de ce mois à Colibry, et aussi le comte de Olivarez, qui seroit mieulx à Rome. Si le Sieur de Cardone ne se haste, je tiens que le Prince Jean André Doria sera plus tost que luy en Italie, ou qu'ilz passeront ensemble. Je dy si le Duc d'Ossuna ³, qui doibt aller à Naples et est aultant tardif que les aultres, ne le détient.

L'Impératrice debvoit estre devers le Roy à Almerin le second ou troi-siesme de ce mois; doibz-là ilz debvoient aller ensamble à Lisbonne, où je prie à Dieu les inspirer à prendre les résolutions qui conviennent.

Vous aurez, comme j'espère, receu longtems devant que ceste arrive la nomination pour Tornay et celle de Malines, et aussi sera arrivée à Rome ma procuration; et se fault haster d'envoyer les procures et les procès *de legitimitate, gradu doctoratus aut licentiae, de vita et moribus*, avec la profession de la foy.

Je vous ay desjà adverti de l'incommiende d'Asparagoça que Sa Majesté at donné a Don Francisque, que vault près de quatre mille escus de rente.

LXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE, DUCHESSE DE PARME.

(Mémoires de Granvelle. t. XXXII, fol. 85 et 87.)

Madrid, le 12 mai 1582.

Madame, Il y a bien longtems que je n'ay lettres de Vostre Altèze, et

¹ Jean-André Doria, fils de Jeannetinat prince de Melfis. Il est mort en 1606.

² Voyez dans le recueil une lettre de l'abbé de Saint-Waast au président Richardot.

³ Pedro Giron, duc d'Ossuna, vice-roi de Naples de 1582 à 1586.

j'en sentz extrêmement la cause, que je pense estre pour le travail que luy ha donné la goute, estant à ce coup retournée si souvent et si aspre, comme j'ay entendu par lettres de Monseigneur le Prince; et combien que par les dernières il dit que jà elle se trouvoit mieulx, je ne seray hors de peine, que je n'entende l'entière convalescence de Vostre Altèze, de laquelle je prie le Créateur nous envoyer tost bonnes nouvelles.

D'icy ce que je puis escrire est que, comme j'entendis que les affaires prenoient chemin pour pouvoir espérer, par la bonne et dextre négociation dudict Seigneur Prince, bon succès de ce que se traictoit avec les Estatz. Je commença dois lors faire les diligences requises, pour solliciter que l'on se hasta, pour tost encheminer les gens de guerre Espagnolz et Italiens vers ce coustel là. A quoy s'est pièçà pourveu; ce que Vostredicte Altèze aura jà entendu dudict Seigneur Prince, lequel ayde fort bien à la besongne par la correspondance qu'il tient avec les ministres d'Italie, que les doibvent encheminer, comme j'ay veu par la copie de ses lettres qu'il a icy envoyé. Le mal est que le Seigneur Don Jean de Cardone est si tardif en ses navigations, qu'il estoit encoires à Colibry, le second de ce mois, avec le tertio qu'a servy par delà soubz Don Hernando de Toledo, lequel tertio, s'il fut arrivé pièçà à Gennes, comme l'on espéroit, il pourroit estre jà bien avant en chemin; et ledict Seigneur Prince ha besoing de pouvoir mectre tost bonnes gens en campagne. Le temps est fort beaul maintenant et à propos pour le passage du golfe de Narbonne, s'il est tel en la marine comme icy, que me faict espérer qu'ilz pourront estre maintenant arrivez à la coste de Gennes: et l'on haste la reste tant qu'il est possible, et la provision d'argent, comme poinct le plus principal.

M. de Saint-Wast est jà en Lisbonne, et aussi sont les ambassadeurs Frisons et ceulx de Gruninghe, que m'ont tous apporté les lettres qu'il ha pleu à Vostre Altèze m'escrire pour les accompagner. Ledict abbé de Saint Wastz vit en chemin Sa Majesté, demye journée devant qu'elle arriva à Almerin, l'ayant faict appeller devers elle, que l'a fort bien receu, comme aussi a faict le Sieur Don Jo. de Idiaquez; aussi estoit Sa Majesté prévenue de ce que convenoit. Il est despuis passé vers Lisbona, pour y actendre Sadicte Majesté, comme aussi feront ceulx de Frise et de Gruninghe, et ne tiendra à moy, ayant faict les préadvertissemens requis, qu'ilz ne soient bien receuz et traictez, et trouveront le tout

désia en bonne disposition, pour leur pouvoir donner contentement sur leur charge ¹.

Le Roy et l'Impératrix doibvent aujourd'huy entrer à Lisbona, l'estant allé rencontrer le Roy encoires plus avant que Almerin; et ont heu très grand contentement de s'entreveoir; et nous sumes actendant ce que par ensemble ilz résouldront, de ce que ladicte Impératrix aura à faire.

Nostre armée de mer, pour s'opposer à celle de Don Antonio et à celle de la mère du Roy de France, s'appreste par le marquis de Sainte-Croix plus lentement qu'il ne conviendrait, et celle dudict Don Antonio ha prins jour pour partir le xx de ce moys, combien que aucuns espèrent, que faute d'argent et de maroniers les pourra faire retarder d'avantage. Toutefois, si nous ne nous hastons, je crains qu'ilz nous préviendront. Je ne voys qu'il y ayt à craindre touchant Portugal, mais qu'ilz yront droit à la Tercera, et s'essairont de prandre les isles de Canarie; que nous seroit de trop grand préjudice pour les armées que l'on actend des Indes; outre ce qu'ilz ont fait provision de vivres pour si longtemps, que l'on peult doubter qu'ilz ont délibération de s'essair prandre pied aux Indes, soit à l'isle de Saint-Domingo, au Péru, au Brésil ou aillieurs, où ilz trouveront plus d'opportunité. D'autre part lesdictz Anglais ont jà fait partir quelques navières, pour aller rencontrer ce que nous actendons desdictes Indes, à l'aleschement de la proye que fit le corsaire Draeq. Vray est que Sa Majesté ha piécà envoié au destroit des Magallans quelques gens pour s'opposer à ceulx-icy; mais l'on a descouvert que ce que l'on pensoit estre terre ferme, que fait ledict destroit des Magallans, soient isles grandes, et que les costoiant à l'entour, l'on peult passer outre en la grande mer, sans passer par ledict destroit, dont le Seigneur Don Bernardino de Mendocça ha nouvellement adverty.

De l'armée du Turcq l'on est encoires en doubte, et n'y eu ha riens de certain, sinon que les François la sollicitent tant qu'ilz peuvent. Ce que l'on a escript que les Persiens ont deffaict bon nombre de Turqz en leur

¹ Dans une lettre adressée, le 21 mai 1582, à Alexandre de Parme, l'abbé de Saint-Vaast dit: « Il a plu à Sa Majesté nous donner plenièrè audience au xvi^e de ce mois, et au xix^e le résoudre sur tout ce que luy avons proposé, tant pour le regard du public (que principalement avons inculqué) comme aussi de particulier, et se suivant la charge que Vostre Altèze avoit esté servye nous donner; de manière qu'il ne reste que d'en dresser les dépêches ».

frontière, est véritable; mais tout ce nonobstant ilz afferment qu'il vient ambassadeur de Perse; et sont des deux costelz si laz de la guerre, que l'on crainct que à ceste cause ilz prandront quelque moyen pour s'appoincter.

Vostre Altèze aura jà entendu que l'Archiduc Ferdinande se marie avec la fille du Duc de Mantoa ¹, lequel duc a heu quelque ombre d'ung nombre de François que s'assembloient à Turin, soubz le capitaine Anselmo, pensant ledict Duc de Mantoa que ce fut pour assaillir le Montferrat; mais ce soubçon cesse, par ce que l'on entend que c'estoit pour les faire descendre par la vallée d'Yvrea, pour par ce moyen surprandre Genefve, dont ladicte ville de Genefve a esté advertie, et y ont pourveu, se trouvant aussi prestz ceulx du canthon de Berne pour les secourir. Les entrepreneurs se devoient souvenir de la ligue que lesdictz de Genefve ont avec lesdictz de Berne, et y a trois ans que le Roy de France promet de, jointement avec les Bernois, les deffendre, et fit déposez dois lors de quelque somme de deniers pour y fournir, quand il seroit besoing.

Le comte d'Olivares est aussi à Colibry, actendant de passer avec ledict Don Joan de Cardone, peu content de la dilation; et à la vérité il faict faulte à Rome.

Le Prince Joan Andrea Doria est repassé par icy et jà sera bien avant au chemin de Barcelone, où il espère trouver ses galères pour passer en Italie. Le Duc d'Ossune passera sur lesdictes galères, s'il arrive à temps, mais il est encoires à Pénafiel, xiiii lieues d'icy, avec la duchesse, qu'est place sienne, n'y ayant encoires nouvelles de quand il en voudra partir: ains ha licentié le trahin de chemin avec lequel il est arrivé dois Sicille icy. C'est chose estrange que chacun faict ce qu'il veult, et que le maistre gousté tout pour bon, au grand détrimment de ses affaires.....

Leurs Majestez et tous ceulx du sang se portent fort bien, Dieu mercy. Je supplie le Créateur que tost nous ayons de Vostre Altèze semblables nouvelles, et qu'il doint à icelle, avec santé, très bonne et longue vie.

¹ Philippine Welser, première femme de Ferdinand, étant morte en 1580, ce prince épousa deux ans plus tard Anne-Catherine Gonzague, fille aînée de Guillaume, duc de Mantoue et de Montferrat, et d'Éléonore, issue de l'empereur Ferdinand I^{er}.

LXVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT FONCK.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXII. fol. 87 et 88.)

Madrid, le 12 mai 1582.

Monseigneur, Je respondray par ceste à la vostre du vij^e de ce mois, avec laquelle vous m'avez renvoyé la lettre de la court de parlement et celle du Duc de Wirtemberg.

Puisque vous sçavez le naturel de ceulx du canton de Berne et le respect que forcément il leur convient tenir pour leur puissance, estans si voysine du conté de Bourgongne, que ce soit toutesfois de sorte que, par leur trop comporter, ilz ne se facent insupportablement insolens, je m'assure que quand vous aurez les pièces, que vous devoit envoyer le conseiller d'Assonleville, que vous ferez de vostre coustel ce que convient. Je sçay fort bien ce que nos gens aux Pays d'Embas appellent corvées, qu'est en matière de service du maistre ung mauvais terme, et fault presser ledict d'Assonleville afin qu'il face, en ceste affaire et aultres concernans le service du maistre, son devoir.

Je vous confesse que le vray chemin pour respondre à l'ambassadeur de Venize sur ce qu'il requiert pour le livre de philosophie que son parent veult imprimer, seroit ce que vous dictes qu'il fait exhibition de l'œuvre, et signantment s'il estoit question de donner privilège, pour veoir si audict livre il y auroit chose que nous peut pourter préjudice : car, comme vous dictes, les voysins se sçayvent fort bien ayder des livres imprimez avec privilèges, quand il y a chose à nostre désavantage, et qu'ilz peuvent attirer à leur faveur; car ilz présupposent que ce que l'on permect d'imprimer doibt estre veu et approuvé. Mais il me semble qu'aucunement il se peult excuser par le chemin que ceulx du conseil d'Italie ont tenu de non donner privilège pour imprimer, mais seulement deffendre que l'on ne l'imprime aux pays, ny se y puissent vendre aultres que ceulx imprimés à

Venise, avec ce que ce ne sont histoyres, ny choses qui touchent aux limites: et puisque vous vous y accommodez, je le feray entendre à l'ambassadeur de Venise pour en faire la poursuyte. Vous satisferez amplement à ce que peuvent demander les duc de Wirtemberg ¹ et comte de Montbéliard ², escripvant les lettres à la court de parlement telles que vous dictes. Dieu vueille qu'ilz y procèdent avec la discretion et justification que vous leur voulez représenter par lesdictes lettres. Et touchant celle pour ma niepce, ce ne seroit raison d'en importuner le maistre, estant de chemin et empesché pour recevoir sa sœur, qui luy est si chère; mais convient actendre que avec sa commodité il luy plaise les signer. Au regard des lettres de remerciement pour ledit duc de Wirtemberg, qu'ouffre si libéralement sa bonne volonté et désire de faire service, il me semble qu'il ne se perdroit riens de les dresser, puisque, par ce qu'il m'escript, il faict, comme vous avez veu, la mesme ouffre et ramantoit ce qu'il enchargea au Duc de Terranova de faire l'office à l'endroit de Sa Majesté. Et à la vérité si noz gouverneurs passez eussent tenu, comme vous dictes, plus de correspondance avec courtoises démonstrations avec les princes du Saint-Empire et aultres noz voisins, l'on en eust peu receveoir plus de plaisir et n'eussent, comme vos lettres contiennent, ceulx de Nassau treuvé tant de faveur en l'Empire.

Il fut esté bon pour les affaires que le Prince d'Oranges fut mort soudaynement; car je m'asseure qu'il aura procuré devant que de sortir du monde, d'acommoder les bastards et la nonnain, mère d'iceulx ³, et d'entabler pratiques pour establyr tant qu'il aura peu le duc d'Alançon. afin que de luy sesdictz bastards ayent quelque port. Mais j'espère qu'il le payera comm'il ha faict ce trahytre d'Inchy ⁴: peult estre que Dieu laisse ledict d'Oranges plus longuement en vie, pour le plus chastyer en ce monde et aussy en l'aultre, si les douleurs et tormentz qu'il a sentu ne l'ont faict recongnostre envers la Divine Majesté. Je tiens que l'on a tenu cachée sa

¹ Louis, fils du duc Christophe, et son successeur dès le mois de décembre 1568.

² Frédéric de Wurtemberg, comte de Montbéliard, n'était âgé que d'un an, lorsqu'il perdit son père, le comte Georges, au mois de juillet 1558. Il était cousin du duc Louis, et, comme le seul survivant, il lui succéda dans le gouvernement de son duché. Frédéric mourut le 29 janvier 1608.

³ Charlotte de Bourbon-Montpensier, qui venait de mourir le 5 mai, laissait six filles, toutes encore et en bas âge : Louise-Julienne, Élisabeth, Chaterina Belgia, Flendrine, Charlotte Brabantia, et Amelia Antverpiana.

⁴ Baudouin de Gavre. Voyez plus haut, p. 11.

mort quelques jours, et mesmes pour le temps que l'on dict que nul n'estoit admis vers luy, sinon les médecins. Sainte-Aldegonde s'est incontinent rangé au duc d'Anjou, que de luy se sert principalement. Je vouldroye que, pour l'affection qu'il portoit audict d'Oranges, il se fut faict ensevelyr avec luy, comme se souloit faire aux Indes des femmes plus aymées des princes de ce coustel-là. Je tiens que, comme qu'il soit, Alançon aura bien à faire de drapper ¹ avec Hollandois, Zélandois, Frisons, Flamandz, Gheldrois et aultres, dont il ne sçayt la langue, et avec son nay de pantouffle aura bien à faire de se mectre tant en grâce du peuple, comme estoit ledict d'Oranges, que sçavoit hanter, converser et boyre avec eulx, et avec la langue les tyrer à ce qu'il vouloit. La Royne d'Angleterre commence jà prendre quelque jalousie dudict d'Alançon, et ne le vouldroit si prouchain puissant, et mesmes pour ce qu'elle sçayt qu'elle l'a offensé ². Si nostre secours vad tost et aussy nostre provision d'argent, nous pouvons bien espérer de nos affaires. Ledict d'Anjou n'ose passer plus avant, ny mesmes aller en Flandres, où l'on ne le veult, selon que l'on dict, recepvoir, et pensant en Anvers entretenir les Catholicques et les Huguenotz, il est apparent qu'il perdra crédit envers les ungs et les aultres; et ny luy, ny les François, que sont en sa suytle, ne sont pour manier telle pratique; entre lesquelz et les conseilliers Flamandz il est apparent qu'il y aura tost jalousie et division. Je m'asseure que vous faictes pour avancer ledict secours tout ce que vous est possible, et je vous assure que je n'obmetz de faire de mon coustel tout ce que je puis.

Le Prince de Parme a recouvert Lans ³ en Artois et désarmé les Fran-

¹ S'entendre, vivre en intelligence.

² « Elle le traverse souz main en Hollande et Zélande et marjoulle (caresse) Flessinghe, où elle vouldroit bien mectre le pied, si elle pouvoit. » Le Cardinal à Belle-Fontaine. (Lettres à Belle-Fontaine du 20 mai 1582, t. I, fol. 262 v°.)

³ Cette place avait été reprise sur les François, le 15 avril 1582, par R. de Meleroi. Il écrivit à Alexandre Farnèse à ce propos la lettre suivante, datée de Lens, le 16 avril : « Selon que je mandis hier à Vostre Altéze comme nous estions ce matin prestz à faire donner la batterye, il m'a samblé convenir de faire derechef sommer ceulx du dedens de rendre la place. A quoy ilz ont presté l'oreille et finalement accordé d'en sortir (tant cavallerye que infanterye) à pied avecq l'espée et la dague seulement, laissant chevaux, armes, prisonniers, tant dedens comme dehors, d'arrière, saul aux capitaines, lieutenans et officiers, chacun un cheval que je leur ay passé de discrétion. J'ay fait entrer en la place, le controlleur et recepveur de l'artillerye pour annoter et inventorier les armes et muni-

çois qu'estoient entrez dedans, entre lesquelz il y avoit deux cens homes de cheval que y ont laissé les chevaux et les armes, et si ont rendu le butin et les prisonniers qu'ilz avoient prins ¹. Aussy nous assure l'on que noz gens ont deffaict la garnison d'Audenarde, et adjouste l'on que l'on estoit après pour serrer la ville, pour veoir si estant desproveue de gens de guerre, elle se vouldroit rendre; mais nous n'en avons riens de certain.

Je suis bien marry de ce que le Seigneur Don Jean de Cardona est si tardif en ses actions. Par lettres que j'ay du second de ce mois de Barcelone du Ducq de Terranova, il estoit encoires à Colibry avec le tercio de Don Hernando de Toledo ², que sont de ceulx que doibvent aller en Flandres, et s'il fut arrivé plustost à Gennes, l'on luy eust fait prendre incontinent le chemin des Pays d'Embas, comme il le fera quand ilz arriveront; et le temps est maintenant si à propos, que je ne sçay quelle excuse porra prendre ledict Seigneur Don Joan de Cardona ³, si maintenant il ne passe le golfe de Narbone; et je tiens qu'il n'y aura nulle difficulté que Sa Majesté ne consente fort volontiers de faire retirer lesdictz Espagnolz incontinent que les Pays-Bas seront réduictz à l'obéyssance.

Je pensois que, avec le chancelier de Trèves ⁴, vous eussiez négocié jointement avec le Duc de Terranova ⁵, et que pourtant vous pouvez sçavoir ce que l'on luy avoit promis. Je ne tiens pas en façon quelconque pour bons ministres, mais pour gens pernietieux et indignes de toute administration

tions et en faire le prouffit de Sa Majesté. Quant aux chevaux, je supplie humblement Vostre Altèze estre contente que s'en gratifie ceulx qui l'ont le myeulx mérité durant ce siège; n'y ayant voulu toucher que préallablement je n'eusse ordre de Vostre Altèze; à laquelle aussy il plaira me faire sçavoir ce que debvray faire, tant des troupes, artillerye, munitions, que de toutes aultre choses qui sont icy, affin que suyvant ce je me conduyse.

» *Post date.* Monseigneur, deux capiteines de dedens sont demeurez en oltaige pour nostre assurance, jusques à ce que le gouverneur et aultres prisonniers qu'ilz ont emmenez dehors et prins en leur chemin vers icy soyent retournez. »

¹ « Mais nous avons perdu Alost, lieu important, et recouvert Gasbeek. Ce sont fortunes de guerre. » Le cardinal à Belle-Fontaine. (Lettres à Belle-Fontaine, le 20 mai 1582, t. I, fol. 262 v°.)

² Fils naturel du duc d'Albe. Voyez p. 80.

³ Voyez plus haut, p. 2, note 2.

⁴ Jean Wimpelingius de Greninga, jurisconsulte, mort le 28 juillet 1588, à l'âge de 55 ans. (HONTHEIM, *Historia Trevirensis*, t. II, p. 554.)

⁵ Charles d'Aragon, duc de Terranova, souvent cité dans les volumes précédents.

publicque ceulx que vous dictes qui se vantent de faire gaing au prince pour non accomplyr ce qu'ilz ont promis aux gens, après qu'ilz en ont tyré le service, et est, comme vous dictes — chose mal-séante — à gens de nostre profession. S'il vous plaict escrire pour sçavoir ce qu'a esté promis audict chancelier par le Duc de Terranova, m'envoyant voz lettres, je les luy feray tenyr.

Ma procure pour résigner Malines sera jà, comme j'espère, à Rome et me socye peu des tiltres soubz la sépulture, proveu qu'en vie ce peu que m'en reste je demeure plus à repos de ma conscience, et cède volontiers toute prétention à ceulx qui désirent estre proveu d'Église, oyres que ce soit celle de Rome; vous merciant très affectueusement le désir que vous avez d'assister aux nouveaulx esleuz de Malines et de Tornay, afin qu'ilz soient favorisez à Rome de Sa Majesté pour avoir l'expédition gratis ou du moins à moindres frais, et reçois à grande obligation ce que je voies vous faictes journallement si volontiers pour me favoriser et les miens.

Le traicté fait l'an 48¹ avec les estatz de l'Empire est nécessaire, comme vos lettres contiennent, pour la bonne conduite des Pays d'Embas, et pour éviter mil inconvenientz; mais cela n'entendent pas ceulx de par deçà, et est grand mal que ny le conseiller d'Assonleville, que ne sçayt la langue allemande, ny aultres de par delà n'ayent tenus plus de compte du regard qu'il convenoit avoir à l'endroit de l'Empire; et je ne veulx excuser nostre maistre, qui de son coustet il n'y ayt faict faulte d'y avoir envoyé ambassadeurs espagnolz, pour complaire à l'Imperatrix, que non seulement ne sçavoient la langue allemande et latyne, mais que n'estoient oncques sortys d'Espagne, ny n'avoient congnoissance auculne des affaires des Pays d'Embas. Aussi dirai-je que ny le comendador Major, ny Don Joan d'Autriche n'entendoient les dictes affaires, et que si Monseigneur le Duc d'Albe les entendoit, il a tousiours esté si hayz des Allemandz, que peu de la nation allemande avoient plaisir de tenir correspondance avec luy: et pourtant ne se fault esbayr si noz affaires de par delà ont prins le maulvais ply que l'on a veu.

Je tiens que plus vous hanterez M. de Saint Waste², et plus vous con-

¹ Le traicté d'Augsbourg, daté du 18 mai 1548, publié par LUNIG, p. 780, et dans GOLDAST, t. I, p. 518.

² Jean Sarrazin, abbé de Saint-Vaast à Arras. Voy. plus haut, p. 157.

gnoistrez qu'il a bon esprit ¹. Il convient que Sa Majesté face quelque chose en son endroit : mais je le vois perplex, parceque estant envoyé pour chose publique, et de part les Estatz, il luy semble qu'il ne convient que face poursuytte particulière pour soy mesmes. Et à la vérité je ne le prens mal ; et ainsi en ay-je usé quand je suis esté employé en quelque charge. Mais oyres qu'il ne face poursuytte, il convient que Sa Majesté, pour sa propre réputation et pour contenter ceulx qui l'ont envoyé, face pour luy. Et ce que je voies, il auroit plaisir d'estre honnoré du lieu du Conseil d'Etat ou du moins en Conseil Privé. Je y voudrois bien veoir quelque homme ecclésiastique que fut à propos pour ce que les séculiers, quand il n'y ha nul ecclésiastique avec eulx, se monstrent assés peu favorables aux choses ecclésiastiques ; mais il n'a estudié en loix, il ne seroit fort à propos pour le dict Conseil Privé, et sy seroit son absence préjudiciable à son abbaye, laquelle il ha convenu de remectre fort bien sus pied, dont il est grandement ataché, mais il... accommoder ce qu'il préten l pour son...

LXIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU CONSEILLER D'ASSONLEVILLE.

(Archives de Simancas. — *Negociados de Estado*, S. Prov., layette 2553, fol 230 v^o.)

Madrid, le 15 mai 1582.

Monsieur le Conseillier, J'ay receu deux lettres vostres ensemble, que sont des 25 de mars et 17 d'apvril. Vous 'discourrez par icelles, à vostre accoustumé, prudentment sur l'estat des affaires ; et le discours sommaire que vous m'avez envoyé, je l'ay faict passer oultre en court, entre les mains du Seigneur Don Jean d'Idiaquez, afin que Sa Majesté voye vostre opinion.

¹ « Plust à Dieu que de telz abbez il y ait un couvent entier. Je l'aime *non curialiter sed cordialiter*. » Le prévôt Fonck au Cardinal, le 14 mai (*Ibid.*, p. 89.)

Et si tout se pouvoit faire, selon vostre porgeit, j'espérerois beaucoup mieulx de noz affaires. Du moins vous assure-je bien que moy ne tient. Et pour solliciter, je fais tout ce que m'est possible, tant pour haster le secours, afin que celluy voyse tost, que afin que l'on pourvoye d'argent, sans lequel j'apperçois bien que le tout ira en confusion. La résolution de ces Estatz a esté grande et honorable, et dois que je voids la négociation en apparence de bon succès, je ne faille de représenter dois lors combien il emportoit de se servir tost de l'occasion. Depuis est succédé la mort du Prince d'Oranges, que j'ay tenu piècea pour véritable et mesmes par les advertissemens que nous sont venuz d'Angleterre, ayans esté curreaux des correspondances de la Royne pour l'advertir de moment à aultre du progrès de la blessure; et est succédé la mort pour s'estre fort sagné. Aucuns dyent que, par une risée que luy surprint de quelque chose que se traitoit, les venues se soyent ouvertes, et qu'il n'y ayt eu ordre de l'estancher; et comme qu'il soit, je le tiens pour mort; et ne peult estre que cest accident ne cause de grandz changemens. Saint-Aldegonde est en crédit avec le duc d'Anjou, pour ce qu'il en a besoing et de son pernicleux conseil. Mais je ne sçay si ses créditz dureront. Vous cognoissez les François, leur jalousie et insolence; et il est plus que nécessaire que l'on s'ayde, non seulement, comme vous dictes des armes, que toutesfois sont tant requises, mais aussi des négociations. Et à ce propos sont les lettres que vous dictes Monseigneur le Prince avoir escript aux villes ¹. Les fortz que faict Verdugo sur le bras de l'Issel pourront beaucoup servir pour oster le commerce d'Allemagne aux rebelles et pour nous en accomoder. Et qui en porroit faire d'adantage aux aultres endroitz que voz lettres contiennent, tant seroit-il mieulx. J'ay souvent déclaré combien il emportoit de leur oster le commerce d'Espagne et de Portugal. Mais encor n'en ay-je sceu venir au bout. Si espère-je, que l'on y parviendra, si le bon traictement que l'on faict aux Hollandois ne profite. Et vous pouvez estre assuré que tout ce que je puis imaginer servir aux biens des pais et pour leur procurer repos et tranquillité, que je treille ² continuellement et travaille de toutes mes

¹ Le texte de cette lettre, en date du 25 mars 1582, est publié dans BEAUCOURT DE NOORTVELDE, *Op en ondergang der Brugschen koophandel*, p. 161, et *Correspondance du Taciturne*, t. IV, p. 78.

² *Treiller*, travailler en cachette.

forces pour le mettre en euvre. Ce de Portugal nous est venu mal à propos en ceste saison, tant pour ce que l'on a esté constrainct y despendre, que pour estre Sa Majesté tenu esloignée d'icy, comme de 14 journées. Par où, comme vous pouvez penser, se perd beaucoup de temps aux consultations, envoyz et renvoyz. Monsieur de Saint-Vastz est jà à Lisbonne; et aussi y sont les ambassadeurs de Frise et de Groeninghen ¹. Sa Majesté feit ceste faveur audict Seigneur de Saint-Vastz, de l'appeller de chemin devant qu'elle arriva en Almerin, et luy donna fort favorable audience. Et dois là passa ledict de Saint-Vastz à Lisbona, où, à ce que j'entend, il a esté fort bien receu de Monsieur le Prévost Foncq. Ilz trouveront tous les affaires jà dois longtemps disposez pour leur pouvoir donner bonne responce sur la charge avec laquelle ilz sont esté depeschiez. Et je n'obmecte de tousiours escrire à Monseigneur le Prince ce qu'il me semble, puisqu'il luy plaist me faire cest honneur, que de le bien prendre.

LXX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉSIDENT RICHARDOT.

(Archives de Simancas. — *Negociados de Estado*, S. Prov., layette 2333, fol. 85 v^o.)

Madrid, le 13 mai 1582.

Monsieur le Président, Les occupations que vous avez heu en vostre charge d'Arthois seront, comme je présuppose, estez cause que depuis la blessure du jadis Prince d'Oranges, je n'ay heu si souvent de voz lettres. Si du cop il fut mort soudain, l'accident eust peu causer choses plus estranges; mais il a pleu à Dieu en disposer aultrement; et avec tout cela il fault espérer que son tréspas apportera de grandz changemens. Et auront bien affaire les François de drapper ² avec ceulx de par delà, que sont de

¹ Voyez au sujet de cette ambassade RENON DE FRANCE, *Histoire des troubles des Pays-Bas*, t. III, pp. 374, 375.

² *Drapper*, s'entendre.

trop différentz humeurs. Et ce que ledict Duc d'Anjou ne sçait la langue du pays, luy accroistra les difficultez, combien que Saint-Aldegonde fera ce qu'il pourra, se treuvant en crédit pour ce que l'on a affaire de luy; mais vous cognoisez les jalousies françoises, accompagnez de leur insolence naturelle; que me donne bon espoir. Et nous avons quelque vent que la Roine d'Angleterre se commence doubter dudict Duc d'Alençon, et ne le voudroit veoir assuré de l'Hollande et de Zélande, mais plustost procurer d'y mettre le pied pour elle-mesme. Si nostre secours pourroit arriver à temps, nous pourrions tant mieulx espérer. J'ay commencé de solliciter que l'on y donna haste, jà devant la résolution des Estatz, et dois lors que je voidz la négociation encheminée pour en pouvoir espérer quelque bon succès. Il nous vient mal à propos que Don Joan de Cardona est si tardif en ses navigations. Et de sorte qu'il y a trois mois qu'il n'attend que le temps pour passer le golfe de Narbonne; et au second de ce mois estoit encor à Colibry, sur les galères que sont en sa charge, et le tertio de Don Hernando de Toledo que doibt aller par delà, mais ledit Don Hernando non, pour estre peu agréable à ceulx du pays. Je sollicite ce que je puis, et Monsieur de Saint-Vastz a desja parlé au Roy, que luy fait ceste faveur, que de le faire venir devers soy de chemin, allant en Almerin. L'on luy a faict tout bon recueil, et aux Ambassadeurs de Frise et de Groeninghen que seront jà tous à Lisbonne. Je continue mes diligences tant pour l'envoy dudict secours, que pour la provision d'argent. Vous avez jà entendu que Monsieur le Prévost d'Ayre sera porveu de l'évesché de Tornay, et que Sa Majesté m'a consentu me descharger de Malines, chose que j'ay poursuy il y a passé 12 ou 13 ans, ayant accepté Malines contre ma volonté; car je prétendoye demeurer avec Arras; et m'a accordé Sa Majesté que Messire Jehan d'Auchin ¹, curé de Sainte-Goule, que m'a servi d'official longuement, me succéda audict Malines. Le Roy et l'Empératrice debvoient hier entrer à Lisbonne. L'on a l'esperoir qu'après qu'ilz auront conféré ensemble, se prendront grandes résolutions. L'on verra, si plait à Dieu, quelles elles seront.

¹ Voyez plus haut, p. 98, note 2.

LXXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU COMTE CHARLES DE MANSFELDT.

(Archivo general de Simancas. — *Negociados de Estado*, S. Prov., Leg^o 2335, fol. 87.)

Madrid, le 15 mai 1582.

.....

 Nous avons icy pieçà sceu le trespas du Prince d'Oranges. C'est dommage qu'il n'est mort il y a 20 ans; car par ce moyen il ne fut esté cause de tant de maulx. Au regard de la principaulté d'Oranges, vous sçavez qu'il y prétendoit souveraineté, et partant n'estoit confiscable; mais bien la luy pouvoit-on prendre par droit et guerre. La crainte que j'ay heu que y mettant la main, cela luy donneroit occasion de ruyner du tout. Le bien d'Hollande a esté cause qu'il ne me sembloit s'y debvoir mettre la main. Et au regard de la dicte Principaulté d'Oranges je tiens que le conte de Buren, qui n'a en rien mesfait contre Sa Majesté, la prétendra. Et faudra, à mon advis, veoir plus avant quel chemin prendront les affaires, devant que de pouvoir prendre l'advis de ce que l'on debvra prétendre de poursuyr, et par quel moyen. Bien vous assure-je qu'en ce que j'auray moyen de vous faire service et à Monsieur le Comte vostre père, recognoissant l'obligation que je y doibz, je m'y emploiray tousiours de telle affection que vous sçauriés désirer, et me sera tousiours plesir en tout temps attendre voz commandemens.

LXXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXII, fol. 91, 92.)

Madrid, le 26 mai 1582.

Madame, Je demeure avec extrême peine pour non veoir jusques à oyres nouvelles certaines de l'entière convalescence de Vostre Altèze. Dieu par sa grâce nous les doint tost fort bonnes, et du recouvrement de Audenarde.

Quant à la mort du Prince d'Oranges, nous la tenons pour certaine, encoires que les François publient ce qu'il leur plaît pour la nous mettre en doute. Jusques à maintenant nous n'entendons pas que le Duc d'Alançon soit passé plus avant, ny qu'il soit sorty d'Anvers; que me faict espérer qu'il ne se tient pas pour fort assheuré des aultres provinces.

L'on nous advertit que la Royne d'Angleterre le sollicite de nouveau afin qu'il voise au dict Angleterre, luy offrant encoires son mariage, et l'en assheurant pour chose certaine; encoires que je m'assheure qu'il ne se fera jamais. Mais ce que la meut à luy faire ceste instance doibt estre, comme je soubçonne, pour luy desplaire de le veoir introduyt aux Pays d'Embas, sans le Prince d'Oranges, duquel elle confioit et non du dict d'Alançon, lequel elle doibt craindre, tant pour estre François, que pour ce qu'elle sçait qu'elle l'a offensé, et ne voudroit qu'il eust moyen de s'en vanger. Dieu veulle qu'il se laisse persuader d'aller en Angleterre; car, si je ne me for-compte, il n'en sortira s'il y vad, que Calaix ne se rende aux Anglois. Il ne pourra estre que la mort d'Oranges ne porte de grandz changemens, et auront bien à faire, et Alançon et ses François, de manier gens d'humeurs si différens; et si le secours vad tost, et que la provision d'argent se faict telle que convient, j'espère bien.

Don Jehan de Cardona nous ha faict ung mauvais tour de tant retarder son passage; mais il s'est enfin engolfé avec si bon temps, que nous espérons que le tertio de Don Hernando de Toledo sera jà en Lombardie, et que

tost l'on le fera passer oultre; et si m'assheure le vice-roy de Naples que l'infanterie, que doibt dois là aller aux Pays d'Embas, estoit preste à partir, et qu'il n'actendoit que ceulx de Sicile, pour les faire passer ensemble à la rivière de Gènes, où jà tout estoit prévenu pour les faire suyvre, sans se détenir; et les chevaux légiers de Naples marchaient vers Abruzzo, et dois là passeroient par les terres de l'Église, ayans jà obtenu de Sa Sainteté licence pour le dict passage. Et pour haster tant plus le tout, dois hier se despescharent courriers exprès, avec dépesches de la court, tant par le chemin ordinaire que par celluy de Barcelone.

Monseigneur de Saint-Wast m'escrict de Lisbonne, qu'il ha esté fort bien oy, et que les dépesches se faisoient pour son retour, se monstrant fort content. J'espère que le mesme sera de ceulx de Gruninghe et de Frise.

Encoires n'est partie l'armée de Don Antonio et de la mère du Roy de France, et nous avons nouvelles que entre Strossi, qu'est le général, et Lansacq s'est suscité quelque différent, et pour ce n'y ira plus le dict Lansacq. Il y avoit encoires faulte de maronniers et d'argent, mais à la reste, les vaisseaulx estoient fort bien pourvez, et pour long temps, de vivres et du surplus. Le mal est que aussi n'est encoires preste nostre armée, et mesmes la part que le marquis de Sainte-Croix appreste; vray est que l'on nous en donne bon espoir, mais j'en désirerois veoir les effects, et que ce fut si à temps, que le nostre fut allée combaptré, voire dedans les portz de France, celle des François, que seroit le plus prompt moyen pour bien faire noz affaires.

Sa Majesté et l'Impératrix sont ensemble à Lisbonne, et se portent fort bien, Dieu mercy, comme aussi font ceulx du sang; et s'attend nouvelle de ce que se résouldra, et du gouvernement de Portugal et d'autres choses. Le Comte d'Olivares sera jà à Rome, à nostre compte, qu'à tardé seulement trop. Et du duc d'Ossuna l'on est de nouveau en doute s'il passera avec le Prince Jo. Andrea Doria, lequel jà sera arrivé à Barcelone, attendant ses gallères; et il est si diligent que je m'asseure que, de son coustel, il ne perdra temps.

De l'armée du Turcq nous n'avons aultre nouvelle de celle que Vostre Altèze aura veu par mes précédentes. S'il n'y a paix ou trefves entre le Persien et le Turcq, j'espère que ladiete armée ne viendra; mais touteffois l'on s'appreste comme si elle devoit venir, pour non estre surprins; et à la

vérité si elle venoit, elle nous donneroit de la peine, et signantment pour la doute que l'on ha des Morisques de Grenade.

LXXIII.

LE PRÉVÔT FONCK AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXII, fol. 95.)

Lisbonne, le 28 mai 1582.

Honneurs et gratifications accordés à l'abbé de Saint-Vaast « que a obtenu la patente de Conseiller d'Etat *ad honores*. » Sa mission n'a servi « que pour accomoder une infinité de particuliers des Pays-Bas, » afin de les contenir en office. Dieu pardoint à ceulx qu'ont amené les affaires en cest estat, puisque chascun veut donner loi au Maistre! Si les Hollandois demandoient le Comte de Buren pour leur gouverneur, « avec soumission de se reconcilier et d'exclure les François, » le Roi feroit mieux « de l'eslargir à temps et spontanément, que de le retenir jusqu'à la dernière heure. » Traitement et pensions réclamés par l'abbé de Marolles; le Sieur de Billy demande a être remboursé des dépenses faites par lui pour réduire la province de Frise, qu'il évalue à trois cent mille écus, et ne veut accepter le gouvernement de Frise, qu'autant qu'on y joindra celui d'Overysse. Le Comte d'Arenberg sollicite le gouvernement de Gueldres et du Comté de Zutphen, ayant déclaré que le Comte d'Ysembourg ¹ n'est ni homme de guerre, ni homme politique : « ainsi va le monde; les apprentifs enseignent leurs maîtres. » Autres détails sur les prétentions des députés de Groningue et sur la demande de l'abbé de Saint-Vaast, en son nom et en celui du Marquis de Roubaix et *des chefs des provinces*, de connaître le montant des sommes que le Roi destine annuellement pour les affaires des Pays-Bas,

¹ Salentin, comte d'Isenbourg, qui abdiqua l'archevêché de Cologne pour épouser, en 1577, Antoinette-Guillielmine, comtesse d'Arenberg.

ayant ajouté « qu'il fallait maintenant user d'autres termes que du passé, et point abuser les sujets. » *Novum sæculum mores postulat novos !* « Quant à moy, dit Foncq en terminant, je confesse y avoir perdu le Nord. »

LXXIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT FONCK.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXII, fol. 95, 96.)

Madrid, le 2 juin 1582.

Monseigneur, l'ordinaire m'a apporté vostre lettre du xxviii^e du mois passé. Je vous plainctz sur ma foy de tant de peynes; mais à mon advis elle est bien employée, ayant faict tant de dépesches en si peu de temps pour bientost renvoyer nostre abbé de Saint-Wast content. Il y a aux prétentions d'aucuns tout ce que vous dictes; mais il se fault accomoder au temps. Certes le moyen que vous avez prins pour honorer ledict abbé avec lettre de conseiller d'Estat aux honneurs et en la forme que voz lettres contiennent, me semble fort bien; et tout ce que vous dictes se fera pour luy et pour son frère, et vous en remercie très affectueusement.

Quant à l'abbé de Maroles¹, je ne sçay qu'il a promis de son coustet qu'il n'a pas accomply; vous le debvez sçavoir; et si de son coustel il y a faulte, cela se doit justement retrancher de ses prétentions, et n'est souffrable qu'il se veuille esgaler au Duc d'Arscot. Le dict abbé souloit dois sa réconciliation m'escripre souvent avec de lous discours, mais j'ay cessé de luy correspondre: il pensoit pour me toucher plusieurs poinctz que luy respondant je discorrois aussy, pour espier ce que passe: mais j'ay piéça apprins que cela vault. Je tiens que son colleghe, abbé de Saint-Gertrud², n'aura pas aussy accomply tout ce qu'il a promis; on l'a tenu ung temps à Bosledue pour fort suspect.

¹ Frédéric d'Yve, abbé de Maroilles. Voyez le tome VIII, où il est souvent cité.

² Jean Vander Linden. Voyez le tome VIII, où il est souvent cité. Il avait obtenu une mission à Bois-le-Due, avec charge d'y réorganiser le culte catholique.

Vouz avez respondu fort prudentment à Don Diego de Cordova en ce du comte de Buren, que veult tout entendre, *et nihil tacet*. Je me garde fort bien de luy dire, fors ce que je veulz que l'on saiche : je tiens que Sa Majesté aura escript au Prince de Parme pour avoir advis de par delà sur ce poinct. Il y a les confiscations du bien du père. En ce que luy vient de sa mère l'on ne luy peult faire tort; il y a frères et scurs, et comme vous dictes y a beaucoup à considérer. Dieu veuille que les Hollandois se voulussent réduire et l'avoir pour gouverneur. Les François me tiennent en peyne, qu'escripvent que Oranges vit et que l'on l'a veu en une fenestre avec Alançon, avec seullement ung petit emplastre en l'une des jouhes, *fortassis spectrum* : si n'en sçay que dire et veulx encoires espérer qu'il soit mort pour me donner à moi mesme ce contentement, puisque cela ne peult nuyre. L'on asseure fort que sa nonnain appostate soit morte de pleurésie : il seroit bien les avoir enterré ensemble tous deulx.

Je ne sçay sur quoy peult fonder le Seigneur de Billy sa prétention de 500 escuz; car il ne les peult avoir furny du sien. Il me souvient cy devant avoir ouy dire je ne sçay quoy, que l'on prétendoit qu'il deut donner compte de plus de cent mil florins; les 25 mil escuz chacun mois furniz à Cologne me sembleroient bien pour furnir au recouvrement de Frise, mais pour le temps que seroit requis et non plus. Ceulx qui gagnent à la guerre ne seront jamais amys de la paix.

Je suis tousjours d'advis que l'on doit séparer les gouvernements, et n'en donner tant à ung, pour employer, façonner et gagner plus de gens. Ce mesmes dis-je des prétentions du comte d'Aremberg, lequel je ne sçay où il a veu tant de guerres et gagné tant d'expérience, qu'il veuille prétendre que le comte d'Assembourg¹, son beau frère, luy cède comme moins versé en guerre et aux affaires. Nous sumes en ung estrange monde tel que vous le congnoissez.

Je m'asseure que vous sçaurez fort bien drapper avec les ambassadeurs de Groeninghe, lesquels ont raison de prétendre que les Valons n'ayent tout l'argent que vad d'icy, et qu'eulx en ayent part pour se soubstenir et déffendre. Ce que vous me dictes de Monsieur de Saint-Wast, qu'il prétende que luy, le marquis de Robaix et aultres qu'il appelle *chefs des provinces*

¹ Salentin, comte d'Isenbourg. Voyez plus haut, p. 178.

par mauvais termes, doivent sçavoir les deniers que le Roy envoie et tout le secret, me scandalisent; et ne me plaisent ces humeurs. Il fault qu'ilz consentent que le prince les gouverne ou que le prince souffre d'estre gouverné d'eulx; ce dict que les subjectz ne soient abusez comme du passé, me semble [vray], et à la vérité il y a heu en ce de la faulte que nous a f[ai]ct perdre] crédit et causé desfidence. Nous n'entendons encoires riens plus avant d'Audenarde. L'on advertit que le secrétaire du Roy de France Belière ¹ estoit allé à Anvers, et à son retour devoit parler au Prince de Parme; peult estre treuvent-ils difficulté à leurs apprestes, désespérans de pouvoir estre si tost prestz partout, et voudront de nouveau mettre en avant quelque chose pour nous endormir et donner temps à l'armée du Turcq que nous face diversion, combien que par les derniers advis de Venize, l'on donne quelque espoir qu'elle ne viendra, et que si elle vient, ce sera tard et de petit nombre. L'on verra ce qu'en sera. Maintenant arrivent lettres d'Angleterre, mais elles sont toutes en ziffre et sont longues : l'on est après pour les déziffre. Dieu nous en doint bonnes nouvelles.

Je laisse discourir le comte de Chinchon ² et Çayas ³ tout ce qu'il leur plaict, sans pour ce me mouvoir un pas, ou veuillent rire ou pleurer.

LXXV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A LA DUCHESSE DE PARME.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXII, fol. 97 à 101.)

Madrid, le 10 juin 1582.

Madame, J'ay reçus la lettre qu'il a pleu à Vostre Altèze m'escripre, du xxv^e d'apvril, que m'a beaucoup resjouy, pour veoir par icelle, que Vostre

¹ Pomponne de Bellière, secrétaire d'État sous Henri III, puis chancelier de France, mort en 1607. Il avait été chargé de plusieurs ambassades.

² Pedro-Fernando de Cabrerae y Bobadilla, comte de Chinchon (voyez le tome V, p. 390) ou Diégo de Cabrera.

³ Gabriel Zayas, secrétaire de Philippe II. Voyez le tome VIII, p. 479.

Alteze fut jà quicte des douleurs, et avec bon espoir de se ravoïr brièvement du tout; mais je ne puis estre entièrement hors de peine, que je n'entende, que la douleur de la saison de l'esté l'ait remis du tout sur pied, ayant extrêmement sentu, comme plusieurs fois je luy ay escript, qu'elle soit esté tant travaillée. Dieu, par sa grâce, veuille que d'oyres en avant nous en ayons tousiours bonnes nouvelles, la pouvant asseurer que je désire, comme je doibs, plus sa bonne santé que la mienne propre; luy remerciant très humblement du contentement qu'il luy plait prandre de ce que par mes lettres, n'ayant failly de luy escrire par tous les ordinaires, et par le rapport de l'escuyer Nicelly ¹, elle ayt entendu de ma bonne santé, que Dieu mercy est encoires telle, selon que peult comporter l'eâge; et en quelque estat que je puisse estre, ma volonté prompte, dédiée à son service, est telle, qu'elle pourroit désirer d'ung sien vray, très affectionné et très obligé serviteur.

Touchant la résolution du gouvernement général, Vostre Altèze l'aura pièça entendu. Je sçay fort bien que ce que Vostredicte Altèze désiroit dadvantage estoit fondé en beaucoup de raison; mais avec tout cela, il me semble encoires qu'estant la résolution si fresche, il n'est pas encoires temps de faire nouvelle instance: mais quand il sera temps, il n'y aura faulte que je ne m'employe fort volontiers pour procurer que l'on suyve le désir de Vostre Altèze.

Quant à l'estat des affaires, Monseigneur le Prince en donne ordinairement fort bon compte, et s'y comporte de sorte que, à la vérité, l'on ne pourroit mieulx. Les provisions d'argent que l'on a envoyé sont grandes, et toutesfois non suffisantes, selon que les affaires sont; et je suis après sollicitant tant que je puis, que l'on envoie plus grande provision, et tousjours de suyte, auquel effect je fais les diligences que l'on m'encharge envers les Foucres et aultres, et l'on m'en donne bon espoir. Aussi sollicité-je tant que je puis le secours de gens; et enfin, après tant de dilations, Don Jo. de Cardona, avec les galères, est arrivé à la coste de Gènes, et le tertio de Don Hernando de Toledo sera jà en l'estat de Milan, pour passer outre aux Pays d'Embas, où yront aussi les Italiens et les Espaignolz que doibvent venir de Sicile et de Naples, estans jà en la Romaine les chevaulx-légiers, que du dict Naples se debvoient encheminer vers Milan. Et je n'achève

¹ Pietro-Francisco Nicelli, attaché à la personne d'Alexandre Farnèse. Voy. le tome VIII, p. 392.

jamais de continuellement poursuyvre que, à ce coup, l'on mette le tout pour le tout, et que l'on ne comporte ny aux François ny aux Anglois les termes dont ilz usent. Car je ne sçay ce que nous pourrions despendre dadvantage, si nous estions en guerre ouverte, et leur pourrions donner tant à faire qu'ilz s'en trouveroient empeschez, que serviroit pour les faire reconnoistre : et si serions en hazard de gagner quelque chose, et non pas seulement de perdre, comme nous faisons, aux termes auxquels nous demeurons avec eulx. Mais noz résolutions sont tardives, et si j'estois près de Vostre Altèze, je luy dirois pourquoy que ne se peult escrire ny confier à aultre.

L'abbé de Saint-Vaast a esté fort favorablement oy, et est jà dépesché pour son retour, ny ne restoit aultre, selon que l'on m'escript de Portugal, que de baiser les mains de Sa Majesté, et le licentier. Il remportera force despeches pour donner le plus de contentement que l'on pourra à plusieurs. Je ne m'esbeis que, jusques à oires, les lettres de Monseigneur le Prince, escriptes aux villes, depuis la blessure du Prince d'Oranges, aient faict si peu d'effect, puisqu'elles sont venues entre les mains de ceulx qu'ont manié les affaires avec le Prince d'Oranges; mais je tiens que la publication de la clémence de Sa Majesté pourra après servir, et mesmes avec la force, sans laquelle je suis en opinion, comme aussi est Vostre Altèze, que l'on ne fera riens. Et quant au dict Prince d'Oranges, je le tiens pour mort; car s'il ne l'estoit, il se monstreroit et feroit plus de bruyt; et ce que me le faict plus croire, est que la royne d'Angleterre, ayant désjà prins quelque jalousie d'Alençon, faict ce qu'elle peult pour le faire retourner en Angleterre, luy offrant, avec grande assurance, son mariage; mais je suis en opinion que si elle l'a, elle prendra aultre résolution, que pourroit bien fascher le dict Alençon : car de penser que le mariage s'effectuera, je n'y vois apparence quelconque, oyres qu'il ne me desplairoit pas beaucoup qu'il fut faict, prévoyant ce qu'en succéderoit. Il y a davantage, que l'on m'escript de Portugal, que là soient venues nouvelles que le seigneur de Haultepenne ¹ ait attrappé en la Campigne, maistre Pierre d'Herentals ², chirurgien, qu'a

¹ Claude de Berlaymont, seigneur de Hauteperne. Voyez les volumes précédents.

² La relation de la tentative d'assassinat du prince d'Orange, par Guillaume Herlle, adressée à lord Burgley, le nomme Jean de Herentals : « Next they sent in post to Herentals for the onley surgeon of this country called, Hans of Herentals, brother tot that Dyryck, that served some time Sir Thomas Gresham and next Her Majestic ». Voyez MERTENS EN TORFS, *Geschiedenis van Antwerpen*, t. V, p. 554.

pensé le Prince d'Oranges, qui confesse que, peu de jours après la blessure, ledict Prince d'Oranges mourut; mais l'on l'aura tenu secret, pour cependant accomoder leurs affaires; et s'il fut mort du cop tout roide, cela eust causé ung beau descomble; car je tiens pour certain que, du dict d'Alençon, ny de tous les François de sa suyte, ne fut eschappé ung seul.

Nous avons pièçà sceu que Monseigneur le Prince tenoit assiégé Audegarde. Ce fut une fort outrecuydée enprinse de ceulx que firent si long chemins, pour penser surprendre le chasteau de Namur, dans lequel résidoit la duchesse de Parme. Je loue Dieu que la chose se soit si bien remédié, et j'y eusse souhaitté quelques gens de cheval, pour exécuter sus ceulx qui se retiroient, venantz las et recrans ¹ de si long chemin.

L'Impératrix est pièçà en Portugal, et jà Vostre Altèze a esté advertie de comme le roy l'alla recevoir; mais combien qu'ilz soient pièça ensemble, il n'y a nouvelle quelconque de la résolution qu'ilz prandront par ensemble, soit du retour de l'Impératrix pour vivre retirée près des Descalças, ou de demeurer gouvernante audict Portugal; ce qu'est plus apparent. Bien diray-je à Vostre Altèze qu'il ne s'est pas encoires tant faict aux affaires de Portugal que j'osasse conseiller au Roy d'en sortir qu'il n'y aie donné meilleur ordre; et à la vérité il s'y est peu faict, et je tiens que l'on me pourroit tenir pour trop importun d'avoir si souvent adverty de ce que y convenoit faire; et à la vérité, le chemin que l'on y a tenu jusques à oyres est du tout contraire (si je ne me forcompte) à ce que convient.

L'armée de mer, qu'est à Lisbona, est preste de tout ce qu'est requis pour la mectre en œuvre, et pour mon advis yroit trouver celle de France, où qu'elle fut, pour s'essayer de la combattre. Celle que devoit mener à Lisbona le marquis de Sainte-Croix n'est pas encoires preste, ny le sera qu'il ne soit bien tout ce moys. Celle des François, que devoit partir au commencement de ce moys, ne se voit encoires. Lansacq ² s'en est retiré, offensé de Strossy, qu'est capitaine général de l'emprinse; plusieurs aultres ne voudront obéir. Il y a faulte de maroniers et d'argent, mais à la reste, elle est fort bien pourveu de vivres, voires et pour plus d'ung an, que faict penser

¹ *Recrans*, découragés, fatigués.

² Louis de Saint-Galais, scigneur de Lansac, avait conseillé à Catherine de Médicis l'expédition des Açores.

qu'ilz proposent tenir longuement la mer, ou fermer le pied quelque part aux Indes, si l'on le leur permet; ilz ne sont pas plus de six mil hommes.

En la Tercera il y a eu du différend entre ceulx de l'isle et les estrangiers, desquelz aulcuns se vouldroient bien retirer, s'ilz avoient le moyen. Le comte d'Olivares m'escript dois Gennes, qu'il pensoit estre à Rome devant la fin de may, et faisoit son voyage par mer, pour se veoir à Livorne avec le grand duc de Toscane.

Monseigneur le Prince fera entendre à Vostre Altèze en quelle disposition sont les forces que d'Italie doivent aller aux Pays d'Embas. Oultre ce se suivent six mil Allemans en Tyrol, et au Royaulme de Naples bon nombre d'infanterie, pour servir pardeçà, si l'armée du Turc vient, et sinon, se pourront employer en ailleurs. Les François dient que le Turc leur a promy envoyer ladicte armée, et s'en faict bruyt en Constantinoble, que suffit pour nous faire despendre; si est-ce que, par les derniers advis, l'on besongnoit peu à l'archenal de Constantinoble, et les ouvriers dudict archenal s'employoient aux eschauffaulx et aultres apprestes, pour la feste de la circoncision du filz du Turc, que devoit durer quarante jours. L'ambassadeur Persien y estoit arrivé fort pompeux et richement accoustré et fort accompagné; et le Turc devoit sortir pour faire, à son accoustumé, une entrée pompeuse. Ce sont ostentations que se font des deux costelz, pour estonner chacun son adversaire; mais l'on ne voioit encoires apparence certaine ny de paix, n'y de trefve. Le Prince Jo. Andrea Doria est à Gennes, attendant ses galères, pour avec icelles passer en Italie, et en devoit laisser quelque nombre à Barcelone, pour passer le duc d'Ossuna, qu'avoit promy de partir pour Barcelone dois Pinafile, le viij de ce mois; je ne sçay s'il accomplira la promesse; et est ainsi, comme Vostre Altèze dit, que la dilation d'aller servir les charges est de grand préjudice, et telle est-elle en beaucoup d'aultres choses.

Les ventz et les pluyes qu'il a faict ces jours passez, ont porté fort grand dommaige et au royaulme d'Aragon, et en Castille la Vieja, et faict grand dégast aux moissons de l'Andelouzie. Onze vaisseaux d'Algier, fort bien équippez, ont ruyné trois ou quatre heures en la marine de Mursia, et faict prinse d'aucunes gens. Il est impossible de pourveoir à tout.

J'ay pièçà adverty Vostre Altèze, que les advis qu'elle avoit envoyé quant aux affaires de Bourgogne, estoient arrivez, et m'esbeis que de la Court l'on

ne luy en aie donné, après tant de mois, l'advertissement. Monsieur Foncq vouloit remectre la chose icy, pensant que Sa Majesté retourneroit plustost, mais j'envoia là mon advis, faisant instance que l'on y pourveu tost, pour ce que les désordres s'accroissant fort, se pourroient après faire irrémédiables; et le dict Foncq m'a adverty, que l'on escrivoit au dict Seigneur Prince, pour faire dresser les ordonnances pour la justice, qu'est à la vérité, ce par où il fault commencer, comme estant la chose qu'en a plus de besoing.

*L'assenso*¹ s'accorda, comme j'escrivis à Vostre Altèze, pour vendre les terres au royaume de Naples, et j'espère qu'il n'y aura difficulté quant aux tittres, se vendantz à gens qualifiez pour les tenir.

Il est vray que l'agent du comte Claudio Landy² avoit donné le mémorial, que Vostre Altèze a entendu, que je fis communiquer au chevalier Blondo³, qu'aura peu advertir Vostre Altèze de ce qu'en passa entre nous, et que la prétention dudict agent dudict comte Landy fut avec raison rejectée. J'entends qu'il est allé a la court de l'Empereur pour s'ayder de ce coustel là : l'on verra ce que après il voudra dire.

Et quant à Monseigneur l'Illustrissime Cardinal Farnèse⁴, les choses sont encoires aux termes que j'escrivis, comme il pourra entendre du comte d'Olivares, et je ne faudray de continuer à rendre le devoir que je doibs.

Vostre Altèze se peult attribuer la provision de Blaser⁵ à l'Estat du conseil de Flandres, estant icelle faicte à son instance, et à la vérité très bonne. Aussi ha Sa Majesté nommé à l'évesché de Tournay le prévost Morillon, sur le fondement principalement de la recommandation de Vostre Altèze, et de Monseigneur le Prince, dont je remercie bien humblement à Vostre Altèze; et j'espère véritablement que le choix sera esté bon, et que Dieu, et Sa Majesté en seront serviz : et sans le bon tesmoignaige qu'il a pleu à Vostre Altèze, et à Monseigneur le Prince donner, je tiens pour certain, qu'il fut demeuré en blanc. Car l'on prétendoit y mectre ung homme nouveau,

¹ *Assenso*, octroi, consentement.

² Voyez au sujet du comte Claudio Landi, notre tome VIII.

³ Le chevalier Biondo, souvent cité dans le tome VIII.

⁴ Le cardinal Farnèse, beau-frère de Marguerite de Parme, en faveur duquel cette princesse faisait des démarches pour le faire élire pape. Voyez à ce sujet notre tome VIII.

⁵ Guillaume de Blasere. Voyez le tome VIII, pp. 93, 465.

approuvé par l'évesque d'Arras, pour avoir esté son amy et voisin, quand il estoit abbé de Saint-Guislin, homme bas et de nulle expérience. J'ay aussi obtenu de Sa Majesté que je me puisse descharger de l'archevesché de Malines, dont j'ay faict instance quatorze ou quinze ans continuz, puisque je n'y pouvois ny puis résider, et m'estoit charge de conscience; oultre ce que n'estant présent, se perdoit le fruit que Sa Majesté prétendoit par l'union des abbayes, qu'est que les évesques, comme abbez, entrevinssent, aux négociations des Estatz de Brabant. Et a pleu à Sa Majesté nommer pour l'archevesché, Messire Jehan d'Auchin, doyen de Sainte-Gousle¹. En quoy je tiens que Sa Majesté ha aussi faict bon choix. Quant au privilège que Vostre Altèze prétend au royaume de Naples, je tiens que Samaniego, et encoires le régent Moles, oultre ce que j'en ay jà escript, auront peu advertir Vostre Altèze, que l'on ha consentu ce que l'on ha peu, et que l'exemple de ceulx de la maison San Severino ne nous peult servir, et que l'on cherche tous moyens, pour les leur oster, ou diminuer, pour estre choses violentes, et obtenues par mauvais moyens.

Pour le colonel Verdugo j'ay faict et faiz, comme Vostre Altèze aura peu veoir par mes lettres, tout ce que m'a esté possible, mais les résolutions sont plus tardives, que je ne vouldrois : et certes il mérite toutes les faveurs que Vostre Altèze luy faict; je diray le mesme, quant à Mons. le comte de Mansfelt, que certainement mérite beaucoup. Les requestes et mémoriaul sont pièçà entre les mains dudict prévost Foncq, pour en faire rapport et attendre la résolution de Sa Majesté, et n'ay failly de souvent advertir que l'on en tienne compte, et que, par gratuites et favorables lettres, l'on entre-tinsse sa bonne volonté.

Touchant la diète impériale, je tiens que Monseigneur le Prince, selon que j'entens l'on luy a escript, y envoyra personages que y assistent à l'accoustumé, pour le cercle de Bourgogne, comme en toutes diettes précédentes l'on y a tousiours envoyé depuis le traité de l'an 48, y employant personages d'autorité, que pourront faire l'office que Vostre Altèze dit, pour empescher que ceulx de l'empire ne donnent secours aux rebelles de Sa Majesté, et pour ce d'Aquisgrano², et contre les practiques que se mènent

¹ Voyez plus haut, p. 98, note 2.

² Aix-la-Chapelle, ville impériale, alors divisée par des troubles religieux.

en Clèves et en Cologne, oyres que, selon que les affaires de l'empire sont en confusion, et le peu d'autorité que y a l'Empereur, je ne vois combien l'on en puisse espérer.

J'ay veu la commission que Vostre Altèze a dressée, pour ceulx qu'elle a envoié, pour traicter avec les députez du duc de Lorraine, suyvant le pouvoir donné à Vostre Altèze par Sa Majesté, que m'a semblé, avec les instructions fort bien ¹ : restera de veoir le verbal et l'advis de Vostre Altèze sur le tout, quand elle l'envoyera à Sa Majesté, de laquelle elle ha esté advertie de la fin à quoy l'on prétend.

Je ne voulus faillir d'obéir à Vostre Altèze, en ce de l'accord avec Mons. d'Andelot, mon nepveu, qu'est passé soubz l'auctorité de Vostre Altèze, au contantement de toutes parties, et luy suis bon oncle, me comportant en son endroit de sorte que, puisqu'il va par delà servir pour obéir au commandement de Monseigneur le Prince, il pourra de bouche confesser à Vostre Altèze que je me suis comporté, et comporte en son endroit, comme il convient, à son contantement, désirant en tout obéir à Vostre Altèze, comme je doibs. Et me recommandant, etc.

Post date. Je supplieray Vostre Altèze me pardonner si ceste ne vat de main, pour estre ung petit longue, et pour me trouver maintenant empesché en affaires, que ne me permettent de à présent rendre en ce le debvoir que je voudrois.

LXXVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU SECRÉTAIRE MASSI ².

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1756.)

Madrid, le 19 juin 1582.

Vostra Signoria mi ringratia con una lettera sua della mercede fattuali da Sua Maesta tanto meritata, che al parere mio non ha à chi doverne

¹ Voyez à l'Appendice la pièce de la fin du mois de mars 1582.

² Come Massi, secrétaire d'Alexandre Farnèse, et un de ses conseillers les plus dévoués. Voyez le tome VIII, p. 595.

ringratiare si non à lei stessa : mi dispiacque che non fusse maggiore, ma à tutte le cose ci vuole principio, si come spero sarà questo, et per la parte mia non mancaró d'essere volontiezi intercessore per procurarli il giusto riconoscimento che se li deve, solo l'essorto à continuare di servire come sin adesso à contento del signor Principe, poiche questo sarà il vero camino per poter giornalmente crescere più, pregandola di far conto che mi troverà sempre pronto in quanto potrò per suo beneficio, riconoscendomeli molto obligato per l'affettione che só mi porta, e quale l'ha mostrata sempre verso tutti quelli che da me dependono et mi sono affettionati, il che non dimenticaró mai.

LXXVI.

TRADUCTION.

Votre Seigneurie me remercie dans une de ses lettres de la faveur que lui a faite Sa Majesté. Mais cette faveur est si bien méritée, qu'à mon avis Votre Seigneurie n'en doit rendre grâce qu'à elle-même. Je regrette qu'elle ne soit pas plus grande, mais il faut un commencement à tout, et j'espère qu'il en sera ainsi en cette circonstance. Pour ma part, je ne manquerai pas d'intercéder, et de tout cœur, pour faire accorder à Votre Seigneurie l'estime qui lui est due. Je l'engage seulement à continuer de servir, comme Elle l'a fait jusqu'ici, de manière à satisfaire le seigneur Prince (de Parme). Ce sera le meilleur moyen d'acquérir de jour en jour plus d'influence. Au reste, je prie Votre Seigneurie de croire qu'Elle me trouvera toujours prêt à servir ses intérêts de tout mon pouvoir.

Je me reconnais son très obligé pour l'affection que je sais qu'Elle me porte et qu'Elle a toujours témoignée à tous mes amis et protégés ; je ne l'oublierai jamais.

LXXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU COMTE CHARLES DE MANSFELD.

(Archivo general de Simancas. — *Negociados de Estado*, S. Prov., Leg^o 2555, fol. 97.)

Madrid, le 20 juin 1582.

Monsieur, L'on me renvoye seulement maintenant de Lisbonne vostre lettre du 8^e d'apvril. Je voidz bien par icelle la continuation de vostre bon zèle, et me greuve comme à vous que les affaires ne vont meilleur chemin. Vous sçavez qu'il y a près de xix ans que je suis hors des Pays d'Embas, continuellement empesché en aultres affaires, et que la charge particulière que j'ay maintenant est de ceulx d'Italye; et que Monseigneur Foncq a ceulx des Pays d'Embas et de Bourgoigne, que se trouve près de Sa Majesté à Lisbonne, et moy icy, loingz d'icelle 14 journées. Et oultre ce que ceulx d'icy sont lentz, naturellement, cette distance pour les envoyz et renvoyz vient mal à propos. Et estans demeurez mes papiers ausdits Pays d'Embas entre les mains des Bruxellois, me défaillant jà la mémoire par l'âge, j'auroye bien affaire avec tant d'empeschement de remédier à tout. Si n'obmetz-je de faire de mon costel tout ce que je puis par lettres et de solliciter icy ceulx de l'*hacienta*. Je cognois bien qu'il seroit plus que requis qu'en la Diette l'on envoya personages de qualité et de sçavoir et expérimentez aux affaires, et je l'ay ramenteveue passez trois ans et mis en avant aucungz poinctz, dont ceulx que y iroyent devroyent estre instruietz. Ce que vous dictes de tresves numérant les limites du duché de Luxembourg, n'est pas chose de petit importance. De l'abbaye de Sommon (*sic*) et de l'union faicte d'icelle, le conseiller Sorbe (*sic*) en fait poursuytte à Rome. Je ne sçay s'il est bien correspondu, car cela ne me touche. Et n'est que trop véritable ce que vous dictes qu'il y a grande faute d'hommes que soyent à propos et qui ayent veu et manyé les affaires; et bien souvent ceulx que plus en sçavent sont les moings employez. J'ay grande pitié du pauvre pays de Luxembourg qu'est demeuré en l'obéissance avec la

loyaulté et constance si grande, estant frontière si importante, qu'a esté si mal traicté, rongé et pillé : mais à ce que j'entendz maintenant, Monseigneur le Prince y donne bon ordre, s'estant accordé avec les Allemans de Charles Foucker, que Monseigneur le comte Charles, vostre fils, retiré soubz la collonerye dont l'on luy a donné charge; et par ce bout j'espère qu'il sera remédié à ce point, qu'est bien de très grande importance. J'espère que depuis vostre lettre escript, vous vous serez acheminé devers mondit seigneur le Prince, et qu'entrevenant au conseil et luy parlant appart, vous ne feuldrez de procurer de vostre costel de mettre le tout que faire se pourra au bon chemin. L'on presse d'icy tout ce que l'on peult pour faire encheminer le secours d'estrangers que les estatz demandent et la provision d'argent. Le retardement du passage du golfe de Don Joan de Cardona ¹, qu'est par trop tardif en ses navigations, nous a fait du mal beaucoup. Car prest seroyt par de là, s'il fut passé plus tost quelque bon nombre d'infanterye espagnole. Les François à leur accoustumé nous traversent à tous costelz. Leur armée de mer, pour coustoyer le royaume de Portugal, les isles et les Indes, se dict prest à partir, et la nostre non, combien que nous en avons si bonne part jà à Lisbonne, que qu'il m'eust voulu croire, ce que y est fut allé cerché jusques dedans France la dicte armée française. Landereaut ², françois, qu'estoit party avec neuf navires pour aller surprendre l'isle de Saint Michel, a esté assailly près de là par le capitaine Peixotto ³ avec seulement ong galyon, une navire et deux caravelles, que combatit avec ledict Landereaut, cinq heures entières. Et luy a tué tant de ses gens, qu'il a esté constraint prendre la fuyte : n'estans mortz des nostres conduictz par ledict Peixotto fors que neuf, et 20 blessez, chose que tant plus me conferme en ce que je ditz, que ce qu'est à Lisbonne debvoit aller chercher ladicte armée française en France, pour achever d'ung cop devant que l'armée du Turcq arrive, que les François sollicitent et que leur a esté promise, combien que j'espère qu'elle ne viendra ou que ce sera tard et de petit nombre, pour les empeschemens qu'à ledict Turcq, tant pour la guerre en Perse que n'est encorez appaisée, que pour les festins de la

¹ Voyez plus haut, p. 81.

² Charles Thoubauld, seigneur de Landereau.

³ Pierre Peyxoto de Sylva, portugais. Voyez plus haut, p. 154.

circoncision de son filz. L'Impératrice, que se treuve près de Sa Majesté à Lisbonne, a conclu le mariage de l'empereur avec Madame l'infante Doña Isabel ¹, l'ainnée. Je prie à Dieu que bien en advienne.

LXXVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A LA DUCHESSE DE PARME.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXII, fol. 105 à 105.)

Madrid, le 22 juin 1582.

Madame, Monseigneur le Prince nous ha tous resjouy, avec une lettre sienne, escripte le dernier du mois passé, par laquelle il dit, que depuis que Vostre Altèze s'estoit logée au chasteau de Namur, elle se trouvoit, grâce à Dieu, mieulx de la santé, pour estre l'air d'icelluy plus à propos de sa complexion. Je prie à Dieu que, à suyte de ce, nous ayons de brief nouvelles de son entière convalescense et qu'il luy plaise la conserver en santé et sans douleurs, longues années, emportant icelle tant qu'elle emporte, et afin que ceulx que luy sont affectionnez serviteurs ayent ce contentement. Le Roy, l'Impératrix et tous ceulx du sang se portent fort bien; et se trouve ladicte Impératrix fort contente d'avoir achevé de tirer du Roy la résolution du mariage de Madame l'Infante, Doña Ysabel ², fort belle et adroicte Princesse, avec l'Empereur; surquoy il y a quelques années que l'on faisoit poursuyte, sans que de Sa Majesté l'on peut tirer la finale résolution, avec laquelle s'est dépesché courrier en Allemaigne; et est l'on en opinion que tost se prendra jour, et se donnera la forme pour enche-miner ladicte Dame; que toutesfois, comme nous sumes longs, ne sera pas

¹ L'infante Isabelle n'épousa pas l'empereur. Elle devint la femme de l'archiduc Albert.

² Isabelle-Claire-Eugénie, fille de Philippe II et d'Élisabeth de France, était née le 12 août 1566. Elle n'épousa point l'empereur Rodolphe II, demeuré célibataire, mais fut mariée à son frère l'archiduc Albert en l'année 1599 seulement.

devant la fin de septembre, et ne m'asseure pas que, pour peu de chose, cela ne se puisse encoires différer jusques au printemps de l'année suyvante. Mais quant à ce que fera ladicte Imperatrix, soit de gouverner le royaume de Portugal, ou de retourner icy, comme elle démontre le désirer, pour y vivre retirée en la maison joincte au couvent des Descalças, cela n'est pas encoires résolu; et combien que l'on parle encoires d'aultres divers mariages, je n'y vois encoires chose que soit de fondement, ny les affaires, à mon advis, tant avancez audict Portugal, que nous puissions espérer le brief retour de Sa Majesté par deçà, combien que la si longue absence d'icelle, et si loing, donne grand destourbier et empeschement aux aultres affaires.

Du costel d'Italie se haste le secours de gens, pour envoyer à Monseigneur le Prince, tout ce qu'est possible; et je tiens que jà sont en chemin les Espagnols du tertio qu'estoit de don Hernando de Toledo ⁴; et les autres que se devoient prandre en l'estat de Milan, avec quelque nombre de chevalerie partye de celle de Sicile, estoit jà à Naples; et arrivant la reste, se devoit le tout embarquer audict Naples, avec ceulx que devoient venir de là pour, par mer, s'aller débarquer en la rivière de Gennes. Et quant à l'argent, je fais tout ce que je puis pour solliciter sa résolution, et que l'on envoie provision telle dont, de raison, l'on puisse avoir contantement.

M. de Saint-Wastz retourne bien dépesché, et à ce qu'il démontre à son contentement. J'espère que les piétons bourguignons, et quelques bandes de chevaulx légiers du mesme pays, seront jà au camp dudict Seigneur Prince, duquel nous actendons journellement nouvelles du bon succès d'Audenarde. Et ha adverty Sa Majesté du trespas du feu comte de Lalain, à qui Dieu face mercy, et dit aussi son advis sur la provision des offices vacans: et je faiz tout ce que je puis de mon coustel, pour correspondre audict Seigneur Prince, et pour solliciter ce qu'il désire.

L'armée de la mère du Roy de France, dressée pour prétendre au royaume de Portugal et aux isles des Indes, devoit partir le xv^e de ce mois de Belle-Isle; mais encores ne la voit l'on comparoir. Le nombre des

⁴ Hernando de Toledo, fils naturel du duc d'Albe, qui devint prieur de Castille, naquit en 1512 et mourut en 1595.

soldats d'icelle ne passe cinq mil, et sont plusieurs d'iceulx malades, pour n'estre accoustumez à la marine, que pourra rompre la première fureur françoise : et si nous n'estions si longs, ce que nous avons d'armée de mer à Lisbona suffiroit pour l'aller combapre, comme je l'ay souvent escript en court, adjoustant que si la nostre ne la rencontre devant qu'elle se mecte en haulte mer, que après l'on ne la rencontreroit, et que nostre armée despendroit et demeureroit inutile, comme il nous advient si souvent; car elle ne sçauroit ce qu'elle debvroit faire, ny où aller chercher ladicte armée françoise, laquelle portant avec soy ce qu'elle ha besoing, pourroit donner le coup où bon luy sembleroit, soit aux isles, au Brésil ou aultre part des Indes, ou aller rencontrer quelque part ce que nous actendons des dictes Indes. Je vois bien dont vient la faulte, et je fais ce que je doibz pour dire clérement ce que j'en entenz, n'y pouvant faire davantage, à mon grand regret. Et ce qu'est succédé des neufs navires de Longuereau ¹, qu'alloit assaillir l'isle de Sainct-Michel, monstre combien il seroit facile de combapre la dicte armée françoise, puisque estant parti le capitaine Pedro Peyxoto ² de ladicte isle de Sainct-Michel avec ung galion, un navire et deux petites caravelles, rencontrant les neuf navires dudict Longuereau, il les combattit cinq heures entières, luy tuant tant de gens et traictant les dictz navires de sorte, que ledict Longuereau print pour party plus sheur de s'enfuyr, n'ayant perdu ledict Peyxotto des gens, sinon neuf mortz, et xx blessez. Le prince Doria estoit de mon advis d'aller rencontrer ladicte armée, et aussi ung que nous avons sur ladicte armée, que nous ha donné tousjours fort bons advertissemens : mais je ne sçay si le marquis de Sainte-Croix, ou quelques aultres ont si grande envie de combapre, comme pour le service de Sa Majesté il seroit requis.

Le Seigneur Marc-Antonio Colonna ³ donne advertissement que, par terre, estoit venu ung des Indes orientales, lequel il devoit accomoder de passage pour venir icy, qu'apporte l'instrument du serement presté par toutes les isles et provinces des Indes de Portugal à Sa Majesté; mais de Constantinoble l'on advertit, par lettres, que ce mesme courrier a apporté

¹ Charles Toubauld, seigneur de Landereau. Voyez plus haut, p. 191.

² Pierre Peyxoto de Sylva. Voy. plus haut, p. 191.

³ Marc-Antonio Colonna, due de Palliano, etc., vice-roi de Naples, fils d'Ascane Colonna, mort, en Espagne, le 1^{er} août 1585.

que l'ambassadeur Persien, qu'estoit venu à Constantinoble, pour avoir entendu le discord nouvellement survenu entre le Sophy et son filz aîné, et que grand nombre de Tartares alloit au secours de Osman Bassa, à la sollicitation du Turq, s'estoit résolu de conclure la paix, avec conditions assez désavantageuses audict Sophy, que seroient bien mauvaises nouvelles et par nostre faulte, pour n'avoir jamais voulu prester l'oreille à dresser pratiques pour soustenir ledict Sophy, afin qu'il continua ses emprinses contre le Turq : car cest accord pourroit bien estre cause que quelque armée dudict Turcq descendit ceste année en Ponent, dont toutes-fois il n'y ha encoires riens de certain ; car combien que le Turcq l'eust promis aux François, l'on n'ouvroit, par les derniers advis, en l'arcenal, mais estoient empeschés les ouvriers d'icelluy, pour l'appreste de la feste et cérémonie de la circoncision du filz dudict Turcq, que s'estoit différée ; et fault actendre ce que se fera audict arcenal après l'accord conleu avec le Persien.

Le Prince Jo. Andrea Doria doit jà estre à Gennes, et le comte d'Olivares à Rome : mais le duc d'Ossuna est encoires à Pénafiel, de où je n'entends qu'il parte, et me double qu'il prandra pour excuse que ledict Prince Doria ne luy aye laissé que cinq galères pour passer, qu'est toutes-fois le nombre que, de la court, l'on ha escript audict Prince Doria qu'il luy deust laisser ; et à la vérité c'est peu ; et de répartir les galères en si petites troupes, nous pourroit facilement succéder quelque inconvénient : car les vasseaux d'Alger, en assez bon nombre et bien équippez, courent fort librement par la marine, et nostre armée est en très grand désordre dois jà plusieurs années, et quoy que j'aye sollicité pour le remède, proposant moyens assez convenables et approuvez par ledict Prince Doria, qu'est tant pratique de la mer, nous ne sçavons venir à la résolution, et je diray encoires n'y a commencé d'en traicter, comme il conviendrait...

M. D'Andelot sera jà comme j'espère arrivé par dela, et ne puis délaisser de supplier Vostre Altèze, qu'en ce qu'il pourra prétendre fondé en raison, il plaise à icelle à son accoustumé, luy estre favorable.

LXXIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1755.)

—
Madrid, le 25 juin 1582.

Madame, Le prélat de Saint-Vastz retourne pardelà bien et favorablement dépesché de Sa Majesté. Et à la vérité sa personne, les affaires ausquelz il est venu, l'assistance qu'il ha donné à les bien encheminer et à en faire icy si bon récit, et l'estre envoié par Monsigneur le Prince requéroient que ainsi fût; il pourra donner à Vostredite Altesse compte de tout ce qu'il luy plaira sçavoir de ce coustel : et pour tant me remectant à luy, je ne travailleray pour ce coup Vostre Altèze par plus longue lettre.

—
LXXX.

EXTRAITS DE DEUX LETTRES DE MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de divers, t. IV, fol. 142 et 145)

—
., le 28 juin 1582.

Le Prince de Parme est fort animé contre Monsieur Fonch, et me dit, à son partement vers le camp devant Audenarde, que « c'est ung grand asne, « présomptueux et superbe, qui ose contredire tous bons advis et consaulx « et faire contrecarre à Vostre Illustrissime Seigneurie; ce qu'il dit sera sa « ruine, et qu'il donnera du cul-en-terre », *quae erant ipsius verba*. Il s'est grandement ressenti des termes audacieux qu'il luy at tenu par ses lettres,

sur lesquelles il luy at bien rivé son cloud. Aussi at-il traicté Robaix par ses lettres, comme si ce fut son varlet, où il est très mal adressé. Je veoidz qu'il at icy peu d'amiz, exceptez Pamele ¹ et Brucht ² qui en souffrent. Pamele m'at monstré lettres de Fonch, par lesquelles il dit que ce n'est que une pensée et vouloir de Vostre Illustrissime Seigneurie et de luy que sont conjointz et comme frères par ensamble. Et quoy que l'on die, qu'il est fort bien avec Laloo, là où l'on sçait le contraire. Si le Prince sçavoit qu'il se faict ainsi pair à pair compaignon à Vostre Illustrissime Seigneurie, il en enraigerait; mais de moy ne le sçaurat-il poinct. C'est usurper trop grande familiarité vers ung si grand cardinal, et n'en at gagné crédit vers moy. Trop bien l'excuse le temps, puisque c'estoient caresmaux ³. Il s'abuse s'il pense que l'on le nommera. A ce qu'il prétend de moy, cela sera cause, que l'on me fabvorisera partout pour la rétention, et certes, il se haste beaulcop, me veuillant despouiller de ma vieille robe devant que j'aye vestu la nouvelle; et dit le Prince qu'il ne le mérite, m'ayant traverssé et tant trainné et interrompu la résolution par plusieurs renvoiz et advis de l'archevesque de Cambray, des evesques d'Arras et de Saint-Omer, mais qu'il estimoit estre luy mesmes nommé; et je pense qu'il luy doibt faire mal de m'avoir pour chief, et qu'il se voudrat deffaïre de son canonicat. Il samble prétendre *spolium* de ceulx que s'advanchent *ad majora*... .. Il at obtenu du Roy l'administration de la prévosté de Saint-Bavon, dont j'ay veu les lettres soubz le seaul de Sa Majesté, dépeschées par Laloo, et veult avoir entre mains les joiaux et meubles; mais il trouverat du contredit; car l'on dit que ce n'est la chairité que le mène à ce, puisqu'il y peult mal pourvoir, estant si loing ⁴. L'on dit qu'il prétend avec Laloo lever le xii^e

¹ Guillaume Joigny de Pamele, successivement président du conseil de Flandre, conseiller du conseil d'État, chef et président du conseil privé, mort à Bruxelles, le 21 janvier 1592.

² Jean Vander Burch, chevalier, successivement conseiller au conseil de Flandre, au grand conseil de Malines, au conseil privé, président dudit conseil de Malines, du conseil privé, conseiller d'État, mort le 5 juillet 1595.

³ Le mardi gras.

⁴ Fonek fut désigné pour succéder à Jansenius au siège épiscopal de Gand. Né à Amersford, il devint prévôt et archidiaere de la collégiale de Notre-Dame à Utrecht, prévôt des chapitres de Saint-Servais et de Notre-Dame à Cologne, conseiller du conseil privé en 1576. Il mourut à Mouzon, le 10 octobre 1585, avant d'avoir obtenu les bulles de nomination audit évêché. (HELLIN, *Histoire chronologique des évêques de Gand*, p. 20.)

denier d'ungne année d'entrée de toutes provisions, tant ecclésiastiques que séculières, disantz que Sa Majesté le leur at accordé. Je ne pense poinct qu'il se souffrera, et sera cause que l'on criera contre eulx. Je vouldroie bien donner mille florins pour mon contingent, et que je puisse jouyr du surplus, comme mes devanciers ont fait. Je me treuve empesché comme je feray avec eulx, et désire m'en desmesler honnestement et mieulx que ma condition ne porte. Je pense qu'ilz n'ont voulu que Vostre Illustrissime Seigneurie y furnist, affin qu'elle ne veist l'exorbitance de laquelle ilz usent partout; et si elle vient aux oreilles du Prince, il y aurat belle vie, et encores plus s'il entend que en moins de 18 moys. . . . ' at heu en adjude de costes ² et extraordinaires plus de trente-deux mil florins, comme m'at dit Charton ³. Il diroit que c'est ung chier varlet. *Hoc est pecuniosum esse*. Il at opinion que le Roy ne sçait à parler de la pension; ce que je ne sçauoie croire, mais qu'il s'est souvenu du fait de Saint-Nicolas, selon qu'il at bonne retentive. Touttesfois ledit Prince at plus fait pour moy que je ne voulois, embrassans la mère et le filz ma deffense en tous endroitz, congnoissantz la povreté du pays que ne se refera de nostre vivant, ny de ceulx que naissent maintenant.

Lorsque l'abbé de Saint-Vast partit d'icy, le Prince luy enchargea de s'adresser à Vostre Illustrissime Seigneurie et suivre ses advis, bien sçachant que cet abbé et Fonch n'estoient pas bien ensamble; et l'on se rid maintenant qu'il at esté logié chez luy par l'advis de Vostre Illustrissime Seigneurie et du sieur Idiaquez, et qu'ilz se sont grandement encaressez et syncrétisez ⁴.

L'abbé de Saint-Wast en dirat bien quelque chose à son retour; et at désià escript qu'il ⁵ se plainet que l'on le respecte si peu icy, et que l'on luy veult hoster la congnoissance des confiscations; mais il at beau dire, le Prince ne le permectra poinct; car il luy veult trop grand mal, l'appelant ingrat contre Vostre Illustrissime Seigneurie, quoy que je die n'en sçavoir à parler; et seray bien empesché s'il me parle quelque jour du mariaige

¹ Nom propre en chiffre.

² *Adjude de costes*, de l'espagnol *ajuda de costa*, gratification, subside, pension, aide.

³ Benoit Charton. Voyez le tome V, p. 542.

⁴ *Syncrétisez*, être de la même opinion.

⁵ Fonck.

(de Fonch), comme il ferat s'il s'en souvient, ce que je respondray; car il sçait tout. Ce que je polray dire est qu'il ne me conste poinct, sinon par le bruict auquel il ne fault tousiours adjouster foy. L'archidiaere Torren-tinus¹ practiqua le consentement de la séparation pour se faire prebstre; mais il s'est contenté comme luy du premier ordre, sans vouloir passer plus avant, et pourtant faudrat avec le temps penser pour ung aultre pasteur, lorsque Anvers se réduira; car il dit qu'il n'en veult poinct.

Ce que je vouloie dire que Tornay polroit servir pour accorder avec Laloo, estoit que comme il avoit dict qu'il failloit que l'ung des deux quietist la place heust voulu accommoder sa retraicte par Tournay si le Roy le luy heust voulu donner. *Nunc ad alia.*

Vostre Illustrissime Seigneurie se conduict selon sa divise et, selon son accoustumé, fort prudemment, et combien que plusieurs choses luy desplaisent avec grande raison en Sa Majesté, mesmes sa longueur, si est-ce que j'espère, vous ne retirerez vostre main du gouvernal durant ceste tempeste, en ce que le publicq souffreroit par trop, ce que Dieu ne veuille; aussi feroit *familia*.

L'on n'at cessé jusques Richardot est revenu, pour estre dextre, et sur ce Monseigneur le Prince me dit qu'Assonleville est légier, que Pamèle est peu hors de sa profession et avec ce opiniastre. Si sont Richardot et Assonleville logiez près de l'ung et l'aultre, affin que celuy-cy soit aidé. Cependant Richardot faict tout, lequel n'at bonne opinion de Charton qu'il dit estre fort aspre, et que tout compté il at bien xxx ou xxxv florins de traicte-ment par tout; et comme il embrasse le faict des confiscations, l'on commence fort à crier sur luy. Je veoidz cecy se conduire aussi mal ou plustost piz que du temps du ducq d'Albe et que cela procède du Roy qui l'a fort enchargé au Prince, dont je crainedz l'on se trouvera mal : avarice faict petit mont; *per justitiam Reges regnant*. L'on at empoigné certaine ferme de Vostre Illustrissime Seigneurie, à cause que les tenanciers ont mérité que leur bien fust confisqué; mais je m'y oppose formellement de sa part, m'assurant que j'en viendray au bout.

L'on est aussi merveilleusement facile à réconcilier toutes sortes de

¹ Il faut lire Torrentius. Livin Torrentius, licencié en théologie, archidiaere de Brahan au diocèse de Liège, fut appelé au siège épiscopal d'Anvers à la mort de Sonnius. Voyez sa vie dans le *Théâtre sacré de Brabant* et dans Du RAM, *Synopsis actorum ecclesie antverpiensis*, p. 54.

gens, en ce que je craindz l'on trouvera ung jour mauvais compte. L'abbé de Saint-Bernard se vante d'avoir obtenu sa réconciliation en Espagne, et l'on accouste parler Embise, qui at faict tant des maulx à Gand, pour ce qu'il promet faire grand service. Qu'at-on gagné à l'abbé de Sainte-Gertrud et son compaignon? L'on parle de recevoir Monsieur d'Evre¹, duquel la femme est une grande hérétique, et luy at tenu Landrechies contre le Roy jusques il at esté jecté dehors par le sieur d'Abencourt, quoyque le sieur de Boisy le se soit faulsement attribué. Touttefois il at obtenu par le moien de Lallaing et de sa femme le gouvernement de Landrechies, estant Abencourt miz à² par manière de provision, encoires qu'il mérite mieulx.

Monsieur de Lallaing³ est peu plainct partout. Ceulx que commandent à Bovines et Marienbourgh maintiennent que au jour de la Pentecouste il avoit emprins donner à Anjou Valenchiennes (dont je ne suis esbahi, car il y at beaucoup de meschantz gens, ad ce que l'on pourveoit fort mal) et Montz, ce que fust esté plus difficile à mon advis. L'on parle aussi de Bapaume, où le gouverneur est suspect. J'entendz que l'on y at prins quelques soldatz suspectz de trahison; mais telles gens et brigandz eschappent pour ung mois de gaiges. Si la justice ne se remect, tout se perdra.

Le frère du secrétaire Dennetières at cuidé donner Chimay aux François; ce que at esté descouvert, et y at Monseigneur le duc d'Arschot pourveu en

¹ Adrien de Bailœul, seigneur d'Evre, ancien gouverneur à Landrecies, au service des États, refusait de se soumettre au gouvernement espagnol, comme l'avaient fait ses compagnons d'armes lors de la prise de cette ville par suite des intrigues du comte de Lalaing et du seigneur d'Abencourt. (*Mémoires anonymes*, t. V, p. 540, et RENON DE FRANCE, *Histoire des troubles des Pays-Bas*, t. III, pp. 586 et 587.)

² Nom de lieu en chiffre. — Au moment de la surprise de Landrecies par le comte de Lalaing, celui-ci désigna le seigneur d'Abencourt à titre de gouverneur de cette place. (Voyez KERVYN DE VOLKAERSBEEKE et DIEGERICK, *Documents historiques*, t. I, p. 458.)

³ Philippe, comte de Lalaing, frère d'Emmanuel, seigneur de Montigny. Il décéda le 24 mai « avec grande démonstration de bon catholique; toutesfois il sera tost pleuré », le Cardinal à Belle-Fontaine, le 5 juillet. (*Lettres à celui-ci*, t. I, p. 203.) — Le 24 mai le conseil de Hainaut annonça au gouverneur général la mort du comte de Lalaing de la manière suivante : « Ayant entendu qu'il a pleu à Dieu appeller de ce monde Monsieur le comte de Lalaing, grand bailly de ce pays de Haynnau (auquel Dieu face paix), avons trouvet convenir en advertir Vostre Altèze, affin de donner la provision requise pour l'administration de la justice; enequoy au commandement d'icelle nous employerons selon qu'avons faict cidevant, lorsque l'estat a esté vacant. » (Archives de l'audience, liasse 211.)

temps, que y alla en personne. L'on dit que le filz dudit duc d'Arschot en sçavoit à parler, et qu'il s'est retiré avec sa femme, une chambrière et varlet, à Sedan, aiant faict vendre les meubles qu'il avoit à heu. C'est ung fol et la femme *una perdita* en la religion. Le duc son père est allé vers le Prince, pour se plaindre, comme je pense; il en doibt estre en grand peine. Son frère est tel que Vostre Illustrissime Seigneurie dit et fort pernietieux.

Gomicourt¹ est tel que Vostre Illustrissime Seigneurie le déchiffre, et tenu pour menteur; mais le Prince en faict cas. Je sçay que Madame en est très malcontente, et l'on me dit qu'on se veult retirer au mois de septembre, en ce que ne gaignerions rien, et ne convient nullement pour le bien du publicq. Si l'on me parle plus de le mettre au finances, je suis instruit pour respondre.

Je suis en peine du beaulfrère², auquel les honneurs cheangent peu les mœurs, et se lesse transporter de ses passions que sont grandes, fort ambitieux et avare, cherche des commissions et ne faict que trotter, et ne croit à aulcun conseil..... Il est venu icy l'autre jour à couleur de faire rapport de certain voiaige dont il avoit désià faict advertence par lettres, mais c'estoit plus pour adsister à la réconciliation de quatre ses collègues que je tiens l'on deffroie, et aussi pour Woelmans, dont je suis très malcontent, et le luy blasmiz, prédisant ce que luy en est advenu, qu'il ne feroit rien pour luy et qu'il perdrait crédit, en ce que j'ay dit vray. Il at poursié contre Pamele, veoire contre le Prince. Il obtint pour les quatre collègues, mais rien pour ledit Woellemans qui ne le mérite. Je vouldroie qu'il se fust endormi quant il emprint ce voiaige. Il s'est faict par trop congnoistre, et ses légieretez, et n'aurat point tost commission, pour estre trop véhément. Quand je luy en ay adverti, il m'at faict une brusque response, disant qu'il recourera à Vostre Illustrissime Seigneurie, que je prie en ce cas l'admonester de se comporter modestement et croire conseil, et ne tant courir pour les dangers, et qu'il se contente faisant son devoir en son estat où il at assez à faire, sans s'ingérer au publicq, s'il ne luy est commandé ou appelé.

¹ Adrien de Gomicourt. Voyez sa notice, t. V, p. 67.

² Didier Van T'Sestich, beau-frère de Morillon. Voyez sa notice, t. I, p. 274.

LXXXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU CARDINAL DE LA BAUME

(Archivo general de Simancas. — *Negociados de Estado*, S. Prov., Leg^o 2535, fol. 99 v^o.)

Madrid, le 29 juin 1582.

Monseigneur, Il y a quelque temps que nous n'avons nouvelles des Pays d'Embas, et par les dernières le camp estoit encor devant Audenarde ¹. Mais, outre ce que vous escripvez de la levée du camp, aucungs m'escripvent de Bourgoigne que le Sieur de Marcossan ² soit esté tué d'ung cop d'artillerie devant ledict Audenarde, que seroit grand dommage. Et auparavant estoit advenue la mort du conte de Lalaing ³ à Valenciennes et non au camp, par ung meschef d'ung cop de pied de cheval qu'il receut audit Valenciennes en la jambe, dont du commencement il ne tint compte; et depuis luy survint la fiebvre que l'emporta. Dieu face mercy à l'ung et à l'autre! L'on parle encor diversement de la mort du Prince d'Oranges; mais pour moy, comme je l'ay quelquesfois escript, il y a longtemps que je le tiens pour mort; estant bien assuré que s'il ne l'estoit, il feroit plus de bruiet, et ne comporteroit pas au Duc d'Alençon tout ce qu'il faict. Aussi est décédée sa nonain ⁴, apostate, de laquelle il a délaissé des enffans, que donneront à aucungs de la peine, et vraysemblablement en recepvront leur part. Et ce que l'on dict que Aldegonde a mené l'ung des filz, nommé Mauris dudit fut

¹ Le siège d'Audenarde est raconté par STRADA, t. II, pp. 256 et suiv. et par BOR, liv. XVII, fol. 22. Les opérations commencèrent le 5 avril 1582.

² Ce colonel qui, de concert avec Lehenberg, commandait les Allemands, trouva en effet la mort pendant l'assaut. Voyez BOR, liv. XVII, fol. 22 v^o.

³ Philippe, comte de Lalaing, souvent cité, mourut le 24 mai 1582. Voyez plus haut, p. 200.

⁴ Charlotte de Bourbon, morte le 5 mai 1582. Voyez BOR, liv. XVII, fol. 18 v^o et 19. Elle était mère de quatre filles : Catharina Belgia, Flandrina, Charlotte Brabantia, et Emelia Antverpiana.

Oranges en Zélande pour l'introduire au gouvernement de Flesinghen¹, conforme tant plus l'opinion de la mort dudit d'Oranges, qu'il ne confieroit point chose de telle importance en ung enfant. Et est vraysemblable que ledit Aldegonde, soubz ceste couleur, procurera de se faire luy mesme seigneur dudit Flesinghen s'il peult, estant assez ambicieux et remuant de mesnage pour luy entrer en teste telle folye.

Le Roy est encor en Portugal, et se porte Sa Majesté, l'Impératrice et tous ceulx du sang, grâces à Dieu, fort bien. Ladictte Impératrice avoit ja obtenu résolution de Sadictte Majesté du mariage de Madame l'Infante l'esnée avec l'Empereur, qu'est une fort belle princesse, sage et de bien bonne grâce; mais encor n'avoit-il prins résolution si ladictte Impératrice demeureroit au gouvernement de Portugal, ou si l'on luy consentiroit de suyvre sa première délibération de se venir retirer icy près du monastère des Descalses.

LXXXII.

MORILLON, ÉVÊQUE NOMMÉ DE TOURNAY, AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de divers, t. IV, fol. 150 et suiv.)

Tournai, le 29 juin 1582.

Monseigneur, Je respondray par ceste à tout ce qu'est *publicorum*, mais succinctement pour non attédier Vostre Illustrissime et Révérendissime Seigneurie. Quant ad ce que l'on at envoyé de là pour le gouvernement, je ne veoidz point que Son Altèze la duchesse de Parme en ayt grand contentement, que samble vouldoir s'en aller.

Si les batteaux françois ont souffert au Brasil, aussi ont-ilz fait du costel d'Espagne, où l'on dit estre périés nœuf de celles de Don Antonio,

¹ La seigneurie de Flessingue avait été acquise par le prince d'Orange en 1584. WAGENAAR, dans sa *Vaderlandsche historie*, t. VIII, pp. 271 et suiv., raconte longuement tout ce qui se rapporte à cette vente.

selon les advis venuz de Anvers, où l'on en fait grande lamentation. Leurs desseingz se descouvrent assez de tous coustelz.

Plaise à Dieu que les levéez de Tirol et d'Italie s'avancent. L'on ne les attend devant le mois de septembre. Il vad bien que le marquiz de Varenbon ¹ at amené son régiment que l'on dit estre de 2,000 hommez et belles gens. Il y at quatre compagnies; Monsieur de Thoraise ² at esté le premier arrivé, Monsieur de Myon ³ suyt, et Monsieur d'Andelot est venu pour mareschal de camp ⁴ et m'est venu trouver ceste après disnée, fort content de l'appoinctement que je luy ay louhé. Il commence à devenir vieil, et tient grand soing de ses enffantz, comme de raison.

L'on tient le conte d'Olivares estre présentement à Rome. J'espère qu'il m'adsisterat en mes affaires, puis que l'on luy doit escripre.

Je ne sçay que fera Casimirus; mais il est bien pour prendre des deux costelz s'il peult, et n'y at pourquoy s'y fier.

Le Roy envoie beaucoup de deniers. Je craindz qu'il ne s'en fasche à la fin, ce que Dieu par sa grâce ne veuille, car ce seroit nostre ruyne, et les Espaignols n'y gaigneroient rien. Sa Majesté at bien fait de statuer ung tel édict pour recouvrer les joiaulx de la corone de Portugal, et les rendre inutiles aux achepteurs.

Dieu doit que ceulx des Dunes soient pourvez d'ung bon prélat.

Le bon Seigneur d'Abben-court ⁵ mérite bien commission absolue du gouvernement d'Avesnes qu'il at seulement par provision. Je le recommande à Vostre Illustrissime Seigneurie en temps et lieu.

Quant au Prince d'Orenge, je le tiens pour mort le mesme jour, quoy que les malheureux hérétiques dissimulent, confessantz qu'il vit par charme d'ung mareschal de Brucelles, que demouroit au devant feu Monsieur Bave. Velà une belle religion. Je croydz ce que Vostre Illustrissime

¹ Philibert de Tege, d'une famille illustre du comté de Bourgogne. Il mourut en 1586.

² Hierôme, second fils de Jean d'Achey et de Marguerite Perrenot, l'une des sœurs du Cardinal.

³ Antoine Mouchez, fils de Guyon, seigneur de Chatelrouillaud, et d'Etienne Perrenot, autre sœur du prélat. En 1578 et 1579, le seigneur de Myon avait pris parti pour les États.

⁴ « Au lieu de Monsieur de Mansfeld, et l'on le dit propre ad ce ». Le même au même, dans une autre lettre de pareille date. (*Ibid.*, pp. 144 et suiv.)

⁵ Le seigneur d'Abben-court fut nommé premièrement gouverneur de Landrecies. Voyez plus haut, p. 200.

Seigneurie en croyd avec la bonne Royne d'Angleterre à laquelle il emporte sçavoir ce que passe.

L'on me dit hier que les François auroient jecté 6,000 hommes en Escosse en secours du jeusne Roy. Pleust à Dieu que ainsi fut, et qu'elle fust mariée avec Monsieur; je n'oseroie espérer tel bien. Elle debvoit retenir l'oiseau lorsqu'elle l'avoit en caige, pour ravoir Calaix. Mais l'envie qu'elle at noz faire du mal, luy at faict obluer ses affaires. Elle avoit 38 enseignes pour accommoder les rebelles. Ad ce compte, elle en auroit bien de besoing pour sa propre deffense; mais quoyqu'il tarde, elle recepvrat son paiement. Dieu est juste.

L'abbé de Saint-Gertrud demourerat le mesme, et noz perdrat la ville¹ où l'on l'at lessé aller contre mon advis, et desjà l'on en veoid les apparences quoyque [on] y pensoit avoir pourveu. C'est une chose muable que le peuple. L'on dit qu'il soit en traicté avec Alençon. Il at voulu meetre dissension entre Halpenne² et Charles de Mansfeld³, qui s'en est fort fasché faisant profession d'estre amy à Halpenne; et at juré son bon Dieu que là où il trouvera l'abbé de Saint-Gertrud, il luy réchauffera le museau. Je craindz qu'il noz perdra aussi Breda, où Halpenne at traicté rudement le magistrat à raison des contributions, qu'est ung mauvais chemin.

Je ne suis esbahi si le François appelle le Turcq; il s'ayderoit du diable, s'il le pavoit.

Je suis marri que le Roy correspond si peu à ceulx que luy sont serviteurs. Il s'en polroit bien trouver mauvais marchand quant il y penseroit le moins, et vérifier les propheties des années 62 et 63 que la noblesse *ominabatur pessima*.

L'on sçait bien icy ce que Vostre Illustrissime Seigneurie faict, mesmes en matière de finances, dont l'on luy porte grande grâce.

Il me desplaist que Sa Majesté n'est mieulx servie en Portugal, où je prie Dieu que les affaires s'establissent, de sorte que ce soit pour son service et bénéfice du publicq. C'est ung estat duquel l'on luy porte grande envie.

¹ Bois-le-Duc, où il avait reçu la mission de combattre l'hérésie.

² Claude de Berlaymont, seigneur de Hautpenne, souvent cité.

³ Il avait quitté le service des États pour s'attacher au roi d'Espagne et se signala dans les guerres de Flandre comme plus tard dans celles de Hongrie. Son père, le comte Pierre-Ernest, l'avait eu de son premier mariage avec Marguerite de Brederode.

J'espère qu'il le maintiendra par sa prudence et le bon conseil que Vostre Illustrissime Seigneurie luy donnera, s'il le croit.

Certes le jeusne homme ¹ qui at emprins de massacrer l'arschihérétique, *lernam omnium malorum*, mérite une corone et mémoire en ce monde, telle que je m'asseure il at trouvé au ciel, s'estant faict une offrande pour le maintiennement de nostre foy catholicque romaine. L'on debvroit annoblir et faire du bien à ses plus proches parentz, et quant Anvers sera réduite, luy fonder, au jour du faict, ung anniversaire avec aulmosnes, que donneroit ceur à aultres pour faire samblable entreprinse. Noz oblions trop tost les bons services.

Je receoipz nouvelles à l'instant qu'Alançon at faict et suivy la procesion le jour du Sainct-Sacrement en Anvers, quoy que les colonelz et populace réclama, et que le Prince d'Orenges fust veu l'accompagnant jusques l'église, que sont songes ou prestiges. Les Catholicques y pensent recouvrer l'église de Nostre-Dame. Il at accordé à iceulx deux églises à Brucelles, ad ce que les reformez se sont opposez, contre lesquelz il s'est fort faché. Il at retiré touttes ses forces de Frise, de laquelle aurions bon marché, si nous nous sçaurions prévaloir de nostre fortune. Verdugo est comme désespéré.

Schenck s'est lessé prendre comme ung veau à Zancten ², y faisant bonne chière, et n'en sortirat à sa première volonté, encoires que aucuns le dient eschappé.

Le prévost Buccho Aytta est venu au camp; mais Son Altesse en tient peu de cas. Il parle beaulcop, et at à bon compte receu 3,000 escuz, desquelz l'on ne sçait avoir raison de luy.

Alançon avoit promis secourir Audenarde devant la Sainct-Jehan; mais il at prins delay jusques 15 jours après; lors il sera encores mal prest, car les 1,500 reytters que ne sont poinct 800, ne veulent marcher sans argent, duquel il est mal furni, cherchant en Anvers des moiens extraordinaires que ne peulvent durer, pour estre par trop griefs. Il at donné le conté

¹ Jaureguy.

² Martin Schenck de Niedeggen, primitivement au service du prince d'Orange, avait passé au parti espagnol et fut pris en 1579 par le comte Philippe de Hohenlohe, mais bientôt après il recouvra la liberté. Sa nouvelle détention ne fut pas longue, ayant quitté le parti espagnol pour s'attacher à celui des États.

d'Alost au Prince de Orenge, et l'abbaye d'Affleghem pour sa fille. Il ne luy fault que ung fort moyne pour mary.

Ledit Anjou at deffendu le commerce, en ce qu'il faict pour noz, si noz nous en sçavons servir. J'envoie à Vostre Illustrissime Seigneurie le placard ¹, et ce que Monsieur de Zwevenghem en dit avec grande raison.

Don Antonio at aussi faict imprimer ung placard en Anvers, que j'ay veu, deffendant la navigation sur Portugal sans sa licence. *Nos poma notamus.*

Auldenarde noz faict ung mauvais tour, et se faict ung Maestricht. Les ingénieurs avoient faict entendre à Son Altèze que ce ne seroit œuvre que de 8 jours. Vecy le troisieme mois. Elle est trop forte d'eau, et n'at qu'ung accès qu'est fort bien gardé. Noz y perdons beaucoup de gens, et retirons noz garnisons de tous costelz pour maintenir ce siège. Dieu doint que bien en adviègne.

La Iésabel d'Angleterre at le 2^e de ce mois faict desmembrer sept Jésuites qui sont en gloire, et elle en dangier de damnation si elle ne se reconnoist.

Il vad bien que Strossi ² et Lansacq ³ sont en picque. Si le Turcq noz lesse en paix ceste année, j'espère mieulx; cependant c'est une grande despense à nostre Roy de nourrir tant d'armées.

Ce que j'ay dict à Willersval ⁴ est vray, et selon qu'il me pressoit fort importunément.

Nous gens avoient surprins Diest, et estoient 12 Italiens dedans, que y sont demorez par faute d'estre suyviz. Noz Wallons sont plus fondez à piller que combattre, et se sont lessé prendre le ravelin d'Audenarde, que Son Altèze fait reprendre depuis, que s'avanture beaucoup. Aussy faict le marquis de Roubaix ⁵, qui at heu ses chausses persées d'ung ballon tout près de Son Altèze. Lesdictz d'Audenarde ont aussi prins devant hier nostre

¹ Il est daté du 4 mai et imprimé chez Plantin. Voy. *Annales plantiniennes*, année 1582, n^o 45; cité dans la *Bibliothèque van Nederlandsche pamfletten*, t. I, p. 55.

² Pierre Strozzi, maréchal de France.

³ Louis de Saint-Galais, seigneur de Lansac, né en 1515, mort en 1589. Il était ambassadeur au concile de Trente et à Rome, conseiller de Catherine de Médicis.

⁴ Adrien d'Oignies, seigneur de Willerval, souvent cité dans le tome VIII.

⁵ Robert de Melun, marquis de Roubaix, souvent cité.

milleure galère, parce que noz Wallons dormoient, qui heussent plus faict s'ilz heussent voulu assaillir.

L'on at cuidé surprendre Courtray le 26, et Arschot au mesme temps; mais ce at esté à faulte, Dieu merci! Armentières a aussi esté en dangier.

Il est apparent que les François noz ravageront le plat pays d'Artois, de Haynnault et d'Ostrevant, puisque l'on y meet si peu de remède, dont voz censiers désespèrent, et en ce cas, je ne sçay de quoy noz viverons.

Nous Allemandz s'ammutinent s'ilz ne sont paiez de mois en mois, et ne fault faire fondement sur eulx pour combattre.

Les rebelles ont grandes practiques en Clèves et à Coloigne, et noz ne faisons rien. Il est vray que les chancelliers des Princes d'Allemaigne sont des sacqz d'argent. Mais ce que l'on debvroit employer à eulx seroit-il mieux despendu, envoiant quelque personaige entendu et discret pour renouveler les alliances et congnoissances, rompant les desseingz des aultres, affin qu'ilz n'estiment que l'on les at en mespriz.

L'on parle icy fort du siège de Genève, dont Vostre Illustrissime Seigneurie ne faict samblant. Ceulx d'Aix noz monstrent hostilité, et ont occupé quelques chasteaulx; il practiquent Carpen et Coloigne, et noz dormons.

Il n'est à croire les oultraiges que se sont faictz à Alost ¹, tant de religieuses, filles et femmes violées, tant de gens de bien tuez, et entre aultres vostre recepveur d'Alleghem qui at si longtemps servi et estoit grand homme de bien. Dieu perdoint à tant de gens d'honneur que y sont demorez, mesme vostre receveur d'Alleghem et deux vous religieux; le pasteur du lieu, l'abbé de Ninove avec ses religieux prisonniers ², comme sont plusieurs des religieux d'Alleghem

La Princesse d'Espinoy at suivi celle d'Orange en l'aultre monde. C'est peu perdu.

Louvain se porte bien maintenant avec la garnison italienne que at enduré et repoulssé les ennemis...

Je ne diray dadvantaige pour estre hasté à cause que le courrier qui apporte le despesche du camp est arrivé il y at deux heures et parte oultre.

¹ La surprise de cette ville par les Français du duc d'Anjou avait eu lieu dans la nuit du 25 au 24 avril.

² Cet abbé paya pour lui et ses religieux une rançon de 4,000 florins.

LXXXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT FONCK.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXII, fol. 107 à 109.)

Madrid, le 50 juin 1582.

Monseigneur, J'ay receu vostre lettre du 25 de juing avec le duplicat des lettres du prier de Renty, et vous porrez retenir les aultres originales, au lieu de la copie, pour en user quand et comme verrez convenir; vous merciant très affectueusement le soing que vous avez de mon repos et contentement comme vray amy, estant vostre naturel tel qu'est très bon et digne de grande louange. Quant à ce que le dict prier porroit escrire de moy, à vous dire la vérité, je m'en socierois bien peu; car je suis jà tant accoustumé de négliger les calomnies des meschantz : *regale est male audire cum bene facias* ¹. Mais ce que me gréveroit plus, c'est qu'il resuscita les diffidences contre Sa Majesté au si grand dommaige du publicque; et quant à ce que vous dictes aucuns m'imputent le retour des estrangiers et aultres choses, vous sçavez ce qu'en est et les Estatz mesmes qui les demandent, voyant la nécessité qu'ilz en ont; et s'ilz m'en faisoient aucteur. me feroient l'honneur que en ce je ne mérite; et quant au remède pour copper chemin à ce que ce pauvre homme porroit intenter, nous sumes, vous et moy, d'une mesme opinion.

A ce que j'entendz, le Prince de Parme ne prent aultre cause d'avoir mis par provision, et non aultrement ², le sieur de Montigny ³, son frère, que pour la nécessité des actes ausquels nécessairement il fault qu'il y ayt baillif d'Henault en personne: et je me souviens que, en absence du baillif, pour telz actes l'on en créa ung. Pour icelluy spécialement, pour le recommander au Roy, il dict ses mérites, la nécessité de le rémunérer et tenir

¹ Mot d'Alexandre le Grand. rapporté par Plutarque.

² Au lieu de Philippe de Lalaing, défunt. Voy. plus haut, p. 200.

³ Emmanuel de Lalaing, seigneur de Montigny, souvent cité.

content. Il estoit ' quand je partiz de par delà, et ne sçauois dire de sa personne que d'ouyr dire; mais le dict Prince le tient plus saige et plus reposé, et plus de service en paix et en guerre que le feu frère, et n'entendz qu'il face mention de le mettre au conseil d'Etat.

Touchant les gouverneurs particuliers subalternes, je me souviens d'avoir ouy parler plusieurs fois, j'à dois le temps de feu l'Empereur et de la Royne Marie, tous deux de glorieuse mémoire, de les faire triennaux à l'exemple des gouverneurs de Naples, Sicile, et Milan pour non les tant laisser empiéter et pour employer plusieurs, et façonner gens; et je suis d'avis que l'on ne charge tant de gouvernements à ung et que chacung se contente d'ung: estant certain que d'en avoir donné plusieurs à ung, est succédé partie des troubles, et pour leur avoir laissé, dois mon partement, prendre plus d'auctorité au préjudice de celle du gouvernement général, qu'il ne convenoit; et faudroit recevoir les instructions pour les bryder si quelc'ung ne les vouloit prendre ainsi et proveoir aultres. Cecy se feroit mieulx en présence du maistre et cessant la guerre, et viendroit à propos que tant de gouvernemens vacquent comme vous dictes, et pour maintenant ne provoirois pour mon avis, sinon ceulx qu'ont nécessairement besoing de chef pour la guerre. Ce que le dict seigneur Prince demande que l'on provoye le bailliage d'Henault à Montigny est aussy pour l'exclure de l'intention qu'il avoit au gouvernement de Flandres, que porroit demeurer au gouverneur général avec celui du Brabant. Je tiens Oranges pour mort, quoy que l'on dye; et si Aldegonde luy faisoit compagnie, il n'y auroit mal. Je tiens pour certain ce que vous dictes, que si Oranges vivoit, il machineroit ce qu'il porroit contre la propre personne du Roy, la vostre et la mienne, et de tous ceulx qu'il tiendrait pour bons serviteurs du Maistre. Ce que tant plus me faict croyre qu'il soit mort, est que l'on m'escrypt de Bourgongne que Aldegonde avoit mené Maurice², filz du dict Oranges, à Flessinghe pour luy donner la possession de la place, que le porroit bien mettre en disgrâce du duc d'Anjou.

Ledit seigneur Prince employe j'à aux affaires d'Estats le président Richardot; et qui porroit réduire le conseil d'Etat à six, voire à quatre

¹ Lacération de la dépêche.

² Il était né le 15 novembre 1567, et fils d'Anne de Saxe, la seconde femme du prince d'Orange.

pour l'ordinaire. Il seroit mieulx tant pour le secret, comme vous dictes, que pour plusieurs aultres raisons, et y serviroient miculx le plus grand nombre de longues robbes que de courtes; mais l'accord faict avec les provinces réconciliées ont forcé Sa Majesté à y mettre si grand nombre, que je crains ne se porroit pas encourir modération pour maintenant.....

Je ne sçay sur quoy le comte d'Aremberg fonde son espoir de tant de gouvernemens, si ce n'est sur ce qu'il les prétend. Je pense bien que je ne seray pas en la bonne grâce de son frère ny du gouverneur dicelluy, pour ne leur avoir presté argent; mais aussy l'heussé-je perdu, redemandant le preste; et puisque d'une sorte ou d'aulture il falloit perdre sa grâce, il vault mieulx que ce soit retenant mon argent, et il m'est, comme vous dictes. Quant à Froissard, je vous ay adverty de ce que j'en ay entendu, et des causes pourquoy je le nommai pour l'avoir icy, devant que vous prinssiez résolution d'y venir, et doubtant que, par l'intelligence de Çayas et de Monseigneur le cardinal de la Baulme, l'on n'y fait venir Du Champ, sur quoy estoient les practiques vives. La cause pourquoy les Estatz ¹ prétendirent avoir ung conseillers au privé conseil et ung aulture icy, Bourguignons, fut pour les dépenses que se faisoient aux deux coustelz, peu à propos, par Assonleville et Hopperus, et l'obtiendrent les ambassadeurs et beaucoup de choses impertinentes et contre l'auctorité du maistre, et furent récompensez au lieu qu'ilz méritoient aulture chose; j'estois lors à Gaette. Le fondement est que, le pays est du tout séparé de tous aultres de Sa Majesté, que ne limite aux aultres provinces, et seroit une impertinence d'en faire venir des aultres; et pour ce que vous dictes que la saison est aulture que quand ilz l'obtiendrent, je vous advise que, par le dernier ordinaire, j'ay reccu lettres du cardinal de la Baulme qui me ramantoit ce que les Estatz ont icy obtenu à sa sollicitation, afin que l'on l'exécute, faisant venir icy ung conseiller, et spécialement un nommé Jacquinot; et s'il ne m'escript, vous pouvez penser si par aultres (voyes) il dressera ses poursuyttes. Au

¹ Cette ambassade des États de Bourgogne à la cour de Philippe II fut arrêtée dans leur assemblée du mois de novembre 1574. Les députés étaient l'archevêque de Besançon, Henri de Vienne, baron de Chevraux et le conseiller Duchamps. Arrivés à Madrid en 1576, ils obtinrent, par le moyen d'Hopperus et le don qu'ils lui firent de mille écus, la suspension des nouvelles ordonnances émanées du duc d'Albe, que la cour de parlement et la noblesse n'avaient accueillies qu'avec une extrême répugnance. Le tome VIII renferme plusieurs lettres sur cet épisode.

regard de la nomination de la court de parlement, soit pour envoyer icy conseiller ou aux Pays d'Embas, ilz n'y ont droit quelconque, et méritoient chastoy ceulx que sollicitarent la noblesse pour demander l'abolition des ordonnances avec allégation faulse et contre l'auctorité du Roy, qu'elles ne se peussent faire que par l'advis de la dicte court et approbation des Estatz; et adjoustarent ces deux conseillers pour icy et pour le privé conseil, et aultres choses, et vous sçavez les brighes et passions dont l'on use jà pour nommer les conseillers, et que chascung en veult avoir de sa main pour estre favorables en leurs procès, et sont la pluspart nouveaulx et partiaulx, et les vieulx aucuns d'eulx reprochables, aultres si vielz et empeschez de leurs personnes, que vous ferez bonne œuvre de procurer que, ayant longuement servy, l'on leur donne leurs gaiges en leurs maisons, et faire nommer aultres que puissent vacquer à la vision et vuydange des procès; et cecy dy-je spécialement pour de Boisset et Belin, qui oultre son hault age est du tout sourd. Mais quoy qu'il soit de faire venir ou non icy conseiller, ou aux pays d'Embas, pour Dieu ne bridez le maistre à l'appetit du parlement, qu'il ne puisse prendre et choisir ou conseiller, ou advocat, ou aultre tel qu'il luy plaira; mais ayez en ce regard que ceulx que l'on choisira, ou à présent ou à l'advenir, soient personnages entenduz et propres à en pouvoir tyrer bon service, non partiaulx, ny passionnez, ny deppendans d'aultres que du Roy et de vous. En ce du bon choix vad le tout, soit à la dicte court ou d'aultre.

Monsieur de Saint-Wast se partit, il y a aujourd'huy huict jours, ayant receu ces 2000 escuz. Ce me fut esté plaisy de jouyr plus longuement de sa compagnie; car plus je le hantie, et mieulx il me semble. J'espère qu'il se conduyra au conseil d'Artois comme vous dites et qu'il y sera à propos, se conduysant ainsi pour tant plus faire respecter les affaires des abbez et aultres ecclésiastiques, et que son assistance servira pour tant plus l'auctoriser aux affaires du pays. Vous l'avez fort bien gagné de vostre coustel, et professe l'obligation qu'il vous doibt, et espère que arrivant pardelà, il fera tout bon office.

L'armée des François¹ se met à la voisle dois Belleysle le xvi^e de ce

¹ C'est-à-dire la flotte française destinée à soutenir les droits de Don Antonio sur le Portugal, et que la reine mère avait fait équiper.

mois, et la nostre que la devoit aller chercher n'est encoires preste Il n'a tenu à moy de solliciter, de dire ce que convenoit; avec ce je satisfaitz, mais je ne suis pas content que ce ne soit avec meilleur effect.

Vous ferez bonne œuvre de procurer que ceulx de Groninghe se dépeschent, leur donnant raisonnable contentement pour non les perdre comme vous dictes. L'on forcompte beaucoup ledict seigneur Prince de Parme, si l'on luy fait entendre que ceulx de Groninghe demandent pour gouverneur le sieur de Bailly ¹, et que leurs instructions et mis en avant soient contraires. J'ay ouy dire beaucoup de bien du sieur de Anhalf ² que vous me dictes; divisans les gouvernementz l'on porroit employer plusieurs, gagner et faire gens, et avec les gens de guerre le colonnel Verdugo ayderoit beaucoup au fait des armes; et si je ne me furcompte, et je tiens que non, l'intention de Sa Majesté et encor . . . du dit seigneur Prince, est de réduire les pays avec douceur et clémence, en paix, union et prospérité; qu'est ce que convient.

Le sieur Don Jean d'Idiaquez m'envoya ung paquet pour le comte d'Olivares que j'à sera à Rome, et me dict que là dedans vad l'escrypt que vous m'avez cougnu en faveur des depesches de Malines et Tournay pour les avoir gratis ³, dont encoires très affectueusement vous mercie.

L'on m'escrypt du camp que l'on faisoit ung depesches en françois que devoit partir dans trois ou quatre jours: si ainsi est-il ne porra tarder longuement, si les François ne le surprenent. Peult estre vous dira l'on en iceluy quelque chose de la pension sur Tournay; et je m'esbays que ny de Morillon, ny du doyen de Saint-Goule, dois que l'on envoya les . . . je n'ay lettres quelconques. Il ne sçay à quoy l'imputer ou à indisposition, ou qu'elles soient interceptées.

¹ Lisez : Billy. Gaspard de Robles, seigneur de Billy, souvent cité dans le tome VIII, à propos des affaires de Groningue.

² Lisez : Anholt.

³ C'est-à-dire pour les nominations aux sièges de Malines et de Tournai.

LXXXIV.

LE PRÉVÔT FONCK AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXII, fol. 110 à 112.)

Lisbonne, le 2 juillet 1582.

Monseigneur, Ce m'a esté à grand contentement entendre que M. de Saint-Wast s'est party satisfait de moy; au moins suis-je bien assuré y avoir de mon costel employé mon mieulx, pour le bien imprimer et faire cognoistre mon naturel, qui ne tend, qu'après avoir faict mon debvoir vers le maistre et ma conscience, y au surplus de bien cœur et fort rondement repartir mon travail entre tous ceulx qui l'ont et l'auront de besoing; et ce, sans qu'à la vérité on me pourra oncques reprocher d'avoir eu regard au prouffict, ou quelque aultre passion desreglée. Vous remerchyant aultant humblement que je puis, de ce que, par l'une de voz dernières, vous a pleu m'informer si bien de ce que touche..... le faict du sieur de Bissy ¹; ce que m'at meu vous supplier davantaige vouloir prendre la paine à veoir ces deux escriptz encloz, dont le premier, couché en latin, contient ung petit recueil des pointz proposez tant par ceulx de Groeningue que de Frize ². L'aultre, par moy dicté en franchoys ³, contient trois pointz sur lesquelz, pour estre les principaulx, Sa Majesté désirera bien entendre vostre advis : vous ayant, sur chascung d'iceulx, brefvement représenté les plus notables argumens militans d'ung costel et d'aultre; ne vous vueillant céler que ceulx dudict Groeningen tous deux m'ont hier en devisant déclaré que si au commencement de ces derniers troubles, ledict Billy eust volu

¹ Gaspard de Robles, seigneur de Billy, souvent cité dans le tome VIII.

² Voyez *ibid.*, fol. 157 et RENON DE FRANCE, *Histoire des troubles des Pays-Bas*, t. III, p. 566.

³ *Ibid.*, fol. 155 à 156. Ces trois points principaux, avec l'exposé du pour et du contre, sont relatifs à la nomination éventuelle du baron de Billy, comme gouverneur des provinces de Frise et d'Over-Yssel; à un subside mensuel de 25,000 à 50,000 écus à fournir par le trésor royal, pour amener la soumission finale de ces provinces, et la concession, en faveur de la ville de Groningue, d'un droit d'étape.

de son argent, qu'il avoit fort abundamment, prester au roy et aux soldactz quelque petite somme, qu'il auroit bien aysément peu conserver la Frize, Overyssel et plusieurs aultres provinces voysines, et que l'altération du pays ne seroit jamais venue si avant. Comme aussy disent que icelluy Billy, pour faire tomber la charge à luy, n'at failly à toutes occasions vers le Seigneur Prince de Parme, traverser les poursuytes de ceulx de Groeningen et du feu Conte de Renneburg; qu'aultrement sans cela, il se seroit impatroni et faict maistre, si non de la totalité, au moins de la plus grande partye dudict Frise, où astheur, par faulte de secours, et à cause desdictz traverses, on a esté constraint de rechef abandoner la conqueste. Sur lesquels propos, vous pouvez considérer, si sans grandement fascher et contrister ceulx dudict Groeningen, on le sçauroit renvoyer par delà, estant marry que n'ayons nulle guarnison en ladicte ville, voire qu'il n'y a espoir de la faire introduire : car si cela fust, on pourroit plus seurement avancer ledict Billy, et par ainsy s'accoder au bon plaisir dudict Prince, lequel je cognoys estre d'ung tel humeur, que mal aysément il peut souffrir qu'on soit d'aultre avis que du sien; de sorte s'on ne trouve moyen à le désabuser bien destrament, il y voudra contester jusques au dernier, jaçoit que M. de Saint-Wastz plusieurs fois m'at déclairé l'envye que ledict Prince a pour estre, par ung bout ou par l'aultre, délivré dudict Billy, ayant à diverses occasions faict entendre aux Seigneurs de par delà, que quand ilz désirent quelque chose. soit pour culx, ou leurs parens et amys, qu'ilz ayent à prendre leur recours tout droict à sa propre persone, sans employer ou recognoistre ledict Billy; *cœtera nosti*.

Quant à moy, je vouldroys que tous fussent contens, ains qu'on m'eult faict sçavoir ce qu'audict regard j'ay entendu, veu qu'en tel cas ma conscience eust demeurée entière et sans scrupule ou remords; si qu'astheur me sens obligé d'en préférant le prouffict du maistre à celluy de l'amy y m'acquiescer à l'endroit le fidel rapport, comme l'appartient à ung loyal et bon ministre : remectant le surplus au bon plaisir de Sa Majesté, qui ne me trouvera oncques sinon très-humble en mes opinions, et très appareillé d'exécuter les siennes sans aucun contredict ou la moindre démonstration de regret. *Probe namque, Dûs gratia, intelligo quid me et functionem meam deccat.*

N'ayant trouvé que très bien fondées les raysons par vous si prudem-

ment considérées, au regard des inconvéniens qui journalment résultent de ces longueurs, quoy non obstant, convient y poulsier oultre et faire ce qu'on peult, veu qu'il n'y a aultre remède, *et quod difficile sit, canem veterem assuefacere loro*. N'estant chose que me donne plus de paine, que veoir qu'on perd et se consume tant d'argent, seulement pour ce qu'il n'est envoyé au temps oportun, voire que l'exemple de Cambray perdu, et divers semblables aultres nous eschauffent si peu. Dieu doint qu'ayons au moins bien tost les désirées nouvelles d'Audenarde, combien que la perte d'Alost, sans comparaison, nous importoit d'avantaige, considéré, que par le moyen d'icelle, ceulx de Gand ont gaingné le libre trafficq avecq ceulx de Bruxelles, Ripelmont, Malines et Anvers, avecq tout le pays de Waes, où par la conqueste que. Dieu aydant, ferons dudict Audenarde, eux ne perdront que la commodité d'une rivière.

L'argent que M. Anthonio Colonne at envoyé doz Sicile, viendra fort bien à propos; pleut à Dieu que les forces fussent jà arrivées en Flandres, afin qu'avant l'hyver prochain on eust peu emporter quelque place d'importance. fust Cambray, pour une fois nettoyer et s'asseurer de ce quartier vers France, ou bien Gand ou Ypre; et ce mesmes, pour en ce commencement monstrier au peuple ce qu'importe l'assistance des Espagnolz, et quand et quand diminuer le crédit de cest ingrat d'Anjou, qui ne cesse de promectre mons et merveilles, en quoy défailant, le peuple, s'en saoullera bien tost de son visaige si laid et hydeux. L'on dict que pour tant plus s'insinuer à la bonne grâce du commun peuple, qu'il a faict jà cesser certains petitiz tributz, disant, qu'au temps de nécessité, son frère ne faudra y monstrier que le royaume de France n'est pas si despourveu des escuz de soleil ¹, qu'il y en aura aussy pour eulx, moyennant, qu'ilz continuent soy monstrier, affectionnez à la couronne de France; et que le Prince de Parme, pour n'estre vassal du Roy, et moins né au pays, ne procure que son particulier: sçavoir est y faire de rechef installer les Espagnolz, et par moyen de telz services. soy faire maistre du chasteau de Placenze, et qu'on at cogneu très-bien son ayeul, et la vie que son père at mené avecq madame sa femme. En bref, il n'y a meschanceté si grande que ces Francillons n'osent desgorger; de façon, s'on ne les attache une fois à bon eschient, rempliront le pays des

¹ Monnaie d'or de France, marquée au soleil.

plus impieulx et orgueilleux Hugonotz de France, et non seulement le pays, mais aussy les principales villes voysines, si comme Coulogne, Aix, Liège, et les aultres de Clèves et Juilliers, et par ainsy nous garbouglier et intriquer les affaires tellement, qu'on ne saura jamais venir au bout. Estant chose bien déplorable, que nonobstant que le pays soit tel qu'il est, et l'ancien propre patrimoine de Sa Majesté, qu'on le tient en si peu de compte de le réduire vistement, ou le perdre à jamais : ce qu'indubitablement s'ensuyvera, puisqu'on le laisse toujours à l'arbitraige d'ung seul gouverneur, et ce sans prendre regard s'il soit jeune, ou vieu, versé ès affaires ou poinct. Je m'apperçois qu'on tient quasi journalment conseil de guerre, pour réduire l'isle de las Terceras; mais pour Flandres (dont dépend la source de la témérité des Angloys et François, voire l'entière décadence de nostre crédit au regard de toute Allemagne), on ne parle quasi jamais; ains on le remet au bon plaisir du gouverneur, ne plus, ne moins que si fussions à l'aultre monde, ou que d'icy on ne sçauroit si bien conduyr et comprendre la masse et générale direction des affaires, comme sçait ledict gouverneur, qui jamais n'at veu sinon le petit quartier qu'il tient maintenant : ne m'ayant sceu contenir ces jours passez de rire, quand il me disoit par ses lettres que, pour deux ans que suis esté dehors le pays, ne sçaurois entendre l'estat et la disposition d'icelluy pays; vous laissant considérer ce qu'il doibt juger de vous et de voz advis, qu'avez jà tant des années esté dehors.

Ce que me dictes touchant la vie de ce traistre d'Oranges me seroit ung grand confort qu'il fust véritable ce que vous pensez; mais nous entendons tant des raysons et conjectures au contraire, qu'avons entièrement perdu l'opinion de son trespas, puis qu'on l'at veu aller, parler et publicquement deviser avecq une infinité de personnes, n'estant qu'un argument très évident de la nonchalance de nostre Court de pardelà, que doiz tant de sepmaines et moys on n'at sceu entendre la vérité d'ung faict, que si difficilment l'on peut cascher. Pensez un peu ce qu'on découvrera des aultres affaires plus secretz, vous assurant que je cognoys mes gens, et assez mieulx qu'ilz ne pensent.

Ne regrettant chose aultant que n'avoir peu jouyr de l'honneur que la præsence de Vostre Seigneurie m'auroit apporté au cas qu'elle fust venu à la tartre de Saint-Jehan. Finissant cestes par mes très humbles recommandations à vos bonnes grâces, prieray le Créateur, etc.

LXXXV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A LA DUCHESSE DE PARME.

(Memoires de Granvelle. t. XXXII, fol. 118 à 122)

Madrid, le 7 juillet 1582.

Madame, Je reçois maintenant les deux lettres de Vostre Altèze, des dernier de may et xv^e du mois passé, et je loue Dieu que je vois par icelles, et mesmes par la seconde, le fruyt qu'a faict pour la santé de Vostredicte Altèze d'avoir changé d'air, ayant prins son lousis dedens le chasteau : à la vérité la rivière que passe par Namur jecte ordinairement l'hyver des exhalations humides, peu à propos pour la santé, et mesmes pour ceulx qu'ont gouttes, et est le chasteau plus à propos en la montaigne, eslongné de l'humidité. Je supplie à Vostre Excellence tenir principal soing de sa santé, que tant emporte, ne me pouvant venir, de où que ce soit, meilleures nouvelles que quand je les entends bonnes de sadicte santé : et m'a tenu en grande peine avoir tant tardé sa convalescence en ce coup ; et se faict tort à soy mesme, et à moy aussi, de faire excuse de ce qu'elle ne m'escript de sa main, puisqu'il ne convient nullement qu'elle prengne la peine, ne désirant de mon costel riens plus que sa commodité et santé, luy remerciant bien humblement et très affectueusement le soing, que de sa grâce il luy plait tenir de la mienne, qu'est bonne, grâces à Dieu, selon l'eage ; et quelle qu'elle puisse estre, me trouvera tousiours prest Vostre Altèze à luy faire très-humble service.

Je vois par ladicte lettre qu'elle continue au mesme de désirer sa retraicte, et je ne veulx contendre sur les causes que la meuvent à ce ; mais bien luy diray-je que je demeure en la mesme opinion, qu'il ne luy convient, en façon quelconque, de si tost faire ceste recharge, après luy avoir Sa Majesté, il y a peu de temps, respondu ce qu'elle sçait, et qu'il vault mieulx laisser passer cest esté, pour veoir quel succès il plaira à Dieu donner aux affaires, lesquelz je vois bien estre aux termes que Vostre Altèze escript, et que

puisqu'il y a encoires un grand nombre de gens de bien oppressez par les gens de guerre des rebelles, que n'osent encoires lever la teste, pour non s'achever de perdre sans prouffit, lesquelz vraysemblablement, si Dieu nous donne quelque prospérité, se léveront pour monstrent leur affection et bonne volonté à Sa Majesté, et le désir qu'ilz ont de vivre à repos et sortir de tant de misères, avec lesquelz il conviendra user de négociation; et maniant Monseigneur le Prince les armes valeureusement, à son accoustumé, Vostre Altèze pourra assister pour moyenner les accordz, et intercéder vers ledict Seigneur Prince, pour ceulx que se voudront recongnoistre : par où, tant Vostredicte Altèze, que ledict Seigneur Prince, gaigneront beaucoup la volonté et affection de tous ceulx du pays. Et se peult Vostredicte Altèze tenir assuré, que quand je verray le temps à propos, je ne faudray de, suyvant son désir, faire tous bons offices que je jugeray pouvoir convenir, pour ayder à encheminer le tout en son désir, et pour procurer, que si Sa Majesté consent sa retraicte, ce soit en la sorte que avec tant de raison elle peult et doibt désirer.

Monseigneur le Prince n'obmet d'escrire particulièrement et très prudemment, représentant de temps à aultre à Sa Majesté l'estat des affaires de par delà, donnant compte de ses délibérations, et les arraisonnant avec si grande prudence, que à mon advis l'on ne pourroit mieulx, ny mieux faire de ce qu'il faict; et à tout ce que j'en puis comprendre, Sa Majesté en a un merveilleux contentement. Il me desplaît qu'en l'emprinse d'Audenarde il aye trouvé plus de difficulté que l'on ne pensoit, mais j'espère que la diligence dont il use, sera cause que, de brief, nous en aurons, comme Vostredicte Altèze dit, s'il plaît à Dieu, quelque bonne nouvelle; et est vray ce qu'elle dit aussi, que Alançon continue d'empiéter, et que son frère et sa mère l'assistent tout ce qu'ilz peuvent soubz main. Je le démontre continuellement comme je doibs, et le danger auquel nous tomberons, si nous n'y prenons aultre regard. Les affaires de Portugal, et ce que Sa Majesté s'empesche en cent minuties que se pourroit bien excuser, empesche beaucoup que l'on m'entende comme je voudroie, à ce que plus emporte; ne laissant de dire que l'on doibt tenir bien peu de compte de Portugal, au respect

de la honte et dommaige que l'on recepvroit d'achever de perdre les Païs d'Embas, xx fois plus importants que ledict royaume de Portugal, et de bien dangereuse conséquence pour l'Italie, pour les Indes, et encoires pour l'Espaigne mesme : mais les remonstrances ne font pas le fruit que je désire-roie, et seroit raison. Toutefois à force de solliciter, je tiens que le secours d'Italie soit déjà avant en chemin, Espagnolz, Italiens et de chevaulx légers; et quant à la provision d'argent, l'on ha jà prins résolution avec le Foucre, pour ung million et 76^m escus; et pour le tirer si avant, je me suis, comme Sa Majesté sçait, assez avant employé; mais le mal est que ceulx de la *Hazienda* ne correspondent ny n'accomplissent pas toujours ce qu'ilz promectent, que nous faict souvent dommaige au crédit. Reste que Sa Majesté détermine la part qu'elle voudra maintenant envoyer par delà, et par quelz moyens; n'obmectant, comme je n'obmectray jamais, de continuer de faire tous les offices que je pourray; mais pour le dire franchement à Vostre Altèze, les bras me tombent quant je ne vois autres effectz, et que la longueur et la faulte de résolution et d'exécution nous est si dommaigeables.

Dieu pardoint au comte de Lalain, du trespas duquel ledict Seigneur Prince ha pieçà donné advisement, et qu'il ha mis par provision en l'estat de grand bailly d'Henault. le Seigneur de Montigny, son frère, en quoy il me semble qu'il a esté meu avec bien bonne raison avec laquelle aussi il le recommande. Il est plus que requis, comme Vostredicte Altèze dit, d'avoir grand regard au choix des personnes que l'on veult mettre aux charges, et que l'on tienne soing de pourveoir ausdictes charges plus qu'aux personnes, et que l'on ne donne tant de charges diverses à ung seul, mais que l'on les reparte à plusieurs, puisque tant de gouvernemens. que l'on ha donné jointz, ont donné commodité pour gagner gens au Prince d'Oranges et à aultres, pour s'en servir en leurs rebellions; ce qu'il convient réformer, donnant aux gouverneurs leurs instructions limitées pour mesurer et brider leur auctorité, repartant en plusieurs de la noblesse les charges particulières, pour employer plus de gens, que par ce moyen se duyront au service, et leur donneroit-t-on tant meilleur moyen pour s'entretenir, après avoir perdu tant de leurs biens, ny ne les refuseront gens nobles de moyenne taille, si pour diviser et diminuer les charges les grands ne les veullent accepter. Et est cler que tant d'auctorité, quand l'on l'a donné aux

gouverneurs particuliers, est en diminution de celle du gouverneur général, que luy oste le moyen de bien gouverner et comme il convient; et pour mon advis demeureroit au gouverneur général, oultre celluy de Brabant, celluy de Flandres aussi; et ne vois quelles choses font les gouverneurs particuliers que le gouverneur général, avec son conseil. ne puisse fort bien faire. Seulement y a il, qu'il convient contenter et honorer ceulx de la noblesse avec ces charges particulières, et repartant lesdictes charges, tant plus de gens, comme j'ay dit dessus, se pourront employer, lesquelz ayans besoing de la faveur et auctorité de Sa Majesté, gaigneroient gens pour icelle, au lieu que ceulx qui pensent jà estre grandz, les gaignent pour eulx mesmes, dont est succédé ce que je dis.

Il n'est besoing que Vostre Altèze me ramantoive ce que concerne Monseigneur le Duc son mary, ny ce de Monseigneur l'Illustrissime Cardinal Farnèse, ny moins chose que puisse concerner Vostredicte Altèze et sa maison, puisque de moi-mesme j'en ay le soing que je doibs, correspondant à l'obligation que j'y ay. Pour maintenant ne se faict ny instance quelconque en faveur du Comte Claudio Landy, que s'adresse maintenant, comme j'entends, à l'empereur; mais je ne vois qu'il puisse là obtenir aucune chose que soit d'importance; et estant jà arrivé le comte d'Olivares à Rome, de où nous avons lettres siennes. je tiens qu'il aura déclaré audict Seigneur Cardinal, ce qu'il a de charge; mais il en fault user, comme Vostre Altèze entend mieulx, discrètement.

L'abbé de Saint-Wastz, retournant bien dépesché et à son contantement, est arrivé il y a passé plus de huit jours, à Barcelone, où il actend commodité du passage, se trouvant là cinq galères, que le prince Doria y a laissé pour passer. Le duc d'Ossuna est encoires à Penafiel, disant tous les jours qu'il part, mais encoires n'entends-je qu'il bouge; et est certes une grande honte que l'on luy comporte ceste grande dilation, et que l'estat de Milan demeure tant sans gouverneur en chief, et l'ambassade devers l'empereur sans ambassadeur, et que aultres charges demeurent aussi despourveues, que je ramantois continuellement : mais nous ne sçavons résouldre, ny ceulx de par deçà n'achèvent jamais de partir, quand ilz ont obtenu les charges qu'ilz ont demandé et poursuivy, procurans advantager tousjours leur party. et faire leurs affaires, demeurans cependant ceulx du maistre

en arrière, lequel je ne puis penser en ce de faulte, puisqu'il n'y remédie, comme il pourroit et debyroit faire.

Sadicte Majesté est encoires en Portugal, qu'a esté empesché tous ces jours passez de sorte, à la sollicitation de l'armée de mer, que tous aultres affaires se sont postposez; et enfin debyoit ladicte armée partir pour toute ceste sepmaine : ne sçay s'il est fait; elle est belle et bien pourveue, et couste chier. Mais estant partie celle de France dois le xv^e du mois passé, at gagné le devant; je ne sçay ce que fera la nostre, ny quelle dérotte elle prendra pour aller trouver celle de France, que Dieu doit ne rencontre la flotte que l'on actend des Indes; et à tout cela se fut remédié, si l'on m'eust creu de l'aller chercher et combaptré en la coste de France. Ce que à mon advis se pouvoit faire avec la part de nostre armée, qu'estoit pieçà preste en la rivière de Lisbonne, chargeant sur icelle l'infanterie, qu'est entre Duero et Miño en Portugal, que ne sert à mon advis que de despendre, estant chief général d'icelle le prieur don Hernando de Toledo; et pour Portugal pouvoient suffire les garnisons des portz, et quelque nombre de cheualx que sont audict royaume, les repartant comme il convient, pour empescher toutes levées que se puissent intenter en faveur de Don Antonio. Mais enfin il ne s'est fait, dont il me desplaît, et nous en pourrions repentir trop tard.

Sadicte Majesté a esté ces jours passez rataincte d'ung peu de goute en la main et en ung pied, se portant à la reste fort bien; et par une saignée que l'on luy a fait pour divertir, et quelques syropz qu'il ha prins, les douleurs cessoient, avec espoir que le mal ne passeroit plus avant. Aussi se trouve audict Lisbonne l'Impératrix, qu'a, comme Vostredicte Altèze aura jà entendu, achevé de résouldre le mariage de Madame l'Infante l'aisnée, doña Ysabella, avec l'Empereur; surquoy s'est dépesché devers Sa Majesté Impériale, courier exprès; mais encoires n'y ait résolution si ladicte Impératrix demeurera en Portugal, avec charge, ou si l'on luy consentira de, suyvant son désir, se retirer icy en la maison joinete aux Descalças.

L'on tient pour fait l'accord d'entre le Tureq et le Sophy, par lettres venues de Constantinoble, du 13^e de may et celles que sont venues après, du xii : restoit la confirmation du Sophy, pour avoir laquelle l'ambassadeur persien avoit envoyé ung gentilhomme sien, accompagné de deux chans ¹

¹ Chans (*sic*) pour Cheics?

Tureqz, avec terme de cinquante jours pour rapporter ladicte confirmation; et toutesfois marchoiēt les gens de guerre du Tureq, par la voie de Jaffa, au secours de Osman Bassa, que n'estoit toutesfois argument que la paix ne doibge suyvre : car le pays de Serban ¹, que le Sophy cède au Turec, est si ample et grand, qu'il se divisera en cinq Sanjacatz ², et pour la garde d'icelluy sera bien nécessaire le nombre de gens que l'on y envoie présentement. Quant à l'armée de mer, il y avoit peu d'apparence qu'elle deult venir ceste année, car l'on ne besongnoit en l'arsenal, et jà estoient parties les xii galères ordinaires pour la garde de l'Archipelago. Les festins de la circoncision du filz du Tureq s'estoient différez pour tout le mois de juing lesquels festins dureroient 40 jours; et si les vi^m Allemans que l'on levoit en Tyrol contre ladicte armée, auront jà donné monstre, pour non perdre les fraiz de la levée, l'on les pourra employer en aultre chose. Les deux galéaces que je commença à Naples, lorsque je y estoie, que scullement maintenant sont achevées, estoient sur leur partement pour venir pardeçà, et cinq compagnies sur icelles, de celles que l'on ha levé à Naples, pour venir icy, et portent lesdictes galéaces le bagage du comandandor mayor, qu'actend avec désir le duc d'Ossuna, son successeur.

Je ne vois que nous puissions actendre de brief Sa Majesté en Castille, pour y estre avec repos quant à ce de Portugal, si pour asseurer le tout, l'on n'y faict aultre chose de ce que s'est faict jusques à oires; et Vostredicte Altèze sçait combien il y a que je sollicite, afin que l'on y donne l'ordre requis à la justice, à la police, à la *Hazienda*, et à s'asseurer par la force, puisque avec le séjour que le Roy ha faict là, ceulx du royaume monstrent la mesme mauvaise volonté; et en tout cela j'entens que jusques à présent il s'y est faict bien peu, et n'y a Sa Majesté esté fort bien aydée, ny ne me semble le chemin que l'on y tient fort à propos.

Vostredicte Altèze aura pièçà entendu, par mes lettres, avec quel désir j'assiste en ce que je puis, pour procurer contentement au comte de Mansfeld en ses prétentions, lequel véritablement, comme Vostre Altèze dit, mérite beaucoup, s'employant, comme il s'est employé pour le service; mais

¹ Shirvan, entre l'Araxes et le Kur, le long de la mer Caspienne. Cette contrée appartient aujourd'hui à la Russie.

² *Sanjacatz*, gouvernements.

jusques à oires je n'ay riens entendu de ce que Vostre Altèze dit avoir escript à Sa Majesté, touchant ce qu'il désire, d'estre assisté pour rachapter quelques terres de ses prédécesseurs, n'y ne sçay en main de qui sera venue sa requeste. . que vraysemblablement debvra estre entre celles du prévost Fonq, qu'est près de Sa Majesté et ha charge, comme Vostrediete Altèze sçait, des affaires des Pays d'Embas; mais en ce que je verray y pouvoir ayder, je ne fauldray d'y rendre bon devoir, que ne pourra estre que par recomandation et le faire par lettres, pour estre loing du maistre, lesquelles lettres ne sçavent espier l'occasion et souvent s'oblient entre tant d'affaires, après que l'on les ha leu; mais faisant ce que je puis, l'on se peult à mon advis contenter. J'ay bien entendu de celluy qu'a esté prins par les François entre Paris et Cambray, portant lettres de Jo. Baptista de Tassis, mais je ne sçay pas s'il y avoit lettre miennes, ny quelles, et plus tost pense de non, que de si. S'il y a quelque chose, ceulx de Cambray ne le tairont où l'on ha envoié les lettres, pour donner à entendre, que se soient ceulx de Cambray que l'ont fait; et pour moy je tiens que ce soit œuvre de la court de France, pour penser par ce moyen descouvrir ce que passe.

Je juge le mesme de l'emprinse de Genefve que Vostre Altèze. Il me desplait très-fort que le duc de Savoie s'y soit laissé embarquer en ceste saison, puisque je crains plus le mal qu'en pourroit succéder, que je n'ay espoir du bon effect de l'enprinse. Toutefois je prie à Dieu la vouloir gwyder, comme il convient à son service.

Tous ceulx du sang royal se portent fort bien, Dieu mercy, auquel je supplie donner à Vostre Altèze, etc.

¹ Charles-Emmanuel I^{er}, successeur en 1580 du duc Emmanuel-Philibert, son père, ayant échoué dans l'espoir de se saisir de Genève par trahison, ne renonça pas à celui de la prendre d'assaut, mais la ville tout entière était sous les armes, prête avec ses auxiliaires de Berne et de Neuchâtel à bien recevoir l'armée envoyée contre elle sous les ordres du comte de Raconis. Une escarmouche près du pont d'Arve termina cette courte campagne, qui fut renouvelée sans plus de succès vingt années après, à la fameuse nuit de l'escalade. Voyez au sujet de ces affaires notre tome VIII.

LXXXVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT FONCK.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXII, fol. 124 à 126.)

—
Madrid, le 7 juillet 1582.

Monsieur, J'ay receu vostre lettre du 11 de ce mois, à laquelle, nonobstant les jours caniculaires qui commencent aujourd'huy, je y respondray par ceste le plus briefvement que je porray, réservant le privilège de moins escrire pour cy-après, quand croissant les chaleurs il y aura meilleur excuse; et je ne treuve que trop que quand l'on passe les cinquante ans, et tant plus quand l'on est à LXIII comme je suis, qu'il est plus aysé de dicter que d'escrire de la propre main. Et pleut à Dieu que nostre maistre escripvit moins et qu'il se fait mieulx servir, chastiant ceulx qui luy feroient faulte et le tromperoient, et rémunérant ceulx qui le serviroient bien : il auroit moins de poyne et seroit mieulx servy, et se porteroient sans comparaison trop mieulx les affaires. Je sens merueilleusement toutes petites altérations que surviennent à sa personne, combien que ce soit au moins mal que ce soit gouste ce que l'ha maintenant attainct, et non maladie intérieure. L'on m'escript que la saignée et quelque ligière purge qu'il prendra le garantira. Dieu le doint, emportant tant sa vie et santé à toute la Chrestienté; mais je ne puis gouter ceste façon des medecins d'Espagne, qu'à toutes maladies applicquent la saignée. L'on nous donne espoir de sa brefve venue icy; mais je ne voids les affaires de Portugal en termes que me le facent espérer. Pleut à Dieu que toutes choses bien accommodées il y fut jà, et vous logé où vous prétendez près de mon jardinet. J'espère qu'en ce, comme en toute la reste, nous nous accomoderons tousiours fort bien ensemble.

Le secours pour les Pays d'Embas marche désjà bien avant, et les quatre cornettes de lances de Bourgogne, et le régiment du marquis de Varambon¹ seront, comme j'espère, jà arrivez au camp. On m'escript d'Arras que

¹ Voyez *Mémoires sur le marquis de Varambon*, publiées par J. BORGNET.

L'on minoit le revelin d'Audenarde, et que déans deux jours après l'on espéroit d'y entrer; le mesme me confirme l'on du camp, du XIII^e, par lettres venues à Lyon. Alost véritablement ne se fut perdue si M. de Rasenguen ayt exécuté ce que l'on luy avoit enchargé. Alançon renforce tant qu'il peult, et son frère et sa mère l'aydent soubz main. Quant à Oranges, je suis encoires en opinion qu'il soit mort, et que ceulx qui dient l'avoir veu se mescomptent; c'est bien grand' honte, comme vous dictes. que noz gens qui sont si près ne le saichent descouvrir. Aucuns dient maintenant qu'il est retombé malade et qu'il a la teste enflée. Je suis en opinion que l'on le publie pour ce que aucuns se doibvent ressentir que l'on ne leur monstre, et qu'ilz murmurent, et que l'on se deffie d'eulx : pour contenter lesquelz l'on veult peult-estre publiée la mort comme si elle estoit maintenant seulement advenue : du moins ay-je ceste opinion, et avec icelle me resjouys et console, puisque en ce il n'y peult avoir préjudice.

Je viendray maintenant à ce que concerne l'ambassade de ceulx de Gruningue d'ung coustel, et de ceulx de Frise et des Omlandes ¹ de l'aultre. Vous en discourez par voz escriptz, disant le pour et contre, si particulièrement que j'ay peu à vous dire pour satisfaire à ce que Sa Majesté demande mon advis, sinon me conformer au vostre, et vous renvoye les escriptz, comme vous désirez, et ne devez avoir craincte que ce que confidemment ceulx de Gruninghen (vous ont dit) touchant le Seigneur de Billy, que vers les Pays d'Embas j'en face semblant quelconque, ains demeurera pour moy seul.

Il convient fort donner contentement à ceulx dudict Gruninghe, estant ville puissante et que s'est maintenue soubz l'obéissance de Sa Majesté à ses propres frais, et en laquelle il n'y a chasteau ny garnison pour nous en assurer; par où il convient gagner de sorte leur bienveillance, que d'eulx-mesmes ilz demeurent nostres ². Je leur confirmerois, à correction, le privilège de l'estaple, sans avoir respect quelconque aux Omlandes qu'ont rébellé, et où il n'y a fort quelconque que puisse tenir ou résister contre les forces de Sa Majesté; et en l'accord n'adjousteroye que se soit pendant qu'ilz se maintiendront catholiques et en l'obéissance du Roy, pour non

¹ L'Omland, contrée autour de la ville de Groningue entre lesquels il y avait des graves contestations.

² La ville de Groningue fut seulement réunie à l'Union générale des Provinces en 1594.

leur monstrent diffidence, ou que l'on aye opinion que, nonobstant qu'ilz se soient maintenuz catholiques et en l'obéissance, l'on doute qu'ilz doivent devenir aultres; mais au lieu de ce, feroie la concession par terme limité de dix ans, dedans lequel temps l'on verra comme ilz se comporteront, que les tiendra en bride et auront après besoing de retourner au maistre. Et s'ilz se sont par ce bout riches, voudront soubstenir leur richesses et craindront de les perdre pendant la commodité qui les aura enrichy. D'armer aucunes navires au port de Delfzul, je ne le treuverois mauvais, si là elles peuvent estre sheurement : car par ce moyen l'on porroit fascher les Hollandois et en tyrer aultres commodités.

Quant à la restitution qu'ilz demandent des deux cens mil escuz, l'on void cler qu'il n'y a apparence, mais bien leur porroit l'on donner espoir que, retournant le temps meilleur, l'on les aydera à treuver moyen de les tirer de debtes. La provision d'argent pour les ayder à soubstenir la guerre me semble bien à Cologne, comme ilz demandent; mais que l'on leur dit que, pour conserver l'auctorité du Prince, il fault que cela passe par ses mains. Je dicts la disposition, mais que Sa Majesté lui escrivera de sorte qu'il tiendra particulier soing d'eulx, et que lesdictz deniers se provoyeront par la voye de Cologne. Au regard du gouverneur, pour lequel ilz font instance, je voids bien que le dict Seigneur Prince est fort désireux d'y employer le dict Seigneur de Billy, soit pour l'esloigner de soy, comme vous dictes, ou pour aultre cause, et pour la guerre, ayant esté si longuement au pays et le congnaissant, y ayant manié et traicté les armes si longuement, et donné fort bonne preuve de soy; et mesmes aux endroictz de la Frise, où il a gagné crédit, il seroit fort à propos. Et ne ferois en ce scrupule sur ce que les Estatz généraulx traictarent avec le feu Seigneur Don Joan; car en ce, à mon advis, l'on ne doit avoir respect quelconque, puis que les Estatz mesmes sont ceulx qu'ont rompu le traicté que ne nous estoit tant avantageux que nous doibgeons désirer la beaucoup soubstenir; mais pour le gouvernement je ne tiens pas ledit de Billy fort à propos, et mesmes pour la faulte que vous dictes de non sçavoir la langue, que emporte infiniment, comme aussy faict la contradiction expresse que font ceulx de Groningue; et, pour en sortir doucement, je ne voids meilleur expédient que celluy que pièça j'ay mis en avant de la séparation du gouvernement, m'estant fondé principalement en ce que vous mesmes dictes, que ce que l'on a donné

plusieurs gouvernemens à ung, et mesmes à Oranges, est ce que l'a auctorisé et aultres gouverneurs particuliers, et donné à iceulx moyen de gaigner gens à leur poste, dont ilz se sont serviz pour rebeller contre le maistre, et des pensions que. contre mon advis, à la volonté et intercession dudiet Oranges et aultres, l'on a donné en Allemagne. Et est tout cler que la trop grande auctorité des gouverneurs particuliers est directement contraire à cella qu'est dehue au gouverneur général pour bien gouverner. Et pourtant convient de les séparer, et quand l'on les feroit de trois ans scullement, comme j'escripvois il n'y a pas longtemps, ce seroit tant mieulx, et que l'on donna nouvelles instructions limitant leurs auctoritez. Quoy faisant, les grands n'en seroient si convoiteux, et Sa Majesté auroit par ce moyen plusieurs de la moyenne noblesse obligez, qu'elle porroit entremectre en son service, que luy tiendroient, et au gouverneur général, le respect que convient, et seroit le moyen pour contenter et restaurer plusieurs personnes nobles, qu'ont perdu le leur et n'ont moyen de vivre. Et si l'on vient à ce, je m'asseure que M. de Billy ne voudroit prendre le gouvernement de Frise, que je luy ouffrirois seul, demandant au Prince qu'il nomma personnes pour les aultres gouvernemens particuliers que souloient y estre annexez; luy recommandant que ce fussent gens des mesmes Pays-Bas, saichant les langues des pays où l'on les voudroit ordonner gouverneur; et luy ayant ouffert celluy de Frise pour lequel il est demandé, l'on satisferoit audiet Seigneur Prince et à ceulx de Frise qui le demandent, et non l'acceptant l'imputeroit à luy, et peult estre non l'acceptant, viendroit icy pour penser mélïorer sa condition, que ne seroit le pis que nous porroit advenir, en demeurant par ce moyen deschargé de luy lediet Seigneur Prince. Et se répartans en plusieurs les gouvernemens, le colonel Verdugo demeureroit avec la charge des gens de guerre, auquel si l'on donne moyen de gens et d'argent, comme il a jà congnoissance du pays, et y esté victorieux, j'espère qu'il en rendroit bon compte, se bien entendant avec les gouverneurs particuliers du pays où marcheroit l'armée, jusques à ce que l'on eust recouvré ce qu'est perdu.

Et quant à ceulx de Frise qui demandent pour gouverneur lediet de Billy, il est vray, comme vous dictes, que ce n'est le pays, mais aucuns qu'en sont expulsez, et souffrent beaucoup, oyres qu'ilz n'ont moyens, comme vous escripvez, de rendre une sculle ville; mais luy ouffrant lediet

gouvernement de Frise, oyres qu'il ne l'accepte, l'on leur satisfait de ce coustel, et il les fault doucement entretenir, leur disant dadvantaige que Sa Majesté escripra audiet Seigneur Prince, afin qu'il les porvoye de gens et d'argent pour l'affoulde ¹ d'icelles, afin de les ayder contre les rebelles; les assurant que l'on leur observera leurs prévilèges jurez par Sa Majesté. Je n'entendz le troisième article, qu'est de révoquer les donations faictes par la court aux Walons des biens confisquez en la Frise, pour ce que je ne suis informé de ce qu'en est.

Je me rids aussy, comme vous, que l'on escripve, que pour avoir esté absent deux ans, vous n'avez plus congnoissance des affaires des Pays d'Embas; le mesmes entendz-je que disoit le duc d'Albe quand j'estois à Rome, voyant que je n'appreuvoye sa façon de gouvernement, et plustot porrions nous dire qu'en deux ou trois ans l'on ne peult pas tant apprendre. Les Jésuytes d'icy me recommandent fort leur affaire du collège de Dole. et m'ont donné la copie que vad avec ceste du depesche du Roy en leur faveur, et des conditions pourparlées et arrestées entre la court de parlement, eulx et ladicte ville; et eulx désirans avoir brefvement la confirmation, peult estre auez jà le mesmes que la court ou ceulx de la ville vous auront peu envoyer : l'œuvre est pieuse, et ne puis délaisser de la vous recommander très-affectueusement; et me recommandant, etc.

LXXXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT FONCK.

(Memoires de Granvelle, t. XXXII, fol. 150 et 152.)

Madrid, le 14 juillet 1582.

Le Comte de Lalaing « n'estoit homme pour en quoique ce soit y faire » fondement d'importance; » Sa femme le dirigeait à son gré, « et manioit

¹ *Affoulde*, attaque de la foule.

» ses affaires plus que lui-mêmes. » Quant à Montigny, son frère, le Cardinal ne l'a point connu. Il espère que le Prince de Parme ne cumulera pas sur lui les deux charges de grand-bailli de Haynaut et de maître de l'artillerie : celle-ci est très importante.

Consulté par l'archevêque de Besançon au sujet de la publication de la Bulle *In cœna Domini*, M. de Granvelle « ne s'y est voulu envelopper pour bon respect, » et à renvoyé le prélat aux avis de son conseil métropolitain. Il voudrait qu'à défaut de gens du pays propres à certains emplois, on y appelât des étrangers, comme l'a fait la défunte duchesse Marguerite, qui conféra au Piémontais Gattinara les fonctions de président du parlement de Franche-Comté : « car il ne convient brider le maître, et il faut prendre ceux qui sont plus à propos. Il ne faut point admettre les fils de conseillers dans cette cour de justice à succéder à leurs pères, même de leur vivant, qu'autant qu'ils possèdent les qualités requises : on a déjà fait assez de mauvais choix. Partant de ce principe, le Cardinal estime qu'on ne doit point accueillir la résignation projetée de Claude Belin dans l'intérêt de son plus jeune, homme sans expérience, ni celle de Boisset au profit de son frère, « lecteur ès lois » à Dole, « le plus grand inepte et mal-propre aux négoces. » L'un des plus suffisans serait l'avocat Luc de Saint-Moris.

Sur ce que Foncq lui avait mandé au sujet des ordonnances émanées du Roi de France et du duc d'Anjou, et relatives à la cessation du commerce, Granvelle s'étonne de ce qu'on ne se décide point à une rupture avec ce monarque, et quant au duc « qui prend tous les titres, et s'il laisse de prendre » celui d'Utrecht, pour penser qu'il ne luy dureroit, il se porroit aussy par » mesme raison abstenir des autres : car j'espère que aussy ne luy durent ; car Dieu est juste. »

Au sujet des mesures dont s'occupe le conseil du Roi « pour plus assésur Besançon » le prélat recommande qu'on ait égard qu'elles ne soient » telles, qu'au lieu d'assurer la cité, on ne la mette en plus grand danger : » car le peuple y est dur *et malæ cervicis*. »

LXXXVIII.

MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de divers, t. IV, fol. 159 et 160.)

Tournay, le 15 juillet 1582.

Monseigneur, M'ayant dict Son Altèze qu'elle dépesche secrètement ung courrier vers le Roy, je n'ay voulu perdre ceste occasion pour faire entendre à Vostre Illustrissime et Révérendissime Seigneurie que, le 29^e du passé, je luy ay envoyé ung despesche respondant à plusieurs ses lettres; mais j'entendz qu'il est allé par la voye de Lyon. Ce que me fait craindre qu'il n'arrivera si tost que le dernier, que sans que je le sceu Son Altèze despescha du camp devant Audenarde, laquelle s'est rendue par appointement, selon la copie cy-jointe ¹. Et pleut à Dieu que à tel prix nous heussions plusieurs aultres. L'on s'esbahit de la grande forteresse de la ville, estimée pour une des principales du pays; car elle est environnée d'eau et de la rivière, saulf ung coustel qu'estoit merveilleusement fortifié; mais noz gens estoient déjà sur le rempart, quoy non obstant, ilz heussent encores bien tenu trois semaines ou ung mois : car ilz estoient fort retrenchez, et n'avoient faulte de rien. L'on y at trouvé beaulcop de pouldres et de bouletz, force bledz, chairs et bon vin de Rhin. Les Gantois et Flamengz en sont fort estonnez; car c'estoit leur oreillier, et avoient approché leurs forces; mais ne vouloient mordre, se tenantz en leur trenchiz, quoy que le

¹ Après avoir subi un long siège, à partir du 8 avril 1582, le gouverneur Frédéric Vander Borch, poussé par les bourgeois, rendit la ville au prince de Parme, le 5 juillet, aux conditions suivantes : Les habitants devaient payer endéans le mois, à titre de rançon, une somme de 700,000 florins; les bourgeois appartenant au culte réformé pouvaient quitter la ville et vendre endéans l'année leurs immeubles; s'ils désiraient y continuer leur séjour, ils étaient autorisés à le faire, pourvu qu'ils ne donnassent lieu à aucun scandale. Les habitants étaient autorisés à réparer leurs églises et rétablir les images. (Bor, liv. XVII, fol. 22.) Le texte complet de cette capitulation est publié dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 5^e série, t. XIII, p. 75. Elle est datée du 5 juillet 1582. François de Halewyn avait fourni à Alexandre Farnèse le plan d'Audenarde. (Voyez à l'Appendice la lettre du 14 mai 1582.)

Marquis ¹ les ayt recherché, comme at fait Son Altèze le mesme jour que la ville se rendist, menant avec soy ses principales forces, délibéré de combattre; mais les Flamengz n'en ont voulu manger. Aussi les assiégez n'en attendoient aucun secours, et véoient nostre camp s'engrossir journelement, et mesmes par les troupes de Bourgoingne, que sont belles. Aussi véoient-ilz bien que le Duc de Brabant ² les menoit de paroles et vain espoir; ce que les at fait venir à appoinctement, et perdre crédit audit Anjou, qui passe son temps à jouer de la palme, et luy fault tous les jours 4,000 esteufz ³. Je tiens qu'il n'est poinct à se repentir de sa fole emprinse, car il se veoid très-mal obéy par ceulx de Brabant. Il voudroit donner trois églises aux catholiques en Anvers, et deux à Bruxelles; mais les sectaires et consistoriaulz luy résistent *in faciem*. L'on presse fort le serment de fidélité pour luy, avec abjuration de nostre bon Roy, tant ausdictes villes que par toute la Flandre; et il y at peu de refusantz, sinon il samble que les Hollandois et Zelandois se rendent difficiles, qui ont attendu après Audenarde, comme ont fait les villes de Gheldres. Avec tout cecy, ledict Duc de Brabant demande grandz deniers, à faulte desquelz la garnison de Vilvorde, qu'est d'Escossois, demeure amutinée, et ne fut que sumes ratainctz de la mesme maladie, nous l'aurions à bon marchié; ce que serviroit pour ranger ceulx de Bruxelles et Malines, et pour garandir Louvain.

Le capitaine Norich ⁴, qu'estoit avec son régiment à Gand, en est sorti mal content par faulte de paiement, encoires que l'on luy présentoit une chainne de 2.000 escuz, s'il heust voulu temporiser. 400 des siens se sont présentez près d'Inglemoustier, où avons quelques gens, offrantz de nous servir; et je tiens que l'on envoie Monseigneur de Zveveghem celle part pour traicter avec eulx. Le mal est que n'avons poinct ung solz, estant à regretter que, par faulte de moien, tous bons succès sont retardez, comme il nous advient tousiours quand avons prins quelque ville d'importance, comme est ceste cy et celle d'Audenarde; se trouvant ce bon Prince comme désespéré d'estre sans argent, et sans espérance d'en avoir de longtemps: et est désià ce que viendra despendu, et les Espaignolz et Italiens nous approchent, que

¹ Robert de Melun, marquis de Roubaix, souvent cité.

² François, duc d'Alençon.

³ *Esteufz*, balles du jeu de paume.

⁴ Jean Norris, capitaine anglais.

viègnent sans argent et meurent de faim, estant contraincte Son Altèze par faulte de deniers, les faire séiourner en Lorraine. Et n'est à croire comme non seulement ceste court, mais tout le pays s'esbahit que Sa Majesté n'y met aultre ordre, mettant ces Estatz en grand dangier par l'eslèvement que noz fera ung jour nostre armée, et mesmes les Allemandz, que sont sur le poinct pour s'amutiner; et en ce les suyveront les Wallons

Son Altèze at aultant traveillé audict siège que ung simple soldat ou pionnier, estant jour et nuict au trenchiz, sans repoz et en mille dangiers, aiant esté touché du sang de ceulx qui ont estez tuez tout près de luy; et maintenant qu'il debvroit se resiouyr d'une si belle conquete, il se trouve en mille peines et regretz, n'attendant d'heure à aultre qu'ung amutinement général, que noz fera perdre la saison, et ralongera noz misères encores ung an. Cependant le François at bruslé en Artois ¹, et passé la rivière près Gravelinge, et sont 2,000 chevaux et aultant de piedtons, que suyt le Prince Daulfin avec quatre régimentz d'infanterie, les milleurs de la France, que Son Altèze désiroit combattre avant qu'ilz se joignent avec les forces ennemies que sont en Flandres; et est venu icy pour faire quelque argent, vous assurant que l'on vad aux empruntz pour 3,000 escuz, mendiant en dix bourses. Car personne ne se veult deffaire de son sang. Balbani, Spinola, Ragio se véantz sans crédit pour estre mal paieez, ne peulvent et ne veuillent plus tirer; et c'est la ruine du pays y envoyer et tenir tant de gens, puisque l'on ne pourveoit en temps à la soulde; car il ne fault attendre aucun argent de ce costel, car tout y est perdu par une si longue guerre, et tel y mendie son pain, que tenoit mil et deux mil livres de rente.

Si l'on heut suivi l'advis de Vostre Illustrissime Seigneurie de furnir par chascung mois, je pense que serions désià hors de la guerre, et ces provinces rebelles se fussent humiliées cherchantz appointement; car elles n'en peulvent plus, et veoient bien le peu qu'il fault attendre du François, que ne cherche que de les piller, et la Royne d'Angleterre presse pour estre remboursé des empruntz, qu'est à dire que l'on n'y retourne plus.

¹ Voyez au sujet des excès des Français, les annexes des 1^{er}, 7 et 30 juin 1582. Quant aux troupes des Espagnols, elles n'agissaient pas mieux. Voyez les annexes du commencement de mai et du 11 dudit mois 1582.

Je suis esbahi de veoir le continuel travail que prend Son Altèze, que ne pense aultre que de forger argent depuis cinq jours qu'elle est icy, affin de poursuivre ses desseingz et victoires; mais faulte d'argent, douleur non pareille; et sur ma foy, je luy porte ugne grande condoléance, oiant ses lamentations et souspirs avec ung regret incroyable. Je luy ditz qu'il ne tenoit à Vostre Illustrissime Seigneurie, et il le sçait bien. Plusieurs regrettent par icy que Vostre Illustrissime Seigneurie ne print avec les affaires d'Italie ceulx de la *Hazienda* d'Espagne, estimantz que les heussiez bien aultrement faict fonsser et que serions pièçà hors de noz maulx, au lieu que sumes rotis à petit feug. Je tiens que s'il y heut esté de quoy, que Son Altèze se fut attaché à Anvers; mais elle n'at point ung solz pour faire les réparations et provisions requises, et se trouverat bien tost chargée de trois ou quatre mille Hongrois pionniers, que sont près de Coloigne et d'Aix, où se rassemblent beaucoup de François; et Alençon vad subornant plusieurs villes réconciliez, comme Bois-le-Duc, où il at envoyé ung hérault; et le bon abbé de Saint Gertrud y faict des siennes, vérifiant, à mon regret, ce que j'en ay prédit, et sera difficile à y pourveoir. Aussi at ledict Anjou sollicité par lettres ceulx de Béthune, et mesmes Monsieur de la Tieulloie, qui s'en sont ridz.

Le Sieur de la Mothe, duquel Son Altèze se loue fort, at contrainct ceulx que tencient le chasteau de Gavre d'eulx rendre simplement, et en sont sortiz sans armes. Il y auroit grande apparence d'Ypre, s'il y avoit de quoy pour y aller : car se veuillantz fortifier, ilz sont ouvertz d'ung costel, estant tombé ung pan de muraille de 200 pieds. Monsieur d'Andelot est icy pour servir de mareschal, sans avoir le tiltre (que se réserve au Conte de Mansfeld), ny aussi de lieutenant, et est traicté de 200 escuz par mois. Il m'at dict avoir assignation de Vostre Illustrissime Seigneurie sur moy pour deux mille florins que seront prestz; mais il ne les veult point encoires. Son Altèze at veu avec plaisir la compagnie de Monsieur de Thoraise. Il y at quelques troupes françoises au quartier de Limborch, qui voudroient délivrer la Noue, par force; mais j'espère qu'ilz perdront leur peine. Le gouverneur de Bouchain at heu quelque practique sur Cambray, et estime Son Altèze et aultres Seigneurs qu'elle fut esté exécutée sans ung sergeant, lequel estant yvre, at tout descouvert. Cependant il est bien pourveu audict Bouchain et Chimay de garnison, encoires que le Duc l'heut volontiers

excusé; mais pour éviter tous dangiers; il vault mieulx ainsi; car les villes en seront plus assurees contre les practiques et ruses des François, qui ne taichent que de surprendre villes par trahisons que sont beaucoup à doubter pour les malheureuses sectes, et la réconciliation de plusieurs que ne vailent guères; en ce quoy je veoidz Son Altèze et ceulx de son conseil plus difficiles que du passé et avec grande raison.

LXXXIX.

LE PRÉVÔT FONCK AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXII, fol. 139 et 140.)

Lisbonne, le 16 juillet 1582.

Monseigneur, Par la vostre du 7 de ce mois, j'ay veu ce qu'avez si partinemment respondu sur les prétensions de ceulx de Groeningen et Frize, dont ne faudrey n'en servir vers le maistre, si tost que sa disposition permectera qu'il puisse reprendre les arréraiges des affaires, j'à quelque temps entrelaissez; estant marry que les médecins ont tellement besogné en son endroict, que plus d'une fois nous ont faict craindre le pis, j'açoit que doiz avant hier ençà on at commenché s'assurer plus que paravant. Dieu doint que ceste rudesse du temps, que journalment l'on voit continuer pardeçà, ne nous apporte quelque aultre accident ou dangier; vous assureant, sur ma foy, que doiz la première heure de ma naissance, n'ay oncques veu telz jours caniculaires, comme avons présentement : car il est si froid et venteux, que mal aysément on se peult passer sans les robes fourées.

Je louhe grandement ce que dictes touchant le régime du maistre, veu qu'il est tout certain que l'assiduité de son escripre l'ostera plusieurs années de sa vie; *cæterum quod illi dico, etiam tibi dico; nam etiam te vivere, nostrum omnium interest!* Pleust à Dieu, que ce bon Roy voudroit bien peser de combien ses affaires sériont mieulx guidez, en cas qu'il commen-

cheroit à bon essient appliquer le chastoy aux mauvais et la rémunération à ceulx qui l'ont mérité : car je voy que de tous costelz on le trompe, et si lourdement que jusques aux enfans s'en apperçoivent; comme aussi ne croyez jamais ce qu'on voit, et plusieurs fois me vient dire nostre Aldobrandino, qui ne laisse ni trou, ni porte, ni fenestre pour y pénétrer et sçavoir ce qu'il passe partout, si que plusieurs fois suis-je constrainct l'admonester d'en publier et discourrir moins de ce qu'il faict aulcune fois en ma propre présence vers les aultres.

L'armée s'est finablement mise à voyle, combien que tard assez et point si bien en ordre ou pourveue, comme la nécessité requerroit, vous laissant juger de la reste. On n'a dict qu'aux dix navires oesterlinges, par mon moyen rendues volontaires au service, on n'at pas donné ung seul quintal de pouldre, ains ont este constrainctz soy contenter de la petite quantité qu'ilz auront apporté pour leur retour contre les escumeurs de la mer; peult estre, que s'offrant l'occasion de quelque combat, qu'ilz pensent les pourveoir alors. Dieu doint qu'en tel cas quelque tempeste ne les empesche. Le plus assureé cult esté si toutes choses bien ordonnées et préparées fussent partyes d'icy, si comme l'on faict en Flandres, pour obvier à tous accidens que le temps ou la mer puissent causer : vous veillant bien dire, qu'audiet Flandres on appresteroit plus aysément une armée de deux cens voiles, qu'icy de la dixiesme partye; et la rayson est, car si tost qu'on donne la charge à quelq'ung, soit au chief ou aultrement, tous ceulx l'on voit s'enfler incontinent, comme s'ilz fussent esté créés cousins germains de ce bon Roy, tellement qu'il n'y a personne que se daigne mectre la main à l'œuvre, ains remectent le tout à leur varletz, qui, par dessus leur ignorance, ne se contentent de robber avecq la main droicte, mais y employent aussy l'aultre; cependant le principal comissaire dort à son ayse jusques à midy, ne donnant audience, si non bien rares fois, et ce avecq ung orgueil qu'il n'y a personne que les ose approcher. Voicy la façon de faire qu'on tient par deçà.

L'assiége d'Oudenarde nous tient en craincte, veu que les François de tous costelz se hastent pour le désassiéger. Encoires, dis-je, que c'est une honte, que jusques à présent on n'at sceu avoir assureés nouvelles de la vie ou trespas d'Oranges, puisque par delà on at tant des moiens pour le sçavoir, quand ne seroit que par quelques Liégeois, ou Clivois. qui vont,

viennent et peuvent séjourner en Anvers toutes et quantesfois et si longuement, qu'il leur plaist, n'estant que vraysemblable ce que touchez à l'endroit la récidive d'icelluy d'Oranges, si tant est que le temps soit par delà si rude, comme il a esté doiz longtemps par deçà. Ce que me faict soubçonner de sa mort, est que tous ceulx qu'arrivent dudict Flandres, en parlent si diversement, et qu'il demeure si longtemps quoy, sans se laisser veoir ou à Gand ou Bruges, ou bien en Zælande et Hollande, et notamment vers ceulx d'Enckuysen, qui sont les plus eslonguez, et où la fame de son trespas, avoit gaygné plus de crédit.

Le Comte de Champlite escript, par ses dernières, que Casimirus ayant n'aguaires esté à Monbelliard ¹, pour y assister au baptesme du filz d'icelluy conte ², avoit dict au baron de la Villeneuve ³, qu'Oranges estoit encoires en vie, mais tellement, accoustré en la teste et sa mémoire, qu'il ne sera oncques plus qualifié pour traicter affaires : ce que doibt estre l'advis qu'on aura doiz Anvers escript à Comte Jehan de Nassau ⁴, maintenant marié avecq la sœur dudict Casimirus, duquel il aura esté adverty. Et quant à l'affaire ou dépesche du privilège prétendu par ceulx dudict Groeningue touchant leur estaple, sera à son temps faict la preuve si les commissaires gouteront la limitation des dix ans par vous proposée, craindant qu'ilz me répliqueront *quod indulta principum limitata ad certum tempus*, sont plus-tost provisions que privilèges; voire que par la dépesche ainsy formée, on leur accordera moins de ce qu'ilz ont jà impétré du Seigneur Prince de Parme par la provision illimitée et indéfinie; ayant trouvé fort discrètement advisé ce que dictes à l'endroit de la réjection des poinctz faysans mention du mantien de la religion et deue obéyssance à Sa Majesté. Ne sçaçant touteffois, si aurez bien entendu ce que je voulois dire; car mon intention n'a esté aultre si non, qu'en délivrant la despesche ausdictz de Groeningue, leur remonstrer avecq termes à ce propres, l'importance de la

¹ Jean-Frédéric, fils aîné du comte Frédéric de Wurtemberg. — Ledit jeune comte était né à Montbelliard le 5 mai 1582.

² Antoine, fils de Jean d'Orselaer, maison issue par un fils naturel de la branche cadette des comtes de Bourgogne. Il épousa sur la fin de 1582, Pérone Perrenot, fille de Monsieur de Chatonay.

³ Jean de la Riffault, de Villeneuve.

⁴ Jean, dit l'Ainé, frère de Guillaume, prince d'Orange, s'était remarié en secondes nocces à Cunégonde-Jacqueline, fille de Frédéric III, électeur-palatin, et sœur du due Jean-Casimir.

grâce, et quant et quant y adiouster, que comme ceste grâce esté faicte en contemplation de leur fidélité, monstrée à l'endroit le mantient de l'anchienne religion et deue obéyssance à Sa Majesté, qu'ainsy doibvent considérer qu'à faulte de bonne continuation, la mesme grâce s'en résouldra de soy-mesmes en fumée; veu que les Omlandes ne fauldront avoir l'œil sur leur actions, et si tost qu'ilz s'apparçoyveront de quelque changement au regard d'iceulx deux poinctz susdictz, qu'ilz ne fauldront incontinent soustenir l'expiration d'icelluy privilège. Et quant à ce que peult concerner la forme d'icelle dépesche, on ne sçaura faire moins, qu'en la narrative faire quelque bref récit de la susdicte fidélité, et aultres leur services; ce que suffira pour brider les supplianz à jamais, et faire cognoistre à chascung les causes motifvés d'icelle grâce; de façon qu'en la dispoisve, on ne dira aultre chose, si non, qu'au commencement d'icelle, on dira: « Sçavoir faysons, que prenans regard à ce que dessus », ou « pour ce est-il, que prenans regard », car aultrement y exprimer la condition et termes formelz et au loing, n'auroit que bien mauvaise grâce, quand ne fust que pour le mauvais augure qu'on feroit de la constance d'iceulx de Groeningen, espérant qu'en ceste sorte ne trouverez pas mon advis mauvais. Ayant trouvé fort bon l'expédient que mettez en avant touchant le Seigneur de Billy, prévoyant néantmoins qu'il sçaura tant faire vers ce bon Prince de Parme, qu'il fera plus qu'une demye douzaine de répliques; car comme il est bien sobrement versé de l'estat des pays de par delà, tout ainsy est-il très-facile l'abuser; ce qu'on sçauroit bien remédier, en cas qu'il ne fust si très-addonné au soustien de ses telles quelles premières opinions.

Don Jehan d'Idiacquez m'at ces jours passez, par ordonnance du maistre, communiqué les dernières lettres dudict Prince, dont il m'at envoyé la copie, pour les veoir et après consulter le maistre: ce que feray à la première commodité. Je n'ay sceu me contenir de rire, voyant que ce bon Prince, dans ses dernières lettres, après avoir si long temps pourfié pour le soustien d'Assonleville contre le nouveau président Pamele, qu'astheure luy mesmes l'a bien voulu escarter comme trop vieu, surrogant en sa place M^r le président d'Arthoys ¹, qu'at le droit chemin pour les inciter *ad apertissimum duellum*. Voilà le naturel dudict Prince. Quand j'estois en Flandres, il ne

¹ Richardot.

pouvoit ouyr nommer ledict Assonleville; et après quand il at veu que, pour son respect et service, je l'ay volu peu à peu délivrer, il l'at volu soustenir au despit de tous, voire contre la mesme rayson. il pourra preuver tous ceulx qu'il voudra, mais je vous assure qu'il ne trouvera personne qui luy servira plus rondement et véritablement que moy, jaçoit que la lubricité de son jugement empesche qu'il ne le sçait cognoistre. Vous me pouvez estre tesmoing, s'il vous plaist, ce qu'au temps des gouverneurs précédens, je vous ay plusieurs fois escript et prognostiqué, quand estiez à Rome et Naples, des futurs progrès de noz affaires de par delà. Le mesme vous pourrey remonstrer presentement à l'œil, en cas que Dieu fust servy nous rejoindre ensamble.

L'affaire des Jésuites à Dole, et celuy du Massier, par vous en postdate recommandé, n'attendent que la première audience du maistre, sans laquelle il n'y a espoir d'aucune résolution.

XC.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. I, fol. 270 et 271.)

Madrid, le 7 juillet 1582.

... L'on verra ce que fera le duc d'Alençon. Si nostre secours de gens de pied et de cheval de Bourgogne fut arrivé à temps aux Pays d'Embas, je tiens que tost nous eussions ou aurions les nouvelles de ce que j'espéroie pouvoir succéder pour tout le mois de may passé. Il y a ha long temps que nous n'avons lettres de là, et nous est venu mal à propos la tardance si grande de Don Joan de Cardone; mais il ha tant actendu que en fin il ha heu bon passage, et avons nouvelles de son arrivée à Gennes, et que à Baya, près de là, se desembarquoit l'infanterie espaignole du *tertio* de Dom Hernando de Toledo, laquelle doibt aller par delà.

La Royne d'Angleterre traverse jà soubz main Alençon. et faict passer fil à fil Anglois pour les rebelles que jà s'estonnent de veoir que Alençon prétend de commander si absolument; les Hollandois et Zeelandois n'en veulent poinct. Le Roy de France, dissimulant avec nous, faict ce qu'il peult pour Alençon.

Je ne sçay ce que succèdera de l'emprinse du Duc de Savoye sur Genefve. Il ne l'eut entrepris par mon advis, oyres qu'il en pourroit bien succéder quelque chose de bon; mais il est fort hazardeux, et s'en peult aultant craindre que espérer.

L'armée de la mère du Roy de France contre nous devoit finalement partir au commencement de ce moys, mais encoires n'en voions nous riens; ne sçay si faulte d'argent et de maronniers, les détient encoires; car de la reste, et de vivres et de munitions, ilz sont assez bien pourvez; et quant aux gens, jusques oyres ilz ne passent pas de vi^m. En la Tercera il y ha heu quelque révolte entre ceulx de l'Isle et les estrangiers. Nostre armée, pour non sortir de nostre pas tardif, n'est pas encoires preste du tout; mais l'on est après. Vous aurez entendu du différent entre Strossi, qu'est chief de l'armée françoise, et Lansacq, que s'est résolu de n'y plus aller.

Il me desplaicst que ce de l'affranchissement des main mortes dans le comté de Bourgogne n'a heu meilleur commencement. La chambre des comptes y pouvoit satisfaire sans tant de commissaires que mangeront la plus part, à peu de prouffict du maistre.

Je tiens que le collège des jésuites à Dole pourra profiter beaucoup pour la bonne et pieuse institution de la jeunesse de Bourgogne, et ont bien gens sçavans assez pour y pourveoir, et ne doucte qu'ilz ne soient pour accepter toutes raisonnables conditions que l'on leur voudra proposer; mais ce que je crainz est qu'ilz sont insatiables et trop bons œconomes, et que professantz, quant à eulx, mendicité et grande povreté, à couleur des collèges et des moiens qu'il fault pour les soustenir, embrassent beaucoup et enjambent merveilleusement. Je l'ay veu à Rome et aillieurs. L'on les crainct pour voisins, pour ce qu'ilz estudient fort à s'amplier.

Pour moy, je tiens le Prince d'Oranges pour mort; car s'il estoit en vie et quasi du tout guéry, comme aulcungz dient, je tiens qu'il feroit plus de bruyct.

Monsieur l'Illustrissime Cardinal de la Baulme, le chapitre et la cité

feroyent bien de satisfaire à ce que l'on leur ha demandé d'envoyer par escript leurs prétentions, tant de la jurisdiction que des limites, justifiées pour entendre après ce que la Court de Parlement diroit dessus; car veu ce que les parties envoyeroyent, je tiens que l'on y prandroyt finale résolution. Ledict Seigneur Cardinal m'ha escript par deux foys pour avoir mon advis sur ce qu'il me dit que l'on luy ha commandé de Rome qu'il publie par de là la bulle *In coenâ Domini*. Je me garderay bien de m'y envelopper. Il ha son conseil payé, et aulcuns pensent qu'il ha procuré que l'on luy commanda pour brider la Court de Parlement...

Vous faict beaucoup pour ceulx de Besençon, leur conseillant qu'ilz soyent saiges et n'intentans nouvelleitez que leur puissent estre de préjudice, ou qu'ilz ne puissent après rhabiller : et soient perdues ou non leurs pièces, ilz feront bien de les envoyer de nouveaul avec les justifications à la fin que j'ay escript, et le mesme dictz-je en ce de la jurisdiction; sur quoy Monseigneur l'illustrissime Cardinal m'escript que ceulx du chappitre sont résoluz de suyvre la voye de Rome, que peult-estre ne sera pas la plus courte, pour n'en dire dadvantaige.

Je feray tousiours fort volontiers tous les offices que je pourray pour restaurer l'autorité de la justice et de la Court de Parlement : car je sçay ce que cela emporte au bien du pays; mais il fault qu'ilz m'aident, faisans leur devoir; car aultrement ce ne seroit favoriser la justice. Dieu doint que la réformation s'y face tost, y donnant par les ordonnances l'ordre requis.

XCI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1755; Mémoires de Granvelle, t. XXXII, fol. 141 à 145.)

Madrid, le 21 juillet 1582.

Madame, Avec grande raison j'ay sentu, et sentz le travail que Vostre Altèze ha heu, par son indisposition de goute, estant la personne du monde,

que plus d'obligation luy reconnoit; je diray encoires, et qui plus sincèrement luy est affectionné, comme je doibz, pour tant de raisons, et louhe Dieu que je vois par la lettre de Vostredicte Altèze, du xxx du moys passé, que me vient maintenant, qu'elle se trouve mieulx au chasteaul de Namur, où à la vérité, comme je luy escripviz dernièrement, l'air est beaucoup plus à propoz pour la santé; qu'en la ville, mise en la vallée de la rivière, que continuellement exhale vapeurs humides et fascheuses, comme je l'ay veu quelques foys; mais je regrette très-fort ce que je vois par ladite lettre que, quoy qu'il soit du bon aër du chasteaul, la main droicte luy demeura encoires enflée et débile, et elle faict, comme en toutes aultres choses, prudemment de vouloir par temps appliquer les remèdes convenables, pour la restaurer du tout. Je ne sçay si icy Samaniego pourra trouver la china¹ si parfaicte comme il conviendrait, pour l'employer à la santé tant importante de Vostredicte Altèze : l'on est après, et si icy il ne s'en trouve que soit à propoz, l'on envoira à Lisbona, puisque le dangé de peste ne donne accès à Siville, où ordinairement elle se trouve meilleure que audit Lisbonne, et à Rome et à Venise meilleure, et se procurera tout ce que sera possible que Vostre Altèze en soit servye.

J'ay respondu à toutes les lettres que j'ay receu de Vostre Altèze et satisfait aussi à ce que de nouveaul elle touche, désirant briefve résolution de Sa Majesté sur son particulier; et je tiens que Petro Aldobrandino aura veu par mes lettres, qu'il ne semble convenable de faire si tost ceste instance, puisqu'il il y ha si peu de temps que Sa Majesté ha respondu sur celle, que pour icelle Vostredicte Altèze peu auparavant avoit faict. Et si touteffoys, après l'avoir considéré de nouveaul, il luy plaît que ladite instance se face, je n'obmectray de mon coustel chose que je puisse, pour luy procurer contentement; mais pour l'affection que je doibz à Vostre Altèze, et pour accomplir le debvoir de très-obligé serviteur, je luy diray encoires qu'il ne conviendrait, et que c'est trop tost.

Il me desplait que je ne puis donner Vostredite Altèze le mesme advertissement que les jours passez, quant à la santé de Sa Majesté, et qu'il fault que je luy die que, soit pour le resentement qu'elle ha heu de quelque instance qu'elle aye faict, veoir partir nostre armée si tard, ou pour aultre

¹ China, quinquina.

cause, elle ha esté travaillé de la goute à la main droicte, au genoul et au pied, et que les médecins, avec désir de luy oster les douleurs, se sont tant hastez, sagnans et purgans hors de temps, qu'ils luy ont faict venir ung peu d'altération, et une colicque, avec exitation de foy, meslée avec ung peu de jaunisse: de sorte qu'il ha esté aulcuns jours avec peu de repoz la nuyt et avec faulte d'apétit; mais depuis, grâces à Dieu, ilz y ont remédié, et procède de bonne sorte la convalescence. Dieu, par sa grâce, le nous conserve avec entière santé.

Quant à ce que l'on ha adverty Sadite Altèze que Sa Majesté estoit résolue à la demeure de l'Impératrix en Portugal, avec Monsigneur l'archiduc cardinal, son filz, pour la superintendance au gouvernement de Portugal, l'on s'est mescompté. Car je n'y vois encoires en ce riens de résolu, à l'accoustumé de noz tardances. Et beaucoup moins y ha-il résolution en ce de la venue de Sa Majesté en Castille, synon que plusieurs foyz monstrent estre lassez de Portugal, et désirent le retour, que je pense bien Sa Majesté désire aussi : mais comme je l'ay plusieurs foyz escript à Vostre Altèze, je ne vois encoires les affaires de Portugal en termes, que je luy osasse conseiller d'en sortir; et si me doubte que si l'on n'y procède aultrement, il tardera longuement, devant que l'on les puisse abandonner, sans craincte de trouble; car à la vérité, il ne s'y est riens faict, ou bien peu, de ce que plus emporte.

Ladite armée est enfin partie le x^e de ce moys, avec fort bon vent, selon que l'on m'escript de Lisbonne; de sorte que l'on espère, qu'elle aura jà faict grand chemin. Elle s'encheminoit droit vers l'isle de Saint-Michiel, pour prandre langue, et sçavoir nouvelles des ennemys; dois là debvoit suyvre son voiaige vers l'isle del Cuerno, pour faire ce qu'elle pourra, pour assheurer noz flottes des Indes; et si de retour elle peult mettre le pied sur la Tercera, estant la difficulté plus grande d'y aborder, procurera d'y faire ce que sera possible. C'est le deseing, mais je ne sçay s'il sera bien exécuté par celluy qu'en ha la charge. L'on ha en Portugal imprimé relation du nombre des navieres, et des gens de guerre que y vont, dont j'envoie ung exemplaire à Vostredite Altèze, que ne se fut imprimé par mon advis. Le Seigneur Don Jehan de Idiaquez m'assheure que réalement et sans faulte quelconque, l'armée est telle que contient l'escript, sans qu'il y aye faulte de chose y contenue.

Nous avons heu, par la voie de France, la nouvelle de la reddition de Audenarde, dont je rendz grâces à Dieu; et aujourd'huy sont venues lettres de Monsigneur le Prince, du ix, que le confirment, et donnent compte particulier de ce que y est passé. J'ay désià veu ce qu'il escript en clair à Sa Majesté; la reste se desziffre; mais par tout ce que j'ay veu, il ne se pourroit à mon advis mieulx faire, et aura Sadite Majesté grande cause de s'en contenter. La douceur et clémence dont il use servira, comme j'espère, beaucoup pour aider à remectre au bon chemin les affaires. Et aura perdu Alançon, comme j'espère, grand crédit, pour n'avoir peu, et en tant de temps secourir la place, après avoir tant bravé de le vouloir faire. Ledit Signeur Prince aura maintenant les Bourguignons au camp, et de brief luy pourra arriver le secours d'Italie, d'Espagnolz et Italiens, que jà commencent entrer au Comté de Bourgogne; et les régimentz d'Alemans, qu'il ha voulu d'accreeu, se vont mectans sur pied, et comme j'espère les aura lost; mais en ce de l'argent, quelque presse que j'y donne, nous ne pouvons encoires achever avec ceulx des finances, combien que je ne laisse de représenter les inconveniens que pourroient advenir de la tardance, touchez aux lettres de Vostredite Altèze. L'on me donne tousiours espoir qu'il se fera incontinent; mais je vouldroie veoir qu'il fut jà fait, comm'il conviendrait, et dont je faiz continuellement instance.

Je remercyè très-humblement Vostre Altèze de la faveur qu'elle faict par ses lettres au Roy, au prévost d'Aire, Morillon. A la vérité, Monsieur le prévost Foncq s'est forcompté d'avoir voulu si fort charger l'évesché de Tornay; car oultre ce que jusques à oyres, l'on n'a jamais chargé les éveschez de pardelà de pension, celluy de Tornay est destruyt aujourd'huy, ne revenant le revenu d'icelluy aux 3,000 florins, dont ledit prévost Foncq l'avoit chargé, pensant peult estre bien faire, pour accomoder le séminaire. Monsigneur le Prince en escript aussi, et jà j'avoie remonstré que la charge estoit insupportable. A quoy j'espère que l'on remédiera, estans aussi venues attestations certaines du revenu.

Le duc d'Ossuna est enfin party, et tiens qu'il soit jà arrivé à Barcelone, l'ayant rencontré le Duc de Montalto (qu'est icy arrivé pour prétendre charge delà de Çaragoce); lequel Duc m'a dit, de la part de celluy d'Ossuna, qu'il s'embarqueroit incontinent aux cinq galères que l'actendent, oyres que ce ne fussent que cinq barques; l'ayant prié ledit duc d'Ossuna

plusieurs foyz, qu'il n'oblia de le me dire de sa part. Ce que je tiens il ha fait, pour ce qu'il sceit que la dilation qu'il ha usé si grande, m'a semblé fort mal. L'on verra ce qu'il en fera. Et n'y aura faulte que je ne face escripre, par lettres d'office de part de Sa Majesté fort expressément audit duc, ce que Vostredite Altèze demande, qu'il traicte les subjectz d'icelle au royaume de Naples, et les respecte différentment de l'ordinaire; et tiens qu'en ce il n'y aura faulte. Et s'il ne se fait, pourront icy avoir recours, où ilz me trouveront tousiours prest, pour leur faire toute assistance, comme je tiens le leur fera fort volentiers le régent Moles, qu'est aussi tant obligé à Vostredite Altèze.

XCII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT FONCK.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXII, fol. 144 à 146.)

Madrid, le 21 juillet 1582.

Monseigneur, L'indisposition du maistre nous tient icy tous en peyne, combien que, par ce que dois là l'on nous escript, l'on nous en donne fort bon espoir. Les médecins se sont, comme je doubte, trop hastez pour luy oster les douleurs de la goutte; mais l'on m'asseure qu'il est tout nect de fiebvre et qu'il repose bien et ha bon apétit, mais que l'on luy persuade se maintenir à repos pour se bien conserver, et mesmes se treuvans débilités les parties qu'ont soubstenu les douleurs. Pleut à Dieu qu'il se voulut laisser ayder et confier, sans vouloir trop faire et partout travailler; et si à ce l'adjoustoit ce que vous dictes, de chastier ceulx que luy font faulte, et récompenser ceulx que bien servent, tout yroit bien: mais je me doubte que tout cecy devons-nous plus désirer que espérer. Nous avons icy les caniculiers aussy estranges et rudes que vous avez par-delà, et escrivant ceste je suis vestu de mes robbes d'hyvers. Dieu veuille que cecy ne porte préjudice à la santé universelle. Il ne vad pas bien quand le vent n'est accomodé à la saison. Je vous mercie du soing que vous avez de ce que peult convenir à ma santé, que s'emploira tousjours volentiers en ce que je

porray pour vostre service. J'en tiens le soing que je puis, pour ce quil m'y vad aussy quelque chose.

Je voudrais que Aldobrandino parla quelquefois moins de noz imperfections Dieu veuille qu'il n'en escripve trop; vous faictes ce que convient de l'exhorter à ce qu'il y procède plus retenu. Il est trop curieux *in aliena republica*.

L'armée de France nous a gagné le devant par nostre trop grande tardance et négligence, et y a tout ce que vous dictes de ceulx à qui par-deçà l'on en donne la charge; et oultre le naturel ordinaire du pays, il y a ce que dessus est touché de l'impunité de ceulx que font mal, quoi que l'on le voye à l'œil évidamment sans faire aultre procès, et que ceulx que font bien ne sont recongneuz. L'on procède en ces apprestes aux Pays d'Embas et ailleurs tout aultrement, et aussy s'en voyent les effectz différentz. Je crains très-fort noz flottes des Indes, et que nostre armée ne rencontrera celle des ennemis; car si l'on les pouvoit joindre, quoy qu'il vous semble que la nostre ne soit si en ordre de ce que conviendrait, celle de France est en beaucoup de pyres termes, et espérerois de rencontrer, avec l'ayde de Dieu, tout bon succès, oyres que je crains que le chef n'a grande envie de combattre et qu'il l'évitera tant qu'il porra, mesmes à couleur qu'il ne convienne tant hazarder, et monstrant qu'il considère prudentment de l'importance, et l'inconvénient que seroit de la perte; mais il aura tant de gens de sorte alentour de soy, que jugeront ses actions, que peult estre il n'osera faire faulte aux occasions, et j'espère beaucoup en l'ayde de Dieu pour la justice de la cause : et je treuve que venant à l'occasion de combapt, que l'on répar-tira à l'accoustumé à tous vaisseaulx la pouldre, et que noz Ostrelins en auront leur part.

Quant à l'emprinse d'Audenarde, Dieu nous a favorisé de manière que, selon qu'en escript le Seigneur Jean-Baptista de Tassis, Monseigneur le Prince y avoit mis trois enseignes de Walons, et au chasteaul de Pamele une d'Alemands, et a envoyé copie de la capitulation fort clémente et douce, que donnera bon exemple pour attyrer aultres places à se rendre. Il y fut bien entré par force et à peu de perte, mais quand l'on ruyne les villes, l'on fait la guerre au maistre. Il dict dadventaige que pour amuser les ennemis qu'estoient près de Gavre, il feit tyrer l'artillerie comme si la ville eust encoires tenu, et à l'improveu alla charger les dictz ennemis que venoient

au secours et deffaict iceulx. Il n'y a lettres dudict Seigneur Prince, que debvoit estre empesché à la besongne... L'on escript que ceulx de Gand n'avoient voulu faire le serrement que Alançon leur demandoit, veuillans premier veoir quel seroit le succès d'Audenarde, et il perdra par la prinse grand crédit; vray est que ce pendant les 1,500 reytres du Comte Charles de Mousfeld, frère de Wolrat ¹, pillent accompagnez de François et bruslent ce qu'ilz peuvent en Artois et en la basse Flandres. J'espère que le dict Seigneur Prince, luy arrivant plus de forces, les chastiera...

Je ne m'esbays que l'on me saiche le certain de la mort d'Oranges, car ceulx qui commandent dient qu'il est en vie, oyres qu'il ne se montre, et ny Liégeois, ny Clivois allans en Anvers n'en sçauront dadventaige que ceulx de la ville d'Anvers mesmes, qu'en escripvent fort différemment : mais pour moy je le tiens encoires pour mort, le fondant sur ce que j'ay escript.

Touchant Groninghen et Frise, j'en ay dict mon opinion soubz vostre meilleur advis; et quant au privilège que demandent ceulx de Groeninghe, ce que vous considérez contre ce que en ce point j'avois escript, me semble fort bien, et mesmes pour le respect des Omlandes, et pour donner à ceulx de Groeninghe qui le méritent, tant plus de contentement. A correction, l'on porroit tout accomoder en ung mot, disant que « tenant respect à ce » qu'ilz ont fait pour se maintenir en l'ancienne religion et obéissance, et » espérant qu'ilz y continueront, Sa Majesté leur concède, etc. ». Car par ce mot, en cas que cy après, que Dieu ne veuille, ilz voulussent desborder, l'on leur porroit dire qu'ilz regardent sur quoy est fondé la concession de leur privilège, et que n'accomplissant la condition, l'on leur porroit oster; sans dois maintenant leur en faire mention, pour les renvoyer plus content; et je tiens qu'ilz ne s'oseront opposer à ceste clause, me remectant toutesfois à ce que vous semblera mieulx.

Au regard du Seigneur de Billy, par ce que j'ay escript, l'on satisfait aux lettres du dict Seigneur Prince, luy donnant bonne et fondée responce et aux Frisons que sont à Lisbonne. Si le dict Seigneur, pour favoriser au dict Seigneur de Billy réplique, ce pendant s'écoule le temps et l'yvers viendra, et l'on verra en quel estat seront lors les affaires : et en ce se perdra peu que, pour ce que reste de la saison, il n'y aye aultre gouverneur, comme

¹ Wolrat Mansfeld, fils d'Albert, lieutenant du duc des Deux-Ponts et son remplaçant.

jusques à oyres ; porveu que l'on donne ce pendant moyen à Verdugo pour s'opposer en ce coustel là aux ennemys, et pour y pouvoir faire quelque bon exploit, estant personaige que entend le mestier.

Quant à la forme présente du gouvernement, nous n'aurions pas faulte de matière pour en discourir plus amplement, si nous estions ensemble. Il y aura cy après temps, se plaict à Dieu. Ce pendant voyons ce que feront les armes, et Dieu doint que nostre maistre puisse bien tost venir icy pour nous rejoindre ensemble. Mais si je ne voids meilleur ordre en la justice, police et finance de Portugal, et meilleur assurance, sans nous fier à telles gens estanz contre l'union du Royaulme avec Castille, et tant affectionnez à Don Antonio, ce malheureux bastard de race judaïque du coustel de la mère, je ne luy oserois conseiller d'en sortir, et vous verrez comme il en yra, et que je ne me forcompte pas de beaucoup, oyres qu'il me grève de la charge que ce pendant me charge ici sur les espauls à peu de prouffit et du publicque et du particulier.

Vous ferez fort bonne œuvre de, à la première occasion, achever ce que concerne le fait du collège des Jésuites à Dole, et qui porroit y adjouster ce que concerne l'université de Dole, ce seroit tant mieulx, etc.

Postdate. Le Seigneur Don George d'Autriche, prévost d'Harlebeke, me fait l'instance que vous verrez, s'il vous plaict, par son mémoire. Il est serviteur domestique de Monseigneur l'Archiduc Cardinal, que luy porte bonne affection ; et certes j'estois très affectionné à feu son père, don George d'Autriche, évesque de Liège, filz baptard de feu l'Empereur Maximilian premier ; et pour tant ne puis délaissier de le vous recommander...

XIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres de M. de Belle-fontaine au Cardinal de Granvelle, t. 1^{er}, fol. 275 et 275.)

Madrid, le 27 juillet 1582.

Monsieur mon cousin, Au regard de ceulx de Besançon, le danger survenu de peste pourroit bien causer que l'on les suspendist, et je sens

très fort ce que m'en escript Monsieur le Comte de Champlite, disant que le mal s'accroissoit, et qu'elle avoit donné sur les soldartz de la garnison. Les vigneronns que n'y voudroient veoir la garnison, diront que c'est chastoy de Dieu. Ce que nous avons veu de la peste à Gennes, Milan, Venize et Séville, où l'on a perdu tant de gens, véritablement me faict craindre. Je prie à Dieu qu'il luy plaise appaiser son ire et faire cesser le mal, et qui s'en peult esloingner tost, faict, à mon advis, le plus saigement...

Je tiens que le Duc d'Alençon se treuve bien empesché à faulte d'argent, n'ayant faulte de besoigne pour manier ces cerveaulx si hétéroclites et si dyvers, et ne congnoissant les humeurs et façons de faire, ny saichant leurs langues; et je tiens que la Royne d'Angleterre le traverse soubz main en ce qu'elle peult. Il a perdu beaucoup de repputation pour n'avoir sceu secourir Audenarde, où entra Monseigneur le Prince de Parme le v^o de ce mois, n'y ayant voulu entrer par force, comme il eust bien peu, pour non ruyner à Sa Majesté une ville, comme ont faict plusieurs ses prédécesseurs, qui avec leur cruauté et mauvais gouvernement, luy ont perdu les pays, pour le recouvrement desquelz il fault faire tant de peyne et de fraiz. Et véritablement ledict Seigneur Prince se conduict en tout fort prudemment et vaillamment.

Noz Bourguignons sont jà au camp, et avant que ceste arrive en voz mains, y sera le secours d'Italie. Je voudroye que l'argent y fust aussi; mais ces messieurs des finances d'icy sont si longz que c'est une pitié. Toutesfois il y yra tost une bien grande somme, et je ne cesse de solliciter, estant tout bien de besoing pour les tirer dehors de leur pas lent et tardif.

Quant au Prince d'Oranges, l'on tient qu'il soit mort, quoy qu'il soit des charmes françois, ou que s'il n'est mort, qu'il soit comme mort, puisqu'il ne faict riens non plus que s'il n'estoit en vie: et je m'asseure que la forme du gouvernement dudict d'Alençon ne plairoit audict d'Oranges s'il sçavoit ce que passe. Dieu doint que le changement faict au gouvernement de Besençon ne porte les inconveniens que vous doubtez. J'en escris rond et cler à Monsieur le Comte de Champlite, luy disant que d'y aller pour deux jours, ce n'est pas le chemin pour remédier aux pratiques que peulvent nuyre, et que s'il y eust faict le séjour toute la caresme, comme il avoit escript, les affaires eussent prins meilleur chemin. Il luy semble par la garnison remédier à tout, et je tiens que c'est ce que y faict le plus de mal,

oultre ce que Sa Majesté y est surchargée des fraiz insupportables. Cecy dis-je pour le passé; mais selon que le nouveau magistrat se gouvernera en bien ou en mal, ladite garnison seroit ou ne seroit nécessaire. Enfin il fault que ceulx que sont près ayent les yeulx ouvertz. Je me souviens qu'aux troubles du temps de Lambelin, l'on y remédia par auctorité impériale, et y perdit ledict Lambelin la teste; mais maintenant nostre maistre n'est pas l'Empereur. Vray est qu'il aura bien auctorité auprès de Sa Majesté impériale pour, si l'on y veult faire désordre, remédier par auctorité d'icelle, *Non est abbreviata manus Domini*; mais il vaudroit mieulx que tout se peut conduyre doucement; et à ceste fin s'estoit mis en avant de remédier à la jurisdiction et au faict des limites par les moyens que je vous ay escript cy-devant, que je tiens seroyent encoires les meilleurs. Car, comme je l'escrips audit Seigneur Comte, par la communication des conseillers de la court de Parlement, sur lesquelz l'on a faict venir commission, je tiens que l'on ne fera riens, sinon que chascune des parties soubstiendra son opinion et faire despence pour le Roy et pour la cité. Et puisque l'on a sceu dois si longtemps qui estoit le susciteur des troubles, ce a esté fort mal advisé de non y avoir plustot donné remède : *Principiis obsta, etc.*

(Le reste de la lettre ne contient que des détails sur la Seigneurie de Vercel que Monsieur de Watteville dispute à une nièce du cardinal. Il y est aussi question de la mort d'un des neveux du prélat, dont le nom n'est pas indiqué.)

XCIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT FONCK.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXII, fol. 150 et 151.)

Madrid, le 28 juillet 1582.

Monsieur, Je vous puis asseurer que icy les jours caniculaires ne montrent moindre force que à Lisbonne, où dois les neuf heures vous avez les embaces, dont jouissent toutes terres de marine. que nous faillent icy; et

toutteffois nous les passons le mieulx que nous pouvons, et vous ferez fort saignement de vous contregarder pour l'utilité publicque.

Les nouvelles de la reddition de Audenarde sont singulièrement bonnes, et me semble fort bien que Monseigneur le Prince n'imité ses prédécesseurs que vouloient tout fouler et sacaiger, et que ayant peu entrer par la force, il ayt mieulx aymé à se rendre avec si éléments conditions, que porront ayder à mouvoir autres villes à plus facilement se reconnoistre et ranger à l'obéissance. . . Ceulx de Lisle, que donnarent l'advertissement au Seigneur Johannes-Baptista de Tassis, ont faict à la françoise, que souvent donnent pour faict ce qu'ilz deseignent, quoi que après il n'aye effect. Si le Prince eust peu passer, je tiens qu'il eust faict bon exploit, mais il fut empesché d'ung ruisseau non gayable; le mesme nous advint en la guerre d'Alemaigne, ung jour de Saint-François, que sans ung tel ruisseau nous eussions donné la bataille aux Smalcaldiens; et une aultrefois au camp des François, près d'Esprenay, quand marchant dois Chalon la nuyet, nous nous trouvâmes à l'aulbe du jour près dudict camp des François, mais ung ruisseau nous empescha tant le passage, que les François heurent moyen de porveoir à leurs affaires; et de là succéda la paix faicte à Crespy.

Sa Majesté a raison de se resiouyr de si bon succès d'Audenarde. Dieu doint qu'il ayt telles nouvelles de nostre armée de mer, pour luy faire perdre l'ennuy de la tardance d'icelle; mais certes j'en crains plus que je n'espère, ayant les François l'adventaige de tant de journées, que me faict très fort doubler de noz flottes que s'attendent des Indes, sur lesquelles, si les François peuvent mettre les mains, ilz nous feront ung malvais tour. Ne sçays que espérer de la Tercera; car je me doubte que aucuns des chefs n'ont envie de combattre. Ilz ont appris en la victoire de l'an 71, combien est dangereux le combat par mer. Si, que Dieu ne veuille, les ennemis prennent noz flottes des Indes, le crédit du bastard Don Antonio durera, et sinon et qu'il retourne sans riens faire, il luy adviendra sans faulte ce que vous dictes.

Dieu, par sa grâce, veuille restaurer du tout la santé de Sa Majesté et luy donner longue et bonne vie, dont j'espérerois mieulx, s'il vouloit suyvre le chemin requis pour vivre; mais non, ains se tue sans propos en menuties, que se pourroient dépescher sans luy, que l'empeschent d'entendre à ce que plus emporte, et travaillant beaucoup ne se faict riens, et ce pendant tout se

perd : chose que je sens trop plus et me fait beaucoup plus de mal pour ma santé que les jours caniculaires, quelque chaudz qu'ilz soient. . .

Vostre appostille sur la requeste du Seigneur d'Ancier est plus que raisonnable, ne pouvant de mon costel vous donner aultre information : et quant au poysant son ambassadeur, il est fort bien de avec toutes occasions exciter ceulx de la justice, afin qu'ilz facent leur debvoir; en quoy bien souvent il y a de la faulte, et covient haster la besogne aux Pays d'Embas pour redresser les ordonnances. La dilation accroist, à ce que j'entendy, le mal.

Je n'ay aultre congnoissance du capitaine hollandais recommandé par Pitre Heerzan, ny n'ay treuvé grand fondement aux emprinses de Vlesinghen et aultres qu'il proposoit : *Verborum satis*, à la facion du pays, mais peu de substance solide; et je tiens que, comme vous dictes, vous aurez plus de bapteaulx hollandois et zélandois au mois de septembre, si les édictz d'Alençon, que deffend le commerce, ne les retient. Il nous monstre le chemin que nous devrions tenir pour oster la commodité aux rebelles de pouvoir furnir aux fraix de la guerre. . .

Outre les despeschés en françois, vous aurez treuvé celle de M. Morillon, qui me diet avoir envoyé compte et l'attestation du vray revenu de Tornay; par où vous verrez qu'il ne peult porter pension. que l'on ne met à Rome que pour la moitié ou encoires le tiers en benefices que sont à la nomination du Roy; et l'on n'a accoustumé aux Pays d'Embas de charger les éveschez de pension que, comme vous sçavez, sont assez peu douhés. Je vous prie de procurer remède à de Tornay cecy : j'en avois receu lettres dudict Morillon dois qu'il a esté nommé pour Tornay, et maintenant j'ay heu lettres de luy toutes ensemble, d'apvril, de may, de jung et de juillet.

Il me desplaict de la difficulté que mectent ceulx du conseil de par delà en la forme de la négociation, à couleur que Tornay et Arras usent du droit de France pour ce qu'elles estoient soulz chaines. Il suffit, à mon advis, que dois l'errction des nouvelles éveschez, Sa Majesté a droit de nommer à toutes icelles, et encoires si bien me souvient à Cambray mesme, nonobstant la difficulté que nous y feit Paule le Quart. Cecy causera une grande dilation aux depeschés dont l'Église n'a besoing. Je vous prie que estant reffait le depesche, il vous plaise le me envoyer pour le faire tenir à Rome à mon auditeur M. Léandre Lana, pour solliciter des depeschés; car de l'envoye aux Pays d'Embas, ce seroit cause de plus grande dilation.

XCV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MORILLON.

(Lettres de Morillon au Cardinal de Granvelle, t. VIII, fol. 203 v° à 205.)

Madrid, le 28 juillet 1582.

Monsieur le Prévost, Je toucheray par ceste aucuns points de la vostre du xxix^e de juing, *publicorum*. Le Prince de Parme est content de ce que l'on a respondu quant au gouvernement que l'on luy a laissé à plaine mesure; mais Madame de Parme porfie pour aller où vous sçavez, dont je l'ay plusieurs fois reprins. L'on voudroit par ce boutl perpétuer le Prince de Parme; mais tout temps ne se ressemble, et ce qu'est bon pour ung temps, n'est bon pour ung aultre, et les hazards sont grands et l'on ne sçait ce que peult advenir. Ce pendant le maistre est condanné aux despens, et quoy que l'on fleute, je ne le veois jusques à oyres délibéré de changer d'avis. Je sçay que je reprins souvent doucement Madame de Parme de la porfie, luy monstrant au doigt ce que en porroit advenir; et quoy que die Castillo du mois de septembre ¹, je n'y veois apparence; et Madame mesmes escript, obliant l'ung, différemment en aultre part, et de choses qui passeront de janvier pour là. *Non constant in eodem, aliud opinor illos moliriut Dominum ducant quo volunt*. Telle façon ne me contente, pour non procéder de la réalité que je désire. Je les ayde en tout ce qu'est de raison, tant que je puis, comme je confesse que je le doibs, et leur suis esté icy bien à propos en plusieurs choses. Je fais pour la provision d'argent, et afin que l'on fasse pour par delà ce que convient, tout ce que je puis.

Vous avez jà là les Bourguignons; ceulx d'Italie ne sont loing, les Allemandz de Tyrol sont contremandez... Je ne sçay si à temps ilz devoient venir par deçà; mais l'on espère, que quoy que sollicitent les François, que

¹ Voyez aux *Lettres de divers*, t. IV, fol. 131, un billet sans signature, ni adresse, annonçant « que Son Altesse de Madame est totalment délibéré de partir au commencement de septembre pour Italie, encoire que Sa Majesté ne le veulle pas donner licence. »

l'armée du Turcq ne viendra, ou que ce sera tard et non grande, que pourtant n'osera passer avant en ponent, moingz y séjourner longuement.

Il est ce que vous dites des cinq centz reytters de Alançon, et toutesfois avecq les François qui se sont joints, nous font dommaige en Arthois, et le feront de ce que ilz polront en Henault et Ostrevent. Qui me croiroit, les François auroient de quoy se plaindre de nous, au lieu que nous nous plaignons d'eulx.

Puisque nous avons Audenarde, et plus de gens, j'espère que Monseigneur le Prince leur donnera quelque bride. Alençon tiroit les forces de Frize pour secourir Audenarde. Ledit Seigneur Prince escript qu'il renforcera Verdugo, sçaichant ce que cela emporte. Ne sçay s'il polra faire tout ce qu'il dit. Alançon ne doit entendre ce que cela vault.

La Royne d'Angleterre faict ce qu'elle peult pour le tirer vers soy ; mais, comme vous dites, l'ayant il ne debvroit eschapper sans rendre Calais. Nous sçavons les tirannies qu'elle use contre les bons. Dieu la chastiera : les Espaignolz dient que à chascung porc vient sa Saint-Martin.

Il n'est rien des François que l'on vous a dit estre allez en Ecosse ; je ne sçay encores ce qu'en sera. Celle d'Angleterre tiendra son Parlement en octobre ; l'on verra ce que s'y fera.

J'ay piéçà veu le placart d'Alençon pour interdire le commerce ; il nous monstre bon chemin. Il y a trois ans que icy je sollicite le mesme, outre ce que l'année devant j'en avois escript. S'il se fut faict, noz affaires auroient aultre visaige, et si le Roy eust aussi voulu se résoudre à vivre avec les François comme ilz font avec nous, sans leur passer ung *A* pour ung *B* ; nous ne cognoissons noz forces, ny l'estat de noz voisins. Je sçay d'où vient le mal ; mais je ne l'ose escripre.

Il s'est peu faict en Portugal, où le Roy est mal servi, et veult tout faire, et pour dire la vérité, faict peu ou rien. Et y a peu de gens contens en Espagne, et je ne lesse de toutesfois m'entretenir pour le bien de par delà, qu'est le service de Dieu, et pour estre mieulx payé de par deçà, et pour ayder à aulcuns amys ; et n'estoit ce, je serrerois les yeulx à *familiae*, veu le gouvernement de nostre *merchant*¹, et d'autres, pour vivre à repos. Ainsi le dis-je et que je ne précipite mes résolutions. Bien me fais-je

¹ Voyez la lettre de Morillon, du 29 juillet.

entendre, a fin que l'on sçache que je sçay et peulx. Si je ne me forcompte, je procureray de faire mon proffict de tout doucement, pour si Dieu me donne vie, me retirer avec plus de commodité, et me faisant estimer.

Il n'est rien du naufrage que l'on dit par delà des vaisseaux du bastard don Antonio, sinon des quatre que il y at plusieurs mois furent forcés de tormente dois la Tercera venir donner, l'ung à Lisbonne et les aultres en la coste de Galice; et l'on eust les papiers et secrets. Aussi ung vaisseau anglois a esté prins il n'y a longtemps, par noz galères, qu'alloit à la Tercera avec armes; mais le capitaine Paixoto, Portugalois, alla rencontrer avec quatre navires ces neuf de Longueureau qu'alloient donner sur l'Isle de Saint-Michel, d'où Paixoto sortit pour l'aller rencontrer, qu'il feict de sorte que luy ayant tué plusieurs de ses gens, et ruiné ses vaisseaulx, le feict fuyr pour se saulver, n'ayant quasi receu aulcune perte Paixoto. Mais nous sommes en peine pour avoir l'armée des ennemiz gaigné par nostre négligence le devant de tant de jours, estant partie le xvi^e du mois passé, et la nostre le x^e du présent; et si elle rencontre noz flottes des Indes, nous fera ung bien mauvais tour. Il n'a tenu à moy, ayant préadverti et sollicité ce que convenoit, plus de trois mois devant. Nostre dite armée, doibz son partement, a heu fort bon vent; ce que je crains, est qu'elle ne trouvera celle des François: la mer est large, et comme disoit le feu Prince Andrea Doria, ung bosque ¹.

Casimirus prendra, comme vous dites, à tous coustelz; mais je tiens qu'il ne fera grand bruict à nul costé pour ceste année, n'est pour ce de Genevve, que le Duc de Savoye (comme jeusne Seigneur) at entrepris, à mon advis, en maulvaise saison, et non par le chemin que convenoit. Dieu y doint bon succès, ou du moings, que aultre plus grand mal n'en advienne..... J'ay faict pour Monsieur d'Abencourt ce que j'ay peu et il le mérite.

Lalaing, la femme du Prince d'Oranges, et celle de Mansfeld seront tost pleurés. J'ay pieçà tenu d'Oranges pour mort; mais l'on escript d'aulcuns qui dient l'avoir veu et qu'il a peine de parler. Ce seroit que Dieu le chastieroit d'avoir trop et malheureusement et faulusement parlé cy-devant.

Casimirus at dict à ung sien confident qu'il est en vie, mais de sorte qu'il

¹ Bois, forêt.

n'en fault faire compte, n'estant pour affaires ny pour aultre chose. Les François dient qu'il a la teste enflée et que souvent il resve; qu'en tel estat fut Aldegonde et cent aultres, que je diroie, ce seroit ung beau descombre.

L'abbé de Sainte-Gertrude ne vault riens, combien qu'il entretient encores aulcuns avec pratiques qui tendent, soubs couleur du service du maistre, à se faire chief des Estatz; tant est-il ambitieux. Je vouldrois que Charles de Mansfeld, prenant querelle avec luy, à couleur d'avoir voulu semer zizanie entre luy et Halpenne¹, luy passast son espée au travers du corps! Je me ferois fort de luy faire tost avoir son pardon.

Je crains avec vous Bois-le-Duc et Breda. Jeunes gens, le plus souvent, ne sont propres à gouverner. Il me desplaict que Schenck se soit lessé ainsi surprendre à Xanten. . .

Il me plaict que Alançon ayt assisté à la procession du Saint Sacrement et donné deux églises aux Catholiques à Bruxelles, pour estre bonnes œuvres; mais il l'a fait pour couvrir son meffaict, et pour prétendre à la court de France; mais Dieu est juste, lequel j'espère renversera ses desseins.

Buco² est tel que vous dites, et longtempz a l'on congneu pour tel. J'ay trouvé que son oncle m'at esté bon devant et son patriote icy, qui, ou par malice, ou par bestise ont esté cause de grandz maulx. Dieu leur pardonne. Il seroit bien envoyer quelqu'un bien duict aux affaires, pour gaigner les chancelliers des princes d'Allemaigne, et les princes mesmes; mais il fault droit dire qui seroit iceluy qualifié et sullisant, de qui l'on se peust fier, et qui fust fidèle en la maniance des deniers à ce nécessaires.

Je plains fort les oultrages faitz aux gens de bien à Alost. Dieu en fera la vengeance que non feront les hommes.

¹ Claude de Berlaymont, seigneur de Hauteperne, souvent cité.

² Bucho d'Agitta de Zuichem, docteur en théologie et licencié ès-lois, neveu de Viglius, prévôt de Saint-Bavon à Gand. Il tint jusqu'en 1579 le parti des États qui l'envoyèrent au Congrès de Cologne; puis il se rallia à celui du roi. Il mourut à Bois-le-Duc, le 50 octobre 1599. (Voyez HELLIN, *Histoire chronologique des évêques et du chapitre de Saint-Bavon*, t. 1, p. 82.)

XCVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A LA DUCHESSE DE BRUNSWICK.

(Archivo general de Simancas. — *Negociados de Estado*, S. Prov., Leg.^o 2553, fol. 125.)

Madrid, le 29 juillet 1582.

Madame, Je mérite d'estre excusé si je ne puis correspondre si souvent que je vouldroye, puisque la grande charge des affaires que s'accroist journellement m'en oste le moyen. Et la suffisance de vostre agent Olviedo peut servir pour vous advertir de ce que journellement passe, avec ce que je ne suis amy de donner nouvelles telles que nous les avons heu ces jours passez de l'indisposition de Sa Majesté, que après la goutte s'est résolue en colicque et jaunisse par faulte, comme je présuppose, des médecins, que pour le faire quicter des douleurs se voulurent trop haster à le purger et sagner, à la façon qu'ilz usent par deçà. Mais enfin Sadicte Majesté, grâces à Dieu, est retournée en convalescence; et m'est grand plaisir d'entendre, par la lettre de Vostre Excellence du 22 de may, qu'est celle à laquelle je respondz, me l'ayant ledict Olviedo donné cette sepmaine, que Vostredicte Excellence et Monseigneur le Duc vostre mary se trouvent avec si bonne et entière santé, en laquelle je prie le Créateur vous conserver.

L'Impératrice est tousiours en Portugal avec Sa Majesté; et nous ne sçavons pas encor le certain si ladicte Impératrice demeurera en Portugal, ou si elle retournera icy, pour y vivre retirée en la maison près des *Descalsas*, ny n'avons encor nouvelles certaines de quant sera le retour par deçà de Sadicte Majesté.

Nostre armée de mer partit le 18^e de ce mois vers Ponient; mais celle de France a gagné l'avantage, car elle partit le 16 du mois précédent. Ce que je crainct est que la nostre ne rencontrera celle de France, et qu'icelle nous pourroit faire de dommage sur les flotes que nous attendons des Indes. Dieu nous doynt en ce costel là et partout bonne adventure; et mesme au recouvrement des Pays d'Embas, où le camp du Prince de Parme s'accroist

tant de Borguignons que d'Espagnolz et d'Italiens, que l'on y fait passer dois Italie, et aussi d'Allemans; que sont les nouvelles que par maintenant je puis escrire à Vostre Excellence. M'offrant tousiours prest à son service.

XCVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU CONSEILLER D'ASSONLEVILLE.

(Archivo general de Simancas. — *Negociados de Estado*, S. Prov., Leg^o 2555, fol. 150)

Madrid, le 29 juillet 1582.

Monsieur le Conseillier, Maintenant me viennent quatre lettres vostres tout ensemble, deux de main de secrétaire et deux de la vostre propre. Elles sont de 2^e, dernier de juing, 6^e de juillet et de jour de feste Saint Pierre et Saint Paul. Je loue Dieu qu'enfin Auldenarde s'est rendu; et me semble que Monseigneur le Prince s'y est fort sagement conduit de l'accepter avec si douces et clémentes conditions. Et ne pourra estre que cela n'enclint plusieurs à se rengier. Car puisque l'on a expérimenté le peu que la grande cruaulté et rigueur, dont ses prédécesseurs ont usé, a proffité, il est bien de suyvre cest aultre chemin, pour veoir ce qu'avec icelluy se pourra obtenir. Et je ne veulx espérer qu'il n'en vient du bien. Et enfin il est cler que ruynant les villes, l'on faict la guerre au Maistre mesme. Devant que ceste arrive, vous avez jà par de là une partie du secours; et je sollicite ce que je puis afin que la provision d'argent s'envoye et icelle grande. L'interdiction du commerce aux rebelles m'a tousiours semblé très important; et Alaçon nous monstre le chemin, oires que indiscrettement je l'ay poursuyvy il y a plus de quatre ans, et suis continuellement après. Et Sa Majesté, par vostre discours que je luy feray tenir, par la voye que je vous ay escript, aura en ce entendu vostre opinion. Je suis esté en opinion, comme vous, que Oranges estoit mort; mais le Duc Cassimirus afferme qu'il est en vie et tel comme vous dictes, mutilé, hors de soy, et

non pour pouvoir aucunement traicter affaires. Et suis tousiours au mesme, que Alençon ung jour se repentira de s'estre mis si avant, et qu'en une confusion d'une multitude de gens mal rassemblez, il sera impossible qu'il y ayt durée; et mesme si, avec les practiques et bon gouvernement, l'on adjouste les forces, selon qu'il semble l'on en prend le chemin. Monsieur de Saint Vast, dois la fin du mois passé, est à Barcelonne ¹. Il a esté volontiers veu et bien despesché, comme vous entendrez de luy. Le désir qu'il a d'estre tost par delà le mettoit en opinion de passer la mer avec feluque ², combien que je luy ay contredit, craignant l'hazard de sa personne. Je n'ay de ses nouvelles dois le 15 de ce mois, et ne sçay ce qu'il aura en fin résolu. Sa Majesté est encor à Lisbonne. Dois icy je continue de faire ce que je puis et doibz et, s'il plaist à Dieu, y continueray, tant que je vive, ayant tousiours faict la profession que vous sçavez de vray bon patriot, et non pas comme ceulx que faulsement se usurpent ce nom. Je n'obmect aussi de correspondre à Monseigneur le Prince en tout ce que je puis; et si je pouvoye faire davantage, assurez-vous que ma volonté y seroit prompte. — Quant à vostre particulière, n'estant icy le Maistre, je n'y puis faire davantage que d'en escrire; ce que certes j'ay faict souvent et fort favorablement, Vous le méritez, ny ne veulx désespérer que Sa Majesté y ayt regard ou tost ou tard. Nous désirons jà avoir nouvelles lettres pour sçavoir ce que fera nostre camp. La réduction d'Alost seroit fort nécessaire, et vous dictes qu'il seroit facile d'avoir; sur quoy je ne puis donner jugement pour n'avoir particulière cognoissance de la place combien nous faict du mal beaucoup; mais je ne perdz espoir que tost il ne se réduisse : et ces pauvres misérables qu'ont laissé entrer les François dedans, par le bon traictement qu'ilz reçoivent, peuvent jà juger maintenant si pour eulx ilz ont faict ou bien, ou mal. Et m'esbey que les aultres villes ne considèrent ceste exemple. Je regrette fort les domages qu'en reçoivent les pays d'Arthoys et d'Henault. Dieu, par sa grâce, les veulle consoler et ayder à leur remède. J'ai adressé

¹ En ce qui concerne les détails du voyage de Sarrazin, abbé de Saint-Vaast, on peut consulter DE CAYEREL, *Ambassade en Espagne et en Portugal (en 1582) du R. P. en Dieu, Don Jean Sarrazin, abbé de Saint-Vaast, etc.*, Arras, 1800, in-8°. L'arrivée de l'abbé à Barcelone au 30 octobre est relatée à la page 560.

² La *feluque*, en français moderne *felouque*, est un petit bâtiment étroit et long à voile et à rames, appelé en arabe *feluka*.

les depesches françois tout cloz à Monsieur le prévost Foncq, à l'accoustumé, lequel je m'asseure ne fauldra de rendre le debvoir que convient pour satisfaire à la *correspondence requise*. Nostre armée de mer est partie plus tard que je n'eusse voulu, que se meist à la vele le 10 de ce mois. Et dois lors a heu fort bon temps et à propos; mais comme celle de France se partit le 16 du mois précédent, elle a grand avantage. Et je craintz fort que la nostre ne la rencontrera pas. Dieu doynt que celle de France ne donne sur les flotes que nous attendons des Indes; car ilz nous feroient en ce ung bien malvais tour. Sa Majesté a esté un peu indisposée de goute et de colique et jaunisse, que l'on impute à ce que les medecins, soubz couleur de luy vouloir tost oster les douleurs, anticiparent de le sagner et purger plus qu'il ne convenoit : mais grâces à Dieu il est sur pied et jà beaucoup resfaict. Vray est que l'on vad temporisant avec luy pour non le facher d'affaires, jusques à ce que sa convalescence soit plus assurée.

XCVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MONSIEUR D'HAUCHIN ¹, ÉLU DE MALINES.

(Archivo general de Simancas. — *Negociados de Estado*, S. Prov., Leg^o 2555, fol. 155 v^o.)

Madrid, le 51 juillet 1582.

Monsieur le Doyen, J'ay receu cette sepmaine voz lettres du 18 de juing, par lesquelles je voidz ce que, pour vostre modestie, nous avez respondu sur l'avancement et promotion que l'on vous a procuré en l'église de Malines, primatiale des Pays d'Embas. Vous y avez rendu si bon debvoir soubz moy, que j'ay jugé qu'estant porveu à Tornay Monsieur Morillon, l'on n'eust peu faire choys par delà de personage plus à propos, et en ayant jà si bonne cognoissement du drouste ², de l'estat d'icelluy et des personnes.

¹ Voyez plus haut, p. 95, note.

² La copie porte *drouste*, mot qui nous est inconnu. Il faut probablement lire *diocèse*.

Vous y pouvez beaucoup pour la recouvrance du pays pour Sa Majesté, dont nous ne devons perdre l'espoir, avec l'ayde de Dieu, rendre ce que touche à l'estat ecclésiastique au bon chemin. Je sçay bien que d'arriver vous n'y avez faulte de peine, mais vous devez confier que Dieu vous aydera, et aussi fera le Roy pour son intérêt, puisqu'il luy enporte beaucoup que les églises soyent bien pourveues; et de mon costel je faiz mon compte de non vous délaisser, mais de vous procurer tout ce que je pourray et que je jugeray convenir au bien de vostre charge; et j'espère qu'en vostre personne elle sera moing subgette à envie qu'elle n'a esté en la mienne, oires que j'ay tousjours procuré de m'y conporter si modestement, que de raison toute envie pouvoit cesser, comme vous sçavez. Je tiens pour certain que vous aurez jà envoieé vostre nomination et le procès sur voz qualitez à Rome, avec attestation de la proffesion de foy que vous avez faicte en la forme qu'elle a esté progettée par fut de bonne mémoire le Pape Pye le quart. Et si vous vous serez adressé à mon auditeur Leandro Lana, ceulx à qui vous donnerez charge d'en traicter avec luy le treuveront prévenue avec mes lettres, et aussy Monseigneur l'illustrissime cardinal Jesualdo ¹, pour vous y faire toute assistance, y ayant piécà envoyé mes procures pour la résignation. Et espère que, avec les diligences que se sont faictes et se feront encores, les despesches se donneront gratis, ou du moins avec peu de frais, avec l'assistance de l'ambassadeur auquel Sadicte Majesté en a escript. Et je sçay qu'il n'est de besoing de vous exhorter à ce que convient pour y rendre tout debvoir quand vous serez admis en la possession, puisque vous sçavez ce que cela emporte, et combien il convient pour la descharge de vostre conscience et de ceulx que vous ont advencé en ceste charge.

¹ Alfonse Jésualdo. Voyez plus haut, p. 123, note.

XCIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1753.)

Madrid, le 5 août 1582.

Madame, J'escripvis par le précédent ordinaire de Lyon à Vostre Altèze, ayant respondu à toutes les lettres qu'il ha pleu m'escripre, que jusques alors sont venues entre mes mains. J'ay depuis receu celle du vii^e de juillet, et rendz grâces à Dieu, que, tant par icelle, que celles que j'ay receu de Monsigneur le Prince, plus fresches, je vois que la convalescence de Vostredite Altèze continuoit par le bon chemin; et je supplie sa Divine Bonté, qu'il luy plaise luy rendre bonne et entière santé. J'ay désià congratulé à Vostredite Altèze le bon succès de Audenarde, que, comme elle dit, se doit à la valeur, prudence et diligence dudit Signeur Prince, qu'a trop mieulx fait de conserver la ville pour le service de Sa Majesté, sans la sacager, la recevant à mercy, avec clémentes conditions, au lieu de la cruaulté et ruyne des villes qu'ont fait les prédécesseurs, que par malvais gouvernement nous ont perdu les pays, que avec peine et travail l'on vad procurant de recouvrer. Ladite ville est de l'importance que Vostredite Altèze escript et signifie par ses lettres. Il n'à tenu audit Signeur Prince qu'après la prise de ladite ville, il ne donne une bonne main aux ennemys, que s'estoient venuz camper assez près, faisans semblant de vouloir secourir la ville. Ce que touteffoys ilz n'ont osé entreprendre, quoy que Alançon eust bravé et promis de le faire; et en l'avoir laissé prandre à sa barbe, aura, comme j'espère, perdu beaucoup de réputation, et tiens que ledit Signeur Prince, s'il eust peu passer le ruisseau, qu'estoit entre luy et les ennemis, leur eust donné une rude attainte. Il aura jà le renfort de son camp, estant passé par Bourgongne le secours d'Italie, et pièçà luy sont arrivez les Bourguignons, et les Allemans s'attendoient de jour à aultre. Reste qu'il y aye argent pour les payer, puisque sans ce ne se pourront éviter les désordres, ny aussi faire

les effectz, que avec ce se pourroient et debvroient espérer, que à la vérité a beaucoup tardé, et assez plus que je n'eusse voulu : ayant faict toutes les diligences que me sont esté possibles. Mais enfin les dépenses sont prestz à signer, et pour bonne somme; et j'à sumes nous après pour faire nouveaul party d'aultre bonne somme, estant très nécessaire que l'on continue fil à fil, à peune que aultrement nous tomberons aux désordres et inconvenians que se peuvent préveoir. Et j'assheure à Vostredite Altèze que, de mon coustel, il n'y aura faulte, que je n'en soie diligent solliciteur, combien qu'il y aye bien affaire de drapper avec ces Signeurs de la *Hazienda*. Mais enfin je feray mon mieulx, avec l'ayde de Dieu. Vostredite Altèze aura avec ceste la relation des nouvelles que nous avons de l'isle de Saint-Michiel, et vad fort bien que l'ung de noz bapteaulex des Indes de Portugal soit arrivé. Dieu, par sa grâce veulle conduyre la reste à bon port. Si les François s'amusement à l'isle de Saint-Michiel, et que là nostre armée la puisse trouver, j'ay bon espoir, que, avec l'aide de Dieu, se fera quelque chose de bon : mais ce que je crains est, que l'armée françoise ne passe oultre, gagnant le devant, pour rencontrer ce que nous actendons des Indes. Dieu, par sa grâce, nous en doint bonnes nouvelles. Nous ne les avons pas encoires, que le Duc d'Osuna soit embarqué, et sorty de Barcelone. Et si pour ce coup ma lettre n'est plus longue, la faulte en ce se récompensera par assheurer Vostredite Altèze que la convalescence de Sa Majesté vad, grâces à Dieu, très bon chemin, et est sur pied, nonobstant que le gaulche soit encoires tendre, pour les douleurs passées, ne laissant touteffoys pour ce, de se proumener et faire exercice. Vray est que l'on le contregarde, évitant de le travailler d'affaires, que sera au grand préjudice d'iceulx; car par le voiaige qu'il fit, pour aller rencontrer l'Impératrix, et pour avoir despuis postposé toutes choses, pour solliciter l'armée, que ce nonobstant est partye si tard, et luy estre après survenue l'indisposition, lesdites affaires se sont tant accumulées, pour ce qu'il veult tout faire luy mesme, que je ne sçay quant il en pourra venir au bout, pour s'en bien desvelopper; et ne tient à luy dire, qu'il se charge de beaucoup de choses impertinentes pour sa personne royale, que se pourroient mieulx, et plustost dépescher par aultres, sans luy donner tant de travail.

C.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT FONCK.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXII, fol. 156 et 157.)

Madrid, le 4 août 1582.

Monsieur, L'arrivée plus tard d'aucunes heures de l'ordinaire qu'il n'a accoustumé m'a mis en deux peynes : la première que comme luy ayans crainct. je doubtois que la cause de la dilation fut quelque nouveau mal en la santé de Sa Majesté; mais, grâces à Dieu, arrivant l'ordinaire, je suis sorti de ceste peyne par l'assurance que, par plusieurs lettres, l'on me donne que sa convalescence vad avant méliorant tous les jours, dont je louhe Dieu; l'autre est que venant si tard et venans tant de lettres de la court, il n'y a temps pour satisfaire à tout, et mesmes pour les dépesches de l'ordinaire d'Italie, qui part à midy, et que celluy quy vient d'Italie arrive maintenant en très-maulvaise saison. Et avec ceste iront les lettres que me sont venues pour vous; mais je ne porray, à faulte de temps, veoir celles que viennent pour moy, que celluy qui vad ne soit party, pour non me confondre entre tant de papiers et diverses lettres. Et faudra qu'il vous plaise me tenir pour excusé, se pour ceste cause ma responce est plus courte que je ne vouldrois, et qu'estant que les chaleurs se renforcent et se font sentir.

L'entrée en Odenarde est de très-grande importance à la barbe d'Alançon, que y aura perdu beaucoup de repputations; et j'entendz que les Allemandz en la diette d'Ausbourg monstrent congnoistre son tort, et qu'ilz ne se monstrent, je dis les principaulx, fort enclins aux rebelles; mais je m'asseur qu'ilz enverront gens pour mener pratiques et gagner faveurs. Je ne sçay combien le conte d'Aremberg et le conseiller de Luxembourg, que l'on y envoie, seront à propos pour bien se deffendre et contreminer. Les chanceliers de Tresves et de Cologne y sont, qui se monstrent affectionnez.

L'accord d'Audenarde me semble fort bien, et espère que cela proffitera plus que la cruauté des prédécesseurs ¹ et sacaïgement des villes.

Certes les oultraiges que nous font les François sont insupportables, et ne seroit de merveilles qu'il ne succéda tout ce que vous dictes. Qui m'eust creu, l'on eust rompu il y a quatre ans, que fut esté encoires plus à propos que maintenant, et seroient jà maintenant noz affaires en meilleurs termes. Nous ne prenons pas bien les occasions quand il seroit temps.

Je ne sçay pas plus de particularité du Prince de Chymay ², sinon qu'il se soit retiré en France à Sedan, que me faict penser que sa femme l'ayt corrompu en la religion, et que l'on a treuvé lettres du frère de Dennetières, que vouloit donner Chimay aux François. Je n'en sçay aultre; et quant aux biens que demande le duc ³, à l'exemple de ce que s'est faict pour le marquis de Robaix ⁴, l'exemple à mon advis n'est pas pareil; mais cela ne lye pas les mains du maistre qu'il ne puisse user de libéralité, se luy plaict. Quant aux prétentions du frère ⁵, je suis tousiours à ce que l'on ayt principal regard à provoïr aux charges. En ce seroie-je plus retenu que à donner terres ou argent. De ce que l'on meet en avant le comte d'Ysembourg ⁶ pour le gouvernement de Gueldres, je n'en ay riens entendu que ce que maintenant vous m'en escripvez; le trespas du comte de Lalaing oste l'une des objections que l'on faisoit au contre, et vous vous souviendrez quelle fut dois le commencement mon opinion en cecy.

Vous aurez entendu, par mes précédentes, les lettres que j'ay receu de M. Morillon, esleu de Tournay, mais je me doute qu'il y en a des traictant de mes affaires. Je ne puis délasser de vous recommander les siens mesmes pour la descharge de la pension, actendu ce que vous aurez veu du peu de..... et afin que s'il fault refferer dépesche qu'il ne face tost, et

¹ « Que par mauvais gouvernement nous ont perdu les Pays d'Embas, que avec peine et travail l'on vœd procurant de recouvrer. » Le Cardinal à la duchesse de Parme, le 3 août. (*Ibid.*, fol. 54.)

² Voyez au sujet de ce prince, plus haut, page 65, note 1.

³ Philippe de Croy, duc d'Aerschot, souvent cité.

⁴ Pierre de Melun, marquis de Roubaix, qui obtint les biens confisqués sur son frère le prince d'Épincy.

⁵ Le marquis d'Havré.

⁶ Salentin, comte d'Ysembourg, qui abdica le siège archiépiscopal de Cologne. Voyez plus haut, page 178, note 1.

qu'il vous plaise me le faire tenir pour l'envoy de droit à Rome pour gagner austems de leurs.

Je ne me souviens que la Royne ¹ se soit jamais plainte de moy, sinon pour l'allée de feu l'Empereur à Inspruch ², que fust contre mon opinion, comme je luy feis cler congnoistre, après que l'empereur eust descouvert le secret que nous avions juré de garder; et en ce M. de Praet ³ et Weldwich ⁴ me feirent toute la guerre qu'ilz peurent : mais, grâces à Dieu, j'en vins au dessus, et continua me favoriser depuis la Royne jusques à sa mort, et luy correspondis et à feu Sa Majesté Impériale tout le temps de leur retraicte en Espagne. Aussy ne me souviens-je du différend entre Bave ⁵ et l'audien-cier, dont vous faites mention, ny n'ay-je riens entendu que l'on ayt donné pardon à M. de Crecques ⁶, que je tenois pour encoires rebelle, le bien duquel je pensois fut donné aux parens successeurs du comte de Reulx ⁷; et comme qu'il soit, il est cler que à Sa Majesté appartient principalement le pardon des crimes de lèze Majesté, ny luy serre la main ce que en cecy elle permect à Monseigneur le Prince de Parme.

J'entendz bien que Assonleville se resent de la promotion de Monsieur Pamele ⁸ : mais certes à tort. S'il se vouloit congnoistre, il le jugeroit lui-mesmes ainsi, et a raison de procurer (bien vivre^p) avec vous : *Quia durum est contra stimulum*, etc., et vous luy sçavez bien doucement respondre; je voudrois que ayant peu et continué le service résolument, pour serrer la bouche aux gens, que l'on feist quelque chose pour luy.

¹ Marie de Hongrie.

² En 1552.

³ Louis de Flandre, seigneur de Praet, chevalier de la Toison d'or, homme d'état et de guerre, ambassadeur de Charles-Quint à Constantinople. Il descendait d'une branche bâtarde des comtes de Flandre. Voy. *Biographie nationale*, t. VII, col. 82.

⁴ Gérard van Veltwyck, conseiller et diplomate, sous le règne de Charles-Quint. Il fut envoyé par l'empereur au sultan Soliman, et s'occupa aussi beaucoup de botanique. Ses lettres et instructions sont publiées dans LANZ, *Correspondenz von Kaiser Karl V.* Voyez aussi PIROU, *Levensbeschrijving van mannen en vrouwen van Belye*, p. 127; HEENE, *Histoire de Charles-Quint*, t. V, pp. 37, 40; t. VIII, p. 272; t. IX, pp. 174, 306.

⁵ Josse de Bave, secrétaire du conseil privé. Voyez le tome I, p. 25.

⁶ Eustache de Croy, seigneur de Crecques, qui avait embrassé le parti des États-généraux. Voyez le tome VI, p. 171.

⁷ Jean de Croy, seigneur de Rœulx, souvent cité dans les volumes précédents.

⁸ Guillaume Joigny, de Pamele. Voyez plus haut, p. 197, note 1.

Nous sumes conformes vous et moy quant au privilège de ceulx de Groeninghen; et c'est pour ce que nous acheminions à une mesme fin du service du maistre, et nous y allons avec la raison. Au regard du gouvernement, vous aurez veu par mes lettres le moyen que j'avois advisé pour gagner temps, et l'on verra quel visaige prendront nos affaires vers l'arrière-saison, et Dieu doint que bon.

L'on m'a escript les nouvelles de l'isle Saint-Michiel, et l'arrivée d'ung des navires venuz des Indes de Portugal, que donna la chasse à ung galéon françois que dict à noz gens mil bourdes, et mesmes que Don Antonio estoit à Lisbonne roy paisible; mais le portugalois ne le creut et le voulut investir; mais estant plus légier, le françois se mect à la fuytte. Si nostre armée vient à temps pour aborder celle de France, j'ay bon espoir. Je voudrois que, pour donner temps à la nostre, la françoise s'amusa à combatre la ville et le chasteau de Saint-Michiel, qu'est proveu de sorte que les François ne le porroient forcer en peu de jours, et donneroit temps à nostre dicte armée de la treuver là, à nostre très-grand advantaige. Le bastard Don Antonio est sur l'armée; aucuns dient que contre sa volonté. Vous avez raison de vouloir actendre la nomination du Prince de Parme pour la prévostez de l'isle et mesmes l'ayant demandé : et sera bien mectre avec les aultres compétiteurs, Don George d'Austriche ¹ et que après le Roy, face le choix de qui il luy playra.

L'abbé de Marcienne est décédé, prélat fort exemplaire. Il dressoit ung collège fort beau à Douhay. L'on escript beaucoup de biens du prier, d'âge de 53 ans, et qu'a plus de voix *primo toco*, ne sont pas d'accord, et procure Assonleville pour ung aultre. Pour Dieu que l'on provoie au plus suffisant pour la quiétude de la maison et pour la soubstenir si l'on envoie.

¹ Voyez plus haut, p. 248.

CI.

LE PRÉVÔT FONCK AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXII, fol. 160)

Lisbonne, le 7 août 1582.

Monseigneur, Ce n'est pas croyable la calme, que nous causent ces jours caniculaires. Il est bien vray que le changement de la marée nous apporte quelque raffrescissement de l'ayre; mais cela fait si peu d'effect vers ceulx qui sont eslongez de la rivière, qu'à grand paine l'on s'apparçoit: quoy non-obstant, se convient armer de patience, et l'estimer beaucoup, que la ville soit saine, et que la convalescence du Maistre s'en va croissant du bien en mieulx. C'est ung plaisir d'ouyr les nouvelles qu'on sème pardeçà, au regard le succès de nostre armée de la mer, nous assurant que si Dieu nous gardera, qu'on le faudra plus tost attribuer à la bonne heur et aventure de ce bon Roy, qu'à la prévoyance ou valeur des ministres, qui véritablement ont bien monstré qu'il ce n'est pas l'aschevement de la guerre, mais plus tost la continuation, qu'ils désirent. Peult-estre, que s'ilz eussent si long temps enduré les misères et calamitez de la guerre, comme avons fait en Flaudres, qu'ilz serient d'aulture advis; mais quoy! la longueur de la paix, dont ces gens en ont jouy, les rend si aveugles. Ceste nuict avons tenu le bastard Don Anthoine prisonnier, le chasteau de Saint-Michiel désassiégé, les François tuez, l'armée et les navires occupées: mais ce matin avons peu à peu commencé ouvryr les yeulx, tellement que la chose est réduite au plus sain jugement des contemplatifs: veuillant néanmoins espérer que bien tost suyvera le Boytéulx, ou pour dire mieulx le Peraclète qui *nos docebit omnia*. Dieu doit que ce bon Roy peult estre conforté tellement, comme vous et moy le souhayltons; ne regrettant sinon que les nouvelles ont esté controuvées. Vous vueillant bien dire, que si après une telle victoire, eussions peu à l'imporveu torner noz voyles vers Hollande ou Zelande, sans faulte nous aurions peu occuper la Brile ou quelque aulture port de non moindre importance: *verum istud voti est*.

La prinse d'Audenaerde nous viendra fort bien à propos; mais de plus grand' importance auroit esté en cas que n'eussions perdu Alost, dont la cause et occasions nous viennent bien aultrement dépainctes que paravant avez entendu; comme aussy ne pouvois croire que le sire de Rassengem¹ y auroit de son costel commis quelque faulte: car je l'ay hanté et cogneu si précis et advisé en ses affaires, qu'il auroit plus tost exécuté quelque chose d'avantage que moins. Ce néantmoins *oportet synagogam sepelire cum honore*, craindant que cestuy ne sera pas le dernier inconvenient ou désordre qui nous adviendra, veu qu'on tient si peu de compte des advis d'iceulx du pays, qui sçavent, et sçaveront tousiours plus en dormant que les aultres en veillant: je dis des affaires d'icelluy pays, dont ils sont naturelz. Et pour ne vous fascher d'avantage, finiray ceste par mes très honorables recommandations à Vostres bonnes grâces, vous advertissant que demain commenceray faire nouvelle instance pour la première audience, en laquelle je pense depescher les députez de Frize et Groeninge, afin que rien me soit imputé.

CH.

MORILLON, ÉLU ÉVÊQUE DE TOURNAI, AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de divers, t. IV, fol. 163 et 164.)

Tournay, le 9 août 1582.

Monseigneur, Dieu noz at fait grâce que le second de ce mois, le mattin entre trois et quatre, noz avons recouvert la ville de Lire, qu'est très forte et importante, et donnerat du mal en teste à ceulx d'Anvers et de Malines. Ce at esté avec l'adsistence de Monsieur de Haultepenne²; mais ung capi-

¹ Maximilien Vilain de Gand, seigneur de Rassenghien, souvent cité.

² Claude de Berlaymont, souvent cité.

taine escossois ¹ indigné contre l'Orangier, qui se desliant de luy, luy avoit peu à peu hosté ses compagnies, à couleur de le tenir près de soy du conseil de guerre, at faict l'effect; estant certain que Madame at fort travaillé pour conduire ceste pratique ². L'on at trouvé dedans ladite ville Aloncillo ³, chief des Espaignolz qu'avoit ledict Orangier, qui estoit là pour se faire guerrir de ses plaies; et je croyz qu'il sera bien tost guerrri du tout, ainsi qu'il mérite, n'est que l'on le veuille lesser sortir pour quartier, comme l'on faict de tant d'autres, que noz cause tout le mal que nous souffrons : car les blittres ⁴ ravaigent telle fois (pour une valeur de) 4 et 500 escuz en ung jour, et s'ilz sont prins eschappent pour trois mois. Si l'on n'y remédie, hostant les quartiers, il n'y aurat jamais fin. L'on n'at sceu tant faire que ladite ville ne soit esté pillée, si bien sont noz Wallons façonnez. Le capitaine Mahieu, qui exécuta ledict faict avec l'Escossois, n'avoit telle fois xii soldats près de soy, et si ceulx de la ville heussent heu ceur ou conduite, ilz heussent rechassé nous gens. Sans ce pillage, il estoit croiable que aultres villes se fussent rendues d'elles-mesmes.

Anjou et l'Orangier sont estez fort estonnez de la reprise d'Audenarde, que ne vouloit croire Anjou, pour ce qu'elle estoit si forte. Ilz ne l'ont depuis faict guère longue en Anvers ⁵, s'estantz retirez à Vlissinghe, où ilz ont heu crédit de mectre aulcunes gens pour leur garde; et a dit Anjou qu'il ne reviendra en Anvers et qu'il ne mectra le pied à Gand, s'il n'y peult mectre garnison à plaisir, et que l'on restablisce en chascune trois

¹ Guillaume Simple, écossais, au service des États, trahit ceux-ci et introduisit les Espagnols dans la ville de Lierre, le 2 août 1582. Voyez HOOLFT, *Nederlandsche geschiedenis*, fol. 825; BOR, liv. XVII, p. 50 v°; BERGMANN, *Geschiedenis van Lier*, p. 266; RENON DE FRANCE, t. III, p. 56; WILLIAM HERLE raconte l'événement dans une lettre (tome 5) adressée le 5 août 1582 à lord Burleigh. Voyez *Bulletin de la Commission d'histoire*, 5^e série, t. XIV, p. 296, 4^e série, t. XVI, p. 577.

² Voyez dans la correspondance de MM. de Vergy, une lettre de la duchesse de Parme, du 5 août, t. 1^{er}, p. 156.

³ Le personnage désigné par Morillon sous le nom d'Aloncillo est le capitaine Alonso, Espagnol qui entra au service des États. C'était un Huguenot, qui s'empara par surprise de la ville de Diest. Gravement blessé pendant ce fait d'armes, il fut transporté à Lierre, où il se trouva au moment de la trahison de Simple, dont les faits et gestes sont longuement rapportés par BOR, liv. XVII, fol. 50 v°. Selon cet auteur, Alonso fut arrêté par les vainqueurs et subit le martyre. Ses bourreaux le pendirent par une jambe jusqu'à ce que la mort s'ensuivit.

⁴ *Blittres* ou *bilittres*, mauvais sujets, insurgés.

⁵ Leur départ eut lieu le 14 juillet.

églises pour les Catholiques; et je croy qu'il n'y rat jamais : car l'on est déjà bien soucq de luy et de sa suyte, que ne se peult abstenir de ses insolences. Ceulx de Gand qui avoient faict grand apparat pour le recevoir pour leur conte, sont estez fort altérez contre luy pour la perdté dudit Audenarde, qu'ilz appelloient leur oreillier. Ilz se sont amutinez, et ont abattu les armes dudict Anjou qu'estoient sur leur maison de ville et sur celle de Saint Bavon, assignée pour son logis, et sur la porte que mène pour Anvers, par laquelle il devoit entrer, et ont crié qu'ilz veuillent une fin de ceste guerre et de tant de misères, et se tenoient cachez Richove et aultres telz gallandz qui ont commenché la danse et commencent avoir paour, se véandz mal assisté du François, et que noz forces estrangières approchent, aiantz aussi peu d'esperoir du costel d'Allemagne, aiant l'Empereur faict une gallande proposition ¹, et s'il poursuyt bien iceulx, et en peult venir au-dessus, ce sera un grand bien pour noz. Si les princes d'Allemagne n'ouvrent les yeulx, veoire tous potentatz, les malheureux Calvinistes ou de la religion reformée les deschasseront.

Monsieur de Liège est parti pour Auspurch; aussi est le Conte d'Aremberghe pour y adsister de la part de nostre Roy. Si Monsieur de Cambray n'y vad, ce sera par faulte de moi. L'on dit que le Duc Auguste ² y est decédé, que n'estoit des pires sectaires. L'on dit que son filz est calviniste.

Il y at heu grande alteration à Coloigne sur le faict de la religion, et at esté la ville sur le poinct de se perdre, demandantz les hérétiques libre exercice, et sont allés dehors aux presches; mais à leur retour, ilz ont trouvé visaige de bois, les aiant le magistrat, qu'est fort bon, proscriptz ³. Dieu doint qu'ilz se puissent ainsi maintenir. Le Conte de Meurs, qui at espousé la veuve du Conte de Hornes dernier, at fort aydé ausdictz presches, qu'il at faict tenir sur ses terres, avec main armée. Je suis marri que Mansfeld le porte tant.

Le 17 du passé, fait le jadis nouveau Duc de Brabant son entrée à Bruges ⁴, et fut conduict soubz ung poille bleu semé de fleurs de liz, que fut

¹ Rodolphe II engageait les États à se déclarer contre les rebelles des Pays-Bas, mais le corps germanique ne jugea point à propos de se mêler de cette querelle particulière à la maison d'Autriche.

² Auguste, électeur de Saxe, frère et successeur du duc Maurice en 1583, mourut seulement le 11 février 1586.

³ Voyez aux annexes, les lettres d'Érard de Schore, du 19 juillet 1582 et suivantes.

⁴ Voyez PIETER BOR, liv. XVII, fol. 29 où cette entrée est relatée en détail.

porté par six principaulx capitaines. Je m'esbahiz que le Magistrat et ceulx du Francq se sont tant obliez contre leur bon Roy, qui les doibt priver de tous priviléges, qu'ilz seront joieulx pover rachapter bien chièremment. Il y avoit sur le marchiet ung batteau plein de chatz, où Anjou meict le feu luy-mesmes, et en faict saulter aucuns. Le bon Orangier est demoré à Vlis-singhe, faisant du malade. Il polroit advenir qu'il le seroit à bon escient. Il devient vieulx, et n'est du tout guerri, quelque charmé qu'il soit.

Les François ont cuidé surprendre le 25 du mois passé la ville d'Aire, et le 29 Lille, que je craindz fort, si elle n'est pourveue de bonne garnison.

Hontscote, le plus beau bourg de Flandres, at esté bruslé par ceulx d'Ypre, se veillante attribuer la drapperie qu'estoit grande audit Hontscote. Ceseroit bien faict la leur hoster cy-après, pour après la leur revendre bien chièremment. L'on avoit faict entendre à Son Altèze qu'il y avoit ung pan de murailles de 200 pieds tombé, et qu'il y avoit une bonne bresse¹ et quelque intelligence, ce que l'avoit meheu de tirer celle part. Mais y estant venu à une lieue près, il at trouvé que c'estoient bourdes, et qu'ilz sont aultant obstinez que aultre ville que soit rebelle, aiantz faict saillie sur noz gens que les ont fort bien rembarré. Son Altèze est passée outre vers Berghes-Saint-Vinox, plus pour mener ses gens à la piccorée et qu'ilz ne demandent argent que de faire grand exploict, se tenant les François fort trenchisez en lieu advantaigeux et entre rivières, aiant touttefois grand désir de leur donner une bonne main s'il peult. Les François ont faict une brave saillie, mais ilz ont esté bien tost rembarrez. Mais Monsieur de Balanchon², pour s'estre trop advanché, y est demoré prisonnier, et son lieutenant tué.

Cependant que Anjou estoit en Anvers, il at traficqué tout ce qu'il at peult pour attirer ceulx de Bois-le-Duc, où l'abbé de Saint Gertrud at faict des mauvais offices, à son accoustumé, et n'en fault jamais attendre aultre chose. Il at esté si présumptueux que de vouloir présenter les trois Estatz de Brabant en ladite ville, s'attribuant seule l'autorité des Prélatz que sont treize, et luy le moindre de tous, et non mitré, et at induict le sieur de Helmont d'occuper le lieu des nobles et la ville de Bois-le-Duc

¹ Brèche.

² Le baron de Balançon était de la maison de Rye. Voy. au sujet de ce combat, STRADA, t. II, p. 250.

d'entrevenir pour les quatre villes de Brabant, dont mon beau-frère le chancelier, avec le Conseil, leur at donné une bonne fraterne ¹, et je tiens que ledit sieur de Helmont aurat cheangé d'avis, et que le mesme fera ladite ville, où les bons, confirmez par les nouvelles d'Auldenarde, ont jetté les mauvais dehors; et sur ce que ledit chancelier at escript de Son Altèze, l'on est après pour faire saisir ledit présumptueux moisne, qui mérite quelque bon chastoy pour servir d'exemple à ses semblables. Et s'il vient icy je l'accommoderay volontiers, et le garderay bien de touiller ² plus les cartes en Brabant... Comme j'ay aultresfois dict à Son Altesse, qui en rioit de bon cœur, je le ditz à bon escient, et qu'il le fault destituer si tost qu'aurons milleur temps, que par la grâce de Dieu noz commence à approcher.

Les soldatz de Wilvorde et Bruxelles se sont amutinez par faulte de paie; et se sont les derniers saiziz de leur colonel Tempel, que sont abusions pour sonder l'intention des catholicques et les pover piller.

Madame de Parme continue de vouloir partir. Je ne sçay si c'est pour ce que le Prince son filz faict sa maison et at faict venir une belle livrée de Milan sur dix-huict muletz, desquelz trois sont estez desvalisez près de Lorraine. L'on dit que Gomicourt serat grand maistre d'hostel, et qu'il at *mercède* et une *encomiende* du Roy.

Vostre Illustrissime Seigneurie at merveilleusement bien et à propos respondu à Foncq, qu'est icy en opinion de glorieux et ingrat. Il demande pour le depesche de Saint Pierre de Gand 450 florins et 150 pour Laloo, disant que le Roy le leur permect. Je pense que je ne seray oblié, et je ne veulx regarder ad ce; mais si l'on continue ce train, il y aurat de la belle crierie quelque jour des Estatz et mesmes des nobles qui auront aussi leur taux. Monsieur le président Viglius, Tisnacq, Hopperus n'en ont ainsi usé. Il les fault lesser faire : ilz se brusleront à la chandelle.

Hier passarent par icy les pionniers Bohémois, jusques à xi^e, que Son Altèze haste fort.

Les trois tertios d'Espagnolz, que font 5000 combattantz, sont à deux lieues d'icy, et passent outre en diligence vers le camp, fort délibérez;

¹ Réprimande. Voy. à ce sujet à l'Appendice, les lettres des 28 et 30 juillet et 23 août 1582.

² Brouiller.

mais ilz n'ont point un solz. Si Sa Majesté ne pourveoit tost de deniers, le povre prince de Parme se trouvera en grande peine. Je veulx espérer qu'il en viendrat quelque quantité avec les Italiens qui suivent. L'on dit que les Espaignolz ont grande suite, que porte aultant de testes comme le principal, et qu'ilz ont plus de 2000 chevaux pour les femmes et putains.

J'espère que l'armée de mer de la Royne de France ne noz ferat point grand mal; et Dieu merci l'on ne parle point de celle du Turcq pour ceste année; et dient les lettres de Venize, où ilz ont seures nouvelles, qu'il n'y at apparence.

L'on dit que Monsieur de Ballanchon est retourné au camp, aiant appointé de sa rançon comme un simple capitaine, et que Monsieur Andelot at la main persée d'un coup d'arcquebouse.

CHII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MORILLON, ÉLU ÉVÊQUE DE TOURNAI.

(Lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, t. VIII, fol. 201 et 232.)

Madrid, le 12 août 1582.

Monseigneur, J'ay respondu par le précédent ordinaire à toutes les lettres que j'avoye receu de vous, et depuis. Par le courrier extraordinaire que Monseigneur le Prince a despesché j'ay receu deux lettres de vous, du xv^e du mois passé; et pour respondre brevement à la plus grande, qu'est *publicor i m.* je regrette avec vous que travaillant tant ledict seigneur Prince, noz affaires ne peulvent avoir meilleur progrez de ce costel. Si bien l'on y peult dire pour excuse, qu'il y at tant à pourveoir et à tant de costels, qu'il y auroit bien à faire de furnir à tout, à temps nommé. Si ay-je tant solli-

cité, que ceste semaine partiront les dépesches pour 600^m escuz payables à briefts termes; et sont les fers au feug pour tost après pourveoir de plus grande somme, si l'on ne me trompe : et j'espère que non, car je sçay où est l'estoffe. Ce de Portugal et de la mer nous travaillent fort, pour y estre le Roy fort mal servi¹. Ceulx de par de là qui voudroient que, oultre ce d'Italie, l'on m'eust enveloppé en ce de l'*Hazienda* de par deçà, ne font pas beaucoup pour moy. Je les sollicite volontiers, et me craignent plus qu'ilz ne m'ayment, pour ce que je les importune, et descouvre au maistre les faultes; mais s'il me donnoit la moitié de ses royaulmes, je ne prendroye charge avec eulx, attendu les désordres. Si je pouvois parler de bouche, je vous dirois beaucoup de choses qui ne sont pour lettres, et vous diroye dont vient le mal, que seroit fort bien remédiable si les deux PP^s tenoient leur lieu. Je ne sçay quant ce sera; mais enfin il ne fault pas perdre courage. J'espère que Dieu nous aydera pour sortir des difficultez grandes et importantes touchées par voz lettres, que je veois dois icy fort bien, et me donnent de la peine assez.

Je suis certain que le seigneur Prince n'obmectra rien de ce qu'il polra; mais je ne voudroye qu'il s'hazardât tant; sa vie nous emporte trop.

Le Duc d'Alançon et les siens font, à l'accoustume d'eulx, de mener partout pratiques, en quoy ils sont par trop plus vaillans que de combattre. Il est apparrant que aux besoignes qu'il at entre mains, et avec telles gens, qu'il se doibt trouver bien empesché, et j'espère que devant qu'il soit long-temps, il le sera d'avantaige.

Messieurs d'Anvers m'ont délivré de peine d'envoyer duplicat de mes lettres interceptées, puisqu'ils les ont publié en impression, comme vous

¹ Le passage suivant d'une lettre du cardinal de Granvelle, écrite la veille au prévôt Fonck, est encore plus explicite : « Mais que le Roy n'y soit esté mal servy et négligement, et desrobbé largement, les aveugles le peuvent veoir et est par trop véritable que plusieurs qui y mectent largement la main et en prouffitent, ne voudroient pas veoir la fin de ceste guerre, et ilz sçavent pourquoy et moy aussy, oultre le prouffit qu'ilz en tirent; et mesmes doibvent craindre que si l'on estoit en plus de repos, l'on auroit moyen de descouvrir beaucoup de choses à leur honte, dommaige et confusion ». (*Mémoires de Granvelle*, t. XXXII, fol. 162.)

² C'est probablement une annotation du Conseil des finances des Pays-Bas pour indiquer qu'il faut poursuivre en reddition de compte. (Voyez plus loin, la lettre du même au même, du 8 septembre suivant.)

avez veue ¹. Je ne puis penser quelle chose les amène à ce faire, car je n'y vois rien que face pour eux, ny que leur doive beaucoup plaire, ny me peult donner peine que l'on voye le contenu d'icelles, par où plusieurs poulront reconnoistre de quel pied je marche, et avec quelle sincérité, procurant le service du maistre et le bien de ses pays. Seulement pourront-ils dire que je ne suis bon François, et je le confesse en tant que leurs actions sont perverses. Et vous assure que si elles estoient bonnes, je les louërois comme je fais les bonnes des Espagnols; comme je blasme bien souvent ce que les Espagnols et aultres ne font bien. Je dis tousjours que je ne cognois que deux nations, que sont les bons et les mauvais, et me plaisent les bons de quelque nation qu'ils soyent, également, et haïs ceux que ne vaillent rien et où qu'ilz soyent, oyres qu'ils me soyent parens ².....

CIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MONSIEUR DE CHASSEY ³.

(Archives générales de Simancas. — *Negociados de Estado*, S. Prov., Leg^o 2535, fol. 144.)

Madrid, le 14 août 1582.

Monseigneur de Chassey, J'ay receu voz lettres du 18 de juing, qu'arri-vent seulement maintenant, estans de nulle date. Et devant que d'y faire

¹ Ce recueil, imprimé à Anvers par Christophe Plantin en 1582, en deux formats, l'un in-4^o et l'autre in-12, porte le titre de *Lettres interceptées du cardinal de Granvelle et autres*. Il ne doit point être confondu avec un précédent, également publié sous le titre de *Diverses lettres interceptées du cardinal de Granvelle à divers personnages; Item, deux du président Foncq*. Anvers, chez François de Ravelenghien, 1580, in-4^o. Des copies manuscrites de ces deux recueils sont insérées dans le VIII^e volume des *Lettres de Morillon*, fol. 220 à 235 et 285 à 294.

² « Ces lettres sont imprimées sans glose (ajoute Morillon dans sa lettre du 9 août, adressée au cardinal de Granvelle), et n'y at chose que l'on scauroit blamer aux escripvantz. Je croy que ce at esté principalement fait pour publier la réponse que fait un Portugais sur une lettre de nostre Roy l'exhortant se reconnoistre, déduisant le droit du bastard Don Antonio à la corone de Portugal avec une grande insolence. » (*Lettres de divers*, t. IV, fol. 116 v^o.)

³ Benoit Charreton, seigneur de Chassey, qui fut créé chevalier en 1585 et devint grand bailli d'Alost.

response, je vous mercye très affectueusement la peine que vous prenez de, non obstant tant d'empeschement que vous avez, m'escripre si particulièrement l'estat de noz affaires de par de delà, que sont beaucoup changez depuis vosdictes lettres escriptes, puisque Dieu nous a faict la grâce que Monseigneur le Prince soit entré en Auldenarde, acceptant icelle à mercy, avec si clémentes et bénignes conditions, que pour moy je tienne par trop mieulx faict que ce que s'est faict par ses prédécesseurs, qu'ont saccagé et ruyné les villes de Sa Majesté, sans propos. Et j'espère qu'avec la clémence d'ung costel et l'exécution des armes de l'aultre, l'on proffitera plus, et que plusieurs se rengeront à reconnoistre doucement leur debvoir. Aussi aurez-vous jà toutes les forces que ledit Seigneur Prince attendoit, par où apparemment la champaigne demeurera nostre. Et si nous avons peine de trouver argent pour payer noz gens, je tiens qu'en ce point les rebelles n'ont moins de difficulté, et qu'ilz se doibvent lasser de tant contribuer. Je sçay bien qu'il y en a qui demeurent obstinez, que sont les principaulx qu'ont conqueit au Prince d'Oranges à changer la religion; mais je confie qu'il y a encor beaucoup de gens de bien oppressez, lesquels voyant les exploix de Monseigneur le Prince et noz forces en campagne, monstrent leur bonne affection. Ce que Dieu doynt. Je regrette avec vous beaucoup que la provision des deniers d'icy arrive tousiours tard, et vous assure que je faiz tout ce que autrement m'est possible pour y remédier; mais ce n'est pas avec tout le fruict que je vouldroye. Si est-ce que nous avons jà 600^m escus prestz, dont les dépenses debvoient partir ceste sepmaine; mais il n'y a jamais faulte de gens que traversent, que soubz couleur de servir pour se monstrent sages et affectionnez au prouffit du maistre, au lieu d'ayder, donnent empeschement; mais je tiens que au plus tard ceste sepmaine ira ladicte provision. Et jà est assez advencée une aultre pratique pour fournir une plus grande somme. Dieu doint que Monseigneur le Prince, qu'a conservé son crédit jusques à maintenant, puisse trouver quelque somme anticipée, oires qu'elle couste, pour donner commencement de quelque contentement au secours qu'est allé par delà. Car je craintz fort que, à faulte d'arriver à temps, ilz ne nous facent quelque désordre, que nous soit de plus de dommage que ne sera de proffit le service qu'ilz nous feront en aucung mois. Je m'assure que mondit Seigneur le Prince fera ce qu'il pourra pour l'éviter, et certes l'on luy doibt beaucoup de travail qu'il tient;

mais je crainctz qu'avec ce il n'offense sa seurté, et suis en peine continuele quand j'entend que si libéralement il hazarde sa personne, non obstant que si souvent et Sa Majesté et aultres luy ont escript voloir en cecy avoir plus de regard et considérer combien sa vie emporte. Je suplie au Créateur qu'il le nous garde; car, comme vous dictes, je ne sçay où se trouveroit aultre que fut à propos pour restaurer les affaires de par delà, et mérite véritablement que tous l'assistent, et que nous prions Dieu pour luy, afin qu'il le nous contregarde.

Je suis très aise du tesmoignage que vous me donnez du bon chemin que Monsieur le conte d'Areberg et aultres jeunes seigneurs de par delà prégnent, et qu'enfin ilz recognoissent les fallaces du Prince d'Oranges, lequel aucungz veullent estre tousiours en vie, mais pour moy je le tiens pour mort ou comme mort, puisqu'il ne faict plus de bruiet en tant de mois. Car je m'asseure que s'il vivoit ou avoit sens, il ne permettroit au Duc d'Alençon de faire tout ce qu'il faict. Il me semble que l'on a peu perdu en la mort de Teron ¹, et moins perdroit-on en celle de Saint-Aldegonde. Ça esté ung malheureux triumvirat qu'a porté grand dommage au publicque. J'espère que Monsieur de Broissia sera jà par delà, et je fusse bien esté de vostre advis qu'il eust plus hasté son voyage; mais enfin il y sera. Je tiens pour certain que, comme vous dictes, il rendra fort bon devoir en tout ce que l'on le voudra employer, ayant fort bon sçavoir, l'esprit cler et prompt. Si je ne me fusse opposé à mon arrivée par delà, il y a trois ans, Çayas avec l'intelligence de Monseigneur Illustrissime Cardinal de la Baulme et d'aultres, faisoit venir par deçà Monsieur le conseiller Duchamp; et oires que je luy fusse amis, pour estre par trop véhément, ne me sembla à propos. Et pourtant mitz-je en avant ledit Seigneur de Froissard. Je me doute qu'il ne sembla bon à Monsieur d'Assonleville, et que peult estre fut-ce luy qui donna l'umbre, disant que pour ce moien le conté de Bourgoigne se séparoit du gouvernement des Pays d'Embas. Je feiz ce que je peultz pour oster à Monseigneur le Prince ceste fantasie; et à la vérité il ne conviendroit aucunement séparer ledit gouvernement. Et vous sçavez que du temps de l'Empereur de glorieuse mémoire ung con-

¹ Jean Théron, un des agents les plus actifs du prince d'Orange. Voyez GROEN VAN PRINSTERER, *Archives de la maison d'Orange*, t. V, pp. 414, 461, 488 et suivantes.

seillier Bourguignon suyvoit la court, et cella ne sépara pourtant le gouvernement. Quelle fut en cecy mon intention, ny si elle tendoit à ladicte séparation, il se peult veoir parce que, devant que le Sieur Foncq vint, je renvoyois au Seigneur Prince tous les affaires de Bourgoigne pour en avoir son advis. Et je m'apperçois bien que Monsieur Foncq est en ceste opinion; et me l'a escript clairement, que si l'on fesoit venir icy ung Bourguignon, chacune province de par de là y vouldroit avoir ung conseiller; mais les choses ne sont à mon advis pareilles, tant pour avoir jà accordé Sadicte Majesté aux Estatz du pays d'en faire venir ung, et que c'est à l'exemple de ce que s'est fait cy-devant, que n'apporte envers les aultres provinces exemple, que ce que le pays de Bourgoigne est du tout séparé et loingtain des aultres provinces; et sont peu de conselliers flamans qu'ayent hanté le pays. Et nul d'eulx a la cognoissance des façons et affaires d'icelle, ny n'en est instruit; Monsieur Foncq, oires qu'il y soit esté deux fois, pour non estre chose qui s'appreigne en ung jour. Et combien que je soie de là, je n'y ay pas fait si longue résidence, que je me voulusse fonder sur mon opinion, oultre ce que je manie aultres affaires que ceulx de Bourgoigne, que sont à la charge dudit Sieur Foncq, et ceulx d'Italie à la mienne. Et j'ay de chacune province d'Italie conselliers particuliers pour m'y assister. Mon opinion est que qui désire bien faire les affaires, aura tousiours à plesir d'y estre aydé par gens qui les entendent. Il est certain que plusieurs abhorissent le Bourguignon au service du maistre, que pourroit bien estre fut pour leur sembler qu'aucung d'eulx ont l'esprit aussi cler et prompt et austant propres aux affaires que nulz aultres; et ce qu'ilz ont veu combien dois plusieurs années ilz ont estez agréables aux Princes, leur cause jalousie et craincte qu'ilz n'empiètent au crédit: je tiens que d'eulx seroit aussi bien servye Sa Majesté en toute profession que d'aultre nation quelle qu'elle soit; mais c'est une grande playe celle que vous dictes des envies que ceulx du pays exercent les ungz contre les aultres, au lieu qu'ilz se debvroient ayder, comme font aultres nations. Et je reçoiz grand plesir quand je les voidz entremis, et me plait fort ce que vous me dictes du religieux du Vernay, qu'il soit personage de si bon sçavoir en théologie et qu'il presche avec si grand fruict. Je loue grandement l'assistance que vous luy faictes et à aultres du pays, que sera en danger s'il n'y a tousiours quelqung d'icelle que ayde à nous soubstenir, pour estre le pays petit,

pauvre et tant espagnol, comme j'ay dit dessus des aultres de Sa Majesté, que luy peuvent donner secours.

Je vous mercye très affectueusement la favorable assistance que vous donnez à Madame d'Achey, ma nièpce, et sais bien avec vous que comme elle est jeune, avec raison elle debyra penser de se remarier, et que pour tant convient-il tirer le plus que faire se pourra en la faveur de son filz. Ce que se fera en la poursuyte que maintenant se faict pour elle, pour laquelle je suis en opinion que ce que plus convient est gagner temps et disffaire l'exécution de ce qu'offrent les subgetz, que se peult aysément faire, consultant ny Sa Majesté, près de la quelle il n'y a pas fort prompte résolution. Je m'assure bien que l'information que vous avez donné audit Seigneur Prince nous aydera beaucoup, avec ce que j'en ay escript, et n'est le cas pareil de ce que l'on a rachepté les places de Messieurs le conte de Champlit et d'Andelot. Car ce de Vercel a esté donné, oultre la considération des services, pour la récompense du bien que fut Monsieur de Polaix grand serre (*sic*) perdit en France, et fut Monsieur d'Achey, mon nepveu, qu'a esté employé en tant de charges et despendu en icelles n'a oncques heu recompense jusques à ores. Je n'ay veu les lettres que Monseigneur le Prince peult avoir escript, les quelles pourroient estre conceues en langue françoise; et si ainsi est, sont passées le droit chemin comme aultres dépêches entre les mains de Monsieur le prévost Foncq, dont je n'ay encores nouveles. Et si les lettres ne sont encor venues, tant mieulx; car ce seroit par plus gagner le temps. Toute ceste traverse se faict présentement par Courteville ¹, lequel, si l'on alloit avant au réachat, tiendroit intelligence avec ceulx à qui il auroit presté l'argent pour se faire comme Seigneur dudict Vercel; mais à mon advis ces pauvres vilagers seroient bien aveuglez si, estans si prochains d'Usye, devant que de se mettre en proye de tel personage, ilz ne s'informoient comme par luy sont traictez lesdiets d'Usye, estant résolu de faire de mon costel ce que je pourray pour ayder en nostre cause, la quelle je vous recommande astant que je puis.

L'escuier Chaviney ² a receu les descharges que vous m'avez faict avoir pour partie de ce que m'est deheu de mes gages; et de ce vous remercié-je

¹ Josse de Courteville, secrétaire d'État, souvent cité dans les volumes précédents.

² (*Sic*) Chavirey, bourguignon, dévoué à Granvelle.

aussi très affectueusement et du soing que je voidz vous tenez pour me faire dresser de la reste sume que se trouvera de l'affranchissement des mainmortes, en quoy les commisses besoignent; mais je n'ay pas jusques à ores entendu quelz deues en proviennent. Ledict escuyer Chaviney a notiffié au trésorier de Salins lesdictes descharges; mais il s'excuse sur ce qu'il dut estre trop chargé, et que s'il la pouvoit prendre sur ce que provient de la maison de Chalin, il auroit meilleur moyen pour tost y satisfaire. Je vous prie, austain affectueusement que je puis, vouloir adviser si ce qu'il demande est practicable pour nous y aider. Et à mon advis l'on peut tenir ung peu de considération à ce que je heu si longue pacience avec les pertes que j'ay receu ès Pays d'Embas, si grandes comme l'on peut sçavoir.

Ce a esté ung fort bon euvre d'achever de vuider le différence que l'on avoit avec les rentiers du pais à Muire, et tiens que le tout soit en bonne forme et dont toutes parties se peuvent contenter. Quant à l'haussement du sel, oires que Sa Majesté le pourroit faire de son pouvoir absolu, je tiens, pour les raisons mesmes que vous touchez, qu'il soit mieulx de non le faire, sans la participation des Estatz. Mais s'il est temps maintenant de les assamblar, j'en doute très fort avec vous; car vous cognoissez les humeurs. Il est cler que ceulx que plus le poursuyvent, le font, comme vous dictes, pour les récompenses, qu'est bien long des pointz qu'a plus besoing de remédier pour la foule exorbitante que l'on faict au pays d'auctorité privée, qu'à charge grande de conscience. Et là se font les récompenses le plus souvent plus par affection, que par mérite. Quand l'on fait l'assemblée des derniers Estatz, j'advertiz Monsieur le conte de Champlit que telz luy persuadoient de les assembler que luy estoient peu affectionnez, et que prétendoient diminution de son auctorité: mais ceulx que sont alentours de luy qu'en proffitent, et que luy reportent aussi quelque proffit qu'il en porroit tirer pour luy, le feront passer meur, dont je tiens qu'il se repentit après plusieurs fois. Et si l'on vient à les tenir, par mon advis l'on y enverra quelque personne d'auctorité, oires que ce ne fut du pays pour y faire acheminer le tout avec le respect requis, et avec commandement exprez que l'on n'i fait nouvelleté. Et fault remédier à l'abuz des neufs qu'aux derniers Estatz se meirent en terme, chose que à l'advenir pourroit estre de dangereuse conséquence. Et je me souviens que lors j'en escripviz assez

clérement dois Naples et Gayette. Mais Monsieur Operus ¹ sçavoit peu des affaires de Bourgoigne, et oires que sçavant en aultres choses, estoit assez ignorant au fait de chancellerie et en matière d'Estat; une chose pourroit on faire si l'on a tant d'envye de tenir les Estatz : que Sa Majesté commandât expressément que ausdicts Estatz l'on ne traictât aultre chose, si non sur ce point de l'haussement du sel, pour la défense dudict pays et que sur toutes aultres charges et de don gratuit, de récompenses et de surgetz ne se traictassent aulcunement ny s'en feissent [mention]; mais je me doute que si cela se met en avant, ceulx que maintenant demandent l'assemblée desdicts Estatz se voient d'aultre advis, puisque le fondement de leur désir par ce moyen cesseroit du tout.

Je verray fort volontiers l'escript que vous avez dressé pour vostre descharge contre les calumnies dont l'on vous vouloit charger, et ay tousjours espéré que vous vous en sçauriés bien justifier. Ce que j'ay faict pour soubstenir vostre honneur, je l'ay faict pour le devoir de nostre amitié, pour la raison, et pour ce qu'est deu à la justice. Et m'ont asseuré plusieurs, à qui j'en ay escript, qu'ilz ne fauldroyent de vous faire assistance. Ce m'est fort grand contentement qu'il n'y ayt aultre chose, que sera vostre plus grand honneur et la confusion de ceulx que vous ont voulu charger. Je loue très fort vostre résolution de non vous estre voulu entremesler à manier les provisions pour maintenant à l'occasion des nouveaulx passages, mais vous avez faict fort bien et vertueusement de dresser les mémoires pour donner chemin à ceulx qu'en auront heu charge, pour y pouvoir tant mieulx satisfaire. Et vous prenez très louable et très sainte résolution de, non obstant toutes calumnies, vous rendre tousiours prompt pour vous employer en ce que vous pouvez pour le service du maistre; et qui vad ce chemin, ne peult faillir.

La mercède que l'on a faict au Segnor Cosmo est bien méritée; et oires qu'elle fut beaucoup plus grande, ce ne seroit pas trop. Avec le temps se pourra faire davantage, Et se Dieu nous faict la grâce que l'on recouvre le plus gras pays, il y aura commodité pour y entretenir convenablement et seurement sa compagnie qu'il a faict venir, et la vostre que vous ferés passer, comme vous dictes, aux Pays d'Embas, avec la seurté du passage du secours que l'on a envoyé d'Italye.

¹ Joachim Hopperus, souvent cité.

CV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1756.)

Madrid, le 17 août 1582.

Fra Gian Baptista d'Apiano Capece, havendo servito a Sua Maesta molto bene nell' impresa di Portugallo, seguitando li vestigij di suo padre et altri parenti, per non vivere in otio et desideroso di mostrare ogni giorno piu il desiderio che hà di servire, si resolve d'andare in Fiandra per adoperarsi in questo servitio sotto la protectione di Vostra Eccellenza; alla quale supplico, per la notitia che hò delli servitij del padre et haver saputo quel che hà fatto costui in Portugallo, vedendo questa buona volonta sua, che sia servita vederlo voluntieri et adoperarlo nelle cose di guerra che s'offeriranno, come merita la qualità della sua pesona et questo suo pronto et ardente desiderio di servire; et io havero per molta gratia quel che Vostra Eccellenza farà in favore del detto Cavaliero.

CV.

ANALYSE.

Le cardinal recommande au prince de Parme le frère Jean-Baptiste Apiano Capece, qui, après avoir servi en Portugal, désire prendre du service aux Pays-Bas.

CVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A LA DUCHESSE DE PARME.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXII, fol. 169 à 172.)

Madrid, le 19 août 1582.

Madame, J'ay pieça respondu aux lettres qu'il plust à Vostre Altèze m'escripvre le vij^e de juillet, et maintenant arrivent celles du xxviii^e, que m'ont remply de joye et contantement, voyant par icelles la continuation de la convalescence de Vostre Altèze, et que les douleurs estoient jà du tout cessées, oyres que les partyes que sont esté offensées des douleurs, se resistent encoires quelque peu aulcunes fois. Si Dieu nous faisoit la grâce que nous puissions recouvrer la ville de Bruxelles, dont je ne perdz espoir, j'espère que l'air de là, avec les commoditez qui y seroient, restaureroient du tout la santé de Vostre Altèze, et mesmes avec le contantement et joye qu'elle auroit que la dicte place fut remise à l'obeissance de Sa Majesté, par la vaillance et bon gouvernement de Monseigneur le Prince, et que lors elle actendroit avec meilleure volonté la résolution que Sa Majesté voudra prendre sur l'instance qu'elle faict de nouveau de se retirer en Italie; sur quoy, luy ayant plusieurs fois respondu, je me remectray à ce qu'elle aura veu par mes lettres, avec l'assurance qu'elle peult prendre que je désire, astant que homme que vive, son contentement et ce que plus peult convenir à son service, au bien de ses affaires et de la maison.

Je tiens que le dict seigneur Prince, par lettres de Sa Majesté, aura veu le contentement qu'icelle ha receu de la bonne nouvelle de la reddition de Audenarde, dont j'entends que l'on luy a escript lettres de remerciement, avec approbation de ce que s'y est faict, que avec raison très grande se peult tenir pour fort bien faict. Et c'est vérité. Je ne vois ce que l'on y eust peu mieux faire. Aussi a secu Sadiete Majesté avec quel affection le dict Seigneur Prince s'estoit avancé pour, après le recouvrement dudict Audenarde, procurer de s'attacher à ceulx que la pensoient secourir, qu'estoient près de là; et je tiens pour certain que si les rivières ne l'eussent empesché, et que les ennemys, que s'estoient fortifiez d'icelles et de tranchiz,

eussent heu cueur pour se monstrier hors de leur fort, par la commodité qu'ils avoient de passage sur ladictè rivière, le dict Seigneur Prince n'eust failly d'essayer de leur donner quelque bonne attaincte; et l'on ha veu que craignans que l'on ne retourna sur eulx avec plus grandes forces, ils se retirarent incontinant, s'approchans plus de Gand.

Selon les nouvelles que nous avons du coustel de Bourgogne, jà seront arrivées aux Pays d'Embas les troupes Espagnoles et Italiennes, tant de cheval que de pied, que renforcèront de beaucoup le dict Seigneur Prince; et d'Ausbourg l'on m'escript que les Alemans du régiment de Don Jean Manrique ¹ cheminoient jà vers le pays de Luxembourg pour y donner monstre, par où, à mon compte, ilz seront jà arrivez. Et la sepmaine passée s'envoya, par l'adresse de Joan Baptista de Tassis, la depesche pour la provision de six cens mil escuz, que je voudrois pour beaucoup fussent arrivez plustost; et Vostredictè Altèze n'a pas tort de s'assheurer que je n'ay obmis de faire les diligences requises à la sollicitation des dictes provisions, et je suis encoires continuellement après, afin qu'il s'en face une aultre plus grande, estant le tout de besoing, et mesmes pour non perdre les effectz que, en ce peu de temps que reste de l'esté, le dict Seigneur Prince estant pourveu, pourra faire, à quoy la faulte d'argent en temps nous ha donné si souvent empeschement; m'assheurant que au dict Seigneur Prince ne faudra qu'il ne se face quelque chose de bon. Et je vois que, avec le peu de gens qu'il avoit, il estoit allé, comme Vostre Altèze escript, pour s'essayer d'empescher que le Prince Dauphin et Fervacq, avec les gens qu'ilz mènent, ne se joingnissent avec les troupes que le duc d'Alançon ha au coustel de Flandres. Ledict d'Alançon faict amas à tous costelz en France de beaucoup de gens; et oyres que le Roy de France face apparente et extèrieure démonstration de l'empescher, il est aisé à veoir quel est l'empeschement; mais j'espère que comme il aura plus de gens, plus empesché se trouvera-t-il : car ny luy, ny son frère, ny sa mère n'ont le moyen pour furnir à la soualde de leurs gens et de ceulx des Estats rebelles, que sont jà las de contribuer; et aux dictes gens de guerre des rebelles grandes sommes sont désià dehues. Par où j'espère que ceste multitude combaptra pour

¹ Don Juan Manrique de Lara, frère du duc de Najara. Voyez sa notice dans les *Documentos inéditos*, t. LXXIV, p. 577. Il fut chargé de féliciter Charles IX, roi de France, lors de son avènement. Ensuite il fut ambassadeur à Rome, grand trésorier de Castille et général de l'artillerie.

nous, par les désordres qu'ilz feront, et mesmes si les nostres sont tenuz en bonne règle et discipline, usant Monseigneur le Prince de la force contre les obstinez rebelles, et jointement de négociations envers ceulx que se voudront renger et reconnoistre. En quoy Vostredicte Altèze, qu'est bien voulue, pourra faire de son coustel grande assistance, usant d'intercession pour ceulx que voudront prendre le bon chemin.

L'abbé de Sainct-Wast s'adventura de passer par mer jusques à Marcelle, selon que l'on m'escript de Lyon, et dois là print le chemin de terre. se mectant à la vérité en grand hazard; et je désire très fort entendre qu'il soit arrivé devers le dict Seigneur Prince seurement et avec santé. J'espère qu'il fera bon et favorable rapport de ce qu'il a veu en son voyage ¹.

Don Guillem de St-Clémens m'a escript, qu'il actendoit avec fort grand désir le comte d'Aremberghe, et le conseiller de Luxembourg, et qu'il avoit remédié ou mieux qu'il avoit peu à la tardance de leur arrivée; et je m'asseure que Vostre Altèze n'aura failly de ramantevoir ce qu'il luy avoit semblé convenir au bien des affaires, et spécialement pour les Pays-d'Embas. Le dict Don Guillem a fait bons offices pour contrevénir ceulx que le Duc d'Anjou et les rebelles y voudront envoyer, et trouve plusieurs princes, à ce qu'il escript, favorables pour Sa Majesté.

Quant aux affaires de Bourgogne, j'entends de Monsieur le prévost Foneq qu'il a escript piécà audiet Seigneur Prince, pour faire reveoir par gens à ce convenables les ordonnances, qu'est le premier et principal poinct; mais je m'esbeis très-fort qu'en si long temps, selon que je vois par ce que Vostre Altèze escript, ny par lettres en françois, ny par lettres espagnoles, Vostredicte Altèze n'aye heu responce sur ce que si proluxement et prudentment Elle ha escript sur les dictes affaires, et sur quoy, dois lors que je viz les dictz escriptz de Vostre Altèze, j'escrivis franchement et librement mon advis. Mais Sa Majesté se charge de tant de choses et de tant de minuties non nécessaires, veullant que tout passe par ses mains, qu'il est impossible qu'Elle puisse satisfaire à tout ², et ne sçay quand elle achevra de veoir

¹ Voyez *Relation de l'ambassadeur de Don Jean Sarrazin*, publiée par l'Académie d'Arras.

² Dans une lettre écrite la veille au prévôt Foneq par le cardinal de Granvelle, celui-ci s'exprimait comme suit : « Je voudrois, dit-il, veoir Sa Majesté se descharger et vous laisser faire beaucoup de choses, que se porroient faire sans le travailler; mais il a prins jà dois trop longtemp ceste façon de vivre, et n'y a au monde secrétaire que manie tant de papiers et d'escriptures. »

et résoudre les affaires que se sont accumulées dois trois ou quatre mois ençà, tant par le voyage qu'elle fit pour aller rencontrer l'Impératrix, que depuis ayant voulu entendre à la sollicitation du parlement de l'armée de mer, postposant toutes autres choses, et finalement pour son indisposition de laquelle, grâces à Dieu, il est quiete, et se porte fort bien. Et quant à la dicte armée de mer, par la copie jointe à ceste, Vostre Altèze verra les nouvelles que le xiii de ce mois nous en a escripte dois Lisbonne, et combien qu'il y aye beaucoup de particularitez pour faire croire les dictes nouvelles, ce qu'elles viennent de la bouche des François, me fait beaucoup doubter, pour avoir heu l'armée de France l'avantage de tant de jours, et que je me doute que le Marquis de Ste-Croix, pour combattre avec plus d'avantage, aura ployé les voilles pour non se tant haster, et attendre l'armée de l'Andalousie, que à ce que aucuns dient, par sa faulte, ha beaucoup tardé à s'apprester; bien espère-je, que si les armées se sont rencontrées et ont combattu, que la nostre aura heu sans faulte la victoire, avec l'ayde de Dieu. Aussi verra Vostredicte Altèze, par une autre copie, les nouvelles que nous avons de Constantinoble, que à mon advis sont fort bonnes, et mesmes puisque, nonobstant les si grandes practiques et poursuites des François, ledit Turcq, oyres qu'il veulle, ne pourra envoyer armée de mer preste ceste année.

Je ne vois encoires les affaires de Portugal en termes que, à mon advis, Sa Majesté puisse retourner si tost, sans les laisser en bien mauvais ordre; car je ne vois, comme je l'ay souvent escript, que la justice, la police et ce des finances soient mis en bons termes, que ne pourra, comme je tiens, jamais faire, avec Portugalois seulz, quoy que puissent conseiller Don Christoval de Mora et le comte de Portalegre, que sont ceulx que principalement manient les affaires de ce costel là; ny y a encoires résolution certaine, si l'Impératrix demeurera là, ou retournera icy; tant sumes-nous tardifs en noz besongnes et résolutions.

Quant aux privilèges que Vostre Altèze demandoit sur ses terres du royaume de Naples, l'advis venu du dict Naples, comme je tiens le doit sçavoir Samaniego, est entièrement contraire, afin que l'on ne passe plus avant de ce que Sa Majesté ha jà concédé. Par où Sadicte Majesté ne consent que l'on en traicte d'avantage pour la conséquence, et mesmes que le Pape faict jà semblable instance pour le Duc de Sora, et le Duc de Florence

pour son filz, pour lequel il a achapté le Marquisat de Capistrano, comme le tout sçait fort bien le dict Samaniego et le régent Moles, qu'est si affectionné serviteur de Vostre Altèze, comme elle mesme sçait, lequel je tiens aura dict audict Samaniego ce que passe.

CVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A LA DUCHESSE DE PARME.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXII, fol. 175.)

Madrid, le 19 août 1582.

Madame, Depuis mes lettres que yront jointes, sont arrivées en ce mesme instant celles de Monseigneur le Prince du VII^e de ce mois, par lesquelles il advertit du recouvrement de Lières, qu'est une nouvelle, à mon advis, aultant importante que à présent l'on eust peu actendre, et ainsi l'entendront ceulx que sçaivent l'assiette d'icelle, et combien les amis et ennemis l'ont fortifié. J'en rendz grâces à Dieu de tout mon cueur. J'espère que ce sera la porte pour entrer beaucoup plus avant. Les lettres ne font qu'arriver et l'on besongne à les déchiffrer, par où je ne sçay encoires les particularitéz¹ : je ne faudray de incontinent les faire passer à la court, où je m'assheure que les nouvelles seront fort bien venues. Et afin que nous ayons tant plus de cause de rendre grâces à Dieu de tant de faveurs que, de sa grâce, il luy plaît nous faire, en ce mesme instant nous viennent nouvelles de Lisbonne, par courrier extraordinaire, que à Setibal est arrivée une hulque avec aucuns François blessez, eschappés de la baptaille, qu'avoient convenu avec les maronniers pour les pourter en France; mais avec le résentement qu'ilz ont heu de ce qu'estans allez pour sel en Brouhaige, Don Antonio les fit arrester, les contraignant à suyvre l'armée contre leur

¹ Voyez ces particularités plus haut, à la page 270, et RENON DE FRANCE, t. III, p. 56.

volunté; et les ayant mal traictez, ilz se sont voulu en ceste sorte vanger de les nous amener; et conferment les dictz maronniers le mesme que l'on ha entendu par ceulx que, près de Oporto, sont esté prins des gens du Prieur Don Hernando. J'espère que quand les particularitez viendront, que les nouvelles seront plus grasses, puisque les dictz maronniers dient aussi que le Marquis de Ste-Croix ¹ poursuyvoit la victoire, et alloit à la chasse des bapteaulx que procuroient se saulver de la rotte ². Et si je suis creu, nous ne perdrons temps, puisque nous avons armée et gens sur pied pour faire, qui vouldra, quelque chose d'avantage que pourroit bien estonner le Duc d'Anjou, et mouvoir plusieurs places du Pays d'Embas, à présent rebelles, à prendre aultre party.

CVIII.

LE PRÉVÔT FONCK AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXII, fol. 175 à 177.)

Lisbonne, le 20 août 1582.

Monseigneur, Je ne double pas qu'incontinent après la réception des premières nouvelles de ceste victoire, on vous aura, par charge du Maistre, fait part de ce qu'y estoit passé, et que par le mesme chemin entenderez astheur la confirmation, que nous est venue par un aultre navire d'ung Frison, qui pour se venger des mauvais traictemens receuz des Franchoyz, et même de l'arrest à luy fait au port de Brouhaige contre sa volonté, nous at amené sa navire avecq treze ou quatorze Francillons blessez et bien frottez; estant esbahy que le boiteux du Marquis de Sainte

¹ Alvarez de Bazan, marquis de Santa-Cruz, amiral espagnol. Toutes les péripéties de cette bataille sont racontées en détail dans DE Thou, tome VIII, pp. 578 et suiv. Voyez aussi à l'Appendice la copie du rapport fait par le seigneur de Brissac au mois d'août.

² Déroute.

Croce tarde tant ; pouvant néanmoins estre que ses advertissemens seront interceptés si avant qu'il les aura envoyé. Cependant ne défailent ceulx qu'y font les discours, que pouvez considérer ; mais quoy que soit, convient remerchier Dieu de ce qu'il a esté servy nous octroyer, quand la victoire ne seroit que de troys ou quatre navires, moyenant que les rebelles ayent abandonné la mer.

Pleust à Dieu qu'eussions aultant de réputation pardelà gainnée contre les Hollandoys ! Je vous assure qu'on sentiroit les effects bien merveilleux, ains serois esmerveillé si la plus grande partie des vieulx et plus principaulx maronniers ne se déclarast de son propre mouvement pour le party du Maistre, moyenant que voudrions commencher les traicter comme gens de libre condition, et non comme Turcs et esclaves lyez à la chayne, si comme on n'a jamais sceu persuader à ceulx qu'ont présumé de nous gouverner par cydevant ; demeurant en ma première opinion que notre guerre deviendra immortelle, en cas que voudrions suyvre le pied qu'avons commenché ; car sans la mer c'est payne perdue y penser de parvenir à ce qu'on prétend. Le bon Prince fera ce qu'il pourra, mais si avant le terme de troys ans, vous ne le trouverez enveloppé assez plus que nul aultre de ses prédécesseurs, je serey content de souffrir tout ce qu'on me sçaura proposer. Dieu doint que je puis estre faulx prophète, ce que je désire aultant que le salut de mon propre âme.

L'information que vous as pleu me donner touchant les vieilles prétentions du Baron de Bolwiler ¹, me servira et viendra bien à propos, en cas que Sa Majesté m'ordonnera quelque chose touchant les domaines de Bourgogne, selon que pardelà on vous at faict entendre, vous assurant que ces estrangiers brembeurs ² ne perdront jamais rien par faulte de demande. Le mal est qu'ilz treuvent tousjours quelque desloyal ministre qui les soutient en ce que, le plus souvent, si injustement ilz prétendent au préjudice de ce bon Roy. Quant à moy, je les cognois très-bien. Bien puis-je dire qu'il at tiré plus des escuz de ses branscats de Flandres, qu'il ne poyse avecq tous ses enfans, sans avoir oncques faict service d'importance ; ayant

¹ Nicolas, baron de Pollweiller, souvent cité dans les volumes précédents et d'origine allemande, servait dans les armées espagnoles.

² *Brembeurs*, mendiants.

souvenance que, si au temps de Don Jehan, il auroit maintenu sa promesse, la Frize, Overysse et beaucoup de provinces voisines n'auroient jamais abandonné le party de Sa Majesté. Quant au saccagement d'Anvers, il n'y a que dire; car vous monstrez sçavoir le tout.

Puisque Dieu a esté servi nous délivrer de ces jours caniculaires, et que la convalescence du Maistre s'en va renforçant de bien en mieulx, j'espère que cette semaine on me donnera audience, laquelle ne servira que pour despescher ces bonnes gens de Groeningue et Frize, bien resolu y toucher quelque mot de l'affaire de Monseigneur esleu de Tournay, et réserver un infinité des aultres pour la deuxième audience, voire la troisième; tant est-il le nombre grand des affaires que durant l'absence et maladie de Sa Majesté, y joint les empeschemens causez par l'esquippaige de l'armée, y ont esté accumulez. Plaise à Dieu que, quand feray mes excuses vers ceulx qu'appartiendra, je puis estre creu: le mal est que les minutez de ces quartiers nous occupent assez (et) ce bon Maistre, que pour suivre son naturel debvroit avoir non que une, mais dix testes, pour ne dire d'avantaige.

Hier on m'at envoyé le bref de Sa Sainteté et autres lettres et pièces envoyées par le nunce del Pape touchant les censures de Besançon, par lesquelles l'on s'apperçoit que ceulx de Rome y pensent employer aultres remèdes, en cas qu'on n'y pourvoye comme l'appartient. Ce qu'on résoudra ne vous sçaurais dire. Bien suis-je intentionné, au temps du rapport, faire sçavoir au Maistre les debvoirs que jusques au présent vous et moy y avons employé pour amiablement accorder le tout; prévoyant que pour ceste fois on s'arrestera aux lettres de rencharge qu'on escripra de la part de Sa Majesté, bien acertes à Monseigneur le Cardinal de la Baulme. Cependant on respondra audict nunce de l'esperoir qu'il y a d'accorder l'affaire.

Ne vous veillant céler que ces temps passez j'avoys proposé l'affaire du Roy de Dennemarque, le Seigneur Prince de Parme a eu la mesme imagination à l'endroit la closture de l'estroict du Sont, pour tant plus serrer les Hollandois. En quoy il est procédé si avant que, par le moyen du Duc de Saxen, beau-frère du Duc de Meckelburg, dont la sœur est maryée avecq le dict Roy ¹, on nous donne quelque espoir de parvenir à ce que désirons,

¹ Nous rectifions ici les erreurs que contient ce passage. Frédéric II, roi de Danemark, dès 1559 et mort en 1588, avait épousé Sophie, fille d'Ulric, duc de Mecklenbourg et évêque de Schwerin, et Anne, sœur de Frédéric, était depuis 1548 la femme de l'électeur Auguste de Saxe.

moyennant qu'on donne au dict Duc de Saxen la ville et terroir de Groeningen, la Frize et aultres semblables petits morceaux ; estant marry que ce bon Prince, sans consulter le Maistre, ose entreprendre semblables matières avecq princes estrangiers, et mesmes sur affaires si délicatz et qui ne tendent que pour difficulter les projectz faictz pardeçà. Le mesme est advenu à l'endroit le nouveau électeur de Trèves ¹, contre lequel on at envoyé ung certain conseiller de Luxembourg à Rome vers le Pape, lequel estant par delà détenu prisonnier, astheur requiert faveur et ayde vers Sadicte Saincteté pour estre eslargy.

D'aultre costel l'Empereur se plainct de ce qu'en ceste mauvaise conjuncture de la diète, on at publié au dict Luxembourg certain édict fort préjudiciable au dict Électeur et ses subjectz, par lequel on arreste tous leurs biens et revenuz qu'ilz ont dessoubz Sadicte Majesté, et que pis est, *aqua, igni et commertio interdicuntur*. Voylà les services qu'on tire de ce sage Assonleville, conducteur des affaires de par delà ; ayant pitié à ce bon prince, qui non seulement n'a pas voulu admettre le remède, mais il l'at prins de mauvaise part, ayant plus tost voulu confondre le tout qu'acquiescer aux ordonnances de Sa Majesté et accommoder soy-mesmes.

Vous pryant m'advertir si, avant mon arrivement en ceste court, vous avez ordonné qu'au dict Assonleville fussent payez les douze cens florins des gaiges au regard de son estat du conseiller d'Estat, tout ainsi qu'on est accoustumé de payer aux seigneurs et chevaliers. Ce qu'il monstre avoir entendu ainsy, estant mémoratif qu'à mon temps on at....

¹ Jean de Schœnenberg, successeur en 1584 de Jacques d'Eltz, archevêque-électeur de Trèves.

CIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT FONCK.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXII, fol. 178.)

Madrid, le 21 août 1582.

Monsieur, Vous aurez avec ceste aucungz paquetz, le plus gros comme je pense de Bourgogne; mais comme les bonnes nouvelles viennent par la postdate des lettres des Pays d'Embas, ne sachant si l'on la vous ha escript, je vous diray en deux motz que tenant M. le Prince son camp près de Berghes Saint-Winocq, pour empescher que le camp du duc d'Anjou ne s'accroit de plus grand nombre de François, ou pour prandre occasion, s'ilz se desmandent, pour s'attacher à eulx et pour jointement, attendans la provision d'argent, donner à noz gens de guerre commodité de vivre des forraiges et aultres commoditez des terres rebelles, il a cependant, avec intelligence qu'il a tenu avec ung gentilhomme Escossois, faict secrettement rassembler les garnisons de Brabant en si bon nombre, qu'avec ladicte intelligence, noz gens sont entrez dedans Liere, lieu si important comme vous sçavez; et pour tant ne vous en diray plus de particularitez. Cecy jointant la victoire navale, et que les Espagnolz passoient jà oultre Givet, et que par nouvelles que nous avons de Constantinoble le Turcq a heu nouvelle rotte¹ en Perse, et que les Russiens ont prins et sacagé la Tana, et la fortiffient pour copper chemin au secours que le Turcq vouloit envoyer à Osman Bassa; de sorte que ledict Turcq a esté contrainct d'envoyer ses galères avec Luchaly pour recouvrer ladicte Tana, et que par ce il ne nous porra fascher par mer ceste année, quelque instance qu'en facent les François. Tant de choses ensemble porroient bien servir pour donner à penser au Duc d'Anjou et aultres enemis de Sa Majesté, si nous sçavons servir de ceste occasion; et mesmes estant sorty le dépesche dois aucuns jours des

¹ *Rotte*, dérouté.

six cens mil escuz, que viendront bien à propos, si l'on veult continuer comm'il convient et que continuellement je le sollicite.

CX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉSIDENT DE BOURGOGNE.

(Archivo general de Simancas. — *Negociados de Estado*, S. Prov., Leg^o 2555, fol. 158 v^o.)

Madrid, le 25 août 1582.

J'ay veu la response du Duc d'Anjou qu'est d'ung jeune cerveau mal guidé, comme est la sienne, et à vous dire la vérité, je n'en fais pas grand compte, comme aussi tiens-je n'auront fait Messieurs des Lignes, et quelques braves que luy et ceulx de son jeune conseil se monstrent, je m'assure qu'ilz se garderont d'entreprendre contre le conté de Bourgoigne, veu la résolution prinse en ladicte diette de Baden, et pourroit bien estre qu'aujourduy il fut à se repentir de ses téméraires emprises. Car il se doit veoir bien enveloppé, n'ayant moyen de paier les François que vont à son service, et beaucoup moins ce qu'est deu du vieulx aux gens de guerre des rebelles qui se lassent fort de contributions, encor que l'on dit que le Roy de France et sa mère ont depensé 50 mil escus pour mois, qu'est peu de chose pour conduire telle multitude, avec ce qu'il n'est agréable ny aux Hollandois, ni aux Zélandois, ni encor à la pluspart des aultres, sur lesquels il occupe le tiltre de Segnorie. Et voyant jà les Espagnolz entrez en Brabant, comme nous entendons par lettres de Monseigneur le Prince de Parme, et les Allemandz nouveaulx de Dom Joan Manriquez de Lara ¹ à Luxembourg, que donnoient jà la monstre, où estoient aussi les pioniers bohemois, ce renfort l'estonnera après la reddition d'Auldenarde, et ce que ledict Seigneur Prince a treuvé moyen, par intelligence qu'il a tenu avec ung gen-

¹ Voyez plus haut, p. 285.

tilhomme escossois d'entrer à Lierre, place très importante et qu'est pour luy donner commodité d'avoir une grande porte, avec ce que quelques enseignes d'Anglois se sont rengez au service dudict Seigneur Prince habandonnant les estatz rebelles, que causera grande diffidence des estrangiers que sont au service desdicts Estatz. Aussi vouloient écaroucher contre ledict Seigneur Prince aucung François sortiz de leur fort près de Dunquerque, que furent rembarrez. De sorte que 500 y sont demeuré sur la place, n'estans mortz des nostres que trois; mais je regrette très fort que l'ung d'iceulx soit le lieutenant de Monsieur de Balanzon, que l'on me dict estoit homme de mise et de service, et que ledict Seigneur de Balanzon¹ y soit demeuré prisonier, pour s'estre tous deux trop avancé. De sorte que leurs chevaux leur furent tuez. Et en suite de ce advint la disgrâce, que certes je sens extrêmement; mais enfin ilz ont voulu monstrier leur bon cœur. Aussi l'estonnera la nouvele de l'armée de France, qu'a esté defaictte, et ce que celle du Turcq ne peult venir ceste année, quelque instance qu'en facent les François, pour avoir ledict Turcq envoyé Luchaly avec ses galères vers la Tana par la mer Major pour recouvrer icelle place que les Perssiens ont occupé et saccagé, et la fortifient pour copper chemin au secours que le Turcq voudroit envoyer à Osman Bacha, qu'en a bon besoin, attendu la desliance que les Perssiens ont fait de novel audict Turcq, leur ayant prins une place qu'ilz fortifioient ès advenues de la province de Servan; et je void que Dieu combat par la bonté de nostre Roy, et qu'il nous fera la grâce de dompter ceulx que par envye et malveillance procurent de traverser ses affaires.

¹ Le seigneur de Balanson était colonel de troupes wallonnes et prit une part active à la guerre dirigée par Alexandre Farnèse. Voyez *Documentos ineditos*, t. LXXIV, p. 436.

CXI.

LE PRÉVÔT FONCK AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXII, fol. 188 à 191.)

Lisbonne, le 27 août 1582.

Monseigneur, Les deux courriers de ceste sepmaine m'ont apporté quatre des vostres, ausquelles désirant respondre n'oublieray toucher ce petit mot de la confirmation naguaires survenue du marquis de Sancta Croce touchant nostre victoire, laquelle nous at tellement resjouy qu'on ne sçauroit bonnement explicquer, veu l'importance d'icelle, et le peu d'espoir que quasi universelment on avoit conceu du bon succès de noz affaires; ayant ce bon Dieu nous volu faire taster aux doigtz que les victoires ne sont que dons et grâces procédans d'en hault, et ne regrettons aultre chose sinon que la perte de Philippe Strozi, et le supplice ensuyvy de tant des nobles de France ¹, nous fera perdre la bonne grâce de nostre belle mère, la Royne de France, et peult estre aussy de celle d'Angleterre : *et ecquis Hercules contra istas Proserpinas duas?* Mais quoy? convient prendre courraige et les rembarrer si vivement, qu'elles se puissent appercevoir que ce ne soit pas en vain que Dieu at accumulé la puissance de tant de royaulmes en ung seul Roy d'Espagne. Dieu doint que puissions encoires quelque temps maintenir ceste réputation par mer, dont indubitablement suyveront les remarquables effectz, en cas que les occasions soyent empoignées, comme l'appartient. Je ne dis seulement pour défendre le nostre, mais aussy pour offendre et rendre le pareil à ces turbulentz et mescognoissans François, veu mesmes que par diverses patentes firmées de la main propre du roy de France et sa mère, par moy veues et reveues, l'on voit plus qu'évidamment qu'eulx ont esté les principaulx entrepreneurs de ceste armée, n'ayant don Anthoine, le bastart, servy que d'instrument ou couverture; *quid adhuc egemus tes-*

¹ Voyez plus loin, p. 591, l'appréciation de ce fait par Granvelle dans sa lettre adressée à Marguerite de Parme, le 4^{er} septembre suivant, et aussi celle du 8 du même mois, p. 508.

tibus, où les escriptures sont en tel nombre et si manifestes? Quant à moy, jaçoit que ne suis que bien sobrement informé de l'estat d'iceulx deux royaumes de France et Angleterre, ce néantmoins me samble que tempre ou tard fauldra rompre avecq eulx; et s'on pourroit à l'impourveu surprendre quelque port et bon quartier audiet Angleterre vers Flandres, cela seroit le droit chemin pour, en resveillant les Catholicques contre les sectaires, mectre en grande perplexité l'ung et l'aulture royaume, dont aussy les nostres de par delà en sentiront leur part et portion. Auquel cas seroit de besoing nous armer par mer à bon essient et quand et quand prévenir les Roys de Denmarque, Sweden, et aultres villes maritimes d'Oostlant, sçavoir est Hamburg, Lubecq, et Danzwyck, pour les avoir à nostre dévotion et assistance; car aultrement si lesdictz Roys et villes se voulsissent joindre avecq les Angloys, François et Flamens, nostre cas se porteroit mal, prévoyant qu'en partye, les privilèges et avantaiges qu'on pourroit offrir ausdictz des Oestlandes, et en partye quelques dons et présens nous pourrions en cela beaucoup avancher, voire, au despit desdictz ennemis, nous faire maistres de la mer, dont suyveriont les effectz qu'on peult considérer, puisque pour dompter noz rebelles, et jointement renger à leur debvoir les voysins, n'y a chemin plus court ne plus asseuré : moyennant qu'on voudroit encoires, pour quelques peu d'années, continuer d'exerciter et aguerrir ceste nation par la mer, et sur tout que le commencement de noz enterprises fust bien addressé, et lesdictz Oestlandes au mesmes temps dextrement prévenuz, au moins celui dudict Dennemarcque, et ce mesmes pour la closture de l'estroict du Sont, qu'est de l'importance qu'on sçait. Craindant que si on y prendra aulture chemin que ne le Roy, ne ses enfans, noz Princes, verront oncques la fin de ces troubles du Pays-Bas; et que pis seroit, on n'est pas trop asseuré que lesdictz nos ennemis faisans quelque confœderation ou complot avecq lesdictz Oestrelingens, ne nous assaillent ung jour du costel des Indes de Peru, pour estre plus prochaines qu'icelles de Portugal, faysant en quelque aulture endroict venir les Turcs, pour nous divertir et faire amuser ailleurs; me souvenant avoir aultreffois leu *magnos et graves motus sine gravioribus raro aut numquam sedari, semperque in similibus solet esse deterior hora posterior*; n'estant d'estimer peu que Dieu nous laisse jouyr si longtems la vie de ce bon Roy, laquelle néantmoins s'en va consumant peu à peu, et ne peult-on sçavoir si sa bonne

fortune nous suyvera tousiours : mieulx seroit l'employer, et n'attendre plus longuement.

La surprinse de Lire nous est venu fort bien à propos pour soustenir ceulx de Breda, et séparer ceulx de Herentals du commerce d'Anvers, et jointement espauler ceulx d'Aerschot et aultres lieux voysins. Mais convient reconquister Diest, et nettoyer la Campigne, afin que ceulx de Bosleducq puissent quelquelement respirer des estroictesses des vivres et desbourdemens des souldartz, qui les ont, peu s'en fault, entièrement accablez, et ce non sans dangier de les perdre de rechef, et faire retourner au party contraire. Surtout sera besoing audict Liere mettre deux ou troys compagnes des chevaux, pour infester les entrans et sortans d'Anvers. Ce que causera ung grand rumeur et mescontentament contre l'Oranger et Anjou, qui à son commencement les défend et protège si bien : ayant en si peu de temps perdu l'ung Breda et l'aultre Liere, villes si propres pour d'ung costel serrer et faire enraiger ceulx dudict Anvers. S'aurions astheur conservé Alost, on auroit en peu de temps donné beaucoup à faire aux deux plus principales, Anvers et Gand, où l'on dict qu'après la perte d'Oudenarde on at derechef abaissé et desciré les armes dudict Anjou; *sic vivitur levissimus ubi populus dominat.*

Ces jours passez on m'at donné un audience bien longue sur les affaires de Frize et Groeninge, en laquelle, suyvant ma promesse précédente, ay tant fait, qu'on at deschargé Mons, l'Esleu de Tournay des deux mille florins reservez au séminaire royalle à Douay, dont le supplément sera prins des deniers de l'exercite, n'estant sur l'esglise dudict Tournay demeuré aultre charge que les mille florins reservez au prouffict de ce misérable évesque de Middelburg, et ce pour l'estrême povreté sienne et que la pension n'est que temporelle, et qu'on espère, que à cause du recouvrement dudict Oudenarde, le revenu de Tournay s'accroistera de jour en jour. Et ne sçait Assonville ce qu'il dict touchant qu'on n'est accoustumé reserver pensions sur l'éveschées; car me souvient fort bien du contraire practiqué, mesmes en nouvelles éveschées, et notamment à Bos-le-Ducq et aulcunes aultres, espérant qu'audict endroit prendrez de bonne part ma bonne volonté, ayant estimé qu'il ne convenoit point presser le maistre d'avantaige. Si tost que les nouvelles lettres de nomination seront dressées et firmées, ne faudray ordonner qu'elles vous soyent envoyées, selon que m'avez requis.

Quant à mon confrère *bien titulé*¹, je ne sçay ce qu'il prétend ; mais estant adverty, ne faudrey l'assister, si tant est, que sauf le bien publicq et le devoir de ma charge, je le pourrey faire ; car s'il prétend honneurs ou charges, il est des consaulx d'Estat et privé, trésorier de l'ordre et gardien des chartres des diverses provinces et, ce que je devois dire avant tout, il est *chevalier errant*, ou pour dire mieulx, en parchemin et sans l'ascollade ; ne sçachant ce qu'y peult rester, ne soit qu'il aspire au nombre des chevaliers de l'ordre, auquel cas conviendra qu'il aye patience jusques au premier chapitre, pouvant estre qu'il se contentera avecq quelque notable seigneurie ou baronie, entre les biens confisquéz : car quant aux pensions, comme il a le cœur fort généreulx, il ne prétend rien, comme aussy il est raisonnablement bien pourveu, puis qu'il est notoire qu'à faulte de hardyment demander, il n'a jamais perdu ung seul lyart. Je m'apparcoys très-bien que le Seigneur Prince ne goust que bien maigrement ce bon Pamele ; mais la cause ne peult estre aultre, sinon qu'il est de son naturel fort sérieux, sans bourdes et flatteries, traictant ses affaires avecq une gravité toutesfois bien douce et agréable à tous gens de bien ; vous assurant que qui par delà veult gangner quelque crédit ou affection vers ledict Prince, doibt surtout estre bon compagnon, tournant la voyle selon que le vent souffle ; et par dessus ce mondict titulé confrère y at aussy employé ses faveurs accoustumées. Et ne puis-je, si non grandement louer vostre discrétion, en ce que, sans estre trop curieulx, donnez vostre advis sur les billetz et actes particuliers, quand on les envoie ; car seroit une outrecuydance par trop grande vouloir brider le maistre et sçavoir ce qu'il désire estre caché : mais ce que je voulois dire estoit, que pour veoir les lettres venant de là, en diverses langues, le plus souvent assez discrèpantes l'une de l'autre, ne puis-je sçavoir à quoy m'adresser, pour y avancher les résolutions au goust dudict Prince, et ce notamment quand on ne me découvre les raisons par luy alléguées ; m'estant d'advis que ledict Prince feroit sans comparayson mieulx procurer que toutes ses lettres fussent conformes, je dis quant aux poinctz qu'on touche, tant en l'une qu'en l'autre langue : ne me soucyant des matières qu'il voudroit escrire à part, jaçoit qu'il est tout certain qu'il faciliteroit beaucoup les résolutions du maistre en cas qu'il se fiast entiè-

¹ Assonleville.

rement de moy, sans tant d'arrier-rescripts et réserves ne servans que pour nourrir jalousies entre les ministres : vous assurant que si l'intention dudit Prince est de bien et loyaulment servir le maistre, qu'en ce poinct je ne luy doibz rien, et que ne suis homme pour traverser oncques la moindre chose de ses advis, moyennant que le service du maistre et le bien de nostre désolée patrie y soit préservé; et où je cognoistrois l'affaire y estre aultrement disposé, ne pour son respect, ne pour âme vivant, laisserai d'advertir le maistre ce qu'en ma conscience trouveray convenir : m'adviegne ce que peult.

Le dernier extraordinaire m'at apporté trois ou quatre lettres dudict Prince, me remerchyant beaucoup à cause de la paine par moy employé au dressement des dépesches de la confirmation de son gouvernement absolut; disant me vouloir envoyer je ne sçay quel présent, pour le droict du sceau. Ce qu'oncques n'ay prétendu, comme aussy le plus notable présent qu'il me pourroit envoyer, seroit aller rondement avecq moy en ses besognes, tout ainsy que faire se doibt entre gens de bon cœur, ayant non seulement l'honneur pour recommandé, mais qu'aussy, sans aulcune interruption, ont tousiours et constamment suyvy le parti du maistre, et pour son respect abandonné parent, amys, biens et la patrie. Il est bien vray que les Romains anchienement n'ajoustoyent grand foy aux provinciaulx; mais cela estoit au regard des subjectz des provinces conquestées par armes et non des subjectz anchiens naturelz et patrimonialx, comme sommes nous aultres, qu'à l'endroit l'amour et osservance que portons à nostre Roy et Prince ne cédonz à nulle nation à luy subjecte, osant bien dire qu'ung bon et loyal Bourgongnon vault aultant que le meilleur et plus assuré vassal de toutes aultres nations qu'on sçauroit dénommer....

CXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1755.)

—
Madrid, le 1^{er} septembre 1582.

Madame, J'ay respondu à toutes les lettres que j'ay reçu de Vostre Altèze; et j'actendz avec désir nouvelles fresches, par quelque bout que ce soit, de l'entièrement bonne santé d'icelle. Nous en avons heu de bien fresches de Monsigneur le Prince, que nous tesmongnent son bon pourtement, et se conduyt en tout de sorte, que l'on ne pourroit mieulx, hors mis le peu de soing qu'il tient de sa personne, qu'il travaille et hazarde par trop, important icelle trop. Dieu, par sa grâce, le nous veulle garder, et faire victorieux en toutes ses emprinses. Sa Majesté luy escript maintenant, par ung paquet, qu'arrive en cest instant de la Cour, que va adressé à Jan-Baptista de Tassis. Il y en ha aussi pour tous coustelz, et pour tous les ministres, pour advertir de la confirmation de la victoire, que l'on a faict imprimer à Lisbonne. Et je ne veulx perdre ceste occasion du depesche extraordinaire, qui part ceste nuyt, sans l'envoier à Vostre Altèze, et le billet de ce qu'est venu enregistré en la flotte des Indes, que, grâces à Dieu, est arrivée. Et si les François ne se fussent amusez à l'isle Saint-Michiel, sans donner temps au marquis de Saint-Croix pour les rattaindre, ilz pouvoient surprendre ladite armée, ny ledit marquis les eust rencontré, qui ne les pensoit pas si près, quand il vint sur eulx, et temporisoit pour actendre l'armée de l'Andelosie avec les galères; mais à l'impreveue, il les trouva si près, qu'il n'a peu faire aultre que combaptre. Ce qu'il ha faict fort bien, et toute la compagnie : en fin, oeuvre de Dieu, que de sa grâce favorise nostre maistre et nous ayde largement, si nous nous sçavons et voulons ayder. A plusieurs ne plaira l'exécution faicte après la victoire sur les prisonniers françois. J'eusse trouvé meilleur, les jecter à la chaulde en mer, si l'on s'en vouloit faire quicte, mesme en ceste saison. Combien que outre la couleur

que le Marquis ha prins, se peult dire, qu'il n'est permis aux François d'aller aux Indes, et que combien qu'en toutes les capitulations de paix, entre l'Empereur et le Roy, avec France, tousiours les François ont requis, que comme les subjectz des deux princes peuvent librement hanter, et trafiquer aux pays l'ung de l'aultre, que de mesme il leur fut permis aux Indes, que leur ha tousiours esté refusez à plat, et avec grande cause. Et au temps de feu Sa Majesté Impériale, de glorieuse mémoire, tous ceulx que l'on rencontroit, l'on les jectoit en la mer, sans rémission, comme pyrates et escumeurs de mer. Et ceulx icy accompagnoient et favorisoient Don Antonio, condamné à mort, pour crisme de lèse majesté; et en la mesme peine doibvent tomber tous ceulx que luy donnent faveur et ayde. Et si aloient avec deseing d'aller robber nostre flotte, et comme larrons l'on leur devoit courir sus. Je ne sçay si les François l'entendroient ainsi; mais peult estre Dieu veult ainsi garder les choses pour faire les affaires de nostre Maistre, rompans ouvertement les François, pour faire résoudre nostre Maistre à ce que luy convient, si nous le voulions bien entendre, et qu'il fust servis des siens, comme il seroit raison qu'il le füst, et que luy voulust promptement résoudre ce qu'importe et est requis à ses affaires. sans y perdre temps.

CXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT FONCK.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXII, fol. 194.)

Madrid, le 1^{er} septembre 1582.

Monsieur, Nous allons jà vers le midy aujourd'huy sabmedy et n'avons encoires nulles nouvelles de l'ordinaire, que dois hier nous attendions de là: venant si tard, il sera impossible de respondre. Je ne sçay à quoy imputer ceste tardance. Ceulx de la poste nous dient qu'ung ordinaire allant d'icy

a esté destroussé en la frontière de Portugal, que portoit deux males, l'une desquelles est perdue. Je ne sçay ny eulx aussy laquelle. Si c'estoit celle de noz lettres, il faudroit faire des duplicatz; mais il fault premier entendre ce qu'est perdu. Je ne voudrois que ce que celle que nous attendons de là tarde fut pour avoir aussy esté surprinse, et que ce fut quelque traict françois pour avoir advis certains de ce que passe. Pendant que l'on ne donnera meilleur ordre à la justice de Portugal, et qu'elle se face esgale à tous et sans respect, que ne se fera si l'on n'y meet aultres ministres que Portugalois, noz affaires n'yront là bien. Il y ha plus d'un an que je chante le mesme, l'ayant escript souvent.

Nous actendons l'ordinaire avec grand désir pour sçavoir les particularitez de la victoire que vraisemblablement le Marquis de Ste-Croix aura escript. L'on les sçayt jà en la court de France par le rapport d'aulcuns que sont eschappez et allez en France. La Royne-mère s'en monstre estonnée et enragée, avec désir de faire encoires pis si elle peult. Ilz dient, pour amoindrir en France l'opinion de la victoire, et non descourager aultres à faire le voyage, qu'il n'y a tant de mal, et que seulement le basteaul de Strossy et ung aultre ont combattu, et que quarante navires que ne voulurent combattre avec Don Antonio, prindrent le chemin de la Tercera; mais les bapteaulex arrivez en Siville, Setubal, Oporto, St-Sébastien, oultre ceulx que sont passez en France portans François blessez et que confessent leur fuytte et dient ce qu'est passé, donnent entendre que ceulx de la court de France que dient le contraire mentent.

Vous avez ceste lettre que viennent par ung extraordinaire en Flandres. Il y en y a pour vous et ung paquet en françois addressant au Roy. Les lettres que j'ay receu jointes que l'on m'a escript sont du 8 du mois passé : mais j'ay lettres du Prince de Parme, du xv^e, que demande argent et dict les désordres que se font à cause de la faulte : je le remonstre assez. Il dict que les Espagnolz estoient jà à Lisle, et les pyonniers Bohemois au camp, fort bonnes gens, comme il me dict, pour leur mestier. Il estoit encoires près du camp des François assez près de Berghe St-Winocq. Vasseur m'escript que Alfonsino, Espagnol renié et hérétique, qui s'addonna au service d'Oranges, et qu'a faict tant de mal, s'est treuvé prisonnier dedans Lyere. Il mérite bien une justice exemplaire.

J'ay lettres du Seigneur Jean-Baptiste de Tassis du xviii, qui m'envoye

ce feuillet imprimé en flamand que vad avec ceste. Les deux prisonniers ¹ avoient esté envoyez au camp des ennemis pour reconnoistre et furent prins, et se trouvarent présens Monseigneur de Liques et son filz quant Monseigneur le Prince les envoya et entendirent avec quelle charge. Il est faulx que l'italien se tua en prison soy-mesmes, mais mourut du cruel torment que l'on luy donna, et ne confessa sinon d'avoir heu charge de reconnoistre l'estat du camp; et vous verrez touteffois la fable et menterie que sur ce ilz ont forgé pour conciter le peuple et les meschancetez qu'ilz dient, y enveloppans le frère du comte d'Aigmont et combien ilz tachent blasmer Sa Majesté. Il n'y auroit mal le traduyre, afin que Sa Majesté le veit et congneut par ce l'honneur et bon cueur d'Alançon, à qui l'on ha affaire. Mais j'espère que dois maintenant il se doit trouver estonné, et Dieu ne le laissera impuny et aultres de sa suytte.

 CXIV.

MORILLON, ÉLU ÉVÊQUE DE TOURNAI, AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de divers, t. IV, fol. 174 et 175.)

Tournai, le 6 septembre 1582.

Monseigneur, J'avoye fait mon compte de respondre à toutes les lettres de Vostre Illustrissime et Révérendissime Seigneurie, pregnant à moy tout ce jourd'huy comme solions faire; mais il n'est possible, d'aullant que Monsieur le maistre des postes m'at fait dire que la malle se clora devant sept heures du matin, affin qu'elle puist rattaindre celle de Lyon, que fust partie lorsque noz despesches y arrivarent dernièrement, que y sont démorez, comme m'at diet Monsieur de Broissia, et qu'elles yront avec ce des-

¹ Nicolas Salcedo et François Baza de Brescia. (Voy. DE THOU, *Histoire*, t. VIII, p. 621; la *Revue rétrospective*, 5^e série, n^o 1, pp. 81 et suiv.; GACHARD, *Correspondance du Taciturne*, t. VI, p. LXXII; RENON DE FRANCE, t. III, pp. 58, 45.)

pesche ; dont me desplaist pour ce que ce sera charger Vostre Illustrissime et Révérendissime Seigneurie de tant des lettres dadvantaige.

Je respondray donc ad ce de *publicorum*, aiant bien entendu par vos lettres la farce que jouent le Prince de Parme, et Madame, sa mère, que feroient bien de croire vostre saige advis, comme je tiens à la fin ilz feront *ne Rex offendatur*.

Les Italiens sont aussi arrivez, et vont vers le camp, ne restant que les Allemandz de Manrique, que vieignent. Ne reste que la provision d'argent, dont les lettres de cheange n'achepvent de venir, et se lamente Son Altèze grandement de ce que ceulx de la *Haziende* ont de rechief miz et assigné ladicte provision sur Lyon et Paris, laquelle si elle fut icy, l'on polroit assièger ville et faire ung camp volant, pour suyvre l'ennemy celle part qu'il voudrat venir. Et suis de mesme opinion que Vostre Illustrissime Seigneurie, que si heussions prévenu l'ennemi, noz heussions gaigné le devant.

Nous sumes fort resjouyz de la victoire que nostre armée at obtenu sur le bastard Don Antonio, que Dieu doint l'on puisse prendre avec la *Tercera*. Les François en sont fort estonnez et sont en la court comme en deuil. La bonne Royne-mère avec Strossi, que l'on y dit estre demoré, et avoir poursuivi ceste emprinse passez trois ans, en doibt estre bien péneuse avec le nouveau Duc de Brabant, que je soubhaide en Londres avec sa mignone, que aurat aussi mal à la teste. Certes nostre Seigneur favorise merveilleusement les affaires de nostre bon Roy, qui est plus aymé des Catholicques de France que ceulx de Valois.

Le Roy de France est allé faire ung tour à Lyon, aiant conduit la Royne sa femme à quelques bains, que sont touttes mines pour cependant faire gouverner la Royne-mère. L'on dit aussi que la riche flotte que les François espioient, est arrivée en Portugal, que sont grandes nouvelles et que estonnent bien fort noz rebelles, que tout venu deçà Gand, où ilz sont estez rembarrez jusques aux fossez de ladite ville et y sont demorez de VIII à IX^e hommes, qu'est tant moingz de la douzaine, et y fut demorée toute l'arrière-garde des François, si l'infanterie heut sceu suyvre, qu'estoit lasse et sans vivres ¹.

¹ Ce fait d'armes est raconté en détail par DE JONGHE, *Gendsehe geschiedenis*, t. II, pp. 302 et suiv. Il eut lieu le 29 août 1582.

Ladite Royne-mère forge gens à force pour le nouveau Duc, et luy procure 50^m escuz par mois; ce que avec ce qu'il receoit des rebelles, est pour noz tenir en peine. L'on dit qu'il y at beaucoup de cavallerie, mais qu'ilz doibvent venir quelques Suyses. Cependant ilz nous font de la ruse, noz faisantz perdre nostre saison, et faisant promener nostre armée, de laquelle l'on ne peult pleinement jouyr jusques elle aurat touché deniers. Ce nonobstant, Son Altèze, que ne cherche que de donner une bonne attaincte à l'ennemi, s'est miz en chemin vers Sainct-Omer. Quoy véantz les aultres que l'on dit estre bien x^m, ilz se sont retiréz, et feront tousiours ainsi pour noz promener, et fascher. Lorsque noz gens les accoustrarent devant Gand, le nouveau Duc et l'Orangier estoient regardans le passe-temps depuis le rempart, et y fait Son Altesse merveille d'armes; et si l'on heut bien suivi son advis, ce fust esté une rupture mémorable; et jà estoit la ville en extresme craincte et désespoir, qu'at jusques ores refusé la garnison françoise, que ont ceulx de Bruges, que n'y peult commander, pour ce que celle de la bourgeoisie est la plus forte, ne s'estant voulu désarmer quoy que le nouveau Duc ayt sceu chiffler. Mais il at miz garnison en Dunckercke, et en toutes les villes maritimes; que vient mal à propos que n'avons aulcun port. L'on at mené le bailli de Vlissinghe à Bruges, à couleur qu'il avoit intelligence icy, pour par ce moien y mettre garnison, que les manans ne veuillent recepvoir, ny aussi ceulx d'Anvers.

Il faict à craindre que le François se véand bas, esmouvera le Turcq pour l'an que vient, et vad mal que le Roy est si minuisier ¹ et tant à sa mode. J'entendz que les grandes acavalles ² faschent fort l'Espagne : *Timendum ne res erumpat in noxam*, et est chose de grand mérite que Vostre Illustrissime Seigneurie, pour le seul respect du bien publicq, s'entretient sans aulcun regard de famille ou particulier. *Deus erit merces magna nimis.*

Les François ont cuydé surprendre Marchiennes pour jouyr de l'Ostrevant; mais ilz ont failli. Il ne feroit en ce cas bon à Sainct-Amand, mais ilz en sont gardez. Pour donner couleur aux 50^m escuz par mois que la bonne Dame envoie au nouveau Ducq ³ l'on dit qu'il at vendu son partaige à la

¹ Minutieux?

² Affaires qui marchent vite? De l'espagnol *acabado*, terminer, achever.

³ C'est-à-dire Catherine de Médicis, qui envoie des fonds à son fils le duc de Brabant.

corone, que sont tours de paiges. Cependant ilz ont bruslé une partie de Sainct-Pol. Si nous heussions gaigné la main, le premier coup en vault deux ; mais Son Altèze ne veult engaiger le Roy s'il ne le commande. L'on faict trois fortz pour tenir Menin serré, que gardera les coursses jusques devant les portes de ceste ville et de Lille.

J'espère que Madame noz demeurera, aiant faict réparer la court de Namur ; comme m'at escript Castille, qu'est fort malade.

L'emprinse de Genève vad en fumée, comme font celles des jeusnes gens et peu advisez ; et le Roy très-chrestien les at déclairé tenir en sa protection ¹.

Je remercie Vostre Illustrissime Seigneurie ce qu'elle at faict pour le Sieur d'Abancourt qui le mérite. L'on se peult bien fier de luy.

L'Orangier, quoy que l'on die, vad et chemine, et at encores le coeur bastand pour faire beaucoup de meschantez et de traïsons, et faire semer de meschantz livretz. Quelque blittre at glosé vous dernières lettres interceptées, desquelz j'envoie à Vostre Illustrissime Seigneurie ung exemplaire. Le nouveau Duc at faict mectre en lumière ung bien meschant et infâme livret contre nostre Roy, duquel tous gens de bien sont offensez. Je tiens que s'il heut sceu la deffaicte de l'armée de mer, sur laquelle ilz ont faict grand fondement, se promectantz monts et vaulx, qu'il l'heut faict supprimer, comme l'on at faict à Paris de la publication de la guerre contre noz, qu'estoit désià imprimée ; mais à l'instant que la nouvelle de ladicte deffaicte vint apporté par Brissac, cela est esvanouy, ainsi que l'escript le Sieur de Taxis. Ceux d'Anvers et de Bruges l'ont tost sceu, encoires que l'on y ayt publié tout le contraire, et y faict-on foyetter et bannir ceulx qui dient mauvaises nouvelles. Don Bernardino ² en at aussi donné advertence doibs Londres, où l'on n'en fera point les feugz de joye.

J'ay escript pour avoir lesdictz meschantz livretz pour Vostre Illustrissime Seigneurie, allin qu'elle veoye en quoy ces blittres se repeuent, ne cherchantz que d'abuser le peuple, que après se fasche quant il se veoit trompé.

¹ Le traité de protection avait été conclu à Solcure, le 8 mai 1579. Voyez aussi notre t. VIII, p. 651.

² De Mendoza.

L'abbé de Saint-Gertrud ne cheangera si tost de peau. L'on en souffre trop longuement.

Bucho at perdu crédict et at trop parlé de Wlissinghe, pour monstrier qu'il faict beaulcop.

J'ay veu par la copie ce que at escript l'abbé de Saint-Wast, que se loue fort de Vostre Illustrissime Seigneurie et de Fonch. Je ne sçay s'il durera. Il est peu satisfait de qu'est une teste dure.

Je crainedz que aurons faulte de bled pour n'y avoir pourveu en temps, *quia non sunt*. Dieu doint que je me forcompte, et à Vostre Illustrissime Seigneurie toute félicité.

J'attendz avec désir les vostres sur ceste belle victoire (la victoire navale).

CXV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT FONCK.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXII, fol. 22^{ns}.)

Madrid, le 8 septembre 1582.

Monsieur, Vous aurez veu, par mes précédentes, la cause pourquoy je ne peuz respondre à vos lettres du xxvij^e du mois passé sabmedy dernier. L'on m'apporta, le sabmedy premier de ce mois, vos pacquetz après disné et plusieurs du Roy pour France, Flandres, Allemagne, Bourgongne et l'Italie, et fut nécessaire les dépescher la mesme nuyct, et escrire extraordinairement à tous les coustez, comme il se fait, pour advertir de la confirmation de la victoire et répondre à plusieurs lettres.

La dicté victoire a esté grande et œuvre de Dieu. Car il n'y avoit apparence que nostre armée deust plus ratteindre celle des François, et le Marquis de Santa-Cruz temporisoit pour attendre la reste de son armée; et abordant à l'isle St Michiel, vouloit y prendre langue pour avoir nouvelles de l'armée ennemye, et confermer ceulx de l'isle à l'obéyssance de Sa

Majesté. Mais il la treuva à la dévotion du bastard, et apperceut ladicte armée si près, qu'il convint combatre ou se perdre, que fut le mesme que de la bataille de mer contre le Turcq de Don Juan d'Austriche. Vray est que en l'une et en l'aulture noz gens ont vaillamment combattu. Quant à l'exécution des prisonniers françois, il y auroit beaucoup à dire d'une part et d'aulture. J'eusse treuvé meilleur, si l'on s'en vouloit faire quicte, que à la chaulde on les jecta en mer. Vous discourez sur cest heureux succès prudentment. Si nostre armée sera passée outre à la Tercera, il est apparent qu'elle retournera tard; mais, pour mon advis, je me préparerois l'hyver par mer pour l'esté prochain, puisque, comme vous dictes, sans nous faire supérieurs par mer, tard s'accorderont les affaires des Pays d'Embas; et au regard de rompre contre France avec quelque advantaige, nous avons trop tardé contre mon advis; mais peult estre rompront-ils eulx-mesmes: les aveuglant Dieu pour forcer le Roy, nostre maistre, à faire mieulx ses affaires.

A la bonne heure soit la pension de mil ducatz ¹. Il me desplaict qu'elle ne soit plus grande, et vous vous pouvez souvenir de l'office que je vous dictis que je feis demain vostre partement d'icy pour Portugal. afin que l'on vous donna pension en Espagne. J'espère que ceste petite fera l'ouverture pour vous en donner après de plus grandes, comme vostre poyné et service mérite, et méritera après par la continuation davantaige.

Le recouvrement de Liere porte avec soy tous les advantaiges pour noz affaires aux Pays d'Embas que vous dictes, et j'espère que Monseigneur le Prince de Parme s'en sçaura servir. Les deux campz sont jà trop longuement campez et fortiffiez l'ung devant l'aulture, et les ennemis ont les espales à la mer, pour par là estre furniz de vivres, lesquels, je crains, fauldront aux nostres et de les assailler en leur fort. Si pour ce faire ilz ne donnent occasion adventageuse, ce seroit folie. Je désire fort entendre quelle résolution le dict Seigneur Prince prendra, et si l'estonnement de l'ennemy, par tant de bonnes nouvelles à nostre faveur, servira de quelque chose.

Il vad bien que vous ayez heu si bonne audience et que vous espérez avec deux aultres vous desvelopper de beaucoup d'affaires. Je vous mercie

¹ Accordée à Fonck par le Roi, qui en avait donné une autre de 4,000 ducats au cardinal de Granvelle, en indemnité de sa résignation de l'archevêché de Malines.

très-affectueusement la souvenance que vous avez heu de M. Morillon pour le descharger de partie de la pension. Dieu doint que M. de Medelbourg vienne tost à la possession de son évesché pour descharger celui de Tournay : car vous sçavez, que combien que Audenarde soit recouverte, que les terres destruites à tous coustelz ne se remettront sus en bien long temps, et mesmes fauldra argent pour redresser les censes et pour ayder les censiers dénuez de leur bestial, de meubles et de toutes aultres comoditez. Et quant à charger les éveschez, je ne me souviens l'avoir veu par delà, sinon au premier repartement pour les nouvelles érections; et vous sçavez que le revenu des éveschez n'est grand pour soubstenir les charges et pour soubstenir l'estat de l'Église contre ceulx qui cherchent empiéter dessus. Il convient que les prélatz ayent quelque moyen, qu'est ce que aujourd'huy, en si malheureuse et peu dévotte saison, donne auctorité. Je le dis pour l'advenir, et sans y prétendre pour moy, me contentant de ce qu'il a pleu à Dieu me prester, ny n'ay demandé récompense pour quicter Malines, estans très-content d'en pouvoir estre deschargé sans récompense, ayant ja tant d'années sollicité cette descharge : protestant que je ne veulx aultre ny là, ny encoires par deçà, oyres que au temps de feu l'empereur je fus nommé pour Valance et pour St Jacques, et encoires pour Liège, comme vous porrez avoir entendu. Je ne prétendz à tant de charge et pourtant beaucoup moins au papat, vous mertiant toutefois très-affectueusement le bon ollice que vous m'escripvez avoir faict pour ramantevoir à Sa Majesté la récompense de Malines : ce me a esté grand plaisir et vous en prie encoire bien fort d'avoir le dépesche de Tornay quand il sera refaict pour l'envoyer droit à Rome, comme je vous ay escripts.

Quant à vostre bien titulé confrère¹, comme vous dictes, je ne voids quel estat ou degrey il puisse prétendre par delà, oultre ceulx qu'il a désjà; mais s'il a tant perdu qu'il dict, ayant comme qu'il soit, continué le service en temps dangereux, s'estant résolu de suyvre le party du feu Seigneur Don Joan, nonobstant que feu son beau-père tint party contraire, je tiens qu'il n'y auroit point de mal de luy donner quelque honneste pension, et mesmes puisque le dict Seigneur Prince le désire, et que Madame le favorise; et en telles choses de l'interestz est-il mieulx complaire que à procurer

¹ Il s'agit probablement d'Assonleville.

office à qui n'est à propos, ou à introduction de chose que porte long préjudice et suytte pour l'advenir. Et quant à Mons. Pamele, certes il convient le soubstenir et auctoriser : car il est de science, et sçavant et grave, et l'ay tousiours veu comme vous en opinion d'homme de bien, rond et entendu.

Vous ne devez nullement prendre opinion que ce que le Prince escript en Espagnol, que l'on ne vous monstre, soit pour diffidence, et fault céder aux opinions et façons de faire des Princes. Je ne puis imaginer que les dépesches des deux langues viennent contredictes ou différentz l'ung de l'aulture, que seroit fort mal ; mais que le Prince se voudra complaire à soy-mesme de se déclarer plus en la langue qu'il entend, parle et escript mieulx. Pour Dieu ! mettez-vous en à repos, et ne vous ymaginez diffidence que vous donneroit torment sans propos. Pour moy, j'en use comme je vous ay escript ; je responds à ce que l'on me demande, selon l'information que l'on me donne ou je puis avoir, sans vouloir estre plus curieux, et passe ainsi partout avec tranquillité d'esprit : disant et escripvant librement ce que j'entends convenir au service du maistre, avec zèle et sincère affection ; et ce chemin ay-je tousjours tenu et en tous lieux, et ne m'en suis trouvé mal. J'entends que M. de St Wastz a fait fort bon rapport et qu'il s'est louhé grandement de l'assistance que vous luy avez fait, et avec très-grande raison l'a il peu faire ; et d'ailleurs ledict Seigneur Prince doibt considérer ce que vous dictes qu'avez habandonné voz biens, voz parenz et la patrie pour servir loyalment le maistre ; et je tiens que chacun entendra ainsi, et suis en opinion que les loyaulx subjectz des Pays d'Embas et de Bourgogne le sont astant que ny Espagnolz, ny d'aulture nation quelconque. Quant au jeune Morbeke, j'ay aussy escript de son affaire au sieur Jehan de Idiaquez, comme à vous, pour l'ayder. L'on a fait ce que l'on a peu pour appaiser la vefve ; mais se faisant forte de quelqu'un beauvilz qu'elle a à Lisbonne, il n'y a heu ordre de la ranger à raison de le à 5 ou 6 mil escuz ; et je tiens qu'elle aymeroit mieulx les perdre que de ravoir son mary ; vous ferez bonne œuvre d'ayder ce jeune gentilhomme en ce que vous porrez.

Vous connaissez mieulx Thomas Fiesco que je ne fais. Je vois bien que son affaire est de la charge de ceulx de la *Hazienda*. Mais pour ce qu'il

aura besoin de ceux des finances du Pays d'Embas, en ce spécialement le porrez vous aider.

De la requeste de M. De Montat, je ne vois quel aultre chemin que l'on puisse prendre, que celui que vous avez choisy, etc.

CXVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MORILLON, ÉLU ÉVÈQUE DE TOURNAI.

Madrid, le 8 septembre 1582.

Monsieur, Voz lettres du ix^e d'aoust, adressez par la voye du Prieur de Fay, frère de Monsieur de Broussia, ont fort bien et tost esté adressez, et sera bien suyvre le mesme chemin pendant qu'il n'y aurat cheangement.

Je vous ay escript par le dernier ordinaire, par la voye de Paris, ayant jugé que ce seroit lors le meilleur chemin, oyres que pour mon advis j'eusse tenu celluy de Bonrgongne plus seur. Je prie à Dieu que bien en advienne. Vous entendrez par mes lettres que j'ay jà l'exemplaire de mes lettres imprimées. Les rebelles y gaigneront peu, et ilz m'ont relevé de peine d'envoyer les duplicatz; et plusieurs que l'on aura procuré de mal imprimer contre moy, polront, voyans mes lettres, prendre meilleure opinion. La Royne mère ne s'en contentera, pour ce que je dis vérité qu'elle et son filz font faire à Anjou ce qu'il faict, et il y a longtemps que je dis hault et clair, et j'escripiz ceste mienne opinion qu'est véritable; et qui m'eust creu, noz affaires se porteroient mieulx.

J'espère que Monseigneur le Prince aura jà pièçà receu les dépesches pour les 600^m escuz, et nous sommes après pour luy envoyer plus grande somme et peult-estre gens. Cela, la victoire navale, l'arrivée de la flotte des Indes tant riche, avec ce que passe par delà d'Audenarde et de Lire, et aultres choses que passent, pourront beaucop amender noz affaires.

La rigueur des confiscations ne m'a onques pleu, ny me plaict; vous le sçavez. L'on n'en escript rien icy; tout se forge là, et je feray l'office pour Mademoiselle Barbe¹ et pour Monsieur le Secrétaire Bood², que vous m'escripvez. En fin l'interest et la nécessité est souvent cause de grandz maulx.

Depuis mes dernières escriptes, nous avons eu nouvelles que deux riches navires, que l'on attendoit des Indes de Portugal, sont arrivées et se sont jointes à l'armée du Marquis de Sainte Croix, et aussi est avec luy maintenant l'armée de l'Andeloscie qu'estoit restée derrière. Avec tout cela ledict Marquis pensoit aller à l'Isle del Corno, pour asseurer noz flottes des Indes; mais l'on l'aura adverti de l'arrivée, et avec cela je crois qu'il aura prins le chemin de la Tercera, pour veoir quelle contenance tiendront ceulx de l'isle, et veoir si grande puissance les porroit altérer; mais les estrangiers sont en grand nombre et l'isle fortifiée, que me faict en avoir moindre espoir que je ne voudroye; et pour ma part suis-je esté d'avis que si tost l'on n'y peult entrer par intelligence, que nostre armée retournast, puisqu'il n'y a le port pour si grande armée, et doresenavant la mer n'est par là practicable, et le grand nombre d'estrangiers mal disciplinez les mangeront et traicteront de sorte que j'espère ilz combatront pour nous, et que après nous en aurons bon marchié, et nostre armée retournant tost, polroit encores faire quelque chose, si je suis creu.

Tous noz gens seront jà au camp avec Monseigneur le Prince. Dieu luy doint bonheur en ses emprinses. Je ne puis achever de croire que l'Orangier soit en vie, et peult-estre monstre l'on quele'ung pour luy; combien que ce que vous dites qu'il soit demeuré à Vlessinghe, feignant estre malade, est de ses tours. L'on verra ce que feront maintenant ceulx de Gand, Anvers, Bruxelles. L'on leur taillera de la besoingne pour l'hyver, si plus tost ilz ne viennent à la raison. Bois-le-Duc s'est bien porté, et nous en sçavons toute l'histoire, et de celuy que s'est fait chef des Estatz³. Sur quoy j'ay escript mon opinion assez conforme à la vostre. Il est apparent que

¹ La veuve du secrétaire Josse Bave, l'un des anciens correspondants du cardinal de Granvelle, au préjudice de laquelle on avait saisi les biens délaissés par feu son mari. Voyez la notice de Josse Bave dans le tome I, p. 25.

² Jean Boot, chevalier, reçut seulement ses lettres patentes de nomination le 8 décembre 1589.

³ Jean Vander Linden, abbé de Sainte-Gertrude à Louvain.

Alphonsetto passera par la voye qu'il mérite, et si ceulx de Liere ont esté saccaigez, cela ne doibt faire exemple pour ceulx qui se debvroient rendre, puis qu'ilz ne se sont renduz volontairement, mais ont esté surprins. Je tiens que ledit Seigneur Prince fera fort bien traicter ceulx qui se voudront rendre de leur volonté.

Monsieur de Liège¹ est à Auspurg. Je tiens que le désir qu'il at de venir icy sans ses despens, luy a fait présenter ung escript aux Estatz audit Auspurg, qui n'a pleu à tous. Le duc Auguste s'est parti pour retourner en sa maison, et n'a esté malade, et monstre toute bonne affection à nostre maistre; mais celuy qu'il a laissé en sa place, qu'est le conte de Barby², qu'est pensionnaire de France, ne nous sera pas si favorable. L'on nous donne bon espoir de l'issue de ladite diette; mais comme je me suis trouvé en aultres, je ne m'en assure que je n'en veoye le bout. Le comte d'Aremberg n'y estoit encores arrivé. Il est jesusne, et non encores duict aux affaires.

L'Empereur et les Estatz n'ont voulu admettre les ambassadeurs des rebelles, ny d'Alançon; mais ilz procureront encores d'estre admis. Le Palatin les favorise; mais j'espère qu'ilz ne feront rien.

Je tiens que Madame la duchesse de Parme ne partira, quoy que importunément elle sollicite pour avoir son congé. Si j'estoye près de vous, je vous en diroye mon opinion.

Je sçay très bien en quelle opinion est emprés de plusieurs le prévost Fonch; mais comme je sçay ce que le mestier vault, je l'entretiens et me comporte avec luy comme vous aurez entendu, et fais mon compte de laisser faire à aultres, et de servant au maistre, faire au surplus mes affaires, et sans bruiet, et éviter tant que faire se polra de faire des ennemys : *Tu quoque fac simile.*

Foncq m'at communiqué quelque taux qu'il avoit fait pour les despeschés. Je luy ay respondu, le remectant à feu monsieur Bave et à ceulx qui de plus fresche mémoire ont manié les affaires, disant seulement que en mon temps, l'on usoit de grande courtoisie et libéralité. Je croyz qu'il auroit monstré le billet du taux au Roy. Je ne luy ay voulu contredire, et

¹ Ernest de Bavière, fils du duc Albert, élu évêque de Liège au mois de janvier 1581.

² Juste, comte de Barby, époux de Sophie de Schwartenberg, mort en 1609.

c'estoit luy qui me le communicquoit et non le Roy; et si quelque jour Sa Majesté m'en parle, je diray mon opinion. Il en polra advenir ce que vous dictes.

Je ne sçay ce que l'on demandera pour voz dépesches et de mon successeur; il en faudra eschapper doucement. S'il me les met en mains, je les enverray, comme je vous ay escript, à Rome par le droict.

Noz gens de guerre mènent avecq eulx trop de bagaige, comme vous dites. Il y a beaucoup à réformer; mais il fault veoir quand et comment; ce que je craincz plus est faulte de vivres.

CXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MORILLON, ÉLU ÉVÊQUE DE TOURNAI.

(Lettres de Morillon au Cardinal de Granvelle, t. VIII, fol. 207 v^o à 209.)

Vers le 8 septembre 1582.

Monsieur, Je m'apperçois bien que le Prince de Parme n'est content du Prévost Fonck ¹ et ne l'ayme, et il est payé de mesme monnoye et en dit son opinion. Je laisse dire, et à ce que je vois, je suis résolu de les laisser faire. Fonck est aussi fort mal, quoy qu'il die ou escripve, avec Laloo, et s'en veult tost voir les plainctes, et haït mortellement Assonleville ², et procure contre luy ce qu'il peult et s'ayde en ce de Pamele ³; qui ne congnoist pas bien encores les gens. Il voit à regret entrer en crédit Richardot ⁴ et le traverse où il peult soubz main. En cela seul concorde il avec Assonleville. Vous pouvez penser ce qu'il pense de Froissard. Il ne s'est peu contenir qu'il ne m'ayt

¹ Voyez plus haut, page 196, la lettre de Morillon au cardinal de Granvelle, du 28 juin 1582.

² Voyez au sujet de l'aversion du prince de Parme à l'égard de d'Assonleville, plus haut, p. 199.

³ Guillaume de Joigny de Pamele. Voyez plus haut, p. 197, note 1.

⁴ Jean Grusset, dit Richardot. Voyez p. 150, note.

escript que ces deux derniers estans du conseil et Charton aux finances, qu'il crainct que les pays s'en offenseront, voyantz tant d'estrangers employez. De cela se peult voir quelles sont ses entrailles, et ce qu'il troubleroit là sur ce poinct, s'il pouvoit. Il doibt sentir que ce sont gens qui voyent clair, et dit souvent que se réconcilians les provinces, les Thyois ne comporteront d'estre gouvernez des Wallons, et a faict tousjours grand fondement contre d'Assonleville de dire qu'il ne sçait la langue, et le mesme de Richardot. Je veoidz ce que passe, et faict mon prouffit de tout et de la trop grande privauté, et m'en rits, et laisseray faire les aultres demeurant *spectator fabulae*, tant que je le porray faire sans offenser personne; et vous m'avez faict grand plaisir de m'advertir de toutes les particularitez contenues en vostre billet, auquel je responds par le présent.

Vous me parlez d'ung mariaige, dont jusques ores je n'ay rien entendu, et y entremeslez Torrentinus, de manière que je ne sçay lequel est le sire des nopces, combien que, à tout ce que je puis comprendre, ce doibt estre Fonck. Ce sont les premières nouvelles. Pour moy je sçay fort bien ce que passe de la prévosté de Saint-Bavon ¹, et le Roy m'en at escript. Il colora si bien le cas pour monstrier que c'estoit le bien de l'Église, que je n'y vouluz contredire. Le temps luy donnera là après de la besoigne largement; et quant à Anvers, jusques l'on y parvienne, il n'y at pour quoy parler maintenant du personnaige que est chair et ongle avec Fonck. *Omnes congruunt*.

Si Fonck a tant prouffité en si peu de temps, comme l'on dit, je tiens que, selon qu'on s'en contente peu, l'on le fera venir jusques aux oreilles du Roy; mais il s'en souciera peu, puisqu'il voit ce du Marquis de Montdejar ², qu'a tant prouffité qu'il rapporta de Naples trois centz mille escuz, et Avalos qui retorna riche de dix mille escuz de rente, et Vargas et Erasso qu'ont lessé chacun plus de quatorze mille escuz de rente, et aultres qui vivent, qu'en ont pour plus de huict centz mille robés au Roy, qui le sçait aussi bien que moy : l'on n'en faict semblant. L'on ne congnoist icy les deux Princes.

Asseurez vous que le Roy n'a escript chose quelconque au Prince de Parme sur les compositions et confiscations, et que ce que l'on en faict là

¹ Fonck sollicitait cette prévôté. Voyez plus haut, p. 197.

² Lopez Hurtado, marquis de Mondejar. Voyez sa notice, t. V, p. 525.

est d'eulx-mesmes. Bien a faict icy plaincte Fonck de ce que l'on en dispose si libéralement, sans le sceu du maistre, contre les pouvoirs et instructions; et au bien du Roy s'est faict grand dommage, en disposant d'iceluy prodigalement et contre les ordonnances des finances, et au grand dommage et danger du Comté de Bourgoigne, que l'on desnue de tous deniers, sans y rien lesser pour les nécessitez du pays, dont le conte de Champlitte et la Court de Parlement font grandes plainctes au Roy; et aussi en escript le cardinal de la Baulme, oyres que en secret il n'est bien avec ledit comte de Champlitte, de manière que cet argent est la pomme de discorde partout. Et puisque le maistre sçait ce qui passe, et est adverti, je me tais et les laisse faire, me réservant d'en dire mon advis si l'on m'en parle. Ces confiscations au temps du Duc d'Albe, et le maudit conseil des troubles nous at beaucoup troublé, à mon regret, tous noz affaires, et n'ay failli de lors escripre souvent sur ce poinct, le blasmant, et disant clair combien l'on y trompoit le maistre et le mal qui nous en adviendroit.

Vous me faictes grand plaisir de tenir bon, afin que l'on ne me face tort en la ferme sur laquelle on vouloit mectre la main dessus, pour la faulte des tenenciers, n'estant raisonnable que je porte la peine de leur faulte. Je vouldroye que tous fussent réconciliez et réduis obéissans, et pourtant ne trouve mauvais que l'on escoute ceulx qui ne vailent rien et offrent de sortir, pourveu que les conditions ne soient de préjudice au publique, jettans une fois hors des pays cette vermine d'Anglois, François, Escossois et aultres, et ne reste au pays que les forces du Roy. Avec ce se porra accommoder le tout, et suis en opinion que les povres pays qu'ont tant souffert, de mémoire d'homme, ne retourneront à la folie, et que aux pays que tiègnent les rebelles, la plus grande partie soit des bons, mais si pusillanimes, qu'ilz n'osent lever la teste, craingnantz les garnisons de ces estrangiers soustenuz par les hérétiques. Je n'ay rien entendu par deçà ny de l'Abbé de Saint-Bernard ny de Embise.

Je tiens qu'il n'y avoit que fier en Lalaing et sa femme ¹; car tous deux ne vailloient rien, et il seroit bien que vous fissiez emboucher Monseigneur le Prince par Richardot des mauvaises provisions faictes par eulx et à leur

¹ Philippe, comte de Lalaing, dont la notice figure plus haut, p. 200, note 5, et sa femme Marguerite de Ligne, tenaient primitivement le parti des États. Ensuite ils embrassèrent celui des Malcontents.

instance, et de ce dont ceux de Mariembourg, Bovines et aultres parlent, et pour faire mieulx pourveoir à Valenchiennes et Mons.

Le secrétaire Dennelières debyra fort sentir et avec raison la faulte de son frère. Monseigneur le Prince, du consentement du Duc d'Arshot, oires que du commencement il répugnoit, a pourveu à la seurté de Chimay.

Je vois que vous me confirmez ce que Fonck m'avoit dict de Laloo que paya de son maistre. Je ne sçay comme estant ainsi, l'on se peult fier de luy en ce qu'il manie, et ne sçay qui at esté son promoteur au lieu qu'il tient. Ledit Fonck luy veult mal de mort, quoy que la loy en die, et ne pense pas qu'ilz drapperont jamais bien ensemble, ny se fieront l'ung de l'aultre. Je sçay ce que passe en ce du filz du Duc d'Arshot et les instances que le père at faict en court ¹. Ledit Seigneur Prince en escript fort particulièrement. Cela a gaigné le filz avec son beau mariaige breneux.

Il me desplaiet bien fort que vostre beaufrère ² s'enveloppe en tant de choses, et qu'il ne croit plus vostre conseil, vous qui luy portez sincère affection; enfin l'ambition est aveugle. Il y at longtems que je n'ay lettres de luy. S'il m'escript, je feray l'office que je doibz et comme vous désirez. Le conseiller Damant ³ me sollicite afin que je vous recommande son frère, Prévost de Sainte-Pharielde de Gand, qu'est à Coloigne, estudiant durant ces troubles ⁴. Je le vous recommande et ce que vous pourrez faire pour luy. Si Dieu vouloit que l'on peulst recouvrer Gand, il retourneroit en son bien. Il est de la race des amyz et sera bien de l'ayder de ce que l'on polra.

Il me desplaiet très fort que Madame se soit partie. J'avoie mis en avant pour expédient qu'elle demeurast en Bourgongne; mais par pure importunité, continuée deux ans et plus, elle a vaincu. Je n'ay failly de représenter

¹ Le fils du duc d'Aerschot, mentionné dans ce passage, était Charles de Croy, qui après avoir épousé Marie de Brimeu, s'était converti au protestantisme par suite de l'influence que sa femme exerçait sur lui. Plus tard, il prit le parti de l'Espagne, et mourut le 15 janvier 1612.

² Didier Van 'T Sestich. Voyez plus haut, p. 201.

³ Nicolas Damant, chevalier, conseiller au conseil de Brabant, puis maître aux requêtes ordinaire du conseil privé, chancelier du conseil de Brabant et garde des sceaux au conseil suprême des Pays-Bas à Madrid. Voyez *Biographie nationale*, t. IV, col. 647.

⁴ Pierre Damant, docteur en droit, fut premièrement prévôt de Sainte-Pharaïlde à Gand, puis en 1590, évêque de ce diocèse, et mourut le 14 octobre 1609. Voyez sa biographie dans SANDERUS, *Flandria illustrata*, t. II, pp. 224 et 247.

vivement ce que seroit de nous, si (que Dieu par sa grâce ne veuille), nous perdions Monseigneur le Prince; nous avons l'exemple du Commendador maior, Don Loys, et du feu don Joan, et l'ay assez escript à Madame mesme. Je pense assez son discours et ce qui l'a meu à ceste résolution. Dieu veuille qu'elle ne s'en repente, et nous aussi d'y avoir consentu.

Je ne sçay nullement à parler du bastard du Roy, eaigé de vingt deux ans. Il y a deux mois que un nepveu de dona Isabella Osorio, que aucuns vouloient dire son fils, que je ne crois, se maria avec la fille du feu vice chancellier d'Arragon, Barca, avec trente cinq mille florins de dot. Je ne vois que Sa Majesté y aye beaucoup eslargi la main.

De dire que l'on envoyroit par delà le Commendador maior, frère du déffunct, qui fait son serment au conseil d'Estat comme doyen, et ce à la fin que vous dites, il n'y a apparence quelconque. Ce n'est l'homme beaucoup moins sans comparaison que le frère; il at fort mal gouverné à Naples et y a beaucoup à rhabiller tous les jours. Dieu doint que cela n'y ayde, selon les mauvaises élections que l'on faict.

Je ne laisse de faire mon devoir et de parler clair en ce de la *Hazienda*, que m'en veullent mal ou non ceulx qui la manient, et n'y a jusques oyres motif que je change

Je sens trez fort que l (chiffre non désigné) soit tel que vous le dictes; et tout ce que vous m'en escripvez. Il y at longtemps que j'ay de Desiesites la mesme opinion que je veoidz vous en avez, et est véritable tout ce que vous en dictes. Je loue ce que y est bon, et blasme ce que ne me samble bien. Dieu veuille qu'il n'en succède quelque grand esclandre que je craindz. Je sçay fort bien les propositions de Ricy, Italien, envoyé par Alançon, et les prudentes responses dudit Seigneur Prince. Il ne se perd rien de ouyr. Dieu veuille que la conquete de la Tercera, et l'arrivée des flottes des Indes riches, les fasse saiges et aultres. Je n'ay entendu d'aillieurs que Biron soit esté si avant à Vlissinghe en l'intérieur. Fonck n'est bien avec son compère; mais ilz temporisent. Richardot polrat vous en dire quelque chose.

Fonck parle beaucoup, *in quo non deest peccatum*, et se baigne en l'opinion qu'il a de son crédit; je ne sçay s'il se forcompte. Je me doute qu'il ne congnoist pas bien les marchans à qui il a affaire, et je laisse faire pour

veoir enfin comme le tout ira. Il veult mal de mort à Assonville, et en tout cas le veult escarter de là; à quoy peult-estre Richardot ne répugnera.

Il me desplaiet que ledict Seigneur Prince ne soit content de Boast.

Je ne sçay à qui il escript en chiffres, et à la vérité les secrétaires doibvent peu escrire de leur part.

CXVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRINCE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1756.)

Madri, le 15 septembre 1582.

Scrivo con l'altra mia, quello che me occorre : con questa diro solo, che la persona che Sua Maestà ha eletto, per governatore di Milano, è il marchese et ducha di Terranova ¹, che se va con secreto preparando per il viaggio, volendo Sua Maestà che se guardi in questo gran secreto. Suplico Vostra Eccellenza ne dia notitia a Madama, poi che in claro non li posso scrivere, et suplico Vostra Eccellenza me tenghi sempre in bona gratia sua. Suplico Nostro Signore dia alle imprese di essa, ogni prospero successo.

CXVIII.

TRADUCTION.

Dans ma dernière, j'ai eu l'honneur de vous rendre compte de tout ce qui m'est arrivé. Je me bornerai en celle-ci à dire à Votre Excellence que la personne choisie par Sa Majesté pour remplir les fonctions de gouverneur du Milanais, est le marquis et duc de Terranova. Il fait secrètement ses préparatifs de départ, car Sa Majesté veut qu'on garde le secret sur ce voyage. Je prie Votre Excellence d'en donner connaissance à Madame, puisque je ne puis lui en écrire ouvertement.

¹ Charles Aragon, duc de Terranuova, souvent cité.

CXIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 1753.)

Madrid, le 14 septembre 1582.

Je n'ay nulle lettre de Vostre Alteze, à quoy je n'aye fait responce, et j'en actendz avec désir, pour avoir nouvelles preuves de la bonne santé d'icelle, que je supplie le Créateur soient telles, que je les souhaite et désire, comme son très affectionné et très obligé serviteur.

Vostre dite Alteze aura veu, avec les dernières dépesches, la confirmation des nouvelles de la victoire que Dieu a donné miraculeusement à Sa Majesté, contre l'armée de la Royne mère du Roy de France, la fuyte de Don Antonio, et les particularitez de tout le succès, qu'est très bonne nouvelle, comme aussi est que depuis la baptaille, soient arrivées à l'isle de Saint-Michiel deux caracques ¹ des Indes de Portugal, que venoient à suyte de celles que sont jà arrivées à Lisbonne, lesquelles viennent toutes fort riches. Le Marquis de Sainte-Croix faisoit accompagner lesdites deux caracques d'aultres sept bapteurs conduytz par le Capitaine Christoval d'Erasso, pour leur faire escorte, jusques à Lisbonne. Ledit Marquis de Sainte-Croix pourvoit à ce qu'estoit requis, pour s'assheurer de ladite isle de Saint-Michiel, sur laquelle les François ont l'oeul, et y pensoit laisser quelque bon nombre d'infanterie, du moins deux mil hommes, et aultres provisions nécessaires, faisant son compte de, cela faict, se mettre en chemin pour son retour, après avoir donné une veue à la Tercera, pour veoir si Don Antonio, désespéré du secours de France, parleroit de se rendre à la mercy de Sa Majesté, ou si l'isle se vouldroit rendre, ou que, avec quelque intelligence, il y peut entrer; et à faulte de ce, sans s'y plus amuser, pour ceste année, retourner à Lisbonne, pour non estre d'oires en avant la marine en ce coustel là practicable. Cependant, actendant aultre occasion, les six

¹ *Caraques*, grands navires portugais.

mil hommes estrangiers, qui sont avec Don Antonio en la Tercera, consumeront l'isle, et mangeront la soulde, sans servir tout l'hiver, et comme j'espère combapteront pour nous, pour plus facilement ranger ceulx de l'isle à leur debvoir. Et auront bien à faire les François d'armer de nouveau, pour y correspondre. Et si aultre chose ne donne empeschement à la navigation à noz flottes des Indes, il sera facile, à mon advis de, tenant matières et gens en ladite Isle de Saint-Michiel, et aultres nostres de celles de Los Açores, empescher les courses que ceulx de ladite Tercera voudroient faire cy après, en la carrière des Indes. Je ne sçay ce que Sa Majesté vouldra faire de son armée, retournant tempre, mais pour mon opinion, l'on les feroit faire ung voiaige vers les Pays d'Embas, pour y envoyer plus de gens, ou en Escosse, pour ayder au comte de Linox ¹ contre ceulx que se veullent lever contre le Prince, et par ce moyen faire diversion, avec intelligence, que l'on y pourroit tenir.

Vostre dite Alteze aura entendu le voiaige qu'a faict le Roy de France à Lyon; et puisqu'il a faict ledit voiaige sans estre accompagné des conseillers, ny de secrétaires. je me doubte qu'il ne s'est faict à aultre fin (s'estant prinse la couleur de faire quelques pèlerinaiges et de visiter la Royne sa compagne aux bains de Borbonois), que pour donner meilleure commodité à la Royne, sa mère, qu'il ha faict régente, d'ayder plus à la découverte au Duc d'Alençon, comme mère, laquelle aura sollicité tout cecy, pour avoir aussi ce tiltre de régente, dont l'on n'a usé depuis le trèspas de la mère du Roy François premier, que lorsqu'il alla en Italie. Lorsqu'il fut prins à Pavie, il laissa sa dite mère pour régente, et aura semblé à la dite Royne mère moderne, qu'il ne luy failloit aultre chose, pour le comble de son auctorité et gouvernement: duquel gouvernement, comme la France s'est troublée, il se voit évidemment.

Ung Espagnol, venu icy à ses despens par la poste, nous ha dit la fuyte des François d'auprès de Dunkerke, craignant que Monseigneur le Prince, qui à cest effect se préparoit, ne les assallit, et dit que ledit Seigneur Prince alloit à leur suyte, pour prendre occasion de faire quelque chose. Dieu, par sa grâce, luy donne bonne fortune.

¹ Mathieu Stuart, comte ou duc de Lenox ou Lennox, qui s'était mis à la tête du parti écossais. Il fut appelé à la vice-royauté de son pays. Voyez DE THOU, t. I, p. 200; t. IV, p. 609 et t. V, p. 706; TELLET, *Relations politiques de la France et de l'Espagne avec l'Écosse*, t. III, pp. 127, 158, 142 et suiv.

Le Duc d'Ossuna se devoit embarquer, lundy dernier, dedens les cinq galères, que le prince Doria luy avoit laissé à Barcelone; et le Commandador major de Castille luy avoit envoyé doze galères, pour l'aller actendre aux isles d'Aires, pour luy faire escorte, lequel Comendador major m'escript, qu'il tient aultres galères prestes, pour son passaige vers Espagne, et qu'il partira incontinent que ledit Duc d'Ossuna sera arrivé à Naples; tant est le désir qu'il dit avoir, de venir en Espagne. Si est ce que devant son arrivée je tiens que à Villarejo, qu'est à huyt lieues d'icy, lieu de *l'encomende major*, se feront les nopces de la Marquise de Los Veles, niepce dudit Comendador major, avec le comte de Benevente¹; lesdits cinq galères, qu'estoient audit Barcelone, ont prins freschement une galiotte, après luy avoir donné la chasse quatre vingt milles, et prins en icelle quarante Turqz.

Nous aurons bientost nouveau gouverneur à Milan, que sera celluy que Vostre dite Alteze entendra de Monseigneur le Prince, auquel je l'escriptz, ayant voulu Sa Majesté qu'il se tienne secret. Sadite Majesté est encoires en Portugal, et se porte fort bien, Dieu mercy, comme aussi font tous ceulx du sang. Je m'assheure que Vostre dite Alteze aura jà entendu les bourdes, que avec si grande meschanceté et malignité, l'on ha imprimé en ung feuillet à Bruges, sur la déposition forcée et faulse de Salcedo, lequel a esté conduyt au boys de Vincenne près de Paris, dont je sçays que Jean-Baptiste de Tassis aura donné compte bien particulier à Monseigneur le Prince². Et au lieu que, par telz mensonges, ilz ont pensé faire leurs affaires, j'espère que ce que inconsidèremment ilz ont chargé sur tant de gens, sera cause qu'ilz se trouveront enveloppez.

¹ Alonso Pimentel, comte de Benevente.

² Nicolas, dit Jean Salcedo, né en France, mais d'origine espagnole, fut arrêté à Bruges. A la suggestion de des Pruniaux, de Lavergne et de Chartier, il fit, le 22 juillet 1582, des aveux mensongers au sujet d'un complot qu'il aurait fait contre la vie du prince d'Orange et le duc d'Anjou. Condamné par le parlement de Paris, le 25 octobre 1582, à être écartelé, il révoqua ses premiers aveux, et n'en fut pas moins exécuté. La brochure dont parle Granvelle portait pour titre : *Discours véritable de ce qui est advenu en Bruges, l'an 1582, par ce que le roy Philippe d'Espagne a de rechef pratiqué nouveaux trai-tres et meurtriers pour oster la vie au duc de Brabant, etc., ensemble au prince d'Orange, par prison ou quelque autre sorte de meurtre*. Bruges, 1582. Voyez aussi RENON DE FRANCE, t. III, pp. 58 et 45, où nous indiquons encore d'autres sources.

CXX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT FONCK.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXII, fol. 207.)

Madrid, le 17 septembre 1582.

Monsieur, L'escript flamand imprimé à Bruges ¹ est meschant et malheureux tout oultre, et souffit que le maistre sçaiche la substance du contenu, sans en faire autre translation. Il est que l'Italien mourut en la torture, pour non vouloir mentir à l'appétit des borreaux; et quand Monsieur le Prince dépescha iceluy et Salcedo, Monsieur de Licques (qui se dict son parent) et son filz estoient présens. Et n'alloyent à aultre chose que pour espier ce que en leur camp fesoient les ennemis. Enfin Salcedo at esté mené en France, et au bois de Vincennes près de Paris, où alla pour l'examiner la Royn-Mère, et se fait l'examen en présence des cardinaux de Bourbon et Birago, deux secrétaires du Roy, et aultres. Sa confession faicte à Bruges et signée de sa main luy fut monstrée; et la recongneut, en laquelle il nommoit pour complice de la conjuration en la mort d'Allançon, le Duc de Guise, de Nemours, de Nevers, de Montmorancy, le sieur Binard (?) et aultres, desquelz Alançon n'est content; et ceulx icy deffendront nostre cause. Ledict Salcedo dict cler devant la compagnie, que là ilz conceurent la confession telle qu'ilz voulurent, funeste et mensongière, et qu'ilz la luy feirent signer par force, le poygnard à la gorge; que sont les finesses d'Oranges et Saint-Aldegonde, pour abuser le monde; mais en cecy ilz se sont forcomptez.

Ung Espagnol, qu'est venu par la poste, despesché de soy-mesmes, sans lettres dudict Seigneur Prince, dict comme les François, qu'estoient fortifiez près de Dunkerke, entre rivières, entendirent que ledict Seigneur Prince

¹ Cet écrit flamand portait pour titre : *Copie van eenen brief geschreven uut Brugghe aen eenen goeden patriot tot Antwerpen, waerin verhaelt wordt den verradetikken acnstach deur den welcken sommige verrader Z. H. ende S. E. hebben willen omtrengen.*

faisoit apprester pour passer la rivière et les aller combatre, qu'ilz s'enfuyrent de nuit; depuis les ha ratteinct ledict Seigneur Prince près de Gand, et se sont fouyz aux foussez et à couvert de l'artillerie de la ville, ayans perdu des leurs plus de quatre cens et partie du bagaige. L'on adiousta que Alançon avec xvij chevaulx estoit fuy jusques dedans Gand, et ledict Seigneur Prince retornoit vers Gravelinghe pour rencontrer le Prince Daulfin avec les troupes qu'il admène, de gens de cheval et de pied pour Alançon. Si les François parce qu'ilz font ne rompent la guerre, je ne sçay que c'est de rompre guerre.

Nous avons heu nouvelles bien particulières de ce qu'est venu des Indes. Le marquis de Sainte-Croix estoit allé reconnoistre la Tercera, et veoir quel y sera le maintien des ennemis. Dieu doint qu'il soit tost de retour sheurement avec toute l'armée à Lisbonne, et que lors Sa Majesté résolve ce qu'elle voudra faire de ladicte armée et de son retour icy, duquel me donneroit grand espoir, si à Coymbre l'on alloit tenir les costes de Portugal, comme vous dictes, et je me contenterois que toutes choses bien composées en Portugal vostre retour fut pour Noël ou pour le nouvel an.

CXXI.

LE PRÉVÔT FONCK AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXII, fol. 210 et 211.)

Lisbonne, le 17 septembre 1582.

Monseigneur. Puisque ce bon Dieu a esté servy, samedi passé, nous laisser veoir l'heureux retour de nostre armée avecq les deux aultres navires des Indes, jà commencent les obstinez Portugallois croyre que la victoire a esté de nostre costel. Pleust à Dieu que du mesme chemin eussions réduict l'isle de la Terceras! Ce que tous venans de là disent ouvertement, qu'auroit esté facil en cas qu'eussions amené quelque petit nombre de galères et fussions

party plus tempre, selon qu'estoit requis; estant marry que la douceur du prouffict, résultant de la continuation de la guerre, nous at aveuglé si avant qu'avons plus tost eu deux qu'une victoire, volu parachever le tout. Cependant les rebelles auront gagné la commodité de renforcer leur trenchées et tellement pourveoir à leurs affaires, que Dieu sçait si l'année prochaine ne serons constrainct confesser, *quod fronte capillata, post autem sit occasio calva*; ne regrettant si non qu'avons laissé respirer les rebelles de la craincte qu'ilz avont conceu à cause de la victoire, si inopinément à nous survenue, veu que lesdictz rebelles, soy confians au plus grand leur nombre des navires et courraige de leur gens, osarent si hardiment assaillir les nostres, craindant que la rigueur qu'en l'isle de Saint-Michel on at usé à l'endroit les quatre cens ou environ prisonniers Franchoyz, ne nous cause, au regard d'iceulx de las Terceras, le mesme inconvenient que par cy-devant avons veu en Flandres par le massacre des citoyens de Naerden ¹; car à la fin, requis est *parcere victis, et debellare superbos*. Au moins je n'aurois faict difficulté les octroyer la mort par l'espée, en lieu de les avoir coupé la gorge comme chiens; ce qu'on entend qu'eux tous supplient avecq une instance bien grande, soustenans que ce n'estoit pas supplice usité entre les Chrestiens, les escorcer, et faire mourir si asprement, considéré mesmes que quasi tous mourirent en bons Catholicques, entre lesquelz entendons qu'il y avoit certain Bourgongnon, parent de Monsieur de Gastel, auquel on avoit naguaires pardonné en Flandres ung rapt d'une jeune fille, si exécration et meschant, que ne sçay si le mesme Lucifer auroit osé entreprendre autant.

Le pis est qu'entre les navires Oestrelinges, par moy attiré au volontaire service du Maistre, on at si précipitosament condamnez et si rudement traictez les deux maistres plus principaulx, que non seulement eulx, mais aussy tous les aultres erient jusques au ciel, et se plaignent de la notoire injustice et violence du Marquis de Santa-Croce, m'ayant apporté leur requeste fort ample et si bien arraisonnée, que si le cas se porte ainsy comme eulx le proposent, je vous assure que ledict Marquis n'est moins cruel et dangereulx au faict de la justice, que devers nous a esté le feu Vargas et les aultres ses compagnons; ce qu'a cousté si chier à ce bon Roy

¹ Le massacre des habitants de Naarden en 1572 est mentionné au tome IV, p. 525.

et à tous nous aultres, qui pour leur seul respect avons perdu nostre patrie, et tout ce qu'avions du bien en ce monde. Espérant néanmoins que le Roy ne fauldra ouyr les justes plainctes de ces bonnes gens, et pourveoir qu'à l'appétit d'ung choléricq ministre, les innocens ne soyent contre tout droict et justice opprimez. Voylà, Monseigneur, le propre et mesme chemin qu'on at tousiours suyvy en Flandres, et après on est esbahy que tous les voisins, et notamment les maroniers d'Hollande et Zéelande, sont si aliénez de nostre party; vous laissant considérer le mauvais bruiet que ces Oestrelinges sémeront partout de noz actions, et la petite affection qu'auront les aultres Oestrelinges cy-après nous servir.

Vous remercyant du meilleur de mon cœur à cause du souhait que me dictes à l'endroit la pension plus grande; me confortant sur l'esperoir que j'ay, qu'avecq le temps suyvera quelque aultre plus graisse. Ayant plusieurs fois esté esbahy, que nonobstant que suis été seul ministre ecclésiasticq pardelà tant des années, et en tant divers endroitz continuellement employé en tous les affaires plus importants, qu'on ne m'at oncques donné le moindre bénéfice ou pension que fust; ne le pouvant attribuer sinon à ma modestie, et la convoitise du feu président Viglius, lequel estoit d'advise que ses parens et leur alliez debviont englouttir le tout. Pleust à Dieu qu'au moing il auroit laissé ung seul qu'eust esté qualifié pour servir le Maistre, et au bien publicq : vous asseurant sur ma foy et honneur que mes parens ne m'abbuseront ainsy. Mais bien seroit et raisonnable que servant avec l'intégrité et soucy que convient, que le Maistre me donnast le moyen pour le servir joyeusement et avecq l'honeste réputation qu'affiert à mon degré; veu mesmes qu'il le peust faire sans mectre la main à sa bourse. S'il me donne si petitement ce que ne luy couste rien, quelle esperance puis-je avoir qu'il me donnera oncques libéralment du sien? Bien puis je dire que s'on m'auroit donné plus de moyen, j'aurois assez plus peu avancher le service du maistre que je n'ay fait, et ce mesmes en la ville de Coulogne, où le bon Prince de Parme me traictoit si discrètement, qu'en allant celle part, et y séjournant unze mois et aulcunes sepmaines, on ne m'envoyoit ung seul lyart, comme aussy pour mon voyage vers ceste court, on me dépeschoit, tout gratis. et avecq gratieuses parolles. Quoy non obstant suis-je allé devant, sans répliquer rien : mais comment je m'aurois tout nud et crud trouvé pardeçà en cas que je n'eusse espargné rien du passé, attendu

mesmes qu'au mois de mars venant, parachèveront trois années entières de la moytié de mes gaiges de pardelà, sans que jusques au présent, on m'at payé ung seul réal.

Quant à mon titulé confrère ¹, ne puis-je comprendre soubz quelle couleur on luy pourroit procurer aultres pensions, que celles qu'il tient, puis qu'il est rentré en ses biens d'Arthoys, et qu'y sont mil aultres qui n'ont pain à manger, ou cestuy est remply jusques aux dens; me souvenant, que quand partions de Maestricht vers Luxemburg pour licentier les Espagnolz, on disoit qu'il fist retirer de là trente-six coffres chargez des biens et butins, m'estant d'avis qu'il seroit mieulx faire quelque aulsmone à ce bon président de Malines, et à plusieurs aultres conseillers des consaulx secret et grand, que non à cestuy, qui de tout temps at sceu fort bien pourveoir à soy mesmes. Au regard du Seigneur Prince, je vous puis surtout bien assurer qu'il n'y a chose au monde que moins me tormenta que la diffidence qu'il monstre avoir conceu en mon endroict; car satisfaisant au Maistre à son goust, je me soucyé bien peu de la grâce ou disgrâce d'icelluy Prince, bien assuré qu'il ne me donnera oncques rien du sien, et moins aurat-il pouvoir de m'oster rien de ce que je tiens; très appareillé néantmoins à le servir et honorer en tout ce que dépendera de ma charge, si avant que ma conscience et honneur y demeureront en leur entier, aultrement m'en garderay fort bien de flatter, ou idolatrer âme vivant soit tel, ou si grand qu'il puisse estre; estimant plus d'acquérir dix escuz, par la voye droicte, que par l'aultre dix millions; car à la fin, *moriendum est semel et Deo reddenda ratio, non minus de bonis relinquendis quam de consumptis.*

Les nouvelles lettres de Tournay et du cardinal de la Baume du parlement à Dolen et du Seigneur de Montot sont prestes; n'attendans, que l'achèvement des despesches de Groeningen et Frize pour estre ensamble firmées. *Illum autem scio, natura ipsum abhorrere a veteribus institutis, nec contradictorem ferre posse.*

¹ Le prévôt Fonek désigne évidemment par « mon titulé confrère » le conseiller d'Assonleville.

CXXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU BARON DE POHL.

(Archivo general de Simancas. — *Negociados de Estado*, S. Prov., Leg^o 2353, fol. 170 v^o.)

Madrid, le 20 septembre 1582.

L'on faict ce que l'on peut pour accroistre forces au Prince de Parme, et pour luy faire tenir argent. Le recouvrement de Lierre, près Auldenarde, servira de beaucoup pour estonner les rebelles et mettre les affaires en bon chemin. La Royne-Mère du Roy de France vous pourroit bien esclarcir du grand mensonge que l'on a inventé à Bruges. Car Salcedo, qu'a esté conduict dois ledict Bruges au bois de Vincennes, près de Paris, a esté examiné par ladiete Royne, en présence des cardinaulx de Borbon et de Birago et d'aucuns aultres, leur ayant declairé que la confession qu'il avoit faict est chose composée par ceulx du conseil du Duc d'Alençon, et qu'ilz luy feirent signer le poignard en la gorge: et Dieu a voulu qu'ilz ont estez si aveuglez qu'entre les aultres bourdes ilz ont mis en ladiete déposition, que de la conspiration estoient participants les Ducz de Guise, de Nemours, de Nevers, ung secrétaire du Roy de France et plusieurs aultres, ausquelx ledit Duc d'Alençon veut mal, lesquelx pour leur réputation feront cognoistre la faulseté de l'invention; n'ayant oncques passé par l'imagination du Prince de Parme ce que ces malheureux avoient mis par escript: mais ilz jugent les aultres par eulx mesmes.

CXXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT FONCK.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXII, fol. 212 et 215.)

—
Madrid, le 22 septembre 1582.

Monsieur, Je loue Dieu qu'il me semble que je ne puis, par vostre lettre qui m'est venue à ce coup de Lisbonne du x^e de ce mois, assurer de vostre entière convalescence, et je luy supplie vous conserver longues années en parfaite santé.

Nous devons rendre méritoirement grâces à Dieu de la grâce qu'il nous ha faict de si grande victoire, et nous contenter à tant, et que nostre armée soit retournée entière avec les deux galions des Indes orientales de Portugal, oyres qu'il ne se soit faict ce que nous prétendions et espérons de la Tercera, que nous porra bien tailler de l'ouvrage pour l'an qui vient; et l'on pensoit qu'avec la chaleur de la victoire peult estre eust prins party le bastard Don Antonio, et venu par craincte à la reconnoissance de sa faulte, combien il y a tant d'estrangers en ladicte isle, que je ne sçai si ledict bastard y eust peu tout ce qu'il eust voulu. Mais il est cler que le Marquis de Santa-Cruz a heu besoing de temps pour réparer le dommage que ses bateaux avoient receu de la bataille, et pour réparer et proveoir de gens, de vivres, munitions et aultres choses nécessaires l'isle Saint-Michel; et cela faict pour non avoir esté adverty de l'arrivée de noz flottes de la Nova Spagna ¹, se meit en chemin pour leur assurer le passage, n'estant pas ce point en ceste conjuncture de moindre importance que ce de la Tercera, et en ce voyage rencontra les deux dessusdicts venans des Indes de Portugal; dois là s'est mis en chemin vers ladicte Tercera, et vint jusques à veue de ladicte isle; mais la tormentc le chargea là, comme j'entendz, telle que pour non perdre l'armée, il fut contrainct obéyr au temps, que l'a ramené à Lisbonne.

¹ Aujourd'hui le Mexique.

Quant à l'exécution sur les François à sang froid, je laisseray la charge de excuser l'exécution audit Marquis; pour moy j'eusse tenu meilleur de sans procès les prenant, les gecter en la mer; car le procès estoit pièçà fait et la sentence donnée, il y a plusieurs années contre ceux que vont robber en la carrière des Indes. Ilz ont tort de se plaindre d'estre *degollados*¹, puisque n'ayant les Espagnolz l'usage de l'espée, ils les eussent peu pis traicter, et la mort de ceste façon n'est pas plus pénible que celle de la corde ny moins courte. Et s'ilz dient ce supplice n'estre usé entre les Chrestiens, ils mériteroient plus dure mort pour blasonner les Espagnols comme non Chrestiens, actendu que c'est le supplice ordinaire de toute Espagne; et de ceste sorte a on exécuté le grand maistre de Saint-Jacques², et tant de nobles hommes, Seigneurs et Dames d'Espagne. Je louhe Dieu qu'ils soient mortz la pluspart catholiques; et le Bourguignon qu'auroit perpétré ce malheureux rapt, si exorbitant et diabolique que vous dictes, méritoit pis, adioustant qu'il fut traicté venant combaptre pour France contre l'armée de Sa Majesté. Au surplus, ceste façon de faire si sanguinaire ne me pleut oncques, et l'exemple de Naerdes³ a esté exécration, et la desmesurée rigueur, l'insolance et malvais gouvernement et le malvais conseil de Vargas, Roda, Sancho Davila et aultres a chier cousté à Sa Majesté.

Quant aux maroniers Ostrelins, je n'ay ouy que de trois ou quatre que se sont eslonguez du combapt, dont les Alemands se sont plaindz, et que le procès fait, sont esté forcés et mis en galère. S'il y a aultre chose, je ne l'ay entendu; et ce que nous feit perdre crédit avec les maronniers, fut le malvais traictement que leur faisoit, comme l'on dict, Sancho Davila et aultres que les laissoient mourir de faim et les traictoient comme esclaves à cop de bastons. Monsieur de Beauvoir en mourut de regret.

Véritablement j'eusse désiré que la pension que l'on vous a donné fut esté plus grande; enfin c'est commencement et avec icelluy pouvez mieulx espérer pour l'advenir, actendu voz services, mérites et qualité, et convient

¹ *Degollados*, égorgés.

² Le grand maître de l'ordre de Saint-Jacques dont parle Granvelle, était Don Alvarez de Luna, à qui Jean III, roi de Castille, fit trancher la tête à Valladolid en 1455. Voy. HELYOT, *Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires*, t. II, p. 272.

³ Naarden, en Hollande.

s'accomoder à la volonté et condition du maistre, et s'armer de patience, puisque avec icelle se peult espérer remède à tout.

Quant à vostre bien titulé confrère ¹, comme vous dictes, voyant l'opinion que Madame et Monseigneur le Prince ont de luy et de son service, pour mettre en repos le bon président Pamele, pour se desvelopper d'autres prétentions dudict titulé, je mectois en avant ce de la pension, comme chose de moindre préjudice; n'estant informé de ce que vous me dictes de ses 56 coffres plains de buttin, ny qu'il aye tant prouffité; et quant à ses biens d'Artois, je tiens qu'il en tirera peu, actendu la ruyne que y auront faict les gens de guerre que ne se réparerait pas si tost. Bien vous confesseray-je que au président de Malines et aux conseillers du Prince et grand conseil, il y a plus de raison d'y avoir regard, ayant tant et se trevans avec si peu de moyens pour vivre, et louherons beaucoup que l'on treuva moyen de les accomoder, me remectant à vous quand au dernier expédient pour donner appaisement raisonnable audict confrère, si celluy de la pension ne vous semble à propos.

Au regard de ce que vous dictes de Monseigneur le Prince, je ne vous conseilleray jamais que, pour son respect ny d'autre, vous faictes contre vostre debvoir; mais en ce que vous porrez avec icelluy, il me semble que vous ferez bien de luy complayre et de procurer que entre vous et luy il y ayt toute bonne correspondance, et mesmes que c'est ce qui convient pour le service du Maistre et bien publique; et je m'assure que vous y sçavez prendre le chemin que convient.

Je suis très-ayse d'entendre, par ce que vous m'escripvez, que les dépesches pour ceulx de Frise et Groninghe, et la nomination pour Tornay et la vostre pour le Seigneur de Montront (?) fussent jà si avant en apparence de pouvoir estre sitôt signez du Maistre vous mecte très-affectueusement ce de Tornay, que j'attendz avec très grand désir pour l'envoyer à Rome. J'ay de nouveau escript au Seigneur Don Jean de Idiaquez pour le jeune Morbeke ². Dieu doint que bien en advienne. Il ne pensoit pas comme jeune homme que la folie luy deust couster si cher. J'ay receu une lettre pour

¹ D'Assonleville.

² Robert de Saint-Omer, comte de Moerbeek, vicomte d'Aire, baron de Robecque, marié à Anne de Croy.

vous d'ung de Tornay que ira avec ceste et le peu que oultre ce m'est venu pour vous avec l'ordinaire. Encoires n'ay-je rencontré personne qui me die avoir veu l'Orangier et parlé avec lui. Si j'eu quelc'ung, je l'interroguerois de son estre, de la blessure, des propos qu'il tient et de la congnissance qu'ils en eussent heu devant. Je ne vois nulle action par tout ce que me vient de par-delà; que me semble preuve s'il n'est mort; male mort le prene et telle qu'il mérite. Aucuns escripvent que Saincte-Aldegonde soit mort. Dieu le veulle; mais je crainde qu'il mourroit plustôt une bonne vache à quelque homme de bien, comme l'on dict.

L'on m'escript des Pays d'Embas que Monsieur de Fromesas, frère du feu Comte de Reulx ¹, avoit recommandé pour la prévostés de Lisle qu'il tenoit, le fils de, mais qu'il se treuve trop jeune, ayant la prévostey charge d'âmes et estant pour ce presbitérale. Si cela est, je ne sçay avec quelle confiance ledit Seigneur que l'a si longuement tenu ayt faict les fruitz siens. Vous vous souviendrez que l'on en avoit cy-devant parlé pour le prier de Renty. pour l'esloygner d'aultres prétentions; mais vous ne le goustiés pour estre moyne, et il y a longtems que je n'entends nulles nouvelles de luy; ne sçay si vous l'avez faict appeller ou non. L'on me recommande fort ung que je ne cognois, pour ladicte dignité, que se nomme Monsieur Maximilien Manierre, Doyen de Tornay, home sçavant, licencié *in utroque*, que comme vicaire ha administré ladicte prévostey fort longuement et louhablement, et que je veux pour vicaire général à Tornay aux deux devinées ayant servy aux Estats, bien fort à Sa Majesté. S'il ha toutes les bonnes qualités vous recommande astant que je pue. Je ne sçay si lediet Prince en a escript quelque chose par ses en françois. Nous sumes en saison de laquelle jè nombre aux charges, officiers et bénéficiers que aux pour ayder à remectre ses affaires et toutes choses au bon chemin.

¹ Gérard de Croy, seigneur de Fromesen, fut prévôt de Saint-Pierre à Lille et épousa ensuite Yolande de Berlaymont. Il était frère de Jean de Croy, comte du Rœux et du Saint-Empire, gouverneur de Flandre.

CXXIV.

LE PRÉVÔT FONCK AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXII, fol. 217 et 218.)

Lisbonne, le 24 septembre 1582.

Monseigneur, Pour respondre à la vostre du dernier ordinaire, dirai que touchant le chancelier de Trèves ¹, on tient ja prestes les lettres contenans l'effect, de ce que par mes précédentes j'avois advisé. Le mesme est à l'endroit les lettres reformées sour Monseigneur l'Esleu de Tournay et le cardinal de la Baulme, sur le fait des censures; n'attendant que le parfour-nissement des deux privilèges qui sont bien grandes, et des aultres lettres, tant pour ceulx de Groeningen que Frize, lesquelz jaçoit qu'ils ont proposé et traicté le mesme, ce néantmoins convient à chascung d'iceux préparer et donner leur dépesches à part; voire que plus est, ce ne seroit pas bon, que ceulx dudict Frize sceussent la résolution qu'on a fait et donné à ceulx dudict Groeningen, veu mesmes qu'au regard du Sieur de Billy, ils n'ont pas tenu le mesme langage, tellement qu'on y doibt procéder dextrement, et sur tout procurer que le Seigneur Prince puisse gouter la résolution qu'audict endroit on a prinse par le commun advis tant vostre, que du Duc d'Alva et Don Jehan d'Idiacques, n'estant personne que cognoisse mieulx la personne dudict Billy, et quand et quand l'importance d'icelluy quartier, que ledict Duc : dont néantmoins seroit très-marry ledict Prince, en cas qu'il seroit adverty qu'on l'auroit consulté sur les affaires concernans son gouvernement; mais quant à moy, convient (comme sçavez) au pied de la lettre y satisfaire aux commandemens du maistre, n'ayant seu trouver mauvais, qu'on m'avoit donné telle charge, puisque l'appuy de telz préadvisans ne me peult que grandement ayder vers ledict Prince pour ma descharge, si tant est que mon bien titulé confrère, pour à l'accoustumé flatter audict Billy, y voudroit sonner son personnaige, bien résolu néantmoins de point advertir ledict Prince quelz

¹ Jean Wimphelingius de Greninga. Voyez plus haut, p. 169, note 4.

ont esté lesdictz préadvisans, mais seulement dire, en terme généraulx, le particulier soing que le maistre at eu, pour bien peser, et estre plainement informé des circonstances de ce faict. Dieu doint, qu'avecq tout cela on le puisse contenter; au moins suis je bien assuré que de mon costel il n'y a ne coulpe, ne faulte.

Je me conforme entièrement à vostre advis en ce que dictes que les François, par l'envoy du Prince Daufin et aultres, leur téméraires déportemens ne font que par trop ouvertement rompre la paix, n'estant à doubter que la souffrance et flegma de ce bon Roy ne soit cause de leur hardiesse; m'assurant que le Duc de Guise, Nemours et aultres accusez par l'extorquée confession du Salcedo ¹, se sçauront fort bien défendre et soutenir leur cause : considéré mesmes que leur nombre est grand, et que malaysément l'on se pourra attacher à l'ung sans toucher les aultres. En quoy ce meschant Aldegondus at bien monstré de n'estre si fin comme l'on tient, veu que pour faciliter la ruine d'icelluy de Guise, il se devoit avoir attaché à luy seul, et ainsy, par ordre et avecq aultres semblables occasions, procurer le mesme aux aultres : pouvant estre que de ceste faulce accusation, soubçons et dissidences qu'ensuyveront, résultera finablement quelque bien pour nous, ne souhaitant sinon qu'eussions par-delà certains instrumens, plus propres que nostre ambassadeur pour y souffler et inciter les uns contre les aultres. Oh! quelle aventure seroit, qu'on pourroit une fois veoir quelque nombre des Catholicques soy haulser contre le Roy et la mauvaise race de ceste Florentine ² si mescognoissant et outrecuydé, que samble estre venu au monde pour troubler l'univers : car lors seroit-il temps pour prendre leur protection, et ne reposer point jusques à ce qu'on y auroit installé quelque nouveau Huce-Cappet, qui fust mieulx aymé du peuple que ne sont pas les Italiens ou ceux de Bourbon; vous assurant que s'on y auroit tousiours continué audiet France employer Bourgonnons et aultres de nostre quartier, astheur n'aurions faulte de telz instrumens, pour maintenant y planter les herbes qu'on auroit de besoing : *verum istud serum est, imo et mæri voti, quod istud nostro sæculo emendabitur unquam.*

¹ Voyez plus haut, p. 525, note 2.

² Catherine de Médicis.

J'ay veu ce que Dennetiers at respondu, touchant le traicement d'Assonville des xii^e florins. Pamele m'escript que les lettres du Roy ont estées de peu d'effect en son endroiet, me requirant vouloir continuer en ce que touche l'établissement de l'authorité à luy deue, mais que cela soit faict sans monstrier qu'il en est désireux, de façon, *cibum premansum optant omnes*, et à moy faict on la faveur d'encourrir la mauuaise grâce du Seigneur Prince pour leur respect : mais je ne suis pas si mal avisé, comme ilz pensent, me contentant auoir dict, faict et procuré ce que pour le service du maistre et d'icelluy Prince, voire pour l'acquiet de ma charge j'ay estimé conuenir ; vous remercyant très-humblement à cause de l'instruction que vous a pleu me confier à l'endroiet l'employ qu'on souloit faire des conseillers de Bourgongue, estans appelez pour suyvre la court, chose bien conforme à ce que par auant j'auois jugé ainsy deuoir estre practiqué et observé ; vous disant librement que me seroit ung contentement bien grand veoir que, par l'adjoinction de quelque nombre d'autres conseillers de diuerses provinces, me fust accreu la liberté, de sans respect aux gouverneurs servir ce bon Maistre avecq la rondeur et parfaicte sincérité qu'affiert à mon degré et profession, où astheure pour estre tout seul, a moy touché d'estre blasmé et calumnié de tous ceulx, *quibus regia consilia, simul et parca dona displicere contingit*.

Ce n'a esté peu qu'on at derechef donné une si bonne main aux François vers la ville de Gand ; n'estant à regretter si non qu'Alanzon, avec ses xviii chevaux, soit eschappé et entremis dedans ladiete ville, où auons ces jours passez entendu qu'on auoit déjecté et conculqué ses armes, dont auons conceu quelqu'espoir de changement en son endroiet. Le Roy m'at adverty par son billet que Monsieur Taxis auoit escript comment les nostres auont surprins quelques lieux en Frize, ne m'ayant sceu les nommer ; veuillant croire que sera quelque fortesse ennemie, tout tenant ¹ à la ville de Groeninge, en une abbaye de Grootanvert ² ou quelque ville que se sera reconcilié au pays d'Overysse, disans ouuertement les députez qui sont icy, que ne si le Seigneur de Billy ne les auroit tousiours traversé

¹ Tout près.

² Lisez Grootanwert. Voyez VAN HUYSEN, *Historia episcopatum foederati belgii*, t. II, p. 29. Cette abbaye de l'ordre de Cîteaux auoit été fondée en 1192. L'endroiet auant l'installation de ce monastère se nommait Adewerth.

vers le Prince de Parme, qu'on auroit au présent recouvert et nettoyé tout ce quartier là. Plaise à Dieu que le Prince puisse faire aultant et d'avantage vers ceulx où il est allé présentement ès environs de Gravelinges. Au moins sçait-on qu'il est bien accompagné, et pour l'accroissement des estrangers délivré de la craincte que touiours il at monstre au regard la fidélité des naturelz du pays. Ce que l'on doibt cacher aultant qu'on at chier le service du Maistre; car aultrement, comme les villes sont despourvues de guarnison, je vous laisse considérer si ce n'est en leur pouvoir choisir le parti qui les viendroit bien à propos. Et surtout fault pryer Dieu qu'il soit servy préserver de tout mauvais désastre la personne dudict Prince, à ce que nous n'adviegne ce qu'avons veu au temps de feu le commandeur mayeurre ¹. Il est fort hardy et le plus souvent l'affection le transporte. Le commis Barreton m'ascrip maintesfoys du changement des meurs qu'il y a en son endroit; mais il ne sçait que je le cognois et j'ay cogneu mieulx que luy, n'ayant oncques désiré aultre chose que l'avancement de sa bonne renommée, et jointement le service de ce bon Roy, à quoy tous gens de bien et d'honneur tiennent l'obligation si estroicte qu'on sçait.

CXXV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A LA DUCHESSE DE PARME.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXII, fol. 221 à 224.)

Madrid, le 28 septembre 1582.

Madame, Les lettres de Vostre Altèze, du 3 d'aoust, arrivarent tard à Lyon, pour jouyr de la comodité de l'ordinaire que je dépeschois lors; et à ceste cause sont venues jointes y avec celles qui apporte le subséquent, qu'il a pleu à Vostre Altèze m'escrivre le xxv^e du mesme mois. Je louhe Dieu

¹ Requesens, grand commandeur.

de toutes deux. J'entends la meilleure santé de Vostre Altèze, que n'a que trop souffert de travail par la si longue compaignie que luy a faict la goutte, laquelle je prie à Dieu ne retourne plus, et qu'il luy plaise concéder à Vostre Altèze parfaicte et entière santé.

Nous avons jà entendu le recouvrement de Lyère ¹ et la façon comme le tout est succédé, par lettres de Monseigneur le Prince, et j'ay veu ce qu'en a escript à Vostredicte Altèze, le capitaine Marcello Cormin de Castello, par la coppie qu'il a pleu à icelle joindre à ses lettres. La chose ha esté fort bien conduyte, saigement et avec grand secret; et pour ce ha esté le succès tel. Je crains que si Monseigneur le Prince l'eut communiqué à aultres que ne se taisent pas tousiours, n'estant aussi en tous la sincérité et affection que conviendrait, que l'on n'en fut pas venu au bout. Il vad fort bien que la place est nostre, estant si importante, comme Vostre Altèze sçait. La voisinance de Cantecroy m'y portera peu de proffit : car j'entendz que l'on m'a rasé la maison et abbatu les boys, et xxxvij mille chaisnes que passé xxxv ans j'avois faict planter; et du voisinaige de peu de subjectz que j'ay là à l'entour ne profiteront beaucoup. Mais ce que j'estime le plus est le publique, et la commodité que cela donnera, pour pouvoir espérer le recouvrement d'Anvers, de Malines, de Vilvorde, de Bruxelles, d'Hérental et d'aultres places, assurant Vostre Altèze que je n'ay obmis de faire icy sonner hault ceste importance et la dextérité avec laquelle ledict Seigneur Prince ha le tout conduyt. Nous n'avons de luy il y a bien longtemps lettres, que nous tient en peine; car les dernières nous disoient la fuyte des François de près de Dunkerque et l'attaincte qu'il leur avoit donné près de Gand, et qu'il se parloit pour retourner vers Berghes Saint-Winocq, pour se penser attacher à aultres François que venoient : mais il avoit tant travaillé l'infanterie, que je ne sçay s'il aura peu arriver à temps pour les prévenir; et estant si près d'eux, à tous momens peuvent succéder chose qu'il seroit bien entendre. Je crains que quelques paquetz seront estés surprins, comme ils en ont jà prins des nostres, selon que m'escript Joan Baptista de Tassis, l'ung près de Poitiers, l'aultre près d'Amiens, ausquelz peult estre

¹ Voyez plus haut, p. 270, note 1. Aux renseignements que nous y donnons sur Simple, il faut ajouter ceux fournis sur la pension de mille livres, que le roi lui accorda « pour le récompenser de ce qu'il at aydé à procurer la réduction de Lyere ». Voyez PROOST, *Inventaire ou table alphabétique des noms contenus dans les registres aux gages*, Préface, p. III.

avoit quelques dépesches pour la provision de 600^m escus; mais comme j'en faict faire quatre duplicats, envoyez par divers costez, j'espère que quelq'ung sera arrivé à bon port : si est-ce que je ne seray à mon aise, que je ne l'entends de certain.

Je vois ce que Vostredicte Altèze m'escript, répétant les mesmes raisons que cy-devant elle avoit jà escript plusieurs fois, pour prétendre licence de Sa Majesté afin de pouvoir retourner en Italie. Je les advouhe et les ay en bien bonne mémoire... Aldobrandini en ha faict de nouveau instance, mais je demeure en mon opinion, qu'il soit encoires trop tost et la saison si proche de l'hyver mal à propos, oultre ce que, pour assheurer à Vostre Altèze le passage, il faudroit une demie armée, estant bien apparent que les François ne faudroient de faire desseing sur sa personne. Je demeure, comme je dis, en mon opinion, qu'il vault mieulx encoires attendre, ny ne vois que plus vive instance que je ferois maintenant seroit pour abrégier le terme, ains plus tost pour tant plus aprendre à Sa Majesté la nécessaire négative. Je vois bien qu'il fault maintenant continuer la force; mais aussi est-il apparent, que continuant icelle, aucuns se pourront ranger à chercher le chemin de la clémence, et pour moyenner icelle envers ledict Seigneur Prince, Vostredicte Altèze ne sera pas mal à propos; il ha jà les forces estrangères que l'on actendoit et l'argent. Je suis après afin que l'on en envoie d'avantage, congnoissant fort bien combien cela emporte, et pourtant ne délaissé-je occasion pour solliciter et ramantevoir, et encoires proposer les moyens et ayder à iceulx, ayant bien souvent grande compassion audict Seigneur Prince, considérant la perplexité en laquelle, à faulte de provision et correspondance, il se peult trouver. Quant aux nouvelles de ce costel, j'ay peu à adioster à mes précédentes. Vostredicte Altèze aura jà entendu les particularités du succès de la bataille navale, et de la victoire qu'il ha pleu à Dieu miraculeusement donner à Sa Majesté, s'estans advancez les François de venir combatre nostre armée, la tenans foible, pour estre de moindre nombre, et se hastarent, craingnans de non en avoir si bon marché, quand l'armée de l'Andelousie, que le marquis de Sainte-Croix actendoit, seroit jointe; et la nostre se défendit de sorte et si vaillantment, que le succès en ha esté tel que Vostredicte Altèze a entendu. Depuis ledict marquis reprint l'isle de St-Michiel, que les François avoient occupé, et l'a pourveu de gens, de vivres, d'artillerie et d'autres munitions; et ayant

réparé le dommaige que nostre armée avoit receu en la baptaille, accomoda en ladicte isle les blesséz que ne pouvoient comporter la mer, et luy estant arrivé ce qu'il actendoit de l'Andelouzie, s'enchemina vers l'isle del Corvo ¹, pour assheurer noz flottes des Indes, n'ayant heu advertissement de l'arrivée de celle de la Nova Spagna, qu'est de 55 bapteaulx, et ung des Indes de Portugal. En son chemin il en rencontra deux fort riches desdictes Indes de Portugal que venoient à la suyte de la première, et ayant ledict marquis sceu ce qu'estoit arrivé, s'enchemina droict vers la Tercera, et vint à la veue de l'isle à une lieue près, où il luy survint une tormente, estant jà la mer de ce costel là doiresenant peu practicable, et s'escartant d'armée de sorte qu'il eust peine de en trois ou quatre jours la rassembler; quoy vciant print résolution de retourner comme il ha faict, et ha ramené toute l'armée saulve, avec la navière-capitaine des François, que l'on dit estre fort bien faicte et de service, mais ung peu basse.

Sa Majesté se trouve encoires en Portugal, sans avoir prins résolution de ce qu'elle vouldra faire, ny ne sçavons encoires si l'Impératrix y demeurera pour gouvernante; aulcuns afferment que le retour de Sa Majesté sera pour le Noël, mais je me double que nous ne le verrons devant Pasques. Il se porte grâces à Dieu fort bien, comme aussi font tous ceulx du sang.

Le Duc d'Ossuna, qui vad à Naples, se partit de Barcelone, avec les cinq galères, le xv^e de ce moys, et print son chemin terre à terre vers Colibri, où il s'engolfa le xxv^e avec si bon vent, et la mer tant à propos, que l'on tient pour certain, que en xxx heures il pouvoit arriver à Gennes. S'il ha continué son chemin, il sera jà près de Naples, et le commandador major avoit douze galères prestes pour, arrivant ledict duc, se mectre en chemin pour venir par deçà, s'estant jà escarmouchez ledict duc et le commandador major, sur les supscriptions de leurs lettres.

L'ambassadeur de France, Sangowart ², s'estoit licentié de Sa Majesté,

¹ Ile des Açores.

² Jean de Vivonne, dit de Torrettes, seigneur de Saint-Gouard, marquis de Pisang, chevalier de l'ordre et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, fils d'Artus de Vivonne II^e de nom et de Catherine de Bresmont, dame de Boutière. Il fut colonel de la cavalerie légère italienne et sénéchal de Saintonge, servit les roi Charles IX et Henri III en plusieurs ambassades en Espagne et à Rome. A Madrid il remplaça le seigneur de Forquevaux. MORET, *Dictionnaire historique*, t. VIII, p. 151, et GACHARD, *La bibliothèque nationale à Paris*, t. II, p. 562.

pour avoir obtenu congé de son maistre, après avoir icy esté tant d'années, à couleur de vouloir recongnoistre ses services et l'employer près de sa personne; et jà avoit les lettres de Sadiete Majesté en responce de celles qu'avoit escript à icelle sondict maistre; mais despuis le succès de la bap-taille, il s'entretient encoires icy, et dient aucuns en sa maison qu'il retournera en Portugal, que sera, comme j'ay pieçà pensé qu'advierdroit, pour mouvoir quelque nouvelle practicque pour nous endormir; et cependant la Royne mère du Roy de France brave et enrage, faisant ce qu'elle peult, du moins en démonstration, d'armer de nouveau et faire armer aultres; mais il pourroit estre, qu'ayant entendu que noz flottes des Indes soient arrivées, et qu'il n'y a que robber, que la faulte d'argent la face saige par force.

Je sentz merveilleusement ce que Vostre Altèze m'escrict de Madame Marguerite, princesse de Mantoa ¹, et j'ay jà veu les escriptz que les Ducqs de Parme et de Mantoa ont icy envoyé sur le mesme faict, prétendant celluy de Parme, que puisque les médecins donnoient espoir de facile remède, que ledict duc de Mantoa envoya médecins exprès pour conférer avec ceulx que celluy de Parme a faict venir de Rome, pour se jugeant le remède facile avec incision, le faire, et que sans aultres disputes, ny entrer en contention judiciaire, tous deux s'arrestent à ce que diront lesdicts médecins; ne jugeant qu'il soit raisonnable aucunement y mettre la main sans ceste assurance; soustenant au contraire le duc de Mantoa qu'il emporte fort à sa maison avoir postérité, et qui ne se peult ou ne veult eslongner de ce que le droict en dispose. Nous n'en sçavons jusques oires aultre chose, ny vers Sa Majesté font l'ung ou l'aultre instance que je schace. Je voudrois qu'il se peut trouver moyen pour accomoder le tout en chose si importante; et si le mariage se peult soustenir et aller avant, ce sera à mon advis le meilleur pour tous respectz; et l'on ha veu souvent l'empeschement semblable durer deux ou trois ans, et que après Dieu y meet remède, et est le terme de la loy. Certes je le sentz extrêmement, bien considérant la peine que Vostre Altèze en doibt recevoir, laquelle peult estre bien assurée, que en ce et toutes aultres choses de son service, je feray tousiours le devoir

¹ Marguerite de Parme, fille d'Alexandre Farnèse, qui avait épousé en 1580 Vincent de Gonzague. Voyez notre tome VIII, p. 28, note.

que je doibz pour la très-grande obligation que je y ay, et telle la recongnois.

CXXVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT FONCK.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXII, fol. 227 et 228.)

Madrid, le 29 septembre 1582.

Monseigneur, Je loue Dieu que je voies par voz lettres du xxiiii^e la continuation de vostre convalescence en bonne santé : vous faictes bonne œuvre de procurer que les lettres pour l'affaire du chancelier de Trèves se signent et vous mercie cordialement du soing que vous tenez du renouvellement des dépesches pour M. l'esleu de Tornay. Je voudrois que Monseigneur le cardinal de la Baulme, comme je luy ay si souvent escript, eust cessé la poursuytte de ce des censures du coustel de Rome, où je m'asseure que l'abuz si grand desdictes censures ne porroit plaire. Le nonce me fait encoires hier monstrier une lettre du cardinal de Come, que le presse fort sur le fondement de l'instance que l'on faict audict Rome. S'il se fut accommodé à ce que vous aviez escripts d'envoyer ses prétentions et de la cité respectivement arraisonnées pour y faire respondre de mesme la court de parlement, le tout porroit jà estre maintenant bien avant pour y pouvoir prendre résolution. Ilz dient que vous les avez jà il y a longtemps et, si je me souviens bien, ilz dient que dois lors que vous fûtes à Besançon, mais que tout demeure là, et espère en venir plustôt au bout par la voye de Rome; le nonce quand je lui ay parlé ne peult trouver bon les abuz, mais que l'on debvoit avoir recours à Rome, et que ce n'est point de la jurisdiction des layes. Monseigneur le comte de Champlite a sollicité de nouveau aux Pays d'Embas nouvelle commission, afin que la court de parlement deppute conseillers pour . . . de nouveau sur les limites; je luy ay escript que ce sont frais, temps et peyne perdue, et que ne sert à aultre que pour

plus exaspérer les volontez se depportans sans rien faire. Je crains que avec ce nouveau gouvernement de la cité et l'hayne qu'ilz ont contre ledict comte, icelle ne tombe en quelque grand inconvenient, que ne porroit estre sans grand dangé de tout le pays.

Vous avez grande raison qu'il convient à ceulx de Frise et à ceulx de Groenyngue donner dépesches différendz et à chascune des parties le sien sans . . . ce de l'un à l'autre, estans leurs prétentions si différentes, et vous n'avez peu obmectre de prendre l'advis et en . . . avec eulx que le maistre vous a commandé; et le duc d'Albe congnoit le pays pour y avoir esté en personne et aussi les personnes.

Je n'entends comme plus se puisse rompre la paix que faisans les François ce qu'ilz font. Ceulx que vont par la France à la suytte des aultres au secours d'Alançon, font tant de maulx en ladicte France, que les François mesmes les mauldissent exécrationnellement, selon que l'on m'escript de Lyon. S'ilz font le mesmes aux pays des rebelles, j'espère que l'on ne les y souffrira longuement, et le bon seroit s'ilz s'en ressenoient à bon esciant contre la personne mesme dudict Alançon; et c'est chose bonne que les gens dudict Alançon s'accoustument à fuyr des nostres et qu'ilz ont jà receu par deux fois dures atteintes.

Joan Baptista de Tassis n'affirme pas ce des villes prinses en Frise si résolument, seulement qu'il se dict en France, n'en ayant lettres du pays. Aussy dict-il que l'on ne luy a sceu nommer les places. Certes Sainte-Aldegonde a failly lourdement de tant consentir à la passion d'Alançon que de nommer en la extorquée confession de Salzedo tant de principaulx Seigneurs de France que respondront pour nous. et ne seroit pas, à mon advis, fort difficile à soubstenir plusieurs Catholiques en France. Mais l'on n'y ose mectre la main : car se mouvant quelque chose, l'on ne poursuyt pas après comme il conviendroit, et sommes trop longs en noz délibérations et correspondances.

Je suis esbay que nous n'avons riens eu si longtemps du Seigneur Prince, estant si près des ennemys, ny encoires d'aultres, ny mesmes par lettres de marchands que d'ordinaire sont diligens; cela me faict doubter de quelque paquet surprins; aussy n'avons-nous pas encoires nouvelles de l'ordinaire de Lyon, mais jusques au mardy, attendu les pluyes, nous avons encoires espoir qu'il ne sera perdu; j'ay sceu que vostre paquet touchant

le nouveau calandrier estoit heureusement arrivé entre les mains du Seigneur Jean-Baptista de Tassis.

Certes il est plus que requis soubstenir l'auctorité de l'office du président du privé Conseil; Monsieur Pamele n'est que trop bon, mais il a besoin d'estre aydé et en ce que je porray de mon coustel m'y employeray fort volontiers; il fault par quelque bout donner quelque contentement à vostre bien titulé confrère pour l'eslonguer de toute prétention qu'il porroit avoir comme l'autre S et je tiens que ce soit le meilleur moyen pour y parvenir.

Je ne fais pas grand fonds sur le peuple de Gand, estant basse canaille, mutine et fort muable, sinon pour quelque chose qu'ils porroient faire en première fureur contre Alançon, se les fasche, ou ne peult faire ce qu'ilz vouldroient; et porroit fort bien estre qu'ilz eussent mis par terre ses armes pour la perte d'Audenarde, et depuis l'avoir receu en leur ville. Mais s'il se treuvoit là ung jour quand la fureur les prandroit, ilz nous porroient bien vanger de luy et luy donner le payement qu'il mérite, et faire ce plaisir aussy au Roy de France de l'en faire quicte. Dieu a voulu que avec les bains la Royne, femme du Roy de France, luy peut faire ung filz ou deux; car ce seroit à mon advis ce que plus conviendroit pour nous vanger de la France et de la dame que gaste tout.

Les Huguenotz et Catholiques en Provence et Languedoc font tousiours les ungz sur les aultres quelque emprinse, dont se porroit bien allumer ung feu plus grand; la Royne mère brave fort, bruslant du désir de vengeance, selon l'humeur de sa naissance; mais voyant qu'elle ne peult ce qu'elle vouldroit, et que Dieu luy renverse ses malheureux et pernitieux desseings, ne laissera pas de mouvoir nouvelles pratiques pour entrer en communication d'accord, oyres que ce ne soit que pour tromper. Je pense que ce soit la cause pourquoy l'ambassadeur Sangowart s'entretient encoires icy, nonobstant qu'il soit jà licentié, et qu'il ayt responce du Roy à celles qu'il a donné de son maistre; et dient aucuns de son lougis qu'ils pensent qu'il porroit bien encoires retourner à Lisbonne : l'on verra tost ce qu'en sera.

CXXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A BENOIT CHARRETON, S^r DE CHASSEY.(Archivo general de Simancas. — *Negociados de Estado*, S. Prov., Leg^o 2355, fol. 186.)

Madrid, le 20 octobre 1582.

Monsieur de Chassey, J'ay receu voz lettres du 7^e de septembre, par lesquelles vous me faictes particulier récit de ce qu'est passé jusques à la date d'icelles par-delà; discourant sur le tout prudemment. Je n'ay pas faulte de regret à l'occasion de la tardance du costé de par-deçà; mais je fais ce que je puis pour procurer d'y remédier, estant certain que je n'ay riens obmis de ce que se povoit faire. Ce que Monseigneur le Prince a eu tard les dépesces pour les 600 mil escuz, et pour ce qu'à l'accoustumé, les François nous ont surprins les paquetz, disans pour leur ordinaire excuse que ce sont gens du duc d'Alençon, et que l'on luy escripra pour faire cesser telles emprinses dans le royaume; mais ce sont brides à veaux. Je feitz faire quatre duplicatz des dépesches; et enfin j'entens par lettres de Balbani que long soit arrivé et que l'on est là après pour s'en servir de l'argent; et je suis icy pour solliciter nouvelle provision plus grande, dont il y a bon espoir. A la vérité et plus de gens y aura-il, et pis sera, sy l'on n'y pourvoye à la soude, pour les désordres que aultrement se feront; que serviront plus pour déespérer les nostres que pour renger les ennemis: du moins ne peult-on dire que Monseigneur le Prince ne face prudemment et vaillamment tout ce que de son costel peut estre possible. Et vad bien que les François en tout rencontres ou soyent battuz ou s'enfuyent, comme ilz ont faict près de Dunckercke, et depuis prez de Gand. Et ce que depuis l'arrivée de voz lettres nous avons entendu par la relation qu'en a envoyé Madame la duchesse de Parme, avecq ses lettres du 8^e du mois passé, que sont les plus fresches que nous avons, que le colonel Verdugo, au costel de Gueldres, avoit deffaict les troupes de cheval et de pied, avec lesquelles le comte Jehan de Nassau et le comte de Hollach, son beau-frère, le venoient

assaillir. Il y avoit quelque nombre de François qui n'ont voulu perdre leur bonne coustume; et le prince Daulphin n'a osé attendre Monseigneur le Prince, mais print le chemin que vous dictes pour embarquer ses gens, pour non s'oser plus monstrier en campagne devant les nostres; mais j'entens que depuis ledict prince Daulphin a eu nouvelles du trespas du duc de Montpensier, son père, et qu'il ayt laissé les gens de guerre, je ne sçay à la charge de qui, pour aller en sa maison y donner ordre. Plusieurs troupes marchent par la France pour renforcer d'avantaige ledict duc d'Anjou, et aucuns ont passé par le comté de Bourgoigne, où il n'y a faulte de plainte. Et m'escrypt Monseigneur l'illustrissime cardinal de la Baulme, qu'il avoit faict grandes offres à Monsieur le comte de Champlit que ne sont esté acceptées, regrettant le dhommaige que le pays reçoit desdicts François, prettendant qu'il se povoit remédier¹; ceulx qui sont passez par notre pays par consentement dudict Seigneur comte, à la réquisition de ceulx de Berne (ce qu'il feist fort bien d'accorder) sont passez modestement et sans faire dhommaige. Et il estoit bien apparent qu'ainsy seroit, car aultrement ceulx de Berne s'en fussent ressentuz, puisqu'ilz passoient soubz leur adveu; et vous puis dire que les aultres, qui sont passez de leur autorité, se sont portez trop plus modestement par ledict comté de Bourgoigne qu'ilz n'ont faict passans par la France, laquelle se plainet merveilleusement d'eulx, disans que Turcqz ny aultres barbares ne feroient les meschantez qu'eulx y ont faict. Et prient les mesmes François Dieu qu'ilz meurent tous aux Pays d'Embas, sans en jamais retourner. L'on me dict aussy que se sont grandes canailles. Je dictz François meisme l'escrivent. Et il y a beaucolp de gens de bien à la France ausquelz il desplaict de ce que faict Anjou, et de la correspondence de la court de France avecq luy. La grande multitude que vad là m'esttonne à la vérité bien peu, pour estre les gens telz que j'espère combatront pour nous par leur insolence que les pays rebelles ne comporteront volontiers. Dieu doint que les Flamengs facent à leur accoustumé, qu'est de payer de leurs chiefz quant ilz ont faict quelque folie. Et s'ilz tailloient en pièche le duc d'Alençon ou le livroient prisonnier à Sa Majesté, ilz feroient leur debvoir et luy donneroient le chastoy qu'il mérite; ny me samble pas que les choses soient fort esloin-

¹ Cfr. à ce sujet les documents que nous avons publiés dans notre tome VIII, p. 629.

gnées de le povoir espérer : il n'aura moyen, quelque appennaige qu'il vende, souldoyer tant de gens de guerre; et beaulcolp moings de payer ce que jà les estatz rebelles debvoient du vieulx. Vous avez bien entendu que ses ambassadeurs ny ceulx desdicts rebelles ne sont esté receuz à Ausbourg; mais je pense bien que de costel là ce sera toute la faveur que l'on en peult atendre, sinon des lettres, messagiers et ambassades. Sadicte Majesté n'auroit que trop de cause pour se resentir contre la France; et vous avez fort bien faict de dire à Monseigneur le Prince, les moyens que vous samble que l'on polroit avoir pour s'atacher utilement à eulx. Et me souviens en avoir mis en avant, il y a plusieurs années, que les feroient enrager. Et m'est grand contentement de veoir que touiours vous vous employez sy utilement pour le service du Maistre, puis que cela est pour accroistre vostre réputation et pour vous faire grand, comme je vous souhayte et désire.

La victoire navale a esté grande et en très-bonne saison, vous aurez veu les particularitez. La Royne-mère en enrage, mais il fault qu'elle en ayt patience. Elle brave d'armer de nouveau; mais, à vous dire la vérité, sa braveté nous estonne poinct. Elle continue son viel chemin de ruiner la France et d'y soustenir les parcialitez pour satisfaire à son ambition; et s'est faict déclarer régente sur le fondement du voyaige légier plus que prudent que le Roy de France a faict à Lion; pour lequel l'on ne void aultre fondement, sinon pour penser par ce bout estre souffissamment excusé de ce que sa mère faict en son absence sy ouvertement contre les Pays d'Embas. Mais Dieu est juste, et espère qu'il en fera la vengeance, continuant d'estre de nostre costel pour favoriser à la justice de la cause.

Le Seigneur de Sangevard ¹, qu'a icy résidé si longuement pour ambassadeur, comme vous sçavez, et fort vertueulx chevalier, a prins, sont passez quasy deux mois, congé de Sa Majesté pour retourner en France, laissant icy en sa place le Seigneur de Longlé ², sur fondement que le Roy de France, par ses lettres, dict qu'ayant icy servy plus de once ans à son grand

¹ Lisez Saint-Gouard. Voyez plus haut, p. 340, note 2.

² Le seigneur de Longlée, qui était secrétaire de l'ambassade française à Madrid sous le seigneur de Saint-Gouard, remplaça celui-ci lorsqu'il rentra en France, en 1582. Longlée resta à Madrid jusqu'en 1595. Voyez à ce sujet GACHARD, *Bibliothèque nationale de Paris*, t. II, pp. 366 et suiv.

contentement, il désiroit l'avoir auprez de sa personne pour s'en servir, comme il convient à sa qualité et mérite. Et dois lors a ledict Sangevard les lettres de Sadiete Majesté responsives à celles dudict Roy de France. L'on pensoit qu'il partiroit incontinent, ne luy restant aultre chose à faire icy que de se licencier de Monseigneur le Prince et de Mesdames les infantes. Et jà estoit preste la chaine bien pesante pour l'honorer à son parlement; mais il s'entretient icy, il y a plus d'ung mois, et dient aucuns de sa maison qu'il polroit bien retourner à Lisbonne. Je présuppose que ce sera pour meetre en avant quelques nouveaulx moyens à leur accoustumé. L'on verra quelz ilz seront pour se gouverner selon ce.

Alençon menace la Royne d'Angleterre d'aller vers elle, s'elle ne luy donne argent. Et il polroit bien estre que plustost que de consentir ce voyage, elle luy en envoyeroit, puis qu'elle feist ce qu'elle peust pour dextremment s'en faire quicte et le faire sortir du royaume. Pleut à Dieu qu'elle fut jà bien mariée avecq luy. Nous n'aurions pas faulte de passe-temps.

L'on nous donne espoir que Sa Majesté polroit estre de retour pour le Noël, Dieu le doint; mais je ne m'en assure que je ne voye l'effect; et certes je le désire pour me descharger du travail que je soustiens, outre la charge du conseil d'Italie, pour la correspondance des ambassadeurs, avecq lesquelz il y a tousiours à faire, comme pour ouvrir paquetz que viennent de dehors, sur lesquelz il fault que je rescripve en court advis, outre la correspondance de l'ordinaire que vad et vient de ladicte court toutes les sepmaines, et aussi la correspondance de par-delà de Bourgogne, de France, d'Allemagne et d'Italie, que vient tous les quinze jours; que n'est insupportable peine. Et de bonne partie seroie deschargé sy Sa Majesté venoit, et seroye plus prez pour de bouche faire les offices requis, que polroient quelquesfois plus servir que lettres qui ne répliquent. Et avecq bonne raison peult Monsieur de Saint-Vast tesmoigner le debvoir et travail que je prens pour ayder au publicque, et mesme en ce que concerne le bien desdicts Pays d'Embas, pour lesquelz, où que je me soye trouvé, j'ay tousiours faict tout le bon office que m'a esté possible.

J'avoye mis en avant pour assurer nostre pays, les 2 mil Suisses que l'on eut peu lever; mais Dieu nous a aydé, et ne seroit maintenant sy nécessaire, puis que jà sont séparées les forces qu'estoient mises ensemble

à l'occasion de Genève. Véritablement, il seroit bien requis qu'il y eut quelque somme de deniers preste pour avoir lesdicts Suisses en cas de besoing, lesquelz ne nous refuseroient gens pour nostre argent. Et encor que les deniers fussent mortz et sans proffict et que l'on n'y meist la main, je ne le trouveroye mauvais, fust de celluy que se recouvreroit de main-mortes ou d'ailleurs; et ne me sembleroit bon de le mettre entre les mains des villes pour peu d'intérêt; car quelque promesse qu'iceulx puissent faire, il aura bien à faire de les tirer déans quinze jours de leurs mains, avecq ce que y mettant la main (sy l'on ne les tient quelque part serrez soubz trois clefz), je me doubte que l'on en feroit mauvaise garde et que telz y mettroient la main que l'on ne voudroit.

J'ay bien entendu que Monsieur de Broissia a esté le très bien venu, et j'avoye assez escript qu'il estoit apparent que Monseigneur le Prince luy donneroit peu d'audience pendant qu'il a en main la besoingne qu'il traicte; mais ledict Seigneur de Broissia est tel, que j'espère qu'il se fera valoir, ce que Sa Majesté en tirera bien bon service. Quelqu'ung murmure qu'il y a beaucoup de Bourgoignons, vous nommant avecq ledict Seigneur de Broissia et Monsieur le président d'Artois, jusques à dire que les provinces de la langue flamande le prendront mal. Et il est facile leur souffler telles choses aux oreilles. Toutesfois je tiens que ce seroit le service de Sa Majesté que Bourguignons y soient employez. Et pour nostre povre pays il emporte merueilleusement : ceulx qui ne voillent qu'il en vienne icy quelque ung persuadent à Monseigneur le Prince que ce seroit séparer le gouvernement de Bourgoigne de celluy des Pays d'Embas; qu'est une fable et invention trouvée à leur fin; le conseiller Renard et le conseiller Le Clercq y estoient de nostre temps, et l'on ne veidt pour tant que cela causa quelque changement; mais je tiens que l'on cognoit qu'il y a en nostre pays aussy bons espritz et vifz pour manier les affaires que sont ceulx de par-delà après voire.

CXXVIII.

JEAN SARRASIN, ABBÉ DE SAINT-VAAST, AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives du département du Nord, à Lille, fonds de Maroilles, carton 6.)

Arras, le 21 octobre 1582.

Monseigneur, Les faveurs et signes manifestes de bien-veillance, dont il a pleu à Vostre Seigneurie Illustrissime user en mon endroit, ont eu telle puissance, force et vertu en moy, que me suis entièrement persuadé, comme il n'y a homme quy cherche plus d'occasions de m'obleiger à soy, aussy ne doibs estre plus volontiers redevable à âme vivante.

D'où je prens occasion de plus hardiment luy recommander celuy auquel, tant pour le respect du publicq que pour l'amitié que je luy porte, n'ay peu refuser le peu de crédit qu'il se persuade que j'ay en voz bonnes grâces.

Vous cognoissés, Monseigneur, Monsieur le prélat de Marolles, quel esprit d'homme c'est, de combien de vertus il est doué, quelle adresse il a à manier les affaires d'Estat, avec quelle diligence il s'est employé à remettre les affaires en bons termes, les promesses que pour ces causes luy ont esté faites par le très-illustre Seigneur duc de Terre-Neufve ¹, autorisé de Sa Majesté, sans que depuis en soit ensuivy aucun effect ². L'habileté de l'es-

¹ Charles d'Aragon, seigneur de Terranova, souvent cité.

² Frédéric d'Yve, abbé de Maroilles, faisait primitivement cause commune avec le clergé régulier contre les réformes de Philippe II, à propos de l'organisation des diocèses nouveaux aux Pays-Bas. Dévoué au prince d'Orange, il prit part à l'opposition contre le gouvernement espagnol, jusqu'au moment où il s'aperçut que cette opposition tendait au bouleversement de la religion catholique. Il faisait aussi cause commune avec le duc d'Aerschot et l'abbé de Sainte-Gertrude. A Cologne, où il participait au Congrès de paix, en 1580, il se déclara inopinément partisan du gouvernement espagnol, au grand scandale de ses anciens amis politiques. Pour prix de sa conversion, il demandait à entrer au conseil d'État. (Voyez notre tome VIII, pp. 4, 75, 192, 207, 249, 544). Marguerite de Parme, qui croyait ou voulait bien croire à toutes ces conversions subites, protégeait et recommandait l'abbé à la bienveillance de Granvelle, très peu confiant dans ce changement subit.

prit et le bon vouloir ne luy manquent à présent, soit pour traiter avec ceux quy n'ayment que sévérité et intégrité; soit avec aultres quy ne se sçavent abstenir de joieux propos entre choses ardues. Parquoy Sa Majesté ayant en luy un homme duquel se pourroit servir en temps, seroit bien conseillée, se me semble, de le maintenir affectionné à son service.

A quoy, Monseigneur, s'il plaisoit à Vostre Seigneurie Illustrissime coopérer, elle attireroit à soy un bon et vif esprit, et reconnoissant le bien que luy en reviendroit, et lequel il attend par le seul moien de la faveur, qu'il supplie affectueusement Vostre Seigneurie luy vouloir impartir; acompant aultrement la chose pour désespérée et perdue.

J'useroy plus de parolles, si j'avois affaire à un Seigneur peu entendu, et n'estimois que c'est recommandé avec trop de propos d'avoir mis en avant les causes et fondements de la recommandation.

CXXIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A LA DUCHESSE DE PARME.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXII, fol. 255 à 257.)

Madrid, le 22 octobre 1582.

Madame, Par ung extraordinaire de marchans, l'on m'a adressé dois Lyon les lettres qu'il a pleu à Vostre Altèze m'escire, du viij^e du mois passé, que sont les plus fresches que nous avons de par-delà. Je louhe Dieu que Vostre Altèze se trouvoit lors avec meilleure disposition, le suppliant qu'il luy plaise la conserver en toute bonne santé, et que la décoction de la china ¹, qu'elle debvoit prandre, luy face le fruict qu'elle peult désirer; la suppliant me commander en tout ce que je pourrai faire pour

¹ *China*, quinquina.

son service, puisqu'il n'y aura personne qui de meilleur cueur s'y employe, dece que je feray, ny qui plus entièrement se reconnoisse obligé à tout ce que sera de son service. Et quant à ma santé, dont Vostre Altèze désire avoir nouvelles, dont je la remercie bien humblement de ce soing, elle est, grâces à Dieu, raisonnable selon l'eage, estant jà entré en la 66^e année. Avec les lettres de Vostre Altèze, du viij du mois passé, que sont les plus fresches que nous avons de par-delà, est venu la relation que le colonnel Verdugo avoit envoyé à icelle du bon succès que Dieu luy avoit donné et à ses gens, contre les contes Jo. de Nassau ¹ et de Holach ², l'estans venuz assaillir en Gueldres ³; que véritablement a esté très bonne nouvelle, et dont je sçay que Sa Majesté (à laquelle je l'envoya incontinent) aura eu très-grand contentement. Dieu, à tous costelz, nous ayde fort favorablement, dont avec raison luy en debvons rendre grandes grâces; mais il me désplait que nous ne correspondons pas en son endroit, et que pour nous ayder nous faisons moins que nous ne debvrions, pour la maudditte longueur et irrésolution, qu'à la vérité me ronge le cueur, faisant ce que je puis pour y ayder; mais tout cela n'y prouffite pas tant qu'il conviendroit et je voudroie bien. J'ai entendu que Monseigneur le Prince avoit receu l'ung des depesches pour les six cens mil escuz que j'avois faict quadrupliquer en tout..... me doubtant de ce que les François pourroient faire, à leur accoustumé, et je continue la sollicitation pour avoir nouvelle provision : mais si fault-il que Monseigneur le Prince regarde de mesnager l'argent, et d'entretenir son crédit. L'on me donne espoir de pouvoir avoir en brief plus grande somme que 600 mil escuz que l'on a envoyé, et provision plus assheurée; Dieu doint que ainsi soit! Les plus fresches nouvelles que nous avons de par-delà sont, comme j'ai dit, par lesdictes lettres de Vostre Altèze. Nous ne sçavons ce que ledict Seigneur Prince aura faict depuis le viij du mois passé; mais je m'asseure bien, et le puis faire avec vérité, qu'il ne dormira ny laissera de faire ce que luy sera possible; et n'aura heu peu à faire, se trouvant sans argent et tant de gens sur les bras. Le Prince Daulphin, à ce que j'entendz, ne l'a voulu actendre par terre, et pourtant se

¹ Jean, l'ainé, comte de Nassau Dillembourg.

² Philippe, comte de Hohenloh, né le 17 février 1350, mort le 5 mars 1606. Voyez sa vie dans VANDER AA, *Biographisch woordenboek*, t. VI, p. 500.

³ Granvelle entend parler du siège de Lochem.

retirant en France s'enchemina avec ses gens vers Boulogne et Calais, pour les embarquer. Depuis nous avons quelque avertissement qu'il se soit retiré en sa maison, pour avoir entendu le trespas du feu Duc de Montpensier, son père ¹, et ne sçavons à qui il aura laissé la charge des gens de guerre qu'il avoit pour aller au secours du duc d'Alançon. Les plaintes que fait toute la France, par où les François, que vont servir ont passé, sont extrêmes et dient que les Turez ne sçauroient faire pis, voire et prient Dieu qu'il luy plaise les en faire quicte, de sorte que tous demeurent morts en Flandre ². S'ilz vivent ainsi aux terres des rebelles l'on en sera tost las; je vouldroie que les Flamans suyvisent leur ancienne coustume, qu'est de mectre en pièces ou livrer prisonniers leurs chiefs que les ont mis en la folie; et s'ilz faisoient le mesme dudict Duc d'Alançon et d'Oranges, ilz auroient tous deux la récompense qu'ilz méritent, et ne suis hors d'espoir qu'il ne puisse advenir, que seroit le meilleur moyen, pour avoir de Sa Majesté accord tant plus favorable.

Sadicté Majesté est encoires en Portugal et se porte fort bien, Dieu mercy: le mesme puis-je assurer à Vostre Altèze de tous ceux du sang; l'on nous assheure maintenant du tout la venue de Sa Majesté ici pour le Noël, ou que du moins il tiendra la feste à Guadalupe, congnoissant que l'estat des affaires de ces royaumes de Castille requiert nécessairement sa présence pour y donner ordre après une si longue absence. Le sérénissime Archiduc-Cardinal y demeurera pour gouverneur; mais l'Impératrice retourne icy, à couleur de se retirer en la maison près des *Discalças*, soit pour entendre au traicté de mariage de l'Empereur, ou pour aultre cause; mais je ne me puis imaginer que l'on la laisse oysive, et l'on verra tost venant icy à quel deseing l'on marchera, et de ce que j'en pourray entendre,

¹ Louis II de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, créé duc de Montpensier en 1559, mort le 23 septembre 1582.

² CAPEFIGUE, dans son *Histoire de la Reforme*, t. IV, p. 120, soutient le contraire: « Ce n'était point, dit-il, une armée régulière qui envahissait les Pays-Bas, mais de braves et loyaux gentilshommes français, sous la conduite de Monsieur ». Les habitants des Pays-Bas se plaignaient généralement de leurs exactions. Ce qui est plus conforme à ce que l'auteur de l'*Histoire de la Reforme* dit plus loin, p. 185: « Si une noblesse fougueuse et mal disciplinée s'était bien conduite aux Pays-Bas; si elle n'avait pas insulté au caractère national des Belges, la couronne de France pouvait s'agrandir par une vaste réunion ». En ce qui concerne les excès commis par l'armée du duc d'Alançon, voyez plus loin la lettre de Morillon, du 29 octobre 1582.

j'advertiray Vostredicte Altèze. Il n'y avoit encoires résolution en Lisbonne, sur qui administrera les armées en Portugal; l'on tenoit pour certain que le Duc d'Alve n'y demeurera, car il s'apprestoit pour aller à Coria. Je ne sçay pas encoires si dois là il viendra icy. Aulcuns ont opinion que le Marquis de Sainte-Croix aura ladicte charge sur les gens de guerre, mais cela n'est résolu; bien pense l'on qu'il y demeurera, pour entendre à apprester nouvelle armée de mer pour l'an qui vient, et il est bien besoing de commencer de bonne heure, puisque nous tardons tant à achever. Jà se trouvoient en Lisbonne les deux galéaces et dix fort beaux galéons, que l'on dit il faict beau veoir. L'on a achevé, dois quinze jours ençà en la coste de Biscaye, une négoliation très-importante qu'est, que l'on a traicté avec aucuns des principaux de la coste qu'ilz armeront et entretiendront armées, pour xv ans de long, tant en temps de paix qu'en temps de guerre, et tant l'hiver que l'esté, quarante navires esquipées de guerre de tout ce qu'est requis, conforme à la capitulation que l'on a faict avec eulx, que debvront estre prestes à tous momentz, pour les employer où, quand et comment l'on voudra, et y adjoustant quelque chose, se fera, avec ce, une armée formée : reste que l'on donne ordre aux galères et à toute l'armée méditerranée; si cela se faict, nous pouvons bien espérer de nos affaires à tous coustelz, et mesmes estant empesché le Turq, comme il est, en Perse, cù le Sophy tient assiégé Tiflis, lequel a freschement donné de rudes actainctes à Osman Bassa, que envoie au Turq courriers sur courriers pour estre secouru, confessant que aultrement il est perdu; s'en trouvant ledict Turq bien empesché et de la division qu'est entre ses ministres, et de l'arrogance des Genitzaires qui sont à peu près mutinez, et craint à son filz; que sont, grâces à Dieu, très-bonnes nouvelles.

Vostredicte Altèze aura entendu l'allée du Roy de France à Lyon, avec 40 chevaulx de poste, que l'on tient plus à légiereté françoise que à chose de plus de fondement; car il ne menoit ny conseilliers, ny secrétaires, ny aussi y a-il faict que dancier et bonne chièze, et rapporte grand nombre de peliz chiens pour les dames. Dois là passa outre vers la Royne sa compaigne, qu'est aux bains de Borbonnois; et soubz couleur de ce voyage, la Royne-mère ha prins le tittre de Régente, qu'est ce à quoy elle a pièça pretendu, pour séeler du tout son auctorité au gouvernement de la France; et sur ce voudra peult estre prandre excuse le Roy de France de ce qu'en

son absence, elle a donné l'ayde, que l'on ha veu et voit, audict Alançon, comme mère, et dira qu'il ne l'a peu empescher ¹. Encoires est icy le Sieur de Saint-Gouart, ambassadeur, que je tiens soit à la fin que j'escrivis dernièrement à Vostre Altèze : l'on verra ce qu'en sera.

Nous n'avons nouvelles du Duc d'Ossuna dois qu'il s'engolfa à Colibri le XXI^e du mois passé; je tiens qu'il sera jà à Naples, et le Commendador-Major, son prédécesseur, à Gennes ou deçà, pour venir à Barcelone. Le Marquis del Gasto ² est icy, pour s'aller embarquer audict Barcelone, pour aller aux Païs d'Embas, afin d'apprendre la guerre, comme il a dit à Sa Majesté, en si bonne escole comme est celle de Monseigneur le Prince, afin de par ce moyen se rendre idoine à pouvoir servir en guerre, et suyvre les vestiges de ses prédécesseurs. Le Duc de Terranova n'actend pour s'embarquer, que les galères de Sicile, que Sa Majesté ha commandé voient à Barcelone, pour passer à Milan, où il va pour gouverner. Le Duc de Montalto est icy, que prétendoit la charge de l'infanterie italienne aux Pays d'Embas; l'on luy a dict que cela ne se pouvoit faire. Il pensoit passer en Portugal, mais Sa Majesté ha esté d'avis qu'il s'arreste icy, pour non l'empescher à donner ordre à son partement, auquel effect il procure de se séquestrer de tous aultres affaires, pour mieulx accomoder ceux de Portugal; ce que je prie à Dieu se face bien. L'on ne fera pas peu si l'on en vient bien au bout en si peu de temps, puisque en si long temps l'on y a si peu faict.

¹ * Il n'eust osé penser d'entreprendre d'oster le gouvernement au sieur d'Ainville, pour le donner à son mignon, ny moings la Gascoigne au prince de Béarn contre sa volonté; et nous sçavons bien qu'il n'est pas aujourd'huy tant obéy. Le grand prieur, son frère bastard (Henri d'Angoulême, tué en 1586), le vint treuver sortant de Lyon, et retourna tost en son gouvernement. * Le cardinal de Granvelle au prieur de Belle-Fontaine, le 19 octobre. (Lettres à Belle-Fontaine, t. I, p. 297.) Quant à la conduite équivoque du gouvernement français dans les affaires de François d'Alençon, CAREVIGUE, dans son *Histoire de la Réforme*, t. IV, p. 171, donne des explications intéressantes et très plausibles sur ce point.

² Le marquis del Guasto appartenait à une ancienne famille d'Avaïos. Voyez plus bas, p. 563.

CXXX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU CARDINAL DE LA BAUME.

(Archivo general de Simancas. — *Negociados de Estado*, S. Prov., Leg^o 2535, fol. 198.)—
Madrid, le 29 octobre 1582.

Monseigneur, J'ay receu vos lettres du 26 de septembre, et n'en ay heu pour ce cop aultre du comté de Bourgoigne, que je impute à ce que aux Pays d'Embas l'on doibt dépescher trop tard le courrier ordinaire pour Lyon, que deveroit arriver devant le partement de celluy dudict Lyon par icy. Et par voz lettres vous m'avez tiré hors d'une grande peine, puisque par icelles je suis certain que les François soient entièrement sortis du comté de Bourgoigne; et m'asheure bien qu'ilz ne m'aurent espargné s'ilz sont passez près de lieux qui m'appartiennent, comme vous dictes qu'ilz ont faict à Dampans. Il vad fort bien que ceulx du duché de Bourgoigne ayent faict délivrer les prisonniers sans rançon, et qu'ilz démonstrent si bonne volonté en l'observance de la neutralité. Selon que l'on m'escript qu'estoient lesdicts François, tant peu d'ayde que l'on eust peu donner à la compagnie du Duc de Gravine eust servi beaucoup pour les castier et les empiescher de faire dommaige : mais il n'est pas toujours possible de pourveoir à tout, et confie que ceulx que ont la charge aurent faict ce qu'ilz aurent peu.

L'on m'avoit donné quelque espoir que Monseigneur de Balançon sortiroit sans payer aultre rançon que de capitaine simple de chevaulx ligières, et j'espérois, puisque l'on le m'escripvoit, que cela se seroit induict, devant que l'on eust cogneu sa personne, par la délivrance de laquelle je m'asseure que Monseigneur le Prince de Parme ne faudra de faire de soy-mesme tout le possible, soit par eschange ou aultrement. Et oultre ce procureray fort volontiers que Sadicte Majesté en escripve expressément, si jà ne l'a faict; et vous pouvez asseurer que à vous, Monseigneur, et aux vostres je correspondray tousiours très volontiers en toute courtoisie et sincère affection, et avec icelle m'emploiray tousiours en tout ce que me sera possible. Vous avez raison de penser que les mignons du Roy de France, amis de son

passetemps et de l'oysiveté, feront volontiers ce qu'ilz pourront pour empescher que l'on ne tombe en guerre ouverte, puisque les frais que se mettent à la guerre espuisent la bource de laquelle, quant elle est à la disposition de leur Roy, ilz joyssent. Mais je ne sçay quelle plus belle guerre les François nous peuvent faire, que celle qu'ilz font tant à leur avantage; et vous cognoissez la Royne-mère et ne pouvez ignorer quelles sont ses fins et desseingz. L'on diét qu'elle arme de nouveaul, mais je ne le croidz; car perdant l'esperoir de pouvoir recouvrer les frais sur les navires venans des Indes, peu de gens se mettront à faire la despense. Et ce que le Marquis de Sainte-Croix besoigne jà pour commencer armer de nouveaul contre tout ce que l'on pourroit désigner au préjudice de Sa Majesté, et pour faire aussi ce qu'elle verra convenir à ses affaires, et le traicté que l'on a conclud en Biscaye pour y entretenir pour six ans 40 navires de guerre, tousiours armés d'hiver et d'esté et en temps de paix et de guerre, fera muser aucungz; et mesme avec la rude attaincte que l'armée de la Royne-mère a receu à l'isle Saint-Michel; et combien que Don Antonio soit en celle de la Tercera avec quelques estrangiers (ayant envoyé vers ladicte Royne-mère pour avoir secours et d'argent, de vivres et de munitions), s'excusant de la perte et de sa retraicte, sur ce que les commissaires n'eussent mis tant de victuailles aux navires que, pour le commandement de ladicte Royne-mère, ilz avoient de charge, qu'est une belle excuse, comme si par famine ilz eussent perdu la bataille ou que les vivres des navieres deussent combatre. J'espère bien que l'on trouvera aysément moyen pour avoir ladicte isle de la Tercera, soit de gré ou de force, ou pour la rendre du tout inutile et audiet Don Antonio et à ladicte Royne-mère.

J'ai pièçà entendu l'attaincte que Monseigneur le Prince de Parme a donné aux François près de Gand et la particularité d'icelle, comme auparavant la fuytte de nuit de leurs trenchiz près de Dunquerque, et la retraicte du Prince Daulfin avec ses gens dedans France, que pensoit entrer aux Pays d'Embas par le costel d'Esdin et de Saint-Omer. Mais entendant que ledict Seigneur Prince de Parme marchoit pour le rencontrer, ne l'osa attendre et faisoit son compte de par le costel de Boloigne et de Calais embarquer ses gens. Et depuis j'entendz qu'il eust nouvelles du tréspas du Duc de Montpensier, son père, qui le contraignit de habandonner ses compagnies et aller en sa maison, pour y donner ordre. J'espère que vous

aurez aussi entendu combien valereusement le colonel Verdugo s'est défendu contre le conte Jehan de Nassau et le conte de Heenlocq¹, qui le vindrent assaillir en Gueldres, et comme il les meist en route, ayant laissez mortz de leurs gens sur la place plus de 700, avec ce que les ennemis y laissèrent quatre pièces d'artillerie et plusieurs enseignes et cornettes, y estans venuz avec infanterie et cavallerie en beaucoup plus grand nombre que n'avoit ledict Verdugo. Et j'espère qu'il sera ainsi, comme vous dictes, que Dieu ne permettra que telles gens prospèrent avec si injuste et inique querelle, mais qui les chastiera comme ilz méritent, et jà démontre quelle est en ce sa volonté par les effectz.

Je ne voidz pas que l'on parle plus du conseiller du pays pour venir pardeçà. Je l'ay ramenteveu à Monseigneur le prévost Foncq pour l'advenement du conseiller Jacquinet, auquel il monroit inclination, luy disant le consentement que Sa Majesté avoit donné aux Estatz pour avoir icy ung du pays. Je ne sçay ce qu'il en fera. Quant à la juridiction ecclésiastique, je demeure encor en mon opinion que le plus bref chemin estoit celluy que j'avoie mis en avant. Et le mesme dict-je quant aux limites de Besanzon, n'ayant espoir quelconque que, par la comunication nouvelle que Monsieur le comte de Champlit a mis en avant, il se face aultre que de charger Sadiete Majesté et la cité de frais sans propos. Et je vouldroye que, contre mon opinion, il en advint mieulx, et que le tout se peust, par quelque bout que ce soit, vuidier amiablement et à contentement de chacune.

CXXXI.

MORILLON, ÉLU ÉVÊQUE DE TOURNAI, AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de divers, t. IV, fol. 179 et 180.)

Tournai, le 29 octobre 1582.

Monseigneur, Je receuz devant hier cinq lettres de Vostre Illustrissime et Révérendissime Seigneurie sur ce de *publicorum familiae*, Tournay,

¹ Hohenlohe.

Lille, et Anastro, dont je luy baise très-humblement les mains, combien que pour ceste fois je ne respondray à toutes pour n'avoir que peu de temps à cause de beaucoup de visites et empeschementz survenuz depuis que Son Altesse est icy arrivée jeudy dernier, du costel de Cambray. De sorte que, pour maintenant, je ne respondray que sur ce du publicq, remectant le surplus à la première occasion que l'on despeschera, ne veuillant perdre la présente, puisque Monsieur de Broissiat at à la main homme seur que vad en diligence à Lyon.

Son Altèze at trouvé en son conseil de ne s'attacher contre cest hyver à Cambray, pour non y morfondre son camp, qu'est désjà beaucoup diminué, comme il fust esté dadvantaige, puis qu'il n'y at de ce costel là ny bois ny fouraige; et désjà règnent beaucoup de maladies entre les gens de guerre. De sorte que si les ennemiz après un long siège, fussent venuz fraictz et gaillardz avec leurs bandes d'ordonnances et suisses, ilz heussent peult avoir ladvantaige sur noz à bon marchié. C'est une grande ville et il fault ung camp réal, avec quarante pièces de batterie, et pouldres et municions à l'advenant, qu'estoient mal prestz. Aussi n'y at y aucuns vivres. Tout ce quoy son Altèze at remonstré aux députez d'Artois et de Haynnault, que présentoient trois ou quatre cent mille florins, dont il les at mercié, remectant le tout en ung aultre saison plus à propos, dont Monsieur de Cambray est parti à demi désespéré. Mais il fault qu'il considère le temps présent.

Tous gens de bien et prévécantz disent estre nécessaire que Sa Majesté se résolve sur ledit temps pour le mois de may qui vient; faisant selon ce les provisions nécessaires d'argent et de vivres. Si Son Altèze heut heu deniers pour emploier en bledz jusques à cinquante mil escuz il y at deux mois, ilz vouldroient maintenant deux centz mil. Dient aussi que emportant Cambray, ce sera noz séparer de France, ou la contraindre se déclarer, encoires qu'elle l'ayt assez faict, envoyant gens à Anjou, et bruslant le payz que se met sur luy et sur ceulx de Cambray.

L'on dit que Monsieur de Biron ¹ vient avec gens et argent jusques à cinquante mille escuz; aultres disent six vingtz mille. Il est Mareschal de

¹ Armand de Gontaut de Biron, maréchal de France, déjà illustre par la gloire qu'il s'était acquise, et qui fut emporté d'un boulet de canon devant Épernay, en 1592, à l'âge de 68 ans.

France, et s'encheminera au long de la marine jusques en Flandres. J'ay veu lettres escriptes à Lyon que dient que les François sont sur le point de rompre, que ne serat point nostre plus grand mal, ainsi que Vostre Illustrissime Seigneurie le discourre prudamment, que sera le vray moien pour leur faire tout rendre ce qu'ilz ont de noz. Les gens de bien ne sont contentz en France de ce que l'on veult entrer en guerre contre noz, attendu que le roiaulme est povre et divisé, le peuple fort oppressé par les gens de guerre, desquelz l'insolence est intolérable, aiantz ruiné tout ce qu'est entre Amiens et Paris, et de là jusques à Sainct Quentin; de sorte que, selon les apparences que l'on veoid, il y polroit bien survenir quelque sédition, et je craindz le mesme de ce costel, estantz noz villes de frontière fort altérééz, selon que le m'at diet Son Altèze, et que pour ce elle n'at voulu aller à Arras pour visiter le Marquis de Roubaix, qui at esté fort mal et maintenant se refaict.

Tout le plat pays d'Artois et de Haynnault at esté fort intéressé, les bledz et fourrages emportez et consumez; de mesmes en voz terres de Sainct-Amand et en ce povre bailliaige où tout ce que je povoie attendre pour vivre at esté ravaigé. Et ce qu'est le piz, ilz ont emmené avec eulx tout bestial, et mesmes les chevaux, ou il les at faillu rachepter bien chièremment, de sorte que ce que l'on avoit commenché à remectre sus, demeurera là et ne sera semé et moings au mars. Certes ceste venue de Haulx contre Cambray coustera chier, et est sans aulcung prouffit, car le Chasteau en Cambresiz ne peult tenir, et ce sera pour ceulx qui seront les maistres des champs, et le malheureux trou de l'Escluse ne vault pas la peine, et sera bientost reprins par ceulx de Cambray, de manière que nos mesmes aurons augmenté noz misères.

Son Altèze se plainct grandement que l'on at si mal pourveu aux deniers, sans lesquelz il ne peult remectre la discipline militaire. Je luy dietz qu'il n'avoit tenu à Vostre Illustrissime Seigneurie, et il me répondit qu'il le sçavoit bien, adjoustant que les estrangiers n'ont touché deniers en quatre mois. Aussi ilz le prégnent là où ilz le trouvent, tant les Espaignolz que Italiens, combien que les premiers sont entrez et eulx entretenus avec grande modestie bone espace de temps. Certes, il fault que Sa Majesté y donne ordre, ou le pays se perdra; et surtout que au printemps l'on se mette devant Cambray. Son Altèze parte demain contre Nienove (qu'est fort

renforcée de gens, comme sont Alost, Bruxelles, Vilvorde) avec désir de prendre Diest, que assureroit la Campagne pour en tirer vivres, et aussi Lire et Bois-le-Duc que je ne tiens assurez, et seroit pour coper le passage à ceulx d'Anvers, et pour hyverner nostre armée audict Diest, Ziechen, Tillemont, Léaue, Arschot, Halen et Landen, qu'est un bon terroir, fertile et joint ensemble. L'on pense qu'il commencera par Ninove.

Les ennemiz s'estoient miz aux champz avec artillerie contre Arschot et Louvain; mais aiantz entendu cecy ilz se sont remiz en leurs garnisons. L'on at descouvert une emprinse que les François avoient sur Hesdin : noz craindons fort que perdrons Groeninghe et conséquamment le peu qu'avions en Gheldre et Frise, et que Aix et Coloigne s'en sentiront.

C'est ung grand cas de nostre victoire navale. L'on dit que si tost que le Roy de France l'at sceut, estant lors à Lyon, il en sortit le mesme jour, donnant congé aux troupes que les enfantz du feu admiral avoient levé en Languedoc. Nous avons nouvelles que le Marquis de Sainte-Croix est arrivé à Lisbonne avec quelques riches batteaulx, ce que servira pour poursuivre nous emprinses et retarder les desseingz de la royne mère et des siens.

Si l'on maudict les gens de guerre en France, aussi faict-on par icy des nostres, selon qu'ilz le méritent. Malines, Anvers et Brucelles soubstien-dront, par ce que le pays circonvoin est entièrement destruit, ce que at esté tousiours le desseing de l'Orangier, affin que l'on ne les puist assiéger, et il les peult revictailler par eaue. Si le Prince, aiant prins Ninove, se jecte sur Vilvorde, Brucelles priera merci la hart au col.

Dieu doint bon succès au mariaige de l'Empereur avec Madame l'Infante, si belle et vertueuse. C'est pour faire enraiger Anjou. Ceulx de Coloigne ont renfreschi leur édict et l'exécutent gaillardement. La diète d'Auspurch ne sera battue, puisqu'elle n'at rien faict, comme aussi n'at le conte d'Arem-berghe ¹. La fable forgée à Bruges procède du fondz corrisif des Hugonotz que j'ay entendu assez longtems.

¹ Les projets du duc d'Anjou de faire intervenir en sa faveur auprès de la diète d'Augsbourg certains agents très dévoués, sont publiés dans les *Mémoires et correspondances de Duplessis-Mornay*, t. II, pp. 155 et suivantes. Celles-ci sont intitulées : *Projet de la légation que Monseigneur d'Anjou, esleu duc de Brabant, destinoit en Allemagne, à la diète d'Augsbourg, l'an 1582*; *Instruction de Monseigneur le duc d'Anjou, etc., à M. de Bouillon (Guillaume de la Marck, duc de Bouillon) et Duplessis, allant de sa part à la diète d'Augsbourg, l'an 1582.*

J'envoie à Vostre Illustrissime Seigneurie ce que j'ay procuré estre escript par forme d'apologie contre le prétendu serment d'Anjou et le faict imprimer à mes despens pour le faire disperser tant en flammeng que françois en Brabant et ailleurs. Dieu doint qu'il proufflicte.

CXXXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A LA DUCHESSE DE PARME.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXII, fol. 247.)

Madrid, le 6 novembre 1582.

Madame, j'ay respondu à toutes les lettres que jusques à oyres me sont venues de Vostre Alteze et sont esté les dernières du viii^e de septembre, avec les bonnes nouvelles de l'exploict qu'a faict en Gueldres le colonel Verdugo, contre le comte de Nassau, et de Hohenloch, que je m'asseure auront donné grand contentement à Sa Majesté. Nous n'en avons de Monseigneur le Prince plus fresches, que du vii^e du dict mois, et je me doute que la cause soit, pour ce que le courier ordinaire, que l'on ha maintenant dressé aux pays d'Embas pour aller chemin xv jours à Lyon, par trop tard, pour y arriver devant le partement du courier du dict Lyon pour icy, que vient bien mal à propos; car les nouvelles quand elles viennent sont ja vieilles, s'arrestans du moins xv jours quoy au dict Lyon, et en ceste saison l'on désireroit avoir tous les jours lettres fresches pour sçavoir ce que passe. Ce que je puis dire par ceste à Vostre Alteze est, que Sa Majesté et tous ceulx du sang se portent fort bien, hors mis Monseigneur nostre Prince, qu'est ung peu travaillé de la petite vérole; mais c'est si gratuitement, que cela ne donne peine aux médecins, lesquelz donnent espoir çu'il y aura peu de mal. Dieu, par sa grâce, le nous garde, et toute la reste. Le dict Seigneur Prince vient fort bien, et se faict gaillard et fort de complexion pour son

âge, et de soy-mesme jà désireroit estre hors du gouvernement des femmes.

Sa Majesté nous donne espoir fort assheuré d'estre icy pour le Noël, ou du moins à Guadalupe, et pourtant nous escript que l'on le travaille moins que l'on pourra d'affaires, pendant qu'il est assez empesché pour donner ordre à ceulx de Portugal, où à la vérité je me doute qu'il n'a pas peu à faire; mais toutesfois je ne laisse, ny laisseray de solliciter continuellement les provisions d'argent; et l'on m'assheure que l'on ha jà comme arrêté trois cens mil escuz à huit pour cent, de marchans florentins, par le moyen du Duc, et que l'on est après pour plus grande provision: mais je crie toujours que l'on ne diffère d'envoyer devant ce qu'est prest, pendant que l'on négocie la reste, puisque l'on sçait le grand inconvénient que peult succéder, si se trouvant Monseigneur le Prince avec si grand nombre de gens sur les bras, il se trouve un seul moment sans argent; et en ce m'ayde le seigneur don Jehan de Idiaquez tant qu'il peult.

L'Impératrix vient avec Sa Majesté, et à ce que me dit don Jorge Manrique, conte de Dese, qu'est arrivé aujourd'huy de Lisbona, elle se tiendra au Palais, et non aux *Descalças*, pour tenir soing de Monseigneur nostre Prince et de ses frère et sœurs. Le dict Don Jorge Manrique doit partir dans deux ou trois jours, pour aller trouver à Barcelone le duc de Terranova, qui n'actend que les galères. Aussi est icy le marquis del Gasto ¹, que je tiens partiront ensemble; le dict Marquis passera en Flandres et plusieurs gentilhommes pour le désir qu'ilz ont de servir Sa dicte Majesté souz le dict seigneur Prince.

Nous avons lettres du xxviii^e de septembre du duc d'Ossuna qu'estoit arrivé à Germes, et déans deux jours après devoit partir pour continuer son voyage vers Naples, où je tiens qu'il sera pièçà arrivé, et le Commendador major bien avant en chemin pour venir icy: la niépce duquel, marquise de los Veles est jà au Villarejo, où elle se doit espouser, le xiiii^e de ce mois, avec le comte de Benevento ². Monseigneur le cardinal archiduc demeurera pour gouverneur en Portugal, et le marquis de Sainte-Croix, commence jà aux

¹ Le marquis del Guasto, appartenant à la maison d'Avalos, prit part aux guerres des Pays-Bas et de France, en qualité de général de la cavalerie, et fit partie du conseil de guerre du prince Alexandre de Parme. (*Documentos inéditos*, t. LXXIV, p. 420.)

² Don Alonso Pimentel, comte de Benavente.

apprestes de l'armée de mer, pour l'année qui vient; mais l'on n'a pas encoires résolu s'il commandera aux gens de guerre au diét Portugal ou si ceste charge se donnera à aultres; l'on tient que le duc d'Albe yra à Coria en la maison qu'il ha là, mais il n'y a encoires riens de certain, s'il demeurera là ou s'il viendra icy; et à présent Sa Majesté ha faict président du conseil royal de Castille le comte de Barajas, dont se font divers jugemens à l'accoustumé, pour estre le lieu si important.

CXXXIII.

LE PRÉVÔT FONCK AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Memoires de Granvelle, t. XXXII, fol. 251 à 255.)

Lisbonne, le 8 novembre 1582.

Foncq vient d'obtenir du Roi sa nomination à un canonicat dans l'église de Tournay. Maintenant l'on s'occupe presque exclusivement de mettre ordre aux affaires de Portugal : elles seraient plus avancées si l'on y avait mis la main plutôt. Rien n'était plus nécessaire, car nulle part les abus n'étaient si grands. Il répète ce qu'il a dit dans quelques-unes de ses lettres précédentes, sur le seul moyen efficace de mettre fin aux troubles de Flandre, et termine ses réflexions par cette phrase qui les résume : *quod sicut bellum mari inchoatum, ita mari quoque finiendum*. Il gémit de ce que le prince de Parme se laisse souvent tromper, « et qu'il ne peut souffrir » qu'on tâche d'amender ses fautes. » Sous le gouvernement de Don Juan d'Autriche, ce prince ne voulait pas que les affaires ecclésiastiques fussent traitées « par des ministres séculiers »; il remettait le tout à Foncq, « deschargeant ainsi sa conscience sur celle » de ce dernier. En annonçant la mort « de ce bon Monsieur Lindanus ¹ », il ajoute que « si jamais il n'avoit

¹ La nouvelle de ce décès était prématurée, Guillaume Lindanus vécut jusqu'en 1588. Nommé évêque de Ruremonde en 1561, il se retira à Rome en 1578, et fut appelé à remplir le siège de Gand en 1586.

» esté évesque, le quartier de Gueldres s'en seroit porté mieulx. » Car ces théologiens (ajoute-t-il) « ne savent s'accomoder et ont faict plus de dom- » maiges que de bien ». Enfin il prévoit que tous les nouveaux évêchés « s'en iront peu à peu en fumée » vu que presque tous sont vacants aujourd'hui, et que le peuple, « je ne diz seulement des infectez mais ni » aussi les catholiques » ne voudra admettre les successeurs.

CXXXIV.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXII, fol. 251 et 252.)

Lisbonne, le 8 novembre 1582.

Tres cartas de V. S. I. tuve con el ordinario passado, quiero dezir de mano propia, sin la que tratava del negocio de Urbino, a que respondi con el mismo correo del Maschi y que lo dela provision de Flandes que tanto preme, no me queda cosa por hazer para solicitarla y importunar por ella, estando lo que ofrezce sobre esto el marques de An... que verdaderamente espanta, pues passa de un millon y el interes a ocho y diez por ciento, y parte me dizen a tres, pidiendo en trueque de todo esto que se remita a justicia su negocio : que esto se anda plega a Dios, que quase y toma la paga que consignaciones de los años de 84 y 85, que es otra comodidad grande, dexar libres las del año que viene : pero hablo por relacion que a el no le he visto estos dos o tres dias.

El negocio del duque de Montalto bien creo que no se podra despachar hasta Madrid, digo ninguna de sus pretensiones, por que Su Magestad se halla non mucho en que entender esto d'este Reyno : y para descargarse dello antes dela partida es fuerça que las otras cosas que no fueren muy forçosas las suspenda y remita para alla.

Por la carta que aqui va de aquel Jesuyto que de aca fue vera V. S. I. lo

que ha passado con el Nuncio, y la intencion que muestra, y pues de razon estara la respuesta de Su Magestad en Roma, veremos como responder las otras : y es cosa de notar que en todo este tiempo no han dicho alla al conde de Olivares palabra de este negocio.

La parte que el Nuncio ha dado por orden de Su Santidad delo de Moscovia y Su Embaxador agradezce Su Magestad y en lo de Suecia, holgára de saber ántes de responder al Nuncio, que persona se le offrezce á V. S. I. para aquello, que de la misma compañía parece que salen hombres a proposito para tratar estas materias, como ha hecho la prueba el Possevino; pero si avria por alla azia Flandes, o en otra parte hombre dellos quales es menester, y mas platico de lenguas que solemos ser los Españoles por la mayor parte.

En lo del marques de Alcañizas veo lo que V. S. dize, y cierto yo no se por donde, pero pareceme aver oydo que al delas navas sele señalo sueldo por el tiempo que asistiese en aquella commission : a Su Magestad se dira y vera lo que sera parecido.

Volviendo agora á lo de acá, ayer salió la compañía mayor de Leon al marquez de Santa Cruz, y declaráron de aver de hazer la jornada del año que viene, la suya : dizen por las calles que será del conde de Barajas ó del conde de Fuen salida, y la que el que entráre que esta dexáre, tocará á un hijo de Don Inigo de Ayala y Don Inigo quedará con esto en Portugal con el S^{mo} cardenal.

La partida de Su Magestad será cierta ántes de Pasqua de Navidad, laqual se entiende que terná fuera de Lisboa, mas no creo que será possible que sea fuera de Portugal, segun lo que veo que hazer hasta agora : puesto se ha una chancilleria entre Duero y Miño, a modo delas de Castilla, para el despacho delos pleytos y administracion de justicia : y las órdenes que se dan en lo tocante á la justicia son muy claras ; los executores no se quales serán, pues han de ser Portugueses; en sus nuevas leyes de Genova sacóse esto dela justiciá dela mano de los naturales, pero allá por apasionados y vengativos : aca no pecan de aquel humor, sino de remissos y elados en atravesandose un *fidalgo* de un poco de autoridad.

La indisposicion del Principe nuestro Señor nos tiene con el cuydado que V. S. I. creera. Que le dé Dios muy largos años, y a su padre tantos que le dexé desobre unos 40 y que tambien, etc.

De Lisboa, a 8 de nov. 1582.

Parece que Don Antonio ha resuscitado, pues ayer hubo quinze dias que salio dela Tercera con xxx naves, las xv buenas y las otras chicas, y quellas 2^m hombres de la isla, y dizen que otros 2^m Franceses; la de la Madera es la amenazada : yo tambien temo lo dela mina, dizen esto unos presos que él embiava á Francia y cochechado el navio que los llevaba se hizieron echar à pique; él pagará, pues dizen que son estraños los sacrilegios que allí ha hecho y consentido.

CXXXIV.

ANALYSE.

Le roi désirerait savoir quelle personne le cardinal de Granvelle lui conseillerait d'employer dans *l'affaire* ¹ de la Suède. L'essai qu'on a fait du P. Possevin donne lieu de croire que dans son ordre on pourrait trouver quelqu'un de convenable pour une négociation de cette nature; mais il faudrait qu'il connût un peu mieux les langues étrangères qu'on ne les connaît généralement en Espagne. Le roi quittera Lisbonne pour Noël, mais il est probable qu'il séjournera encore quelque temps en Portugal. On vient d'établir dans la province de Entre Duero Minho une chancellerie, à l'instar de celles de Castille, pour l'administration de la justice en matière civile; quoique les instructions données à ce sujet, très sagement conçues, soient formelles et précises, on ne saurait répondre de leur exécution, parce que les juges doivent être pris parmi les Portugais, gens trop prompts à faiblir, lorsqu'un personnage de quelque autorité par sa naissance, vient à se trouver mêlé dans une affaire quelconque de procédure. A Gènes on a retiré aux naturels du pays l'administration de la justice, à cause de leur caractère passionné et vindicatif. En Portugal, tout le monde baisse la tête dès qu'un *fidalgo* de quelque crédit se met à la traverse.

¹ Dès l'année 1574, des tentatives avaient été faites par la cour de Rome pour déterminer Jean, roi de Suède, à embrasser la foi catholique. Vincent Lauro, nonce en Pologne, et depuis cardinal, conseilla au Pape d'employer à cette mission le jésuite Antoine Possevin, et l'on a cru qu'en effet ce religieux, très adroit et éminent, y avait eu beaucoup de succès. En 1581, il avait engagé le grand duc de Moscovie à envoyer des ambassadeurs à Rome, et il les accompagna à leur retour. L'année suivante, il réussit à rétablir la paix entre ce prince et la Pologne.

Don Antonio donne signe de vie. Il a quitté l'île de Tercère depuis quinze jours avec trente vaisseaux et 4,000 hommes dont la moitié de Français. Il paraît vouloir menacer Madère. Cette nouvelle a été apportée par quelques prisonniers qu'il envoyait en France et qui ayant gagné l'équipage, se sont fait échouer sur la côte.

On parle de sacrilèges révoltants qu'il aurait commis ou du moins autorisés.

CXXXV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU CARDINAL DE LA BAUME.

(Archivo general de Simancas. — *Negociados de Estado*, S. Prov., Leg^o 2555, fol. 211.)

Madrid, le 14 novembre 1582.

Monseigneur, J'ay receu voz lettres du 10 d'octobre, que me sont venues avecq l'ordinaire. Je tiens que le meilleur chemin et le plus court pour redresser la jurisdiction ecclésiastique et remédier à l'édict de la court de parlement, en ce qu'il conviendra y remédier, et pour vuyder tous différens que ladite court a avecq la cité de Besanzon, sera celluy que j'escripviz, et auquel vous dictes vous vouloir arrester. Car c'est pour venir à joindre, pour ce que, quant à la sollicitation du nunce, je me doute que en succédera, comme j'ay dict, et que la chose ira par ce bout là trop plus à la longue. Je suis de vostre advis qu'il convient donner à la cité quelque assistance pour se repeupler, et pour donner moyen de vivre en lieu sy stérile aulx habitans; mais il fault regarder comment et de mon costel en ce que je polray aydier, je feray fort volontiers tout bon office. Ilz sont tousiours après leur université de Dole s'y opposés, pour estre la leur sy prochaine; je ne sçay quant ilz en viendront au bout.

Je voudroye veoir bien achevée la négociation de Messieurs des Liges sur le faict de Genève. Bien vous diray-je que, pour mon advis, je me fusse contenté de, à l'instance desdicts Sieurs des Liges, avoir honorable couleur pour cesser les armes, puisqu'il n'y avoit apparence de meilleur succès, attendu les préparatifs de ceulx de Berne et l'assistance que le Roy de

France debvoit donner à Genève, suivant la capitulation de l'an 79, outre le secours des Huguenotz de France, au nom desquelz marchoit le Seigneur de Chastillon et aultres, comme vous sçavez; mais j'eusse laissé la prétension en pied, me contentant du droit ancien, puisque je me doubte qu'il est apparent que, par le moyen desdicts Sieurs des Lignes, plustost il se diminuera au désavantage dudict Seigneur de Savoye qu'il ne s'accroistra, non obstant la faveur qu'il peut avoir avecq les Catholiques. Car enfin. quoy qu'ilz dient, ilz sont tousiours en la faveur de leurs alliez plustost que des estrangiers. Je prie à Dieu que mieulx en advienne. Je sçay fort bien l'importance de la Savoye pour le Roy, nostre maistre, et la grandeur du Ducq, quoy que aucuns potentatz d'Italie se veullent égaler à luy, sans la proximité de sang, dont il a longtems que l'on a touché au Roy, nostre maistre, et est ainsi que vous dictes qu'il y a longtems que l'on commence de traicter pour marier ledict Ducq, avecq Madame l'Infante Catherine, seconde fille de Sa Majesté; mais il n'y a encoires résolution; et n'aura faulte de femmes, puis que d'aultre costel l'on luy offre la seur du Prince d'Albret, la fille de Lorraine et celle du grand Ducq de Toscane. Dieu doit qu'il rencontre bien et comme il convient à ses affaires et aulx nostres.

Il y a longtems que nous n'avons lettres de Monseigneur le Prince de Parme; mais bien avons-nous entendu qu'il estoit avecq son camp à l'entour de Menin, se servant des places voisines tenues par les rebelles, pour d'icelles tirer fouraiges et aultres commoditez, et faisoit bastir quelques fortz pour tenir en bride la garnison dudict Menin, laquelle, avec les courses qui se faisoient là, donnoit travail à noz villes voisines et là attendoit à pied coy, pour veoir ce que feroit le camp dressé en Picardie, soubz la conduite, comme l'on entend, du mareschal de Biron, que faisant semblant d'estre mal content, pensoit passer avecq icelluy par terre jusques vers le Duc d'Alençon. Et est ledict camp d'environ 12^m piétons et quelques chevaux. Pour moy, je suis en opinion qu'il ne passera pas plus avant, et qu'il se contentera d'amuser noz forces, afin qu'elles ne facent aultre effect pour ceste année. Et s'il s'aventure d'entrer, j'espère que mondiet Seigneur le Prince en donnera bon compte. Davantage espère-je que sy l'on entretient les François longuement en la frontière, ilz se defferont d'eulx mesmes, et que les paysans ne les souffriront avecq les meschancetés et insolences dont ilz usent. Le Roy, nostre maistre, se porte fort bien, Dieu

mercy, comme font tous ceulx du sang, ormis Monseigneur nostre Prince, quy a la petite vérole, et en est encoires fort chargé; mais le mal a prins tel progrès et si gratieux, que les médecins le tiennent estre sans dangier quelconque. Le mal est facheux et toutesfois le comporte avecq une prudence et patience sy grande ce jeune Prince, que chacun en est esmerveillé. Ce sont choses qui causent aulx enfans, comme vous sçavez, plus de santé à l'advenir. Sadiete Majesté nous donne bon espoir de sa briefve venue par deçà, ayant faict appercevoir ceulx de sa court pour partir le premier du mois qui vient; et m'escrit Monsieur le prévost Fonceq qu'il a jà congé pour se mectre en chemin et partir devant, afin d'avoir plus de commodité de logis. Et d'icy l'on envoye desjà les coches et montures pour faire le voyaige, comme aussi s'en envoyent pour toute la court à la façon du pays. L'Impératrice viendra icy avecq Sa Majesté pour achever les articles du traicté de mariage de l'Empereur, et logera au palais pour tenir soing de petit mesnaige. Monseigneur l'archiduc cardinal gouvernera en Portugal, et le marquis de S^{te}-Croix besoingne jà aulx aprestes pour nouvelle armée pour l'année qui vient. Le duc de Terranova est encoires à Barcelonne, attendant les galères pour passer en son gouvernement de Milan, et l'on attend tous les jours audiet Barcelonne le Commendador major de Castille, quy vraysemblablement sera jà party de Naples, puisque le duc d'Ossuna partit le 18^e d'octobre, à compter selon la réformation du calendrier, de Gennes pour aller audiet Naples. Il n'a tenu à moy que l'on n'ayt à temps faict les diligences, pour advertir de ladiete réformation du calendrier en Bourgoigne, en quoy du costel de Rome se sont faictes deulx fautes, que causeront de la confusion grande; l'une d'envoyer la bulle aulx Princes sy tard, nonobstant que à Rome elle se publia dois le mois de mars; l'autre d'avoir donné privilège à l'imprimeur avecq painnes si rigoureuses, par où personne ne l'a voulu imprimer: et toutesfois doit Rome ne sont esté envoyez les exemplaires en la qualité qu'estoit requise. Et pour ceste mesme cause l'on n'a mis ceste année en practique en France ladiete réformation, selon que l'on escrit de là. Et icy la chose s'est exécuté et en Italie. Je ne sçay que l'on a faict en Flandres, pour où j'advertiz aussy que l'on l'escrivit et se sont encheminez, ores que ung peu tard, pacquetz et pour Flandres et pour Bourgoigne. Je ne sçay s'ilz sont arivez à temps. Sa Saincteté par lediet calendrier donne le chemin que debvront tenir l'an

que vient ceulx qui ne l'aurent exécuté cestuy-cy ; pour les laiz le remède est facile, car il ne fault sinon compter, comme nous comptons. La difficulté est pour l'office de l'Église, que pour mon advis Sa Sainteté remettrait aulx évesques, afin que faisant sincoper dix jours, ilz feissent cahiers de l'office qui se debvroit dire chacun en son diocèse, pour suppler aulx festes, que fussent tumbes ausdicts dix jours. Dieu doint que vous ayez eu paquet du Roy à temps ; et certes il sera mal séant que en lieux sy voisins et proches, les ungz facent le Noël, le Pasques et aultres festes en la quarresme dix jours devant les aultres.

CXXXVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A M. LE PRÉSIDENT DE BOURGOGNE.

(Archivo general de Simancas. — *Negociados de Estado*, S. Prov., Leg^o 2535, fol. 206 v^o.)

Madrid, le 15 novembre 1582.

Le secrétaire Garnier, que vous avez veu, est tel que vous dictes, et duquel j'espère que Sa Majesté recevra bien bon service ; vous sçavez la cause de son voyage. Monsieur le Comte de Champlite peult avoir congneu par mes lettres l'opinion que j'ay du François qui mène les pratiques, et ledict Seigneur Comte m'eust fait plaisir de non ne faire tant de faveur de l'envoyer à Chantonnay, ne sçay à quelle occasion ; et il pouvoit aussi bien estre à aultres, à mon advis, sans charger mes maisons à mon absence. Je suis très ayse que Dieu nous ayt faict quite des deux malvais voysins, que vous dictes. Et s'il en faisoit le mesmes de deux autres, dont aussi voz lettres font mention, ce seroit moings de mal.

L'ambassadeur de Don Antoino, que le Duc d'Anjou a faict comparoir en Anvers pour amuser les Estatz, dira ce qu'il luy plaira. Mais je tiens que la nouvelle de la victoire est creu par ceulx dudict Anvers et tous aultres. Et s'ilz ne le veullent croyre, qu'ilz le voysent demander à Strossy, au Comte

de Vimioso ¹ et aussy à la Royne-mère, qui comme l'on escript, a prins le deul pour la mort dudict Strossy, son cousin.

Pour donner chemin à la demande dudict Duc d'Anjou, dont voz lettres font mention si exorbitante, jusques à 150 mille florins par mois, la Royne d'Angleterre a escript une lettre au Prince d'Oranges, dont j'ay veu la copie, se plaignant bien fort des Estatz, que la première fois que Alançon entra au pays en leur faveur, se portarent si mal qu'il fut contrainct de se partir avec honte : et que si cette seconde fois ilz ne luy aydent dadventaige et qu'il soit contrainct se départir, non seulement il les habandonnera pour tousjours, mais se déclarera contre eulx, pour y employer tous ses moyens..... des menasses, telles demandes, et vouloit estre si absolut, que audict Anvers cesse l'auctorité de colonnelz ; et ce qu'il prétend d'y metre François luy porroit bien traverser ses affaires. Et si c'est pour avec honneur se départir delà, je voudrois qu'il en fut jà hors, et qu'il se treuva à Londres avec ladicte Royne d'Angleterre, dont jà, dois si longtemps, l'on nous a pensé faire peur. Et pour moy, je voudrois pour beaucoup qu'il fut faict. Car, à mon advis, ce seroit ce que plus nous convient.

Le camp, qu'est en la frontière de Picardie, déffera de soy mesmes, comme j'espère, si tost l'on ne le met en oeuvre. Et s'ilz vont rencontrer Monseigneur le Prince de Parme, j'espère qu'il les fera repentir de leur témérité, quel que soit le mareschal de Biron qui les conduise, lequel l'on acroist pour grand guerrier, comme à la vérité il est. Et comm'il est principal officier des guerres de la France, ils font courir le bruyt qu'il est mal content, afin que sur ce l'on prene fondement que le Roy de France n'y a part, et que, comme mal content, il vad servir au Duc d'Anjou ; mais l'on sçay les faveurs et caresses que la mère Royne luy a faict devant son partement de la Court, pour luy persuader qu'il se chargea de cest emprinse.

Le Roy, nostre maistre. escript qu'il partira de Lisbonne pour venir icy devant Noël, et jà sont partys plusieurs pour venir de là et aucungz arivez. L'Impératrice viendra avec Sa Majesté pour achever les articles du traicté de mariage de l'Empereur avec Madame l'Infante Doña Isabel, et logera au palais. Le Duc de Soria jà sera arrivé à Naples, et le Comendador major en mer pour venir icy, et peult-estre jà arrivé à Barcelonne. Le Marquis

¹ Francisco II de Portugal, comte de Vimioso, créé cométable de Portugal par Don Antonio.

de S^{te}-Croix commence jà à dresser nouvelle armée pour l'an qui vient, qu'est de besoing, selon qu'il est long; et demeure Monseigneur l'Archiduc Cardinal Gouverneur en Portugal : n'y ayant pour maintenant aultre chose d'importance dont il soit besoing vous donner advertissement.

CXXXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU CONSEILLER D'ASSONLEVILLE.

(Archivo general de Simancas. — *Negociados de Estado*, S. Prov., Leg^o 2535, fol. 208.)

Madrid, le 15 novembre 1582.

Monsieur le conseiller, J'ay receu voz lettres du 15 de septembre. Ce que l'ennemy a si grand nombre de gens de guerre donne assez à entendre qu'il a esté nécessaire se renforcer aussi de plus grand nombre de nostre coustel. Et j'espère que les nostres, comme qu'ilz soient, sont meilleurs. Et l'on l'a recongneu aux rencontres, tant près de Gand, que en Gueldres. Je voids bien les inconveniens que la faulte d'argent apporte; mais je sçay bien aussi que, de mon coustel, j'ay faict et faicts tout le possible pour y proveoir; et jà seront arrivées pièça les dépesches de 600^m escus et partie d'iceulx jà distribuez et receuz, estant maintenant après pour procurer que l'on envoie somme plus grande, et que l'on voyse provoyant à la suytle, estant bien le poinct le plus nécessaire. L'on nous donne espoir que Sa Majesté partira devant Noël de Lisbonne pour venir icy. Nous verrons si lors en présence l'on y porra faire dadventaige. Bien est il certain qu'il se porra gaigner beaucoup de temps, puis qu'il ne peult estre qu'il ne s'en perde, estant Sa Majesté eslongnée d'icy où est le conseil de l'*Hazienda* principal treize journées. Et devant que l'on vienne au bout, il y ha tant de consultes et rescriptions que les mois entiers se perdent, et plusieurs minutez que se porroient vuyder plus promptement, estant Sa Majesté sur le lieu s'il luy plaist; et sans argent il est impossible d'entretenir les gens de guerre qu'ilz

ne facent nul désordre au grand préjudice de noz affaires. J'espère que le fort que se faisoit à Alwin ¹, pour tenir en bride ceulx de Menin, sera jà achevé, et que Monseigneur le Prince de Parme aura commodité de s'aller opposer au camp qu'est à la frontière de Picardie soubz la conduytte comme j'entendz du Mareschal de Biron, faisant semblant d'estre mal content pour s'y pouvoir employer; et ilz debvroient penser que nous n'ignorons les caresses que la mère Royne luy a faictes en court devant son parlement, à fin qu'il se voulut charger de ceste emprinse. Ilz dient de vouloir forcer le chemin pour arriver par terre jusques à Alançon. Ce que toutesffois je ne pense qu'ilz intenteront; mais ilz nous font mal assez de à tant là nous tenir en suspens; car cependant s'empeschent les desseingz qui se porroient exécuter. Je tiens pour certain que s'ilz s'entretiennent quelque temps où ilz sont, qu'ilz se defferont d'eulx mesmes. Mais je vous diray franchement que Sa Majesté commanderoit de les aller combattre sur lesdicts frontières ou plus avant où l'on les treuveroit, puis qu'il est publique et notoire que l'assemblée est contre nous, et qui leur donneroit une bonne main l'on les feroit saige pour cy-après : mais je m'en remetx à ce que Sa Majesté commandera, et que Monseigneur le Prince en voudra faire. Vous avez pièçà veu les particularitez de la victoire navale.

CXXXVIII.

LE PRÉVÔT FONCK AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXII, fol. 265 et 266.)

Madrid, le 20 novembre 1582.

Monseigneur, Pour respondre brevement à la vostre du xj^e de ce mois, direi que la flotte des Hollandois n'avons eu si grande comme on nous avoit

¹ Halluin-Nord.

faict croyre par-avant, estant néantmoins vray que la plus grande partye s'est retiré en divers aultres portz, tant des aultres royaumes d'Espagne, que cestuy de Portugal; de sorte que par-deçà n'en avons veu que huict ou dix, pouvant estre que bien tost suyveront aulecunes aultres des Oestrelinges, chargées de froment, lesquelles nous viendront fort bien à propos, attendu la dissiette que non seulement avons pardeçà, mais aussi ès isles voisines; n'estant esbahy que plusieurs en Flandres sont d'advis qu'on debveroit serrer et restraindre la liberté du commerce à ceulx de Hollande; car à la fin l'expérience et la rayson nous démonstrent que c'est le moyen unicq dont ilz se soustiennent, nous faysans la guerre de ce que par ceste voye deçà et de là gaingnent. Quoy nonobstant, ce seroit la plus grande follie du monde procéder audiet remède sans avoir préalablement mieulx pourveu à noz affaires, si comme vous ferey taster au doibt, quand ce bon Dieu nous permectera la première entreveue; veuillians espérer qu'après les Cortès tenues (dont l'on discourt maintenant), elle ne tardera guère.

Ce que lesdictz Hollandois nous ont déclaré, c'est que les nostres en Frize ont préoccupé la ville de Steenwyck ¹, et ce en partie par l'adresse des bons bourgeois, et en partie par vaillantise des nostres; laquelle surprinse sera d'importance en cas que le Seigneur Prince de Parme, postposant toutes aultres suggestions du Seigneur de Billy et l'advis de ceulx que jamais n'ont veu ne hanté icelluy quartier, s'en résouldra y vouloir à buon eschient tenir la main, afin que ce buon commencement puisse estre poursuyvi comme il appartient; vous vueillant bien dire que comme j'ay à diverses fois veu la ville, tout ainsi est gisant par pouvoir servir à deux effects: sçavoir est: pour ouvrir le chemin et à Frize et aux pays d'Overyssel ou et quand et quand séparer par terre le commerce de l'une province avecq l'aultre. Mais comme j'ay dict, le tout gist en la bonne continuation, selon que Sa Majesté at promis et m'a faict assurer à ceulx dudiet Groeningen. Dieu sçait s'on maintiendra le mot ou poinct. Bien veux je qu'ilz sçachent tous ceulx qui sont à l'entour de ce buon Prince de Parme, que tous leur ensamble ne sont pas, si par menu, informez dudiet quartier comme moy seul. N'ayant failly, par ce mesme courrier, à dire audiet Seigneur Prince

¹ Steenwijk fut conquis le 16 novembre par le lieutenant Tassis et Evert d'Ems, drossart de Koelvorden, qui s'étaient placés à la tête des troupes espagnoles. Toutes les circonstances de cette prise sont détaillées dans Bon, liv. XVII, fol. 55.

tout ce que m'at samblé convenir; quant au reste *œtatem habet*, et à moy sufflit l'avoir préadverty de ce que touche, je ne diz à moy, mais à son propre honneur, lequel pour estre conjoint au redressement de ma pauvre patrie tant désolée, Dieu sçait si je ne l'ay aultre à cœur que luy mesmes ou sa propre mère, si que serois marry que quant audict poinct personne me pourroit à bon droict y estre préféré. Vueillans croyre que, selon les discours d'iceulx Hollandois, les nostres se seront jà faict maistres de Ninhoven ¹ et auront recouvert Alost, ce que seroit de notable importance pour serrer ceulx de Gand, et nous faire jointement recouvrer Bruxelles ²; laquelle ville recouverte, *recuperaverimus sedem regiam*, ce que ne sera sans grande réputation dudict Prince, et meilleur progrès de noz affaires vers ceulx de Gelre et aultres provinces plus esloingnées de là. Dieu en soit loué qu'à la fin nostre scindicq de Groeningen at prins la hardiesse pour s'encheminer hier, vers son burgmestre, ne restant si non que soyez servy à faire le mesme de vostre costel, puis que pour l'assurance de la ville, importe infinement qu'ilz ne s'arrestent ne pardelà n'aultre part jusques à ce qu'ilz soyent arrivez vers leur concitoyens, m'assurant que ne fauldrez y faire vostre mieulx.

Ce m'a esté surtout ung plaisir très-grand entendre ce que me dictes touchant la convalescence de Monseigneur nostre Prince, et que les petites varolles s'encommencent prendre congé; car regardant ce bon maistre, et considérant quel seroit l'estat de noz affaires, en cas qu'il vouldroit faire le mauvais et s'en retirer à l'aultre monde, je vous assure qu'il n'y a chose laquelle me peult récréer ou consoler : non que je ne sache qu'il est mortel et qu'en tout événement, on debveroit faire le mieulx qu'on pourroit, mais qu'au moins la religion en Flandres demeureroit perdue pour jamais.

Les lettres de Bourgogne n'ont esté pas de grand import, car la principale s'addressoit au Roy, ne contenant que la poursuyte du comte de Champlite pour l'employ de ce bon Casimir, dont astheur je luy envoie quelque mot itératif de responce, pardessus mes précédentes du 20 du mois passe, lesquelles il ne debvoit encoires avoir receu : et l'aultre vient de ceulx du magistrat à Dolen, faysans mention de l'université de Besançon, au

¹ La prise de Ninove par Alexandre Farnèse est mentionnée dans Bon, liv. XVII, fol. 55. Selon Aitzinger, la ville se rendit par composition, le 15 novembre 1582, après avoir été fortement canonnée.

² Voyez dans Bon, *ibid.*, les efforts faits par Alexandre pour inquiéter Bruxelles.

contenu de laquelle on at jà pourveu doiz quelques sepmaines, et au surplus me recommandant très-humblement, etc

Et pour ce que Sa Majesté a ordonné al Señor Ju. de Idiaquez et à moy qu'ayans à envoyer noz paquetz à vous pour estre doiz Madrid envoyez là plus seurement qu'on peult, pourtant n'at convenu d'obéyr à ses commandemens, vous priant me pardonner la fascherie que suis constrainct vous donner. Dieu doint que les François ne les interceptent. Pensant faire serrer le paquet, Don Jehan ¹ me faict savoir que retiegne les lettres de Flandree, jusques à aultre ordonnance du maistre, tellement qu'on enverra quelque courrier exprès, *et hec post tertiam horam noctis accidere.*

CXXXIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A LA DUCHESSE DE PARME.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXII, fol. 267 à 271.)

Madrid, le 21 novembre 1582.

Madame, En cest instant arrivent entre mes mains trois lettres de Vostre Altèze, deux du v^e d'octobre et la troisieme du xix^e dudict mois, avec le duplicat de celles dudict v^e, et arrivent ensemble, dont est la cause que le courrier du Pays d'Embas pour Lyon part deux jours trop tard, et pourtant n'arrive audict Lyon devant le parlement de celluy de là pour Espagne. La première, qu'est la principale, est entièrement sur la licence que Vostre Altèze demande pour retourner en Italie, déduysant de nouveau les mesmes causes, et me commande que je luy die ce que m'est à dire que Vostredite Altèze faisoit trop tost nouvelle instance sur le mesme; qu'est pour ce qu'il me sembloit que ayant Sadicte Majesté faict la responce dont Vostre Altèze m'a envoyé copie, il ne me sembloit qu'il convint le sitost presser de nou-

¹ Le secrétaire Juan Idiaquez.

veau, puisque les mesmes causes qu'avoient meues Sadicte Majesté à donner telle responce, duroient encoires, ny en proposoit aultres nouvelles Vostredite Altèze, que les mesmes avec lesquelles précédemment elle avoit faict instance; et pourtant m'eust semblé mieux, à correction, de suspendre encoires pour quelque temps nouvelle poursuyte, devant que de proposer les mesmes raisons, puisque je jugeois que cela ne serviroit à aultre que pour avoir de Sadicte Majesté la mesme responce, et s'y accoustumant Vostredicte Altèze, la pourroit avoir souvent telle. Je ne nye pas qu'il ne convienne surtout avoir respect à la santé et assheurance de la vie de Vostredicte Altèze, que tant emporte; mais il sembleroit impiété de donner maintenant licence à Vostre Altèze pour la faire partir en temps d'hyver, par mauvais chemins, par froidures, pluies, neiges et gelées, toutes choses contraires à ses indispositions, que me donnent de la peine et sentement largement, et que le mauvais temps l'aye empesché de prandre la china; mais il fault espérer que si l'on pouvoit recouvrer Bruxelles, dont il y a apparence, avec l'aide de Dieu et l'industrie de Monseigneur le Prince, qu'il pourroit tost succéder, Vostredite Altèze y trouveroit l'air meilleur que à Namur et de lougis plus à propos, chauld et allègre pour y passer mieux l'hyver, que voiageant : que me sembloient raisons pertinentes pour suspendre pour maintenant ceste poursuyte. Et touteffois veullant continuer à la faire, je me persuaderay que je me forcompte, et ne faudray de faire de mon coustel voluntiers ce que me sera possible, pour procurer ce qu'elle désire.

Quant aux privilèges qu'elle demande pour ses terres du royaume de Naples, la chose a esté si souvent consultée à Sa Majesté sur les advis venus dudict Naples, que je ne vois comme nous la puissions mouvoir à faire changement à la résolution qu'elle y a prinse, telle que Vostredite Altèze aura entendu; et j'entends bien qu'il ne fault comparer Vostre Altèze avec ceulx que font semblables poursuytes; mais estant d'ung coustel le Pape pour le duc de Sore et le duc de Florence de l'autre pour son filz, demandant le mesme, iceulx ne considèreront pas le respect que l'on doit tenir à Vostre Altèze, mais seulement à dire qu'il se soit faict pour aultre; et leur disant qu'à Vostredicte Altèze propre il ne s'est concédé, l'on leur serre la bouche. Et Vostredicte Altèze qu'a tant gouverné et manié affaires, entend ce que cela vault, et mesmes en ceste saison que le Roy a à faire de l'ung

et de l'autre aux termes auxquels l'on se trouve; outre ce que la concession des privilèges faicts cy devant à ceulx de la maison de Sanseverino, extorqué des Roix par mauvais termes, se trouvent si pernilleux et contraires à l'auctorité du Roy et à ce que convient au bon gouvernement du royaume, que cela les faict abhorrir; et pour ce procure l'on, par tous les moyens que dextrement l'on peult, de les leur faire perdre, leur en ostant peu à peu la possession, comme le sçait fort bien, et tout ce que dessus, le regent Yboles. Et comme telz privilèges vont aux successeurs et que l'on ne sçait quelz enfin ilz seront, se changeans avec le temps les choses du monde par divers accidens, cela faict craindre les princes de concéder choses, dont après, ou eulx, ou leurs successeurs, s'en puissent trouver en peine. Et je tiens que Vostredite Altèze croira facilement que je luy souhaiste et désire non seulement ce qu'elle demande, mais beaucoup davantage, et que en cecy je ne puis, contre l'opinion d'autres, tout ce que je voudroie pour son service. Bien luy ay-je voulu déclarer toutes ces considérations, afin qu'elle voie que l'advis de Naples et celluy du conseil en conformité et la résolution du maistre, n'est sans fondement.

Nous avons heu avec lesdictes lettres de Vostre Altèze celles qu'a escript ledict Seigneur Prince, que se desziffrent pour les faire passer à Sa Majesté, après que les ayant veu, j'auray escript sur icelles, à l'accoustumé, mon advis, je dis de celles en espagnol, car celles en françois servoient à M. le prévost Fonq, closes. Ledict Seigneur Prince donne ordinairement si particulier compte de ses actions, donnant advertissement de ce que succède et des causes que se meuvent aux résolutions qu'il prend si pertinentment, que je ne sçay ce que l'on pourroit demander davantage de prudence aux résolutions, tant du gouvernement que de la guerre, ny plus de valeur, et bon cueur et diligence, avec toute dextérité aux exécutions ¹, et ne craingnans sinon ce qu'il hazarde par trop sa personne que tant emporte et emporteroit davantage, si nous le perdions (dont Dieu nous garde) en absence de Vostredite Altèze; en quoy les exemples de fresche mémoire nous debvroient faire saiges.

Je vois bien, à mon grand regret, le grand préjudice que reçoivent les affaires par la dilation de la provision de deniers, et le sentz en toute extré-

¹ C'est sur ces lettres, que nous n'avons point dans nos manuscrits de Besançon, que Strada a rédigé en grande partie sa seconde décade, *La guerre de Flandre*.

mité; mais je sçay bien que pour le moins je m'obmetts de faire de mon coustel tout ce que jusques au bout m'est possible, pour solliciter ceulx de la *Hazienda*, et le maistre mesme, et m'ayde de tout son pouvoir le Seigneur Don Jean de Idiaquez; je ne faillis de préadvertir le danger auquel l'on mectoit partie de la provision des six cens mil escuz la remectant à Lyon et Paris, et le protestay plus d'une fois icy auxdictz de la *Hazienda*, et encoires à Sa Majesté, et que avec bien peu d'intérestz, l'on eust envoyé la provision par voie plus facile et assurée; mais je ne fus creu, et maintenant l'on s'en trouve en peine : toutefois ayant parlé avec les marchans, ilz m'asseurent d'y remédier encoires avec ung peu d'intérestz dadvantage, dont j'ay adverty lesdictz de la *Hazienda*, et en court je ne sçay ce qu'ilz en feront, et comme je l'ay escript à Vostredicte Altèze, l'on est dois longtemps après pour faire nouvelle provision plus grande, et m'est peine assez de non pouvoir faire sortir ces gens de leur pas lent et à plus diligenter.

Quant à la diette impériale, je ne m'y suis nullement forcompté, et m'en sera bon tesmoing Don Guillen de Sainct-Clément, qui sçait que devant que l'Empereur partit pour venir à Auspurg, je luy en escriviz tout ce qu'en est succédé; et me desplait assez (pour estre la première) que les choses ne soient mieulx passées pour la réputation de Sa Majesté Impériale, ny ne fault imputer à faulte de bonne volonté de plusieurs princes d'Allemagne, que l'on n'aye mieux fait en faveur des Pays d'Embas; et les villes impériales doibvent désirer aussi que les troubles desdicts Pays d'Embas cessent; car généralement tous marchans d'Allemagne en souffrent, et aussi les princes, pour considération de leurs subjectz, et les électeurs, mesmes ceux du Rhin, pour ce qu'ilz perdent en leur tonlieux, à cause que le commerce desdictz Pais d'Embas est tant diminué. Mais ilz ne se sçavent joindre à faire chose d'importance, mesmes où il fault argent, ne se veullans charger de contributions, ny de guerre ouverte contre France, craingnans aussi peult-est que les François ne leur ostassent le commerce, et suscitassent le Turq contre l'Allemagne, et n'estoit apparent qu'ils fussent pour ayder d'aulture chose que d'envoyer ambassadeurs et lettres; ce qu'eust peu servir, fut esté de mectre au ban impérial tous les rebelles des Pays d'Embas, pour leur oster le commerce de la Germanie. Mais je vois que, pour respect de quelque petit intérêt non considérable, quoy que si souvent j'en aye fait instance, l'on ne leur oste celluy d'Espagne et de

Portugal, que leur donne moyen de soustenir la guerre; et je tiens que l'électeur palatin et aultres protecteurs, et encoires plusieurs qu'auront intérestz avec les marchans de Flandres, l'auroient traversé.

Le camp dressé en la frontière de Picardie ¹ nous ha faict du mal assez, empeschans les progrès que ledict Seigneur Prince eust peu faire; mais enfin il n'a perdu temps, ayant faict le fort à Halwin, pour empescher les courses de ceulx de Menin ². Cambray et Lescluse nous font un grand mal; Dieu veulle que l'on les puisse recouvrer, et ceulx de Cambray se debvroient repentir du mal qu'ilz se sont faict de se soubmettre à ce traistre d'Incy et au prévost de l'église, son amy, lequel prévost, à ce que j'entendz, les François payent comm'il mérite; et la perte de la vie dudict d'Incy a esté peu de peine, au respect de ses démerites. Nous actendrons nouvelles plus fresches, pour sçavoir ce que sera succédé dudict camp des François; et pour mon advis, Sa Majesté eust mandé de les assaillir dedans le royaulme de France, si l'on les eust peu trouver en lieu pour les pouvoir combattre avec advantage, puisqu'il est cler et notoire que l'assemblée est contre les païs de Sa Majesté; et véritablement je tiens que les François se moquent de nous, voians les termes dont nous usons de nostre coustel, nonobstant ce que l'on soit si clair de la guerre tant ouverte que en tous endroitz ilz nous font, et en tant de manières; et j'ay souvent mis en avant plusieurs moyens pour user de revanche, et faire diversions assez, à mon advis, à nostre advantage: mais jusques à oyres il n'y a résolution; toutefois je ne perds espoir que tost ou tard l'on n'y vienne.

Je mercie très-humblement à Vostre Altèze du soing qu'il plait à icelle tenir des affaires de Bourgongne, comme je vois par sa lettre; et ne me puis assez esbeyr que Sa Majesté ny par lettres espagnoles, ny par les françoises, n'aye respondu à Vostre Altèze sur les escriptz qu'elle avoit envoyé. Bien sçay-je que incontinent qu'ilz me furent communiquez, j'envoya sur le tout mon advis, tant sur ce que venoit en françois, que sur ce que à part

¹ « De 12,000 piétons et quelque nombre de chevaux. » Le cardinal de Granvelle au prieur de Bellefontaine, le 14 novembre. (Lettres à celui-ci, t. I, p. 504 v°.)

² « Travaillants ceulx de Lille, Tournay, Courtray et aultres villes. » (*Ibid.*) « Méritant les blittres que sont dedans ce trou bien malheureux, d'estre taillés en pièces, pour ce que sans respect de nos forces dont ils se treuvent environnez, s'osent si impudemment opposer à icelles. » Le prévôt Fonck au cardinal de Granvelle, le 29 novembre. (*Mémoires du cardinal de Granvelle*, t. XXXII, fol. 274.)

elle avoit escript en italien, ayant par plus de trois fois adverty en court que l'on faisoit mal de non escrire à Vostre Altèze, du moins pour l'advertir de la réception. J'entendz que le prévost Foncq ha escript quelque chose afin que l'on regarde là sur la compilation des nouvelles ordonnances pour la justice, qu'est l'ung des poinctz plus requis; mais comme je ne vois les dépesches en françois, ny y prétends, je ne sçay en quelle forme sont lesdictes lettres, ny ce que s'y faict par delà, où je m'assure que le conseiller Froissard rendra bon debvoir, si l'on emploie non seulement en ce, mais en tout ce que l'on luy voudra commander, estant personaige dextre, selon que je peus veoir par ses escriptz, ne l'ayant jamais veu de personne; mais Vostredicte Altèze l'a veu, et tant en Bourgongne qu'à Namur l'aura informé des affaires, par où elle debvra avoir aussi bonne ou meilleure congnoissance dudict Froissard que moy; et remercie bien humblement et très affectueusement à Vostredicte Altèze la faveur qu'elle luy faict estant bien requis, comme il est aussi bien requis, que quelqu'ung du comté de Bourgongne assiste par delà aux affaires, afin que ce pauvre pays, tant eslongné des aultres, et estant si important, comme Vostredicte Altèze sçait, l'ayant veu, ne se perde... Il y a trois jours que le gentilhomme que M. le duc de Parme a envoyé, pour donner plus particulier compte de la conjure contre sa personne, est arrivé, avec lequel je pense communiquer tost, pour veoir le procès, et entendre ce qu'il me voudra dire, afin d'adviser s'il debvra passer outre, ou actendre icy Sa Majesté ¹. Et Vostre Altèze

¹ La conspiration contre la vie d'Alexandre Farnèse, mentionnée par le cardinal de Granvelle, est celle de Herman Bureau, seigneur de la Crépinière, capitaine français. Voyez baron KERVYN DE LETTENHOVE, *Les Huguenots et les Gueux*, t. VI, p. 292. Dans une lettre adressée, le 4^{er} février 1582, par Guillaume le Vasseur à son fils, seigneur de Mariensart, il dit : « Bureau a esté interroghué pardevant le marquis de Roubais, gouverneur du païs d'Artois, comte de Hennin, président, Richardot, président du conseil d'Artois, seigneur de Tengry et moy, et nous a déclairé des choses grandes, comme d'avoir eu charge d'empoisonner Son Altesse et ledit seigneur Marquis, mesmes d'avoir signé par ung escript, aiant esté commandé de ce faire par le duc d'Anjou; que nostre ambassadeur Taxis l'avoit voulu persuader d'empoisonner le prince d'Oranges, comme Son Altesse vaira plus au long par l'escript que ledit seigneur Président et moy luy enveroies demain. L'on ne polroit volloir pour 6,000 escus qu'il ne fut prins. Je manderay celluy qui à ma pière a induit ledit Bureau de venir vers nous tant pour luy donner la satisfaction que M. de Tengry et moy luy avons promise, que pour se servir encoires de luy. Il a dict aussi qu'il y a deux personnes au camp aians charge dudiet empoisonnement et en congnoistroit bien luy, s'il le voioit. » (*Documents historiques*, t. IX, p. 171.)

peult estre assheuré que je feray tout ce que me sera possible pour assister à la volonté et intention dudict Seigneur Duc, lequel, à ce que j'entendz, ha faict informer de mesme le Pape, les potentatz d'Italie et aussi l'Empereur, vers lequel est, comme l'on dit, le comte Claudio Landy, pour penser obtenir de Sa Majesté Impériale, qu'estant comme il présuppose feudataire de l'Empire, il luy donne commissaires, pour entendre à faire le procès, prétendant que ledict Duc soit partie : mais j'entendz de ce gentilhomme que ledict Seigneur Duc ha envoié devers l'Empereur, pour faire contre telles prétentions, les offices requis. Le Roy, nostre maistre, ha prins résolution de partir devant Noël de Lisbonne, pour venir icy, et jà ha l'on commandé à ceulx de la court de se tenir prestz pour le premier de décembre ; mais les jours des partemens des princes ne s'observent pas tousiours si punctuellement. L'Impératrix viendra avec le Roy, qui logera au palais et non aux Descalças, que me faict espérer qu'elle se laissera emploier en quelque chose, estant encoires, grâces à Dieu, en eage et disposition pour pouvoir porter la peine. Sa Majesté se porte fort bien, et tous ceulx du sang, hormis Monseigneur nostre Prince, que nous avons perdu la nuyt passée ¹, chargé de petites véroles, luy ayant duré la fievre plus de xv jours ; et son frère que reste seul masle, l'infant don Philippe, de quatre ans, est de fort petite complexion et maladioux. Vostre Altèze peult penser si ceste perte si notable se sent de ceulx qui congnoissent l'estat présent de noz affaires, et pensent plus loing : mais il n'y a remède et fault louer Dieu de tout ; et seront bien tristes nouvelles pour Sa Majesté, et la sentira et aultres avec grande raison : Dieu, par sa grâce, le veuille consoler et l'inspirer à pourveoir à tout comme il convient.

L'Archiduc Cardinal ² demeure pour gouverneur en Portugal, où l'on commence luy dresser maison et estat de Portugalois, telle que la tenoit le feu Cardinal et Roy, du temps de son administration ; retenant touteffois ledict Seigneur Cardinal aucuns de sa chambre et aultres serviteurs de ses plus familiers et plus prochains de sa personne. L'on luy laissera conseil dont il

¹ L'infant Don Diègue, né en 1578 de l'archiduchesse Anne d'Autriche, quatrième femme de Philippe II, qui était décédée le 21 novembre 1580. Les généalogistes fixent la mort de ce jeune prince au 24 novembre. Voyez plus bas, p. 587.

² Albert d'Autriche avait été nommé gouverneur de Portugal avant de devenir l'époux d'Isabelle d'Espagne.

se pourra servir; mais il n'y a encoires résolution de celluy que soubz luy commandera aux armes.

Le Duc d'Albe estoit tombé en assez griefve indisposition, actendu son eage, et en doubtent aucuns. Je tiens que Vostredicte Altèze aura jà entendu, que son filz, don Fadrique ¹ ha ung filz de sa femme, fille de feu don Garcia de Toledo.

Le marquis de Saincte-Croix, auquel Sa Majesté a donné l'encommende-major de Léon, commence armer par mer; et comme l'on entend que Don Antonio, avec quelques vaisseaulx que se sont saulvez de la baptaille, a molesté les isles voisines, l'on le pourroit bien aller chercher, pour d'ung chemin assheurer aussi la première flotte que debvra venir du Peru.

J'ay les dépesches prestz du gouvernement de Milan, pour les envoyer incontinant au duc de Terranova, afin qu'il se serve, pour aller audict Milan, des premières galères qu'arriveront audict Barcelone, soient celles de Sicile, que jà doibvent estre en chemin, ou celles qu'apporteront le Commandador mayor de Castille, que l'on tient doibve estre bien avant en chemin, puisque le duc d'Ossuna sera jà arrivé à Naples.

CXL.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI PHILIPPE II.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, t. II, fol. 116.)

Madrid, le 22 novembre 1582.

No ay palabras que puedan exprimir el dolor que tengo, del falescimiento del Principe, nuestro Señor, assi por ser perdida tan grande, por la

¹ Ce seigneur, aussi décrié pour ses mœurs que tristement connu par les violences et les cruautés qu'il avait exercées dans les Pays-Bas, fut enfermé à Tordesillas par ordre de Philippe II; après avoir trouvé moyen de s'échapper de sa prison, il s'était marié, sans la permission du monarque, à Marie de Tolède, dont le père, revêtu de la charge de général des galères, était mort à Naples en 1578.

buena muestra que dava de si en sus tiernos años, como por el justo dolor que esto dará a Vuestra Magestad, y assi mesmo considerando el estado de nuestras cosas, y el prejuizio que esto puede dar para adelante, gran golpe es, y para sostenerle gran esfuerço y christiandad es menester, qual es la de Vuestra Magestad : a la qual súplico con la humildad, observantia y amor que devo, que se esfuerce a tomarlo de manera, que su salud no se offenda, cónsiderando quanto esta, y su vida, importan pará sustento dela christiandad toda, y la religion, y en quanta offensa de Dios seria, no tener á la conservation desta el devido respecto, y que sea servido travajar menos, pues vee quanto puede offender su salud, tanto, y tan continuo trabajo. Dios Nuestro Señor consuele a Vuestra Magestad y la inspire siempre para acertar en todo.

En marge, apostille du Roi :

El dolor y las causas del son de manera que no pueden dexar de darse nos mucho a sentir, vos lo con oz eis y dezis todo conforme a vuestra christiandad y prudencia, y yo veo muy bien el amor y voluntad con que lo tratais, por que os doy muchas graçias; fuerte golpe ha sido, y tanto mas duele quanto mas cerca ha venido de los passados y assi es muchos menester el favor y ayuda de Nuestro Señor para templar el dolor y sentimiento natural como yo lo procuro, y le alabo por todo lo que es servido hazer, conformándome con su divina voluntad, y le supplico se contente con lo hecho, no mirando que no se lo merecemos, sino por su infinita misericordia.

Au bas de la marge, autre apostille de la main du Roi :

Yo estoy bueno aunque he andado con cataro estos días, mas ya es muy poco y deseo que vos lo esteis....

CXL.

ANALYSE.

Monseigneur de Granvelle témoigne au monarque la douleur qu'il éprouve de la mort du prince héritier de sa couronne, et l'invite à s'armer de toute sa résignation pour supporter le coup, non moins terrible qu'inattendu, dont il vient d'être frappé. La conservation de sa vie importe à la religion et à la chrétienté. Enfin, c'est un devoir pour Sa Majesté de ménager sa précieuse santé, qu'il compromet trop souvent par le travail auquel il se livre presque sans relâche.

Philippe, par une apostille à la suite, remercie le cardinal de l'intérêt qu'il lui témoigne dans une circonstance d'autant plus douloureuse pour lui, qu'elle succède plus immédiatement à d'autres épreuves auxquelles il a plu à la divine Providence de le soumettre en ces derniers temps. Il bénit la main qui le frappe, et prie Dieu de se contenter de l'expiation qu'il vient de lui infliger.

CXLI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU CARDINAL DE LA BAUME.

(Archivo general de Simancas. — *Negociados de Estado*, S. Prov., Leg^o 2555, fol. 221.)

Madrid, le 29 novembre 1582.

.....

Le camp que les François avoient assamblé en la frontière de Picardie aura empesché Monseigneur le Prince de Parme de faire plus d'effect en l'arrière-saison, depuis l'arrivée du secours que l'on luy a envoyé; et des gens de guerre qu'il a levé de nouveau, ilz ont bravé beaucoup et mesmes

soubz la conduytte du mareschal de Biron. Toutesfois je n'entendz pas jusques à oyres qu'ilz ayent osé encores; et comme la vosomence¹ des François n'est pas de durer, je tiens que s'estant si longuement entretenuz en ladicte frontière, s'ilz ne sont entrez, ilz se seront jà la plus part séparéz, mesme pour estre gens ramassez et sans paye et bonne partie grandes canailles. Si les advis que nous avons sont véritables, l'on diet que ledict mareschal de Biron pourtoit au Duc d'Alançon 60^m escus. C'est peu de chose pour bailler soulde à tant de gens, actendu mesmes ce que les Estatz doibvent jà à leurs soldatz. Et estans ainsi, comme vous dictes, les désordres et licences que donnent les capitaines françois à leurs gens pour les retenir à leur volonté, il est apparent que ceulx de la mesme frontière de Picardie n'auront peu supporter tant de meschantez et cas malheureux que ces gens commettent.

Il me grève, au lieu que je vous ay tousiours donné bonnes nouvelles de la santé de tous ceulx du sang, il faut que je les vous donne maintenant telles que nous les avons tristes et doloieuses pour le tréspas de Monseigneur nostre Prince don Diégo, qu'advint, le 21 de ce mois, de la petite vérole que l'avoit saisy. A quoy les médecins n'ont sceu remédier. Et ceste perte est de si grande conséquence, que l'on peult délaïsser de la sentir extrêmement. Son frère reste seul masle, lequel aussy à présent a ladicte vérole; mais l'on espère qu'il n'y aura dangé ni pour l'infante Madame Catherine qui l'a aussi et la petite dernier fille Madame Magdelaine, que l'on espère se porteront bien. Et ne veult Sadicte Majesté que l'on prene deuil dudict Seigneur Prince, attendu qu'il jouyt du Royaulme pour lequel Dieu l'avoit créé. Et le mesme commanda-il au tréspas de Monseigneur nostre Prince Don Fernande, quy mourut quasi en mesme eage. Sadicte Majesté nous donne encoires espoire de sa brefve venue icy, et de partir de Lisbonne sans faulte devant le Noël. Et viendra avec luy l'Empetratrice qui logera au palais; qui nous donne espoir qu'elle se laissera d'employer aux affaires. Et à la vérité elle a l'eage et la disposition pour y pouvoir entendre et viendra bien à propos pour le gouvernement de ces royaulmes, si Sa Majesté, comme en est le bruict, vouloit voyager. Monseigneur l'Archiduc Cardinal demeurera au gouvernement dudict Portugal.

¹ Sic. Véhémence?

Et jà l'on luy dresse sa maison à la Portugaloise et de Portugalois, telle que l'avoit le feu Roy Cardinal, luy lassant de ses serviteurs anciens domestiques plus confidens et familiers. Et le Duc de Gandye ¹ est passé près d'icy qui vad en Portugal, pour avoir charge soubz le cardinal des gens de guerre demeurant là occupez. Ledict marquis de Sainte-Croix occupe en ce que peult convenir la marine, et se logent ses gens de guerre où l'on void plus à propos pour les avoir à la main pour tout ce que porra estre de besoing.

CXLII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A BENOÎT CHARRETON, S^r DE CHASSEY.

(Archivo general de Simancas. — *Negociados de Estado*, S. Prov., Leg^o 2535, fol. 222 v^o.)

Madrid, le 1^{er} décembre 1582.

Monsieur de Chassey, J'ay receu vostre lettre du 4^e d'octobre, et j'ay piècea respondu à celle que j'ay receu de vous. Il est, comme vous dictes, que le retardement de la provision de deniers nous a faict à ce cop un bien grand mal, oultre ce que jà tant de fois nous nous sumes resentiez du dommage de noz dilays. Les 600^m escus seront piècea arrivez, mais la debte estoit jà si grande, que qui envoira bien tost nouvelle provision, nous serons au mesme. Et je vous asheure que je la sollicite austant que je puis, n'obmectant de faire tous les offices requis, oultre ce que Monseigneur le Prince de Parme par ses lettres n'obmect rien de ce que peult servir pour représenter les inconveniens et dommages que succéderont de ceste faulte. J'espère que bien tost l'on aura plus grande somme, et qu'il porra continuer. Tout ira bien. L'assistance que la mère et le frère font au Duc d'Alanzon est trop notoire pour la pouvoir nyer. Ilz nous payent par dire

¹ César de Borgia, duc de Gandie.

qu'il leur desplaict, et qu'ilz ne peuvent résister aux volonteZ dudict Duc d'Alanzon par la force, pour non s'atlyrer une guerre intestine dedans leur pays. Mais j'espère que Dieu y provoyera. Et je tiens que à toute la chrestienté desplaict nostre patience. Je suis en opinion que le camp, qu'estoit en la frontière de Picardie, se sera pour la plus part séparé, pour estre gens ramassez bonne part d'aventuriers, qu'après la première furie ne souffrent volontiers long malayse. S'ilz ne sont entrez avec la compagnie du mareschal de Biron, que je ne pense, et s'ilz l'on fait, j'ay bon espoir que ledict Seigneur Prince en donnera bon compte. Il vad mal que le pays gras de la Flandre se destruyse en ceste sorte, qu'est enfin faire la guerre au Roy mesme. Il n'y a en ce qu'ung bien, que se treuvant les subjectz destruitz par ceste guerre intestine, si Dieu nous fait la grâce que l'on retourne en obéyssance, chacun se gardera de donner occasion à telz tumultes, pour se souvenir du chastoy. Le malheur a beaucoup donné sur noz pauvres Bourguignons, et seroit grand dommaige que nous perdyssions Monseigneur le Marquis de Varambon¹. Monseigneur de Saint-Vande², son frère, sera venu à propos pour l'assister et procurer sa santé et pour l'ayder à la poursuytte du procès contre Monseigneur de Laubespain³, et comme vous dictes, pour solliciter aussy la déclaration de Monseigneur de Balanzon⁴, leur frère, auquel véritablement les François font grand tort de le charger de si grandz intérestz de x escus par jour pour sa garde. Sur ma foy c'est ung honte que nous ne nous revanchons sur le vicomte de Torayne et aultres François prisonniers. J'ay procuré que Sadicte Majesté a escript audict Seigneur pour luy recommander de tenir soing de la déclaration dudict Seigneur de Balanzon. Ancung nous afferment icy que le comte d'Efmond soit mort; et je prie à Dieu qu'il n'en soit riens, comm'il est advenu, et beaucoup d'aul-

¹ Marc de Rye, marquis de Varambon, colonel bourguignon au service de l'Espagne.

² Sic. Varambon avait quatre frères : Philibert, l'aîné, baron de Balençon; Joachim, marquis de Tréfort, gouverneur de Bresse; Claude, baron de Vuillefans, maître de camp général de l'armée, et Ferdinand, prieur de Saint-Marcel. Voyez GOLLUT, *République séquannoise*, p. 564, et l'*Histoire de Bourgogne*.

³ Probablement Antoine de Laubespain, beau-frère du cardinal de Granvelle. Voyez DUNOD DE CHARNAYE, *Histoire de Bourgogne*.

⁴ Philibert de Rye, baron de Balençon, capitaine de cheveu-légers, frère aîné du marquis de Varambon. Fut fait prisonnier par les Français près de Bergues-Saint-Winoc en 1582. Mort en 1586.

tres bourdes que l'on a semé. Il est, comme vous dictes, que noz Bourguignons s'aydent mal l'ung à l'autre en nécessité au camp; et de mesmes font les Italiens; et la cause, comme je tiens, provient de ce qu'ilz ne sont ordinairement entretenuz. Et pourtant s'aydent et s'ayment moins les ungz les autres, au contraire des Espagnolz que pour estre ordinairement entretenuz ilz s'assistent; car ilz peuvent par après recouvrer le change des plaisirs qu'ilz font.

Nous avons icy une malveise nouvelle, dont je donnay advertissement par mes dernières à Monseigneur le Prince et à Madame de Parme, qu'est le tréspas de Monseigneur nostre Prince, advenu le 21 du mois passé, de la petite vérole. C'est une perte si grande, que je n'y ose penser. Son frère, qui demeure filz masle unique, est bien chargé du mesme mal, et la petite seur, que sont les deux qui nous restent de la Royne Madame Anne d'Autriche; aussi est atteincte de la mesme maladie l'Infante doña Catharina, seconde fille de la Royne doña Isabel; mais l'on espère que en tous trois il n'y aura mal dadvantage, et que ledict Seigneur Prince, qu'entroit en sa viii^e année, aura payé pour tout. Ledit filz qui nous reste est assez maladifz et débile. Dieu doynt que cest purge de la petite vérole soit cause de plus grande santé cy-après, comme souvent il advient que ceulx qui sont maladif et déliccat en enfance, passans ungz peu plus avant en eage se fortifient et se font robustes. Ce seroit ungz grand bien qu'en cestuy-cy il nous en advint ainsi, ou que si nous le debvons perdre devant les huit ans, comme en cest eage nous en avons jà perdu trois de ladicte Roine Doña Anna, que ce fust tost pour donner meilleur ordre à ce que convient pour maintenir les estatx de Sadicte Majesté, et toute la Chrestienté en quiétude. Le Roy, nostre maistre, nous assure encor de son partement de Lisbonne pour venir icy devant le Noël, et vient avec luy l'Impératrice, qui logera au palais et non près des Descalzas, que me faict espérer qu'elle se laissera employer, que viendroit bien à propos pour tenir le gouvernement de ses royaumes, s'il convient à Sadicte Majesté faire voyage et sortir d'iceulx. Monseigneur l'Archiduc Cardinal demeure pour gouverneur en Portugal, et l'on luy dresse sa maison à la Portuguese, telle que tenoit le fut Roy Cardinal, retenant aucungz de ses plus familiers et confidens anciens serviteurs. Le Duc de Gandye vad à Lisbonne en diligence, y appellé par Sadicte Majesté, lequel soubz ledict Seigneur Cardinal aura charge des gens de

guerre, et le marquis de Sainte-Croix de la mer occéane, qui jà est après pour dresser nouvelle armée, estant bien requis qu'il commence tost, selon qu'il est long en ses exécutions. Sadicte Majesté luy a donné *l'encomende major* de Léon, que tenoit cy-devant le comendador major Cobos.

Quatre basteaulx sortiz de la Tercera sont esté forcez, par la tormente, de donner à la coste de Portugal, où ilz ont esté prins de noz gens. Ilz refèrent que Don Antonio le bastard estoit party de ladicte Tercera avec quelques vaisseaulx pour s'attacher à l'isle de la Madera et aultres voisines; mais qu'ilz veirent (ou soit pour torment ou pour l'avoir voulu habandonner les François et Anglois mal satisfaitz de luy) que son armée s'escarta, ne demeurans avec luy que deux ou trois basteaulx au plus; mais nous n'avons plus seures nouvelles de cecy que ce qu'ilz dient ceulx qu'estoient dedans lesdicts basteaux, que peult estre fingent ceste nouvelle, avec espoir de par ce moyen estre mieulx receuz. L'on verra quelles aultres nouvelles en viendront après. Bien pensée-je qu'il ne tardera qu'il ne sorte quelque armée nostre pour recognoistre le tout, et faire les exploix que l'on verra convenir. Le Duc d'Ossuna est pièça arrivé à Pozzuole. Il debvra jà commencer son gouvernement à Naples. Et le comte d'Olivares estoit party de Rome pour aller veoir le commandador mayor de Castille à Gayette, lequel commandador mayor s'attend tous les jours à Barcelone; mais s'il ne s'est servy du bon temps qu'a couru ces jours passez, il pourroit bien faire plus long séjour à la Tope de Boucca ¹, qu'il ne voudroit. Sa nièpce, la Marquise de los Velez, se maria à Villarejo, maison de l'incomiende major, à sept liues d'icy, avec le conte de Benevento, le 22 du passé, et depuis s'est encheminez vers ledict Benevento. Le Duc de Terranova a jà ses dépesches pour le gouvernement de Milan, et n'attend que les premières galères qu'arriveront à Barcelone (soit celles de Cicille que partent de Siville, pour aller audict Barcellone, ou celles que y portent ledict commandador major) pour faire son voyage; et passera avec luy le Marquis del Gaste ², qui vad au Pays d'Embas pour y apprendre la guerre, afin de suyvre les vestiges de ses prédécesseurs. Le Duc de Montalto est icy, prétendant aussi servir. Et n'y aura faulte de seigneurs principaulx et d'Italie, et d'ailleurs qui s'ache-

¹ Sic. Tore de Boucca, Tour de Bouc (?) petit port sur la Méditerranée en France.

² Le marquis del Guasto. Voyez plus haut, pp. 235 et 265.

mineront au printemps vers lesdits Pays d'Embas pour y rendre service. Le comte de Barajas ¹ a esté faict président du conseil royal de Castille, demeurant encor avec la charge de la maison de noz Princes, jusques à la venue de Sa Majesté. Ce luy fut esté grand heur de rendre en vie Monseigneur nostre Prince à son père, devant que d'estre deschargé de cette charge. Venant icy Sadiete Majesté, j'espère qu'il y aura moyen d'achever beaucoup d'affaires que (pour ceulx de Portugal qu'ont tant empesché Sadiete Majesté) estoient demeurez penduz au cloz. Et si le vostre de Bran n'est achevé, s'il plaict à Dieu, j'en remettray les fers au feug pour veoir si l'on en pourra venir à bout, dont je ne desespère.

Je m'assure que Monseigneur de Broissia fera bien tost cognoistre sa souffisance; et je sçay bien les offices qui se sont faiz pour éviter qu'il n'alla là, et que je feis au contraire ceulx que je debvoys pour effacer les objections. Ce n'est chose nouvelle que en court il y ayt jalousie et envie; mais si les choses estoient bien entendues, il y a pour tous, estants les affaires en si grande multitude, et plusieurs charges distinctes. Je m'apperçois bien que contre Monseigneur d'Assonleville on a faict aussy malvés offices, et peult estre l'on luy rend le change. Ainsi vad le monde. J'espère que ledict Seigneur de Broissia, au rapport que aura faict des affaires de Bourgoigne et de ce que Madame ² luy a enchargé, aura donné contentement audict Seigneur Prince; et en ce qui luy plaira l'employer, ne se treuvera, comme j'espère, forcomté. Ceulx de nostre pays se debvroient ayder et non s'empescher l'ung à l'aulture, puisqu'il suffit la contradiction que ordinairement leur font ceulx des Pays d'Embas et là, et icy. Et véritablement il emporte qu'il y ayt des gens de nostre pays entremis aux affaires, ou il sera mal soubtenu et supporté.

¹ Francisco Zapata de Cisneros, comte de Barajas, fut corregidor de Cordoue, capitaine général de Séville, président des ordres et enfin président du conseil de Castille. Il épousa Marie de Mendoza, dont il eut un fils, qui devint le cardinal Zapata.

² Marguerite de Parme.

CXLIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXII, fol. 276 à 278.)

Madrid, le 4 décembre 1582.

Madame, Je reçois maintenant la lettre qu'il a pleu à Vostre Altèze m'escripre du premier du mois passé, qu'est venue heureusement par la voie de Lyon, et sont les plus fresches que nous avons. Je loue Dieu que la purge aye donné quelque alégement à la santé de Vostre Altèze; mais je regrette que ce ne soit estet avec l'entier effect que j'eusse désiré, combien que Monseigneur le Prince, par les siennes, m'asseure que Vostre Altèze se pourtoit bien; mais il vouldra dire que mieulx que du passé. Je prie Dieu que, de jour à aultre, elle se sente plus robuste, et mesmes prenant la chine ¹, combien que la saison de l'an est fort contraire; mais il y fault remédier avec artifice, faisant bon feu, et s'aydant des remèdes que servent contre les froidures et humiditez.

Quant à son partement de par delà, je luy ay respondu sur ce poinct plusieurs fois, et spécialement par mes dernières, luy disant franchement ce que j'en sentz, que je supplie à Vostre Altèze bien prandre, puisque je l'asseure que le tout procède de la sincérité de l'affection que je luy porte, n'estant le temps à propos maintenant pour voiajer; et d'icy au printemps l'on verra en quelz termes se mectront les affaires; et selon ce, je ne fauldroy de faire les offices que Vostre Altèze désire, de laquelle je vouldrois pouvoir procurer la santé et la longue vie, par souffrir moy-mesme ses indispositions et y mettre la propre vie, remerciant très-humblement Vostre Altèze du soing que je vois il luy plaict tenir de ma santé, que s'employra tousiours en tout ce qu'il plaira à icelle me commander. Quant à la santé de Sa Majesté, elle a heu ung peu de desvoyement d'estomac, que luy vient

¹ *La chine*, quinquina.

souvent, et par le moyen d'icelluy se purge, que les médecins jugent luy soit cause de plus santé, aussi n'a ce esté que de deux ou trois jours; et grâces à Dieu il se porte bien. Sa Majesté n'a voulu que pour le trespas de Monseigneur nostre Prince ¹, que nous tient icy tous en douleur, l'on print le deul, et a faict escrire aux ministres d'Italie, que l'on ne le print là, mais que au lieu de ce, l'on rende grâces à Dieu de tout ce qu'il luy plaît disposer, et le supplier de vouloir encheminer les affaires de la Chrestienté, comme mieux il peult convenir à son saint service et à la quiétude de ses subjectz, recommandant ausdictz ministres qu'ilz tiennent soing d'extirper les vices qui peuvent provoquer l'ire de Dieu et procurent que chascun vive chrestienement et vertueusement. Monseigneur nostre Prince, que nous reste seul filz masle, est aussi chargé de la mesme petite vérole, et aussi sa petite sœur ², et d'avantage Madame l'Infante Catherine ³, seconde fille de feu la Royne Doña Isabel; mais la chose est jà si avant, qu'il n'y a plus fiebvre, et prend le mal bonne résolution, tellement que les médecins jugent qu'il n'y aura danger. Ledict Seigneur Prince n'a que quatre ans, et est de fort débile complexion, ordinairement maladeux. Dieu doint que la purge de ceste maladie luy soit cause de meilleure santé, et qu'il luy advienne ce que j'ay veu advenir à plusieurs aultres, qu'estant maladeux en enfance venans plus avant en l'age, se font les plus robustes.

Tout cecy nonobstant, Sa Majesté nous asseure encoires de partir devant Noël de Lisbonne, pour venir icy; mais je crains le mesme que Vostre Altéze, et mesmes estant sorty Don Antonio de la Tercera, comme l'on dit, avec quelques vaisseaulx pour envahir l'isle de la Madera et aultres voisines. Vray est que trois bapteaulex, sortiz de ladicte Tercera, que par la tormente sont esté jectez à la coste de Portugal et prins des nostres, asseurent avoir veu que les vaisseaulx dudit Don Antonio s'estoient séparéz, demeurant luy seul avec deux ou trois, et dient qu'ilz ne sçavent si ladite tormente a causé ceste séparation, ou que les François et Anglois l'eussent

¹ « En son caige de sept ans et demy, ou quasi, et ce de la petite vérole, de laquelle les médecins, avec tous les remèdes, ne l'ont peu garantir, ains plustost craignons-nous qu'avec leurs remèdes ils ayent advancé la fin. » Le cardinal de Granvelle au prieur de Belle-Fontaine, le 2 décembre. (Lettres à Belle-Fontaine, t. I, p. 310.)

² L'infante Marie.

³ Née le 10 octobre 1557, femme en 1585 de Charles-Emmanuel I^{er}, duc de Savoie.

abandonné pour le rude traitement que luy et les Portugalois leur faisoient; mais comme nous n'en avons encoires aultre certitude, nous n'en pouvons riens assheurer.

L'on continuoit de dresser la maison à Monsieur l'Archiduc Cardinal de Portugalois, comme je l'ay jà escript; et le duc de Gandie ¹ est passé près d'icy, pour aller à Lisbonne, où le Roy l'a appelé pour luy donner la charge des gens de guerre audiet Portugal soubz lediet Seigneur Cardinal. Le Marquis de Sainte-Croix s'occupe à dresser nouvelle armée; et y a opinion que quelques vaisseaulx pourront de brief sortir; mais je n'en ose riens assseurer, tant est-il long en ses exécutions.

Le Duc d'Albe pensoit aller à Coria et à Labadie, où sont ses délices; mais ung fluz, avec une fiebvre lente tirant à étique, l'ont arresté et l'on craint de sa vie, combien que ce qu'il ha prins le laict d'une femme luy aye donné ung peu d'alégement; mais avec tout cela, n'y a riens d'assseuré.

L'Impératrix, comme je l'ay escript, devoit venir avec Sa Majesté; en quoy je n'entendz qu'il y aye changement ny est apparent qu'il y aura, ny jusques à oyres se peult l'on appercevoir que, ny pour le trespas de feu Monseigneur nostre Prince, ny pour l'indisposition de son frère, il y aye aucune résolution du mariage de l'Empereur : le courrier duquel sur ce poinct de son mariage n'est encoires venu; si long est l'on aussi de ce coustel là et en chose si importante qu'est ceste icy. Il y a près de trois mois que l'on est après pour le dépescher.

Nous avons pièçà nouvelles de l'arrivée du duc d'Ossuna à Puyzol, et le comte d'Olivares estoit allé à Gaëte pour se veoir avec le comandador mayor; mais nous ne sçavons pas encoires si lediet Duc et le comandador mayor se seront entreveuz. Le frère dudiet comte d'Olivares, Don Pedro Enriques et de Gusman, estoit allé par la poste à Naples, par commandement dudiet comte, pour persuader audiet commandador mayor l'entreveue.

Le gentilhomme envoyé par Monseigneur le Duc, sur la conjure du comte Claudio Landy avec le procès, est encoires icy, actendant si Sa

¹ César de Borgia, duc de Gandie, successeur du duc d'Albe dans le commandement de l'armée de Portugal.

Majesté luy commandera de passer oultre devers elle, et je tiens pour le plus apparent, estant encoires Sadiete Majesté résolue de venir icy si tost, que vraysemblablement elle voudra qu'il actende icy; et pour ce que ledict procès qu'il porte est grand, j'ay escript à Sadiete Majesté, pour sçavoir s'il luy plaira que je le prengne, pour le faire veoir, afin que à son arrivée, l'on luy en puisse faire rapport. Ledict gentilhomme m'a dict que l'on ha descouvert une nouvelle conjure de quarante chevaux que devoient actendre ledict Seigneur Duc en chemin, entre Parme et Plaisance. Ledict comte Landy est en la court de l'Empereur, et ledict Seigneur Duc faict de ce coustel là ses diligences afin que l'on ne se mcete en chose que luy puisse porter préjudice; et de mon coustel je continueray icy à faire ce que je doibtz. Quant à l'estat des affaires des Pays d'Embas, Vostredite Altéze peult estre assurée que Monseigneur le Prince en donne si bon compte, que je ne sçay ce que l'on pourroit faire mieulx; et j'escriptz sur toutes ses lettres à l'accoustumé, pour faire ce que je doibz, faisant instance afin que l'on luy corresponde, et que l'on envoie les provisions nécessaires d'argent, et à temps, et que l'on le renforce de geas, mesmes d'Espagnolz et Italiens. Il n'a tenu à moy que l'on n'esvita le danger où l'on a mis la provision d'argent faicte dernièrement. Je diz la part que se devoit payer en France, ayant faict à temps les remonstrances icy à ceulx de la *Hazienda*, et en escrivis en court, advertissant que les marchans s'obligoient de pour quelque peu davantage faire les payemens hors de France; mais, ce nonobstant, ceulx de ladicte *Hazienda* suyvirent leur opinion, et se sont trouvez estonnez quand ils ont entendu l'arrest faict à Paris, doubans que le mesme seroit de Lyon, ayans dois lors commencé de croire que l'on leur avoit dict vray. Depuis le marchand qu'a traicté de ladicte provision m'a asseuré de pour peu, nous en tirer hors de tout danger, dont j'ay adverty lesdictz de la *Hazienda*. Je ne sçay ce qu'ils en auront faict. Ledict Seigneur Prince nous advertit du recouvrement de Lescluse, et de comme il se trouvoit avec son camp sur Ninove avec bon espoir¹; mais la faulte de chariage pour l'artillerie et la suyte avoit ung peu retardé l'affaire. Toutesfois il espéroit que le retardement à ceste occasion ne seroit pas de

¹ Il prit cette ville. Voyez plus haut, p. 376.

plus que de cinq à six jours. Il advertit aussi de l'escalade que les rebelles ont donné à Louvain, où ilz sont estez frottez ¹.

L'on entend, par lettres du Seigneur Joan Baptista de Tassis, que le camp, qu'estoit en la frontière de Picardie, se vad desfaisant de soy-mesme, faisant son compte le mareschal de Byron de, avec les Suisses et le reste qu'il ha peu retenir de François, s'encheminer par mer vers le Duc d'Alançon, pour luy porter jouxtement cinquante mil escuz, qu'est petite somme pour satisfaire à tout.

Il ne tient à moy que je ne ramantoive souvent la faulté que nous faisons de tant dissimuler les outrages que nous font les François, et qu'il conviendroit faire diversion pour leur faire lascher prinse, et en ay mis les moyens en avant, faciles, à peu de fraiz, et en apparence de réuscir sheurement, et de faire chose d'importance. Je ne sçay ce que enfin en sera, mais ilz ne donnent que trop occasion.

Quant à ce que concerne Madame la Princesse de Mantoa ², j'ay compassion à Vostre Altèze, considérant fort bien ce que apparentment elle en doibt sentir. Ce que plus conviendroit seroit, que de commun accord la chose s'accomoda. L'entrée au monastère de ladicte Dame ne se pourroit faire sans exprès consentement du prince son mary, lequel à ce que j'entends, luy porte bonne affection. Il ne s'en traicte présentement riens icy, mais j'entendz que à Rome il s'en parle plus, et que l'on estoit après pour y prendre quelque expédient. Si l'on en vient à traicter en ce costel, ou que, par quelque bout que ce soit, j'aye moyen de faire quelque chose que

¹ Le duc d'Anjou entreprit, le 29 octobre 1582, une attaque contre la ville de Louvain. Plusieurs de ses soldats y entrèrent, mais ils furent repoussés. Voyez Bon, liv. XVII, fol. 52 v° et 55. Strada rapporte ce fait de la manière suivante : « L'armée des Estats ayant esté secrettement asssemblée, en partie des soldats des garnisons de Bruxelles, de Vilvorde et de Malines, en partie des François et des Anglois du duc d'Alançon, au nombre environ de 8,000 hommes de pied, avec quelques compagnies de cavalerie, partit de nuit pour venir à Louvain, et sur le poinet du jour on planta les eschelles et l'on monta par trois endroits dans la ville. Il y avait alors deux vieilles compagnies d'Italiens, une de Wallons, une d'Allemands, et Fabio Matatoni estoit chef de la milice de la ville. Comme il alloit la nuit à l'entour des murailles, pour voir si l'on faisoit bonne garde, il apperecut que la ville estoit environnée de gens de guerre, et que les eschelles estoient déjà dressées contre les murs. En mesme temps il cria aux armes, etc. ». Voyez aussi BOONEN, *Geschiedenis van Leuven*, p. 148.

² Marguerite Farnèse, petite fille de Marguerite de Parme. Voyez notre tome VIII, p. 28, note 1 au sujet de son mariage.

serve, Vostredite Altèze peult-estre assurée, que je y rendray le debvoir que je doibs, et en tout ce que je jugeray pouvoir estre de service à Vostre Altèze.

CXLIV.

LE PRÉVÔT FONCK AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXII, fol. 281 et 282.)

Lisbonne, le 6 décembre 1582.

Monseigneur, N'ayant chose d'importance à respondre à voz dernières du xxvij^e du mois passé, me convient emprunter quelque chose de la bourse de nos marchans, lesquelz en lieu des mauvaises nouvelles qu'avoient ces jours passez semées au détriment de Nostre Seigneur Prince de Parme, ont maintenant tourné la voile au préjudice des François, disant fort et ferme que ceulx d'Anvers ont derechef chassé dehors tous les Francillons, et mesmes leur nouveau Ducq; les aultres confessent bien de quelque mutinerie parmy le menu peuple, mais que la chose n'est pas encoires venu si avant jusques à l'enchassement desdictz Francillons. Bien est-il vray que les uns et les aultres disent que la cause et source de cest émotion a esté pour ce que ledict Alançon commençoit soubz la main prattiquer y vouloir introduire peu à peu quelque bon nombre de François, pour tant plus assurer sa personne et quand et quand luy faire maistre des bourses desdits marchans, n'estant que chose assez vraysemblable, que le malheureux Ducq se doibt trouver en grande perplexité, voyant d'ung costel que de France ne luy suyvera beaucoup d'argent, et que, d'aultre costés, les nostres y commencent bien hardiment soustenir, qu'on leurs avoit promis grand argent et secours de France et d'ailleurs, disant le peuple : « Si nous » devons fornir et frayer le tout, à quoy doncques nous servira sa défense » et protection? veu mesmes que sa personne, pour estre telle qu'elle est,

» ne nous peult servir de rien. » Le traistre d'Oranges est, peu s'en fault, entièrement inutile, pour avoir perdu sa mémoire.

Le semblable, dict-on, seroit advenu en la ville d'Enchuysen, où ceulx de la commune burgeoisie ont crié à haulte voix : « plus tost mourir qu'ac-
» corder nouvelles contributions ! et si toutefois voudrons contribuer
» d'avantaige, nous entendons cela debvoit estre employé pour nous récon-
» cilier avecq nostre Prince naturel, et point au prouffict de ce petit blis-
» treau de France, qui ne tasche que nous ruiner. » *In summa* il y a que dire et que faire partout *si Africa pianse, Italia non rise*. Nous attendons de jour à aultre, au moins au premier vent, plus que cent navires d'Hollande que, par faulte du vent, ne peuvent s'approcher, jàçoit que doiz plusieurs sepmaines ont estées chargées et prestes pour voyager ; si que lors on sçaura le tout.

Vos considérations du filz de quatre ans et du père de 56, ne sont que trop véritables ; mais quoy, avons encoires deux filles, et sommes au pays où la loy salicque n'a pas lieu, craindant que le petit, avecq sa petite sœur, ne seront de longue vie ; et quant à l'empereur, on nous menache aussy de sa petite complexion, tellement qu'on ne sçayt ce que Dieu sera servy en disposer : car remarier le maistre, je craindrois grandement que ne seroit que pour tant plus accélérer sa fin, veu la petitesse de ses forces pour y faire les debvoirs requis¹ ; pouvant néanmoins estre, que Dieu nous voudra conserver ce petit nostre *Benjamin*, et que sa complexion maintenant purgée et renforcée par ces petites vérolles, sera tant plus durable et gagliarde pour l'avvenir : *Utinam id succedat !*

Et au regard des députez de Frize, ay finalement tant faict, que hier est party d'icy avecq mon coche le burgmestre de Groeningen en compagnie de nostre petit Roy Marion et Nicolas de Champs, estant encoires demeurez par deçà le scindicq attainct de ses hémoroydes et De le frizon de ses gouttes, dont néanmoins et l'ung et l'aultre espèrent qu'ilz seront respectivement bientost délivrez. Dieu doint qu'il soit ainsy, au moins le scindicque, puis qu'il importe beaucoup que son retour soit hasté.

La dernière dépesche est encoires ès mains du maistre, n'attendant que

¹ Dans sa réponse du 11 décembre, le cardinal de Granvelle ne croit point « que le roy veuille se remarier, ny sçait qui luy conseileroit, ajoute-t-il, *nisi Pius quintus* ». (*Ibid.*, fol. 287.)

sa signature, vueillant touteffois espérer qu'il ne sortira d'icy sans me la renvoyer.

L'on dit que le jeudi suyvant le départ du Roy d'icy, il se transportera à Belen, pour y assister au transport et enterrement des Roys ¹, et que doiz là s'encheminera vers Almarin, pour y tenir les festes de Noël avec l'Impératrice sa sœur; ce qu'en viendra, le temps nous enseignera. Ces gens sont si secretz et serrez ès choses de petite importante, que plusieurs fois s'oublent user le semblable en celles que sont de plus grande. Quant à moy, m'en souleye bien peu; car à la fin, tempre ou tard, on me parmeta de suyvre les aultres, ayant enchargé Heersan m'envoyer ung aultre coche, si tost qu'il entendra qu'on envoie par deçà les aultres charrettes et mules, desquelles l'Alcalde at prins à sa charge m'en pourveoir pour mon argent, ayant audiet fin jà déposé quelque nombre des ducatz comme aussi ont faict Mathieu Vasques, et Çayas ² sentira beaucoup voires plus, que nul aultre, le trespas du Ducq d'Alba, qui certainement at combattu et continue de combattre bravement. Dieu luy soit en ayde et quant au logis du Heersan, bien voudroye qu'avant nostre partement d'icy, arrivasse la flotte de Flandres, et ce pour m'esclaircir de plusieurs doubtes, et négociations, qu'on at entamé par cy-devant.

CXLV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MONSIEUR DE LA VOYPIERRE.

(Archivo general de Simancas. — *Negociados de Estado*, S. Prov., Leg.^o 2553, fol. 229 v^o.)

Madrid, le 9 décembre 1582.

Quant au jeune homme ³, qu'a esté tiré à quatre chevaux en Grève, l'on luy a faict grand tort s'il n'a faict aultre mal que ce que fausement

¹ Sébastien et Henri.

² Lacune par lacération.

³ C'est-à-dire Salcède.

L'on luy a imputé d'avoir, par charge du Prince de Parme, voulu empoisonner le Duc d'Alançon. A quoy ledict Seigneur Prince ne pensa oncques, ni moins ce pauvre home qu'a esté exécuté : et l'on debvroit faire exhibition de la déposition que l'on luy feit signer par force et le poygnard à la gorge à Bruges, où l'on meit faulusement ce déleit, y adjoustant que ceulx de la maison de Guise, les Ducz de Nemours et de Nevers et aultres Seigneurs et officiers du Roy Très Chrestien, auxquelz l'on tient le Duc d'Alançon tenoit malvaïse affection, estoient complices. Et le doit sçavoir la Royne mère et Messieurs les cardinaulx de Borbon et de Birago, qui accompagnarent ladicte Royne quand elle alla au bois de Vincennes examiner ledict Salcedo ¹. Vray est qu'il avoit prins charge de reconnoistre le camp des François qui s'estoient fortifiez près de Dunkerke, et d'en venir faire rapport, ny eust oncques dudict Prince aultre charge; mais ce sont inventions malheureuses d'Oranges et de ceulx de sa suytte, et pour couvrir ce que l'on a sceu d'ung François qu'a heu charge d'empoisonner audict Prince de Parme ², duquel le procès est en pied, faut légitimement, et non contre droit et raison, comme celluy dudict Salcedo, ayant aussy esté ledict François exécuté; mais l'on n'en a pas voulu faire si grand bruit. Bien se porra garder ledict procès pour en son temps en faire ce que l'on verra convenir. Je vous prie m'envoyer les vies de Plutarque traduites de Crucerio, jadis conseiller du Duc de Clèves, que l'an (s'il me souvient bien) 66, s'imprimèrent à Lyon en 16^e d'une bonne lettre.

¹ Nicolas Salcède, écuyer, seigneur d'Anvilliers en Normandie, fut condamné à être écartelé, par arrêté de la Cour du Parlement de Paris du 25 octobre 1582, dont l'extrait porte : « Tout considéré dicit a esté que ladicte chambre a déclaré et déclare ledict Salcède crimineux de Majesté : pour réparation duquel cas l'a condamné et condamne à estre tiré à quatre chevaux, en la place de Grève; son corps mis en quatre quartiers, qui seront attachez à quatre potenees, qui pour ce fait seront dressées hors les trois principales portes de ceste ville de Paris; sa teste portée en la ville d'Anvers, pour estre mise en tel lieu qu'il sera advisé par la justice des lieux..... Et néantmoins ordonne ladicte chambre auparavant l'exécution que ledict Salcède sera mis et appliqué à la question extraordinaire pour estre oy et enquis sur aucuns cas et faiets résultans du procès. Et outre a ordonné et ordonne que les dépositions, lettres, missives et déclarations dudict Salcède contre l'honneur de plusieurs princes, seigneurs et autres, seront mis au feu, pour en oster et esteindre la mémoire, comme faulusement, malicieusement et colomnieusement par ledict Salcède inventées et controuvées ».

² Le François chargé d'empoisonner Farnèse était le capitaine Hervet (Hervé? et non Herman) Bureau, seigneur de la Crépière.

CXLVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A D'ASSONLEVILLE.

(Archivo general de Simancas. — *Negociados de Estado*, S. Prov., Leg^o 2653, fol. 250.)

Madrid, le 9 décembre 1582.

Monsieur le conseiller, J'ay receu voz lettres et veu volontiers le prudens discours que, par icelles à vostre accoustumée, vous faictes des affaires de l'État de par delà. Vous avez heu la provision des 600^m escus, et l'on est, comme j'ay ja aucuns fois escript, après pour envoyer plus grande somme. Cambray ne se peult assaillir, attendu l'assiette et la rivière que passe par la ville, synon avec grand camp et avec les provisions nécessaires, comme j'entends que le conseil d'État et de guerre, ausquelz Monseigneur le Prince de Parme avoit mis la délibération, l'a clerement entendu et donné par advis à Son Altèze. Il me desplaict du dommaige que l'on en reçoit et de ce que les eaues ont contrainct noz gens de laisser le siège de Lochon¹, que je sens beaucoup, pour ce que j'entendz fort bien combien, pour le recouvrement d'Hollande et des isles et de ce coustel là, nous emporte. Pour mon advis l'on ne comporteroit riens aux François, sinon que l'on leur rendroit le change. Il est impossible d'avoir paix assurée avec eulx, leur souffrant et comportant. Et pleut à Dieu que l'on eust rompu il y a quatre ans; car nous nous en treuverons mieulx. Don Antonio n'a pas fait avec soy de François ny d'Anglois, comme l'on diet par delà; mais je me doute qu'il en a encor plus qu'il ne voudroit. Il fait semblant de vouloir inquiéter les isles voysines à la Tercera; mais

¹ Lochon, lisez Lochem ou Lochum, dans la Gueldre. Strada raconte de la manière suivante cet événement : « François Verdugo, gouverneur de la Frise, avoit assiégé cette ville, ayant envoyé devant Jacques de Bronchorst, gouverneur d'Anholt, et de Breafort, colonel d'un régiment d'Allemands; Verdugo, désespérant de prendre Lochem, s'en alla à Grolle ». (*La guerre de Flandre*, t. II, p. 255; Bon, liv. XVII, fol. 55; *Resolutien der staten van Holland*, du 17 juillet 1582, p. 543; VASQUEZ, *Los suceos de Flandes y Francia*, dans le tome LXXII, pp. 561 et suivantes des *Documentos ineditos*; *Renon de France*, t. III, p. 54.)

j'espère que l'on procurera de luy lymmer les cloux. Et si la Royne mère du Roy de France practique d'armer de nouvel du coustel de deçà, l'on a jà la main à l'œuvre pour luy respondre. Les Hollandois ont promis merveilles. L'on verra s'ilz en acompliront quelque chose. Monsieur le chancelier de l'Ordre ¹ nous en donne bon espoir, et il y doibt avoir quelque considération pour quoy l'on continue de leur laisser la guerre ouverte. Qui les eut serré du tout dois lors que j'en feis instance, l'on en verroit le fruit. Et il y avoit et auroit encoires bon moyen pour le faire; mais les intérestz particuliers font souvent tort au publicque. Le Prince d'Oranges ne l'entend pas mal, tenant opinion qu'il faille tenir compte avec la marine. J'espère qu'il se fera, et l'on est après. Il emporteroit beaucoup d'avoir quelque port, comme vous sçavez. Et à cela aussy à mon advis il y a remède, si l'on y veult entendre.

Nous attendons bientost par deçà nostre maistre, que pleut à Dieu il y fut jà, après avoir bien accommodé les affaires de Portugal. Il nous assure de partir de Lisbonne devant le Noël, et y laisse pour gouverneur le Cardinal Archiduc, le Duc de Gandye ² pour y manier les armes, et le marquis de Sainte-Croix pour la mer. Le Duc d'Alve estoit audict Lisbonne, que pensoit s'acheminer vers Coria et la Badie, que sont ses délices, mais il a esté atteint d'ung flux de ventre et d'une fiebvre lente, que le débilité fort. Il prenoit le laict de femme, qui luy donnoit un peu d'allégeance; mais l'on ne l'assure pas encores du tout. Dieu, par sa grâce, luy doint santé. L'Impératrice viendra icy avec Sa Majesté. Nous avons perdu Monseigneur nostre Prince, comme vous aurez entendu, et ce de la petite vérole. Son frère, qui nous reste seul filz masle, l'a aussy et Madame l'Infante Catherine, seconde fille de la Royne Doña Isabel, et aussy la petite Infante Doña Magdelaine; mais ilz sont jà sy avant en la cure, que l'on espère que nul des trois n'aura autre mal. Le reste du sang se porte fort bien, grâces à Dieu.

¹ Le chancelier de l'ordre de la Toison d'or était Jean Fonck, souvent cité dans le présent volume.

² François de Borja, duc de Gandie. Voyez *Documentos inéditos*, t. LXXIV, p. 405.

CXLVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU COMTE CHARLES DE MANSFELD.

(Archivo general de Simancas. — *Negociados de Estado*, S. Prov., Leg^e 2555, fol. 255.)—
Madrid, le 10 décembre 1582.

Ce qui vous semble convenir au service du maistre et ce qui se porroit faire pour séparer les François de l'assistance des rebelles, me semble vous le devez dire, avec toute modestie, audict Seigneur Prince, et qu'il ne porra estre de luy, sinon fort bien prins; et comm'il est Prince prudent, et jà si expérimenté et en gouvernement et en guerre, il y sçaura prendre résolution, ou se c'est chose qu'ayt besoing de consulte, en escripra à Sa Majesté; si je ne me forcompte il vous oyra fort volontiers; car il me semble qu'il vous porte affection, selon que j'ay veu par ses lettres et est Prince qui désire entendre chascung. J'ay veu souvent, en temps de l'Empereur, advenir que quelque puissante armée que nous heussions, la faulte de vivres retenoit que l'on ne passoit en France avec si grande multitude; mais pour courir le pays avec peu de gens en bonne saison, cella se porroit faire. Et les reitres allemandz en ont monstré le chemin. Vray est que l'on porroit dire qu'ilz estoient aydez de ceulx de la court mesmes par les descingz de la Royne mère, et qu'estant la division si grande au royaume, ilz estoient assistez, du moins de l'une des parties, et souvent par le moyen que je dis de toutes d'eux. La saison est maintenant fort avancée pour tenir la campagne; mais il seroit bien que vous en fassiés quelque discours audict Seigneur Prince, tant afin qu'il reconnoisse vostre bonne volonté, que pour ce qu'il y porroit penser pour voir s'il y auroit après occasion pour en mettre quelque chose à exécution. Et je voids Sa Majesté bien résolue et déterminée en ses entreprinses, mettre le verd et le sec, et de non cesser, quoy que puisse advenir, de continuer guerre, jusques à ce qu'il rentre en l'entière possession de ce que luy appertient. Et j'ay grande pitié de ces pauvres aveuglez rebelles, qui debvroient considérer ce point, et qu'avec ceste continuation les pays se vont destruisant davantage,

dont eulx cy après et leur postérité se sentiront bien longtemps. Et tous les jours sera pis s'ilz ne regardent à remède, ne se doibgeans imaginer que Sadiete Majesté soit Prince si failly de cueur qu'il doibge comporter que qui que soit le prive de son héritaige. Bien diray-je que pour le recouvrement d'icelluy, l'on n'a pas tousiours suyvy le chemin que, à mon advis, fut esté à propos. Et comme l'on vad plus avant, l'expérience monstre de jour à aultre ce que convient. Post date de main propre. Je vous suplie non prendre de mauvais part si la lettre n'est escripte de ma main propre, et le voloir imputer à faulte de temps et à mon eage, et non que je ne reconnoisse le devoir que je vous doibs en tout; vous supliant de non faire en ce cérémonie et de me commander ce que vous vouldrez, faissant escripre voz lettres pour vous relever de peine de la main de vostre secrétaire.

CXLVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXII, fol. 285 et 286.)

Madrid, le 10 décembre 1582.

Muy verissimil es lo que escribe el baron Sfondrato ¹ que, si el Duque de Savoya viene á proponer los dos puntos que el dize, havrá sido de suyo, y no con participacion de su consejo, en el qual tiene tanto credito Raconis ²

¹ Le baron de Sfondrato, comte della Rivera, envoyé de Philippe II à la cour de Chambéry, fut chargé de la procuration du roi pour le mariage de sa fille Catherine avec Charles-Emmanuel I^{er}, duc de Savoie (GUICHENON, *Histoire généalogique de la royale maison de Savoye*, p. 566.)

² Bernardin de Savoye, seigneur de Cavours, comte de Raconis, conseiller et confident de Charles-Emmanuel I^{er}, duc de Savoye. Il reçut de ce prince le commandement des troupes envoyées contre les Bernois en 1581. Les Raconis formaient une branche bâtarde de Savoye. Cette circonstance engagea Bernardin à faire valoir des prétentions relativement au duché de Savoye, lorsque le duc fit une grave maladie en 1581. (GUICHENON, *Histoire généalogique de la royale maison de Savoye*, pp. 712 et 713.)

y sus allegados, y Mons. de Ligni ¹ ménos de lo que seria de razon. Podrá haver movido al Duque á esto el desseo, que siempre ha tenido de recibir de S. M. esta honra de ser le yerno, y agora mas por el discontento que verisimilmente tiene de Francia, haviendole el Rey de Francia estorbado su empresa de Genevra, en lo qual se puso á la verdad con poco fundamento, digo en passar adelante con demostracion de fuerças despues de haver sido descubierto el tractado y justiciado en Genevra los cómplices, sin acordarse de la confederacion que hizò 4 años ha el Rey de Francia con los Berneses, á persuasion de su madre, para defender Genevra contra quienquiere que la quisiesse offender; en esta empresa ha sido muy mal servido el Duque del dicho Raconis y de otros, y ha gastado muy mucho y irritado los Berneses que le piden la costa que han hecho en esta guerra : y temo que serán de las querellas de Alemaño, y que podrian poner el dicho Duque en trabajo; devrà tambien esperar que con este matrimonio quedará mas seguro contra Berneses y contra el mismo Rey de Francia.

Quanto nos importa poder nos acomodar de los estados del dicho Duque, la experiencia de lo passado nos lo muestra, y todo lo deve haver considerado S. M. quando de suyo hizo proponer al Duque defuncto, con hazerle despachar correo proprio, el matrimonio, en que estriban mucho los de la parte del Duque, la resolucion deste, si se ha de hazer, vernia agora en buena coyuntura, mientras las cosas de Escocia estan en los terminos que sabemos, que nos serviria de desculpa por aquella parte, y que el Duque de Alançon tracta todavia su matrimonio de Inglaterra y anda en los passos que vemos; y tanto mas conviene evitar este barranco, pues se entiende y me lo escribe un auditor de Roma, que S. S., persuadido del sacro colegio, ha de embiar brevemente legados á ámbas partes, por hazer officio de padre comun y no faltar por su parte á procurar quietud de la Christiandad; lo qual alude á lo que dize Juan Bautista de Tassis en una de sus cartas, haverle dicho el nuncio en Francia, que era menester se entrepusiesse alguno para acomodar las cosas, que quizá se lo han movido los Franceses, y verisimilmente propornan los legado el matrimonio de Alançon y que

¹ André Provana, seigneur de Leyni, comte de Fruzasque, était avec le comte Raconis l'un des principaux conseillers et confidents du duc de Savoie. En 1585, général des galères de Savoie, il accompagna son maître en Espagne à l'occasion du mariage de ce prince avec la fille de Philippe II. (GUICHENON, *Histoire généalogique de la royale maison de Savoye*, p. 710.)

con esto se le den los estados Baxos, ó parte dellos, ó Milan, y casandose esta hijo, no havria color con que se pidiesse tal cosa que paresceria poderse pedir con mas razon, proponiendo matrimonio, y sino conviene ceder algo destas cosas S. M. lo entiende mejor.

Bien se que algunos han propuesto en algun tiempo el matrimonio de la Señora Infante Doña Ysabel, con el Duque de Savoye, para desños demas lexos, y S. M. se acordara muy bien dello; gran cosa seria si, proponiendo aquellos dos puntos, de que le den algun estado en dote, declarando lo de Novara, ó de Alexandria, y que sea asegurado de fuerças de S. M. por si Franceses le quisiessen invadir sus estados, y que haya dinero deputado del qual se pueda echar mano, sin consultar á España, en caso de súbita necessidad, lo remita in fin todo á S. M. en que tanto mas obligo S. M. á mirar por el que la piedad paterna requiere que casando S. M. su hija, tenga cuydado de las cosas de quien le fuere marido, y que ello sea tractada y asegurada en su estado como conviene, de los dos partidos de Novara ó de Alexandria; claro es que el delos dos que menos daño haria al estado de Milan seria Novara, que creo se puede rescatar del duque Octavio con 100^m escudos, ó algo mas; Alexandria y su comarca importa demasiado, siendo en el sito que está, y el estado de Milan tan angosto que apenas puebe saber en el el peso de la gente de guerra ordinaria, que en el todo caso el menester tener, y ny lo uno ny l'otro se puede dar sin consentimiento del Emperador, por ser feudo imperial; pero verisimil es que no lo negaria. Haviase hablado de Saluço y de ayudar á la conquista, pero seria offrescerle trabajo; tambien del Monferrato, y que aceptaria la mitad en dote, y la otra mitad acuenta de su derecho, que todavia pretende, no obstante la sententia dada por el Emperador en Genua, á la buelta de Provenza, en favor del duque de Mantua, dandose recompensa al dicho Duque de Mantua, y en esto hay grandissima dificultad por no ser él muy facil de contentar, y pretendiendo como pretendia, Cremona, que es dela importancia que se sabe. Ningun partido me parecia mejor que el que de suyo havia offrescido el Comendador Mayor, Don Luys de Requesens, de mediante este matrimonio, trocar los estados que tiene el Duque desta parte de los montes con Serdeña, y pretenden ellos que no lo offresciera tan liberalmente el dicho Comendador Mayor, que era dela corona de Aragon, sino entendiera que

se pudiera hazer. En fin no se puede casar essa hya sin dote ó sea alguno destes partidos, ó otra cosa, pues de dineros no parece que se contentara, ny le parecera que satisfaze á los Franceses dexando de tomar su partido, sino es dandole estado, que Franceses ny le pueden ny le querran dar. Lo que el pide de ser ayudado contra Franceses, si se moviessen, es punto de qualidad, en que parece que no va ménos á S. M. propriar que al dicho duque, y importaria harto tener depositados á lo ménos fasta cien mil, ó, 150^m escudos que serviessen para oponerse á prompta invasion, y que esta suma estuviessen á la dispuscion del duque de Terranova, de quien se puede confiar, para que d'este deposito no usasse, sino en caso de evidente necesidad. Y no tornaré á decir de que importancia nos seria el poder nos acomodar de los estados que el dicho duque tiene desta parte de los montes, pues confinan con el Lionez, con el Delfinado y con el condado y ducado de Borguña y con la Lorrena, que seria entrar en las entrañas del rey de Francia y para poder le forçar por esta via á supesar á quanto se quisiesse : y el perder estos estados seria serrarnos el passo de Italia para Flandres, y teniendo los quitar á los Franceses tres ó quatro passos, los mas cómodos de los Alpes, que es lo uno y lo otro de la importancia que se sabe.

Havia el embasiador de Savoya ¹ dado nota de las plaças de las quales parecia deverse crescer guarnicion por seguridad dellas, assi de cavallos como de infantes, y, si no me acuerdo mal, venia la cosa á resumirse en cerca de 6^m infantes y mil cavallos, que pienso se podrian reduzir á menos. Si se suffriesse que parte destes fuessen Españoles, ganarse hya mucho, pues presidiando bien todas aquellas plaças, con que estuviessen los castillos de Milan bien proveydos, por lo demas se podria dercargar de buena parte del peso que le carga, y de la mina que haze en aquel estado tan angosto el número de los soldados que en el hay, que le da tanta angaria y vexacion proponiendose dende agora Españoles, seria declararase mucho, perdonde pienso que en el principio, á lo menos, seria menester servirse de otra gente, fasta que los motivos de Franceses mostrassan lo que quisiesen

¹ Charles, marquis de Pallavicino, était ambassadeur du duc de Savoie à Madrid. Ce fut lui qui fit les premières ouvertures à la cour d'Espagne au sujet du mariage de Charles-Emmanuel I^{er} avec l'infante Catherine.

hazer, que no podian formar exercito para acometer ni los estados del duque ny el estado de Milan sin que se entienda; y entonces á la mano podran estar Alemanes, y de Napoles y de Sicilia podrán venir por mar soldados, conforme á la nueva que se tuviesse de Levante, y no faltarian Italianos, vassallos de S. M., buena gente si son bien llevados, y con cabeças que sean á proposito.

Encomienda mucho el secreto, como V. S. dize, y tiene razon, porque antes que se publique resolucion alguna es menester que se provean los estados que digo del Duque de gente suficiente de aquellos presidios mas importantes, y que lo haga el Duque por agora, pero de gente de la qual S. M. pueda tener confiança, dando al Duque comodidad para ello, para que declarandose la resolucion se halle apercebido contra lo que quisiessen mover Franceses, que no entravan tan barato en aquellos estados como hiziesen en tiempo del ahuelo, por haver el Duque padre y los mismos Franceses, mientras tuvieron las plaças en su mano, fortificado aquellas en las quales es menester poner presidio, las quales les atajarian los passos, tantomas que si se biesse algun motivo de Franceses por hazer la invasion de proposito contra los dichos estados del Duque, del estado de Milan se podria sacar la gente que fuesse menester para socorrer las plaças; y tiene razon el baron de dezir que es menester resolucion sin dar causa al Duque de, con differir ó pedir nuevos partidos sin resolucion, resolverse él á conferir dello con su consejo, en el qual se gardará poco secreto para con Franceses, y importa tanto que no se huela á que se camina, fasta que sea hecha esta provision, y puestos los presidios en el punto y estado que conviene: que es lo que por agora puedo dezir sobre este punto, añadiendolo á lo que antes he escripto, y lo someto todo á major juyzio de S. M. y de V. S., cuya muy Illustre persona N. S. guarde.

CXLVIII.

TRADUCTION.

Il est très vraisemblable, comme l'écrivit le baron de Sfondrate, que si le duc de Savoie vient à proposer les deux points dont il parle, ce sera de son chef et sans aucune participation de son conseil, dans lequel Raconis et consorts exercent tant d'influence, tandis que M. de Leyni se voit mis un peu trop à l'écart. Les motifs qui ont déterminé le duc dans cette circonstance sont probablement l'honneur qu'il a de tout temps ambitionné de devenir le gendre du Roi, mais plus spécialement encore aujourd'hui son mécontentement contre la France, dont le souverain a fait manquer son entreprise sur Genève, entreprise tentée, il est vrai, beaucoup trop à la légère; j'entends par ces mots l'imprudencce avec laquelle le Duc se risqua dans une démarche décisive, à main armée, lorsque déjà le projet avait été découvert et les complices justiciés à Genève, oubliant, en outre, le traité conclu, quatre ans auparavant, par le roi de France avec les Bernois, à l'instigation de sa mère, pour protéger et défendre cette ville contre toute espèce d'agression quelconque. Quoi qu'il en soit, le Duc a été fort mal servi dans cette circonstance par Raconis et autres, sans compter qu'il a dépensé beaucoup et irrité les Bernois qui lui réclament le remboursement des frais faits par eux dans cette guerre; je crains bien que ce ne soit là une véritable querelle d'Allemand qui jette ce prince dans quelque grand embarras. Il compte sans doute aussi se faire, au moyen de ce mariage, un appui contre Berne et le roi de France lui-même.

Quant à nous, l'expérience du passé nous démontre suffisamment les avantages résultant pour l'Espagne d'une alliance avec le Duc, et S. M. y avait sans doute mûrement réfléchi lorsqu'elle dépêcha spontanément un courrier exprès au feu Duc pour lui proposer ce mariage, démarche sur laquelle s'appuient avec une entière confiance les conseillers du prince. La conclusion de cette alliance, si elle doit avoir lieu, viendrait présentement dans les circonstances les plus favorables, et au moment où les affaires de l'Écosse sont dans une telle situation, qu'elles nous fourniraient une excuse très plausible de ce côté, et où le duc d'Alençon, toujours préoccupé de son projet de mariage avec la reine d'Angleterre, s'engage dans les démarches dont nous sommes témoins. Il est d'autant plus nécessaire d'éviter ce contretemps, qu'on dit partout, comme un auditeur me l'écrivit de Rome, que S. S., à la persuasion du Sacré-Collège, se dispose à envoyer sous peu des légats aux deux partis, pour remplir son devoir de père commun des fidèles et faire de son côté tout ce qui est possible pour procurer la paix dans

la Chrétienté. Ceci se rapporte assez à ce que nous écrivait un jour Jean-Baptiste de Taxis, auquel le nonce près la cour de France (cédant peut-être à quelques suggestions de ce côté) disait qu'il était nécessaire que quelqu'un s'entremît pour arranger les affaires et que les légats proposeront apparemment un mariage entre le duc d'Alençon et la fille du Roi notre maître, avec les Pays-Bas, en tout ou en partie, ou bien le Milanais, pour dot. L'alliance projetée avec le duc de Savoie enlèverait tout prétexte à une proposition de ce genre, qui pourrait être déceimment hasardée par eux sous le voile d'une demande en mariage, et S. M. sait mieux que personne s'il convient de céder quelque chose sur ce point.

Je sais parfaitement qu'à certaine époque on a proposé de faire épouser l'Infante Isabelle par le duc de Savoie, pour des vues d'une exécution plus éloignée, et S. M. n'en a pas perdu le souvenir. Ce serait un grand point de gagné pour nous si, le duc venant à proposer qu'on assignât pour dot à sa future épouse Novarre ou Alexandrie, lui garantissant aide et protection dans le cas où les Français tenteraient d'envahir ses États et mettant à sa disposition une somme dont il pourrait faire usage, en cas de besoin imprévu, sans consulter l'Espagne, il s'en référerait entièrement au Roi, qui se trouverait par là d'autant plus obligé de veiller au soin de ses affaires, que l'affection paternelle lui impose, en mariant sa fille, l'obligation de prendre à cœur les intérêts de son gendre, veillant en même temps à ce que la princesse soit traitée dans sa nouvelle position comme l'exigent les convenances. Quant aux propositions relatives à Novarre et Alexandrie, il est évident que celle des deux qui compromettrait le moins les intérêts de Milan serait la première, car on pourrait racheter Novarre du duc Octave pour 100,000 écus ou peu de chose de plus; Alexandrie et son territoire sont de la plus grande importance, à cause de sa situation, et parce que le Milanais est si étroit qu'il peut à peine contenir les troupes que l'on est obligé d'y maintenir d'ordinaire à tout événement; de plus, ni l'un ni l'autre n'étant fief impérial, ne peut se donner sans le consentement de l'Empereur, qui ne le refuserait probablement pas. On avait parlé de Saluces et de secours à fournir pour favoriser la conquête de cette place, mais ce serait créer des embarras au Duc. Il était également question du Montferrat, dont on lui aurait donné une moitié en dot et l'autre en indemnité du droit qu'il réclame, nonobstant la sentence rendue à Gènes par l'Empereur, à son retour de Provence, en faveur du duc de Mantoue; or, il se rencontre ici une difficulté très grande, parce qu'il n'est pas facile à contenter et qu'il élève des prétentions exagérées sur Crémone, dont l'importance est connue de tous. Le parti le plus convenable, à mon avis, est celui qu'avait proposé le grand commandeur, D. Louis de Requesens, c'est-à-dire de profiter de ce mariage pour échanger contre la Sardaigne cette partie de la Savoie qui se trouve en deçà des monts, et l'on prétend que ce seigneur n'aurait pas mis en avant une pareille proposition, lui qui était sujet de la couronne d'Aragon, s'il n'avait pas consi-

déré la chose comme très praticable. Enfin, on ne peut marier la princesse sans lui assigner une dot, que ce soit par l'un des deux expédients proposés ou par toute autre voie, car le Duc ne paraît point disposé à se contenter d'argent, et il ne se croira pas dégagé à l'égard des Français, dont il abandonne la cause, à moins qu'on ne lui garantisse une position que ceux-ci n'ont ni la volonté, ni le pouvoir de lui assigner. Quant à la demande qu'il fait d'être aidé contre les Français, dans le cas où ils tenteraient quelque chose contre lui, c'est un article de grave considération dans lequel S. M. ne se trouve pas moins intéressée que le Duc lui-même; il faudrait pour cet objet mettre en dépôt au moins 100 ou 150,000 ducats, destinés à être employés dans le cas d'une brusque invasion, et que cette somme fût à la disposition du duc de Terranova, personnage digne de toute confiance, avec la recommandation de n'y toucher que dans le cas d'une évidente nécessité.

Je ne reviendrai pas sur les avantages que nous offrirait la possession de cette partie de la Savoie qui se trouve en deçà des monts, car elle confine avec le Lyonnais, le Dauphiné, le duché et le comté de Bourgogne, ainsi qu'avec la Lorraine. Cela nous donnerait la facilité de pénétrer jusqu'au cœur de la France, et de forcer, par ce moyen, le souverain de ce royaume à passer, malgré lui, par toutes nos exigences. Négliger cette acquisition, ce serait nous fermer le passage d'Italie en Flandre, tandis que, dans le cas contraire, nous enlevons aux Français trois ou quatre positions les plus commodes des Alpes; or, chacun peut apprécier l'importance de considérations semblables.

L'ambassadeur de Savoie avait donné la note des places dont la garnison devait être augmentée pour plus grande sûreté, tant en cavalerie qu'en infanterie, et le nombre total s'élevait, si je ne me trompe, à 6,000 hommes de pied et 1,000 chevaux, dont on pourrait, je pense, réduire encore le chiffre. Si l'on permettait qu'une partie de ces troupes fussent espagnoles, ce serait un grand avantage; car les places dont il s'agit étant bien grandes et les forteresses du Milanais sur un bon pied de défense, on pourrait le soulager d'une bonne partie de la charge qui pèse sur lui, et mettre un terme aux dégâts commis dans un territoire fort circonscrit par les troupes qui le pressurent et le vexent outre mesure. En proposant dès ce moment les Espagnols, on ferait un premier pas fort important; mais, dans le commencement tout au moins, il faudrait employer d'autres troupes jusqu'à ce que l'on pût voir clairement les intentions des Français, qui ne pourraient former une armée pour attaquer les possessions du Duc ni le Milanais, sans que leurs intentions fussent visibles; dans ce cas, on aurait sous la main les Allemands, on pourrait faire venir par mer des troupes de Naples et de Sicile, suivant les nouvelles reçues du Levant, sans compter les Italiens, sujets naturels de S. M., et bons soldats tant qu'ils sont commandés par des chefs capables. Il recommande expressément le secret, comme le dit V. S., et en cela il a parfaitement raison, parce que, avant de manifester une détermination quelconque, il est nécessaire

que les États du Duc soient pourvus de troupes suffisantes, prises dans les garnisons les plus importantes, et que le Duc s'en occupe dès ce moment, mais se servent pour cela de gens en qui S. M. puisse avoir confiance et donnant au Duc toute commodité pour cet objet, afin que la détermination venant à être connue, il se trouve en mesure contre toute espèce de tentative de la part des Français; quant à ceux-ci, ils n'auraient certainement pas aussi bon marché de cette conquête qu'à l'époque de l'aïeul du Duc actuel; le père de ce dernier, et les Français eux-mêmes, dans le temps où ils étaient maîtres des places, ayant fortifié celles qui avaient besoin d'une garnison, de manière qu'aujourd'hui elles serviraient à leur couper le passage, d'autant plus qu'à la moindre apparence d'un coup de main tenté par eux contre la Savoie, on pourrait tirer du Milanais les troupes nécessaires pour la défense des places. Le baron a très fort raison d'insister pour une prompt détermination, afin de ne point fournir au Duc, par des retards ou des discussions sans solution précise, un motif de reproduire cette affaire devant son conseil, où l'on sera peu discret à l'égard des Français; or, il importe beaucoup que l'on n'ait aucun soupçon relativement au but de nos démarches, jusqu'à ce que l'on ait pris les mesures dont je viens de parler et mis les garnisons sur un pied convenable.

Voilà tout ce que j'en peux dire présentement, au delà de mes précédents écrits, et je remets le tout au jugement de S. M. comme à celui de V. S., que Dieu conserve.

CXLIX.

OCTAVE DE GONZAGUE AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXIII, fol. 92 et 95.)

Marignano, le 10 décembre 1582.

Yo son avisato che la regina vecchia di Francia fa con tutte le occasioni che può ofitii con il Principe di Mantoa, per inclinarlo alla devotione di quel Re, et che il duca di Ferara per la parte sua fa anch' egli il medesimo, adescandolo con promesse di carichi el altre speranze che sogliono alterare le animi de' principi gioveni; et sebene yo spero che tutte queste diligentie

serano vane perche il duca è devotissimo servitore di S. M., et sta con gli occhi aperti per non lasiar pervertir el figlio (il quale non mostra pero in fin qui niun inditio che ci possi far dubitar del animo suo) nondimeno ho giudicato che inportarebe molto à mantenerlo nella antica devotione di casa nostra, che Vostra Signoria Illustrissima fosse servita di scrivermi una lettera, mostrando di haver inteso questi particolari per altra via et dicendo in questo proposito tutto quello che le parerà della obligatione che padre et figlio hanno al servizio di S. M., et quanto male pare à tutti che se dia occasione di queste nuove vadino à torno. Con questa lettera pero mi risolverei di arivar sin à Mantoa et di fare con padre et col figlio offitio tale che taglierei il camino à tutti [pravi] disegni di Francesi, come yo tuttavia facendo per tutte le vie che poso. Mà perche questo he negotio di molta consideratione et no he bene lasciarlo pigliar maggior piede, mi he paruto necessario di darne conto à Vostra Signoria Illustrissima, accio che ayutato dalla molta sua autorità, yo possi tanto meglio far quello che desidero et sono obligato per servizio di S. M. ¹. Del particular del loco mio in questo consiglio non traio per non fastidir tante volte à Vostra Signoria Illustrissima, posto con speranza che S. M. non vorà che yo stia tutto il tempo de vita mia in questa villa ron cosi poco servizio suo, et reputatione mia. Et asicuro à Vostra Signoria Illustrissima che mi sarebbe carissima ogni occasione che si presentase à S. M. di servirsi di me in qualcaltra parte per no tratar più di questo negotio. Basio à Vostra Signoria Illustrissima le mani, et prego ogni felicità et contentezza.

¹ Je joins à cette lettre la réponse de Philippe II, formulée par Don Juan Idiaquez dans sa lettre au cardinal de Granvelle, du 2 février de l'année suivante: « Dí quenta á Sua Majestad de lo que Octavio de Gonzaga scrivió à Vuestra Señoria Illustrissima y lo que sobre ello le parece. Y dice que Vuestra Señoria Illustrissima podrá muy bien servir á Octavio en aquella forma como de suyo, sin que se trate de Sua Majestad ni que tampoco le pidastes que él vaya á hacer aquel oficio, porque el principe á quien ha de yr no lo tenga por cosa negociada, sino que le dé á entender que acá ha llegado la voz de lo que Franceses hazen por pervertirle, y que de aquí tome el ocasion (sin decirle Vuestra Señoria Illustrissima) que vaya para yr á aconsejar á su deudo lo que entiende que le cumple, etc. Vuestra Señoria Illustrissima lo ordenará como suele. Y Octavio lo haze honrradamente. Para esto va aquí su carta. » (*Mémoires de Granvelle*, t. XXXIII, p. 91.)

CXLIX.

TRADUCTION.

On m'a prévenu que la reine mère de France emploie en toute occasion tous les moyens possibles pour disposer le prince de Mantoue en faveur du roi (de France) et que le duc de Ferrare, de son côté, agit de même. Il s'efforce de gagner le dit prince de Mantoue par des promesses de dignités et les autres espérances qu'on fait miroiter d'ordinaire aux yeux des jeunes princes. Tout en croyant que ces avances seront vaines, parce que le duc (de Mantoue) est un serviteur dévoué de Sa Majesté (le roi d'Espagne) et qu'il voit trop clair pour laisser pervertir son fils (dont la conduite, du reste, n'est pas de nature à éveiller des soupçons), néanmoins je pense qu'il importe beaucoup de maintenir le dit duc dans l'antique attachement à notre maison. Je prie Votre Illustrissime Seigneurie de vouloir bien m'écrire une lettre où elle affirmerait avoir appris ces particularités par une autre voie. Elle dirait à cet égard tout ce qu'elle croirait convenable touchant les obligations que le père et le fils ont à Sa Majesté et combien chacun trouve mauvais qu'ils donnent lieu à toutes ces intrigues. Si je reçois cette lettre, je me déciderai à aller à Mantoue et à agir sur le père et le fils de manière à couper court aux méchants projets des Français, comme je m'y emploie déjà de tout mon pouvoir. Mais, comme c'est là une affaire très importante et qu'il ne faut pas laisser s'aggraver, j'ai cru devoir en rendre compte à Votre Illustrissime Seigneurie. Fort de son appui, je pourrai d'autant mieux exécuter ce que je désire et ce à quoi m'oblige le service du roi. Pour ce qui concerne particulièrement ma place dans ce conseil, je n'en parle point, pour ne pas importuner aussi souvent Votre Illustrissime Seigneurie. J'espère que Sa Majesté ne voudra pas me laisser toute ma vie dans cette ville, où je fais aussi peu pour son service ¹

¹ Traduction de la note de la p. 414 : *Réponse de Philippe II, telle qu'elle se trouve formulée dans une lettre adressée, le 2 février 1585, par don Juan Idiaquez au Cardinal de Granvelle :*

J'ai rendu compte à Sa Majesté de ce qu'Octave de Gonzague a écrit à Votre Illustrissime Seigneurie et de l'avis exprimé par Votre Seigneurie sur le contenu de cette lettre. Le roi pense que Votre Illustrissime Seigneurie ferait bien d'écrire à Octave comme si la lettre émanait d'Elle et sans qu'il y fût question de Sa Majesté. Vous ne devez pas non plus lui demander de s'occuper de cette affaire, car le prince (de Mantoue), qu'il se propose d'aller voir, ne la considère pas comme faite. Gonzague peut simplement lui donner à entendre qu'on a appris ici les tentatives faites par les Français pour le corrompre. Il en prendra prétexte (sans que Votre Seigneurie le lui dise) pour conseiller à son obligé ce qu'il désire lui voir faire. Votre Illustrissime Seigneurie réglera cela comme d'habitude, et Octave le fera honorablement. A cet effet je joins ici sa lettre. (*Mémoires de Granvelle*, t. XXXIII, p. 91.)

et ma réputation. Bref, pour ne plus revenir sur ce sujet, je serais heureux, je l'assure à Votre Illustrissime Seigneurie, qu'à la première occasion Sa Majesté utilisât mes services ailleurs. Je baise les mains à Votre Illustrissime Seigneurie, etc.

CL.

LE PRÉVÔT FONCK AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXII, fol. 289.)

Lisbonne, le 12 décembre 1582.

Monseigneur, La dernière lettre a esté du 4 de ce mois, ne contenant que response bien courtoyse sur auleuns petitz poinctz de mes précédentes. Cependant j'ay faict mon mieulx tantost par l'une, tantost par l'autre occasion, pour dextrement attirer ce bon maistre à la signature des dépesches estans sur sa table; mais quoy, le tout a esté en vain; estant constrainct remectre le surplus à Dieu, dont je ne puis estre si non bien honteux vers le Seigneur Prince et aultres ministres de pardelà, puis qu'on tient leurs lettres si long temps en surchéance. Car si je confesse que la faulte soit mienne, ne ferey que mal à moy-mesmes, et la rejectant sur les espauls du maistre, ce seroit mal et pis, puis qu'à nous touche le bien imprimer par tout et vers tous, quand ne fust que pour austant qu'en nous est, soustenir le peu de crédit que jusques au présent luy est pardelà demeuré entier. Vous vueillant bien dire que, outre les aultres empeschemens à la resourcce de noz affaires, ce n'a esté pas le moindre la longueur et flegma que, de tout temps, on at usé de ce costel; ains ne serois esbahy, que pour estre ceste voye la plus droicte pour peu à peu y introduire l'absolut commandement des gouverneurs généraulx, que le temps et les occasions nous fissent veoir ce que bien difficilment sçaurions croire et moins comporter. Veu que le temps et hommes se changent souvent; et ce buon Prince n'y demeurera pas tousiours, si que le successeur ne vouldra estre

moindre que luy, ne voyant comment on le peult contenir ès termes de ses instructions, ou bien le faire continuer ses consultations vers le maistre, en cas qu'on ne luy renvoye les résolutions sur icelles. Perdre les pays et seigneuries par la force des armes, ce n'est pas chose nouvelle, mais les perdre par faulte de les aller veoir, ou bien par quelque aultre nonchallance ou scrupulosité ès résolutions, je ne sçay comment nostre honneur y pourroit estre suffisamment gardé, je ne diz seulement vers le monde, mais vers Dieu, qui sans faulte nous demandera compte de tant de millions d'âmes qu'en ces entrefaictes avons laissé aller en abandon. Quant à moy, je me tiens bien assuré, que le temps viendra que nous nous repentirons : *Interea eundum est quo nos fatu trahunt, quandoquidem hæc striatura videatur irreplicabilis : Optimus Rex ætatem habet ut nec est meum os ponere in cælum.* Le Duc d'Albes en est allé, pour rendre et clorre ses comptes ¹. Dieu luy soit en ayde : estant marry que ce traistre d'Oranges nous faict attendre si longuement, ains qu'il est si heureux à veoir tous ses ennemis aller devant.

Le scindicq de Groeningen at hier disné chez moy avecq Decama, le gotteux, tellement qu'il y a espoir que bien tost suyveront qui, par l'ung chemin, qui par l'aultre. prévoyant que Decama choysira celui de la mer avecq les premières batteaux. En cest instant on m'at renvoyé les lettres firmées hormis deux ou trois, où il y a pour amender quelques petitz poinctz résultans des lettres qu'on at de là escript par cy-devant en langue espagnole, si que pour approcher la nuict, on ne les sçaura envoyer par cestuy corrier, mais bien par le prochain, que aussy vous apportera quelque nouvelles des batteaulx d'Hollande, desquelles on at vers le tard eu les nouvelles que commencent peu à peu abborder à l'entrée de la rivière. Ce qu'il y aura, on sçaura demain, ou le jour suyvant, quand les navires seront visitées : de quoy ne faudrai vous faire part. L'habit qu'on at donné au Sieur de Gastel nous aura faict accélérer les prétentions du Seigneur Comte de Champlyte : il n'y a doubte qu'il sert et a tousiours servy avecq ung. . . .

¹ Ce seigneur mourut à Thomar ou à Lisbonne le 12 décembre, à l'âge de 77 ans, selon Granvelle. A la suite de la lettre adressée le 14 dudit mois par le frère Louis de Grenade à la veuve du duc, et publiée par Schepeler, se trouve une note disant qu'il est mort le 11 décembre 1582. Moreri et plusieurs historiens fixent, par erreur, ce décès au 12 janvier 1582.

CLI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DE BROISSIA.

(Imprimé dans les lettres inédites de Granvelle, publiées par M. Junca, p. 19. Lens-le-Saunier, 1864, in-8°¹.)

Madrid, le 14 décembre 1582.

Monsieur de Broissia, J'ay receu tout en cop par le dernier ordinaire trois voz lettres, que sont des 15, 23 et pénultième d'octobre, fort longues; et comme vous sçavez que le temps m'est court pour tant de continuelles occupations, je m'asseure que vous m'excuserez, si ma responce n'est si longue, ny si particulière, comme sont vosdites lettres, puisque en ce (comme vous entendez assez) je ne puis faire tout ce que je vouldrois bien.

J'espère que doires en avant le maistre général des postes fera partir plustôt l'ordinaire de pardelà pour Lyon, comme je luy ay plusieurs fois escript; aultrement il seroit souvent faille de venir tard.

Monsieur le Prieur² faict de son coustel si bonne diligence (pour enche-myner les lettres et pour me faire faveur de m'advertir des nouvelles qu'il a et d'assister en ce qu'il peult en mes affaires) qu'il ne se porroit faire mieulx. J'ai receu avec vosdites lettres l'escript que vous m'avez envoyé, que vous avez dressé pour Monseigneur le Prince de Parme, sur le faict du redressement des affaires de nostre povre pays, pour lequel certes vous faictes bien bon ollice, et ne puis synon louer grandement vostre piété en ce; ledict escript et tout ce que vous m'en dictes particulièrement me semble fort bien, et que vous le prenez comm'il convient, et je ne répéteray ce que souvent je vous ai escript sur le mesme; ce qu'a le plus de haste, comme vous le touchez, est de faire les ordonnances, et qu'icelles ne prenent sur les anciennes, et mêmes sur celles de feu l'Empereur de glo-

¹ Nous reproduisons aussi les notes de M. Junca. Elles sont marquées de la lettre : (J.).

² Simon Froissard, prieur de Fay, coadjuteur de l'abbaye de Mont-Sainte-Marie, en 1584, devint, en 1590, premier maître à l'université de Dôle. (J.).

rieuse mémoire ¹ et des derniers de demander à Monseigneur l'Illustrissime cardinal de la Baulme, à Monsieur le Comte de Champlite ² et à la Court de Parlement ³ ce qu'il leur semble se debvroit faire pour le redressement de la justice. Pour moy je ne le treuverois malvais, non pas pour penser que l'on deut en tout suyvre leur advis, mais pour considérer ce qu'ilz mectroient en avant et en prendre ce que l'on verroit convenir. Et qui de mesmes demanderoit l'advis à aultres particuliers, et mesmes à quelques principaulx advocatz pour le faict de la justice, je ne treuverois aussy pas malvais, tant pour ce que vous dictes de donner contentement que pour veoir s'ilz diroient chose que fut à propos; mais je serois d'advis que cependant l'on ne perdit temps à besongner sur la compilation desdictes ordonnances; car si (venuz lesdicts advis) l'on y treuvoit chose qui peut servir ou qu'il convient changer de ce que l'on auroit desjà conceu, il se porroit faire aysément devant que de les mectre au net : mais la résolution prinse (pour non faire la faulte que se fait aux dernières), je serois d'advis que l'on envoya icy lesdites ordonnances, afin que Sa Majesté (devant que les publier) les conferma et auctorisa, et que l'on les envoya après en Bourgogne, commandant précisément l'observance d'icelles, avec commination de peines pour ceulx quy y contreviendroient, et qu'icelles s'exécutassent rigoureusement, à qui qu'il peut toucher, sans demander consentement ny de ladicte court de Parlement, ny du gouverneur, ny des Estatz, ni d'aucungz particuliers; car en faceon quelconque, il ne convient donner ce pied aux subjectz, qui ne sçauront jamais monstres privilèges que brydent en ce le Prince. Mais il faudroit faire grand diligence pour descouvrir si quelcung menoit sinistres pratiques pour faire treuver malvaises lesdictes ordonnances, fut envers ladicte court ou envers aulcungs Sieurs particuliers, ou envers lesdicts Estatz. spécialement les nobles du pays, pour chastoyer ceulx qui mesprendroient rigoureusement et severement : et je voudrois veoir celluy qui se feroit chef au pays pour y vouloir contredire, contre lequel, qui que se soit, l'on debvroit procéder comme contre le

¹ Elles sont intitulées : *Ordonnances et Edictz du pays de Bourgogne, Charoloys, etc., faites par l'Empereur et publiées en l'audience publique de la Cour souveraine de parlement à Dole. 1545. (J.)*

² Messire François de Vergy, comte de Champlite, chevalier de la Toison d'or, gouverneur et capitaine général de la province de Franche-Comté, depuis 1566 jusqu'à 1591. (J.)

³ Le parlement de Franche-Comté, séant à Dole. (J.)

moindre que y soit audiet pays. Et si vous treuvez qu'il convienne dire audiet Seigneur Prince ou au Privé Conseil cestuy mien advis, m'en faisant autheur, vous le pouvez faire librement; car en ce faisant mon debvoir, je ne crains qui que se soit, quelque brave qu'il puisse estre. Et si l'on ne vad par ce chemin, et que l'on monstre timidité, et que l'on veuille comporter les insolences et audaces passées, dont de partie Sa Majesté est desjà assez informée, véritablement ce seroit le chemin pour perdre le pays, selon que je congnois de l'insolence et de l'impertinance d'aulcungz, qui cryent et brament, combien qu'en eulx il y ayt peu de fonds de quelque manière que l'on le veuille prendre. J'entends bien qu'en ceste besongne ledict Seigneur Prince n'y peult entendre pendant qu'il est occupé aux armées; mais une chose peult il bien faire, qu'est de commander que l'on choisisse gens à propos pour faire ladite compilation ou qu'il les choisisse luy-mesmes, et que l'on y besoigne pendant qu'il est occupé en aultre chose. Ce m'est fort grand plaisir de veoir la bonne opinion que vous avez de Messieurs voz confrères au Privé Conseil : ceulx de nostre pays leur sont esté toujours suspectz ¹ pour ce qu'il leur semble qu'ilz ont austant de vivacité d'esperit que aultres, mais ilz les souffrent toutesfois, quand ilz se sçayvent comporter avec la modestie requise, en quoy je m'asseure vous sçavez faire ce que convient pour y faire grandement estimer et aymer et que vous y treuverez des amys.

L'estat des affaires publicques, à ce que j'entends par aultres, estoit assez au mesme terme que voz lettres contiennent. Depuis ledict Seigneur Prince (ayant recouvert Chasteau-Cambrésy, la Cluse ² et aultres places moyennes, délaissant pour maintenant l'emprinse de Cambray, que l'on luy avoit proposé (chose à la vérité impertinente en telle saison et en si peu d'apprestes,

¹ Les plus remarquables conseillers franc-comtois ayant fait partie du Conseil privé des Pays-Bas sont : Gérard de Plaine, seigneur de la Roche; Jean Carondelet, de Poligny; Jean de Saint-Mauris; Nicolas Perrenot de Granvelle, le chancelier; Antoine Perrenot de Granvelle, le cardinal, auteur de ces lettres; Charles Perrenot, abbé de Faverney, frère du précédent; Simon Renard, sieur de Belmont; Charles Grand-Jean, sieur de Romain; Antoine Mouchet, sieur de Saint-Nicolas et de Myon; Hugues Boutechoux, sieur de Bartherans; Jean Richardot, qui devint président du Conseil privé, et Jean Froissard, sieur de Broissia, le destinataire de ces lettres (J.). De tous les personnages désignés dans cette note, les suivants seuls firent partie du Conseil Privé: Jean Carondelet, Jean Richardot et Jean Froissard (C. P.).

² Lecluse.

estant la place telle qu'elle est) s'estoit mis sur Ninoven, avec espérance de tost l'emporter, comme je tiens pour certain qu'il aura faict, et lors lougeroit ses gens de Brabant à couvert et en lieu à propos pour (pouvant rassembler de temps à aultre, où et quand, et le nombre qu'il lui sembleroit) faire les entreprises contre les ennemis et rebelles que l'on jugeroit convenir. La provision tardive d'argent nous a porté grand dommaige, non-seulement maintenant. mais aultresfois. Enfin il aura receu les 600^m ducats et par un corrier extraordinaire que l'on luy a dépesché, il n'y a pas six jours, l'on luy a donné advertissement d'aultres 400^m : oultre tout cela, je ne délaisse de faire tout ce que je puis pour procurer beaucoup plus grande provision ¹. Et, si nous y voulons entendre comm'il convient, je me tiens pour tout assuré qu'avec l'ayde de Dieu nous demeurerons à la fin victorieux et que les François et leurs adhérans n'auront moyen de soubstenir. Et comme je l'ay dict et escript souvent, le Roy n'est pas si failly de cœur qu'il soit pour comporter que qui se soit luy doibve occuper ses terres, et debvroient considérer ceulx des Pays d'Embas qu'ilz auront perpétuellement guerre, et que l'on la fera par touz moyens que l'on pora excogiter, jusques à ce qu'il retourne en son entière possession. Il est vray que ce sera la ruïne desdictz pays que reviendra à grant dommaige à Sa Majesté propre. Mais vous sçavez enfin ce que l'on dict, qu'il vault mieulx pays destruyt que pays perdu, oyres qu'il se deust repeupler tout de nouveau. La faulte de vivres nous faict grande guerre; mais quoy que commande le Roy de France, je tiens que l'on en aura de là, s'il y a argent, car les François ne voudront perdre le prouffit qu'ilz tirent de vendre leurs vins et leurs grains aux Pays d'Embas. Et sans ce ne porroient fornir aux cruelles et insupportables tailles que l'on leur meet sur, contre lesquelles les Estatz de France cryent et s'y opposent, et comme j'espère le feront cy-après d'avantage, et avec grande raison, pour l'esperoir qu'ilz porront avoir qu'à l'exemple de ce que faict le duc d'Alançon quelq'ung en ce les porra ayder, ce que je prie à Dieu soit, pour leur rendre le change qu'ilz méritent. Aussy est-il

¹ Suivant de Thou, le prince de Parme avait soixante mille combattants, dont trente mille tenant la campagne. Cette armée coûtait la somme de deux millions par mois. Philippe II ne réussissait à garder ces troupes sur pied qu'en ne tenant plus aucun autre engagement (J.). — Le chiffre de cette armée paraît exagéré. Selon Strada, Alexandre Farnèse « mit en bataille son armée qui consistoit en 2,000 chevaux et seulement en 5,000 hommes de pied. » (*Guerre de Flandre*, t. II, p. 199.) (C. P.).

apparent que les villes australes, et ceulx qui ont leurs champs près de la rivière d'Albis et aultres, accoutumez au commerce et à vendre leurs graynes, ne voudront perdre cette commodité de par ce moyen faire argent, pour complayre aux rebelles. Et de plusieurs endroitz d'Allemagne, de Bourgongne et de Lorraine il y auroit moyen de faire venir, s'il y avoit argent. Car là vont les denrées où il y a moyen de les achepter.

J'ay veu pièçà la requeste de ceulx de l'université de Dole et les pièces y jointes, et mesmes ce qu'ilz ont faict pour l'accreeue des 5^m francs que le duc d'Albe et ses successeurs ont octroyé ¹. Mais Monsieur Foneq a toujours esté d'opinion qu'il falloit sur ce avoir advis des Pays d'Embas, et je tiens qu'en partie son fondement soit sur ce que ceulx de la chambre ² y ont mis difficulté à cause de leur prétendue précédence; et la plus grande difficulté est sur ce qu'il n'y ha à présent argent.

Il me déplait de ce que les Jésuytes n'ont mieulx tenu leur mot de tyrer de leurs mains le prieurey de Mothe ³. Je tiens qu'il y auroit beaucoup affaire selon qu'il sont dextres à soubstenir ce que leur appartient, et qu'il y auroit austant affaire que d'aracher la massue à Hercules. Leur général, comme je tiens, viendra icy. L'ayant entendu, je m'efforceray d'y faire tout ce que me sera possible pour avancer la besoigne.

Et je me double que puisque ny l'on n'a heu lecteur extraordinaire ⁴ en si longtems, ny les ordinaires n'ont faict leur devoir de lire, que sur cela s'attachera l'on pour prétendre que du passé l'on ne debvroit parler, puisque la cause a cessé. Et sera bien assez si l'on peult obtenir que d'oires en avant ladicte somme se paye, car vous sçavez combien les libéralitez des Princes sont ordinairement retranchées, quand il y a occasion de frais si grands pour la guerre, avec ce que plus viennent avant en eage, et les princes et les aultres genz, plus estroitiz sont ilz, et moins usent de largesses. Toutefois en ce que je porroy, j'y ferai volontiers tout bon office.

¹ Ces trois mille francs devaient être, à ce qu'on peut voir plus loin, affectés au traitement d'un lecteur extraordinaire (J.).

² La Chambre des comptes de Dole (J.).

³ Le prieuré de Mothe avait été donné par bulle de Grégoire XIII, en 1579, aux Jésuites en train de fonder, à cette époque, un collège à Dole. Philippe II, après de longues hésitations, avait enfin consenti à leur établissement le 16 janvier 1582, à condition qu'ils se dessaisiraient du prieuré de Mothe. Ils promirent, mais ne tinrent jamais parole (J.).

⁴ Granvelle revient ici sur l'affaire de l'université de Dole (J.).

Quant au lecteur qu'ilz ont recherché à Rome, c'est sans mon sceu, et enfin ont heu malvaïse résolution. Car celluy qu'ilz pensoient avoir s'en est excusé. La négociation de Padoe je ne sçay en quoy finalement elle est demeurée, et j'avois fait comme vous sçavez bon office, afin que les poursuivans fussent aydés de faveur. Et je voids la cause pour laquelle, dois l'expiration de votre magistrat de maire vous vous estes abstenu de traicter des affaires de la ville, à mon advis avec bon fondement, doubtant que l'on ne vous chargea quelque jour de nouveau de mesme office. Mais grâces à Dieu vous en êtes exempt du tout pour le lieu que vous tenez aux Pays d'Embas. Ilz m'ont maintenant escript afin que je les veuille ayder à Rome contre la poursuytte que font encoire ceulx de Besançon pour avoir leur Université¹, avec l'instance que font pour eulx aucuns cantons catholiques; mais je suis tout résolu que l'on ne me meslera en cecy en facon quelconque. Car ilz ont escript une lettre au cardinal Maffeo, où pour faire leurs affaires ilz dient que je les ay assisté contre ceulx dudit Besançon en leur poursuytte; et par ce me font odieux à ceulx de la cité dudit Besançon, où, comme vous sçavez, et moy et les miens avons maisons. Ceste lettre est venue entre les mains de ceulx de Besançon, qui m'en ont envoyé copie, se plaignans de moy : dont je me suis excusé le mieulx que j'ay peu, leur confessant ingénument que par commandement du Roy j'ayda à l'ambassade, lorsque, au temps de pape Pie, ilz prétendoient avoir l'Université; mais je les ay jointement assurés que je ne m'en meslerois d'avantage, quelque commandement que l'on m'en peut faire.

Vous avez répondu à Monsieur Jacquinet² ce que (avec raison et parlant rondement et en amy) l'on luy pouvoit dire sur la récompense qu'il demandoit, et certes je suis esté honteux moy-mesmes de veoir tel prétendu; mais je ne sçay s'il sera bien prins, selon que aujourd'huy chascun veult avoir

¹ L'empereur Ferdinand avait autorisé, le 15 janvier 1564, l'érection d'une université dans la ville de Besançon, et le pape Pie IV s'était prononcé dans le même sens; mais la vive opposition du roi d'Espagne contre cette mesure l'avait fait révoquer peu de temps après par Pie V et l'empereur Maximilien II. Les Bisontins n'en avaient pas moins continué de poursuivre cette affaire en cour de Rome. (Voyez *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. VIII, p. 487, lettre du cardinal de Granvelle à la duchesse de Parme; t. IX, p. 669, lettre de l'ambassadeur Chantonnay au roi Philippe II.) (J.)

² Claude Jacquinet, seigneur de Goux, président du parlement de Franche-Comté de 1595 à 1598. Il était alors conseiller aux Pays-Bas (J.).

ce qu'il prétend sans regarder s'il est raisonnable. Je ne sçay si perdant l'espoir par-delà, il aura icy recours à Monsieur Fonch, mais comme il demande volontiers avis (et il convient qu'il le face), il est apparent que par ce moyen il se demestera de ceste poursuytte.

Nous atendons tous le jours l'escuyer Benoit ¹, lequel Monsieur le Comte de Champlite m'escript que luy l'envoye pour ses affaires particuliers, sans me faire mention qu'il ayt charge d'affaires publiques du pays. Bien pensé-je qu'il prétendra que, pour avoir traicté longuement les affaires du comté de Bourgogne vers Messieurs des Lighes, l'on n'y envoye aultre ambassadeur que luy; sur quoy j'ay diet et escript souvent mon advis, et le feray de mesmes, oyres que à la vérité je suis bien affectionné audiet escuyer Benoit et luy ay tousjours porté bien bonne volonté.

Si vous correspondez à Madame comm'il convient (et je m'asseure que vous ferez) je m'asseure aussy qu'elle vous aydera tousjours volontiers envers lediet Seigneur Princee, mais il fault que vous y procédez dextrement, pour éviter la jalousie qu'il y a ou que l'on faict semblant qu'il y ait entre lediet Seigneur Princee et elle. Je ne m'esbays qu'elle vous escripve si résolument touchant les terres et surcéance, et différends des limites que l'on ha, tant au coustel de Luxembourg que en celluy du comté de Bourgogne, avec le duc de Lorraine ², car lorsque l'on pensoit qu'elle entreprendroit le gouvernement, l'ambassadeur dudiet duc de Lorraine, que fut icy, feit instance afin que l'on envoya à ladicte Dame commission pour faire vacquer sur l'ung et sur l'aultre, laquelle commission fut dépeschée sur elle bien ample.

Je voids ce que vous m'escripvez de ce jeune homme secrétaire, nommé Grimaldi, douhé de plusieurs langues diverses. Je ne le congnois pour l'avoir veu, mais bien pour m'avoir escript et m'avoir esté recommandé, lors qu'à ce que je puis comprendre il prétendoit la place qu'à le secrétaire Garnier, auquel j'ay plus d'affection et obligation que audiet Grimaldi; mais ayant heu tesmoignage de ceulx que vous dictes, de ses bonnes qualitez et suffisance qui chauldement le m'ont recommandé, je feis office

¹ Pompée Benoit, d'une famille de Jeugne, souvent envoyé par le parlement de Franche-Comté comme ambassadeur en Suisse (J.).

² Charles III, 1545-1608 (J.).

afin qu'il peut estre employé au Pryvé conseil, et m'est plaisir qu'il soit tel que vous me dictes et si propre aux affaires, y démontrant bonne et sincère volonté, adjoustant à ce aussy la diligence.

Ce m'est plaisir d'entendre que Monsieur le président de Bourgogne ¹ vous corresponde si bien et que vous ayez si bonne intelligence avec luy pour la bonne adresse des affaires du pays, par où il me semble que ferez bien de luy faire plaisir, *clare non errante*, et de mesme à Monsieur l'illustrissime cardinal de la Baulme, et à Monsieur le comte de Champlite, ayant devant les œilz pour principal object le service de Dieu, celluy du maistre et le bien du pays; et que contre ce qui que ce soit n'ayt pouvoir en vostre endroit; et à la reste procurer d'entretenir chacun avec tous bons offices et toute courtoisie.

Je vous ay jà respondu touchant les intérimementz de Luxeul ² et ne répéteray le mesmes, ormis de vous remercier de nouveau les si bons et utilz offices que en ce pour moy avez faict et faictes.

Aussy ay je respondu et à Monsieur l'esleu de Tournay et à Monsieur de Chassey ³ touchant la Seigneurie de Mortagne, en laquelle (comme j'ay escript) il ne me conviendroit nullement d'y entendre pour maintenant; mais j'espère que lediet Sieur de Chassey, suyvant le bon commencement qu'il a donné et ses offres si courtoises, m'aydera à ce que par aultre moyen je sois satisfait de ce que m'est dehu de mes gaiges et pension, après avoir heu patience tant d'années, et qu'il me fera assigner de ce que me reste dehu (oultre l'assignation que l'on m'a donné en Bourgongne) aux Pays d'Embas, sur laquelle assignation en Bourgongne, lediet comte de Champlite me picque par ses lettres, disant qu'il s'esbay que au lieu de faire offices pour éviter la distraction des deniers du pays que je me faisais assigner sur iceulx; et je luy ay respondu que j'ay faict lesdicts offices, et souvent, et très vivement, mais voyant que aultres du pays (que n'ont pas plus méritéz que moy), nonobstant tous mes offices, y prennent part, il me sem-

¹ Claude Boutechoux, seigneur de Cessey, Merecy et Bartherans, président du parlement de Franche-Comté, 1575-1592 (J.).

² Le cardinal de Granvelle était abbé de Luxeuil depuis 1560 (J.).

³ Benoit de Charreton, seigneur de Chassey, bailli d'Alost, premier maître de la chambre des comptes de Dole, nommé en 1579 trésorier général des épargnes du roi d'Espagne, et administrateur général des biens et confiscations des absents dans les Pays-Bas. (J.).

bloit qu'austant méritois je en avoir que aultres, et qu'il se souvint qu'il y avoit plus de 24 ans que je n'avois lieu une maille aux récompenses que font les Estatz du pays, et qu'en tous ceulx que se sont tenuz depuis lors et luy et ledict cardinal en ont toujours heu, et que toutesfois eulx ny aultres n'ont pas plus ny mieulx servy au pays que moy; mais avant que ceste vostre me vint j'avois jà faict instance, (comme vous sçavez) pour estre payé de la reste ausdicts Pays d'Embas.

Il y aura audiet pays la somme que vous dictes de 20^m et 40^m francs des rentiers ¹ et des affranchissements ², et vous avez donné fort bon conseil audiet Sieur de Chassey qu'il procure que cela demeure au pays en espargne pour fornir en une soudaine nécessité, et que aultrement l'on n'y touche; mais pour mon advis l'on ne remettrait l'arbitrage de ceste soudayne nécessité pour pouvoir mettre la main aux deniers audiet Sieur comte de Champlite seul, ny la maniance desdiets deniers, ny ne les mettroit on point à rente pour maintenant; mais puisque la nécessité apparante cesse, ilz se tiennent en sheures mains pour les avoir plus promptz, et que toutesfois l'on n'y touche.

L'on est tousjours après pour tenir l'assemblée des Estatz à couleur de, par ce moyen, faire l'haulsement du pris du sel ³ tant nécessaire : mais cela à mon advis ne se peult faire, quoy que die ledict Sieur de Chassey, sans le consentement desdiets Estatz en la Franche-Comté, et avec icelluy s'est fait le précédent haulsement; mais ce n'est pas ce à quoy principalement tendent ceulx qui tant désirent ceste assemblée des Estatz, mais l'esperoir de ces

¹ Les rentiers du puits à muire du bourg dessous ou petites salines, de Salins, en vertu d'une convention passée le 14 juillet 1582 avec le prince de Parme, s'étaient engagés à payer au roi d'Espagne une somme de 20,000 francs, monnaie de Bourgogne, en échange de l'autorisation à eux accordée de vendre leur sel au même prix que celui de la grande saline de Salins (J.).

² Affranchissement de la main-morte en faveur des communautés (communes) et des particuliers (J.).

³ Il sera encore souvent question dans les lettres suivantes du haussement du prix du sel en Franche-Comté. A cette époque où l'argent faisait continuellement défaut au trésor public, le sel, sous prétexte de l'accroissement continuel de la cherté des matériaux nécessaires à sa fabrication, était un des objets sur lesquels l'impôt s'appesantissait chaque jour davantage. Il avait été augmenté en 1571. Il le fut encore en 1590 et en 1596. Granvelle, rentier de la petite saline de Salins, en sa qualité d'abbé de Luxeuil et de Saint-Vincent de Besançon, avait un très grand intérêt à voir hausser le prix du sel fabriqué dans les salines appartenant au roi, espérant lui-même que le sel provenant de la petite saline serait augmenté dans la même proportion (J.).

récompenses qui se font contre Dieu, (pour l'oppression qu'en souffre le peuple), contre l'auctorité de Sa Majesté que n'y a donné consentement, et contre le bien du pays : et, se j'estois creu, se faisant l'assemblée, ce seroit avec deffence que l'on ne traicta d'aulture ayde, ny que l'on chargea le pays (oultre ce dudict haulsement) d'une sculle maille à quelque couleur et occasion que ce peut estre. Et je me double que, si ladicte assemblée se faict, (estant ledict Sieur Comte ¹ l'ung de ceulx que plus le désire), il s'y treuvera furcompté, comme l'aultrefois qu'il ne me voulu croire, à l'occasion des foules que soubz son gouvernement le pays a soubstenu; vray est qu'il a cause de s'excuser de ce que, au temps des aultres, ne se sont addonnées les occasions de tant de passages par les pays; mais comme l'entrée des François est de fresche saleure, je crains que l'on en parleroit plus à son des-avantage qu'il ne voudroit.

Monsieur l'hault doyen ² aura maintenant le camp libre pour pouvoir faire achever ses bulles et je tiens que le solliciteur Willet, ou celuy du Roy, Laure du Bliu, luy eust faict en ce austant bon service que son solliciteur Bouldrenet.

Je vous mercie cordialement ramantevaut ce que vous me faictes de ce qu'il conviendrait traicter, par le moyen dudict Sieur hault doyen et de Monsieur de Bellefontaine ³ mes cousins, avec Madame d'Achey ⁴, ma niepce, afin que, pendant qu'elle est en craincte que l'on ne rachepta Verecel ⁵ elle donne quelque assurance vaillable de modérer les articles de son mariaige préjudiciales à son filz, pour en cas qu'elle voulut convoler en secondes nopces, comm'il est apparent qu'elle fera estant si jeune, dont je luy toucheray un mot; mais je me double qu'elle s'arrestera à non riens

¹ Le comte de Champlitte (J.).

² François de Grammont, haut doyen du chapitre de Besançon (J.).

³ Jacques de Saint-Mauris, prieur de Belle-Fontaine, protonotaire apostolique, abbé commendataire de Gouilles et de Monbenoit, maître des requêtes au parlement de Dole, intime ami du cardinal de Granvelle. Il était fils de Jean de Saint-Mauris et d'Étiennette Bonvalot. Il mourut à Besançon en 1602. Il entretenait une correspondance suivie avec le cardinal de Granvelle. Elle fait partie de la collection des manuscrits recueillis par l'abbé Boisot. Voyez sur ce personnage : *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. 1^{er}, note préliminaire par M. Ch. Weiss, p. xxxvi (J.).

⁴ Veuve de Nicolas d'Achey-Perrenot (J.).

⁵ La seigneurie de Verecel, chef-lieu de canton, département du Doubs, arrondissement de Baume-les-Dames (J.).

faire, si elle n'est assurée de jouyr dudict Vercel sa vie durant, dont nous ne luy pouvions donner assurance certaine que le maître ne parle.

J'entends la cause pourquoy vous avez esté excusé d'aller pour quelque jour au Privé conseil, pendant que les affaires de Madame la comtesse de Varas avec Monsieur le baron de Laubespain ¹ estoient sur le bureau : vous estant excusé d'y entendre, sur le fondement de la cause que vous me dictes, et je tiens que par aultre voye ledict Sieur de Laubespain a esté déclaré non recepvable en ce qu'il prétendoit; ladicte Dame de Varas l'a mieulx entendu. qu'a envoyé gens pour solliciter et informer de ses droits et prétentions; et j'entends que ledict Sieur de Laubespain n'y est allé ny envoyé; je sçay bien que le Sieur d'Assonleville a tousjours heu grande affection à Monsieur le Marquis de Varambon ², si ne veulx je pourtant penser que l'on ayt faict tort à personne, me remectant à ce qu'en diront les parties auxquelles le faict touche.

Ce que vous me dictes de la nécessité qu'il y auroit de restablir un prévost des maréchaux au comté de Bourgogne seroit plus que nécessaire, et que l'on luy donna moyen pour aller fort en campagne, afin de troussez les vagabondz et aultres qui en campagne commectroient excès, et donner bryde aux gens trop volontaires de nostre pays, et que l'on luy donna bonnes instructions; mais il faudroit en préalable trouver l'homme qui le voulut et sceut bien exécuter, et certes je ne sçay qui l'on porroit à cet effect choisir que fut à propos.

L'ambassadeur de France ³ s'est entretenu, depuis la licence du Roy, plus de deux mois en ceste ville à couleur d'indisposition, mais à mon advis pour attendre se l'on luy changeroit dois France quelque nouvelle négociation; il s'est enfin licencié de Madame l'Infante doña Ysabel, et l'on luy a donné sa chayne. Aussy m'a il voulu veoir devant que de partir, pour se licencier et introduyre le Sieur de Longlet ⁴, qu'aura charge des affaires de ce costel là, jusques à ce que l'on envoie nouveau ambassadeur; et j'en-

¹ Ferdinand de Laubespain de Lanoy, baron de l'Aile, mari de Marguerite Perrenot, sœur du cardinal de Granvelle.

² Mare de Rye, marquis de Varambon. Voyez plus haut, pp. 204, 223.

³ Cet ambassadeur était de Saint-Gouard. Voyez plus haut, p. 347.

⁴ Le seigneur de Longlée, secrétaire de l'ambassade française à Madrid. Voyez plus haut, p. 347, note 2.

tends que les François prennent aultre chemin que celluy que pensoit lediet ambassadeur se debvoit faire par sa main, et qu'ilz sollicitent soubz main à Rome afin que Sa Sainteté envoie des légatz pour procurer la quiétude et éviter la rompture de guerre; mais il faudroit que, devant toute œuvre, Sa Sainteté feit cesser le duc d'Alençon de ses injustes entreprises, et qu'il rendit ce qu'il a iniquement et par malvais moyens occupé; car il est cler que, sans ce, de ce coustel icy l'on baptra à froid, quoy que puisse advenir; et les raisons de nostre coustel sont si claires, que je ne sçay avec quel visaige l'on les porroit contredire. Si nous retornons en guerre ouverte, je tiens qu'ilz l'auront plus longue qu'ilz ne voudront; je me souviens fort bien en quels termes ils estoient, quand nous feismes la paix au Chasteau Cambrésy; et si nous voulons tenir bon, je ne m'apperçois pas qu'ilz soient en meilleur estat de ce qu'ilz estoient lors.

Le Pape a de nouveau envoyé quelques cahiers pour ceulx qui n'auront syncopé en octobre les dix jours pour l'exécution du nouveau kalendrier; et je sçay que l'intention de Sa Majesté estoit que ladiete réformation s'observa par delà: peult estre sera demeuré le paquet entre les mains des François. L'on m'escript de France qu'en ce mois de décembre se debvoient copier lesdiets dix jours, que sera pour abbrévier les advants en faveur de ceulx qui les jeunent, au lieu que Sa Sainteté pensoit qu'ilz se sincope-roient aux kresmaux, après la Septuagésime, pour venir plustost à la caresme. Et peu à peu je tiens que tous suyvront le mesme chemin de la réformation, qui plus tôt, qui plus tard, pour éviter la difficulté.

CLII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A BENOÏT CHARRETON, S^r DE CHASSEY.

(Archivo general de Simancas. — *Negociados de Estado*, S. Prov., Leg^o 2535, fol. 258 v^o.)

Madrid, le 14 décembre 1582.

J'ay grand regret avec vous que l'on n'ayt peu faire davantage l'esté passé: mais à la vérité la faulte n'est pas à Son Altèze, comm'il se cognoit icy cler,

ayant fait prudemment et vaillamment tout ce que luy a esté possible; et provient la faulte que les deniers se payent inutilement pour venir ordre trop tard, et se met par ce le pays en grand hazard. J'en faiz continuellement les remonstrances et réquisitions pour y remédier. Il me déplaît que ce ne soit avec plus de fruit, et n'a esté peu d'avoir tiré les 600^m escus et les 400^m que iront maintenant ja conclud et arrestez, et dont Sa Majesté a donné advertissement à Monsigneur le Prince de Parme. Et je suis après pour procurer davantage; et si nous nous sçavons aider, ou je me for-compte, ou les François auront peu de moyen de nous mal faire l'an prochain, et mesme si Sa Majesté veult continuer la practique de se faire plus puissant par mer pour coper le chemin de la Royne mère et à Don Antonio, que luy sera tant plus facile puisque, selon les nouvelles que l'on a de Venise, la guerre du Tureq avec le Persien continue encor; et si lediet Tureq n'a paix de ce costel là, quelque instance que sçachent faire les François, l'armée dudiet Tureq ne pourra venir, ny quand elle viendroit pourroit estre grande mesmes de bonnes gens, oïres que la paix avec le Sophy fut faicte pour la grande perte que lediet Tureq a receu de tous ses meilleurs soldatz. Nous attendons icy avec désir nouvelles de ce que se sera faict sur l'emprinse de Ninove, laquelle estant faicte comme nous espérons, repartant les gens en Brabant pour les bien loger et aucungs aux advenues de Cambray, l'on pourra beaucoup facher ceulx d'Anvers, Malines et Bruxelles, devant la venue du printemps. L'emprinse que l'on mettoit en avant dudiet Cambray estoit à la vérité de tout hors de propos pour les raisons que vous dictes, fort bien représentée à Sa Majesté par lettres dudiet Seigneur Prince; et suis avec vous que la plus grande difficulté est celle des vivres; mais je m'asseure que les François ne porront guider le commandement de leur Roy : car s'ilz ne font proffit de leurs vins et bléez, il leur seroit impossible fornir aux tailles; et cependant en fault faire provision d'Allemagne et de Lorraine, tant que l'on pourra. Le pis sera pour l'anné venant, puisque l'on n'a semé; et dès maintenant fault penser et practiquer les remèdes, estant apparent que les Ostrelingz et ceulx qui habitent sur l'Albis ¹ ne voudront perdre le proffit de la distribucion de leurs grainnes, lesquelles les pays rebelles ne pourront toutes acheter. Il sera nécessaire, puisque nous avons

¹ L'Elbe.

l'avantage de la campagne, faire quelques fortz sur les advenues des rivières et chemins de terre, pour donner de ce costel là incommodité auxdicts rebelles; et je m'assure que de vostre costel vous ne fauldrez de mectre en avant les moyens que vous treuverez convenables. Et audict Seigneur Prince sera très agréable l'office que vous ferez en ce.

CLIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DE BROISSIA.

(Imprimé dans les lettres inédites de Granvelle, publiées par M. Junca, p. 59.)

Madrid, le 15 décembre 1582.

Monsieur de Brossia, Je respons à troys vos lettres escriptes de vostre main, partie desquelles se pouvoit confier à main d'aultruy; je me suis servy en l'autre de la main de mon homme, et reserve aucuns points pour y satisfaire avec cestes. Vous considérez à ce que je vois la court, évitant tant que faire se peult les envies de jalousies; mais il fault que cela soit par user de toute modestie et affabilité, et faisant plaisir à ceulx que l'on peult, sans faillir au debvoir, estant de satisfaire à icelluy le but principal, auquel il fault tirer, et faire plaisir encoires à ceulx que nous font mal, *vertendo in bono malum*, mais cela en choses que ne vous donnent penne; et, en ce que ne se peult, laisser courir l'eau à la valet, sans vous donner penne. Avec ces termes, vous ne devez délaissier pour craintes d'envies de vous faire congnoistre et de procurer la grâce et bienveillance des princes et d'autres que peuvent; et, en allant par ce moyen le chemin droit et rond, vous serez avancé et vous ferez grand, en despit de ceulx qui ne vous voudroient veoir tel. La jalousie qu'est entre Monsieur le président d'Artois et le conseiller d'Assonville n'est que trop congneue, et la grande faulte de bonne intelligence qu'est entre Monsieur Foncq et ledict d'Assonville, et la bonne qu'est entre ledict Sieur Foncq et Monsieur le Président du conseil

privé, et Wanderburcht ¹, Torrentinus ², que fut nommé pour Anvers, estoit fort grand amy; je ne sçay comme ilz sont maintenant.

Vous avez tenu fort bon chemin escriivant audiet Sieur Foneq, et ne vois qu'il puisse avoir prinse sur vous de ce qu'est passé et passe. Il convient que vous luy pourtez respect, et pour ses mérites et bonnes qualitez, et aussi pour le lieu qu'il tient, sans faire toutesfois offices que semblent affectez, ou vous tant desnestre qu'il le puisse imputer à pusillanimité, pour non tomber au proverbe de Bourgogne, que qui se faict brebis, le loup la mange. Je m'apperçois bien que Monseigneur le Prince ne l'ayme pas beaucoup; je ne veulx pas espelucher les causes; ainsi ne s'entend pas fort bien lediet Foneq avec son compère Laloo ³, après que j'ay faict tousjours doucement offices pour les tenir d'accord, mais il y a, je ne sçay quoy de sang repugnant en l'ung et en l'autre; et, faisant ce que je puis, pour y mettre le bien, je les laisse faire à la reste.

J'espère que vous aurez receu ce que par mes dernières je vous ay escript touchant l'abbaye, vous ayant aussi envoié le dépesche faict de ma main servant à ce; et je tiens pour certain que vous entendez que je désire votre bien et avancement et de tous les vostres, comme je doibz, et que je reconnois, comme il convient, l'obligacion. S'il vous semblera que de mon costel je face aultre chose, vous m'en pourrez advertir; le tout se traitera trop mieux par delà que icy, pour les raisons que j'ay escript; mais si lediet Sieur Prince remettoit la chose icy, pour n'y vouloir mettre la main (que je ne crois), je m'assheure qu'il ne voudra faulte de escrire favorablement; et lors je n'obmectray riens de mon costel de ce que je pourray faire icy, et de ce pouvez vous estre tant assheuré ⁴.

¹ Jean Vander Burcht, chevalier, docteur en droit, né à Bruges. Il était fils d'Adrien et de Barbe de Schoore, fut nommé conseiller au conseil de Flandre le 10 novembre 1569, passa au grand conseil de Malines, puis au conseil privé en 1584 et devint, par lettres patentes du 12 décembre de la même année, président du grand conseil de Malines. De là il passa de nouveau au conseil privé, dont il devint président en 1592, ensuite au conseil d'État, et mourut le 5 juillet 1595.

² Levin Torrentius ou Vander Beken, de Gand, bon poète et écrivain latin, avait été protonotaire apostolique et archidiaire de Liège. Après avoir été envoyé au Congrès de Cologne en 1579, il fut nommé évêque d'Anvers et sacré le 10 septembre 1587. (Le Roy, *Théâtre Sacré de Brabant*, t. III, p. 15. Voyez FOPPENS, *Bibliotheca Belgica*, t. II, p. 795.)

³ Le secrétaire Antoine de Laloo.

⁴ Il s'agit sans doute de la coadjutorie de l'abbaye de Mont-Sainte-Marie, à laquelle prétendait Simon Froissard, frère du destinataire de ces lettres, et qui l'obtint. Il fut confirmé dans cette charge le 5 avril 1585.

Il me desplaît que vous faictes de nouveaul difficulté touchant les deux cens francs que l'escuyer Chavirey ¹ devoit payer, que n'estoient pour vous penser par ce tenu obliger, pour estre si peu de chose, mais seulement pour ung eschantillon de reconnoissance, congnoissant fort bien combien est que avec toute raison je vous doibs. Si vous le faictes pour estre aux gaiges de Sa Majesté, et qu'il y aye sur ce prohibition, je ne voudrois estre cause que, avec si peu d'occasion, l'on eust prinse sur vous, et m'en arreste à ce que vous voudrez; en aultres choses, vous prieray-je m'aider afin que je puisse user envers vous et les votres de gratitude, et ne fault entre nous, et en une amitié réciproque si sincère, user d'aultres mistère. Monsieur le prier, votre frère, ne satisfaiet que trop à la bonne adresse des paquetz en ce qu'est de son coustel. S'il y vad des fraiz, à l'occasion de ce que me touche, l'on me feroit certes grand tort, et dont je me resentirois, si l'on ne le me mectoit en compte, pour en faire faire remboursement. Si le général des postes satisfaiet à ce que l'on m'en ha plusieurs foys escript, l'on sera deschargé des fraiz de l'envoy du piéton, qui y souloit servir, et sy non, et qu'il convienne envoyer de nouveaul le piéton, je y furniray pour ma part: et de raison Monsieur le comte de Champlite, puisqu'il luy vad en ce austant que à moy, debvra furnyr en son coustel, et tant mieulx le pourra il faire, s'aydant en ce des deniers du Roy, comme j'entendz qu'il ha faict en la somme dont il vous ha remboursé. Et oyres que vous n'en faictes poursuyte, il ne pourra délaisser, sans faillir, de, au temps des récompenses, procurer que l'on vous y face part, puisqu'il sceit combien vous avez servy au pays. Bien diray-je que ce seroit le meilleur copper le chemin à ces récompenses qui pourroit, que souvent sont fort mal réparties, et, pour peu de gain que y sont les récompensez, l'on faict à ceste cause une foule ² inestimable au pays.

J'ay escript par delà fort expressément quant au prétendu de Monsieur le conseiller de Belin ³, et, sur l'advis que la court de parlement a

¹ Il appartenait à une famille de Besançon, anoblie par Charles le Téméraire en 1473.

² Gêne, dommage.

³ Claude Belin Chasney, de Gy, un des commissaires nommés pour le procès des comtes de Horn et d'Egmont. C'était une des créatures du cardinal de Granvelle. Après avoir siégé aux Pays-Bas comme membre du conseil privé, il était revenu en disgrâce à Dole, où il n'occupait plus qu'un simple emploi de conseiller du parlement de Franche-Comté. Son portrait est au Musée de Besançon. Voyez sur ce personnage : *Mémoires de Dom Levesque*, t. II, pp. 85-105.

donné : je ne sçay si je seray entendu et arrivé à temps; aussi en ai-je escript à Monsieur Foncq, pour en escrire de la part du Roy. Je ne sçay s'il le fera, mais il me promis que, sy fera, ce seroit chose de fort malvais exemple. Aux ordonnances de feu Sa Majesté Impériale, il y a expression des degrez, afin que deux s'attouchans de consanguinité et affinité en dedens iceulx, ne puissent estre en la court; et sur ce fondement sortira de ladiete court le Sieur de Cerf¹, demeurant Monsieur de Betencourt l'aisné; il ne fault oublier aux nouvelles ordonnances d'y mettre le mesme.

Je vous envoiray avec ceste une chiffre, seulement de noms, que l'on souloit appeler jargon, pour pouvoir escrire plus librement d'auleuns, sans les nommer; et n'y metz caractères, pour m'excuser la penne, en ce que je ne voudroie commectre à secrétaires ny à aultres; vous y pourrez adjouster aultres que bon vous semblera, mesme de ceulx de Bourgongne, continuant les nombres, et m'envoier coppie de ceulx que vous voudrez y adjouster. Et vous avise de non vous charger de tant de correspondance, et de faire lettres courtes, sans tant de termes de courtoisie et cérémonies; car aultrement il vous sera impossible de soubstenir le faiz, que seroit à trop grand préjudice de votre santé, et vous empescherait quasi tout le temps qu'il convient employer aux affaires que plus emportent. L'expérience que j'en ay de tant d'années et la penne que à ceste occasion j'ay soubstenu. à la vérité insupportable, sont cause que je vous donne cest advertissement.

CLIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1755.)

Madrid, le 18 décembre 1582.

Madame, J'escripvis à Vostre Altèze par le dernier ordinaire de Lyon, et n'ay depuis heu lettres d'icelle. Aussi n'en sont venues aultres de pardelà;

¹ Ducerf?

mais j'en actendz avec désir pour, par quelque bout que ce soit, pouvoir avoir bonnes nouvelles de la santé de Vostredite Altèze, que Dieu doit telle que je luy souhaite et désire. J'ay jà adverty Vostredite Altèze du trespas de Monsigneur nostre Prince Don Diego, et comme son frère Monsigneur nostre Prince moderne, et ses deux seurs, Mesdames les Infantes, Catharine et Marie, avoient aussi la petite vérole; mais, grâces à Dieu, tous trois vont fort grand chemin de convalescence; et se monstre Monsigneur nostre Prince moderne, depuis que ce mal luy ha ung peu purgé la complexion, plus robuste. Dieu, par sa grâce, le nous garde, et surtout le père, la vie duquel est si importante à toute la République chrestienne.

Sa Majesté ha continué de nous donner espoir de son partement de Lisbona, pour venir icy, devant le Noël, laquelle debvroit aller ceste septmaine à Belen, monastère fort beaul et riche près de Lisbona, où sont les sépultures des Roys de Portugal, pour y faire consigner les os du Roy Don Sabastien. et du Roy Don Enrique, cardinal, et d'aulecunes Roynes et Infantes que l'on n'y avoit pas encoires porté, et leur faire quelques obsèques. Plusieurs pensoient que dois là, sans plus retourner à Lisbona, il s'enchemineroit pour venir icy, fut par Setubal et Eborá, pour veoir ces deux places, ou retournant par Almerin, par où il alla; mais aujourd'huy, par lettres que nous sont venues par l'ordinaire de court, j'ay entendu que Sadite Majesté ne partira de Lisbona plustost, que le xv du moys que vient, et qu'il convoque les Cortès, pour y faire, devant que partir, jurer Monsigneur nostre Prince moderne; et que lors il n'y aura faulte qu'il ne se mette en chemin, après y avoir publié l'ordre qu'il vouldra laisser au gouvernement de Portugal, en ce mesmes de la justice, police et finances. Et se continue de dresser la maison à Monsigneur l'Archiduc Cardinal de Portugalois. L'Impératrix viendra avec Sa Majesté, et lougera au palais, laquelle, comme l'on entend, se laissera employer aux affaires, que sera à propoz pour gouverner les royaumes, si Sadite Majesté achevoit de se résouldre à voiaiger, comme certes il seroit plus que requis, et qu'après avoir tenu les Cortès de Castille, il alla au plustost qu'il seroit possible à tenir celles des royaumes d'Aragon à Monçon, et dois là plus loing, s'il estoit de besoing. Le duc de Gandie est jà arrivé à Portugal, pour avoir charge des gens de guerre, soubz ledit Signeur archiduc. J'entendz que l'on ha faict choix de sa personne princi-

palement pour n'estre Castillan, mais Valentien, et filz de Portugaloise, qu'estoit Dame de feu l'Impératrix, que j'ay congneu. Le Marquis de Sainte-Croix continue d'apprester l'armée de mer, pour l'année que vient. Le duc d'Albe, après avoir longuement combattu contre sa maladie, est finalement allé au ciel, ayant heu jusques au dernier soppir bien bonne congnoissance; et l'ont assisté à bien mourir le confesseur du Roy, Chabez ¹, et fray Loys de Grenade ², tant congneu et célèbre par ses livres, de si grand sçavoir et piété, et de grande édification. Je ne vois point que l'on face changement en la première délibération du mariaige de Madame l'Infante Doña Ysabel, avec l'Empereur; et je tiens que arrivant Sadite Majesté icy, l'on entendra plus à certes au traicté de mariaige, et sur les apprestes de son voiaige; et que lors se résouldra le temps, auquel madite Dame l'Infante devra partir, et de ceulx que la debvront accompagner. Elle est demeurée exempte du mal de la petite vérole, lequel elle avoit aussi heu cy-devant, l'ayant touteffoys sequestrée de la compagnie, pour la plus assheurer, afin qu'elle n'y retomba. L'homme de Monsieur le Duc de Parme, qu'est icy venu avec le procès, et pour incidentment faire instance, pour le chasteaul ³, est encoires icy, et tiens qu'il y actendra Sa Majesté; car aussi ne feroit-il riens, allant en Portugal, estant Sadite Majesté si proche à son parlement. Encoires n'est arrivé le Comendador mayor à Barcelone, où le duc de Terranova l'actend avec désir, pour, passant sur les mesmes galères qu'apporteront ledit Comendador mayor, aller en son gouvernement de Milan; et avec luy passera, pour aller aux Pays d'Embas, le Marquis del Gasto, comme Vostredite Altèze aura entendu. Le Duc d'Ossuna est desià à Naples, et nous actendons avec désir l'ordinaire de Lyon, que n'est encoires arrivé, tant pour sçavoir de quel pied il sera entré en son gouvernement, et le contentement que l'on aura de luy, comme pour avoir

¹ Fray Diégo de Chaves, confesseur de Philippe II. (GACHARD, *Lettres de Philippe II à ses filles*, p. 240.) — Voyez *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 5^e série, t. XI, p. 295.

² Louis de Grenade adressa, le 14 décembre, à la veuve du duc d'Albe une lettre de condoléances, publiée dans SCHEPELEN, *Beiträge zu der Geschichte Spaniens*. A la suite de cette lettre se trouve la note suivante : • Fallecio el duque de Alba en la ciudad de Lisboa a onze de diciembre de 1582, à los sieti horas de la noche. •

³ Le château ou la citadelle de Plaisanec que les Espagnols détenaient. Voyez nos volumes VI, pp. 296, 505; VII, pp. 88, 95.

nouvelles des Pays d'Embas, me semblant longtemps que nous n'avons riens de là, et aussi pour nous asseurer, s'il est véritable ce que l'on nous escript de Laredo, d'ung navière qu'est arrivé là en six jours, que dit d'une nouvelle actaincte que ledit Seigneur Prince doibt avoir donné aux François, et que en icelle le Duc d'Alañon et le Prince d'Oranges soient quasi demerez; mais comme ils adjoustent que ce soit esté près de Gand, cela nous faict doubter que ce soit peult estre le précédent rencontre, dont pieçà l'on ha heu nouvelles, ne fût que les François se fussent avancez de vouloir secourir Ninove, et que ledit Seigneur Prince les fut aller rencontrer à l'imprévue, et les eust desfaict. Ce que Dieu doint. Les mesmes dient de deux ulques que sont noyées près de Calaix, avec tous les gens qu'estoient dedens, de xvi que y estoient; mais ilz ne nous sçavent dire si ce sont de celles que venoient avec les bapteaulx Hollandois, Zeelandois et Ostrelins, que jà le xiii de ce moys commençoient entrer par la rivière de Lisbona, ou de celles que la Royne mère debvoit armer de nouveaul, ou de celles ausquelles le mareschal de Biron debvoit embarquer ses gens, pour les passer au duc d'Anjou. Et de Fontarabie l'on escript, qu'il y avoit nouvelle en la frontière de France, que Don Antonio y fut arrivé, et qu'estant desembarqué, il avoit prins la poste, pour aller en la court de France. Et de cecy n'avons aussi certitude; mais pour moy je vouldroye qu'il fut véritable; car à mon advis il seroit mieulx là que en la Tercera, et mesmes qu'ilz adjoustent, qu'il avoit laissé ladite Tercera assez mal porveue, où il n'y avoit que 300 estrangiers, mal contentz; mais comme nous n'avons de ce aultre rencontre, nous ne le tenons pas pour certain. Et ne travailleray pour ce coup par plus longue lettre Vostredite Altèze, puisqu'elle aura jà entendu des 400 mil escuz, que pour le moys de janvier prochain se payeront audit Seigneur Prince; dont Sa Majesté, par voye secrette, luy ha donné advertissement. Et je ne vouluz lors escripre, pour non détenir le courrier, et non faire le pacquet plus groz, pour le mectre en dangier.

CLV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1736.)

—
Madrid, le 19 décembre 1582.

Vostra Eccellenza havra inteso il mal trattamento, che li Gantesi fanno à Mons. di Champagny, mio fratello, tutti ad istanza del Principe di Oranges. Vostra Eccellenza ci ha già fatto tante grazie in favor suo, che con vergogna le sono importuno, à questo però m'astringe l'obbligo di fratello, et tale che son certo ne potria Sua Maesta ricenere servitio se libero si trovasse. Li Francesi non fanno virtu per cortesia et Oranges fa quanto puo per haverlo in Zelanda. Io suplico a Vostra Eccellenza sia servita ascoltare voluntieri quello che di mia parte le dirà in questa materia Mons. l'eletto di Tornay per ogni giorno obligarmi più à suo servitio.

CLV.

—
TRADUCTION.

—
Votre Excellence aura appris le mauvais traitement que les Gantois font subir à Mons. de Champagny, mon frère, le tout à l'instigation du Prince d'Orange. Votre Excellence a déjà tant fait en sa faveur, que j'en suis confus, et crains de lui être importun. Mais l'obligation, que j'ai à mon frère, m'impose cette démarche, d'autant plus que je suis convaincu des services qu'il pourrait rendre à Sa Majesté, s'il était libre. Les Français ne font pas le bien pour le plaisir d'être courtois, et d'Orange emploie tous les moyens pour avoir Champagny en Zeelande. Je supplie Votre Excellence de vouloir bien entendre avec bienveillance ce que Monsieur l'élu de Tournai lui dira de ma part à ce sujet, si elle veut que je m'attache de jour en jour davantage à son service.

CLVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres de M. de Belle-Fontaine au Cardinal de Granvelle, t. 1^{er}, fol. 521 ^vo à 525.)

—
Madrid, le 25 décembre 1582.

Monsieur mon Cousin, Quant au calendrier, Sa Saincteté ha permis qu'il se puisse imprimer partout, pourveu que ce soit sans faire changement, et nonobstant le privilège qu'il avoit donné à Lilio, qu'à la vérité estoit peu à propoz pour mettre à exécution une telle œuvre. Et dadvantaige ha déclaré le temps auquel ceulx qui n'ont sincoppé les jours au mois d'octobre, le peulvent faire, pourveu que ce soit despuis la Septuagésime, et devant le caresme, que je tiens soit en intention pour avancer les caresmeaulx. Et les François l'ont entendu aultrement; car l'on m'escript qu'ilz ont coppé les dix jours aux Aventz, pour les avoir plus courtz. Ce que l'escript de Sadicte Saincteté contient, quant à l'office de l'Église pour les dix jours sincoppez, ne peult servir pour le diocèse de Besançon, qui ne tient l'usage de Rome.

J'ay nouvelles, par lettres de Madame la duchesse de Parme, que jà Monseigneur le Prince avoit mis ses gens à Ninove, s'estant rendue la place à composition. L'offre qu'ont faict les Estatz réconciliez afin que l'on feit l'emprinse de Cambray, fut de 400^m florins. Mais ayant faict mettre ledict Seigneur Prince l'affaire en délibération du conseil d'Etat, tout considéré, l'on a treuvé que c'estoit une demande impertinente, attendu la saison, et la commodité que le camp des François, si proche, avoit pour la secourir, et que l'on n'avoit aprestes d'artillerie, ny de pouldres et munitions, ny de chevaux pour les conduire; que à long siège le camp se fut morfondu aux pluyes, et qu'il n'y avoit moien pour le loger à couvert, estant la ville forte et grande, et passant la rivière par le millieu, de sorte qu'il y eust heu bien à faire à la toute ceindre, et de pouvoir à temps joindre les forces, pour survenans les François au secours, se pouvoir rassembler à temps pour

s'opposer; et non la serrant du tout, lesdits François eussent heu moyen d'y mettre tant de gens qu'ilz eussent voulu. Et enfin, le tout mieulx pesé, les mesmes Estatz ont cogneu qu'il ne se pouvoit exécuter; mais bien pensé-je que ledict Seigneur Prince renforcera et d'infanterie et de cavalerie aucungz lieux d'Arthois et d'Henault, pour empescher que ceulx dudict Cambray ne puissent courir si facilement et faire dommage.

Le Commendador mayor est arrivé il y a dix jours à Barcelonne. Sur les mesmes galères que l'ont apporté passera (comme j'espère) le duc de Terranova à son gouvernement de Milan. Le duc d'Ossuna est à Naples, et le Duc d'Albe en l'autre monde, l'ayant Dieu appelé et son eage de 76 à 77 ans, selon sa confession, aultres pensant qu'il estoit plus vieil. Il a fait mort fort chrestienne, et a heu belle cognoissance jusques au dernier souspir. Je prie à Dieu qu'il luy face mercy.

Le Duc de Gandie est à Lisbonne, pour commander aux gens de guerre soubz Monseigneur l'Archiduc Cardinal, qui demeure gouverneur, et le marquiz de Sainte-Croix continue ses apprestes de la nouvelle armée.

Ce de 40 navieres de guerre, qui se doibvent entretenir en Guipuscoa six ans de long et tousiours armées en tout temps, vad avant. Sadicte Majesté diffère son partement de Lisbonne jusques au 15 du mois qui vient, pour ce pendant y faire jurer Monsigneur nostre Prince, Don Philippe, lequel est ja quicté de sa petite vérole et se treuve plus dispoz que devant le mal, que l'aura purgé. Aussy vont en convalescence ses deux sœurs, qu'avoient aussy la petite vérole. Sadicte Majesté et l'Impératrix, que viendra icy avec luy, se portent fort bien et tout le reste du sang. L'on ha envoyé audict Seigneur Prince de Parme provision d'aultres quatre centz mille escuz, outre celle que nous poursuyvons luy estre faite beaucoup plus grande.

Je vous ay escript la vérité quant à ce qu'avoit semé Monsieur le conseiller Michotey ¹. La Royne mère fait ce qu'elle peult, mais je loue Dieu qu'elle ne fait pas ce qu'elle voudroit. J'espère qui luy donnera à la fin le payement qu'elle mérite. L'on escript de France que Don Antonio y estoit allé; mais je ne l'ay pas pour chose certaine. Bien voudroy-je qu'il fut.

¹ Jean Michotey, Michotet ou Michoutey de Beauvoir, était conseiller au Parlement de Dole. Voyez GOLLUT, *Mémoires historiques de la république séquanaise*, fol. 227 et 1764; DUSON, *Histoire des Séquanois*, p. 648.

S'il y vad sans argent, il n'y sera pas bien venu. J'entendz que ladicte Royne-mère a voulu persuader à aucungz Princes de prendre la charge de conduire l'armée qu'elle vouldroit dresser; mais ilz s'en sont excusez; et à la vérité elle faisoit choix de ceulx dont il luy eust peu grevé qu'ilz y fussent demeurez sans retourner en France. Et pour ce que vous aurez là entendu l'exécution que l'on a faict de Salcedo à Paris, il est bien que vous sçachez la vérité, pour la dire à qui bon vous semblera, pour descouvrir la meschante de ceulx qui ont voulu semer chose si fâcheuse et malheureuse. Et par la sentence que l'on a prononcé à Paris contre ledict Salcedo, l'on a adjousté que l'on brusle tous papiers du procès qui touche à aucungz Seigneurs de France, pour les désobliger de respondre pour leur honneur, les ayant comprins comme complices de ce que faulcement l'on a voulu dire de la conspiration qui ne fut oncques pensée. Et aussi signa, sur le temps de l'exécution, ledict Salcedo ung escript pour déclarer la vérité, que l'on tient pour certain que les François occulteront aussy, pour non faire cognoistre au monde leur iniquité. Il est vray qu'ilz pourront dire que Salcedo méritoit la mort, pour avoir voulu, à l'instance du Prince de Parme, aller recognoistre avec ung Italien le camp que le François avoit fortifié près de Dunquerque, pour en donner nouvelles audict Seigneur Prince; qu'estoit tout ce ledict Seigneur Prince luy donna de charge, et ce en présence d'aucungz seigneurs qu'en sont bien informez.

Il n'y ha plus que dire quant à Madame d'Achey, ma niepce, sinon qu'elle fera bien, comme vous dictes, de s'accommoder avec ses subjectz; vous advertissant que de l'excès qu'il y ha en l'exécution des droictz de chevalerie, l'on ha faict de très grandes plainctes, et que cela est cause que l'on est quasi résolut de non en plus concéder, ne fust avec clause qu'à l'occasion de ce tiltre l'on ne peust travailler les subjectz. Et quant au Sieur de Watteville ¹, il est bien congneu; mais je me ridz de ceulx qui le craignent, se faisantz en aultres choses choses si braves.

..... J'ay bien entendu ce qu'est passé en l'assemblée que Monsieur le comte de Champlite ha faict à Dole pour proposer ce dont vous m'avez envoyé copie : il en faict grand cas. Si les affaires se pouvoient ung peu accommoder, il faudroit donner meilleur ordre en ce de traicter les

¹ Voyez plus haut, p. 25.

matières d'estat, et en beaulcop d'aultres choses. L'on ha veu maintz aultres advertissementz du Sieur de Watteville, comme sont ceulx qu'il donnoit en ladicte assemblée. Et les offices faictz à l'endroit des ambassadeurs des Suysses sur l'observance de la neutralité ne pourront, comme j'espère, faire mal; mais je n'en attendz pas aussy grand fruit jusques à ce que l'on preigne les choses plus à bon escient. Le mal est si grand, qu'il ha besoing de plus grand remède; mais tout ne se peult pas faire à ung colp.

J'espère que la militie ne se fera pas, quoy que l'on sollicite, et je voidz bien que l'on est tousiours après pour manier l'argent et répartir les charges, et faire les vengeances par main d'aultruy. Je l'ay tousiours contredit et contrediray tant que je pourray; mais je suis honteux de veoir combien est floche l'estat ecclésiastique à non réparer contre telz desseingz qu'ilz sçavent estre tant à leur préjudice, et qu'ilz ne se joignent avec les villes, comme du passé, pour s'opposer en chose que seroit si pernicieuse et en quoy je tiens certain que plusieurs de la noblesse, qui n'y prétendent intérêtz, s'opposeroient aussi volontiers, s'ilz ne craingnoient le mauvais gré de ceulx que pensent en tirer profit. J'ay souvent escript que 2^m Suysses nous serviroient de plus que 10^m de nostre payz, dedans ledict pays, quoy que dehors ilz soient bons soldatz; et ainsi en est-il de toutes aultres nations.

Je tiens pour véritable ce que ha dict ce jeune homme flammeng retournant de Genefve, quant au Prince d'Oranges. Il n'a tenu aux François qu'ilz n'ayent plus grand nombre de leur nation en Anvers. Quant à la maison que bastit à Flessinghen le Prince d'Oranges, si je ne me forcompte, ceulx de la ville ne permettront pas qu'elle soit telle qu'elle leur puisse faire bride. A ce que j'entendz, il n'a pas tant de crédit en Hollande et Zelande comme cy-devant

CLVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DE BROISSIA.

(Imprimé dans les lettres inédites de Granvelle, publiées par M. Junca, p. 43)

—
Madrid, le 25 décembre 1582.

Monsieur de Broissia, Je me treuve avec trois lettres vostres que sont venues avec l'ordinaire; je respondray par ceste à l'une, qu'est la plus longue, du 12 de novembre, et brievement tant que je pourray; car certes le temps m'est court; de sorte que bien souvent j'ay penne de sortir de tant de correspondances. Vous commencez par grands remerciements qui entre nous ne convient, ny n'est bien d'en user ny de cérémonie. Il suffit que vous êtes assuré que je faiz volontiers pour vous ce que m'est possible, comme je feray tousjours, et pour les vostres. Et je confesse que je doibz à nostre amitié, et à tant de bons offices, que si bien et promptement vous avez tousjours faict en mon endroit; laquelle obligacion je recognoistray tousjours; et j'espère que, plus irez vous avant, plus cognoistrez vous la condition que vous avez acceptée, et la court moings penible et plus avantageuse pour vous et les vostres, que les continuels travaux qu'il faut supporter pour faire son proffit d'estre advocat. Vray est que la court porte tout ce que en aultres vos lettres vous avez dict des envies et jalouzies; mais il fault procurer de les vaincre le mieulx que l'on peult par les moyens que je vous ay cy-devant escript.

Si les lettres du Roy dépeschées par la voye de Monsieur Foncq sont arrivées, et la déclaration que Sa Saincteté a faict, afin que l'on puisse librement imprimer le calendrier, nonobstant le privilège qu'elle avoit dépesché pour ung Lilio que y avoit aydé à Rome, et la feuille qu'elle a faict imprimer de l'office qui se doibt faire au temps qu'elle a préfix, auquel se pourront sincoper les dix jours, je tiens que par delà au plustard l'on mectra lors en usage ledict calendrier, et que vous aurez au mesme temps la feste de Pasques que quand nous l'aurons. Les religieux françois qui

jeusnent les Avants l'ont entendu aultrement ; car au lieu de coper les jours au temps des Caremaulx, qu'estoit l'intention de Sa Sainteté, ilz les ont coppé ausditz Avantz pour les faire plus courtz, et par ce moyen auront le Noël aussy tost que nous, et vos aultres dix jours plus tard.

Ce m'est fort grand plaisir que Monsieur d'Andelot ¹, mon nepveur, face si bon debvoir en sa charge, et qu'en icelle il donne contentement à Monseigneur le Prince. Quant à la délivrance de Monsieur de Champagny, je la désire comme je doibz ; mais il y a longtemps que je suis en la mesme opinion que je voidz vous êtes (et m'en est Monsieur l'esleu de Tournay bon tesmoing) que pendant que le Prince d'Oranges aura crédit et autorité par delà, il empeschera ladicte délivrance ; et, si je m'y monstroye affectionné d'avantage, ce seroit pis, comme vous dictes. Maintesfois j'ay faict les offices et envers Sa Majesté et envers ledict Seigneur Prince, et faiz encores, telz que me semblent pouvoir servir.

Je m'asseure que ledict Sieur d'Andelot, s'il a quelques papiers d'avantage, il les nous rendra, et de mon costel je correspondz à l'amitié et bonne affection qu'il me demonstre ; et, oires qu'il ne nous donne aultres escriptures, je suis en vostre opinion que pour ce ne se debvra rompre le traicté, et que le Sieur de Champagny feroit faulte à soy mesme, s'il ne le voloit observer, et en ce cas (auquel toutesfois j'espère que l'on ne viendra) je m'aideroy de toutes mes armes.

Vous m'avez faict grande faveur de m'ouvrir les yeulx, escripvant si particulièrement la difficulté que vous treuvez touchant l'acquisition de la Seigneurie de Souvans ². Et certes ce que vous m'en escripvez m'a tousjours donné scrupule. Et y a longtemps que je suis en la mesme opinion, qu'estant les substitutions anciennes et que ceulx que y peuvent prétendre n'auront debatue en jugement leurs drois au temps du décret, le vendage ne leur pourra porter préjudice qu'ilz ne puissent cy-après prétendre à la pièce. Mais je m'estoye laissé vaincre de l'opinion de ceulx de mon conseil, avec lesquels Monsieur de Belfontaine, mon cousin, avoit commu-

¹ Jean-Baptiste d'Andelot, chevalier, seigneur de Myon et Jouville, neveu du cardinal de Granvelle par sa femme, fils de Jean d'Andelot et de Philippotte de Hoves, en Hainaut. Il était bailli de Dole et avait épousé avant 1564 Madeleine Leblanc, fille de Claude, seigneur d'Ollans, gruyer de Bourgo-gne, et Henriette Perrenot, l'une des sœurs du cardinal de Granvelle (J.).

² Dans la Franche-Comté, arrondissement de Dole, canton de Montbarrey.

niqué; toutesfois je n'entends pas que la chose soit faicte et je ne faudray, d'avec le premier ordinaire, en toucher ung mot, afin que, si la chose n'est faicte, que l'on ne s'y mette facilement, n'estant pas si affectionné à ladicte pièce que je ne m'en puisse fort bien retirer, si avant que l'on n'ayt desjà passé plus avant de ce que je voudroye.

Je vous ai escript, comme vous dictes, qu'il ne convient nullement que je me mette à prétendre l'achat de la Seigneurie de Mortagne; et, si Monsieur d'Andelot, mon nepveur, y veult entendre, je ne l'empescheray; mais, à vous dire la verité, je ne sçay si luy convient; il est sage pour prendre advis. Et au regard des drois seigneuriaux, si j'estoye assigné pour ce qui me reste dehu sur le Sieur de Chassey, les deniers desdicts drois seigneuriaux (comme qu'il soit) viendroient en sa main, et n'y auroit pourquoy dire qu'ilz ne deussent venir. Mais ledict Sieur de Chassey aura encores d'aultres estoffes, selon qu'il m'a escript par ses lettres, ne me donnant terme plus long pour achever le payement que d'ung an. Et comme qu'il soit, je ne pourroye accomoder ledict Sieur d'Andelot, ny de ce des drois seigneuriaux, ny d'aulture chose, luy faisant l'achat; car je me treuve court de deniers, et en ay à faire, oires que je n'achetasse la Seigneurie de Souvans, spécialement pour le mariage de ma nièpce ¹, afin de descharger le bien de la succession et que les intérestz ne courent plus loing, desquelx j'auray peine d'estre remborcé; mais affin cela demeure en la maison J'ay jà accomodé ledict Sieur d'Andelot de 2 mille florins, qu'il m'a demandé aux Pays-d'Embas, que ledict Sieur esleu de Tornay luy a presté de ma part. Et j'ay veu la coppie de la lettre que ledict Sieur de Chassey a escript au Sieur de Nancray, vous merciant que vous vous soiez enchargé de l'adresser à l'escuier Chavirey ², et de luy escrire comm'il s'y doit conduire. Nous verrons ce qu'en sera, mais ledict Sieur de Nancray afferme fort et ferme que des deniers ordinaires de la Saulnerie (excluant ce de la maison de Chalon) il n'a pour fornir à ce dont l'on l'a chargé; et je confie que ledict Sieur de Chassey ne faudra, suyvant le bon commencement qu'il y a donné, et les offres que par sa courtoisie il me faict de pourveoir de sorte que je puisse obtenir entier paiement de ce que m'est dehu du passé; et

¹ Péronne Perrenot, comtesse de Cantecroix.

² Voyez plus haut, pp. 280 et 281.

pour l'advenir, il en faudra faire le mieulx que l'on pourra avec son assistance.

Quant au bien délaissé de fut Sieur de Volon, près de Beaujeu, je l'ay remis à Monsieur de Belfontaine, mon cousin, et à Jugnot, pour estre chose qui concerne Monsieur de Champagney, m'offrant ou de le prendre pour moy, s'il me cède son droit de retenue, ou d'avancer les deniers pour luy avec les seurtez requises. Ce seroit ung mauvais point qu'il fut enveloppé avec la vesve et qu'elle eust l'usuffruict, qui de raison se devoit liquider au decret. Et pour non estre informé de ce qu'ilz en auront fait, ne vous en sçauroye dire d'adventure, sinon de vous mercier cordialement l'advertissement.

Au regard du lieu que ma demoiselle vostre compagne prétendoit à Saint-Vincent ¹ pour son parent, vous aurez veu (à ce que je voidz) par la lettre de Monsieur le prieur de Vault qu'il m'avoit prévenu pour le sien; mais toutesfois je seray content d'accepter celluy de ma damoiselle vostre compagne, oires que supernuméraire, et en pourrez, et vous et elle, disposer comme vous voudrez.

Monsieur d'Avrincourt ² est icy, et a esté travaillé de fiebvre. L'on me diet de sa part qu'il veult bien faire; Dieu veuille qu'ainsi soit. S'il le fait, ce sera pour soy, et quand j'en auray fait preuve plus certaine de quelque temps, je le croiray; et jusques lors, il tiendra son mesnage à part, et moi le mienne. Il a voulu avoir la manience de son bien, et en a disposé comm'il luy a pleu; selon ce pourra-il fermer sa maison et s'accomoder comme mieulx semblera. De l'incomiende il ne peult rien recevoir qu'il n'ayt prins l'habit et fait profession au bout de l'an. Vray est que, cela fait, les fruitz qui courent et ont couru dois le trespas de son prédécesseur, après avoir payé les redevances ordinaires, seront à son proffit. Il n'a pas encore prins ledict habit ³, pour ce que l'on attend le besoingné de Monsieur de Clerevaux, qui (à ce que j'entendz) n'y a peu entendre pour l'occupation que lui ont donné les François qu'estoient entrez en Bourgogne.

¹ L'abbaye de Saint-Vincent de Besançon (J.).

² Dom Francisque ou François de Bréderode, connu sous le nom d'Avrincourt. Il était fils de Thomas Perrenot de Chantonnay, qui avait épousé une Bréderode, et frère de Péronne Perrenot, comtesse de Cantecroix (J.).

³ L'habit de chevalier de Malte (J.).

Je vous ay respondu par mes précédentes quant au collège de Jhésuites et du lecteur, et dict le tour que ceulx de Dole m'ont faict en ce de l'université de Besançon; mais ny pour cela, ou je les pourrai aider en aultre chose, je le feray fort volontiers.

En ce des greniers, ilz demandent chose juste; et à ce que j'entendz, Monsieur le comte de Champlite mesme le poursuit; et me semble chose très-nécessaire, et qui se pourra introduire, sans que la ville ny les particuliers y ayent dommage, si les choses sont bien entendues et guidées.

Je vous ay aussy respondu sur voz précédentes quant au redressement des affaires de nostre pays. A quoy je me remetlz, ce que vous dictes, d'escripre lettres incontinent aux dénommez aux vostres et à aultres que je vous escript; il se pourroit faire pour gagner temps, qui ne se debvroit perdre à la compillation du livre des ordonnances, prinses des anciennes et des dernières suspendues, pour après, faictes les dilligences, les faire publier, soubz l'approbation faicte icy de Sa Majesté. Je tiens pour certain que se faisant ainsi, il n'y a aura personne qui s'y oppose, et ne m'en pourroye imaginer ung seul de par delà qui fut si téméraire; et jusques à ce que quelq'ung de ces insolens se chastie et de ceulx qui font mauvais offices, ny le pays ne sera jamais à repos, ny la justice révéree et estimée comm'il convient.

Je suis il y a longtemps de vostre opinion que le différent des limites entre le comté de Bourgogne, Lorraine et ceulx de Besançon se debvroit plustot vuidier, oires que ce fut cédant Sa Majesté quelque chose de son droit, que non (demeurant tousjours le faict en dispute, en laquelle seulement les commissaires gagnent, laissans le tout en surcéance) faire aux lieux contentieux azile aux meschantz. Le duc de Lorraine monstroït fort grand désir d'en veoir le bout, mais c'estoit pour penser avoir Marville et pour excuser que l'on ne logea gens de guerre si près de ses pays, qu'ordinairement s'en sentent. Pour ce de Bourgogne, il n'y donnoit pas tant de haste, et ma dame de Parme (comme je vous ay escript) avoit commission fort ample, laquelle touteffois se debvoit régler par l'advis des conseillers de Sa Majesté, aux deux costelz respectivement, et, à faulte de résolution, advertir bien particulièrement Sadicte Majesté de tout, pour veoir si elle y voudroit prendre quelque résolution.

Quant à l'édicte sur le faict des excommunications, ceulx des Pays

d'Embas n'ont jamais heu la pratique, ny l'exercice de la jurisdiction, telle comme celle dont les archevesques de Besançon ont estez si longtemps en possession. Et Monseigneur l'Illustrissime Cardinal de la Baulme a faict venir de Rome déclaration de la façon comme l'on en use audict Rome, et la déclaration qu'ont faict les députez aux affaires du concile, de luy borner sa jurisdiction aux mesmes termes que l'on en use ausdicts Pays-d'Embas. Je me doubte qu'il y aura bien à faire, mais aussy me sembleroit-il très-mal et une quasi impieté de comporter les abus si grands que s'y commettoient; l'on verra ce que la court de Parlement en respondra. Le nunce faict fort vive instance, et ledict Sieur Cardinal faict semblant que c'est le chappitre et la cité qui sollicitent, combien que je sçay fort bien, dois que j'estoye à Rome, que c'estoit luy qui procuroit de tirer la négociation audict Rome, pensant y pouveoir avoir expédition meilleure et plus favorable que ny au Pays d'Embas, ny par deçà. Et comme c'est chose jalouze, j'auray à plaisir que Monsieur le prévost Foncq la démesle, et touteffois s'il m'en demande mon advis, je ne fauldray de luy donner bien franchement, me remettant après à ce qu'il en vouldra faire.

Vous avez, avec ceste copie de ce que l'on a faict en Sicile pour l'exécution de la réformation du calendrier, pour non préjudicier au causes civiles; je le vous envoye ^s afin que vous voyez s'il y aura chose qui vous puisse servir, quand l'on viendra à l'exécution dudict calendrier par delà.

^s Cette copie est jointe à la lettre du cardinal de Granvelle. Elle est écrite en italien et porte la suscription suivante en langue espagnole : *Copia de la orden, concedida en Sicilia sobre la execucion del nuevo Calendario Gregoriano*. Elle est datée de Palerme, 10 novembre 1582 (*sic*). Nous avons jugé inutile de la reproduire (J.).

CLVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU CARDINAL DE LA BAUME.

(Archivo general de Simancas. — *Negociados de Estado*, S. Prov., Leg^o 2535, fol. 257.)

Madrid, le 27 décembre 1582.

Ce que font les François se void à l'œil, et ne sçay quelle différence il y a à rupture de paix et ce qu'ilz font, quoy que dye le Roy de France. Et oires qu'il rompit la neutralité dressée par le moyen de Messieurs de Lighes, n'a accoustumé de cesser pour cela. Et faudroit que nous nous en aydissions comme cy-devant il s'en est fait; et est ainsi que vous dictes que les François cherchent tous moyens qu'ilz peuvent pour faire argent. Mais de la grande foule qui se fait en ce aux subjectz, ilz s'en porroient peult-estre bien resentyr; et y a tant de divisions en France, que si l'on tomboit en guerre ouverte, je m'asheure que facilement l'on leur feroit sentyr le change de ce qu'ils font contre nous.....

J'espère que si l'on fait semblant de nous envahir, et que de Milan et des Pays d'Embas nous aurons secours, et comme vous sçavez arme France avec suytte nécessaire pour faire emprinse à conquête de pays, et mesmes où il y a quelque fort, ne se peut faire sans bruyt de que l'on ne voyt plus avant les apparences. Sur quoy il convient avoir l'œil au guet, pour sçavoir ce que font les voysins, les gens qu'ilz lèvent, de quelle qualité et quel nombre ilz sont, où se font les assemblez, quelle apprestes pour tyrer l'artillerie, les vivres et le surplus des munitions et avoir gens entre eulx mesmes qui puissent advertir des desseingz puisque, comme vous sçavez, les François ne se taisent et parlans beaucoup, il est facile de tyrer d'eulx à quoy ilz desseignent, mesmes par le moyen de gens qui saichent traicter avec eulx.

La Picardie se plainct grandement de foules qu'elle a receu des soldatz, que l'on avoit assemblés là, et qui se sont entretenuz si longuement sur leurs terres, et estoit bien apparent que telles gens, aventuriers la plus-part, et sans soude, d'eulx mesmes se sépareroient pour la plus grand

partie. Le reste s'enchemina vers Calais soubz le mareschal de Biron pour les embarquer; et deux grandes barques chargées de bon nombre d'iceulx se sont noyez près dudict Calays et tout ce qu'estoit dedans; et une pour la mère-Royne, qui s'apprestoit à Ancuze ¹, que aucuns dient estoit du Prince d'Orange, a esté bruslée audict Ancuze, avec tout les gens qu'estoient dedans.

Sa Majesté est encor en Portugal, n'ayant peu achever ses délibérations d'estre icy devant Noël, pour le triste trespas qu'est succédé du décès de Monseigneur nostre Prince Don Diego, pour ce qu'il a semblé qu'il convient que Monseigneur nostre Prince Don Philippe fut juré en Portugal devant le partement du Roy; et à cest effect s'est prins jour le 15^e du mois prochain, s'estans convoquées les cortès dudict Portugal à Lisbonne pour lors, afin de faire le serement. Et l'on nous donne espoir que tost après Sadicte Majesté se mettra en chemin pour venir icy; ce que je désire singulièrement pour me descharger de beaucoup de choses, qui tombent sur mes épaules pour son absence. Vous aurez jà entendu le trespas de Monseigneur le Duc d'Alve qu'est décédé, selon que l'on escript, fort chrestienement et avec belle cognoissance: Dieu par sa grace luy face mercy et vous doynt, Monseigneur, etc.

CLIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MORILLON, PRÉVÔT D'AIRE.

(Lettres de divers, t. IV des Suppléments, fol. 181.)

Madrid, le 31 décembre 1582.

M. le Prevost, Le commencement de vostre lettre du jour de Saint Andrey, venue avec celle du second de ce moys *variorum*, à laquelle j'ay respondu par celle que vad jointe, faict semblable récit du bon succès de l'emprinse de Tornay, dont nous devons avec grandes raisons donner grandes grâces à Dieu. Je regrette ceulx que l'on y a perdu, ausquelz Dieu face mercy; la

¹ Ancuze, Enkhuize?

guerre porte ces fruictz. Vous estiez allé depuis à Tornay, comme vous me dictes par la susdicte du second, et avez bien fait d'actendre d'y estre appelé et de non y aller sans commodité et sheurté, à quoy je vous prie, austain que je puis, avoir tousiours regards. Les emprinses d'importance cesseront pour deux ou trois mois pour le moins. Je vouldroie que l'on se servit en face des gelées en ce que l'on porra, et que l'on fait quelques fortz sur les rivières et passages de terre que peuvent empescher le commerce à Bruxelles, Malines et Anvers. Dieu nous rende par sa grâce Bruxelles sans sac, et vous ferez bien d'en parler à Monseigneur le Prince en bonne occasion. tant de Vostre part que de la myenne.

Pleut à Dieu que M. de la Mothe peut faire quelque bon exploit sur les François, s'ilz se monstrent à l'entour de Gravelinghes.

Le duc d'Alañon est encoures en Angleterre. C'estoit avec la Royne, que seroit bien sa grand'-mère, qu'il se pensoit maryer : l'on le tenait pour chose faicte, et j'ai tousiours congneu cler qu'il ne se feroit, et en est succédé ce que j'ay escript. L'on apprestoit, par les derniers advis que j'en ay, trois navires que l'on tient fut pour le conduyre où il vouldra aller. Je ne say s'il se fiera d'aller à Anvers. Pleut à Dieu que luy et sa suytte fussent entre Dovre et Calaix, chacun sur une feuille de papier.

L'Archiduc Mathias sera jà arrivé, comme je tiens, à Praghe; luy ayant l'empereur envoyé coches et chevaux pour l'admener devers luy. L'on dict que les rebelles ont payé ses debtes, et ordonné pension annuelle de grosse somme. Je ne le croids, ny tiens qu'il luy fut ny honorable, ny prouffitable de l'accepter. Ce que l'on a dict que les Polonois le veullent pour Roy est fable, ny je n'entends que les dicts Polonois soient mal content de leur Roy.

M. de Mansfeld se plainct que l'on ne luy escript, et je me plainctz de tant de lettres que me viennent; j'ay veu ce qu'il vous a escript, et vostre responce, qu'est fort bonne, que retourne avec ceste; et je luy respondz à celle qu'il m'a escript, et aussy respondz-je au comte Charles son filz, désirant les entretenir en toute amytié tous deux.

Je m'asseure que allant à Saint-Amand, vous y ferez ce que convient, et ne vous sçauroye donner meilleur instruction, que de vous dire que vous y faites ce que vous verrez convenir.